





TERRITOIRE ET POPULATION

DÉCOUVRIR LA SEINE-ET-MARNE



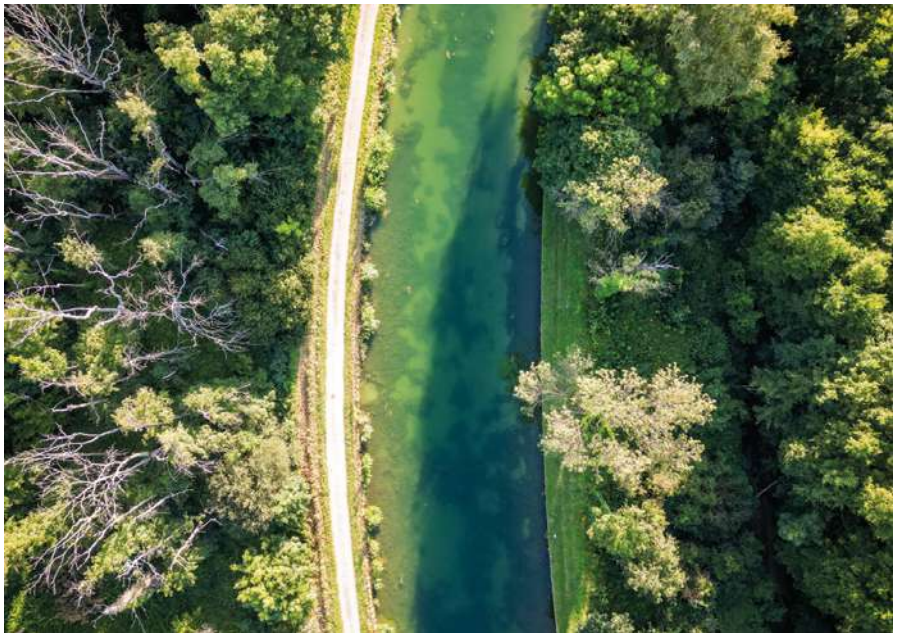



seine &marne 77
LE DÉPARTEMENT

TERRITOIRE ET POPULATION

DÉCOUVRIR LA SEINE-ET-MARNE

Édition 2026

Sommaire

Éditorial 5

La Seine-et-Marne 6
Présentation du territoire 6
Occupation du sol seine-et-marnais 12
Grille communale de densité 14

STRUCTURE DE LA POPULATION ET CONDITIONS DE VIE DES SEINE-ET-MARNAIS 17

Dynamiques de population 18
Habitants et densité 18
Évolution de la population 21
Natalité et fécondité 30
Mortalité et espérance de vie 33
Les nouveaux arrivants 36
Âge des Seine-et-Marnais 41
Projections de population : un regard vers 2040 51

Ménages et familles 54
Composition des ménages 54
Composition des familles 58

Logements et immobilier 62
Caractéristiques du parc de logements 62
Statuts d'occupation des résidences principales 72
Dynamiques immobilières 78

Démographie médicale 88
Médecins généralistes libéraux 88

Scolarisation et diplôme 96
Taux de scolarisation 96
Taux de réussite au baccalauréat 100
Niveau de diplôme 101

Emploi et activité 106
Population active 106
Actifs en emploi 113
Les groupes socioprofessionnels des actifs en emploi 118

Taux de chômage et demandeurs d'emploi 126
Taux de chômage 126
Les inscrits à France Travail 130

Revenus et précarité 134
Revenus des ménages 134
Précarité et prestations sociales 144

ACTIONS SOCIALES ET DISPOSITIFS DE SOUTIEN AUX POPULATIONS 151

Chiffres clés – Éléments de contexte 152
Qu'est-ce qu'une Maison départementale des Solidarités ? 152

Revenu de Solidarité active (RSA) 156
Les allocataires du RSA 156

Perte d'autonomie et handicap 164
La Maison départementale pour les personnes handicapées (MDPH) 164
L'Allocation personnalisée d'Autonomie (APA) 174
La Prestation de Compensation du Handicap (PCH) 180
L'Allocation aux Adultes handicapés (AAH) 186
L'Allocation d'Éducation de l'Enfant handicapé (AEEH) 193

Aide sociale à l'enfance 199
Les enfants bénéficiaires d'une mesure de l'Aide sociale à l'Enfance (ASE) 199

Éditorial



Jean-Francois PARIGI
Président du Département
de Seine-et-Marne

Comprendre un territoire, c'est d'abord comprendre les femmes et les hommes qui y vivent, y travaillent, y élèvent leurs enfants et y construisent leur avenir. Dans un Département aussi vaste et contrasté que le nôtre, l'enjeu est permanent : concilier développement et préservation, attractivité et qualité de vie, urbanisation et ruralité.

Premier département d'Île-de-France par sa superficie, la Seine-et-Marne conjugue pôles urbains et territoires ruraux préservés. Avec plus de 9 000 nouveaux habitants chaque année, notre département confirme son attractivité en Île-de-France. Cette croissance est une chance, mais elle exige aussi de la responsabilité et de l'anticipation : logements, mobilités, collèges et services publics doivent être adaptés, sans compromettre l'équilibre entre développement et préservation des espaces naturels et agricoles.

C'est tout le sens de l'action du Département : anticiper pour mieux agir. À travers son Observatoire, le Département se dote d'un outil d'aide à la décision fondé sur la connaissance et la réalité des territoires, au service des communes, des intercommunalités et de l'ensemble des acteurs locaux.

Collectivité de proximité et chef de file des solidarités, le Département agit au quotidien à travers les Maisons départementales des solidarités, l'accompagnement des personnes en situation de handicap et des personnes âgées, le soutien à l'enfance et à l'insertion, ainsi que la construction et la modernisation des collèges, l'entretien des routes et le développement des équipements sportifs et culturels.

Notre engagement est clair : penser la Seine-et-Marne de demain grâce à une connaissance fine de ses évolutions sociales et démographiques. C'est tout l'objet de cette publication de l'Observatoire départemental, qui apporte un éclairage scientifique permettant de mieux comprendre les dynamiques de population et la diversité des enjeux territoriaux de la Seine-et-Marne.

La Seine-et-Marne

Présentation du territoire

40 %
des communes franciliennes sont seine-et-marnaises

5 915 km²
de superficie

59 %
de la surface totale du département est agricole

61,6 %
des Seine-et-Marnais sont propriétaires

134
collèges publics à la rentrée 2025


ENS Le marais d'Épisy - Épisy

1 452 399
habitants

38,2 ans
d'âge moyen

51,3 %
de Seine-et-Marnaises

44,2 %
des ménages sont des familles avec enfant(s)

24 640 €
de revenu médian par unité de consommation en 2021

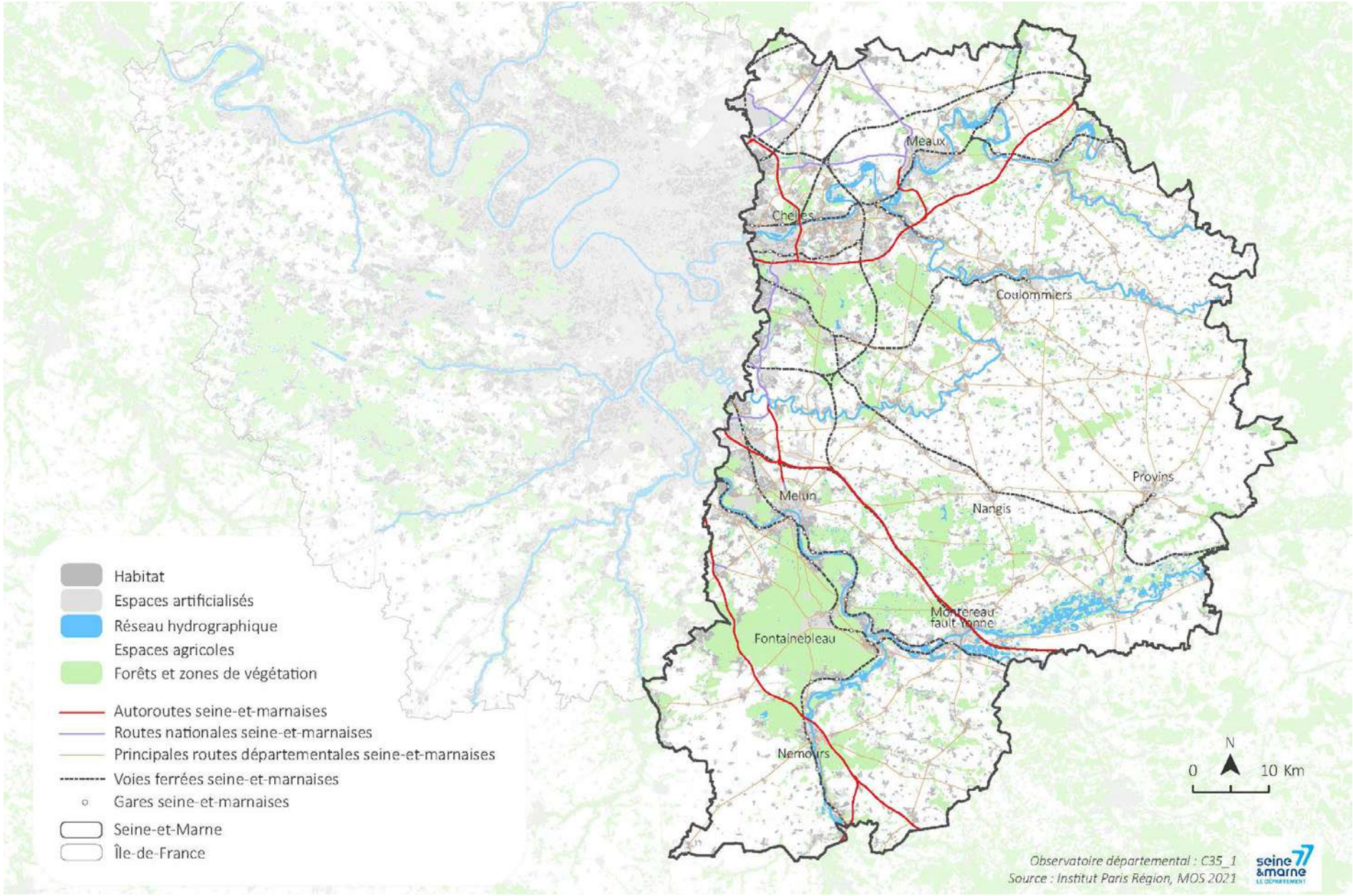
Meaux
Chelles
Coulommiers
Provins
Melun
Nangis
Montereau
fault-Yonne
Fontainebleau
Nemours
Habitat
Espaces artificialisés
Réseau hydrographique
Espaces agricoles
Forêts et zones de végétation
Autoroutes seine-et-marnaises
Routes nationales seine-et-marnaises
Principales routes départementales seine-et-marnaises
Voies ferrées seine-et-marnaises
Gares seine-et-marnaises
Seine-et-Marne
Île-de-France
N
0
10 Km
Observatoire départemental : C35_1
Source : Institut Paris Région, MOS 2021
seine &marne

Avec 5 915 km², le département de Seine-et-Marne, situé à l'est de la région Île-de-France, en constitue à lui seul la moitié de la superficie, ce qui en fait un territoire à la fois vaste et contrasté. Il se distingue notamment par sa position géographique stratégique, étant le département français limitrophe du plus grand nombre d'autres départements, dix au total.

Seine-et-Marne, son nom provient des deux principaux cours d'eau qui la traversent : la Seine au Sud et la Marne au Nord dont les vallées ont façonné l'identité paysagère et culturelle des grandes régions naturelles du département.

Marqué par une succession de plateaux entrecoupés de vallées, le territoire seine-et-marnais est constitué de trois grands ensembles naturels majeurs partagés entre paysages, traditions agricoles et patrimoines historiques.

On retrouve au Nord de la Marne, les régions de la Goële et du Multien ; entre la Marne et la Seine, le secteur Brie-Montois ; au Sud de la Seine, le secteur du Gâtinais.

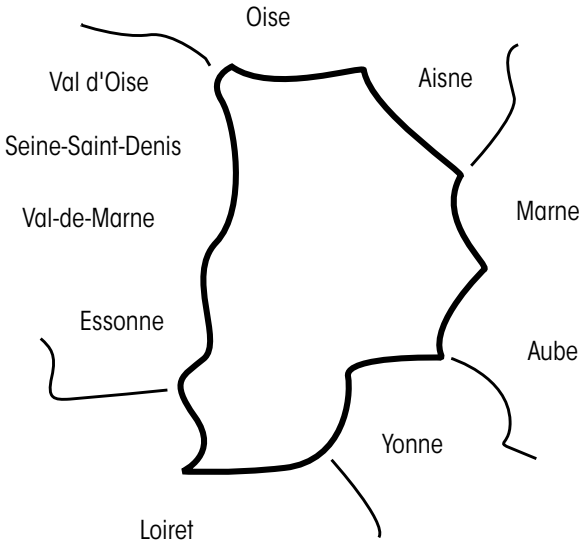

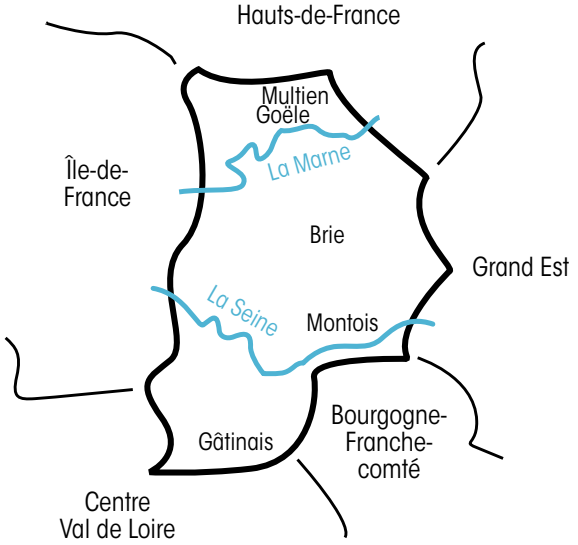

Les découpages administratifs

Au 1er janvier 2025, la Seine-et-Marne est organisée autour de :

- **507 communes**, Melun étant la préfecture, Torcy, Meaux, Provins et Fontainebleau étant les sous-préfectures ;
- **23 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)** dont quatorze communautés de communes (CC) et neuf communautés d'agglomération (CA). Trois EPCI débordent sur les départements limitrophes : la CC de l'Orée de la Brie, la CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart (Essonne) et la CA de Roissy-Pays de France (Val d'Oise) ;
- **23 cantons** ;
- **5 arrondissements** ;
- **11 circonscriptions législatives**.

Les différents découpages administratifs de Seine-et-Marne

Les 507 communes



Observatoire départemental : C35_6
Source : © IGN Admin Express, 2025

Les 23 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)



Observatoire départemental : C35_5
Source : © IGN Admin Express, 2025

Les différents découpages administratifs de Seine-et-Marne

Les 23 cantons



Observatoire départemental : C35_2
Source : © IGN Admin Express, 2025

Les 5 arrondissements



Observatoire départemental : C35_3
Source : © IGN Admin Express, 2025

Autre découpage seine-et-marnais utilisé dans cet ouvrage

Les 11 circonscriptions législatives

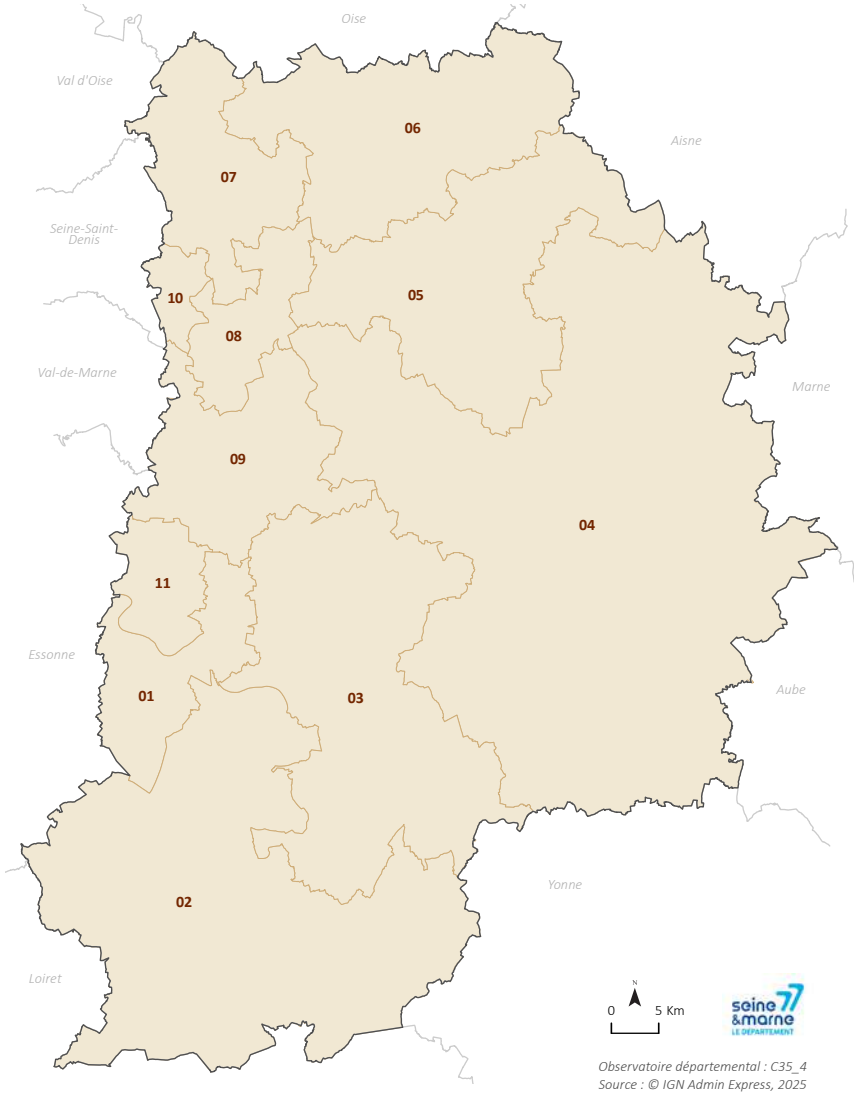

Observatoire départemental : C35_4
Source : © IGN Admin Express, 2025

Les 14 maisons départementales des solidarités (MDS)
organisation interne des services du Département

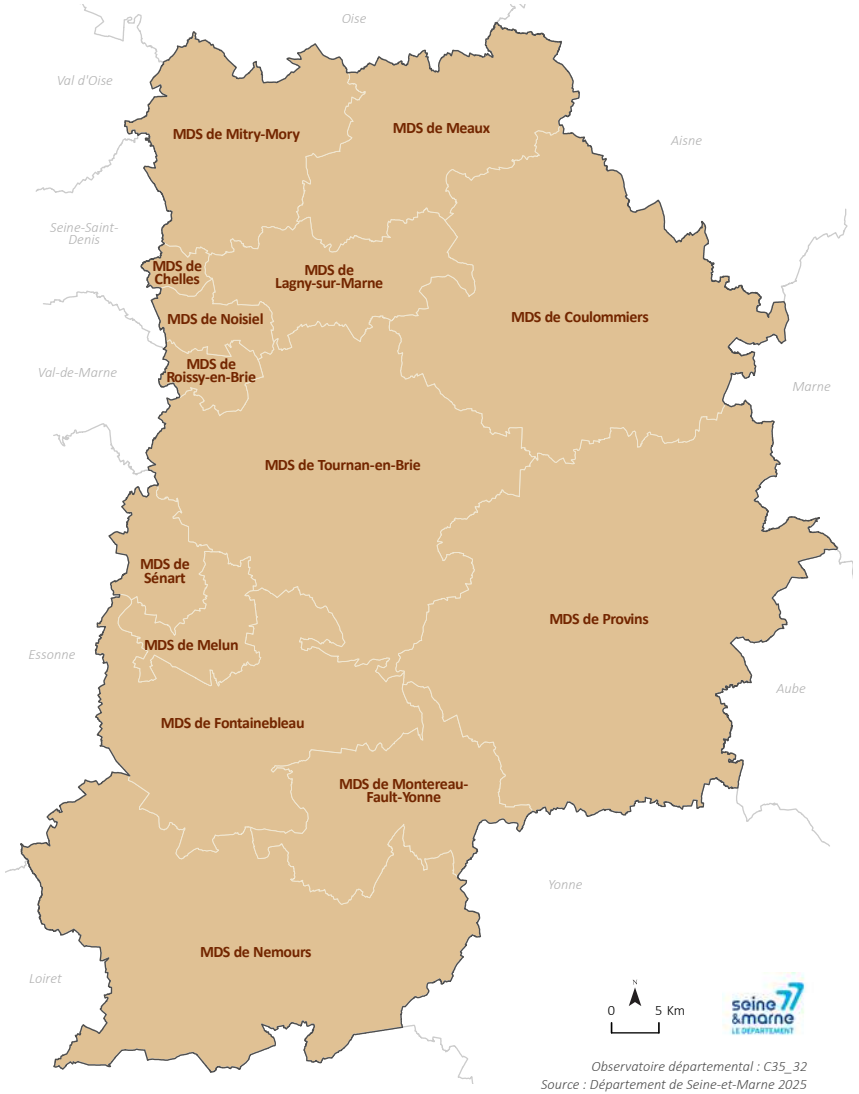

Observatoire départemental : C35_32
Source : Département de Seine-et-Marne 2025



Île de loisirs de Buthiers

Occupation du sol seine-et-marnais

On a trop souvent tendance à opposer la ville à la campagne, la modernité à la tradition, ou encore le dynamisme urbain à la quiétude rurale. En Seine-et-Marne, il n'est nul besoin de choisir : ce territoire singulier conjugue harmonieusement ces deux dimensions.

Véritable trait d'union entre la capitale mondiale qu'est Paris et une ruralité profondément ancrée dans l'histoire, la Seine-et-Marne incarne une complémentarité rare entre des environnements contrastés. Cette richesse se traduit à la fois dans son tissu économique, son patrimoine naturel et culturel, et dans sa qualité de vie.

Département le plus vaste de l'Île-de-France, la Seine-et-Marne se distingue par son caractère agricole affirmé : 59 % de son territoire est dédié à l'agriculture, avec plus de 2 300 exploitations, principalement tournées vers les grandes cultures. Cette dimension rurale, pilier de son identité, cohabite avec un développement urbain structuré, notamment au nord et à l'ouest, où les centres urbains sont fortement influencés par la proximité immédiate de la Métropole du Grand Paris.

La richesse du territoire s'exprime également à travers des pôles emblématiques mêlant attractivité touristique et modernité, à l'image de la forêt de Fontainebleau, joyau naturel prisé des grimpeurs du monde entier, des promeneurs et des artistes, ou encore du site de Disneyland Paris et du centre commercial Val d'Europe, qui illustrent le rayonnement économique du département. Sans oublier la cité médiévale de Provins, classée au patrimoine mondial de l'UNESCO, témoin vivant d'un passé prestigieux.

Allier le meilleur de la tradition et de la modernité dans un cadre naturel préservé : telle est l'essence même de la Seine-et-Marne, territoire d'équilibre et d'avenir, où qualité de vie rime avec diversité et dynamisme.

Mode d'occupation du sol

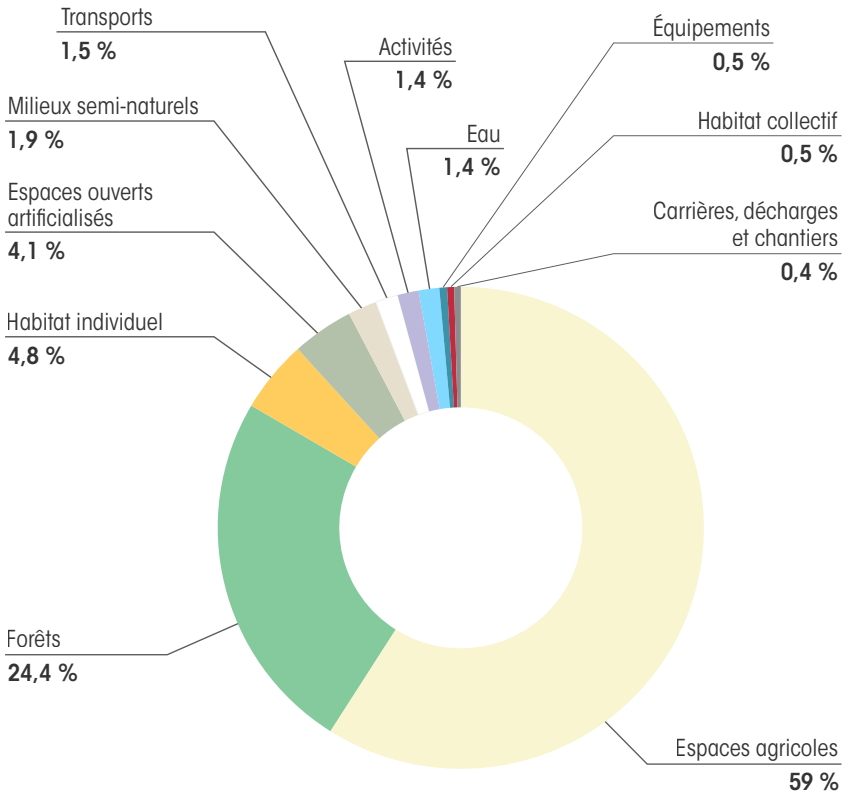

Le Mode d'occupation du sol (MOS) est un inventaire numérique de l'occupation du sol de l'Île-de-France. Actualisé régulièrement depuis sa première édition en 1982, le millésime 2021 est sa dixième mise à jour. Réalisé à partir de photos aériennes qui couvrent l'ensemble du territoire régional, le MOS distingue les espaces agricoles, naturels, forestiers et urbains (habitat, infrastructures, équipements, activités économiques, etc.).

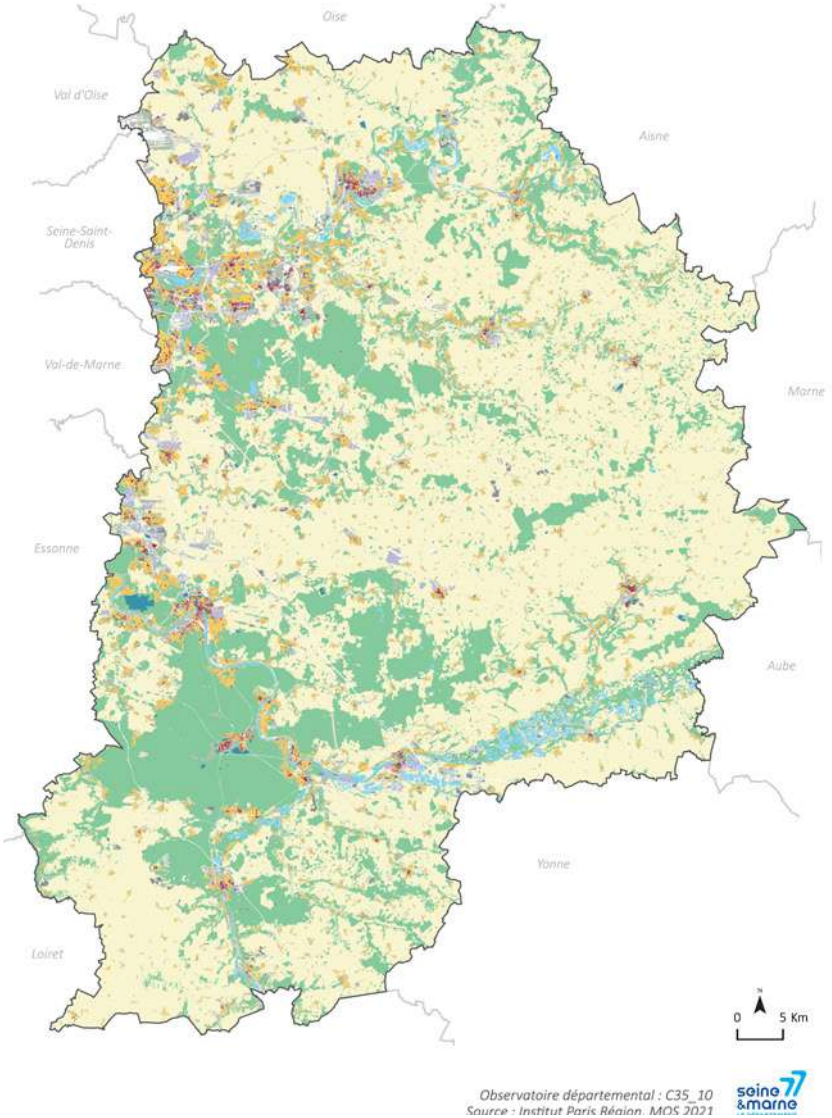



Flagy

Grille communale de densité

La grille communale de densité permet de classer les communes en fonction du nombre d'habitants et de la répartition de ces habitants sur leur territoire. Plus la population est concentrée et nombreuse, plus la commune est considérée comme dense.

L'appartenance à un niveau de la grille n'est pas simplement liée à la densité moyenne de population calculée sur l'ensemble de la commune (incluant les surfaces non habitées comme les forêts, la montagne et les champs), elle prend en compte la présence au sein de la commune de zones concentrant un grand nombre d'habitants sur une faible surface.

Plus précisément, la définition retenue par l'Union européenne s'appuie sur le découpage du territoire en carreaux d'un kilomètre de côté et sur l'agrégation de carreaux de densité équivalente, définissant des « taches » ou « clusters ». Chaque commune est ensuite affectée à une catégorie en fonction de la part de la population communale comprise dans les différents types de cluster.

Les données de population sont issues du recensement de la population carroyé (RP 2021).

La grille communale permet de distinguer plusieurs types de communes :

- les communes urbaines :
  - les communes densément peuplées ou grands centres urbains ;
  - les communes de densité intermédiaire, incluant les petites villes, les centres urbains intermédiaires et les ceintures urbaines ;

- les communes rurales incluant les bourgs ruraux, le rural à habitat dispersé et le rural à habitat très dispersé.

La Seine-et-Marne compte 365 communes rurales pour 142 communes urbaines.

Grille communale de densité 2025

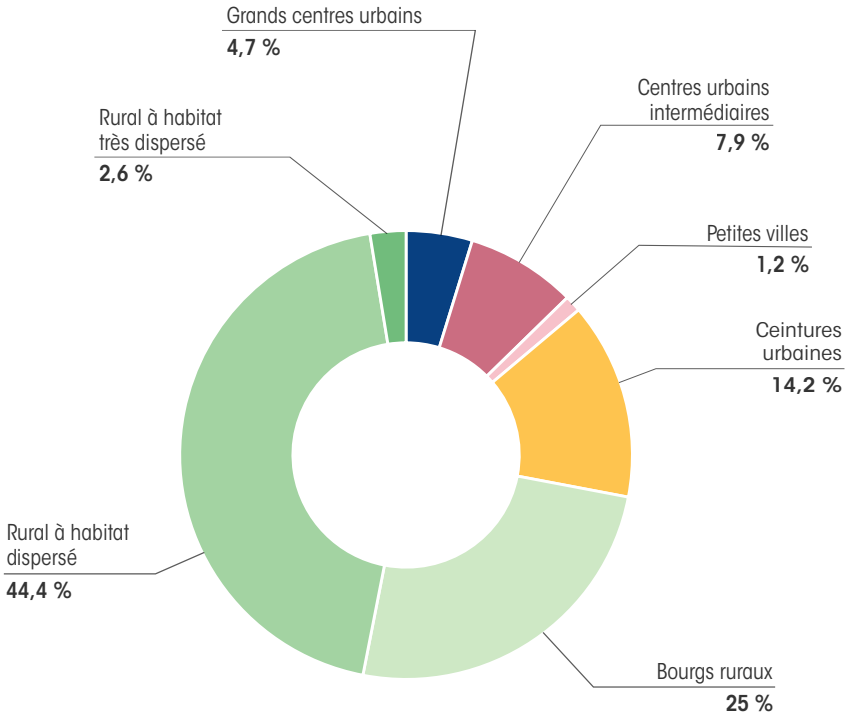

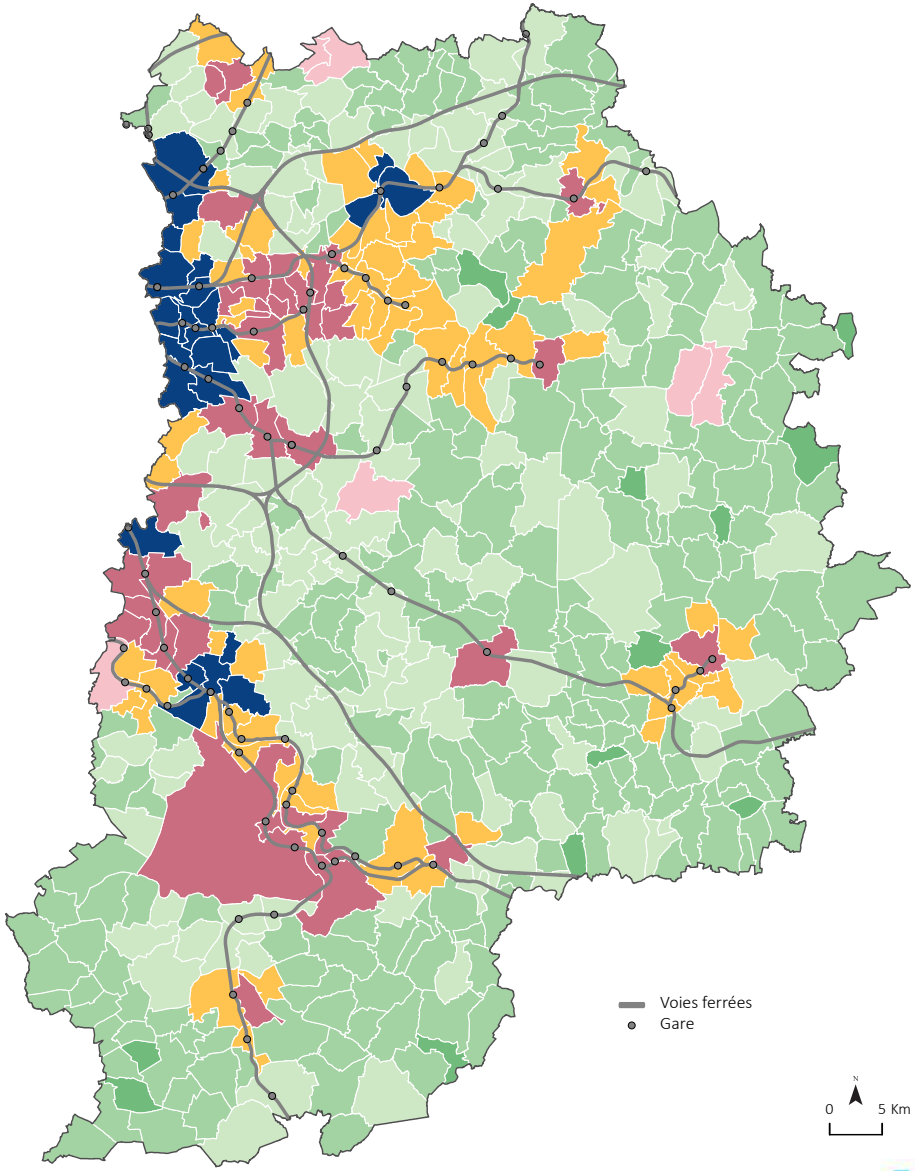

Observatoire départemental : C35_33
Source : Insee, recensement de la population carroyé 2021

STRUCTURE DE LA POPULATION ET CONDITIONS DE VIE DES **SEINE-ET-MARNAIS**

Dynamiques de population

Habitants et densité

Un des départements les plus peuplés de France

12ème département le plus peuplé de France et 5ème d'Île-de-France, la Seine-et-Marne compte 1 452 399 habitants au dernier recensement de la population. Paris et la petite couronne (Seine-Saint-Denis, Hauts-de-Seine et Val-de-Marne) représentent une part significative de la population francilienne. La Seine-et-Marne est le 2ème département le plus peuplé de la grande couronne (Yvelines, Essonne et Val d'Oise).

La Seine-et-Marne regroupe à elle seule 40 % des communes franciliennes. Ces villes sont en moyenne plus petites que dans les autres départements de la région (2 864 habitants en moyenne contre 9 771 pour la moyenne régionale).

1 452 399
Seine-et-Marnais

245,5
habitants par km²

12ème
département le plus peuplé de France

28 %
Surface du département où est concentré

78 % de la population totale (soit 1 134 188 personnes)

Population municipale

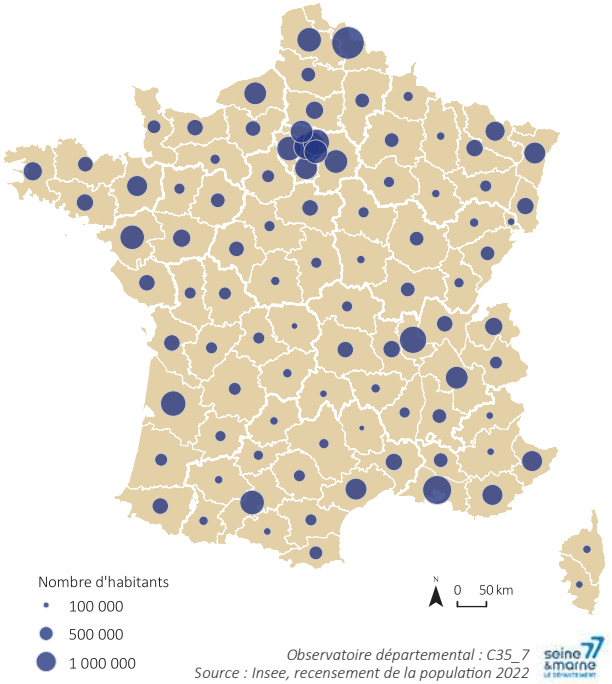

Observatoire départemental : C35_7
Source : Insee, recensement de la population 2022

Population municipale

Source : Insee, recensement de la population 2022

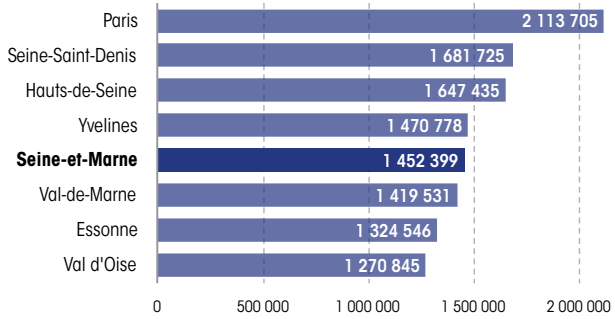

Les données de population datent de 2022 … Mais pourquoi pas de 2025 ?

Ce chapitre est principalement basé sur les données du recensement de la population de l'INSEE, millésime 2022. Mais pourquoi, en 2025, ne disposons-nous pas de données plus récentes ?

En juin 2025, est sorti le recensement complet de l'Insee issu des populations de référence millésimées 2022. Ce recensement est ***issu des six enquêtes annuelles réalisées auprès de la population française par les agents recenseurs de l'Insee de 2019 à 2024****. Sur ces six années, toute la population française a été recensée.*

Le recensement «millésime 2022» regroupe donc toutes ***les données récoltées «autour» de cette année 2022 : de 2019 à 2024****. De fait, le recensement 2022* ***intègre en partie des données très récentes, datant de 2024****. Cette méthode de récolte permet d'obtenir, tous les ans, des données actualisées.*

Une polarisation démographique sur la frange ouest du département

La répartition de la population seine-et-marnaise met en évidence une frange ouest nettement plus peuplée. Cette dynamique crée une polarisation démographique qui favorise les grandes communes urbaines Meaux, Chelles et Melun ou autour des villes nouvelles de Marne-la-Vallée et Sénart. Il s'agit de territoires où le maillage des réseaux de transports est dense et où le marché immobilier est dynamique. À l'inverse, les zones rurales à l'est, au nord et au sud sont plus faiblement peuplées.

Les 10 communes les plus peuplées de Seine-et-Marne

(en nombre d'habitants) - Source : Insee, recensement de la population 2022

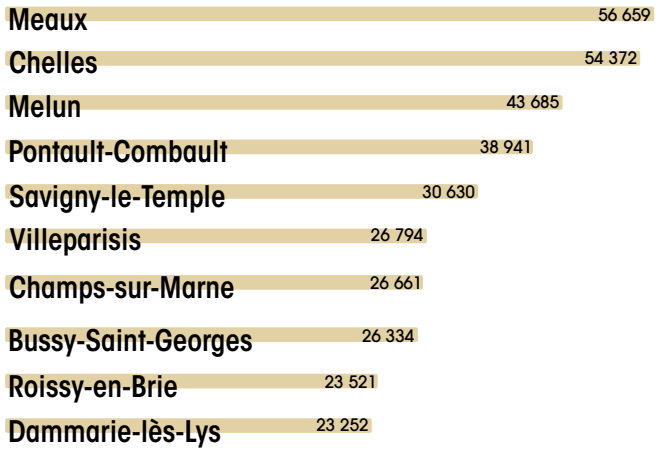

Seulement 22 % des Seine-et-Marnais habitent dans une commune rurale, alors que ces communes, au nombre de 365, représentent 72 % de la superficie du département.

À l'inverse, 78 % de la population (1 134 188 personnes) est concentrée au sein des 142 communes urbaines, qui couvrent 28 % du territoire seine-et-marnais.

Population municipale par commune seine-et-marnaise

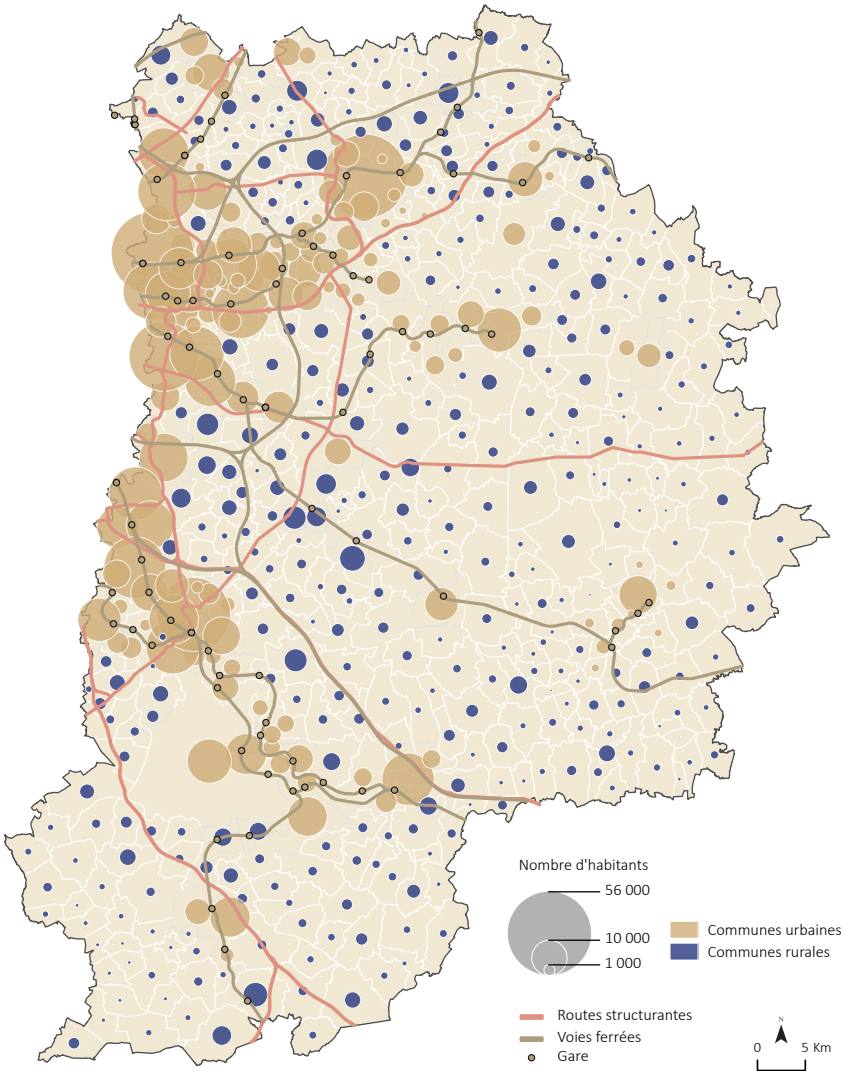

Observatoire départemental : C35_8
Source : Insee, recensement de la population 2022

Un département ayant la plus faible densité d'Île-de-France

Avec une densité de 245,5 habitants au km², la Seine-et-Marne est le département le moins densément peuplé d'Île-de-France. Néanmoins, celle-ci reste supérieure à la densité moyenne française de 107,1 hab./km².

Cette faible densité masque une inégale répartition de la population sur le territoire : 83 % des Seine-et-Marnais sont répartis sur la frange ouest du territoire (allant de Dammartin-en-Goële au nord à Nemours au sud).

Une densité importante est également perceptible sur un axe ouest-est allant des limites de la Métropole du Grand Paris à Meaux. Enfin, dans les zones rurales, la population seine-et-marnaise se déploie davantage autour des pôles urbains tels que Coulommiers, Nangis, Provins ou Montereau-fault-Yonne.

Densité de population

(en hab. / km²) - Source : Insee, recensement de la population 2022

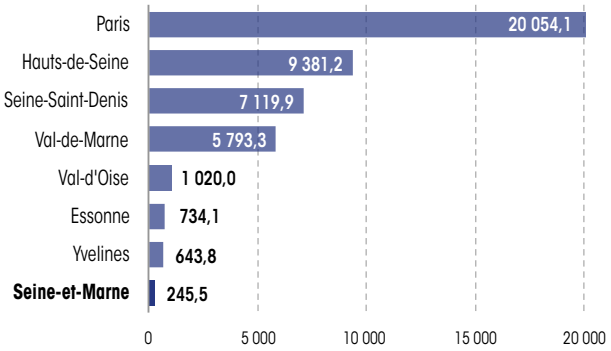

Densité de population

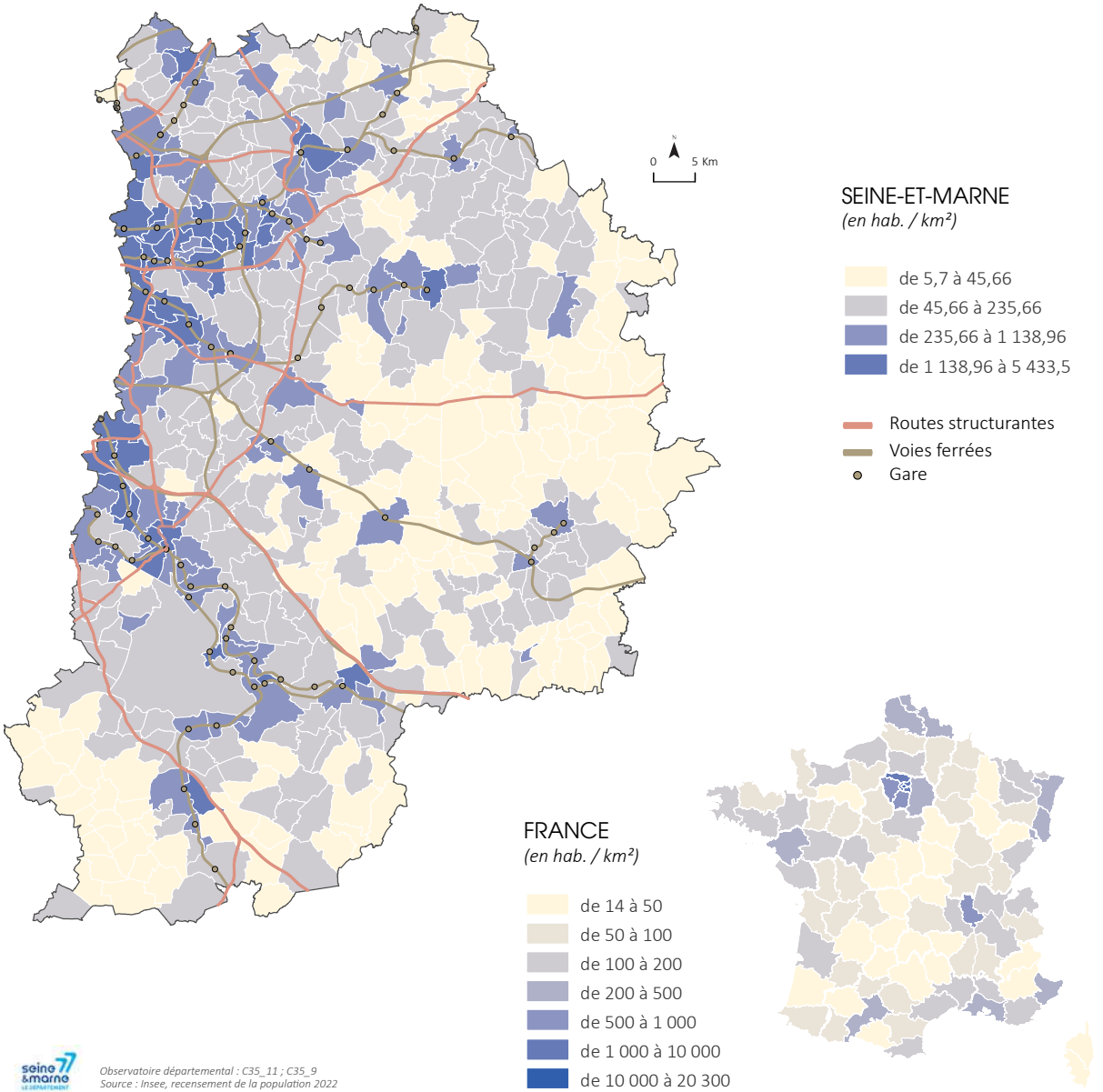

Observatoire départemental : C35_11 ; C35_9
Source : Insee, recensement de la population 2022

Évolution de la population

Une croissance démographique toujours parmi les plus fortes de France et d'Île-de-France

Sur le temps long, la Seine-et-Marne se démarque par une hausse particulièrement marquée de sa population, avec un gain de 848 059 habitants supplémentaires depuis 1968.

Entre les recensements 2016 et 2022, la population en Seine-et-Marne a progressé de 3,9 %, soit une croissance annuelle moyenne de 0,65 % par an. Cette hausse représente 54 734 habitants supplémentaires. Cela classe le département au 16ème rang des départements de France métropolitaine avec la plus forte croissance démographique et au 3ème rang d'Île-de-France juste derrière la Seine-Saint-Denis (+0,76 % par an) et le Val d'Oise (+0,66 %). À rebours de la tendance régionale, Paris se démarque par une diminution de sa population (-0,47 %).

Évolution du nombre d'habitants seine-et-marnais

Source : Insee, recensement de la population 1968-2022

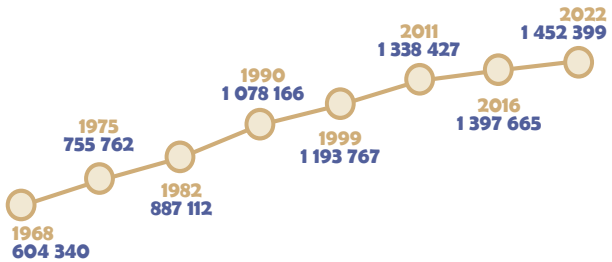

Taux de croissance annuel moyen (TCAM) de la population *: c'est une mesure statistique indiquant la moyenne annuelle de l'évolution d'une population sur une période donnée. Un taux positif correspond à une population qui augmente et un taux négatif à une diminution du nombre d'habitants.*

Le solde naturel *: différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès sur une période donnée.*

Le solde migratoire apparent *: différence entre le nombre de personnes entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties sur une période donnée. Il est obtenu par différence entre la variation totale de la population au cours de la période considérée et le solde naturel. On ne peut pas se baser sur les flux d'immigration et d'émigration, car ceux-ci sont imprécis ou inconnus.*


Melun

Mais une croissance démographique qui ralentit

On constate que, même si le taux de croissance annuel moyen du département demeure positif, il diminue nettement par rapport aux périodes précédentes, témoignant d'un ralentissement de la croissance démographique.

Au cours des dernières décennies, la hausse de population observée en Seine-et-Marne s'est progressivement rapprochée de la moyenne régionale.

Ce ralentissement observé depuis les années 1990 est lié à la diminution du solde migratoire apparent.

Alors que le solde migratoire jouait un rôle prépondérant dans l'évolution de la population sur la période 1968-1990, celui-ci devient quasiment négligeable sur la période 2011-2022 (oscillant entre 0,07 % et 0,02 %).

La Seine-et-Marne reste cependant le seul département d'Île-de-France avec un solde migratoire encore positif, témoignant d'un léger excédent migratoire. Cela signifie que le département compense encore le départ d'habitants par l'arrivée de nouvelles personnes, bien que cela soit minime, avec +1 415 personnes en moyenne par an entre les recensements 2016 et 2022.

Taux de croissance annuel moyen de la population entre chaque recensement en Seine-et-Marne

Source : Insee, recensement de la population 1968-2022

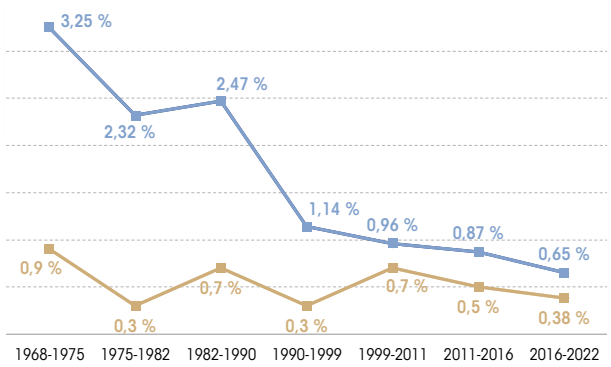

Taux de croissance annuel moyen de la population dû aux soldes naturel et migratoire entre chaque recensement en Seine-et-Marne

Source : Insee, recensement de la population, état civil 1968-2022

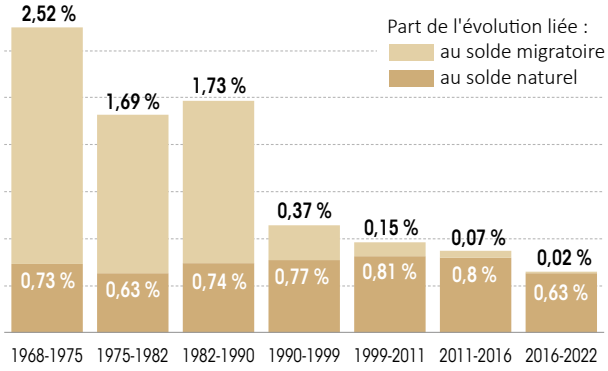

Taux de croissance annuel moyen de la population entre chaque recensement

Source : Insee, recensement de la population 1968-2022

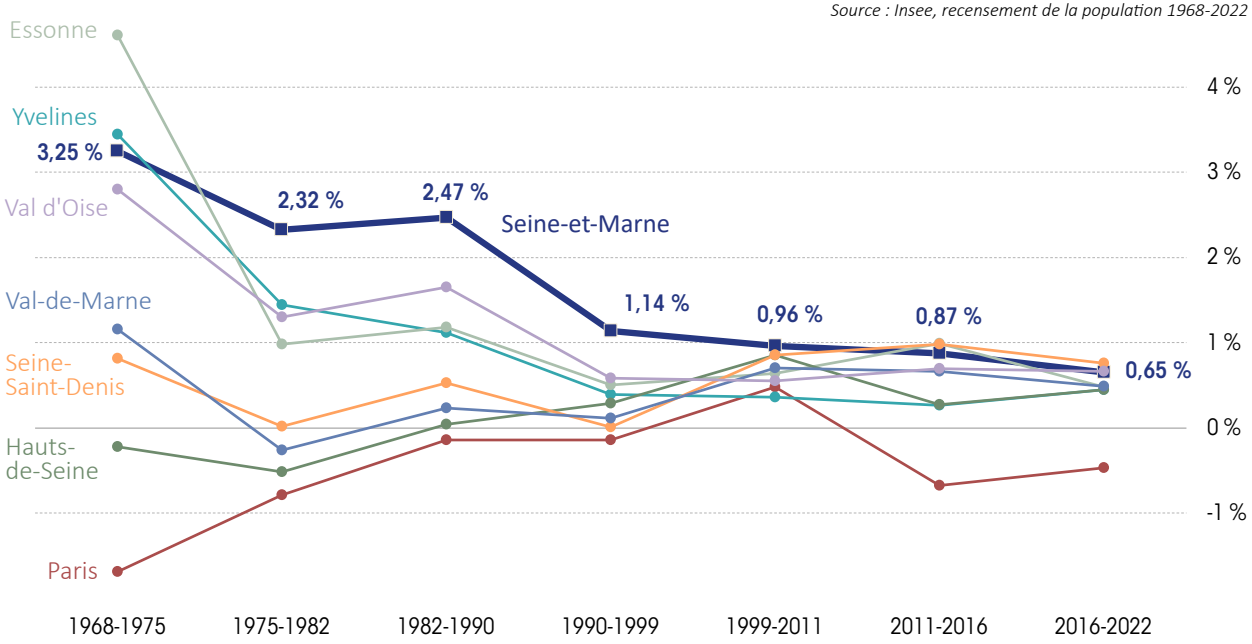

Taux de croissance annuel moyen de la population entre les recensements 2016 et 2022

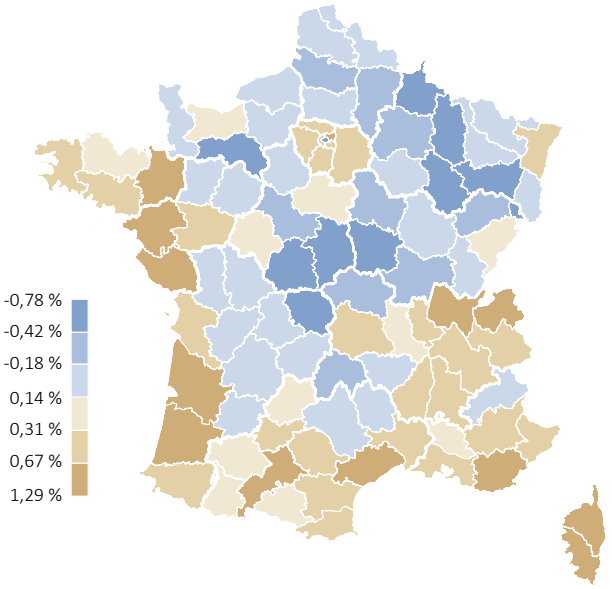

Taux de croissance annuel moyen de la population dû au solde naturel

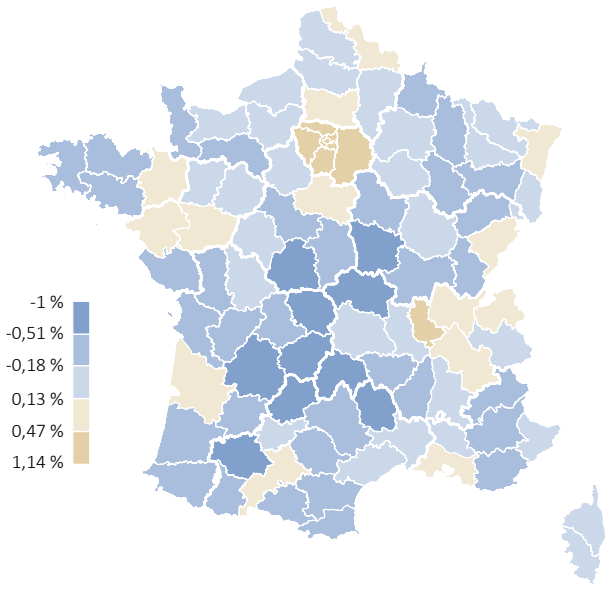

Taux de croissance annuel moyen de la population dû au solde migratoire

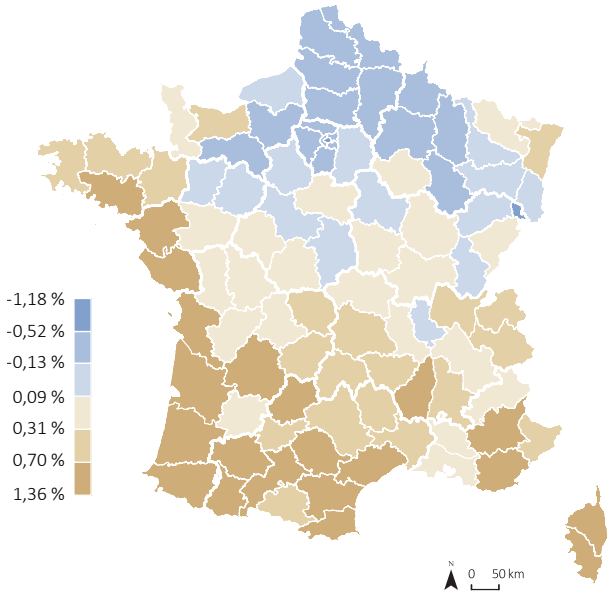

Observatoire départemental : C35_14, C35_15 et C35_16
Source : Insee, recensement de la population, état civil 2016-2022

	2022	2016-2022				
	Population	Évolution de la population	Taux d'évolution de la population ↓	Taux de croissance annuel moyen de la population	Solde migratoire apparent	Solde naturel
Seine-Saint-Denis	1 681 725	75 065	4,7%	0,76%	-37 049	112 114
Val d'Oise	1 270 845	48 922	4,0%	0,66%	-20 539	69 461
Seine-et-Marne	**1 452 399**	**54 734**	**3,9%**	**0,65%**	**1 415**	**53 319**
Val-de-Marne	1 419 531	41 380	3,0%	0,49%	-25 399	66 779
Essonne	1 324 546	37 216	2,9%	0,48%	-23 154	60 370
Hauts-de-Seine	1 647 435	44 167	2,8%	0,45%	-28 027	72 194
Yvelines	1 470 778	38 970	2,7%	0,45%	-14 291	53 261
Paris	2 113 705	-60 370	-2,8%	-0,47%	-135 926	75 556

Source : Insee, recensement de la population, état civil 2016-2022

Une croissance démographique portée par les naissances : un phénomène qui n'est pas spécifique à la Seine-et-Marne

En Seine-et-Marne, la croissance démographique est assurée essentiellement par un solde naturel positif, lié à un excédent des naissances sur les décès dans le département. Ce phénomène s'observe également pour les autres départements d'Île-de-France.

Le solde naturel nettement positif est à mettre en relation avec le fait que la Seine-et-Marne est un département avec une population jeune, accueillant de nombreuses familles (voir chapitres dédiés).

C'est également le cas, par exemple, pour la Seine-Saint-Denis, un des départements avec la plus forte natalité de France métropolitaine, expliquant sa forte hausse de population.

À Paris, l'excédent de naissances par rapport aux décès ne suffit pas à compenser un solde migratoire nettement négatif, d'où la diminution de la population.

Même si le solde migratoire contribue peu à la croissance démographique de la Seine-et-Marne, le département est le seul de la région à compenser le départ d'habitants par l'arrivée de nouveaux entrants.

Taux de croissance annuel moyen de la population dû aux soldes naturel et migratoire
Source : Insee, recensement de la population 2016-2022

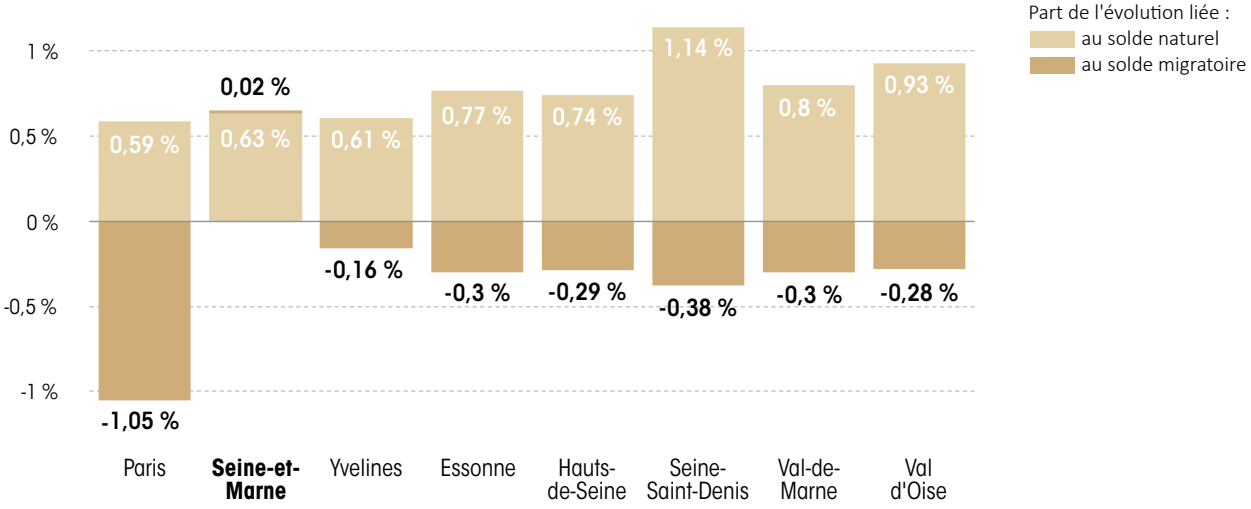

Une évolution de la population différenciée au sein du département

Au sein du département, certains territoires connaissent une croissance démographique particulièrement importante, comme la CA Val d'Europe avec une hausse de 9,1 % du nombre d'habitants entre les recensements 2016 et 2022 (soit +1,46 % en moyenne par an). C'est également le cas de l'Orée de la Brie, du Pays de Montereau, du Pays de Meaux ou encore de Melun Val de Seine.

Les territoires avec les croissances démographiques les plus importantes sont ceux qui connaissent une augmentation de leur population à la fois grâce à une natalité dynamique et grâce à de nouveaux arrivants (et/ou peu de départs).

Le poids de ces facteurs d'explication peut cependant varier selon les territoires. Ainsi, dans le Pays de Montereau le solde migratoire est prépondérant pour expliquer la progression du nombre d'habitants tandis que, pour la CA de Marne et Gondoire, le solde naturel est le moteur principal de la croissance démographique.

Cinq territoires perdent des habitants entre les recensements 2016 et 2022. Ils sont situés majoritairement aux franges de la Seine-et-Marne, au sud et à l'est, mais aussi au nord avec la CC du Pays de l'Ourcq.

Taux de croissance annuel moyen de la population entre les recensements 2016 et 2022 par EPCI seine-et-marnais

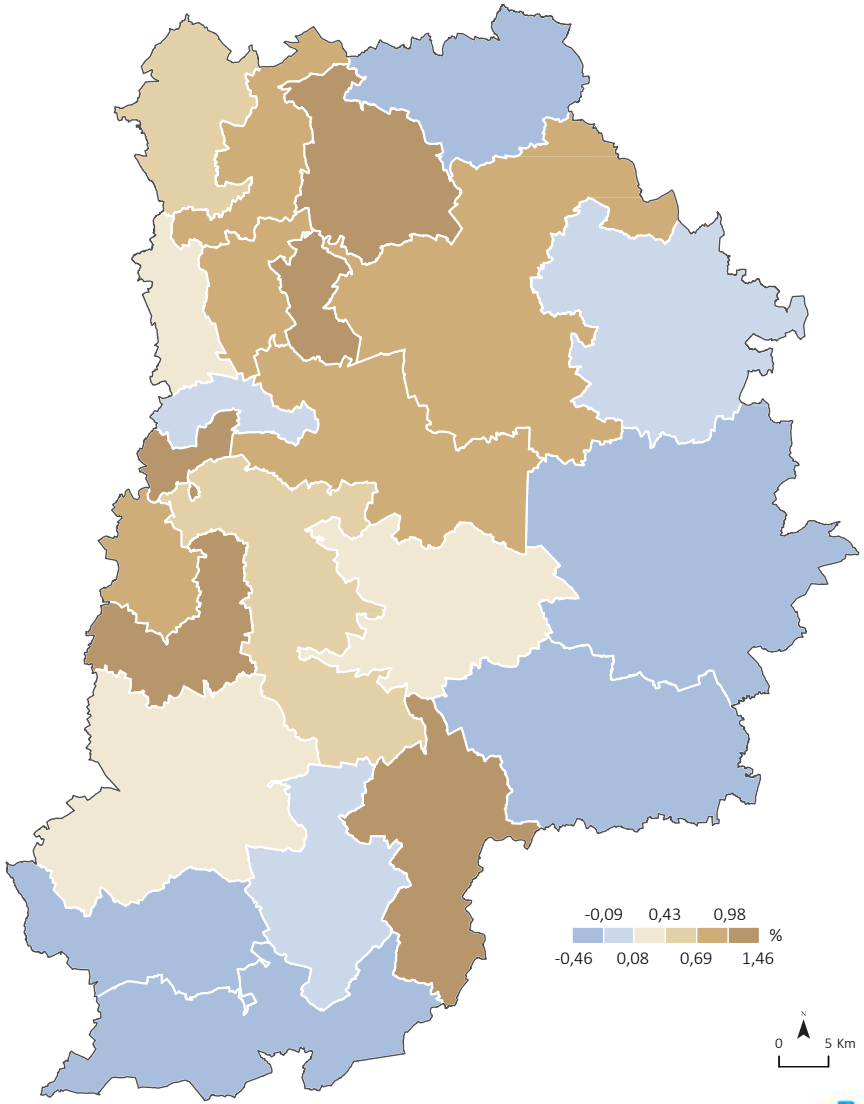

Observatoire départemental : C35_17
Source : Insee, recensement de la population 2016-2022

Évolution de la population entre les recensements 2016 et 2022 par EPCI seine-et-marnais

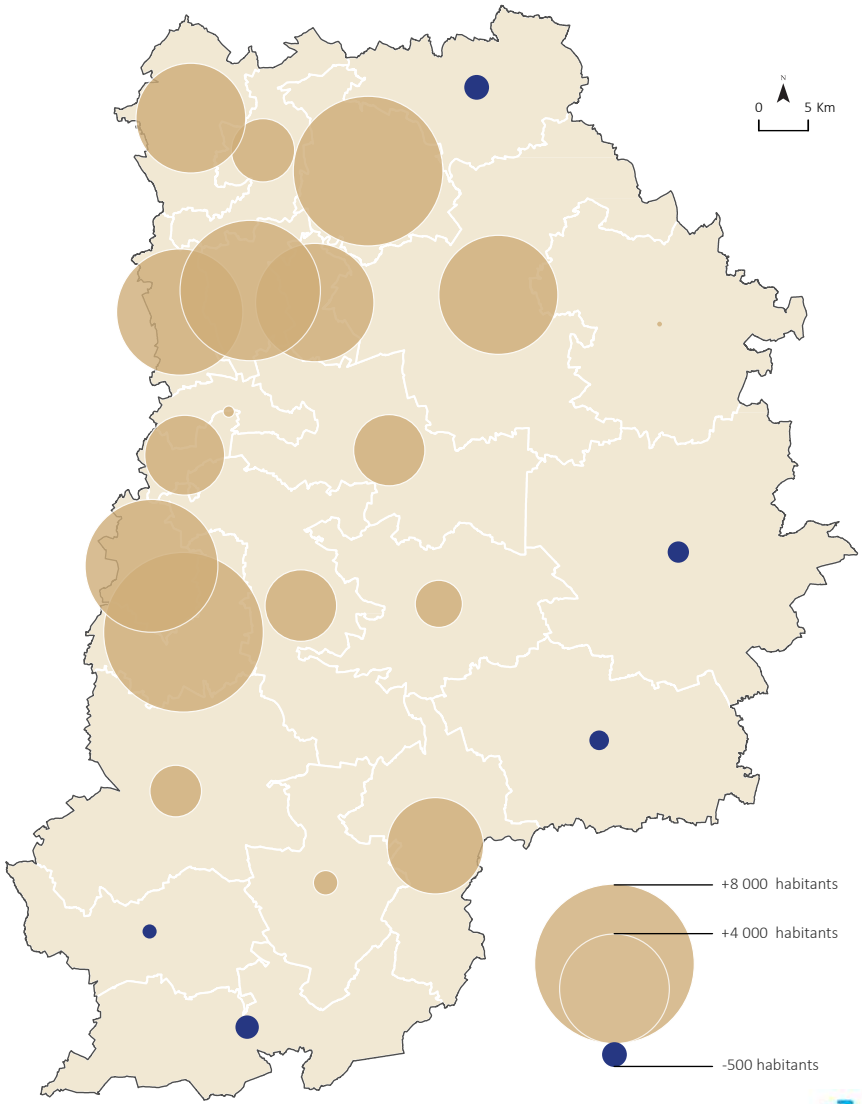

Observatoire départemental : C35_18
Source : Insee, recensement de la population 2016-2022

En Seine-et-Marne, le solde naturel est positif dans quasiment l'intégralité du territoire.

Cela témoigne d'un nombre plus important de naissances que de décès entre 2016 et 2022, à l'exception de trois territoires où le nombre de naissances ne suffit pas à compenser les décès. Il s'agit des territoires du Pays de Fontainebleau, de Gâtinais Val de Loing et du Bassée Montois. On observe également un solde naturel particulièrement élevé au nord et à l'ouest du département, en lien avec une population jeune et de nombreuses familles.

Environ la moitié des EPCI a un solde migratoire positif, qui témoigne d'un nombre plus important de nouveaux arrivants par rapport aux départs. Les EPCI du Pays de Montereau, de Val d'Europe Agglomération, de l'Orée de la Brie ont des soldes migratoires contribuant de manière importante à leur croissance démographique. C'est également le cas, dans une moindre mesure, pour Val Briard et Coulommiers Pays de Brie.

L'évolution de la population sur un territoire dépend de ces facteurs démographiques (solde naturel et solde migratoire), néanmoins on peut observer des phénomènes de compensation.

Par exemple :

- à Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart. Ce territoire est en croissance démographique malgré un solde migratoire négatif (témoignant de plus de départs que d'arrivées), qui est compensé par une natalité dynamique ;

- le Pays de Fontainebleau continue à gagner des habitants grâce à l'arrivée de nouveaux entrants et peu de départs, malgré un solde naturel négatif (témoignant d'un nombre plus important de décès que de naissances).



Samois-sur-Seine

Taux de croissance annuel moyen de la population dû au solde naturel entre les recensements 2016 et 2022 par EPCI seine-et-marnais

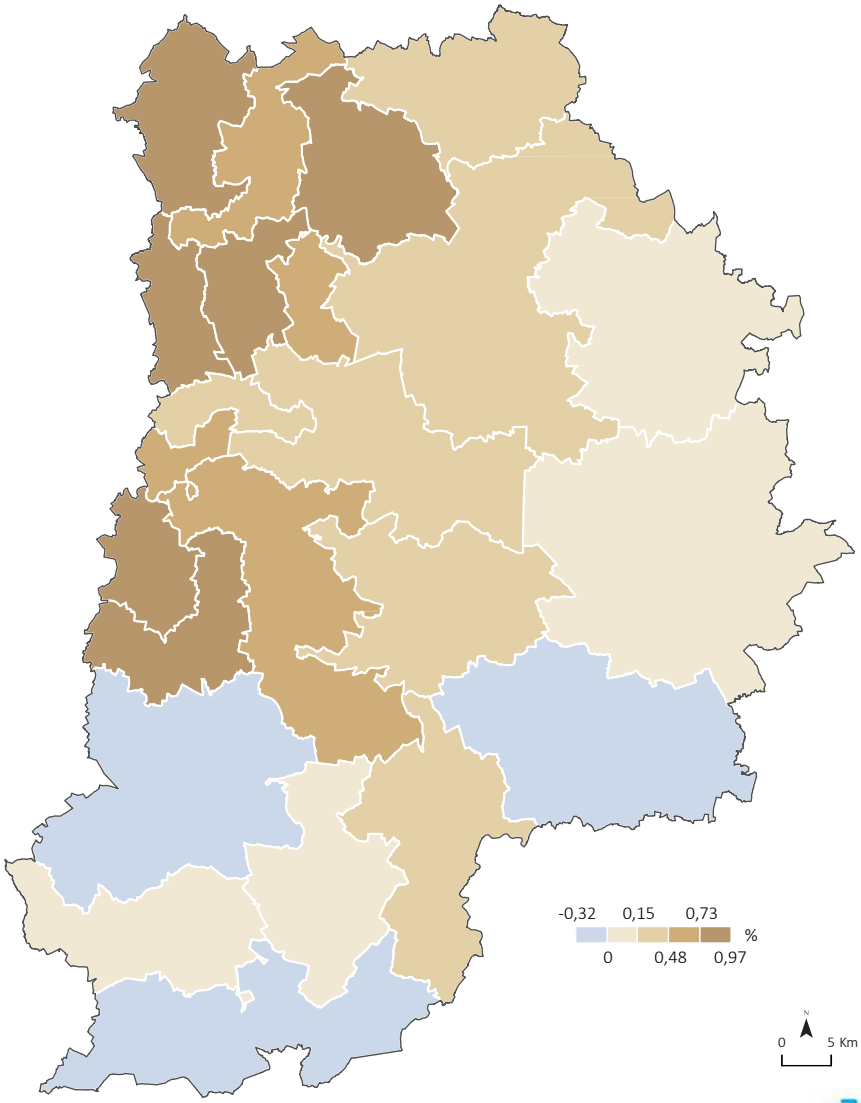

Observatoire départemental : C35_19
Source : Insee, recensement de la population, état civil 2016-2022

Taux de croissance annuel moyen de la population dû au solde migratoire entre les recensements 2016 et 2022 par EPCI seine-et-marnais

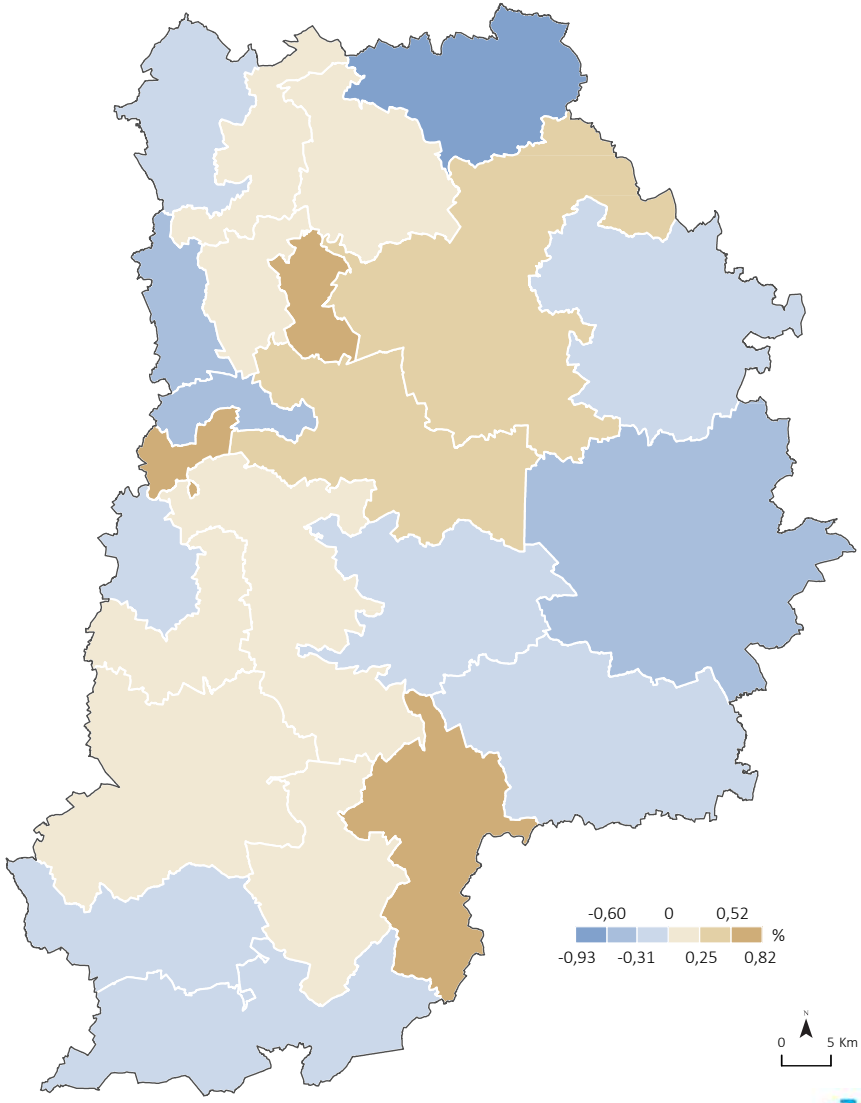

Observatoire départemental : C35_20
Source : Insee, recensement de la population 2016-2022

Dynamiques d'évolution de la population

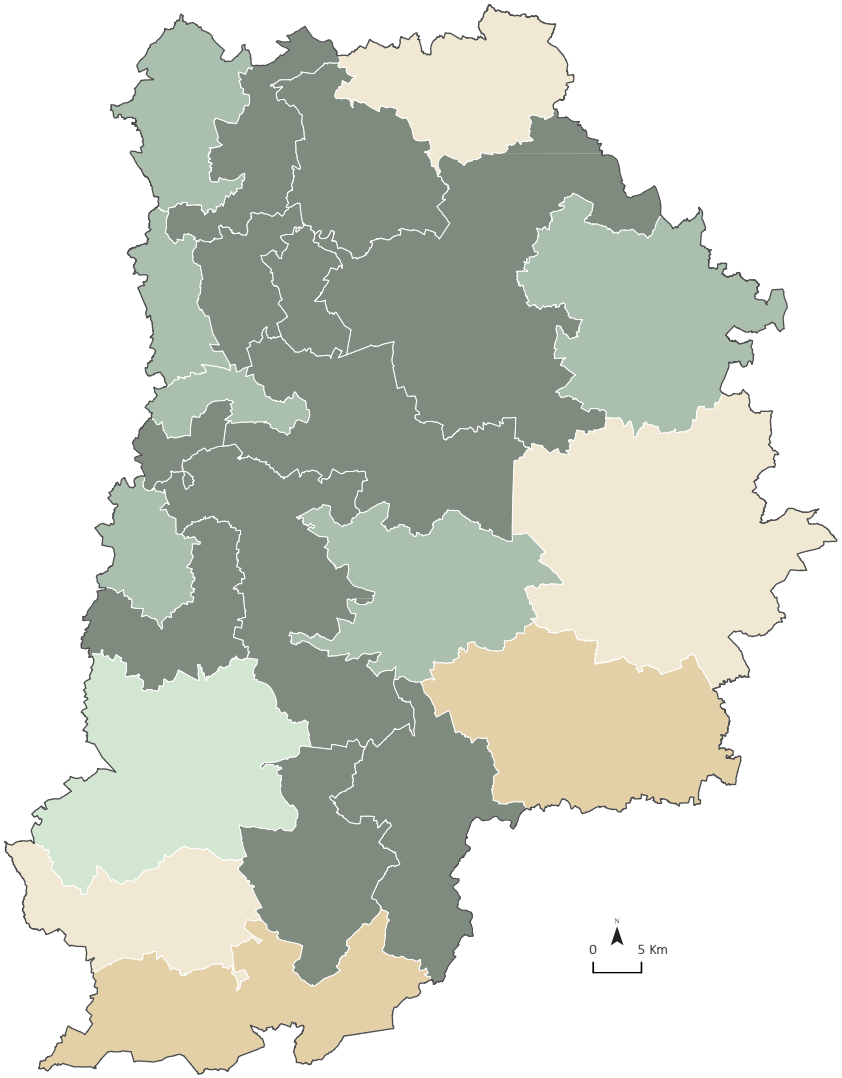

Observatoire départemental : C35_21
Source : Insee, recensement de la population, état civil 2016-2022

Territoire en croissance démographique	Solde naturel positif	Solde migratoire positif	Le territoire gagne des habitants grâce à un solde naturel positif (= plus de naissances que de décès) et à un solde migratoire positif (= plus d'arrivées que de départs)
Territoire en croissance démographique	Solde naturel positif	Solde migratoire négatif	Le territoire gagne des habitants grâce à un solde naturel positif qui compense un solde migratoire négatif (= plus de départs que d'arrivées)
Territoire en croissance démographique	Solde naturel négatif	Solde migratoire positif	Le territoire gagne des habitants grâce à un solde migratoire positif qui compense un solde naturel négatif (= plus de décès que de naissances)
Territoire en décroissance démograhique	Solde naturel négatif	Solde migratoire négatif	Le territoire perd des habitants à cause d'un solde naturel et d'un solde migratoire négatifs (= moins d'arrivées que de départs d'habitants)
Territoire en décroissance démograhique	Solde naturel positif	Solde migratoire négatif	Le territoire perd des habitants car le solde naturel positif ne suffit pas à compenser le solde migratoire négatif
Territoire en décroissance démograhique	Solde naturel négatif	Solde migratoire positif	Le territoire perd des habitants car le solde migratoire positif ne suffit pas à compenser un solde naturel négatif. *Ce cas ne s'observe pas en Seine-et-Marne*

	2022	2016-2022				
	Population	Évolution de la population	Taux d'évolution de la population ↓	Taux de croissance annuel moyen de la population	Taux de croissance annuel moyen de la population dû au solde nature (en %)	Taux de croissance annuel moyen de la population dû au solde migratoire (en %)
CA Val d'Europe Agglomération	53 598	4 467	9,09%	1,46%	0,73	0,73
CC l'Orée de la Brie	26 448	2 046	8,38%	1,35%	0,68	0,67
CC Pays de Montereau	45 085	2 956	7,02%	1,14%	0,32	0,82
CA du Pays de Meaux	110 552	7 141	6,91%	1,12%	0,87	0,25
CA Melun Val de Seine	139 112	8 114	6,19%	1,01%	0,86	0,14
CA Marne et Gondoire	110 064	6 282	6,05%	0,98%	0,91	0,07
CC Val Briard	29 261	1 628	5,89%	0,96%	0,46	0,5
CC Plaines et Monts de France	25 662	1 290	5,29%	0,86%	0,66	0,2
CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart	114 501	5 616	5,16%	0,84%	0,97	-0,12
CA Coulommiers Pays de Brie	95 640	4 523	4,96%	0,81%	0,33	0,48
CC Brie des Rivières et Châteaux	40 561	1 636	4,20%	0,69%	0,64	0,05
CA Roissy Pays de France	96 847	3 847	4,14%	0,68%	0,82	-0,14
SEINE-ET-MARNE	**1 452 399**	**54 734**	**3,92%**	**0,65%**	**0,63**	**0,02**
CC Brie Nangissienne	28 330	716	2,59%	0,43%	0,48	-0,06
CA Paris - Vallée de la Marne	232 536	5 096	2,24%	0,37%	0,88	-0,51
CA du Pays de Fontainebleau	69 205	853	1,25%	0,21%	-0,03	0,24
CC Moret Seine et Loing	39 247	192	0,49%	0,08%	0,03	0,05
CC Les Portes Briardes entre Villes et Forêts	46 241	42	0,09%	0,02%	0,41	-0,4
CC des Deux Morin	26 471	8	0,03%	0,01%	0,11	-0,11
CC Pays de Nemours	29 774	-155	-0,52%	-0,09%	0,08	-0,17
CC du Provinois	34 302	-353	-1,02%	-0,17%	0,14	-0,31
CC Bassée-Montois	23 165	-302	-1,29%	-0,22%	-0,11	-0,1
CC Gâtinais Val de Loing	18 432	-425	-2,25%	-0,38%	-0,32	-0,06
CC du Pays de l'Ourcq	17 365	-484	-2,71%	-0,46%	0,47	-0,93

Une croissance qui se poursuit dans les territoires davantage peuplés

En se focalisant sur les communes qui ont gagné des habitants et celles qui en ont perdu au cours de la dernière période (2016-2022), on constate que la croissance se concentre dans les zones davantage peuplées du département. C'est notamment le cas à l'ouest et au nord, en particulier autour des villes nouvelles de Marne-la-Vallée et de Sénart, toujours en croissance démographique. Ces territoires ont pu bénéficier d'un maillage plus dense des réseaux de transports, de la proximité avec des bassins d'emplois, mais aussi d'opérations de constructions de logements neufs.

À l'est de la Seine-et-Marne, certains territoires dans des zones plus rurales sont également en progression, comme autour de Coulommiers et de La Ferté-sous-Jouarre. Outre la connexion possible à Paris grâce au train, ces territoires bénéficient également d'un prix de l'immobilier pouvant être attractif. C'est également le cas au sud, autour de Montereau-fault-Yonne.

Les 10 communes avec le plus fort gain d'habitants en Seine-et-Marne
(en nombre d'habitants) - Source : Insee, recensement de la population 2016-2022

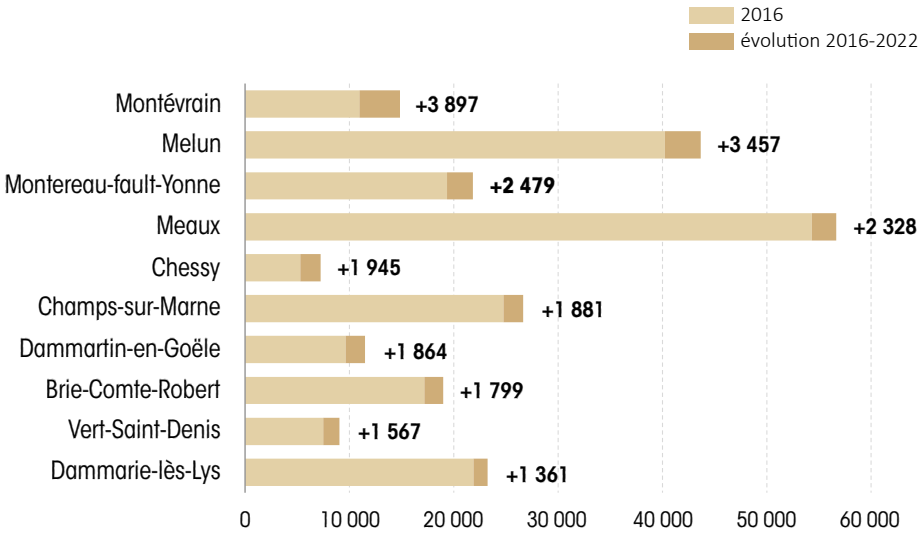

Évolution de la population entre les recensements 2016 et 2022 par commune seine-et-marnaise

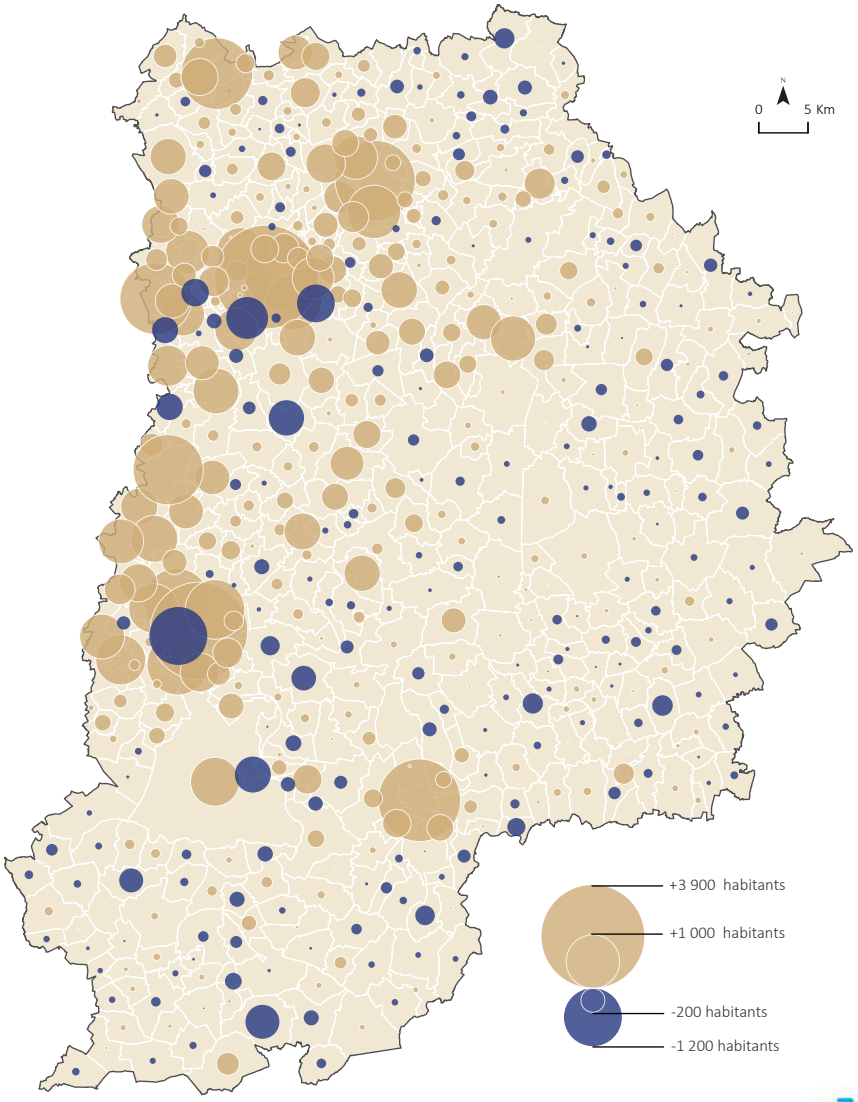

Observatoire départemental : C35_22
Source : Insee, recensement de la population 2016-2022

Natalité et fécondité

Une natalité forte mais qui tend à diminuer

La Seine-et-Marne est l'un des départements de France métropolitaine où les naissances sont les plus nombreuses : 17 400 naissances domiciliées sur le territoire seine-et-marnais en 2023.

Avec un taux brut de natalité en 2023 de 11,9 ‰, le département est en 5ème position des départements de France métropolitaine. Cette dynamique est en lien avec le reste de la région Île-de-France : les sept premiers départements de ce classement sont également franciliens.

La Seine-et-Marne accuse une baisse continue du nombre de naissances depuis 2014. De 19 708 naissances en 2014 à 17 400 naissances en 2023, on observe une baisse de 11,7 % sur cette période. Cette donnée est à relativiser, car une baisse de la natalité plus importante (-16,7 %) s'observe aussi à l'échelle nationale sur la même période.

Naissances domiciliées

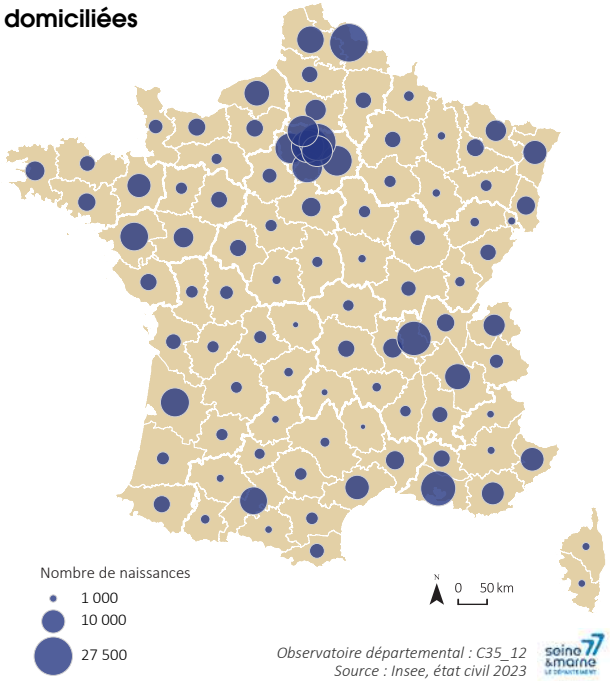

Observatoire départemental : C35_12
Source : Insee, état civil 2023

Évolution des naissances en Seine-et-Marne

(en nombre de naissances domiciliées) - Source : Insee, état civil 2014-2023

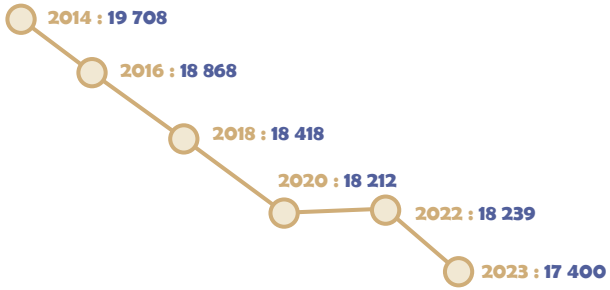

Classement des départements français selon leur taux brut de natalité *(hors DOM-TOM)*

Source : Insee, état civil 2023, recensement de la population 2022

	Classement	2023 Taux brut de natalité
Seine-Saint-Denis	1er	14,7 ‰
Val d'Oise	2e	14,1 ‰
Essonne	3e	13 ‰
Val-de-Marne	4e	12,4 ‰
Seine-et-Marne	**5e**	**11,9 ‰**
Hauts-de-Seine	6e	11,9 ‰
Yvelines	7e	11,8 ‰
…	…	…
Gers	95e	6,6 ‰
Lot	96e	6,4 ‰

Les 10 communes avec le plus de naissances en Seine-et-Marne

(en nombre d'habitants) - Source : Insee, état civil 2023

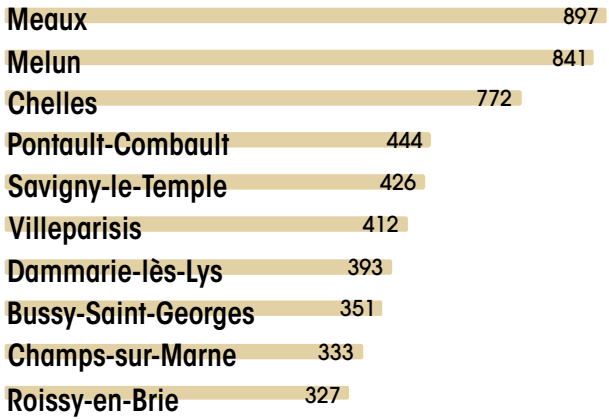

***Taux brut de natalité** : le taux brut de natalité est le rapport du nombre de naissances vivantes de l'année pour 1 000 habitants. Il donne une mesure rapide de l'intensité des naissances dans une population.*



Une concentration des naissances sur la frange ouest du département

La répartition des naissances sur le territoire départemental est à mettre en relation avec la densité de population des communes et l'âge des habitants. C'est au niveau de la frange ouest, dans des communes où la population est à la fois dense (supérieure à 2 000 habitants/km²) et jeune (34,5 % des 15-44 ans vivent dans ces communes), que l'on observe le plus grand nombre de naissances en 2023 (6 661 naissances, soit 38 % des naissances du département).

	2023	
	Naissances domiciliées	Taux brut de natalité ↓
CA Melun Val de Seine	2 189	16,0 ‰
CA du Pays de Meaux	1 475	13,6 ‰
CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart	1 526	13,5 ‰
CA Paris - Vallée de la Marne	3 005	13,1 ‰
CC l'Orée de la Brie	344	13,0 ‰
CA Roissy Pays de France	1 242	12,9 ‰
CC Val Briard	356	12,4 ‰
CA Marne et Gondoire	1 334	12,3 ‰
CC Plaines et Monts de France	309	12,1 ‰
CC du Pays de l'Ourcq	210	12,1 ‰
SEINE-ET-MARNE	**17 400**	**12,1 ‰**
CA Val d'Europe Agglomération	613	11,5 ‰
CC Brie des Rivières et Châteaux	455	11,3 ‰
CC Brie Nangissienne	320	11,3 ‰
CC Les Portes Briardes entre Villes et Forêts	493	10,7 ‰
CC des Deux Morin	279	10,5 ‰
CA Coulommiers Pays de Brie	990	10,5 ‰
CC Pays de Montereau	461	10,2 ‰
CC du Provinois	330	9,6 ‰
CC Gâtinais Val de Loing	168	9,1 ‰
CC Pays de Nemours	265	8,9 ‰
CC Bassée-Montois	194	8,4 ‰
CA du Pays de Fontainebleau	541	7,8 ‰
CC Moret Seine et Loing	301	7,7 ‰

Source : Insee, état civil 2023

Naissances domiciliées par commune seine-et-marnaise

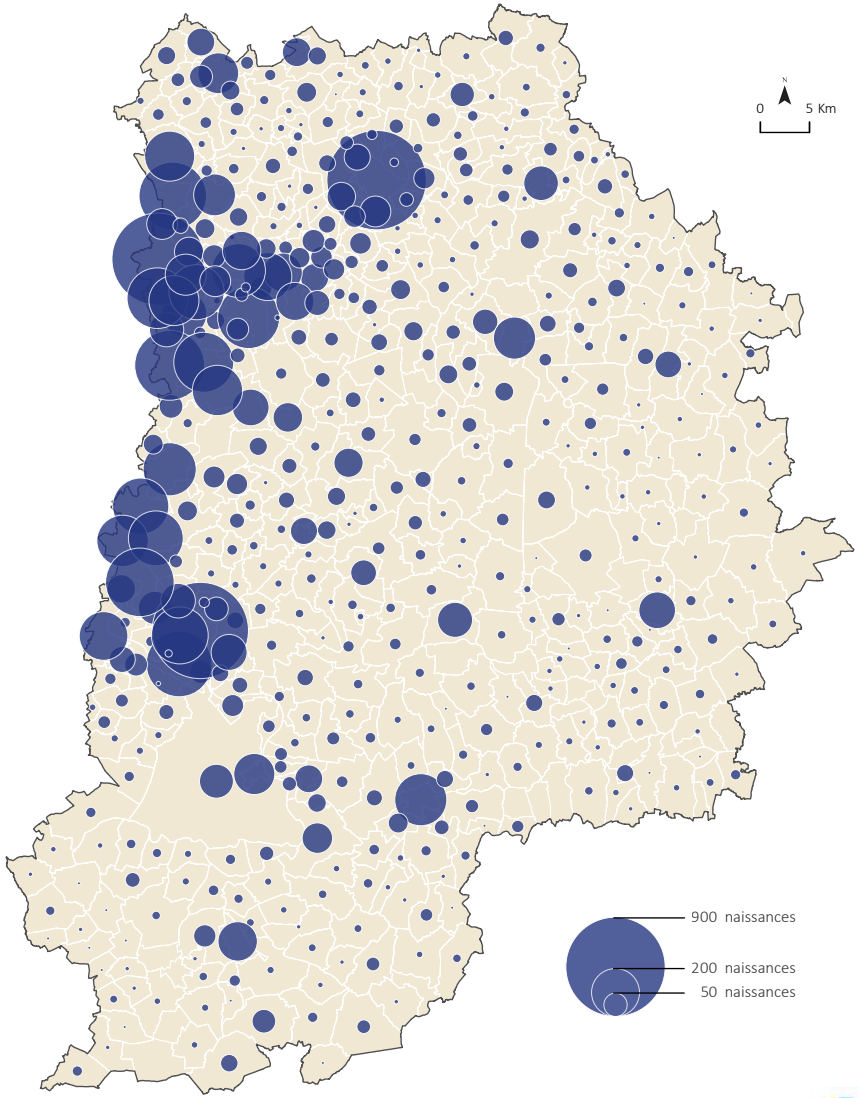

Observatoire départemental : C35_13
Source : Insee, état civil 2023

Un nombre d'enfants par femme qui tend à diminuer

L'indicateur conjoncturel de fécondité (ICF) en Île-de-France est passé de 2,11 enfants en 2014 à 1,81 enfant en 2023, ce qui traduit une baisse continue de la fécondité dans la région. Cette tendance s'observe également à l'échelle nationale (passant de 1,99 en 2014 à 1,65 en 2023).

L'ICF seine-et-marnais est passé de 2,11 enfants en 2014 à 1,85 enfant en 2023, montrant ainsi une évolution similaire à celle de l'Île-de-France. La Seine-et-Marne se distingue par le plus faible ICF des départements de grande couronne.

Évolution de l'indicateur conjoncturel de fécondité
Source : Insee, état civil 2014-2023

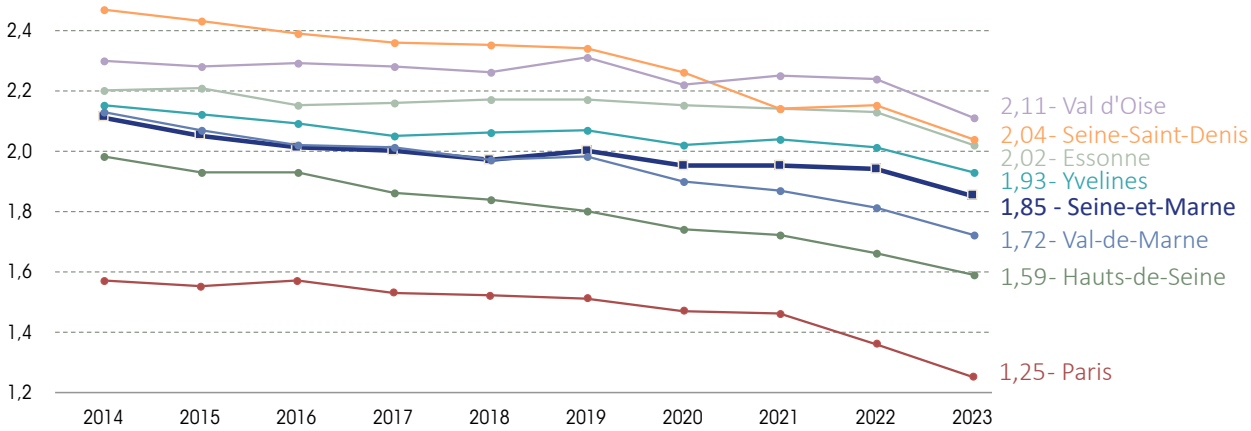

Des mères plus jeunes que la moyenne francilienne

En 2024, l'âge moyen des femmes lors de la naissance de leur enfant en Seine-et-Marne était de 31,3 ans. Cet âge moyen n'a cessé d'augmenter ces dernières années, augmentant d'un an en l'espace de dix ans.

Néanmoins, c'est en Seine-et-Marne que l'on retrouve les mères les plus jeunes de la région Île-de-France (32,3 ans en moyenne pour les mères franciliennes). La Seine-et-Marne se rapproche de la moyenne nationale (31,2 ans).

Âge moyen des mères à l'accouchement
(en années) - Source : Insee, état civil 2024 (données provisoires)

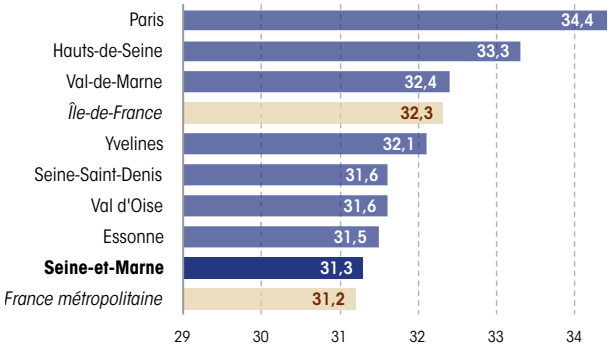

Indicateur Conjoncturel de Fécondité (ICF) *: il mesure le nombre d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie, si les taux de fécondité observés l'année considérée à chaque âge demeuraient inchangés. Il s'agit donc d'un indicateur synthétique à partir d'un nombre de naissances sur une année donnée, ce qui ne peut pas présager de manière certaine du nombre d'enfants qu'aura chaque femme dans l'avenir.*

Mortalité et espérance de vie

Une mortalité qui tend à se rapprocher de la situation avant COVID

En 2023, 9 846 Seine-et-Marnais sont décédés. On observe une tendance générale à la hausse de la mortalité entre 2014 et 2023, avec un pic notable en 2020 (10 853 décès). Cette année 2020 marque une rupture avec une augmentation significative liée à la pandémie de COVID-19.

Après 2020, le nombre de décès diminue, ramenant la mortalité à un niveau légèrement supérieur à celui observé durant les années pré-COVID.

Évolution des décès en Seine-et-Marne
(en nombre de décès domiciliés) - Source : Insee, état civil 2014-2023

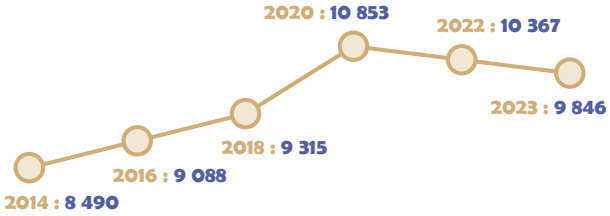

Un taux brut de mortalité parmi les plus faibles de France mais le plus élevé à l'échelle francilienne

Le taux brut de mortalité en 2023 s'élève à 6,8 ‰ dans le département, soit un des taux les plus faibles de France.

La mortalité est moins élevée en Île-de-France que dans le reste du pays, avec des taux nettement plus faibles que la moyenne nationale (9,4 ‰).

À l'échelle francilienne, la Seine-et-Marne est le département où le taux est le plus élevé, devant Paris (6,6 ‰) et les Yvelines (6,6 ‰).

Taux brut de mortalité en 2023

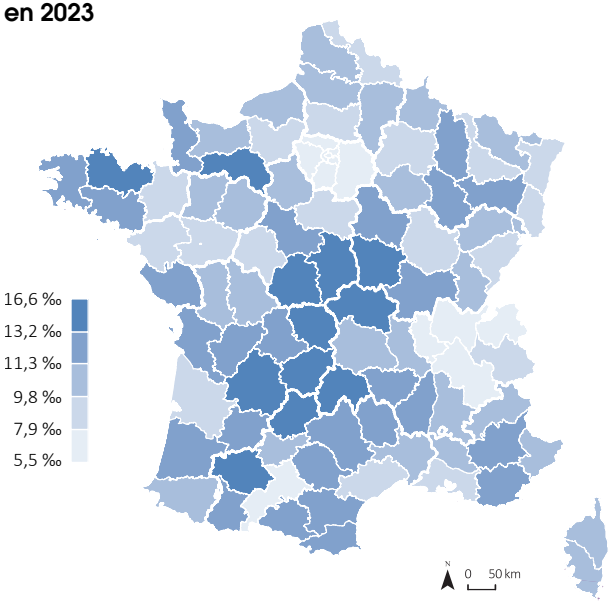

Observatoire départemental : C35_34
Source : Insee, recensement de la population 2022, état civil 2023

Une hausse de la mortalité dans le nord-ouest du département ...

À l'échelle infra-départementale, c'est dans la CA Val d'Europe Agglomération (+52 %), la CC Brie Nangissienne (+45,9 %) et la CC Plaines et Monts de France (+38,3 %) que la hausse des décès a été la plus importante durant la période 2014-2023. À l'exception de la CC Brie Nangissienne et de la CC Bassée-Montois, les dix plus fortes hausses (supérieures à 20 %) se situent au nord-ouest du département. À l'inverse, la CC du Provinois (-1,7 %) et la CC du Pays de Nemours (-9,5 %) sont les seules où le nombre de décès a baissé sur cette période.

Taux brut de mortalité en 2023 en Île-de-France
Source : Insee, recensement de la population 2022, état civil 2023

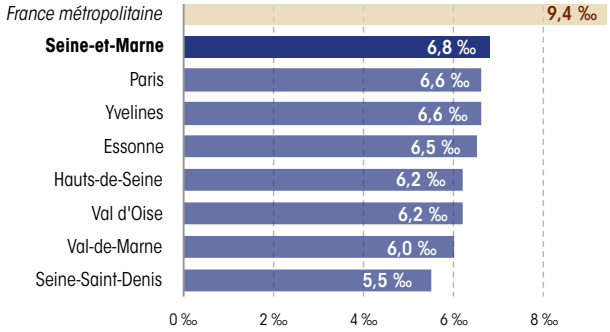

***Taux brut de mortalité** : c'est un indicateur démographique qui mesure le nombre de décès dans une population sur une période donnée. Il est généralement exprimé pour 1 000 habitants par an.*
Taux brut de mortalité = (nombre de décès / population totale) x 1 000

Mais un taux de mortalité qui reste plus élevé au sud et à l'est

Le taux de mortalité entre 2014 et 2023 demeure élevé au sein des EPCI du sud et de l'est du département avec un taux supérieur à 8 ‰, proche du taux national (9 ‰). À l'inverse, le taux est faible dans les EPCI de l'ouest et du nord du département où les taux sont proches de ceux des départements de petite couronne (autour de 6 ‰).

Cette répartition hétérogène est liée à la structure par âge de la population : les territoires accueillant une population plus âgée connaissent des taux de mortalité plus élevés.

	2014	2023	2014-2023	
	Décès domiciliés	Décès domiciliés	Évolution des décès	Taux d'évolution des décès ↓
CA Val d'Europe Agglomération	175	266	91,0	52,0%
CC Brie Nangissienne	157	229	72,0	45,9%
CC Plaines et Monts de France	107	148	41,0	38,3%
CC l'Orée de la Brie	143	187	44,0	30,8%
CC du Pays de l'Ourcq	114	144	30,0	26,3%
CC Val Briard	165	208	43,0	26,1%
CA Roissy Pays de France	452	566	114,0	25,2%
CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart	451	560	109,0	24,2%
CC Bassée-Montois	210	260	50,0	23,8%
CA du Pays de Meaux	582	709	127,0	21,8%
CA Marne et Gondoire	448	522	74,0	16,5%
SEINE-ET-MARNE	**8 490**	**9 846**	**1 356,0**	**16,0%**
CA Paris - Vallée de la Marne	1 116	1 294	178,0	15,9%
CC Moret Seine et Loing	308	357	49,0	15,9%
CA Melun Val de Seine	850	978	128,0	15,1%
CC Pays de Montereau	332	381	49,0	14,8%
CA Coulommiers Pays de Brie	675	762	87,0	12,9%
CA du Pays de Fontainebleau	597	662	65,0	10,9%
CC Les Portes Briardes entre Villes et Forêts	265	281	16,0	6,0%
CC des Deux Morin	246	257	11,0	4,5%
CC Gâtinais Val de Loing	227	234	7,0	3,1%
CC Brie des Rivières et Châteaux	244	251	7,0	2,9%
CC du Provinois	300	295	-5,0	-1,7%
CC Pays de Nemours	326	295	-31,0	-9,5%

Source : Insee, état civil 2014-2023

Taux brut de mortalité entre 2014 et 2023 par EPCI seine-et-marnais

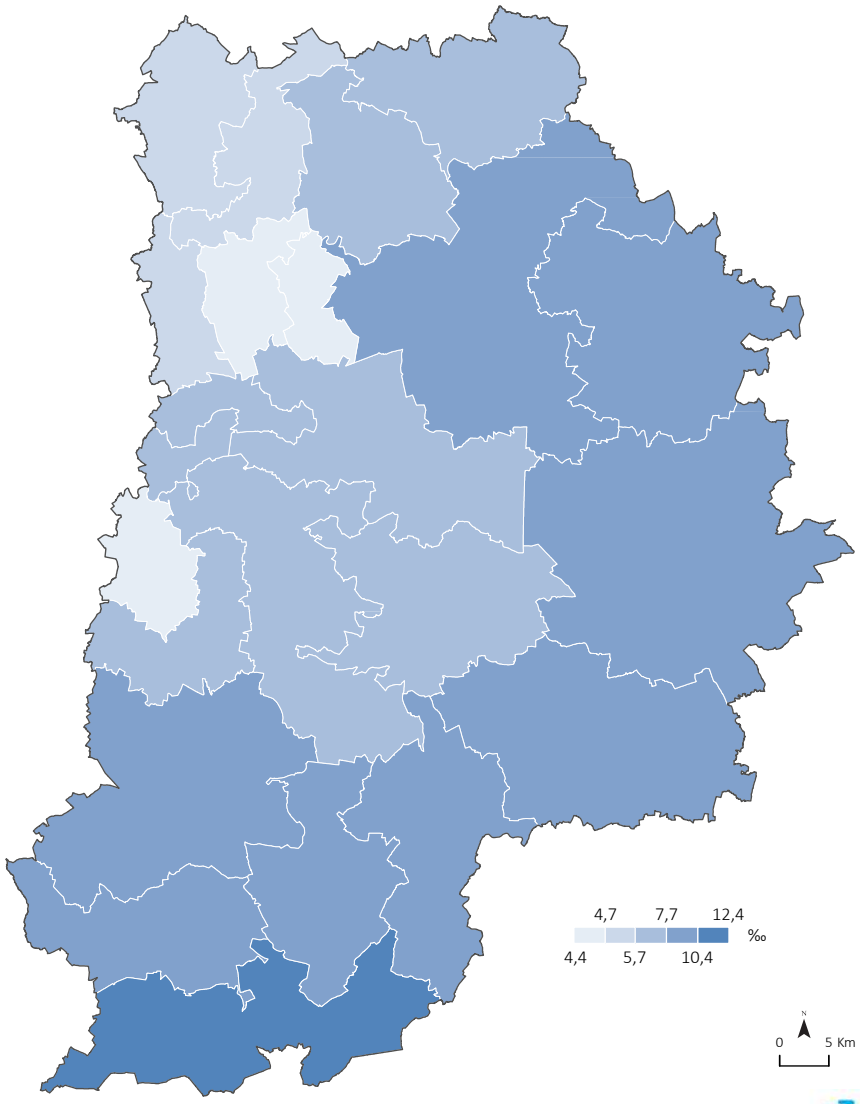

Observatoire départemental : C35_35
Source : Insee, recensement de la population 2022, état civil 2023

Une espérance de vie parmi les plus faibles d'Île-de-France

En 2023, l'espérance de vie à la naissance des hommes (80,8 ans) et des femmes (85,5 ans) en Seine-et-Marne est une des plus faibles d'Île-de-France, juste devant la Seine-Saint-Denis.

Même si l'espérance de vie demeure plus importante chez les femmes que chez les hommes, on assiste à une réduction de cet écart ces dernières années.

Espérance de vie à la naissance *: c'est le nombre d'années qu'un nouveau-né peut espérer vivre en moyenne, si les taux de mortalité actuels demeurent constants durant sa vie. Ce taux prend en compte la mortalité infantile et la mortalité chez les jeunes.*

Espérance de vie à la naissance
(en années) - Source : Insee, état civil 2023

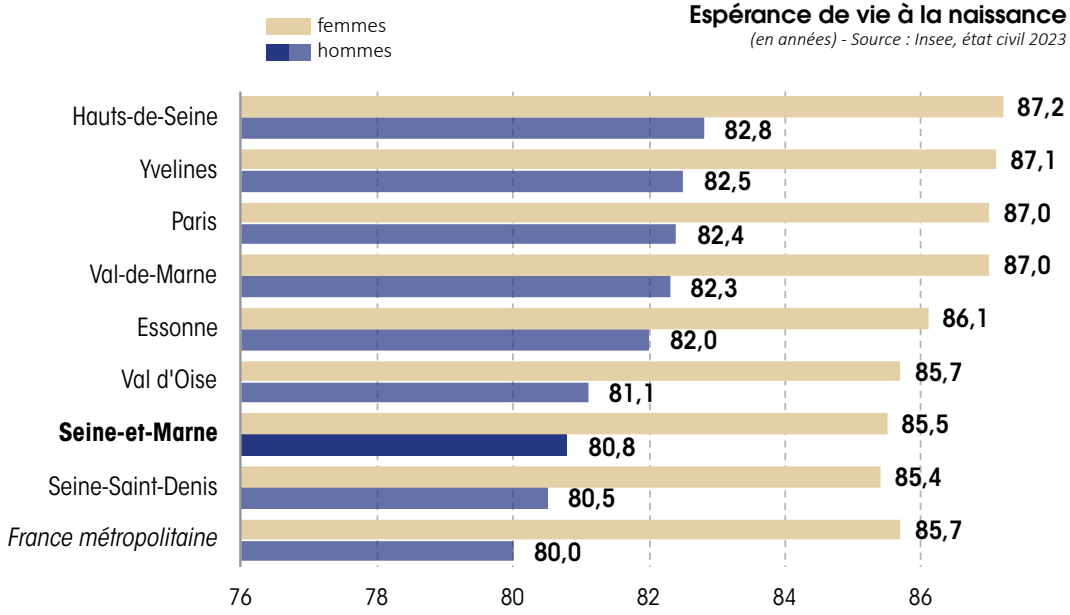

Évolution de l'espérance de vie à la naissance en Seine-et-Marne
(en années) - Source : Insee, état civil 2000-2023

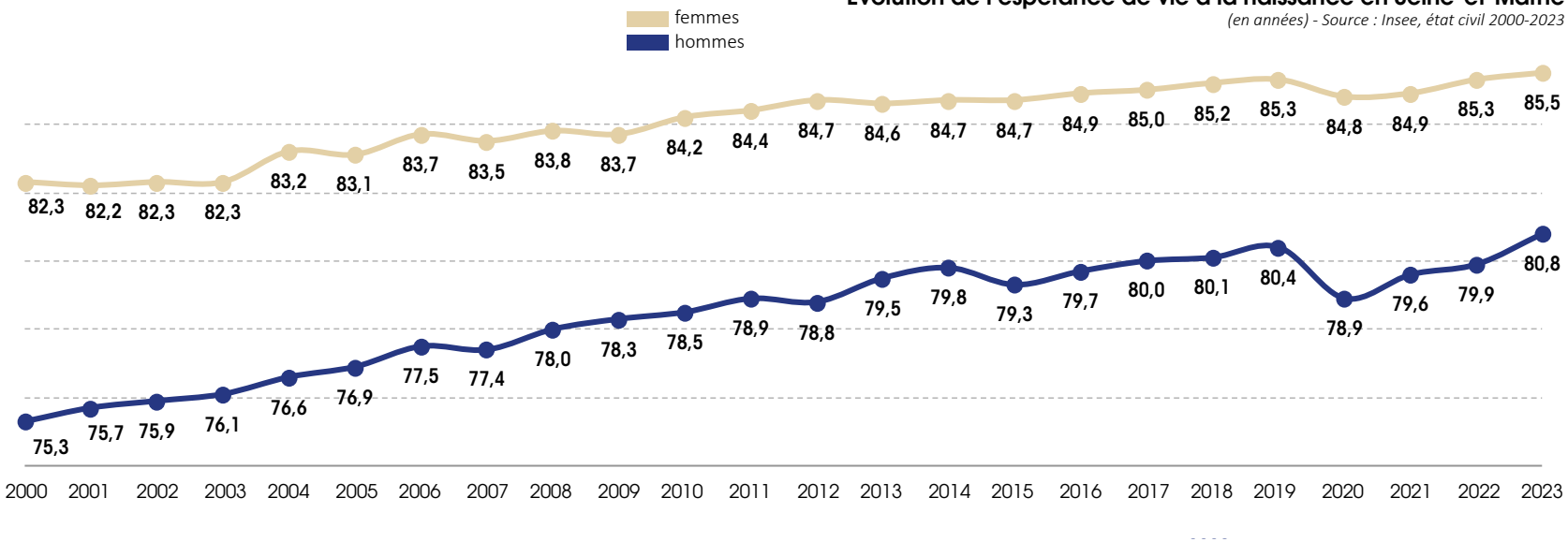

Les nouveaux arrivants

Une stabilité dans l'afflux de nouveaux arrivants seine-et-marnais

En France métropolitaine, au cours de la période du dernier recensement, 2 059 008 personnes ont changé de département.

En Île-de-France, c'est 481 791 personnes qui ont déménagé (soit 23,4 % de l'ensemble des nouveaux arrivants de France métropolitaine). Parmi eux, 216 891 (45 %) viennent de départements situés en dehors de la région, tandis que 264 900 (55 %) sont originaires de départements franciliens.

Origine des nouveaux arrivants d'Île-de-France
Source : Insee, recensement de la population 2022

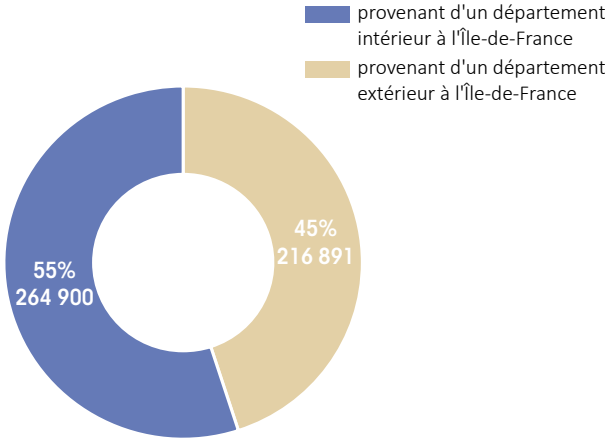

En Seine-et-Marne, on compte 47 877 nouveaux arrivants (soit 2,3 % de l'ensemble des nouveaux arrivants de France métropolitaine). Ce nombre a légèrement baissé entre les recensements 2016 et 2022 (-0,64 %, soit -308 nouveaux arrivants). Actuellement, les nouveaux arrivants seine-et-marnais représentent 3,3 % de la population totale seine-et-marnaise, une part semblable à celle de 2016 (3,4 %).

Part des nouveaux arrivants

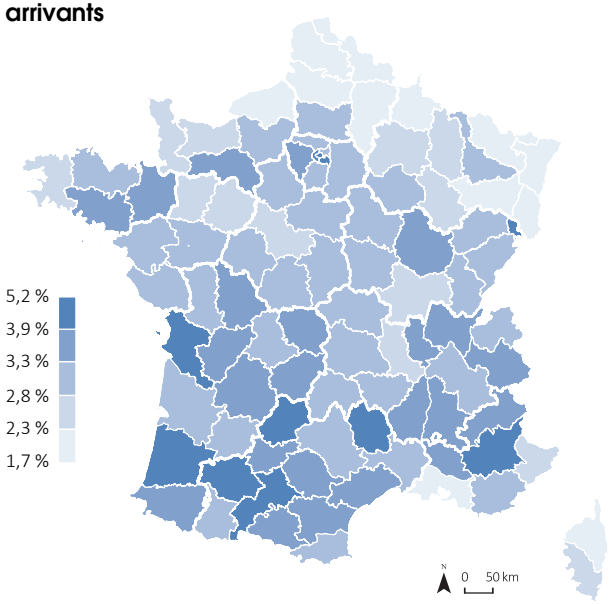

Observatoire départemental : C35_79
Source : Insee, recensement de la population 2022

Paris est au 1er rang des départements de France métropolitaine qui comptent le plus de nouveaux arrivants (5,2 % de ses habitants sont des nouveaux arrivants). Avec ses 3,3 %, la Seine-et-Marne occupe le 36ème rang.

La part de nouveaux arrivants en Seine-et-Marne demeure plus faible que dans d'autres départements franciliens

Parmi les 481 791 nouveaux arrivants en Île-de-France, la part des personnes qui emménagent en Seine-et-Marne est relativement faible : un nouvel arrivant francilien sur dix s'installe en Seine-et-Marne. Le département occupe le 6ème rang parmi ceux ayant la plus forte part. Cependant, cette proportion demeure l'une des plus élevées des départements de grande couronne, juste après les Yvelines (11,3 %).

	2022	
	Nombre de nouveaux arrivants	Part parmi les nouveaux arrivants en Île-de-France ↓
Paris	110 222	22,9%
Hauts-de-Seine	81 306	16,9%
Val de Marne	56 726	11,8%
Yvelines	54 227	11,3%
Seine-Saint-Denis	51 146	10,6%
Seine-et-Marne	**47 877**	**9,9%**
Essonne	43 280	9,0%
Val d'Oise	37 007	7,7%

Source : Insee, recensement de la population 2022

Dans cette partie, ne sont comptabilisées comme nouveaux arrivants que les personnes n'habitant pas dans le même département au 1er janvier de l'année précédant le recensement. Seul le changement de résidence principale est pris en compte. Les déplacements temporaires n'impliquant pas de changement de résidence principale ne sont pas retenus (exemples : raisons professionnelles ou scolaires). Les nouveaux arrivants venus de l'étranger sont comptabilisés.

La majorité des nouveaux arrivants provient d'Île-de-France

30 802 personnes rejoignent la Seine-et-Marne depuis un département francilien, soit plus de deux tiers des nouveaux arrivants (64,4 %). Parmi eux, plus de 70 % résidaient auparavant dans des départements limitrophes : la Seine-Saint-Denis (31,2 %), le Val-de-Marne (22,9 %) et l'Essonne (17,1 %). 12 268 nouveaux arrivants proviennent d'une région française autre que l'Île-de-France et 4 807 nouveaux arrivants sont originaires d'un pays étranger.

	2022	
	Nombre de nouveaux arrivants	Part de nouveaux arrivants ↓
Province	12 268	25,6%
Seine-Saint-Denis	9 603	20,1%
Val-de-Marne	7 067	14,8%
Essonne	5 277	11,0%
Étranger	4 807	10,0%
Paris	3 685	7,7%
Hauts-de-Seine	2 147	4,5%
Val d'Oise	1 961	4,1%
Yvelines	1 062	2,2%

Source : Insee, recensement de la population 2022

Une concentration plus forte de nouveaux arrivants sur la frange ouest du département

La CA du Pays de Fontainebleau se distingue avec la plus forte proportion de nouveaux arrivants parmi la population totale, atteignant 4,3 %, soit 2 966 personnes. La CC de l'Orée de la Brie et la CA de Marne et Gondoire affichent également des taux élevés, avec respectivement 3,8 % de nouveaux arrivants.

À l'est du département, la CC du Provinois (3,7 %) et la CC Bassée-Montois (2,9 %) se démarquent également par des taux relativement significatifs. À l'inverse, la CC du Pays de Montereau (2,1 %) et la CC de la Brie Nangissienne (2,2 %) sont les territoires qui accueillent le moins de nouveaux arrivants.

Part des nouveaux arrivants par EPCI seine-et-marnais

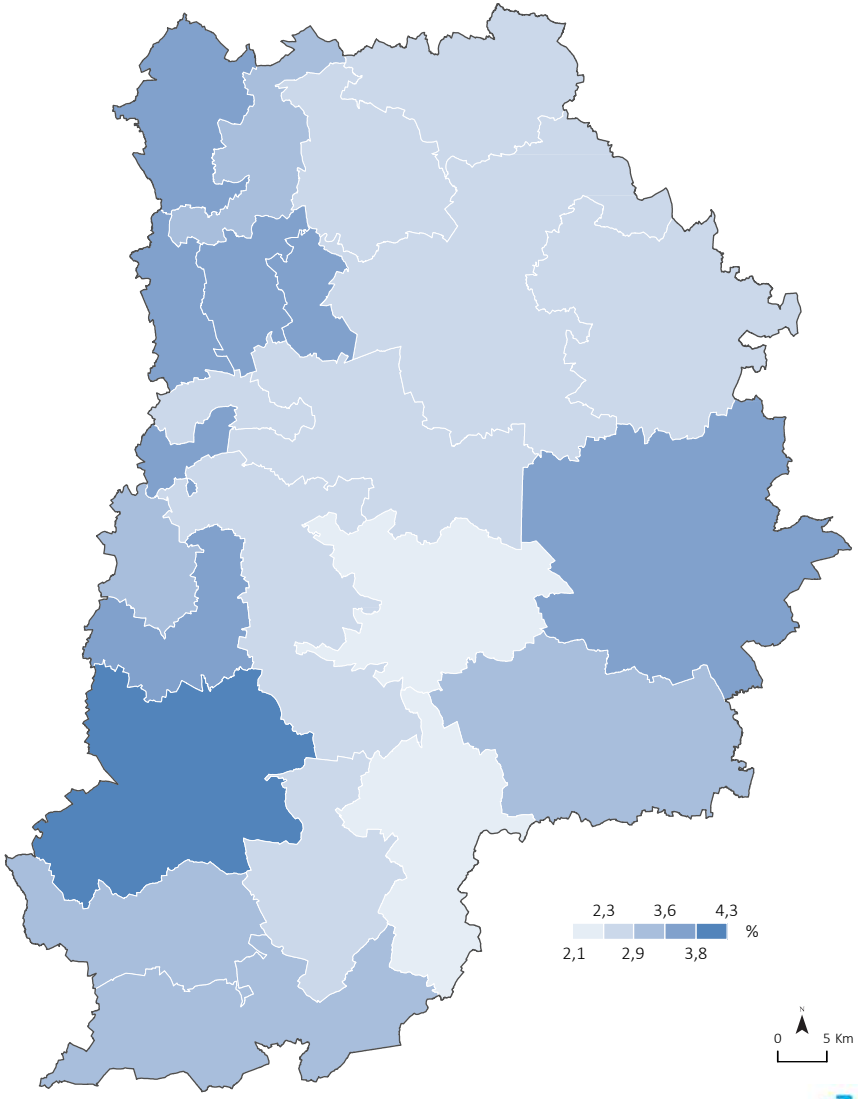

Observatoire départemental : C35_82
Source : Insee, recensement de la population 2022

Une augmentation notable des nouveaux arrivants dans les CC Bassée-Montois et du Pays de Nemours entre 2016 et 2022

En Seine-et-Marne, la tendance globale est à la baisse depuis 2016 (-0,6 % entre les recensements 2016 et 2022, soit-308 nouveaux arrivants). Douze EPCI ont vu leur nombre de nouveaux arrivants diminuer entre les recensements de 2016 et 2022 : les territoires les plus concernés sont la CC Les Portes Briardes entre Villes et Forêts (-35,1 %, soit-633 nouveaux arrivants), la CC du Pays de l'Ourcq (-20,4 %, -120 nouveaux arrivants) et la CA Val d'Europe Agglomération (-19 %,-466 nouveaux arrivants).

Concernant les onze autres territoires, le nombre de nouveaux arrivants a progressé entre 2016 et 2022. La CC du Bassée-Montois a connu la plus forte hausse (43,6 %, soit 207 nouveaux arrivants supplémentaires), devant la CC du Pays de Nemours (38 %) et la CC Plaines et Monts de France (28,5 %).

	2016		2022		2016-2022	
	Nouveaux arrivants	Part des nouveaux arrivants parmi la population totale	Nouveaux arrivants	Part des nouveaux arrivants parmi la population totale	Évolution des nouveaux arrivants	Taux d'évolution des nouveaux arrivants ↓
CC Bassée-Montois	475	2,0%	683	2,9%	207	43,6%
CC Pays de Nemours	732	2,4%	1 010	3,4%	278	38,0%
CC Plaines et Monts de France	681	2,8%	875	3,4%	194	28,5%
CC des Deux Morin	587	2,2%	752	2,8%	165	28,1%
CC Brie Nangissienne	540	2,0%	629	2,2%	88	16,3%
CA Melun Val de Seine	4 453	3,4%	5 014	3,6%	562	12,6%
CA du Pays de Fontainebleau	2 663	3,9%	2 966	4,3%	303	11,4%
CC l'Orée de la Brie	987	4,0%	1 003	3,8%	15	1,6%
CA du Pays de Meaux	2 841	2,7%	2 882	2,6%	41	1,5%
CA Marne et Gondoire	4 103	4,0%	4 143	3,8%	40	1,0%
CC Brie des Rivières et Châteaux	1 156	3,0%	1 159	2,9%	3	0,3%
CC du Provinois	1 255	3,6%	1 253	3,7%	-2	-0,2%
SEINE-ET-MARNE	**48 183**	**3,4%**	**47 877**	**3,3%**	**-310**	**-0,6%**
CA Paris - Vallée de la Marne	8 473	3,7%	8 405	3,6%	-68	-0,8%
CC Val Briard	829	3,0%	821	2,8%	-9	-1,0%
CA Roissy Pays de France	3 670	3,9%	3 611	3,7%	-60	-1,6%
CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart	4 312	4,0%	4 065	3,6%	-247	-5,7%
CA Coulommiers Pays de Brie	2 693	3,0%	2 440	2,6%	-253	-9,4%
CC Gâtinais Val de Loing	616	3,3%	551	3,0%	-64	-10,4%
CC Pays de Montereau	1 086	2,6%	955	2,1%	-131	-12,1%
CC Moret Seine et Loing	1 191	3,0%	1 038	2,6%	-153	-12,9%
CA Val d'Europe Agglomération	2 451	5,0%	1 986	3,7%	-466	-19,0%
CC du Pays de l'Ourcq	587	3,3%	467	2,7%	-120	-20,4%
CC Les Portes Briardes entre Villes et Forêts	1 802	3,9%	1 169	2,5%	-633	-35,1%

Source : Insee, recensement de la population 2016-2022

Taux d'évolution des nouveaux arrivants entre 2016 et 2022 par EPCI seine-et-marnais

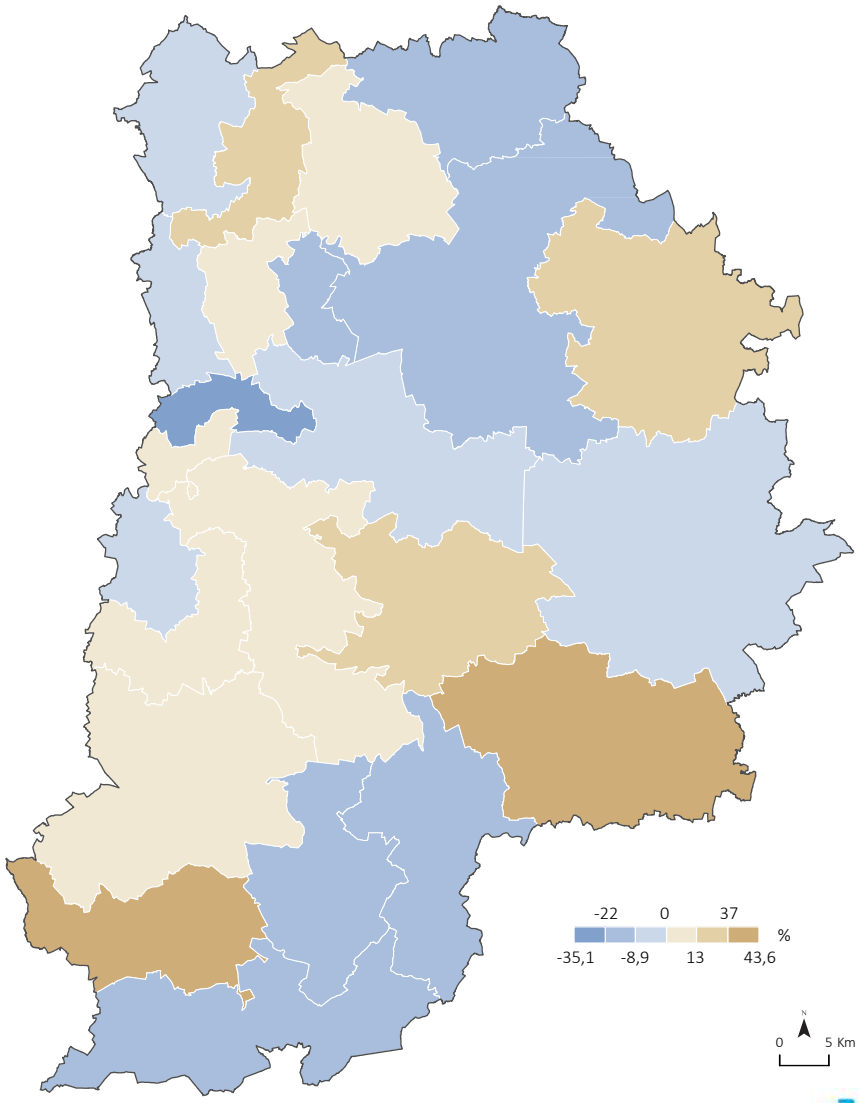

Observatoire départemental : C35_83
Source : Insee, recensement de la population 2016-2022

Une forte proportion de nouveaux arrivants au chômage ou inactifs

Une part significative (40,6 %) des nouveaux arrivants seine-et-marnais est sans activité professionnelle (population au chômage et population inactive). Les plus représentés sont ensuite les employés (14,8 %) et les professions intermédiaires (14,6 %).

Répartition des nouveaux arrivants par catégorie socioprofessionnelle en Seine-et-Marne
Source : Insee, recensement de la population 2022

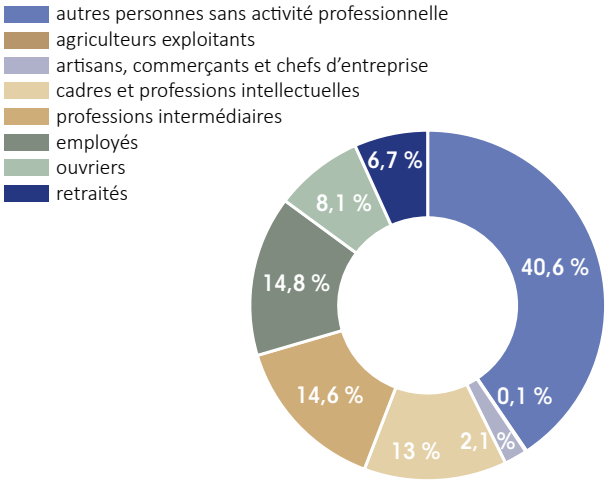

Un profil majoritairement jeune parmi les nouveaux arrivants

Plus d'un nouvel arrivant sur deux a moins de 30 ans (54,2 %).

Répartition des nouveaux arrivants par âge en Seine-et-Marne
Source : Insee, recensement de la population 2022

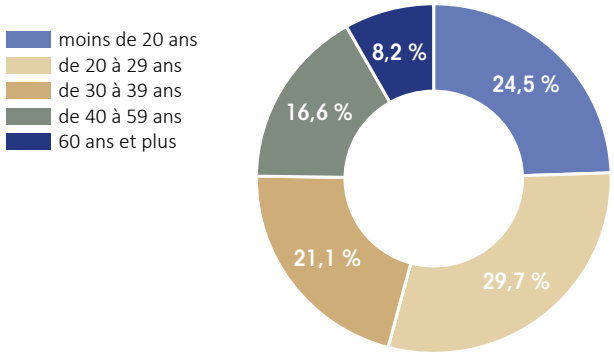

Une représentation majoritaire des locataires

Bien qu'il y ait une légère surreprésentation des locataires (52,5 %, social et privé confondus), celle-ci demeure assez proche de la part des propriétaires (41,5 %). Parmi les nouveaux arrivants locataires, 33,2 % le sont dans le parc privé, contre 10,3 % pour le parc social.

Répartition des nouveaux arrivants par statut d'occupation en Seine-et-Marne
Source : Insee, recensement de la population 2022

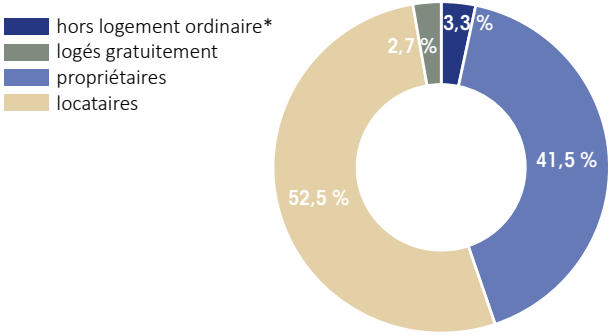

Une prédominance des couples

La majorité des nouveaux arrivants vivent en couple (62,2 %), cependant, une proportion non négligeable vit seule ou dans des ménages monoparentaux.

Répartition des nouveaux arrivants par composition familiale en Seine-et-Marne
Source : Insee, recensement de la population 2022

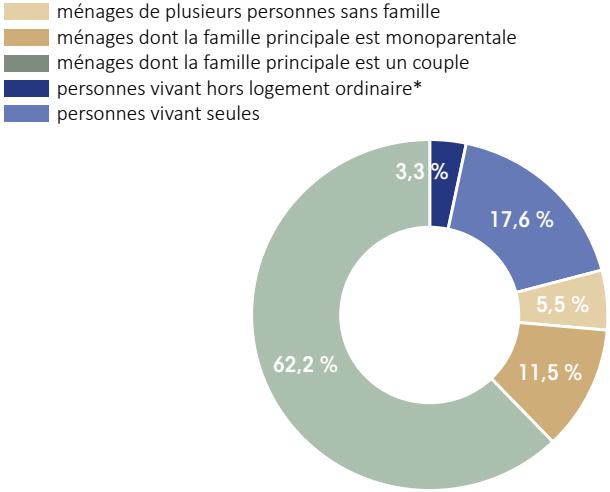

***Logement ordinaire** : c'est un logement défini par opposition à un logement en résidence offrant des services spécifiques (résidences pour personnes âgées, pour étudiants, de tourisme, à vocation sociale, pour personnes handicapées…).*



Musée Jardin Bourdelle - Égreville

Âge des Seine-et-Marnais

Un des départements les plus jeunes de France métropolitaine

Avec 27,1 % de sa population âgée de moins de 20 ans (contre 13 % pour la France métropolitaine), la Seine-et-Marne se classe au 3ème rang des départements de France métropolitaine comptant le plus de personnes de moins de 20 ans. Il s'agit d'une caractéristique propre à la région Île-de-France puisque les cinq premiers départements de ce classement sont franciliens (37 % des moins de 20 ans en France métropolitaine habitent en Île-de-France).

Un nombre de seniors parmi les plus faibles de France métropolitaine

Avec 20,8 % de 60 ans et plus parmi la population (contre 27,2 % pour la France métropolitaine), la Seine-et-Marne se classe au 5ème rang des départements de France métropolitaine comptant le moins de personnes de 60 ans et plus. Cette tendance est caractéristique de la région Île-de-France puisque les sept premiers départements de ce classement sont franciliens.

Un vieillissement de la population

L'écart tend à se réduire entre population jeune et âgée. Le vieillissement global de la population, qui touche la plupart des pays occidentaux, est également visible en Seine-et-Marne. Bien que l'indice de vieillissement seine-et-marnais demeure un des plus faibles de France métropolitaine (76,4), il a augmenté de 8,6 points entre les recensements 2016 et 2022. Celui-ci tend à se rapprocher de la moyenne régionale (81,7).

Entre les recensements 2016 et 2022, le taux d'évolution des moins de 20 ans est de 0,7 %. Il s'agit de la tranche d'âge qui a le moins augmenté en Seine-et-Marne sur cette période. En revanche, avec une évolution de 13,5 % entre les recensements 2016 et 2022, la tranche d'âge des 60 ans et plus affiche la plus forte hausse seine-et-marnaise. Il s'agit de l'évolution la plus importante d'Île-de-France.

Part de la population seine-et-marnaise par tranche d'âges
Source : Insee, recensement de la population 2011-2022

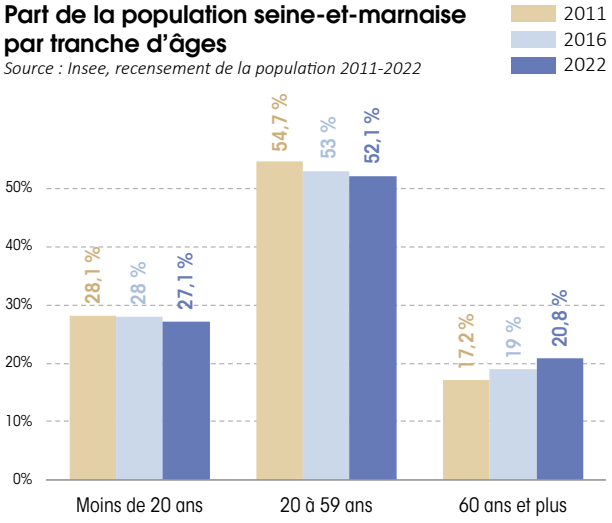

Indice de vieillissement

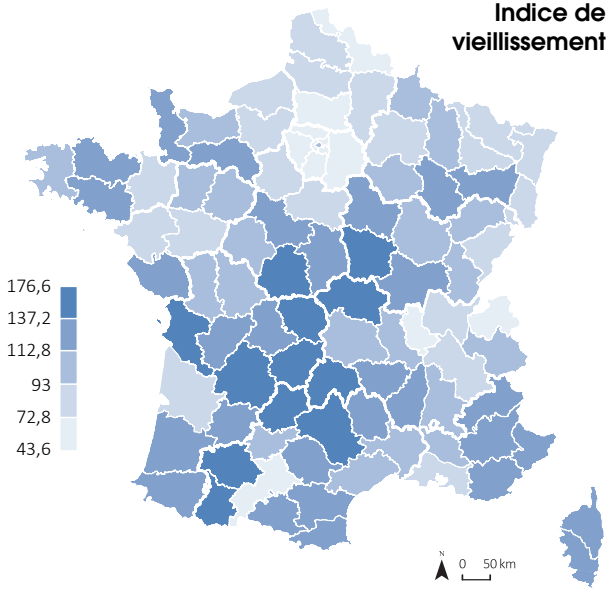

Observatoire départemental : C35_51
Source : Insee, recensement de la population 2022

Évolution de l'indice de vieillissement
Source : Insee, recensement de la population 2011-2022

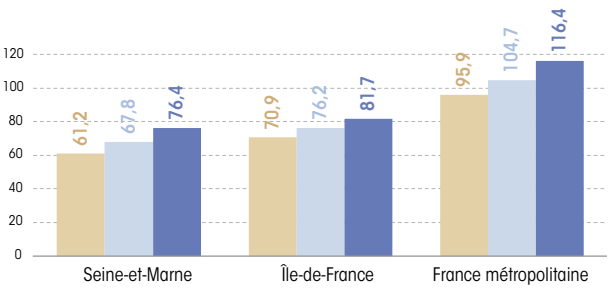

Indice de vieillissement *: c'est le rapport de la population des 60 ans et plus sur celle des moins de 20 ans. Plus l'indice est faible, plus le rapport est favorable aux jeunes, plus il est élevé, plus il est favorable aux personnes âgées.*

Part de la population des moins de 20 ans

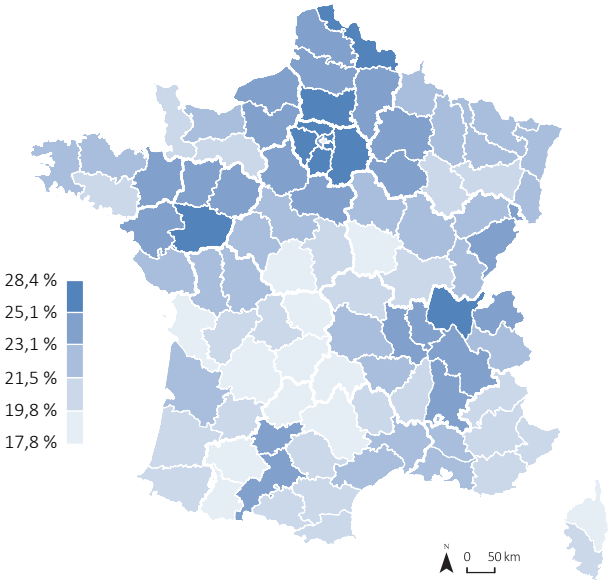

Part de la population des 20-59 ans

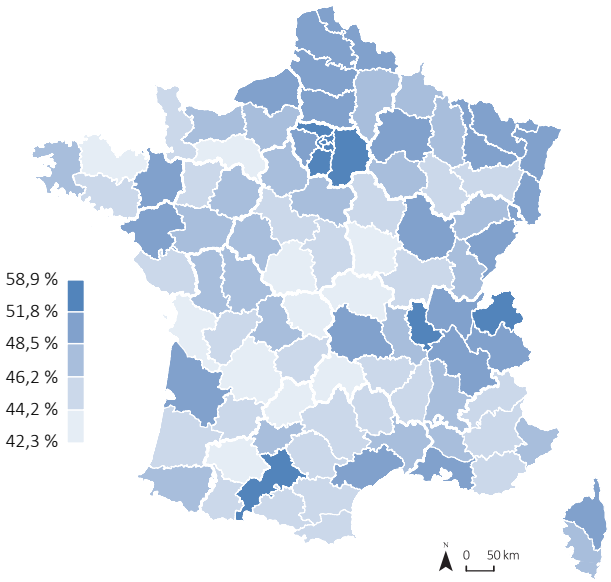

Part de la population des 60 ans et plus

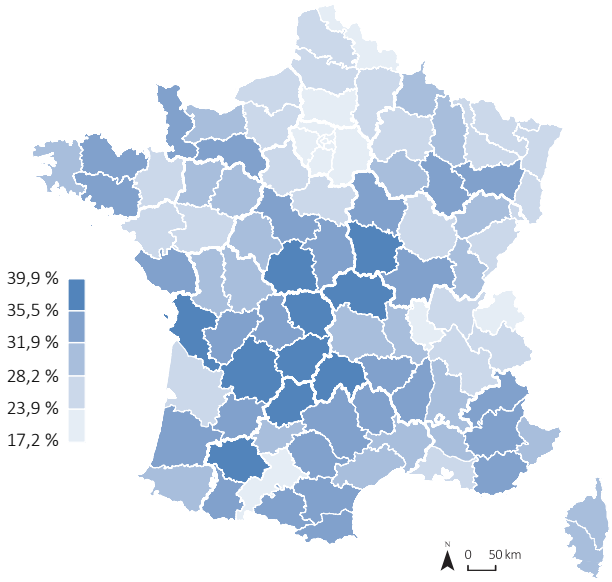

Observatoire départemental : C35_48, C35_49, C35_50
Source : Insee, recensement de la population 2022

Population des moins de 20 ans

	2016		2022		2016-2022
	Population	Part de la population	Population	Part de la population	Taux d'évolution
Seine-et-Marne	**391 467**	**28,0%**	**394 305**	**27,1%**	**0,7%**
Val d'Oise	347 901	28,5%	358 893	28,2%	3,2%
Seine-Saint-Denis	464 551	28,9%	478 262	28,4%	3,0%
Essonne	353 050	27,4%	355 184	26,8%	0,6%
Yvelines	386 235	27,0%	390 248	26,5%	1,0%
Val-de-Marne	352 631	25,6%	357 564	25,2%	1,4%
Hauts-de-Seine	400 546	25,0%	399 691	24,3%	-0,2%
Paris	419 978	19,2%	388 118	18,4%	-7,6%

Population des 20-59 ans

	2016		2022		2016-2022
	Population	Part de la population	Population	Part de la population	Taux d'évolution
Seine-et-Marne	**740 613**	**53,0%**	**756 663**	**52,1%**	**2,2%**
Val d'Oise	650 500	53,2%	665 321	52,4%	2,3%
Seine-Saint-Denis	877 706	54,6%	913 423	54,3%	4,1%
Essonne	681 907	53,0%	692 708	52,3%	1,6%
Yvelines	741 383	51,8%	754 307	51,3%	1,7%
Val-de-Marne	753 466	54,7%	770 568	54,3%	2,3%
Hauts-de-Seine	887 234	55,3%	911 684	55,3%	2,8%
Paris	1 292 942	59,0%	1 244 161	58,9%	-3,8%

Population des 60 ans et plus

	2016		2022		2016-2022
	Population	Part de la population	Population	Part de la population	Taux d'évolution ↓
Seine-et-Marne	**265 585**	**19,0%**	**301 431**	**20,8%**	**13,5%**
Val d'Oise	223 522	18,3%	246 631	19,4%	10,3%
Seine-Saint-Denis	264 402	16,5%	290 040	17,2%	9,7%
Essonne	252 372	19,6%	276 654	20,9%	9,6%
Yvelines	304 190	21,2%	326 223	22,2%	7,2%
Val-de-Marne	272 053	19,7%	291 398	20,5%	7,1%
Hauts-de-Seine	315 488	19,7%	336 059	20,4%	6,5%
Paris	477 407	21,8%	481 427	22,8%	0,8%

Source : Insee, recensement de la population 2016-2022

Pyramide des âges seine-et-marnaise

DÉCRYPTAGE GÉNÉRAL

- Une base élargie indiquant une population jeune.
- Un élargissement au centre signalant une part importante des tranches d'âge intermédiaires.
- Une partie supérieure plus étroite annonçant une proportion plus petite de la population âgée.

ANALYSE ENTRE 2016 ET 2022

- Une augmentation de la population due aux naissances et aux migrations (+54 734 personnes entre les recensements 2016 et 2022).
- Un rétrécissement à la base de la pyramide chez les tranches d'âges les plus jeunes (en particulier pour les moins de 10 ans). Ce phénomène fait écho à la baisse de la natalité observée sur le territoire (voir chapitres dédiés « Une natalité forte mais qui tend à diminuer »).
- Un élargissement dans le haut de la pyramide chez les tranches d'âges les plus élevées, plus particulièrement pour les 55 ans et plus, qui traduit le vieillissement actuel de la population.
- Une pyramide relativement symétrique entre les hommes et les femmes. Néanmoins, la proportion de femmes augmente avec la montée en âge (30 000 femmes de plus que les hommes chez les 60 ans et plus). Ce phénomène s'explique par une espérance de vie plus longue que celle des hommes.

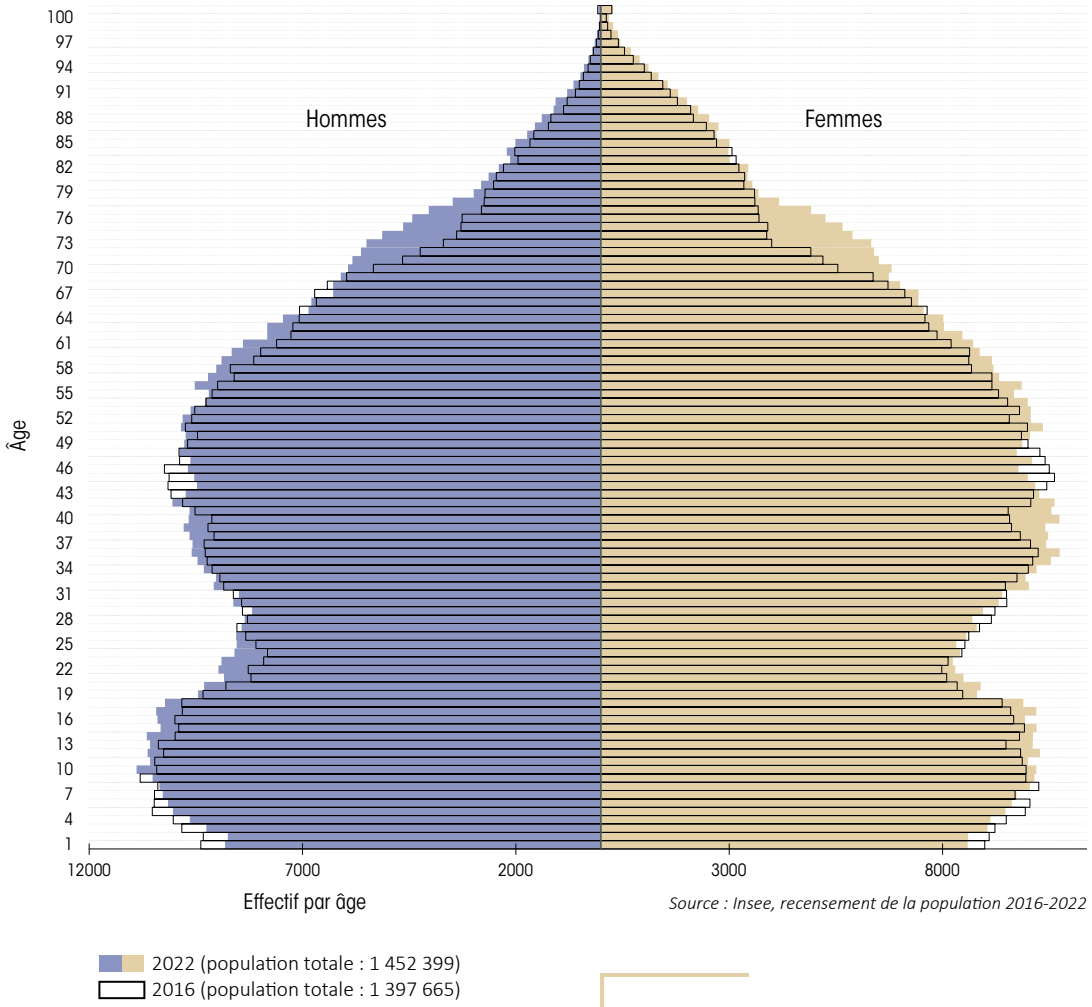

Source : Insee, recensement de la population 2016-2022

***Pyramide des âges** : c'est un graphique permettant de visualiser la composition d'une population par âge et sexe. Elle reflète les dynamiques démographiques (vieillissement, natalité, mortalité, migrations).*

Une répartition hétérogène des classes d'âges au niveau infra-départemental

En Seine-et-Marne, la structure par âge des EPCI affiche des écarts significatifs. Les parts oscillant entre 21,9 % et 30,6 % pour les moins de 20 ans et entre 14,6 % et 29,6 % pour les 60 ans et plus.

La répartition de la population par âge révèle une division Nord-Sud. Les jeunes Seine-et-Marnais (moins de 20 ans) et les tranches d'âge intermédiaires (20 à 59 ans) sont majoritairement présents dans le nord du département, tandis que les seniors (60 ans et plus) se concentrent davantage au sud et à l'est du territoire.

Les plus fortes proportions de jeunes se situent majoritairement dans la partie nord du département : au sein de la CC Plaines et Monts de France (28,8 %), la CA du Pays de Meaux (28,6 %) ou bien la CA Roissy Pays de France (28,6 %).

De manière similaire, la tranche d'âge intermédiaire (20 à 59 ans) se concentre davantage au nord du département, plus spécifiquement sur la frange ouest : CA Val d'Europe Agglomération (56,9 %), CA Marne et Gondoire (55,9 %) ou bien la CC l'Orée de la Brie (54,2 %).

À l'inverse, les plus fortes proportions de seniors se situent soit au sud ou à l'est du département : CA du Pays de Fontainebleau (29,6 %), CC Gâtinais Val de Loing (29,5 %) ou bien la CC Bassée-Montois (27,5 %).

Part de la population des moins de 20 ans par EPCI seine-et-marnais

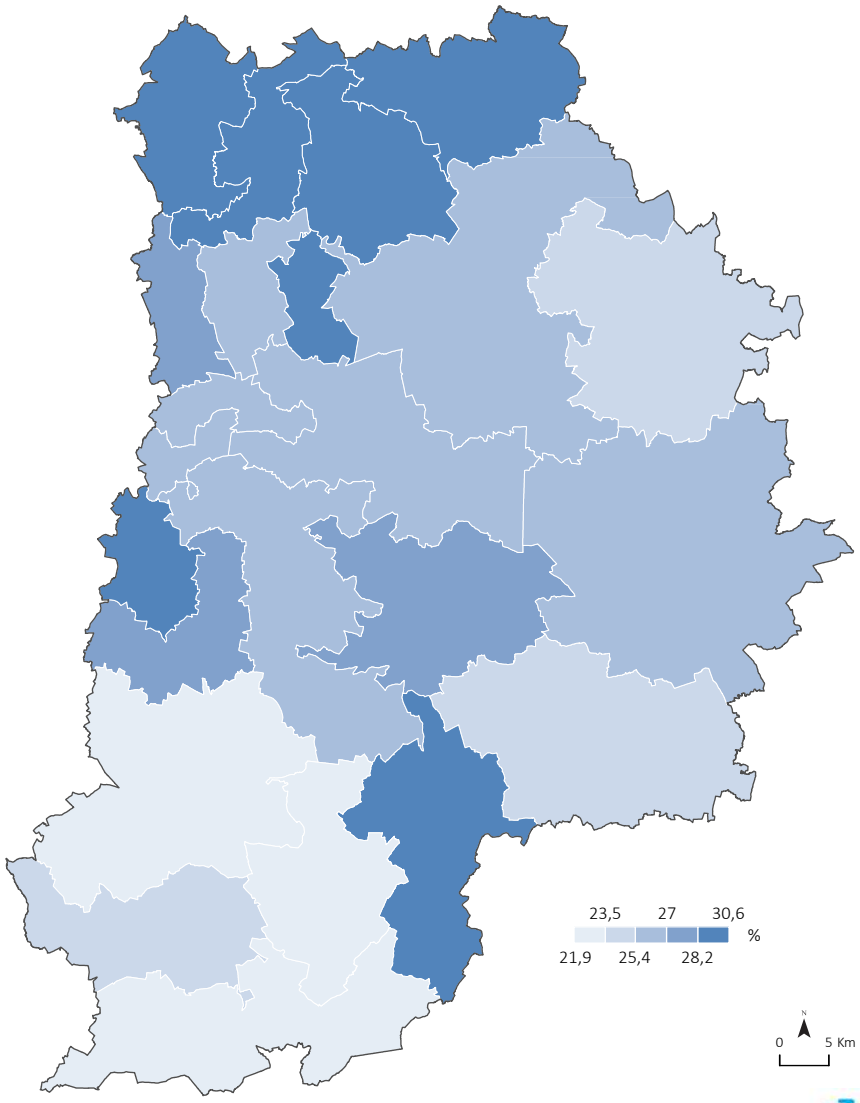

Observatoire départemental : C35_53
Source : Insee, recensement de la population 2022

Part de la population des 20-59 ans par EPCI seine-et-marnais

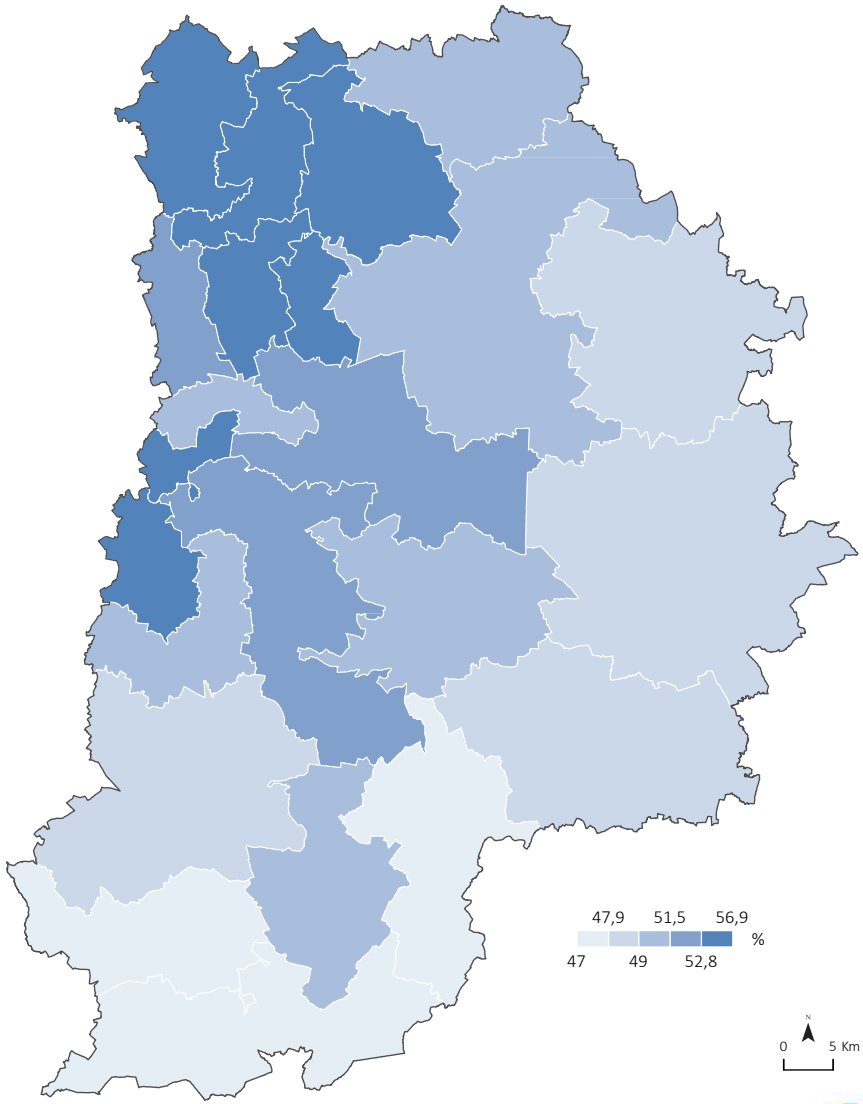

Observatoire départemental : C35_54
Source : Insee, recensement de la population 2022

Part de la population des 60 ans et plus par EPCI seine-et-marnais

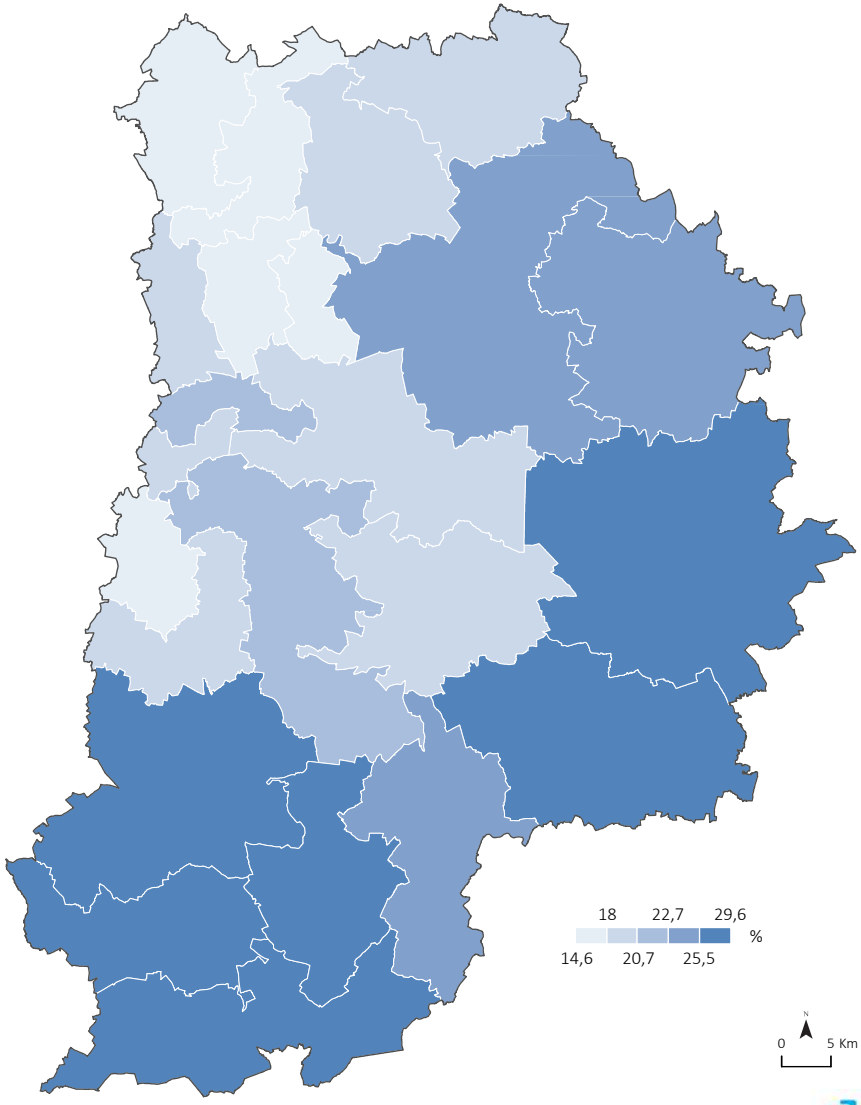

Observatoire départemental : C35_55
Source : Insee, recensement de la population 2022

Dynamiques démographiques des classes d'âges : une baisse des jeunes et des âges intermédiaires et une hausse des seniors dans de nombreux EPCI

La tendance générale indique une baisse de la population des moins de 20 ans. Entre les recensements 2016 et 2022, parmi les 24 EPCI seine-et-marnais, 12 présentent des taux d'évolution négatifs ou proches de zéro. La CC Gâtinais Val de Loing (-10,4 %), la CC du Pays de l'Ourcq (-9,2 %) et la CC Bassée-Montois (-6,8 %) affichent les taux les plus faibles.

La dynamique observée est similaire pour la tranche d'âge intermédiaire (20 à 59 ans). Toutefois, les baisses semblent moins marquées, avec des variations allant de -4,6 % pour la CC Bassée-Montois à -0,3 % pour la CA Paris - Vallée de la Marne.

À l'inverse, le nombre de personnes de 60 ans et plus augmente dans chacun des 24 EPCI de Seine-et-Marne. Des hausses notables sont observées au sein de la CA Val d'Europe Agglomération (22,4 %), la CC Plaines et Monts de France (21,3 %), la CA Marne et Gondoire (20,8 %) et la CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart (18,9 %). Les plus fortes augmentations ont lieu dans des territoires se caractérisant par de faibles parts de seniors parmi leur population.

Certains territoires se caractérisent par des dynamiques d'évolution des différentes tranches d'âge plus équilibrées, avec des hausses dans l'ensemble des tranches d'âge. Par exemple, c'est le cas de la CA Pays de Montereau, la CA Melun Val de Seine, la CC l'Orée de la Brie ou bien la CA du Pays de Meaux.

Taux d'évolution de la population des moins de 20 ans par EPCI seine-et-marnais

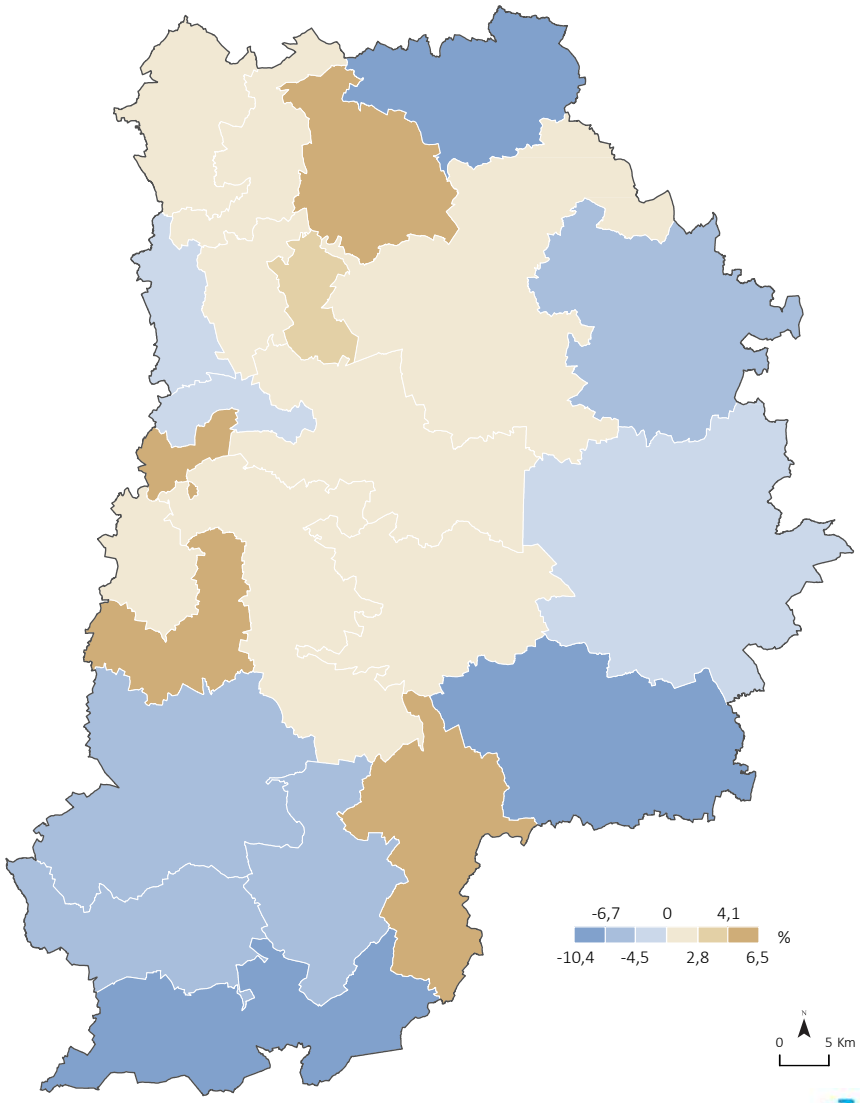

Observatoire départemental : C35_67
Source : Insee, recensement de la population 2016-2022

Taux d'évolution de la population des 20-59 ans par EPCI seine-et-marnais

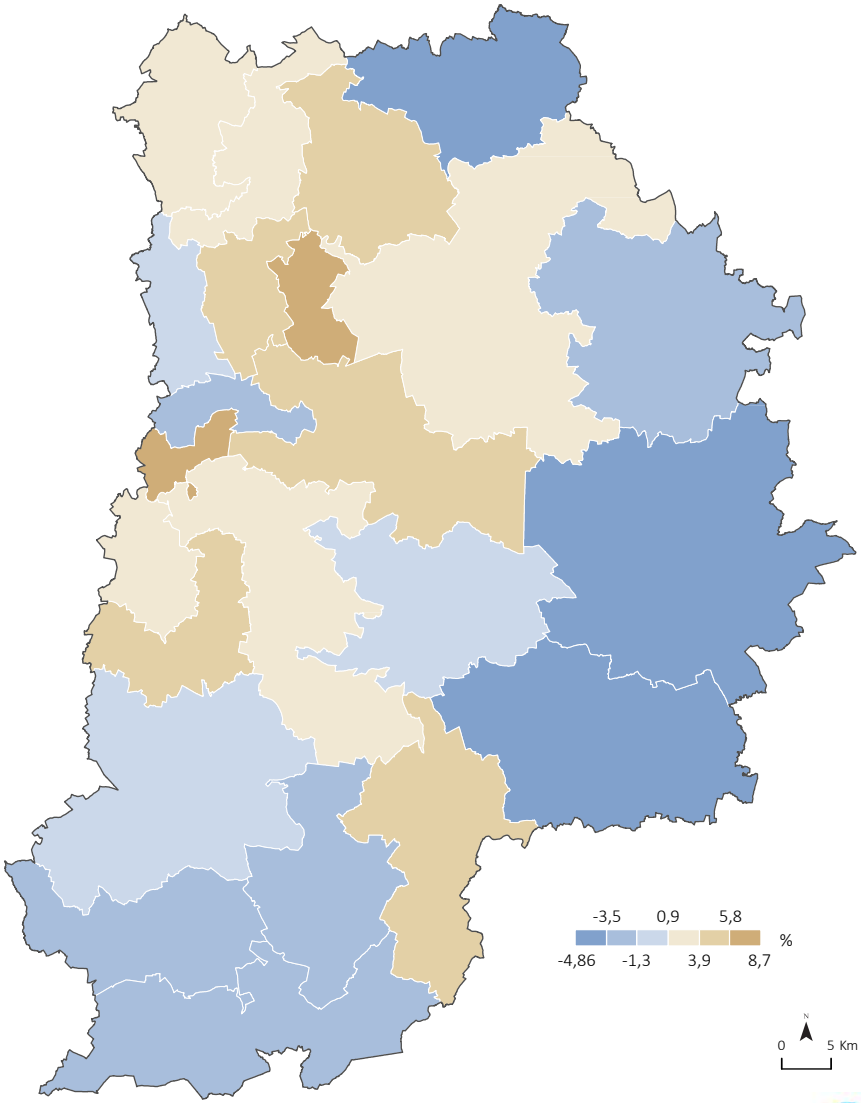

Observatoire départemental : C35_68
Source : Insee, recensement de la population 2016-2022

Taux d'évolution de la population des 60 ans et plus par EPCI seine-et-marnais

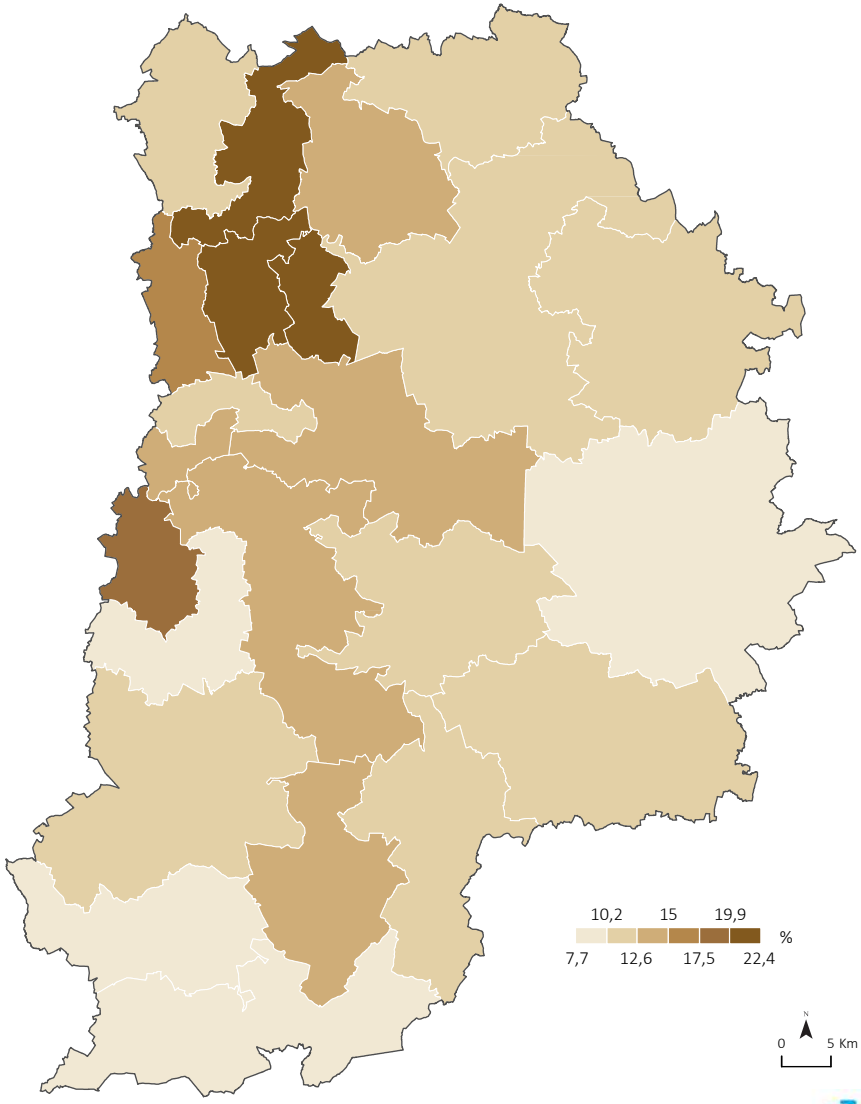

Observatoire départemental : C35_69
Source : Insee, recensement de la population 2016-2022

	Population des moins de 20 ans			Population des 20-59 ans			Population des 60 ans et plus		
	2016	2022	2016-2022	2016	2022	2016-2022	2016	2022	2016-2022
	Population	Population	Taux d'évolution	Population	Population	Taux d'évolution	Population	Population	Taux d'évolution ↓
CA Val d'Europe Agglomération	14 677	15 272	4,1%	28 044	30 483	8,7%	6 410	7 843	22,4%
CC Plaines et Monts de France	7 389	7 402	0,2%	13 468	13 997	3,9%	3 515	4 264	21,3%
CA Marne et Gondoire	28 455	28 806	1,2%	58 961	61 488	4,3%	16 366	19 770	20,8%
CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart	34 153	34 983	2,4%	58 821	60 601	3,0%	15 911	18 917	18,9%
CA Paris - Vallée de la Marne	64 458	63 816	-1,0%	123 053	122 649	-0,3%	39 929	46 071	15,4%
CC Val Briard	7 685	7 897	2,8%	14 772	15 440	4,5%	5 176	5 924	14,5%
CA du Pays de Meaux	30 177	31 593	4,7%	55 375	58 588	5,8%	17 859	20 371	14,1%
SEINE-ET-MARNE	**391 467**	**394 305**	**0,7%**	**740 613**	**756 663**	**2,2%**	**265 585**	**301 431**	**13,6%**
CC Brie des Rivières et Châteaux	10 575	10 766	1,8%	20 884	21 325	2,1%	7 466	8 470	13,4%
CC Moret Seine et Loing	9 616	9 093	-5,4%	19 923	19 408	-2,6%	9 516	10 746	12,9%
CC l'Orée de la Brie	6 605	6 929	4,9%	13 192	14 332	8,6%	4 606	5 187	12,6%
CA Coulommiers Pays de Brie	24 554	24 970	1,7%	47 162	48 909	3,7%	19 400	21 761	12,2%
CC Pays de Montereau	12 151	12 940	6,5%	20 556	21 594	5,0%	9 422	10 552	12,0%
CA du Pays de Fontainebleau	16 019	15 150	-5,4%	34 015	33 582	-1,3%	18 318	20 473	11,8%
CA Roissy Pays de France	27 201	27 694	1,8%	50 437	51 985	3,1%	15 363	17 167	11,7%
CC Les Portes Briardes entre Villes et Forêts	12 459	12 037	-3,4%	24 330	23 692	-2,6%	9 410	10 511	11,7%
CC du Pays de l'Ourcq	5 448	4 946	-9,2%	9 227	8 879	-3,8%	3 174	3 540	11,5%
CC Bassée-Montois	5 981	5 574	-6,8%	11 762	11 219	-4,6%	5 724	6 372	11,3%
CC Brie Nangissienne	7 973	7 998	0,3%	14 351	14 477	0,9%	5 290	5 855	10,7%
CC des Deux Morin	7 189	6 735	-6,3%	13 165	12 978	-1,4%	6 109	6 758	10,6%
CA Melun Val de Seine	37 105	39 221	5,7%	68 199	71 671	5,1%	25 694	28 220	9,8%
CC Pays de Nemours	7 574	7 233	-4,5%	14 766	14 252	-3,5%	7 590	8 289	9,2%
CC du Provinois	9 192	8 921	-2,9%	17 183	16 457	-4,2%	8 280	8 924	7,8%
CC Gâtinais Val de Loing	4 832	4 329	-10,4%	8 970	8 656	-3,5%	5 056	5 446	7,7%

Source : Insee, recensement de la population 2016-2022

Focus sur les seniors seine-et-marnais

Entre les recensements 2016 et 2022, la population âgée de 60 ans et plus progresse en moyenne de 2,2 % par an. Depuis six ans, la Seine-et-Marne gagne ainsi en moyenne chaque année près de 5 974 seniors. Cette progression est davantage portée par les seniors âgés de 75 ans et plus (2,5 % d'évolution par an entre les recensements 2016 et 2022 contre 2,1 % pour les 60-74 ans). Les seniors les plus âgés représentent désormais 6,7 % de la population seine-et-marnaise, contre 14 % pour les 60-74 ans.

Population seine-et-marnaise des 60-74 ans

2016		2022		2016-2022	
Population	Part de la population	Population	Part de la population	Taux d'évolution	Taux d'évolution annuel moyen
180 554	12,9%	203 501	14,0%	12,7%	2,1%

Population seine-et-marnaise des 75 ans et plus

2016		2022		2016-2022	
Population	Part de la population	Population	Part de la population	Taux d'évolution	Taux d'évolution annuel moyen
85 031	6,1%	97 930	6,7%	15,2%	2,5%

Source : Insee, recensement de la population 2016-2022

Les seniors de 60 à 74 ans

On compte 203 503 habitants âgés entre 60 et 74 ans dans le recensement 2022, soit 22 949 de plus que dans le recensement 2016. Cette tranche d'âge représente 14 % de la population seine-et-marnaise.

Avec des taux d'évolution supérieurs à 18 %, ces « jeunes seniors » sont davantage présents au nord et à l'ouest du département : CC Marne et Gondoire (20,3 %), CC Plaines et Monts de France (19,9 %) et CA Val d'Europe Agglomération (18,7 %).

À l'inverse, la CC Les Portes briardes entre Villes et Forêts (7 %), la CA Roissy Pays de France (8,4 %), la CC du Provinois (8,7 %) et la CC Brie Nangissienne (8,8 %) affichent les évolutions les plus faibles.

	2016		2022		2016-2022	
	Population des 60-74 ans	Part de la population des 60-74 ans	Population des 60-74 ans	Part de la population des 60-74 ans	Évolution de la population des 60-74 ans	Taux d'évolution de la population des 60-74 ans ↓
CA Marne et Gondoire	11 783	11,4%	14 179	12,9%	2 396	20,3%
CC Plaines et Monts de France	2 664	10,9%	3 194	12,4%	530	19,9%
CA Val d'Europe Agglomération	4 469	9,1%	5 305	9,9%	836	18,7%
CC Moret Seine et Loing	6 144	15,7%	7 198	18,3%	1 054	17,2%
CC Bassée-Montois	3 630	15,5%	4 251	18,4%	621	17,1%
CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart	11 628	10,7%	13 528	11,8%	1 900	16,3%
CC des Deux Morin	3 946	14,9%	4 513	17,0%	567	14,4%
CA Coulommiers Pays de Brie	12 764	14,0%	14 512	15,2%	1 748	13,7%
CC du Pays de l'Ourcq	2 173	12,2%	2 454	14,1%	281	12,9%
CA du Pays de Meaux	12 179	11,8%	13 730	12,4%	1 551	12,7%
SEINE-ET-MARNE	**180 554**	**12,9%**	**203 503**	**14,0%**	**22 949**	**12,7%**
CC Val Briard	3 612	13,1%	4 046	13,8%	434	12,0%
CA Paris - Vallée de la Marne	28 981	12,7%	32 337	13,9%	3 356	11,6%
CA Melun Val de Seine	16 421	12,5%	18 302	13,2%	1 881	11,5%
CA du Pays de Fontainebleau	11 304	16,5%	12 591	18,2%	1 287	11,4%
CC Brie des Rivières et Châteaux	5 364	13,8%	5 972	14,7%	608	11,3%
CC Pays de Nemours	4 798	16,0%	5 303	17,8%	505	10,5%
CC Gâtinais Val de Loing	3 096	16,4%	3 419	18,5%	323	10,4%
CC l'Orée de la Brie	3 128	12,8%	3 450	13,0%	322	10,3%
CC Pays de Montereau	5 964	14,2%	6 547	14,5%	583	9,8%
CC Brie Nangissienne	3 687	13,4%	4 012	14,2%	325	8,8%
CC du Provinois	5 345	15,4%	5 811	16,9%	466	8,7%
CA Roissy Pays de France	10 900	11,7%	11 817	12,2%	917	8,4%
CC Les Portes Briardes entre Villes et Forêts	6 574	14,2%	7 032	15,2%	458	7,0%

Source : Insee, recensement de la population 2016-2022

Taux d'évolution de la population des 60-74 ans par EPCI seine-et-marnais

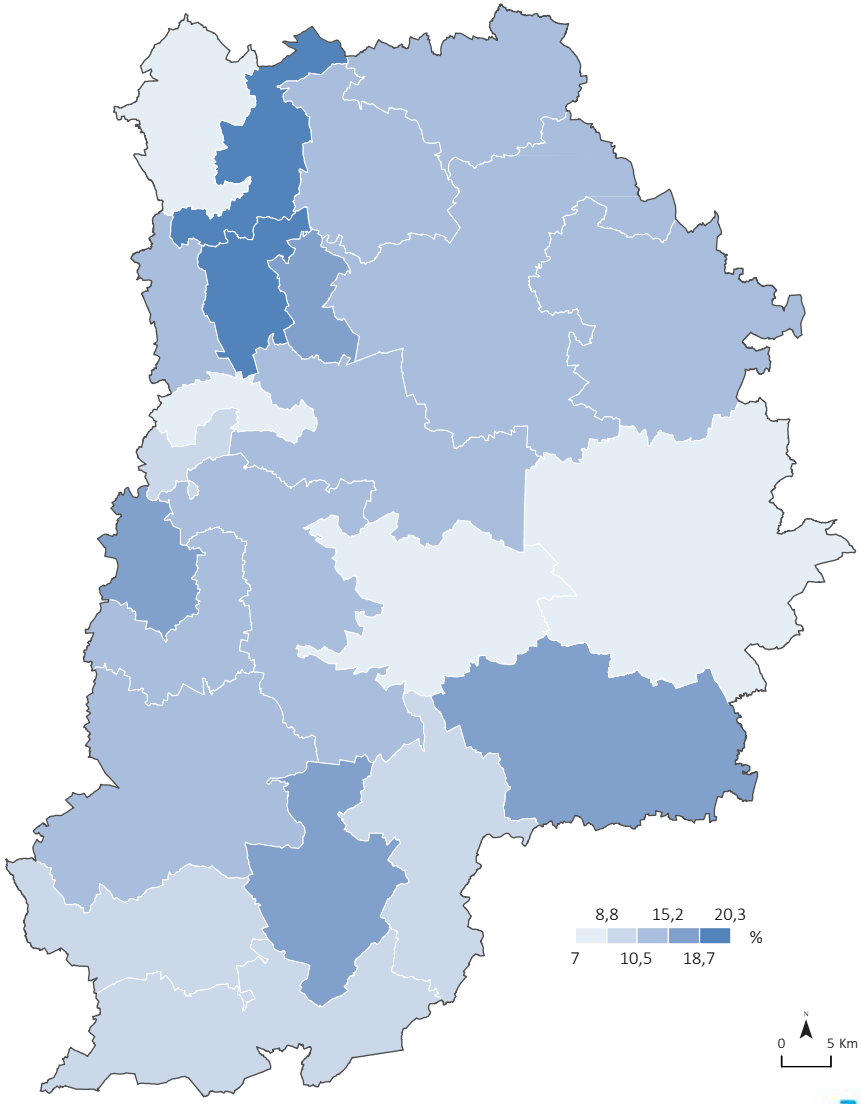

Observatoire départemental : C35_70
Source : Insee, recensement de la population 2016-2022

Les seniors de 75 ans et plus

On compte 97 927 habitants âgés de 75 ans et plus dans le recensement 2022, soit 12 898 de plus que dans le recensement 2016. Cette tranche d'âge représente 6,7 % de la population seine-et-marnaise. Avec des taux d'évolution supérieurs à 25 %, le nombre de « grands seniors » progresse davantage au nord et à l'ouest du département : CA Val d'Europe Agglomération (30,8 %), CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart (25,9 %), CC Plaines et Monts de France (25,7 %) et CA Paris-Vallée de la Marne (25,4 %). Les taux d'évolution des 75 ans et plus les plus marqués se produisent dans les territoires où leurs parts sont initialement les plus faibles. Bien que moins marqué, ce phénomène s'observe également chez les 60-74 ans. À l'inverse, les territoires du sud et de l'est affichent les évolutions des 75 ans et plus les plus faibles : CC Bassée-Montois (1,2 %), CC Gâtinais Val de Loing (3,4 %) et CC des Deux Morin (3,8 %). Dans ces territoires, la proportion de seniors plus âgés était déjà significative, car un grand nombre de personnes faisait déjà partie de cette tranche d'âge.

	2016		2022		2016-2022	
	Population des 75 ans et plus	Part de la population des 75 ans et plus	Population des 75 ans et plus	Part de la population des 75 ans et plus	Évolution de la population des 75 ans et plus	Taux d'évolution de la population des 75 ans et plus ↓
CA Val d'Europe Agglomération	1 941	4,0%	2 538	4,7%	597	30,8%
CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart	4 282	3,9%	5 389	4,7%	1 107	25,9%
CC Plaines et Monts de France	851	3,5%	1 070	4,2%	219	25,7%
CA Paris - Vallée de la Marne	10 948	4,8%	13 733	5,9%	2 785	25,4%
CC Les Portes Briardes entre Villes et Forêts	2 837	6,1%	3 480	7,5%	643	22,7%
CA Marne et Gondoire	4 583	4,4%	5 591	5,1%	1 008	22,0%
CC Val Briard	1 564	5,7%	1 878	6,4%	314	20,1%
CA Roissy Pays de France	4 463	4,8%	5 350	5,5%	887	19,9%
CC Brie des Rivières et Châteaux	2 101	5,4%	2 498	6,2%	397	18,9%
CC l'Orée de la Brie	1 477	6,1%	1 737	6,6%	260	17,6%
CA du Pays de Meaux	5 679	5,5%	6 640	6,0%	961	16,9%
CC Pays de Montereau	3 458	8,2%	4 005	8,9%	547	15,8%
SEINE-ET-MARNE	**85 029**	**6,1%**	**97 927**	**6,7%**	**12 898**	**15,2%**
CC Brie Nangissienne	1 603	5,8%	1 843	6,5%	240	15,0%
CA du Pays de Fontainebleau	7 014	10,3%	7 881	11,4%	867	12,4%
CA Coulommiers Pays de Brie	6 637	7,3%	7 249	7,6%	612	9,2%
CC du Pays de l'Ourcq	1 002	5,6%	1 087	6,3%	85	8,5%
CA Melun Val de Seine	9 273	7,1%	9 919	7,1%	646	7,0%
CC Pays de Nemours	2 792	9,3%	2 986	10,0%	194	6,9%
CC du Provinois	2 935	8,5%	3 113	9,1%	178	6,1%
CC Moret Seine et Loing	3 372	8,6%	3 548	9,0%	176	5,2%
CC des Deux Morin	2 163	8,2%	2 245	8,5%	82	3,8%
CC Gâtinais Val de Loing	1 960	10,4%	2 027	11,0%	67	3,4%
CC Bassée-Montois	2 094	8,9%	2 120	9,2%	26	1,2%

Source : Insee, recensement de la population 2016-2022

Taux d'évolution de la population des 75 ans et plus par EPCI seine-et-marnais

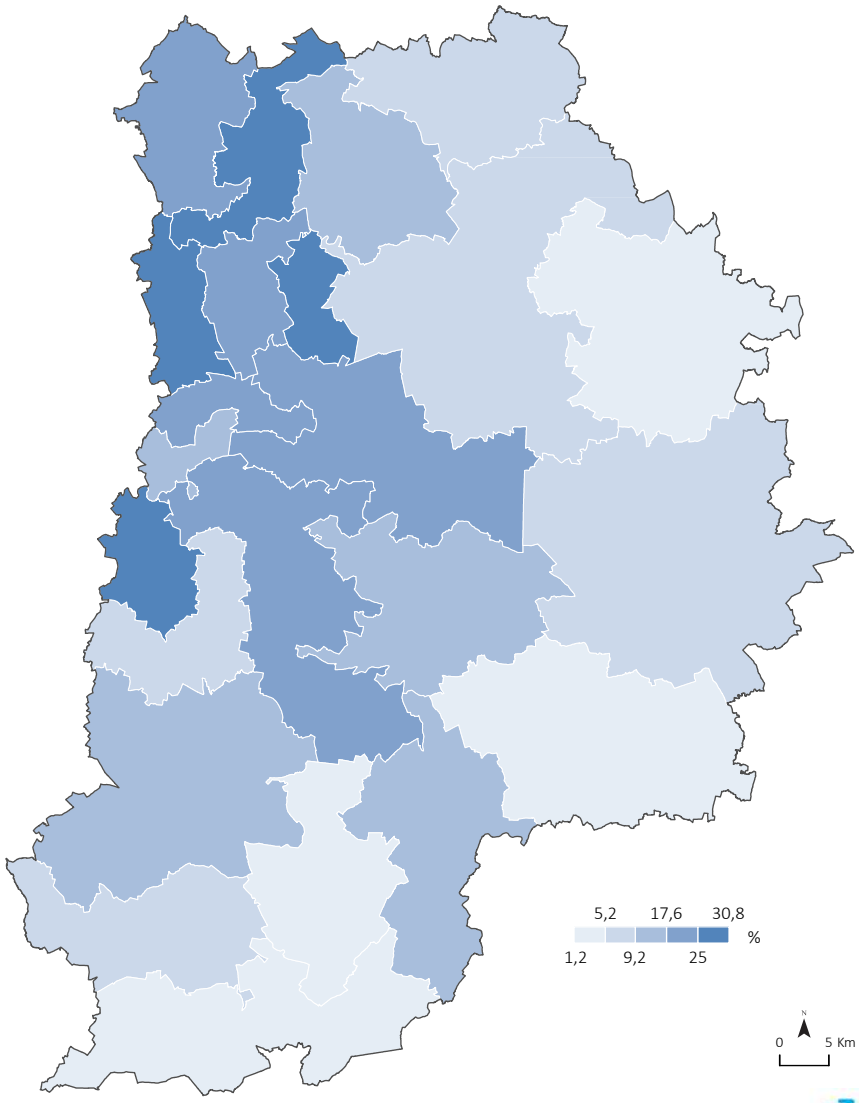

Observatoire départemental : C35_71
Source : Insee, recensement de la population 2016-2022

Projections de population : un regard vers 2040

Qu'est-ce qu'une projection de population ?

Une projection de population est une estimation de la structure et de la taille future d'une population. Les résultats sont obtenus en prolongeant les tendances passées des trois composantes suivantes : les naissances, les décès et les migrations. Les projections ont pour objet d'anticiper les changements démographiques à venir. Elles sont notamment utilisées pour éclairer les décisions en matière de politique publique et d'aménagement du territoire.

Quelles sont les limites des projections de population ?

- Les projections de population ne doivent pas être assimilées à des prévisions. Elles reposent sur des hypothèses fluctuantes qui peuvent affecter les résultats.

- Les données historiques doivent être complètes et correctes pour ne pas altérer les projections.

- Les changements sociaux, économiques ou environnementaux non anticipés peuvent influencer les dynamiques démographiques, limitant la capacité de ces projections à refléter la réalité.

Qu'est-ce que l'outil Omphale ?

Omphale est un outil de modélisation démographique développé par l'Insee pour réaliser des projections de population. Il utilise des données statistiques et des méthodes avancées pour simuler l'évolution de la population sur différentes échelles temporelles. Omphale modère l'incertitude des projections de plusieurs manières :

- scénarios multiples : l'outil permet de créer différents scénarios de projection en variant les hypothèses de fécondité, de mortalité et de migration. Cette flexibilité permet d'explorer plusieurs résultats possibles ;

- intégration des données historiques : la prise en compte des tendances passées permet d'améliorer la précision du modèle ;

- mise à jour des données : cela permet d'ajuster les projections en fonction des évolutions démographiques récentes.



Melun

Croissance et vieillissement de la population : une tendance qui se maintient jusqu'en 2040

En 2040, selon les différents scénarios régionaux (tendanciel, haut et bas), la population seine-et-marnaise serait comprise entre 1,469 et 1,581 million d'habitants. Ainsi, comparé aux dernières données disponibles du recensement de la population de 2022 (1 452 399 habitants), le gain de population oscillerait entre 16 601 et 128 601 habitants. Si les tendances démographiques se poursuivaient (scénario régional tendanciel), la population atteindrait 1 524 000 habitants en 2040 (+71 601 habitants).

L'âge moyen des Seine-et-Marnais sera plus élevé qu'aujourd'hui et cela accentuera le vieillissement de la population. Celui-ci passera de 37,9 ans en 2019 à 41,1 ans en 2040.

Évolution de la population seine-et-marnaise de 2010 à 2040 selon les différents scénarios

Source : Insee, recensement de la population 2010-2022, modèle Omphale 2022

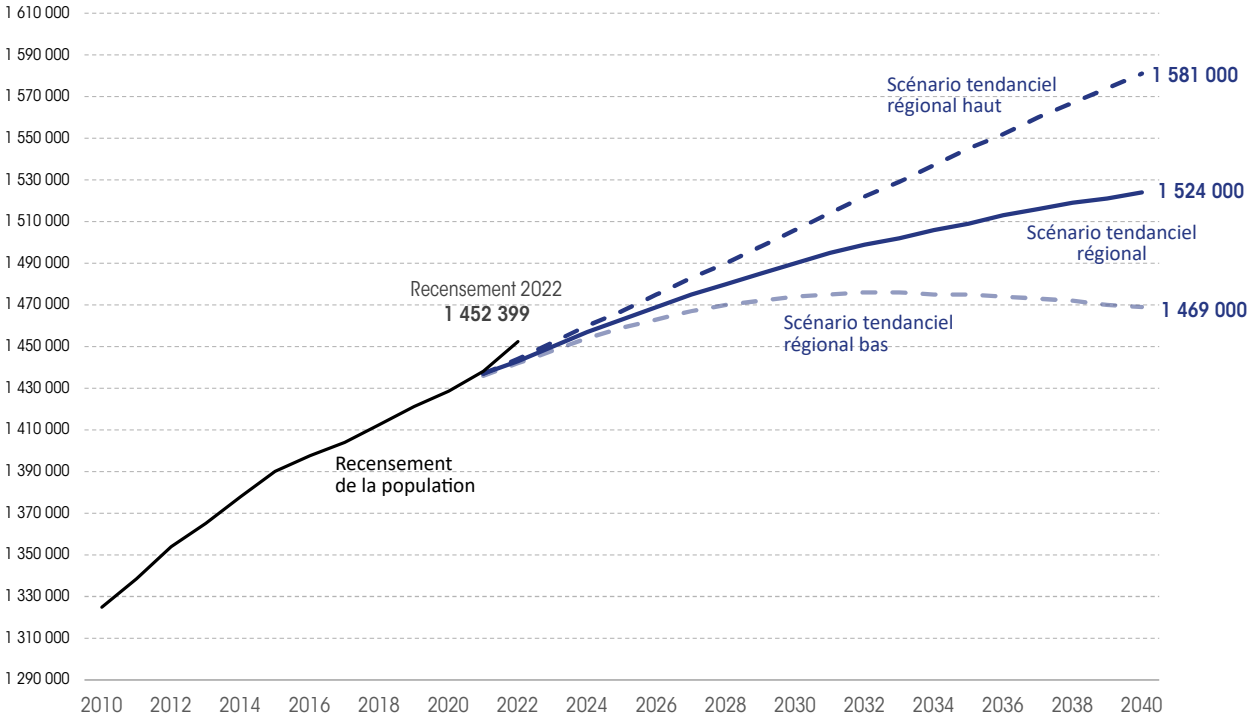

Qu'est-ce que le scénario régional tendanciel ?

Le scénario régional tendanciel est issu d'un groupe de travail créé sous l'égide du CRIES (Comité Régional pour l'Information Économique et Sociale) en 2023. Son objectif est de se rapprocher des dernières tendances démographiques franciliennes. Pour cela, il reprend la structure du modèle Omphale (Insee) et adapte les hypothèses concernant la composante « migration ».

Hypothèses retenues pour le scénario régional tendanciel et ses variantes en Seine-et-Marne

Source : Insee, modèle Omphale 2022, scénario régional

	Hypothèses		
	Scénario bas	Scénario tendanciel	Scénario haut
Solde naturel annuel moyen 2020-2040	4 000	6 200	8 400
Indicateur conjoncturel de fécondité en 2040	1,7	1,9	2,1
Espérance de vie à la naissance des hommes en 2040	82	83	86
Espérance de vie à la naissance des femmes en 2040	85	87	88
Solde migratoire annuel moyen 2020-2040	-2 200	-1 600	-900

Pyramide des âges en 2019 et 2040 en Seine-et-Marne

Source : Insee, recensement de la population-2019, modèle Omphale 2022 scénario régional tendanciel

Lecture : pour les personnes âgées de 75 à 80 ans, la population passerait de 33 350 en 2019 à 59 570 en 2040, représentant une hausse de 26 220 individus.

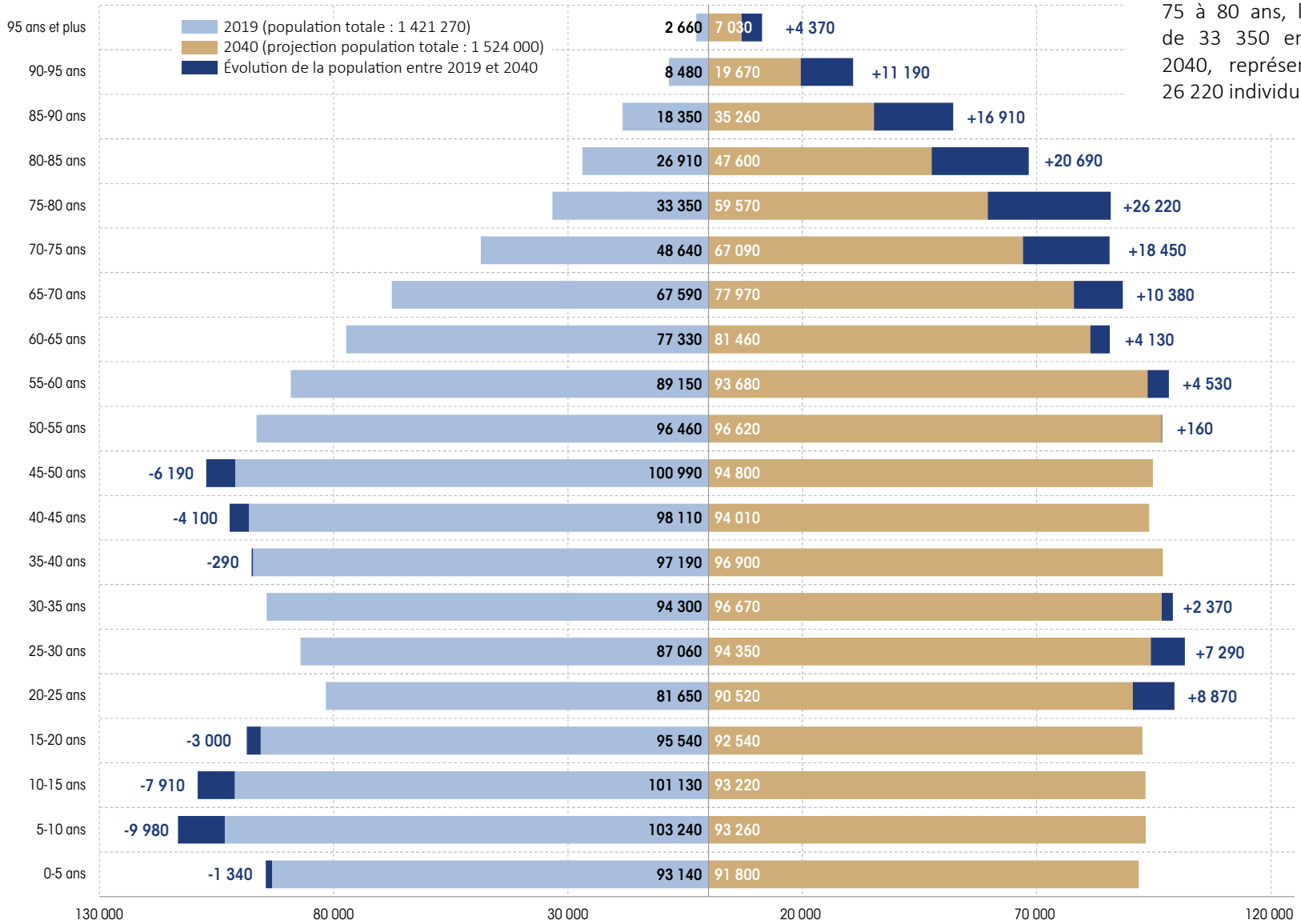

Ménages et familles

Composition des ménages

Un nombre moyen de personnes par ménage supérieur aux moyennes nationale et francilienne

Les ménages seine-et-marnais comptent en moyenne 2,43 personnes, ce qui est supérieur à la moyenne de France métropolitaine (2,15 personnes) et à celle de la région Île-de-France (2,26 personnes). Seuls le Val d'Oise (2,52 personnes) et la Seine-Saint-Denis (2,5 personnes) ont des ménages de plus grande taille.

Le nombre moyen de personnes par ménage a tendance à diminuer

Entre les recensements 2016 et 2022, la taille moyenne des ménages seine-et-marnais a diminué, passant de 2,51 à 2,43 personnes. Cette tendance est également observée en France métropolitaine (de 2,22 à 2,15) et en Île-de-France (de 2,31 à 2,26).

La baisse est plus marquée dans les départements de grande couronne, avec une diminution de 0,08 personne en Seine-et-Marne et 0,07 dans le Val d'Oise, contre-0,06 dans le Val-de-Marne et-0,04 à Paris.

Évolution de la taille moyenne des ménages

Source : Insee, recensement de la population 2016-2022

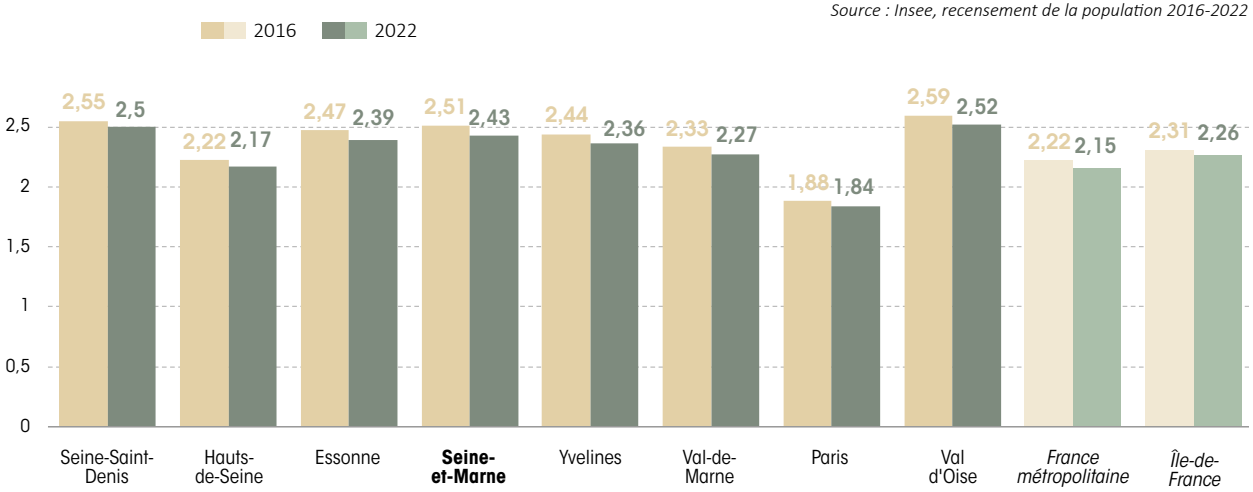

Taille moyenne des ménages

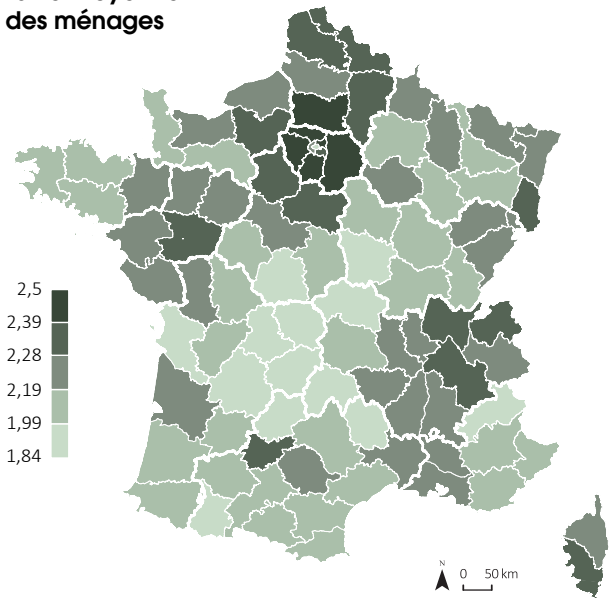

Observatoire départemental : C35_88
Source : Insee, recensement de la population 2022

Distinction ménages / familles selon l'Insee

Un ménage *désigne « l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de cohabitation, par exemple). Un ménage peut être composé d'une seule personne. »*

Une famille *est la partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée :*

- *soit d'un couple vivant au sein du ménage, avec le cas échéant son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage ;*
- *soit d'un adulte avec son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage (famille monoparentale).*

Une prédominance des familles avec enfants

La Seine-et-Marne compte 588 353 ménages. La répartition des ménages selon leur structure révèle une prédominance des familles avec enfants (couples avec enfants et familles monoparentales), qui représentent 44,2 % des ménages du département, soit près d'un ménage sur deux. Cette proportion est supérieure à la moyenne régionale (38,6 %) et à celle de la France métropolitaine (33,8 %).

À l'échelle francilienne, la Seine-et-Marne se classe au 3ème rang des départements où la part des familles avec enfants est la plus élevée. À l'inverse, la part des ménages d'une personne est la plus faible de la région (31,6 %, soit 185 634 ménages). Paris fait figure d'exception dans le paysage francilien et français, avec 53,1 % des ménages parisiens ne comptant qu'une seule personne.

Répartition des ménages selon leur structure
Source : Insee, recensement de la population 2016-2022

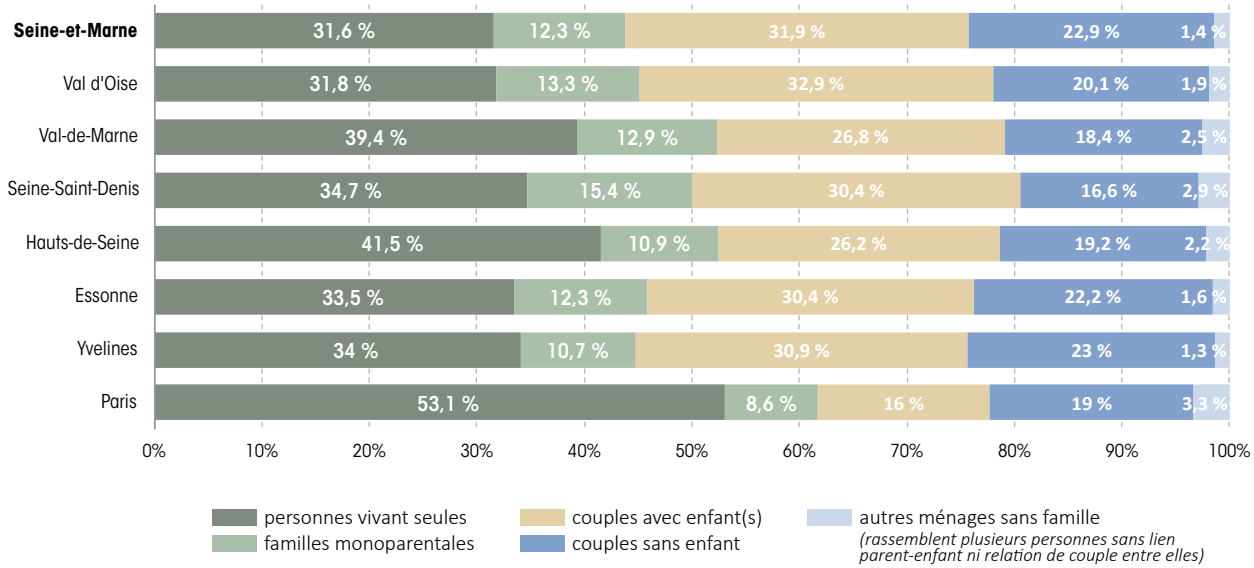



Une augmentation significative des personnes vivant seules et des familles monoparentales

Entre les recensements 2016 et 2022, le département a enregistré une hausse du nombre de ménages de 7,7 %, soit 41 927 ménages supplémentaires. Cette croissance a été particulièrement marquée chez les personnes vivant seules (+20,5 %, soit +31 617 ménages) ainsi que parmi les familles monoparentales (+17,6 %, soit +10 831 ménages). Les couples sans enfants ont également connu une légère hausse (+2,8 %, soit +3 672 ménages).

À l'inverse, le nombre de couples avec enfants a diminué de 0,9 %, soit une perte de 1 646 ménages.

	2016	2022	2016-2022
	Nombre de ménages	Nombre de ménages	Taux d'évolution du nombre de ménages ↓
Personnes vivant seules	154 017	185 634	20,5%
Familles monoparentales	61 385	72 216	17,6%
Couples sans enfant	131 158	134 830	2,8%
Couples avec enfant(s)	189 293	187 647	-0,9%
Autres ménages sans famille	10 572	8 026	-24,1%

Source : Insee, recensement de la population 2016-2022

Une part plus importante de personnes vivant seules dans les territoires du Pays de Fontainebleau, Melun Val de Seine, Pays de Nemours et l'Orée de la Brie

Les ménages composés de personnes vivant seules sont plus nombreux dans les EPCI du sud-ouest du département, comme le Pays de Fontainebleau (37,9 %), Melun Val de Seine (36,2 %), le Pays de Nemours (35,7 %) et l'Orée de la Brie (34,2 %). À l'inverse, Plaines et Monts de France (20,7 %), CC Val Briard (24,5 %) et Brie des Rivières et Châteaux (24,9 %) sont les territoires où l'on trouve le moins de ménages composés de personnes vivant seules.

Entre les recensements 2016 et 2022, les ménages composés de personnes vivant seules ont le plus évolué dans le nord-ouest du département : l'Orée de la Brie (33,3 %), Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart (29,7 %), Plaines et Monts de France (27,1 %) et à Marne et Gondoire (26,9 %). À l'inverse, les territoires du Provinois (7 %), du Pays de Nemours (10,9 %), du Bassée-Montois (11 %) et de la Brie Nangissienne (11,7 %) affichent les plus faibles augmentations.

	2016		2022		2016-2022	
	Nombre de ménages de type "Personnes seules"	Part des "Personnes seules" parmi les ménages	Nombre de ménages de type "Personnes seules"	Part des "Personnes seules" parmi les ménages	Évolution des ménages de type "Personnes seules"	Taux d'évolution des ménages de type "Personnes seules" ↓
CC l'Orée de la Brie	2 913	0,5%	3 884	34,2%	971	33,3%
CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart	9 659	24,6%	12 531	29,2%	2 872	29,7%
CC Plaines et Monts de France	1 513	17,9%	1 923	20,7%	410	27,1%
CA Marne et Gondoire	12 236	29,4%	15 530	33,5%	3 294	26,9%
CA Paris - Vallée de la Marne	24 173	27,7%	30 621	32,6%	6 448	26,7%
CA Val d'Europe Agglomération	5 265	27,7%	6 476	30,4%	1 211	23,0%
CC du Pays de l'Ourcq	1 475	22,8%	1 811	26,9%	336	22,8%
CA du Pays de Meaux	11 681	29,2%	14 303	32,4%	2 622	22,4%
CA Roissy Pays de France	9 005	25,8%	11 013	29,3%	2 008	22,3%
CC Les Portes Briardes entre Villes et Forêts	4 155	23,5%	5 042	27,4%	887	21,3%
SEINE-ET-MARNE	**154 017**	**28,2%**	**185 635**	**31,6%**	**31 618**	**20,5%**
CC Moret Seine et Loing	4 417	27,5%	5 317	31,3%	900	20,4%
CC Brie des Rivières et Châteaux	3 320	22,5%	3 938	24,9%	618	18,6%
CC Val Briard	2 329	22,5%	2 757	24,5%	428	18,4%
CC des Deux Morin	2 672	25,6%	3 121	28,7%	449	16,8%
CC Gâtinais Val de Loing	2 168	28,7%	2 525	32,3%	357	16,5%
CA Melun Val de Seine	18 050	33,8%	20 971	36,2%	2 921	16,2%
CA Coulommiers Pays de Brie	10 029	27,8%	11 541	29,9%	1 512	15,1%
CC Pays de Montereau	4 583	28,1%	5 197	29,6%	614	13,4%
CA du Pays de Fontainebleau	10 576	35,2%	11 976	37,9%	1 400	13,2%
CC Brie Nangissienne	2 651	25,2%	2 961	26,9%	310	11,7%
CC Bassée-Montois	2 604	27,4%	2 893	29,8%	289	11,1%
CC Pays de Nemours	4 161	32,8%	4 615	35,7%	454	10,9%
CC du Provinois	4 382	30,9%	4 689	32,9%	307	7,0%

Source : Insee, recensement de la population 2016-2022

Part des personnes vivant seules parmi les ménages par EPCI seine-et-marnais

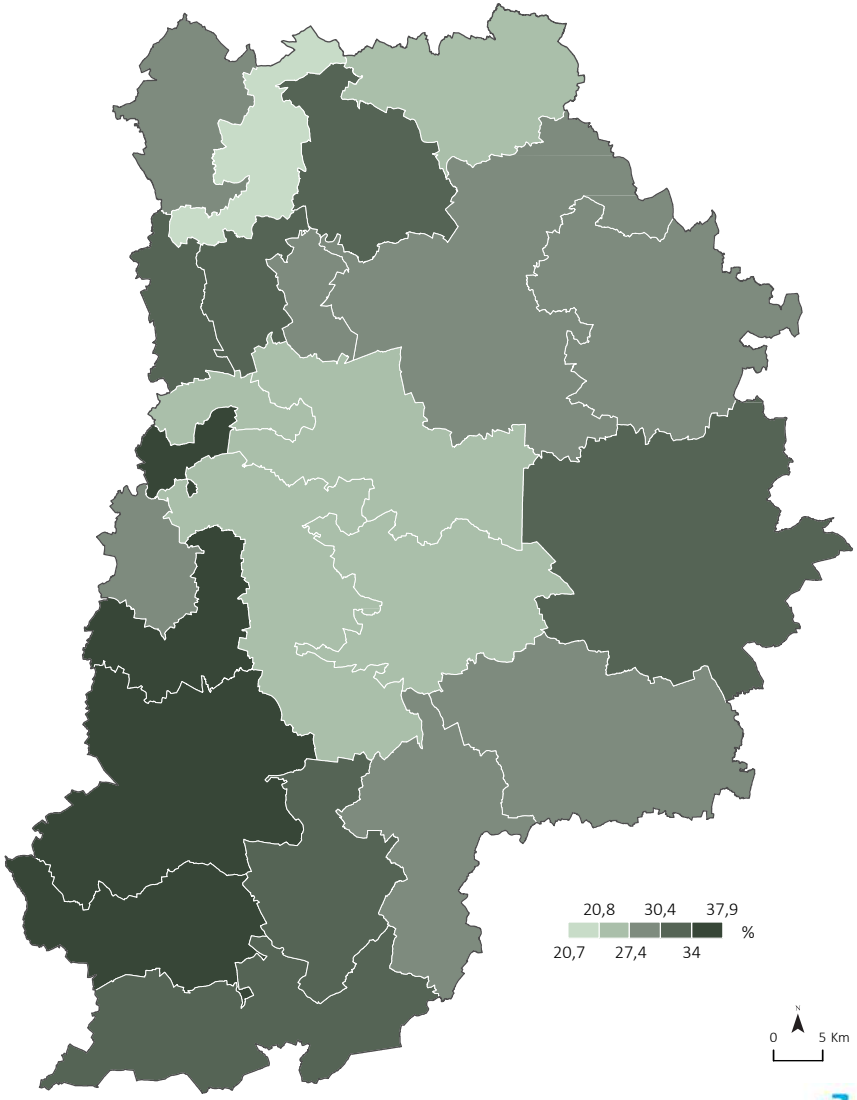

Observatoire départemental : C35_89
Source : Insee, recensement de la population 2022

Une part plus importante de familles avec enfants dans les territoires de Plaines et Monts de France, Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart et Val Briard

Les ménages composés de familles avec enfants sont plus nombreux dans les EPCI du nord-ouest du département, comme Plaines et Monts de France (54 %), Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart (50,2 %) et Val Briard (48,5 %). À l'inverse, le Pays de Fontainebleau (34,3 %), le Pays de Nemours (37,8 %) et le Gâtinais Val de Loing (37,8 %) sont les territoires où l'on trouve le moins de familles avec enfants.

Entre les recensements 2016 et 2022, les ménages composés de familles avec enfants ont le plus évolué dans les territoires du Pays de Montereau (10,3 %), de Val d'Europe Agglomération (10,2 %) et de l'Orée de la Brie (8,4 %). À l'inverse, les territoires du Pays de l'Ourcq (-5,6 %), du Gâtinais Val de Loing (-4,7 %) et de Moret Seine et Loing (-2,4 %) affichent des baisses du nombre de familles avec enfants.

	2016		2022		2016-2022	
	Nombre de familles avec enfants	Part des familles avec enfants parmi les ménages	Nombre de familles avec enfants	Part des familles avec enfants parmi les ménages	Évolution des familles avec enfants	Taux d'évolution des familles avec enfants ↓
CC Pays de Montereau	7 077	43,4%	7 804	44,5%	727	10,3%
CA Val d'Europe Agglomération	9 191	48,4%	10 127	47,6%	936	10,2%
CC l'Orée de la Brie	4 312	43,6%	4 676	41,2%	364	8,4%
CC Val Briard	5 072	48,9%	5 461	48,5%	389	7,7%
CC Plaines et Monts de France	4 679	55,4%	5 019	54,0%	340	7,3%
CA du Pays de Meaux	18 886	47,2%	20 233	45,8%	1 347	7,1%
CA Melun Val de Seine	22 665	42,4%	24 027	41,4%	1 362	6,0%
CA Coulommiers Pays de Brie	16 018	44,5%	16 973	43,9%	955	6,0%
CA Marne et Gondoire	19 042	45,7%	20 005	43,1%	963	5,1%
CA Roissy Pays de France	17 352	49,8%	18 154	48,3%	802	4,6%
CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart	20 666	52,6%	21 526	50,2%	860	4,2%
SEINE-ET-MARNE	**250 676**	**45,9%**	**259 862**	**44,2%**	**9 186**	**3,7%**
CC Brie Nangissienne	5 047	47,9%	5 196	47,2%	149	3,0%
CC Bassée-Montois	3 788	39,9%	3 854	39,7%	66	1,7%
CC Brie des Rivières et Châteaux	7 155	48,4%	7 265	46,0%	110	1,5%
CA Paris - Vallée de la Marne	42 098	48,3%	42 604	45,3%	506	1,2%
CC des Deux Morin	4 540	43,4%	4 573	42,1%	33	0,7%
CA du Pays de Fontainebleau	10 787	35,9%	10 836	34,3%	49	0,5%
CC du Provinois	5 773	40,7%	5 699	40,0%	-74	-1,3%
CC Les Portes Briardes entre Villes et Forêts	8 569	48,5%	8 450	45,9%	-119	-1,4%
CC Pays de Nemours	4 971	39,2%	4 883	37,8%	-88	-1,8%
CC Moret Seine et Loing	6 611	41,2%	6 451	38,0%	-160	-2,4%
CC Gâtinais Val de Loing	3 092	40,9%	2 946	37,8%	-146	-4,7%
CC du Pays de l'Ourcq	3 285	50,7%	3 100	46,1%	-185	-5,6%

Source : Insee, recensement de la population 2016-2022

Part des familles avec enfants parmi les ménages (couples avec enfants et familles monoparentales) par EPCI seine-et-marnais

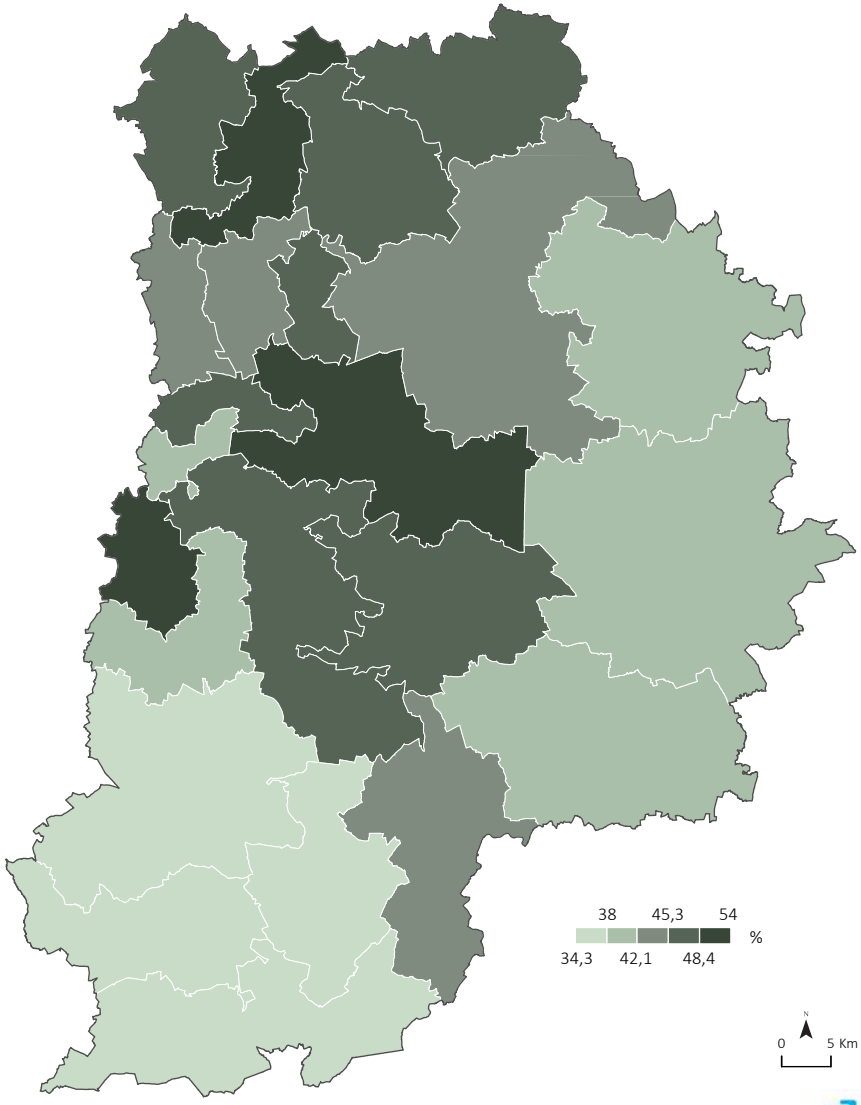

Observatoire départemental : C35_114
Source : Insee, recensement de la population 2022

Composition des familles

Une augmentation du nombre de familles monoparentales

La Seine-et-Marne compte 400 159 familles, ce qui la place au 10ème rang des départements de France métropolitaine en termes de nombre de familles. Entre les recensements 2016 et 2022, on observe une augmentation de 3,5 % du nombre de familles. Il s'agit de la 2ème plus forte évolution en Île-de-France, juste derrière la Seine-Saint-Denis (5,1 %).

Parmi ces 400 159 familles, 18,7 % sont des familles monoparentales (soit 74 897 familles), plaçant le département au 13ème rang des départements métropolitains comptant le plus de familles monoparentales, la moyenne nationale étant de 16,6 %. La Seine-Saint-Denis affiche le taux le plus élevé avec 25,9 % de familles monoparentales, tandis que la Vendée présente le taux le plus faible avec 10,3 %.

La Seine-et-Marne a l'un des taux de familles monoparentales les plus bas d'Île-de-France, juste devant les Yvelines, qui affichent un taux de 16,9 %. Entre les recensements 2016 et 2022, la part des familles monoparentales parmi les familles a augmenté sur tout le territoire seine-et-marnais, passant de 16,5 % à 18,7 %.

Part des familles monoparentales parmi les familles

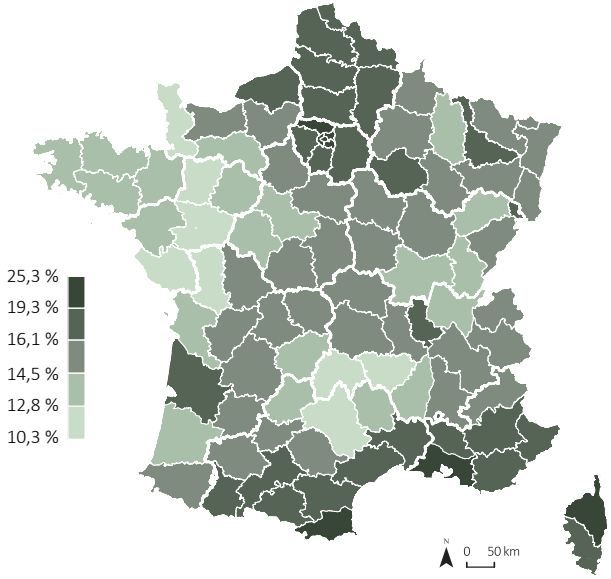

Observatoire départemental : C35_102
Source : Insee, recensement de la population 2022

Part des familles monoparentales parmi les familles
Source : Insee, recensement de la population 2022

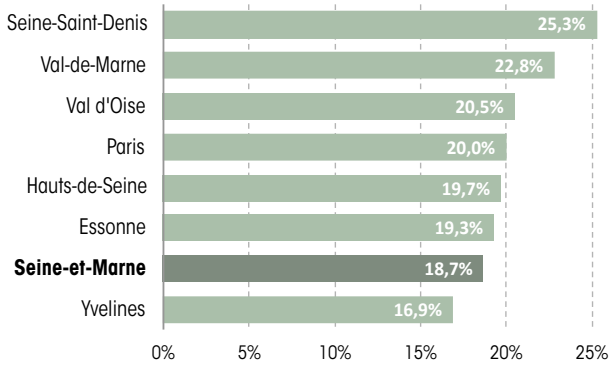

Famille monoparentale *: Elle comprend un parent isolé et un ou plusieurs enfants célibataires de moins de 25 ans n'ayant pas d'enfant.*



Une répartition hétérogène du nombre de familles monoparentales au sein de la Seine-et-Marne

Les taux de familles monoparentales sont particulièrement élevés au sein des territoires de Melun Val de Seine (22,7 %), du Pays de Meaux (22,1 %), de Paris- Vallée de la Marne (21,7 %) et de Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart (20,5 %).

Entre les recensements 2016 et 2022, Plaines et Monts de France (42 %), le Bassée-Montois (31,8 %) et Val d'Europe Agglomération (29,6 %) ont enregistré une forte augmentation du nombre de familles monoparentales.

	2016		2022		2016-2022	
	Nombre de familles monoparentales	Part des familles monoparentales parmi les familles	Nombre de familles monoparentales	Part des familles monoparentales parmi les familles	Évolution des familles monoparentales	Taux d'évolution des familles monoparentales ↓
CC Plaines et Monts de France	723	10,6%	1 027	13,9%	304	42,0%
CC Bassée-Montois	698	10,2%	920	13,7%	222	31,8%
CA Val d'Europe Agglomération	1 967	14,7%	2 550	17,5%	583	29,6%
CC Val Briard	907	11,4%	1 136	13,3%	229	25,2%
CC Pays de Montereau	1 869	16,1%	2 339	19,0%	470	25,1%
CC l'Orée de la Brie	1 167	16,9%	1 432	19,3%	265	22,7%
CA Melun Val de Seine	6 956	20,0%	8 296	22,7%	1 340	19,3%
CA Roissy Pays de France	4 225	16,4%	4 983	18,9%	758	17,9%
CA du Pays de Fontainebleau	2 710	14,2%	3 196	16,4%	486	17,9%
CC des Deux Morin	1 017	13,2%	1 196	15,5%	179	17,6%
CA Marne et Gondoire	4 781	16,5%	5 613	18,3%	832	17,4%
SEINE-ET-MARNE	**63 985**	**16,5%**	**74 897**	**18,7%**	**10 912**	**17,1%**
CA Paris - Vallée de la Marne	11 730	18,9%	13 630	21,7%	1 900	16,2%
CC Brie Nangissienne	1 200	15,4%	1 390	17,2%	190	15,8%
CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart	5 379	18,3%	6 229	20,5%	850	15,8%
CA Coulommiers Pays de Brie	3 828	14,9%	4 431	16,3%	603	15,8%
CC du Provinois	1 460	15,1%	1 681	17,6%	221	15,1%
CC Gâtinais Val de Loing	675	12,7%	774	14,7%	99	14,7%
CA du Pays de Meaux	5 760	20,7%	6 547	22,1%	787	13,7%
CC Les Portes Briardes entre Villes et Forêts	1 978	14,8%	2 239	16,8%	261	13,2%
CC Moret Seine et Loing	1 558	13,7%	1 699	14,8%	141	9,1%
CC du Pays de l'Ourcq	666	13,5%	715	14,6%	49	7,4%
CC Brie des Rivières et Châteaux	1 300	11,4%	1 369	11,6%	69	5,3%
CC Pays de Nemours	1 431	17,1%	1 505	18,2%	74	5,2%

Source : Insee, recensement de la population 2016-2022

Part des familles monoparentales parmi les familles par EPCI seine-et-marnais

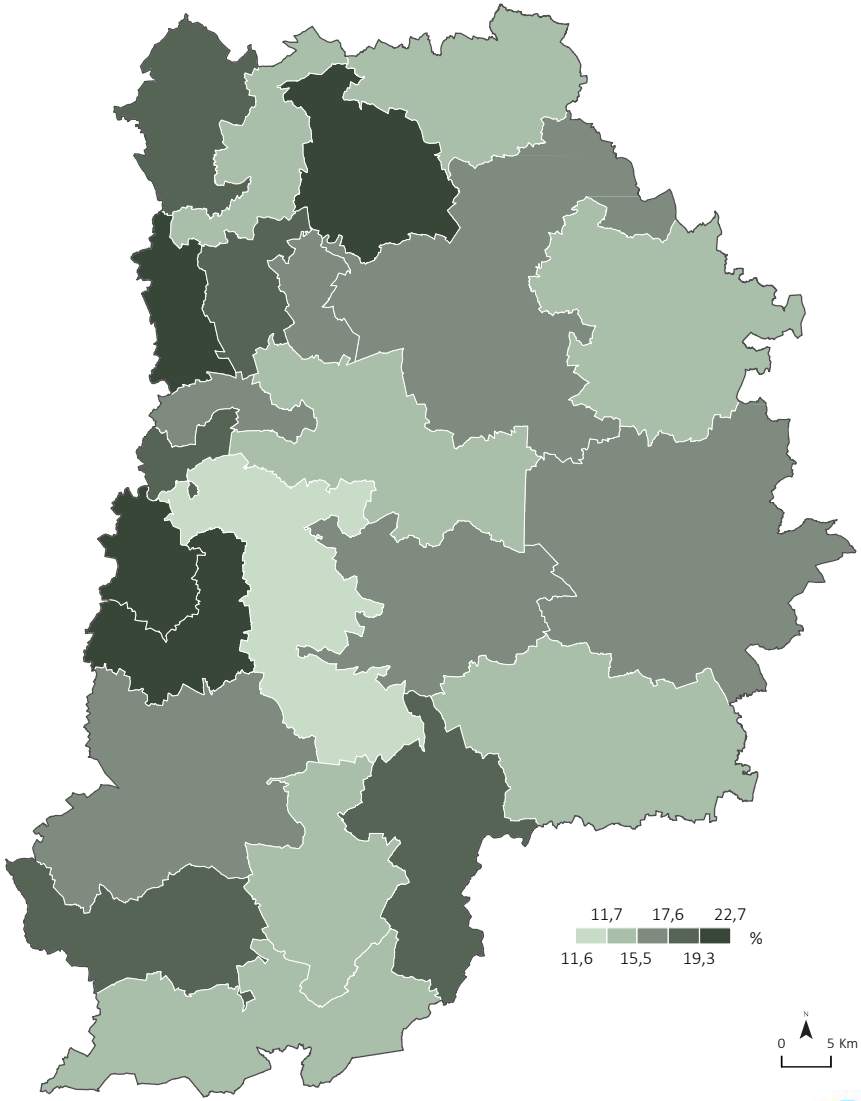

Observatoire départemental : C35_103
Source : Insee, recensement de la population 2022

Un taux élevé de familles nombreuses

Avec 47 890 familles nombreuses, soit 12 % des familles seine-et-marnaises, le département se classe au 5ème rang des départements de France métropolitaine, derrière le Val-de-Marne (12,1 %), l'Essonne (12,6 %), le Val-d'Oise (14,9 %) et la Seine-Saint-Denis (17,3 %).

Entre les recensements 2016 et 2022, la proportion de familles nombreuses en Seine-et-Marne a peu évolué (+2,9 %, soit 1 357 familles nombreuses supplémentaires).

Parmi les familles avec enfants, 20,5 % sont des familles nombreuses.

Huit familles avec enfants sur dix ont au maximum deux enfants.

Part des familles nombreuses parmi les familles

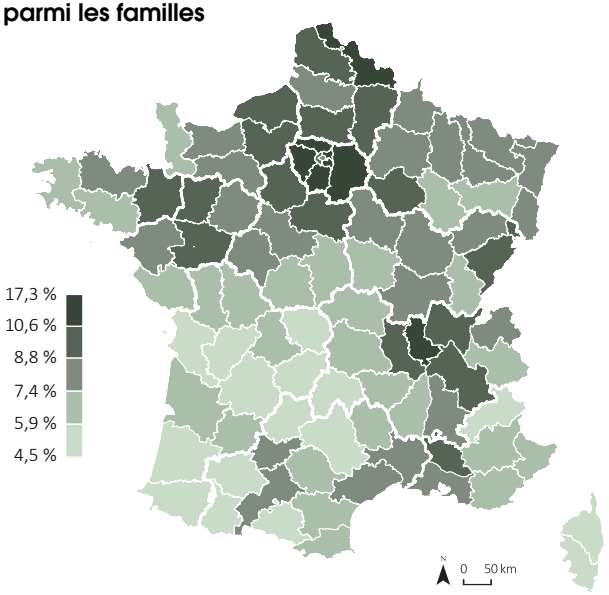

Observatoire départemental : C35_105
Source : Insee, recensement de la population 2022

Part des familles nombreuses parmi les familles
Source : Insee, recensement de la population 2022

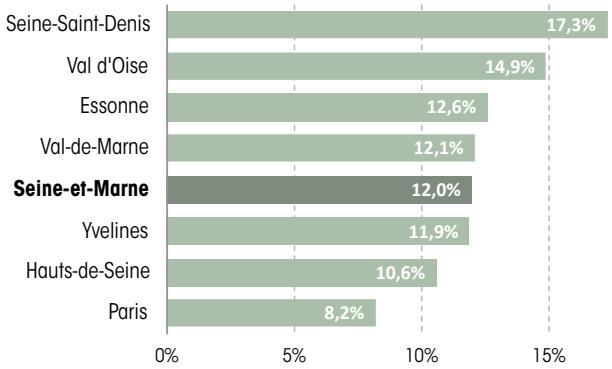

Famille nombreuse *: Au sens de l'Insee, une famille nombreuse est définie comme une famille qui comprend au moins trois enfants.*

Répartition des familles avec enfants par nombre d'enfants en Seine-et-Marne
Source : Insee, recensement de la population 2022

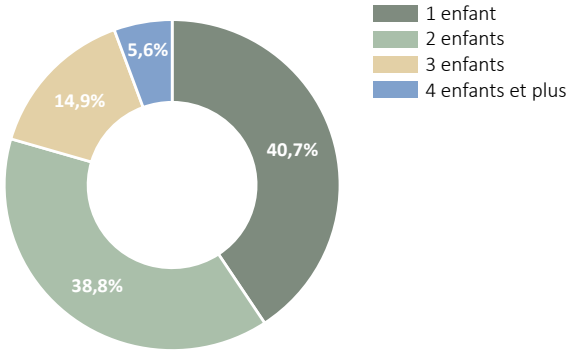


Le Moulin jaune - Crécy-la-Chapelle



Une répartition hétérogène du nombre de familles nombreuses

La CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart (15,9 %), le Pays de Montereau (15,9 %), Melun Val de Seine (14,6 %) et le Pays de Meaux (14 %) sont parmi les EPCI où les taux de familles nombreuses sont les plus élevés. À l'inverse, les EPCI situés dans le sud du département, comme Moret Seine et Loing (7,2 %) et le Pays de Fontainebleau (7,2 %) accueillent moins de familles nombreuses.

Entre les recensements 2016 et 2022, le Pays de Montereau (12,7 %) et le Pays de Meaux (11,1 %) ont enregistré une forte augmentation du nombre de familles nombreuses. À l'inverse, le Gâtinais Val de Loing (-19,2 %), Moret Seine et Loing (-15,1 %) et le Pays de l'Ourcq (-11,6 %) ont connu une baisse de leurs nombres de familles nombreuses.

	2016		2022		2016-2022	
	Nombre de familles nombreuses	Part des familles nombreuses parmi les familles	Nombre de familles nombreuses	Part des familles nombreuses parmi les familles	Évolution des familles nombreuses	Taux d'évolution des familles nombreuses ↓
CC Pays de Montereau	1 733	16,8%	1 953	15,9%	220	12,7%
CA du Pays de Meaux	3 733	14,9%	4 146	14,0%	413	11,1%
CC l'Orée de la Brie	626	9,9%	686	9,2%	60	9,6%
CA Melun Val de Seine	4 942	15,4%	5 334	14,6%	392	7,9%
CA Roissy Pays de France	3 338	13,9%	3 567	13,5%	229	6,9%
CA Coulommiers Pays de Brie	2 676	11,0%	2 838	10,5%	162	6,1%
CC Val Briard	762	10,1%	804	9,4%	42	5,5%
CC Les Portes Briardes entre Villes et Forêts	1 294	10,2%	1 358	10,2%	64	4,9%
CA Val d'Europe Agglomération	1 473	11,5%	1 541	10,6%	68	4,6%
CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart	4 628	16,5%	4 840	15,9%	212	4,6%
CC Brie Nangissienne	1 019	13,6%	1 057	13,1%	38	3,7%
SEINE-ET-MARNE	**46 532**	**11,6%**	**47 893**	**12,0%**	**1 361**	**2,9%**
CC Plaines et Monts de France	721	10,8%	741	10,0%	20	2,8%
CA Paris - Vallée de la Marne	8 297	13,6%	8 432	13,4%	135	1,6%
CC Brie des Rivières et Châteaux	1 002	8,9%	1 010	8,6%	8	0,8%
CC du Provinois	1 189	12,3%	1 191	12,5%	2	0,2%
CA Marne et Gondoire	2 845	9,8%	2 842	9,3%	-3	-0,1%
CC Bassée-Montois	701	9,5%	654	9,7%	-47	-6,7%
CA du Pays de Fontainebleau	1 525	7,4%	1 408	7,2%	-117	-7,7%
CC Pays de Nemours	885	9,4%	788	9,5%	-97	-11,0%
CC des Deux Morin	900	10,4%	799	10,4%	-101	-11,2%
CC du Pays de l'Ourcq	687	12,3%	607	12,4%	-80	-11,6%
CC Moret Seine et Loing	977	7,3%	829	7,2%	-148	-15,1%
CC Gâtinais Val de Loing	579	8,8%	468	8,9%	-111	-19,2%

Source : Insee, recensement de la population 2016-2022

Part des familles nombreuses parmi les familles par EPCI seine-et-marnais

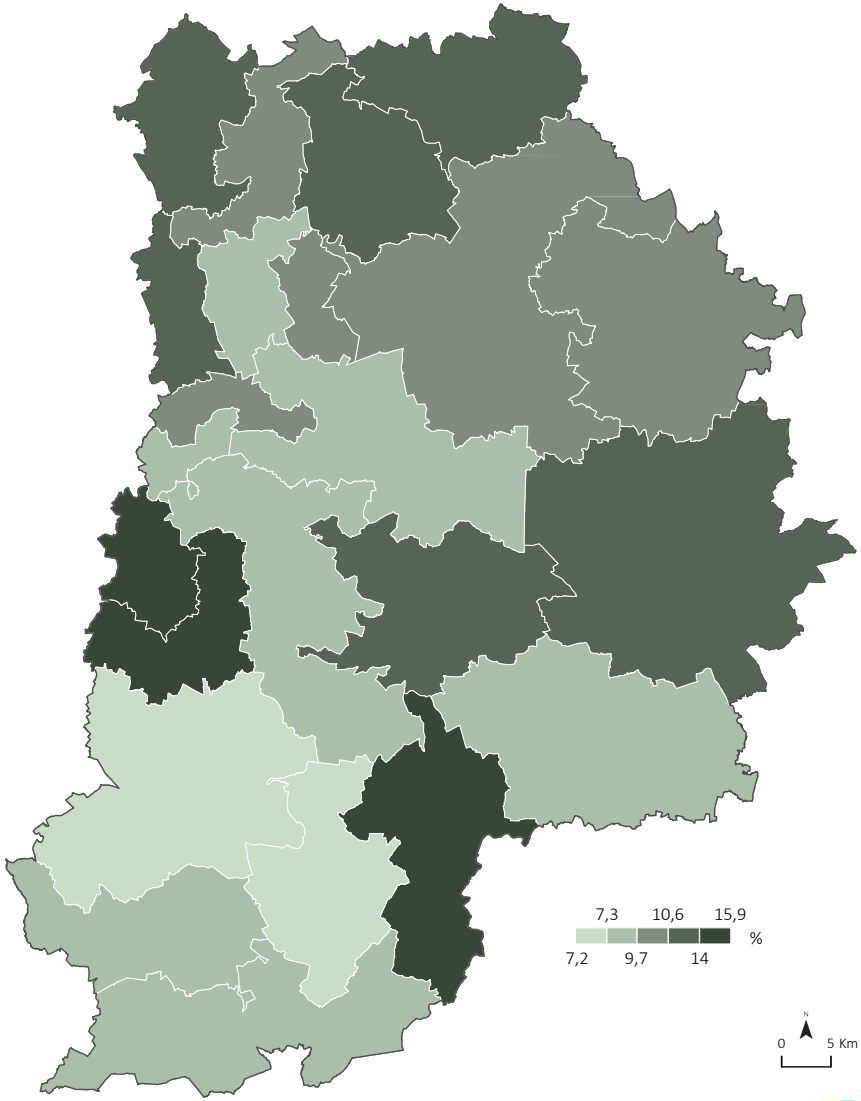

Observatoire départemental : C35_104
Source : Insee, recensement de la population 2022

Logements et immobilier

Caractéristiques du parc de logements

Une des plus fortes hausses du nombre de logements en France métropolitaine et en Île-de-France

On compte 36 568 979 logements en France métropolitaine, dont 6 071 777 en Île-de-France et 651 454 en Seine-et-Marne.

Avec un taux d'évolution de 7,7 % entre les recensements de 2016 et 2022, soit 46 827 logements supplémentaires, la Seine-et-Marne se classe au 13ème rang des départements de France métropolitaine ayant construit le plus de logements durant cette période. En Île-de-France, le département occupe la 3ème place, à égalité avec l'Essonne, et se situant juste derrière la Seine-Saint-Denis (8 %) et le Val d'Oise (8,2 %).

Taux d'évolution des logements

Source : Insee, recensement de la population 2016-2022

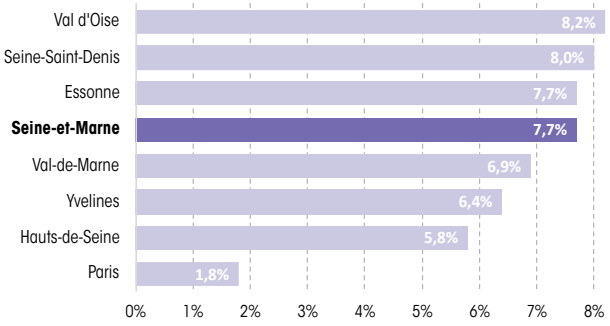

Évolution du nombre de logements

Source : Insee, recensement de la population 2016-2022

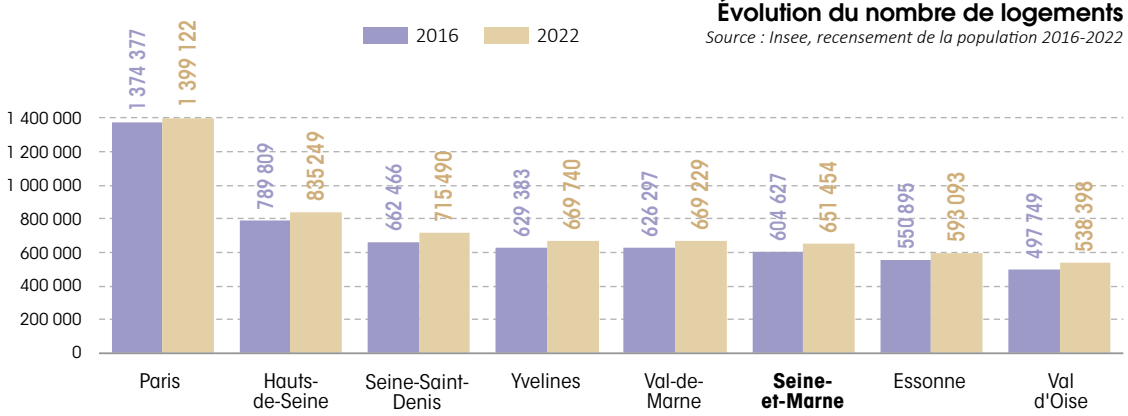

Taux d'évolution du nombre de logements

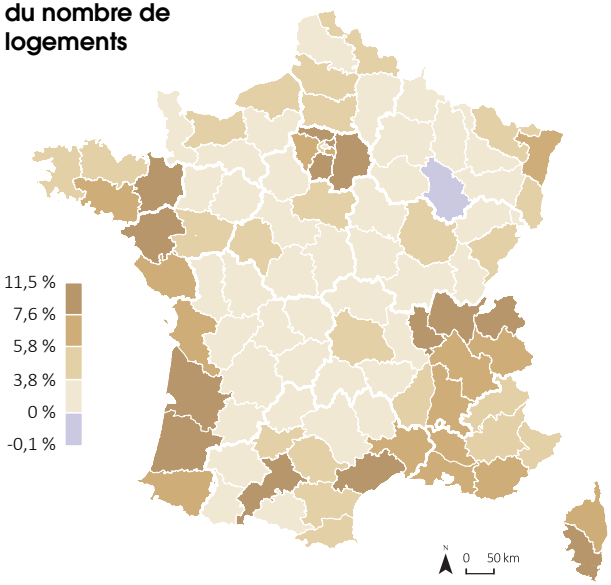

Observatoire départemental : C35_116
Source : Insee, recensement de la population 2016-2022

Résidence principale *: Logement occupé de façon habituelle et à titre principal par une ou plusieurs personnes qui constituent un ménage.*

Résidence secondaire *: Logement utilisé pour des séjours de courte durée (week-ends, loisirs ou vacances). Les logements meublés (location pour des séjours touristiques) et les logements occasionnels (utilisés pour des raisons professionnelles par exemple) sont également classés en résidences secondaires.*

Logement vacant *: Logement inoccupé (proposé à la vente ou à la location ; déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation ; en attente de règlement de succession ; conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés ; sans affectation précise par le propriétaire).*

Une hausse du nombre de logements plus marquée au nord et à l'ouest du département

Le taux d'évolution du nombre de logements entre les recensements de 2016 et 2022 demeure plus élevé dans les EPCI situés au nord et à l'ouest du département. Le territoire de Val d'Europe Agglomération se distingue avec une croissance de 20,5 %, soit 4 477 logements supplémentaires sur cette période. Les territoires de l'Orée de la Brie (16,1 %, soit 1 684 logements), de Marne et Gondoire (13,5 %, soit 6 069 logements) et du Pays de Meaux (10 %, soit 4 334 logements) affichent également des taux significatifs.

À l'inverse, à l'est du département, les EPCI Bassée-Montois (1,6 %, soit 183 logements) et du Provinois (1,2 %, soit 199 logements) présentent des taux relativement faibles.

	2016	2022	2016-2022	
	Nombre de logements	Nombre de logements	Évolution du nombre de logements	Taux d'évolution du nombre de logement ↓
CA Val d'Europe Agglomération	21 824	26 301	4 477	20,5%
CC l'Orée de la Brie	10 433	12 117	1 684	16,1%
CA Marne et Gondoire	44 901	50 970	6 069	13,5%
CA du Pays de Meaux	43 509	47 843	4 334	10,0%
CC Plaines et Monts de France	9 051	9 933	882	9,7%
CA Melun Val de Seine	58 075	63 250	5 175	8,9%
CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart	41 487	45 110	3 623	8,7%
CA Roissy Pays de France	37 438	40 418	2 980	8,0%
SEINE-ET-MARNE	**604 627**	**651 454**	**46 827**	**7,7%**
CA Paris - Vallée de la Marne	92 609	99 552	6 943	7,5%
CC Val Briard	11 434	12 276	842	7,4%
CC Brie des Rivières et Châteaux	16 624	17 718	1 094	6,6%
CA Coulommiers Pays de Brie	41 500	43 878	2 378	5,7%
CC Les Portes Briardes entre Villes et Forêts	18 870	19 923	1 053	5,6%
CC Brie Nangissienne	11 503	12 088	585	5,1%
CC Pays de Montereau	18 525	19 393	868	4,7%
CA du Pays de Fontainebleau	35 667	37 198	1 531	4,3%
CC Moret Seine et Loing	18 740	19 462	722	3,9%
CC du Pays de l'Ourcq	7 327	7 550	223	3,0%
CC Pays de Nemours	14 694	15 108	414	2,8%
CC des Deux Morin	12 556	12 889	333	2,7%
CC Gâtinais Val de Loing	9 516	9 751	235	2,5%
CC Bassée-Montois	11 833	12 016	183	1,6%
CC du Provinois	16 511	16 710	199	1,2%

Source : Insee, recensement de la population 2016-2022

Taux d'évolution du nombre de logements par EPCI seine-et-marnais

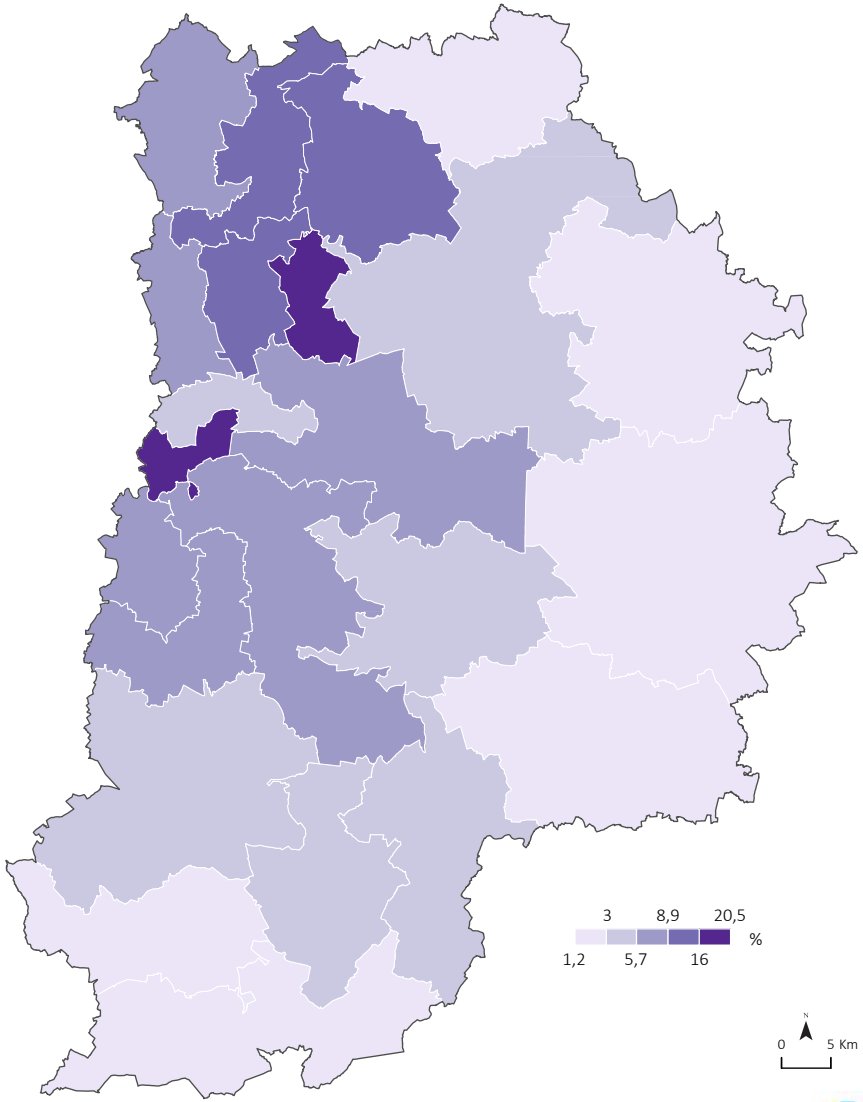

Observatoire départemental : C35_117
Source : Insee, recensement de la population 2016-2022

L'évolution du nombre de résidences principales la plus forte de la région

Entre les recensements de 2016 et 2022, la Seine-et-Marne enregistre la plus forte augmentation du nombre de résidences principales de la région (+7,5 %, soit 40 967 résidences principales), juste devant le Val d'Oise (+7,4 %, soit 34 084 résidences principales) et la Seine-Saint-Denis (+7,1 %, soit 43 974 résidences principales).

À l'inverse, avec 5,6 % d'évolution, soit 2 289 logements vacants supplémentaires, la Seine-et-Marne enregistre la plus faible progression, juste devant les Hauts-de-Seine (+2,1 %, soit 1 131 logements).

La Seine-et-Marne figure parmi les départements affichant les plus fortes hausses de résidences secondaires. Elle se classe au 14ème rang des départements de France métropolitaine et au 6ème ang des départements franciliens (+20,6 %, soit 3 573 résidences secondaires supplémentaires).

Neuf logements seine-et-marnais sur dix sont des résidences principales (90,2 %, soit 587 448 logements), soit un taux légèrement inférieur à celui des trois autres départements de grande couronne, qui oscille entre 91,3 % (Yvelines) et 92,4 % (Val d'Oise). Cet écart s'explique par une part plus importante de résidences secondaires (3,2 % des logements, soit 20 890 résidences secondaires), plaçant la Seine-et-Marne au 3ème rang après les Hauts-de-Seine (4 %) et Paris (9,8 %).

Le taux de logements vacants dans le département est l'un des plus élevés d'Île-de-France (6,6 %, soit 43 117 logements), juste derrière Paris (9,8 %, soit 136 957 logements).

Taux d'évolution du nombre de résidences secondaires

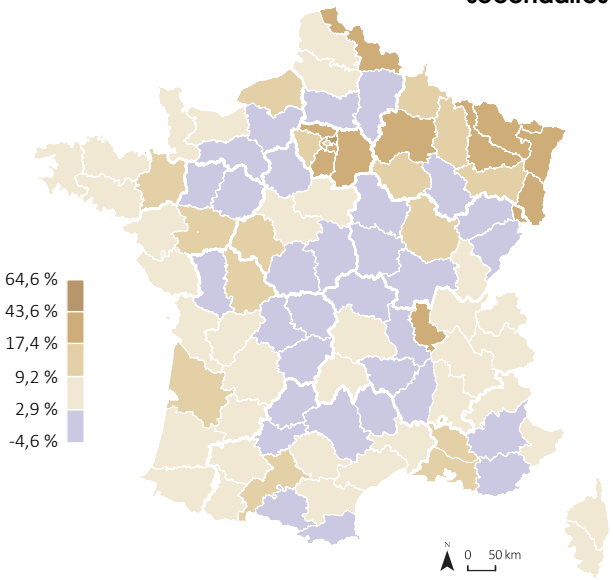

Observatoire départemental : C35_113
Source : Insee, recensement de la population 2016-2022

Répartition des logements selon leur utilisation
Source : Insee, recensement de la population 2022

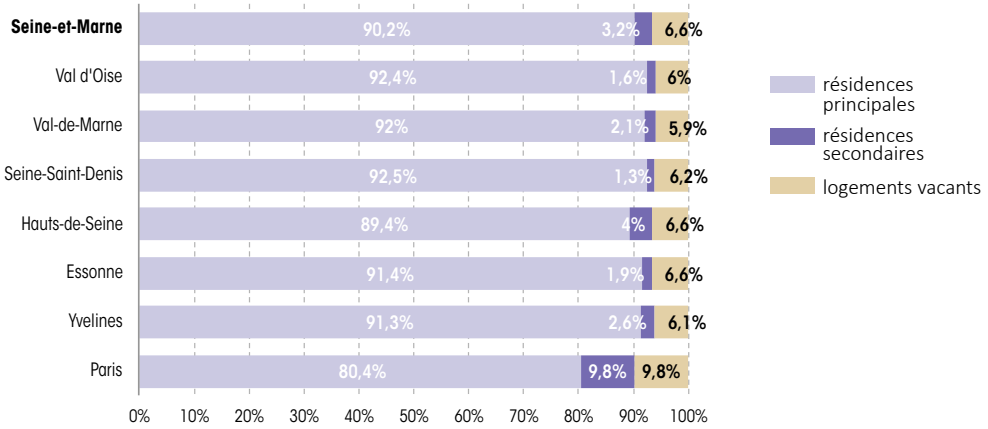

Taux d'évolution des logements selon leur utilisation
Source : Insee, recensement de la population 2016-2022

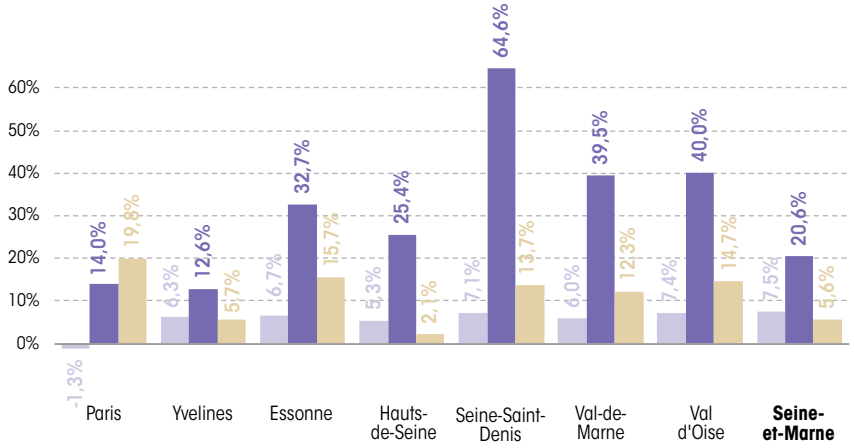

Répartition des résidences principales

La part de résidences principales parmi les logements est élevée dans l'ensemble des EPCI de Seine-et-Marne. Cependant, les taux les plus élevés sont observés dans le nord-ouest du département : Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart (94,8 %), Paris- Vallée de la Marne (94,3 %) et l'Orée de la Brie (93,7 %).

Entre les recensements de 2016 et 2022, les logements occupés en tant que résidences principales ont connu les plus fortes évolutions dans le nord-ouest du département. Avec des augmentations notables pour l'Orée de la Brie (14,6 %) et pour Val d'Europe Agglomération (12,2 %). À l'inverse, les territoires situés à l'est et au sud du département affichent les plus faibles augmentations : Bassée-Montois (2,1 %), Pays de Nemours (1,6 %) et la CC du Provinois (0,8 %).

	2016		2022		2016-2022	
	Nombre de résidences principales	Part parmi les logements	Nombre de résidences principales	Part parmi les logements ↓	Évolution du nombre de résidences principales	Taux d'évolution du nombre de résidences principales
CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart	39 275	94,7%	42 779	94,8%	3 504	8,9%
CA Paris - Vallée de la Marne	87 273	94,2%	93 866	94,3%	6 593	7,6%
CC l'Orée de la Brie	9 913	95,0%	11 359	93,7%	1 446	14,6%
CC Plaines et Monts de France	8 485	93,7%	9 301	93,6%	816	9,6%
CA Roissy Pays de France	34 856	93,1%	37 501	92,8%	2 645	7,6%
CA du Pays de Meaux	40 013	92,0%	44 156	92,3%	4 143	10,4%
CC Les Portes Briardes entre Villes et Forêts	17 662	93,6%	18 373	92,2%	711	4,0%
CC Val Briard	10 413	91,1%	11 259	91,7%	846	8,1%
CA Melun Val de Seine	53 447	92,0%	57 762	91,3%	4 315	8,1%
CA Marne et Gondoire	41 630	92,7%	46 308	90,9%	4 678	11,2%
CC Brie Nangissienne	10 500	91,3%	10 980	90,8%	480	4,6%
SEINE-ET-MARNE	**546 481**	**90,4%**	**587 448**	**90,2%**	**40 967**	**7,5%**
CC Pays de Montereau	16 320	88,1%	17 421	89,8%	1 101	6,7%
CC Brie des Rivières et Châteaux	14 709	88,5%	15 804	89,2%	1 095	7,4%
CC du Pays de l'Ourcq	6 502	88,7%	6 701	88,8%	199	3,1%
CA Coulommiers Pays de Brie	36 032	86,8%	38 592	88,0%	2 560	7,1%
CC Moret Seine et Loing	16 038	85,6%	16 871	86,7%	833	5,2%
CC Pays de Nemours	12 706	86,5%	12 909	85,4%	203	1,6%
CC du Provinois	14 150	85,7%	14 266	85,4%	116	0,8%
CA du Pays de Fontainebleau	30 100	84,4%	31 628	85,0%	1 528	5,1%
CC des Deux Morin	10 436	83,1%	10 850	84,2%	414	4,0%
CA Val d'Europe Agglomération	19 004	87,1%	21 321	81,1%	2 317	12,2%
CC Bassée-Montois	9 443	79,8%	9 638	80,2%	195	2,1%
CC Gâtinais Val de Loing	7 574	79,6%	7 803	80,0%	229	3,0%

Source : Insee, recensement de la population 2016-2022

Taux d'évolution du nombre de résidences principales par EPCI seine-et-marnais

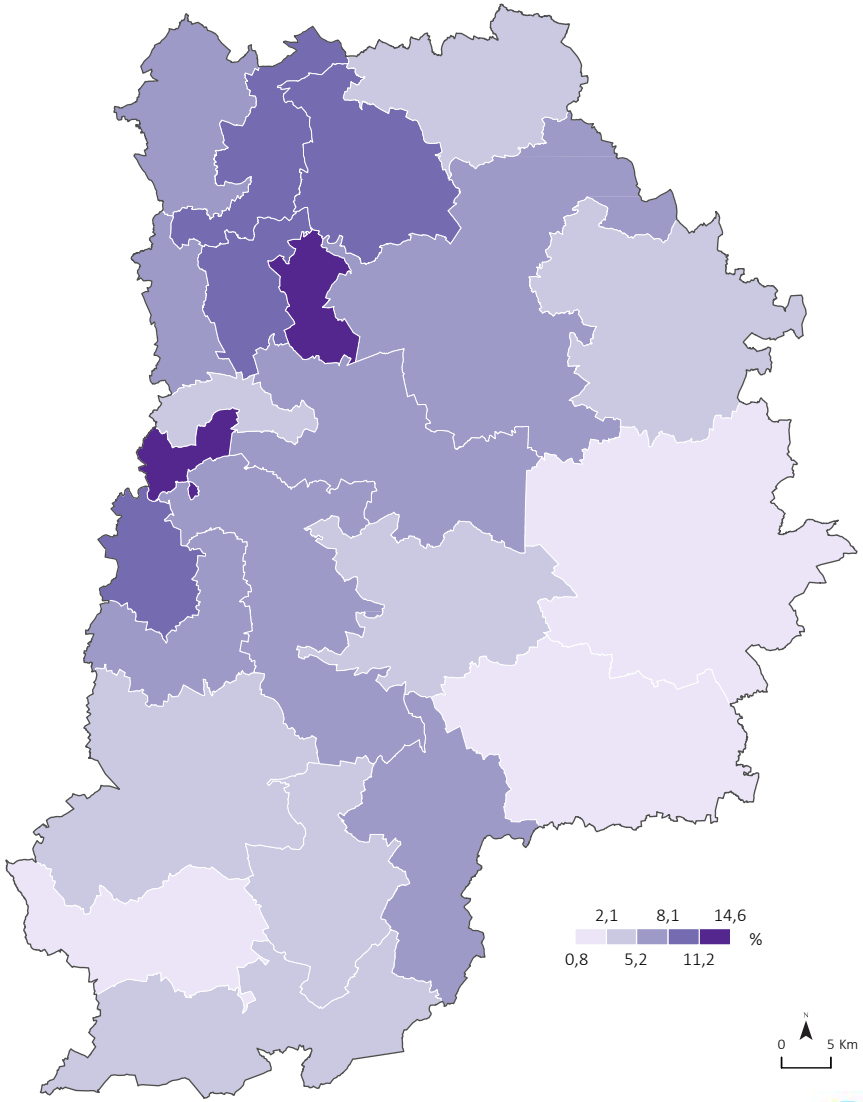

Observatoire départemental : C35_118
Source : Insee, recensement de la population 2016-2022

Répartition des résidences secondaires

À l'exception de Val d'Europe Agglomération (10,8 %), les parts les plus élevées de résidences secondaires parmi les logements se situent au sud du département : Bassée-Montois (11 %), du Pays de Fontainebleau (6,6 %) et Gâtinais Val de Loing (6,6 %). À l'inverse, les parts les plus faibles se trouvent au nord du département : Roissy Pays de France (1,2 %), du Pays de Meaux (1,2 %) et l'Orée de la Brie (1,1 %).

Entre les recensements de 2016 et 2022, les logements occupés en tant que résidences secondaires ont fortement augmenté dans les territoires Marne et Gondoire (164,6 %), Val d'Europe Agglomération (121 %) et Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart (100 %). À l'inverse, les territoires Coulommiers Pays de Brie (-9,7 %), du Pays de l'Ourcq (-11 %) et Moret Seine et Loing (-15,5 %) affichent des baisses significatives.

	2016		2022		2016-2022	
	Nombre de résidences secondaires	Part parmi les logements	Nombre de résidences secondaires	Part parmi les logements ↓	Évolution du nombre de résidences secondaires	Taux d'évolution du nombre de résidences secondaires
CC Bassée-Montois	1 435	12,1%	1 323	11,0%	-112	-7,8%
CA Val d'Europe Agglomération	1 281	5,9%	2 832	10,8%	1 551	121,1%
CA du Pays de Fontainebleau	2 371	6,6%	2 466	6,6%	95	4,0%
CC Gâtinais Val de Loing	699	7,3%	641	6,6%	-58	-8,3%
CC des Deux Morin	888	7,1%	805	6,2%	-83	-9,3%
CC Pays de Nemours	816	5,6%	840	5,6%	24	2,9%
CC Moret Seine et Loing	1 172	6,3%	990	5,1%	-182	-15,5%
CC du Provinois	775	4,7%	830	5,0%	55	7,1%
CC Brie des Rivières et Châteaux	686	4,1%	720	4,1%	34	5,0%
CA Coulommiers Pays de Brie	1 735	4,2%	1 566	3,6%	-169	-9,7%
CC du Pays de l'Ourcq	291	4,0%	259	3,4%	-32	-11,0%
CA Marne et Gondoire	649	1,4%	1 717	3,4%	1 068	164,6%
SEINE-ET-MARNE	**17 317**	**2,9%**	**20 890**	**3,2%**	**3 573**	**20,6%**
CC Pays de Montereau	618	3,3%	613	3,2%	-5	-0,8%
CC Brie Nangissienne	241	2,1%	293	2,4%	52	21,6%
CC Val Briard	318	2,8%	293	2,4%	-25	-7,9%
CC Les Portes Briardes entre Villes et Forêts	233	1,2%	458	2,3%	225	96,6%
CA Melun Val de Seine	856	1,5%	1 069	1,7%	213	24,9%
CA Paris - Vallée de la Marne	1 029	1,1%	1 317	1,3%	288	28,0%
CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart	286	0,7%	572	1,3%	286	100,0%
CC Plaines et Monts de France	96	1,1%	121	1,2%	25	26,0%
CA Roissy Pays de France	347	0,9%	482	1,2%	135	38,9%
CA du Pays de Meaux	396	0,9%	554	1,2%	158	39,9%
CC l'Orée de la Brie	99	0,9%	129	1,1%	30	30,3%

Source : Insee, recensement de la population 2016-2022

Taux d'évolution du nombre de résidences secondaires par EPCI seine-et-marnais

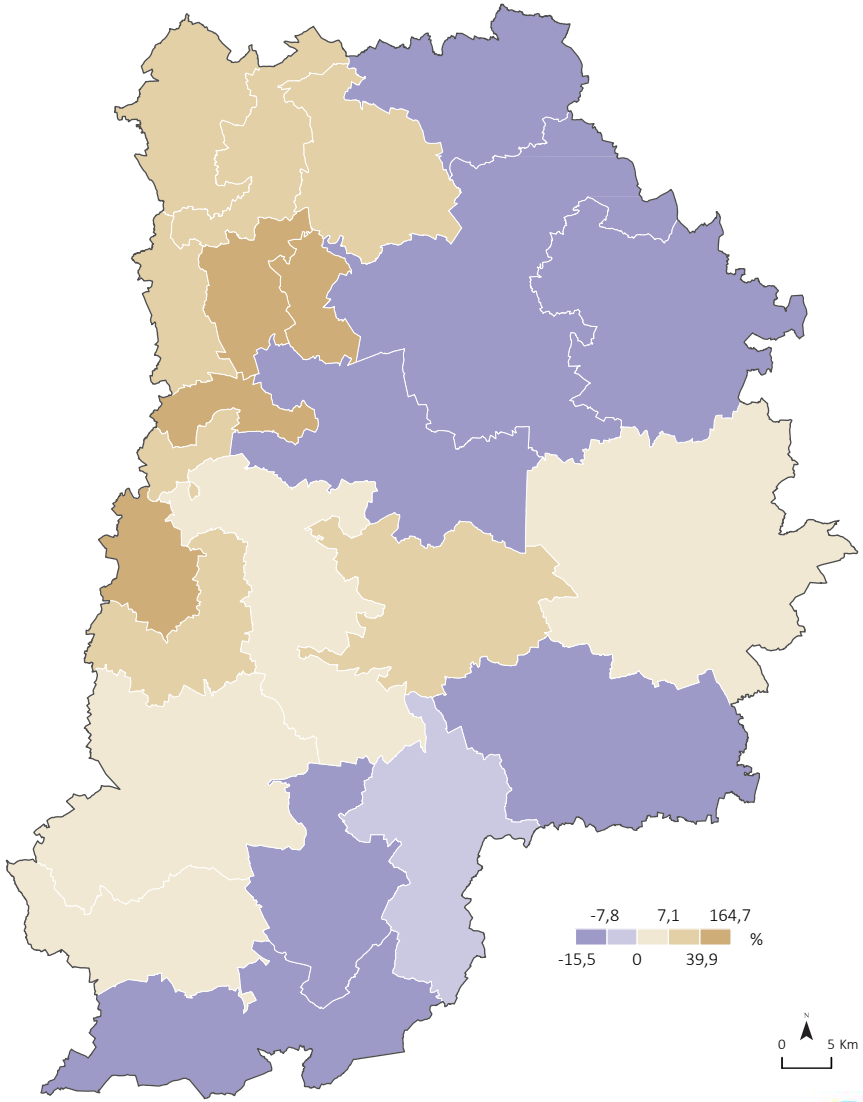

Observatoire départemental : C35_120
Source : Insee, recensement de la population 2016-2022

Répartition des logements vacants

Les EPCI Gâtinais Val de Loing (13,4 %) et du Provinois (9,7 %) affichent les plus fortes parts de logements vacants. À l'inverse, les territoires Paris - Vallée de la Marne (4,4 %) et Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart (3,9 %) présentent les taux les plus faibles.

Entre les recensements de 2016 et 2022, les logements vacants ont connu une forte augmentation dans l'Orée de la Brie (49,8 %) et dans Val d'Europe Agglomération (39,5 %). À l'inverse, les territoires Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart (-8,7 %) et Pays de Montereau (-14,3 %) affichent des baisses significatives.

	2016		2022		2016-2022	
	Nombre de logements vacants	Part parmi les logements	Nombre de logements vacants	Part parmi les logements ↓	Évolution du nombre de logement vacants	Taux d'évolution du nombre de logement vacants
CC Gâtinais Val de Loing	1 243	13,1%	1 306	13,4%	63	5,1%
CC du Provinois	1 586	9,6%	1 614	9,7%	28	1,8%
CC des Deux Morin	1 232	9,8%	1 234	9,6%	2	0,2%
CC Pays de Nemours	1 172	8,0%	1 358	9,0%	186	15,9%
CC Bassée-Montois	954	8,1%	1 056	8,8%	102	10,7%
CA Coulommiers Pays de Brie	3 734	9,0%	3 719	8,5%	-15	-0,4%
CA du Pays de Fontainebleau	3 195	9,0%	3 104	8,3%	-91	-2,8%
CC Moret Seine et Loing	1 530	8,2%	1 601	8,2%	71	4,6%
CA Val d'Europe Agglomération	1 539	7,1%	2 147	8,2%	608	39,5%
CC du Pays de l'Ourcq	535	7,3%	590	7,8%	55	10,3%
CC Pays de Montereau	1 585	8,6%	1 359	7,0%	-226	-14,3%
CA Melun Val de Seine	3 771	6,5%	4 418	7,0%	647	17,2%
CC Brie Nangissienne	762	6,6%	818	6,8%	56	7,3%
CC Brie des Rivières et Châteaux	1 229	7,4%	1 195	6,7%	-34	-2,8%
SEINE-ET-MARNE	**40 828**	**6,8%**	**43 117**	**6,6%**	**2 289**	**5,6%**
CA du Pays de Meaux	3 099	7,1%	3 133	6,5%	34	1,1%
CA Roissy Pays de France	2 236	6,0%	2 435	6,0%	199	8,9%
CC Val Briard	704	6,2%	724	5,9%	20	2,8%
CA Marne et Gondoire	2 621	5,8%	2 945	5,8%	324	12,4%
CC Les Portes Briardes entre Villes et Forêts	976	5,2%	1 093	5,5%	117	12,0%
CC l'Orée de la Brie	420	4,0%	629	5,2%	209	49,8%
CC Plaines et Monts de France	470	5,2%	511	5,1%	41	8,7%
CA Paris - Vallée de la Marne	4 308	4,7%	4 369	4,4%	61	1,4%
CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart	1 927	4,6%	1 759	3,9%	-168	-8,7%

Source : Insee, recensement de la population 2016-2022

Taux d'évolution du nombre de logements vacants par EPCI seine-et-marnais

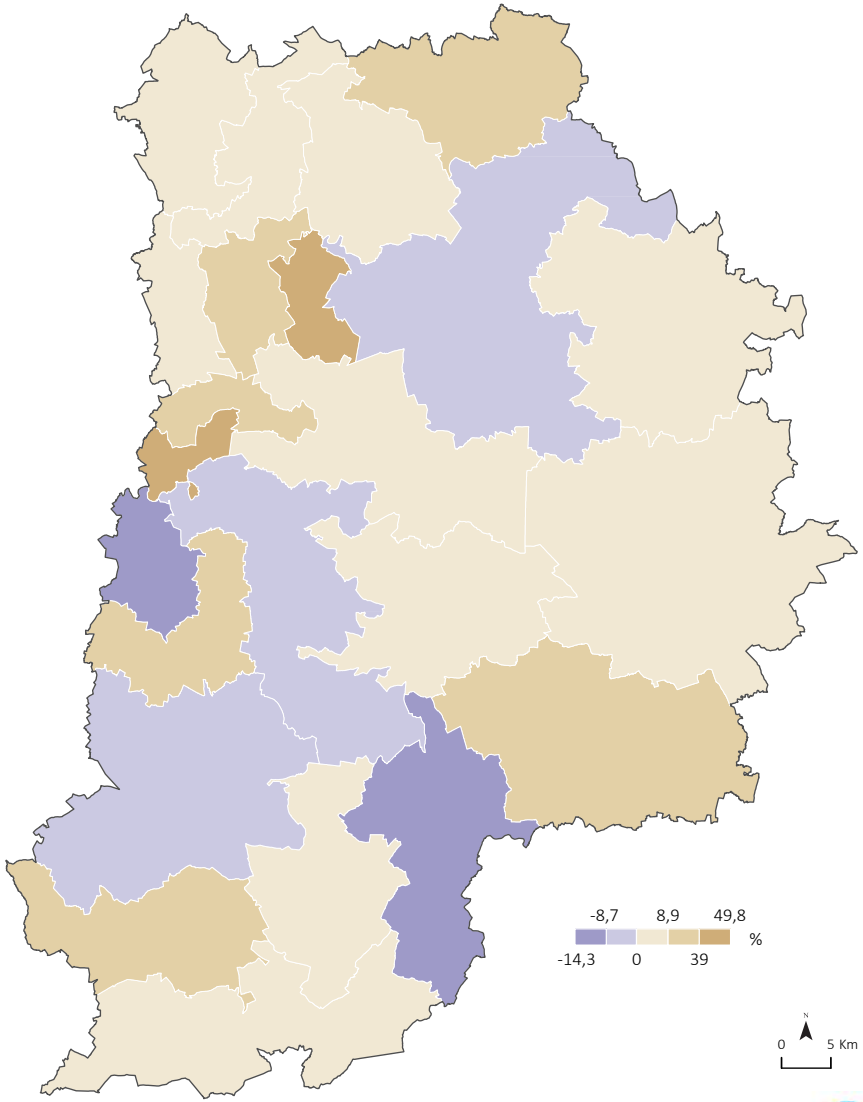

Observatoire départemental : C35_119
Source : Insee, recensement de la population 2016-2022

Un rééquilibrage dans le type d'habitation

La Seine-et-Marne compte davantage de maisons (55,7 %, soit 363 053 logements) que d'appartements (42,9 %, soit 279 664 logements). Cette situation est unique dans la région Île-de-France, le département affichant la plus forte part des maisons de la région (25,2 % en moyenne en Île-de-France).

Entre les recensements de 2016 et 2022, un rééquilibrage dans la façon d'habiter s'opère. En effet, il a été construit presque quatre fois plus d'appartements (14,2 %, soit 34 802 appartements supplémentaires) que de maisons (3,8 %, soit 11 705 maisons supplémentaires).

Taux d'évolution du nombre d'appartements

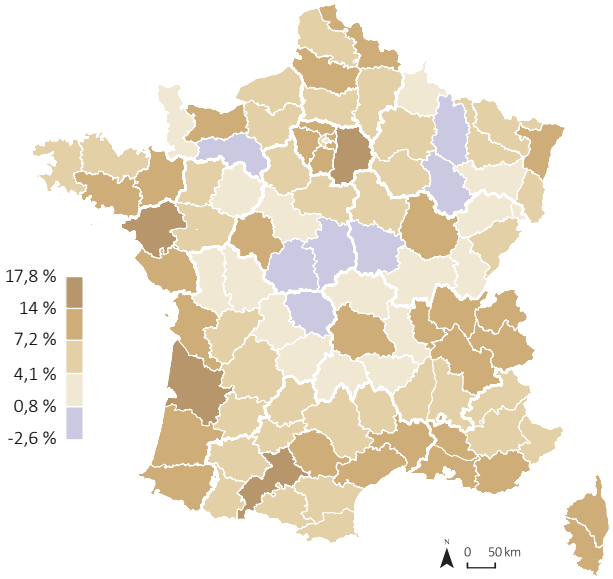

Observatoire départemental : C35_112
Source : Insee, recensement de la population 2016-2022



En Île-de-France, la Seine-et-Marne est le département où la construction d'appartements est la plus dynamique depuis 2016. Au niveau national, le département se classe au 4ème rang, derrière la Loire-Atlantique (14,4 %), la Haute-Garonne (15,8 %) et la Gironde (17,8 %).

Répartition des logements selon leur type
Source : Insee, recensement de la population 2022

**autres logements : logements-foyers, chambres d'hôtel, habitations de fortune, pièces indépendantes.*

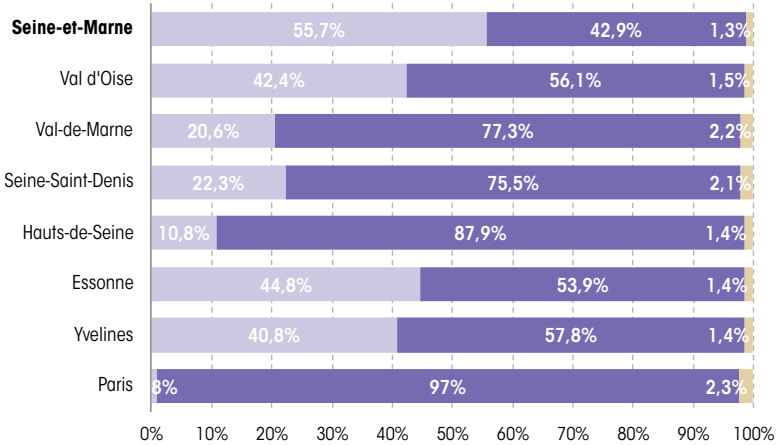

Taux d'évolution des logements selon leur type
Source : Insee, recensement de la population 2016-2022

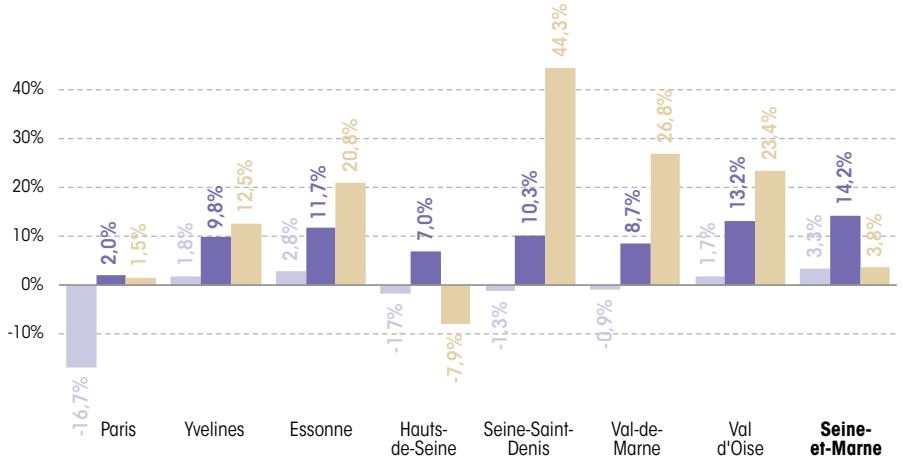

Répartition des appartements

La part des appartements parmi les logements est la plus élevée au nord et à l'ouest du département : Melun Val de Seine (61,3 %), Paris - Vallée de la Marne (59,8 %) et Marne et Gondoire (57 %). À l'inverse, les territoires des Deux Morin (15,8 %), Gâtinais Val de Loing (15,7 %) et Bassée Montois (8,7 %) affichent les taux les plus faibles.

Entre les recensements de 2016 et 2022, le nombre d'appartements a fortement augmenté pour Val d'Europe Agglomération (37,6 %) et Plaines et Monts de France (35 %). À l'inverse, les territoires Pays de Nemours (3 %) et des Deux Morins (2,5 %) affichent les augmentations les plus faibles. Le territoire du Provinois présente même une baisse (-0,4 %).

	2016		2022		2016-2022	
	Nombre d'appartements	Part parmi les logements	Nombre d'appartements	Part parmi les logements ↓	Évolution du nombre d'appartements	Taux d'évolution du nombre d'appartements
CA Melun Val de Seine	34 359	59,2%	38 795	61,3%	4 436	12,9%
CA Paris - Vallée de la Marne	52 161	56,3%	59 538	59,8%	7 377	14,1%
CA Marne et Gondoire	23 722	52,8%	29 061	57,0%	5 339	22,5%
CA du Pays de Meaux	22 743	52,3%	25 703	53,7%	2 960	13,0%
CC l'Orée de la Brie	4 871	46,7%	6 296	52,0%	1 425	29,3%
CA Val d'Europe Agglomération	9 689	44,4%	13 332	50,7%	3 643	37,6%
CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart	17 288	41,7%	20 079	44,5%	2 791	16,1%
SEINE-ET-MARNE	**244 862**	**40,5%**	**279 664**	**42,9%**	**34 802**	**14,2%**
CA du Pays de Fontainebleau	14 202	39,8%	15 238	41,0%	1 036	7,3%
CA Roissy Pays de France	14 379	38,4%	15 972	39,5%	1 593	11,1%
CC Pays de Montereau	7 344	39,6%	7 594	39,2%	250	3,4%
CC Les Portes Briardes entre Villes et Forêts	6 388	33,9%	7 344	36,9%	956	15,0%
CC Pays de Nemours	4 367	29,7%	4 500	29,8%	133	3,0%
CC du Provinois	4 895	29,6%	4 875	29,2%	-20	-0,4%
CC Brie Nangissienne	2 932	25,5%	3 161	26,1%	229	7,8%
CA Coulommiers Pays de Brie	10 411	25,1%	11 411	26,0%	1 000	9,6%
CC du Pays de l'Ourcq	1 506	20,6%	1 572	20,8%	66	4,4%
CC Moret Seine et Loing	3 617	19,3%	3 860	19,8%	243	6,7%
CC Val Briard	2 019	17,7%	2 265	18,5%	246	12,2%
CC Plaines et Monts de France	1 216	13,4%	1 641	16,5%	425	35,0%
CC Brie des Rivières et Châteaux	2 458	14,8%	2 814	15,9%	356	14,5%
CC des Deux Morin	1 982	15,8%	2 032	15,8%	50	2,5%
CC Gâtinais Val de Loing	1 390	14,6%	1 532	15,7%	142	10,2%
CC Bassée-Montois	923	7,8%	1 049	8,7%	126	13,7%

Source : Insee, recensement de la population 2016-2022

Répartition des maisons

La part des maisons parmi les logements est la plus élevée à l'est et au sud du département : Bassée-Montois (89,4 %), Gâtinais Val de Loing (83,7 %) et des Deux Morin (83,3 %). À l'inverse, les territoires Melun Val de Seine (37,3 %), Paris - Vallée de la Marne (38,3 %) et Marne et Gondoire (41,8 %) affichent les taux les plus faibles.

Entre les recensements de 2016 et 2022, le nombre de maisons a le plus augmenté pour Val d'Europe Agglomération (8,3 %), Val Briard (6,4 %) et Plaines et Monts de France (6 %). À l'inverse, les territoires les Portes Briardes entre Villes et Forêts (0,7 %) et Gâtinais Val de Loing (1,8 %) affichent les augmentations les plus faibles. Le territoire Paris - Vallée de la Marne présente même une baisse (-0,9 %).

	2016		2022		2016-2022	
	Nombre de maisons	Part parmi les logements	Nombre de maisons	Part parmi les logements ↓	Évolution du nombre de maisons	Taux d'évolution du nombre de maisons
CC Bassée-Montois	10 404	87,9%	10 740	89,4%	336	3,2%
CC Gâtinais Val de Loing	8 016	84,2%	8 159	83,7%	143	1,8%
CC des Deux Morin	10 438	83,1%	10 735	83,3%	297	2,8%
CC Plaines et Monts de France	7 774	85,9%	8 241	83,0%	467	6,0%
CC Brie des Rivières et Châteaux	14 033	84,4%	14 631	82,6%	598	4,3%
CC Val Briard	9 316	81,5%	9 916	80,8%	600	6,4%
CC Moret Seine et Loing	14 989	80,0%	15 464	79,5%	475	3,2%
CC du Pays de l'Ourcq	5 763	78,7%	5 894	78,1%	131	2,3%
CA Coulommiers Pays de Brie	30 436	73,3%	31 968	72,9%	1 532	5,0%
CC Brie Nangissienne	8 410	73,1%	8 748	72,4%	338	4,0%
CC du Provinois	11 463	69,4%	11 712	70,1%	249	2,2%
CC Pays de Nemours	10 225	69,6%	10 535	69,7%	310	3,0%
CC Les Portes Briardes entre Villes et Forêts	12 185	64,6%	12 274	61,6%	89	0,7%
CC Pays de Montereau	11 097	59,9%	11 696	60,3%	599	5,4%
CA Roissy Pays de France	22 730	60,7%	23 672	58,6%	942	4,1%
CA du Pays de Fontainebleau	21 249	59,6%	21 632	58,2%	383	1,8%
SEINE-ET-MARNE	**351 347**	**58,1%**	**363 053**	**55,7%**	**11 706**	**3,3%**
CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart	23 657	57,0%	24 282	53,8%	625	2,6%
CA Val d'Europe Agglomération	11 644	53,4%	12 615	48,0%	971	8,3%
CC l'Orée de la Brie	5 508	52,8%	5 790	47,8%	282	5,1%
CA du Pays de Meaux	20 378	46,8%	21 292	44,5%	914	4,5%
CA Marne et Gondoire	20 571	45,8%	21 301	41,8%	730	3,5%
CA Paris - Vallée de la Marne	38 532	41,6%	38 166	38,3%	-366	-0,9%
CA Melun Val de Seine	22 528	38,8%	23 590	37,3%	1 062	4,7%

Source : Insee, recensement de la population 2016-2022

Taux d'évolution du nombre d'appartements par EPCI seine-et-marnais

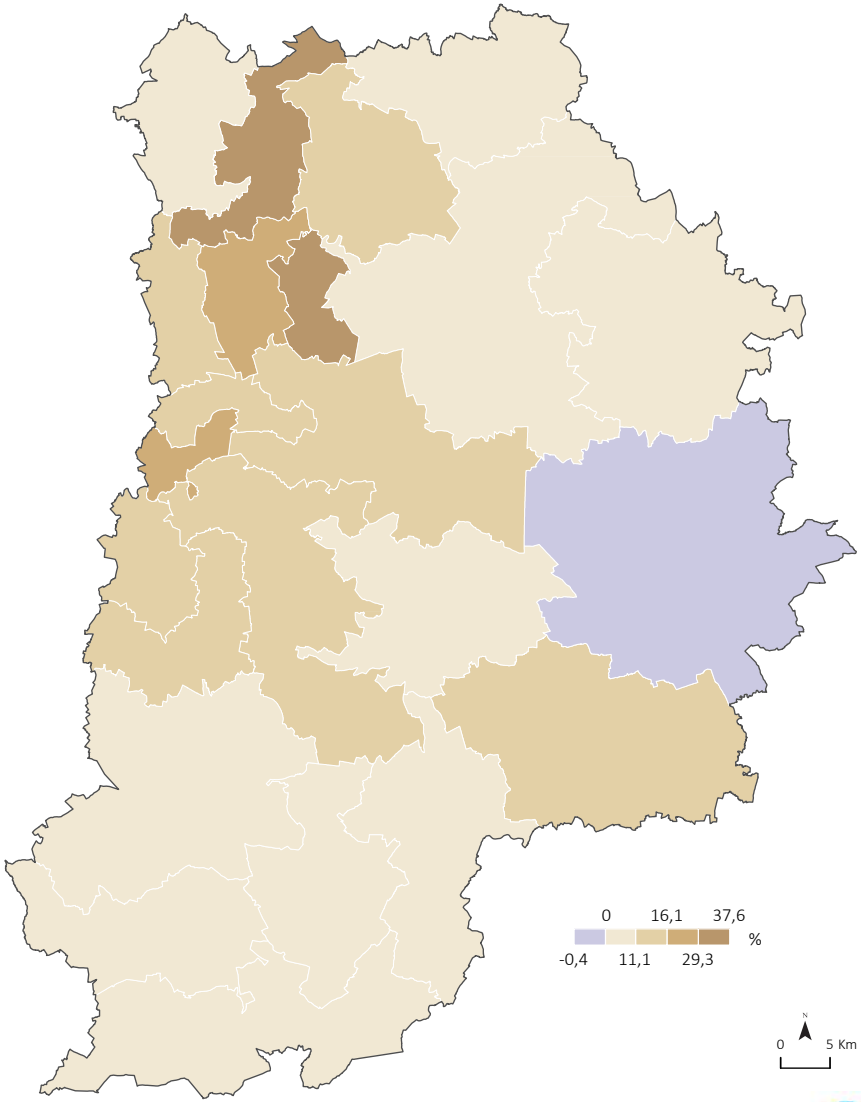

Observatoire départemental : C35_121
Source : Insee, recensement de la population 2016-2022

Taux d'évolution du nombre de maisons par EPCI seine-et-marnais

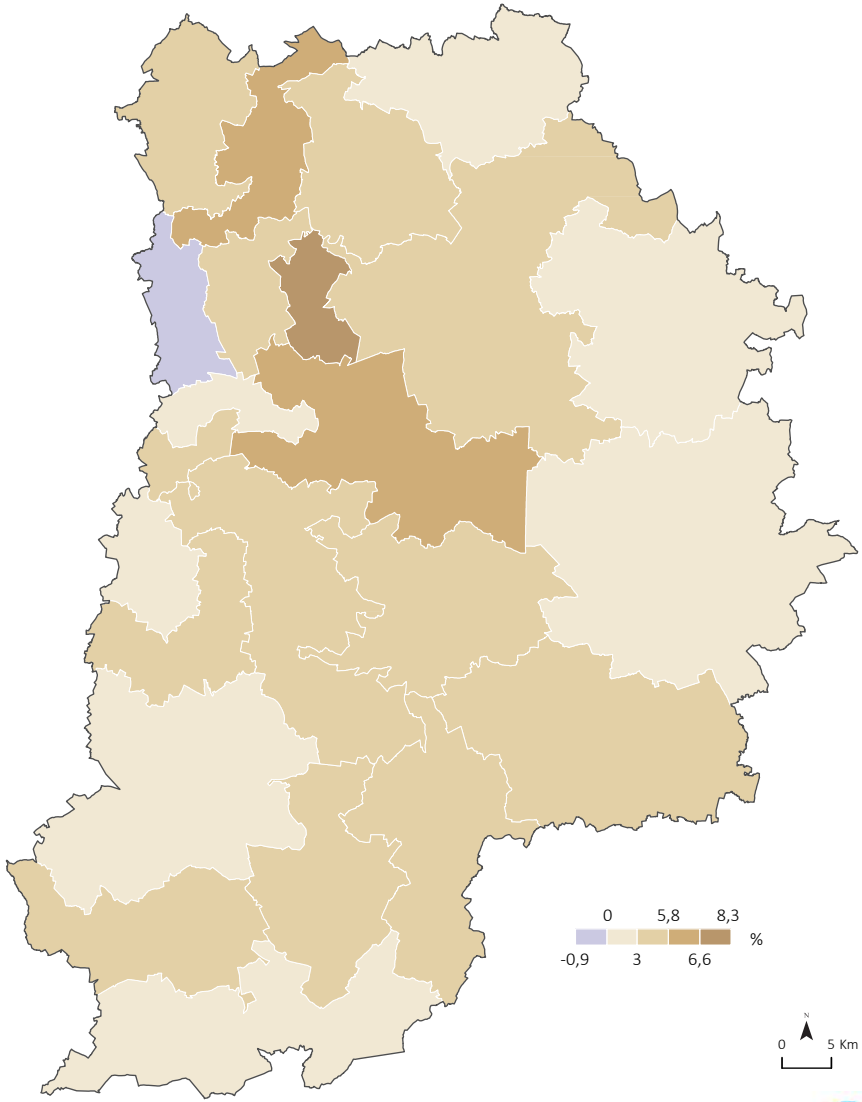

Observatoire départemental : C35_123
Source : Insee, recensement de la population 2016-2022

Un parc immobilier composé majoritairement de grands logements mais tendant davantage vers la construction de logements de petite taille

Les logements en Seine-et-Marne sont plus grands que dans le reste de la région Île-de-France : six logements sur dix sont composés d'au moins quatre pièces (60,4 %, soit 355 375 logements). À l'inverse, seulement 5,7 % des logements du département sont des T1, soit la plus petite part de la région.

Bien que les logements soient légèrement plus grands en Seine-et-Marne, les autres départements de grande couronne présentent une tendance similaire : les Yvelines (56,6 % de T4 et plus, soit 345 962 logements), l'Essonne (56,4 %, soit 305 945 logements) et le Val d'Oise (53,9 %, soit 268 402 logements).

Entre les recensements de 2016 et 2022, la hausse du nombre de petits logements (+12,3 % de T1, soit 3 682 logements et +14,8 % de T2, soit 9 678 logements) s'avère plus importante que celle des grands logements (+10,6 % de T3, soit 11 824 logements, +1,8 % de T4, soit 2 369 logements et +6,5 % de T5 et plus, soit 13 413 logements). La construction de petits logements a également été soutenue dans les autres départements de grande couronne.

Répartition des résidences principales selon leur nombre de pièces

Source : Insee, recensement de la population 2022

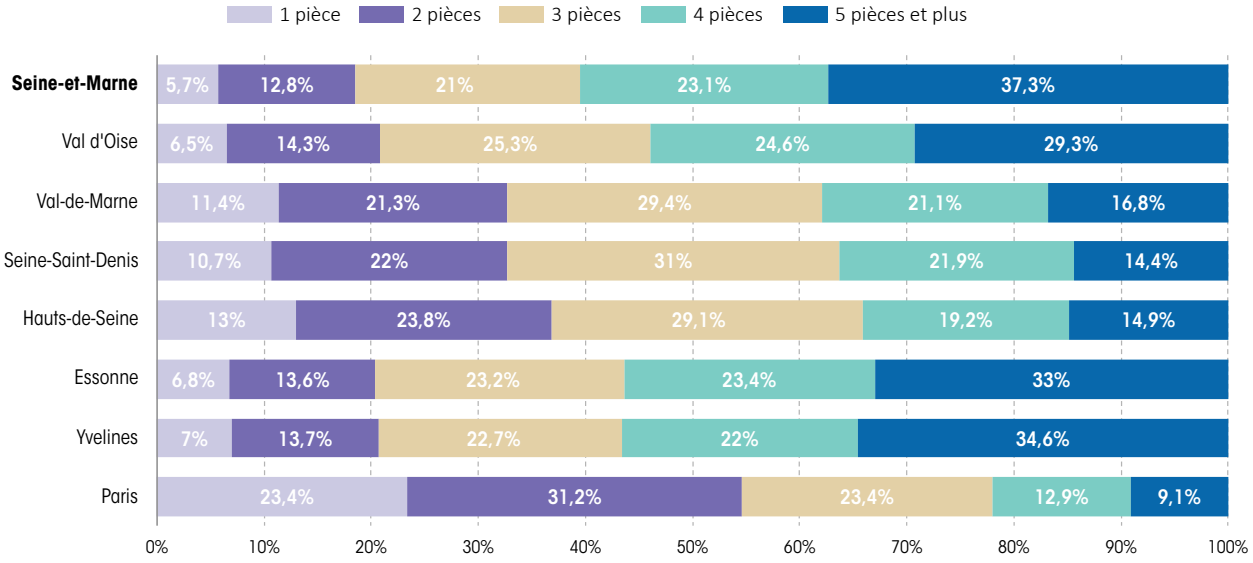

Taux d'évolution des résidences principales selon leur nombre de pièces

Source : Insee, recensement de la population 2016-2022

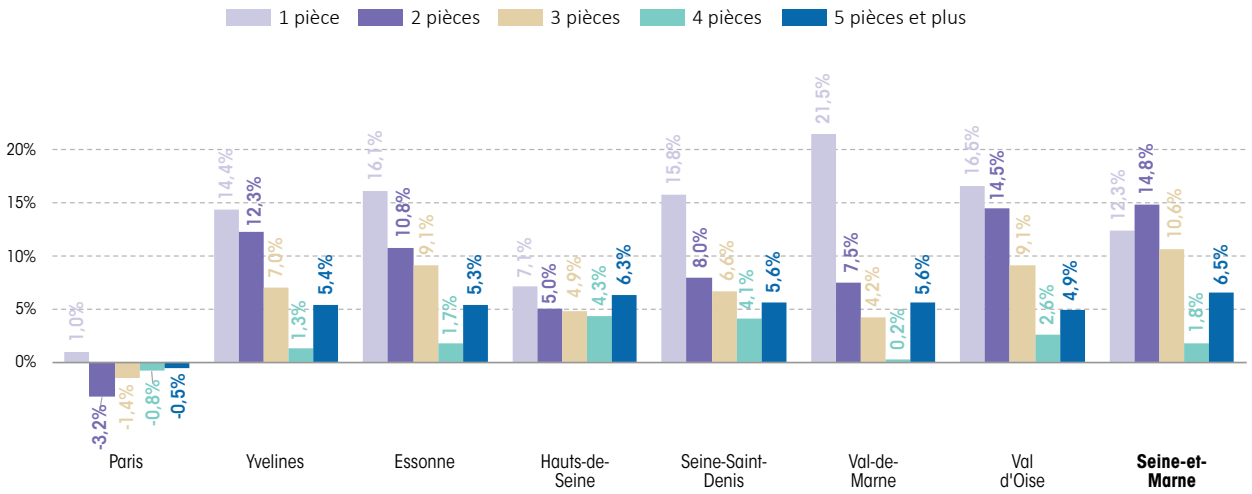

Statut d'occupation des résidences principales

Une part élevée de résidences principales occupées par des propriétaires en Île-de-France

En Seine-et-Marne, six résidences principales sur dix sont occupées par des propriétaires (61,6 %, soit 339 438 résidences), c'est la part la plus élevée d'Île-de-France. Cette tendance se confirme également dans les autres départements de la grande couronne, où les taux d'occupation par des propriétaires dépassent 55 %.

20,9 % des résidences principales sont occupées par des locataires privés, soit 122 324 résidences. Ce taux est comparable à celui observé dans les autres départements de la grande couronne.

Le taux de résidences principales occupées par des locataires HLM demeure le plus faible de la région Île-de-France (15,8 %, soit 92 785 résidences).

En Seine-et-Marne, entre les recensements de 2016 et 2022, l'augmentation la plus marquée concerne les résidences occupées par des locataires privés (+13,1 %, soit 14 135 résidences supplémentaires). Parallèlement, le département enregistre la plus forte progression de la région pour les résidences occupées par des propriétaires (+6,6 %, soit 22 363 résidences supplémentaires).

Taux d'évolution du statut d'occupation des résidences principales

Source : Insee, recensement de la population 2016-2022

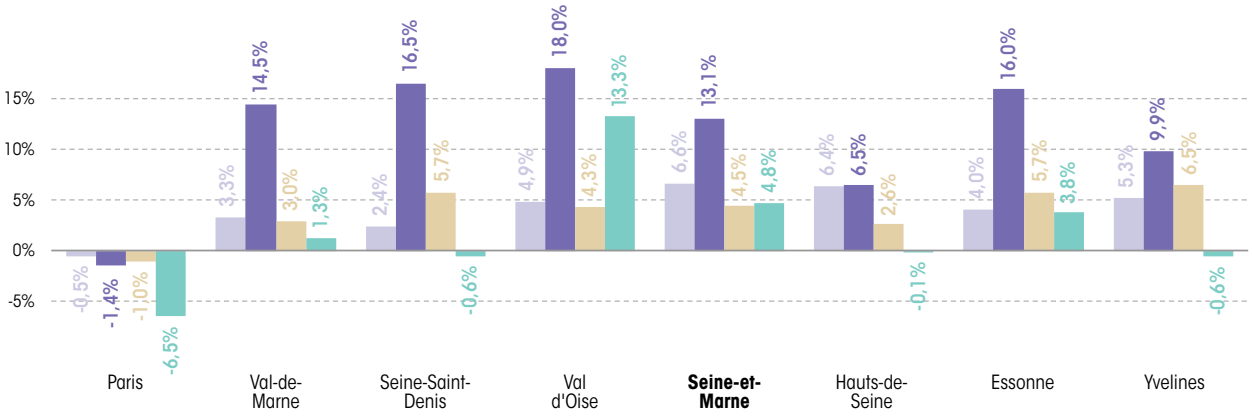

Répartition des résidences principales selon leur statut d'occupation

Source : Insee, recensement de la population 2022

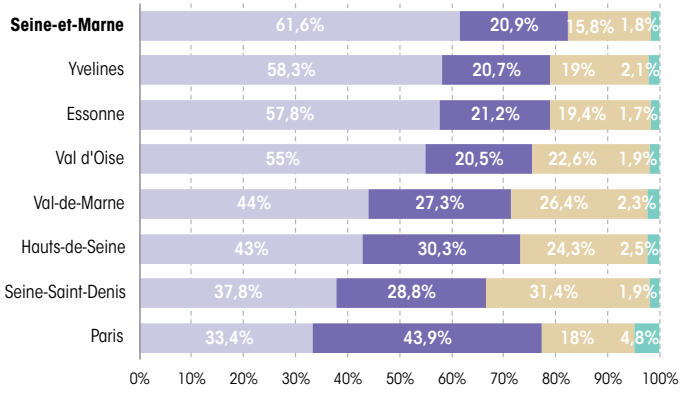

Le statut d'occupation du logement définit la situation juridique du ménage concernant l'occupation de sa résidence principale. On distingue trois statuts principaux :

- *le statut de propriétaire (ménages propriétaires, copropriétaires et accédant à la propriété) ;*
- *le statut de locataire, sous-locataire (ménages acquittant un loyer quel que soit le type de logement qu'ils occupent, HLM ou privé) ;*
- *le statut de logé gratuitement (ménages qui ne sont pas propriétaires de leur logement et qui ne paient pas de loyer).*

Répartition des résidences principales occupées par des propriétaires et des locataires au sein du département

Les EPCI Plaines et Monts de France (81,6 %), Brie des Rivières et Châteaux (81,1 %) et Bassée-Montois (80,9 %) se distinguent par les plus fortes parts de résidences principales occupées par des propriétaires. À l'inverse, les EPCI Melun Val de Seine (48 %), du Pays de Meaux (53,3 %) et Pays de Montereau (54,6 %) affichent les parts les plus faibles.

Entre les recensements de 2016 et 2022, les EPCI du Provinois (+2,4 points), Pays de Nemours (+1,5 point) et Val Briard (+1,1 point) enregistrent les plus fortes hausses du nombre de résidences occupées par des propriétaires. À l'inverse, les EPCI l'Orée de la Brie (-2,6 points), Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart (-2 points) et du Pays de Meaux (-1,6 point) montrent les baisses les plus significatives.

Évolution de la part des résidences principales occupées par des propriétaires par EPCI seine-et-marnais
Source : Insee, recensement de la population 2016-2022

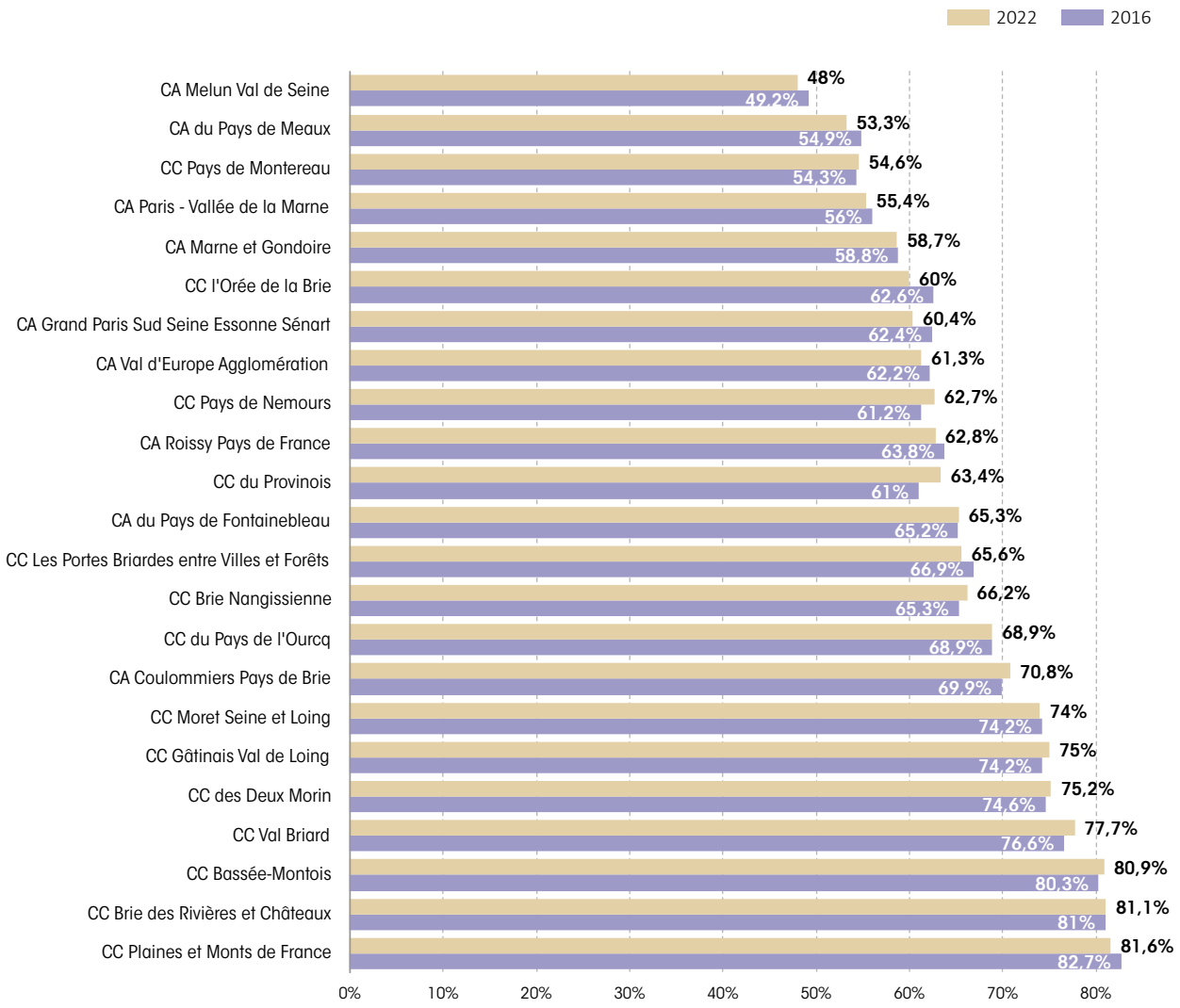

Concernant les locataires (du parc privé et en HLM), les EPCI Melun Val de Seine (49,9 %), du Pays de Meaux (45,1 %) et Pays de Montereau (43,9 %) se distinguent par les plus fortes parts de résidences occupées par des locataires. À l'inverse, les EPCI Brie des Rivières et Châteaux (16,7 %), Plaines et Monts de France (16,9 %) et Bassée-Montois (17 %) affichent les parts les plus faibles.

Entre les recensements de 2016 et 2022, les EPCI l'Orée de la Brie (+2,5 points), Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart (+2,2 points) et du Pays de Meaux (+1,9 point) présentent les plus fortes hausses du nombre de résidences occupées par des locataires. À l'inverse, les EPCI du Provinois (-2,2 points) et Pays de Nemours (-1,9 point) affichent les baisses les plus importantes.

Évolution de la part des résidences principales occupées par des locataires par EPCI seine-et-marnais

Source : Insee, recensement de la population 2016-2022

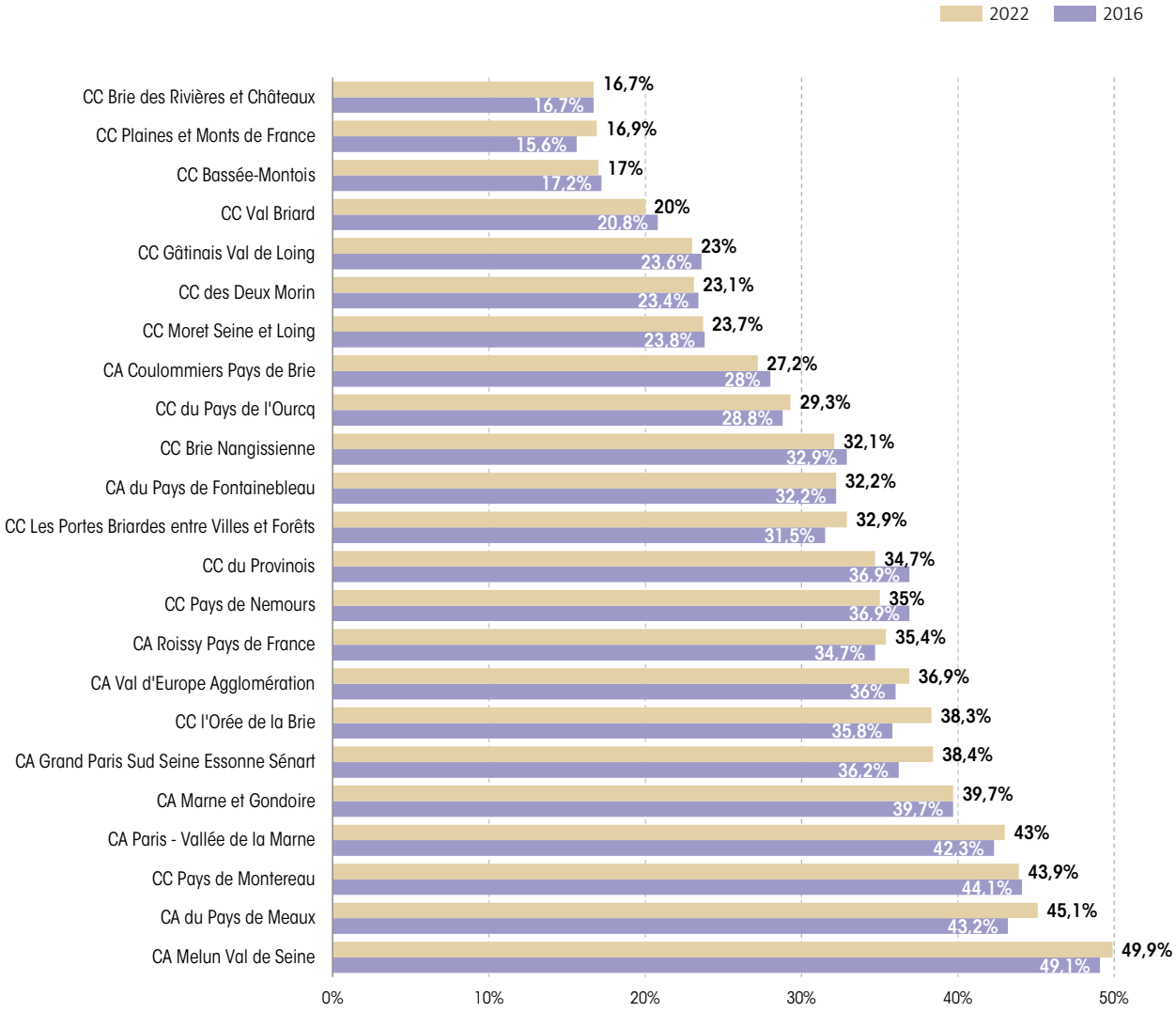

Part des résidences principales occupées par des propriétaires par EPCI seine-et-marnais

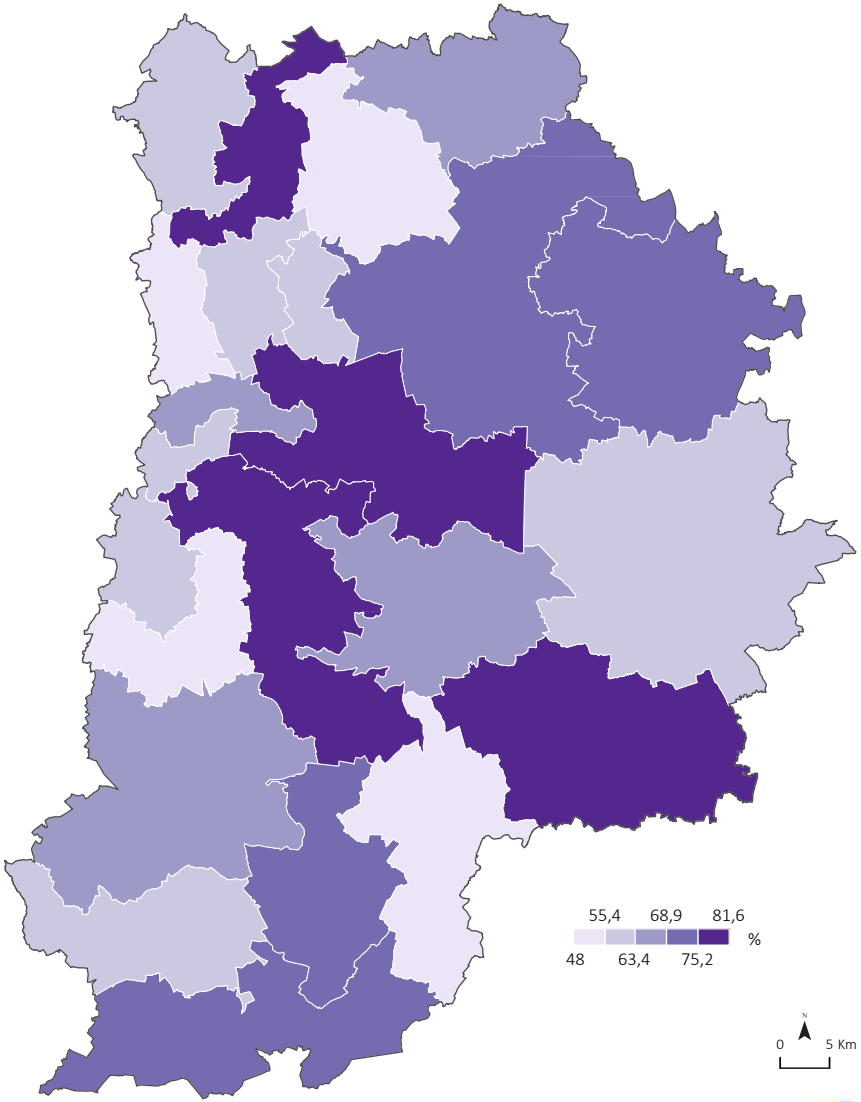

Observatoire départemental : C35_125
Source : Insee, recensement de la population 2022

Part des résidences principales occupées par des locataires par EPCI seine-et-marnais

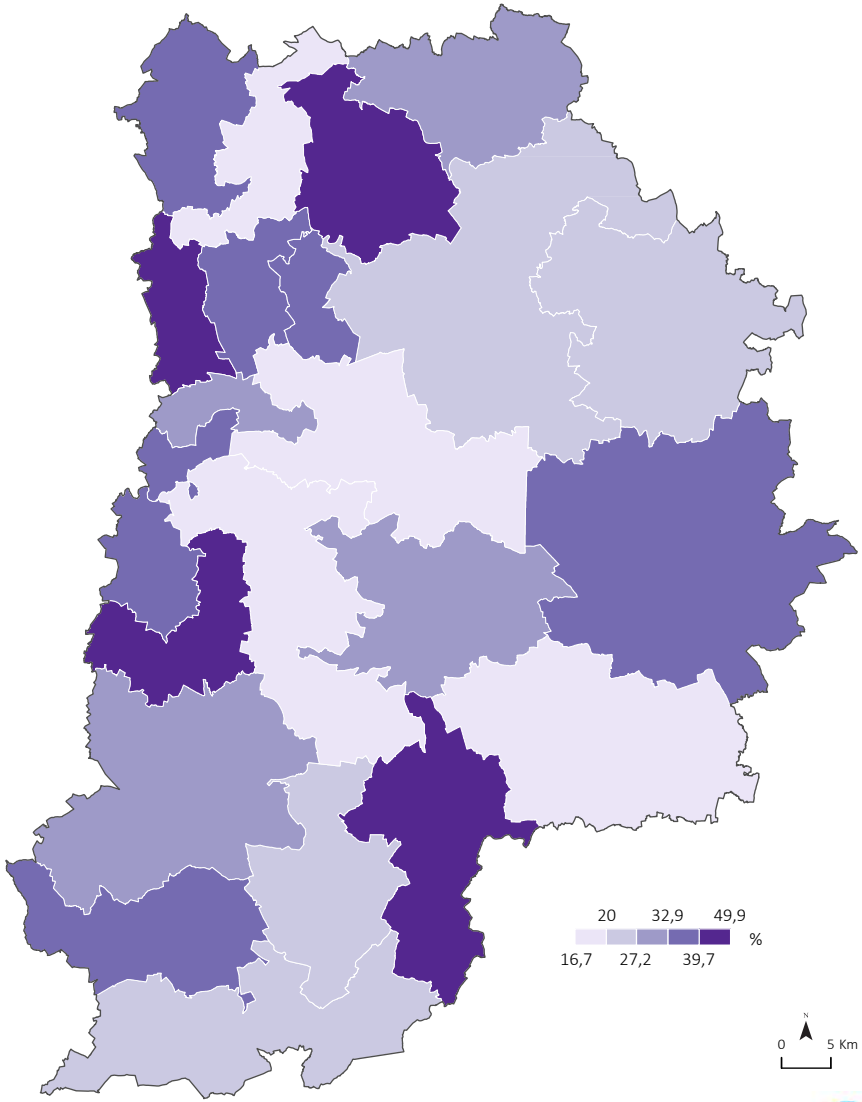

Observatoire départemental : C35_126
Source : Insee, recensement de la population 2022

Un taux de rotation parmi les plus élevés en grande couronne

Le taux de rotation des logements dans le département est le plus élevé de grande couronne, à égalité avec l'Essonne : 11,2 % des logements seine-et-marnais sont occupés par un ménage qui s'y est installé depuis moins de 2 ans.

Au sein de la Seine-et-Marne, le taux de rotation le plus élevé s'observe dans le territoire Val d'Europe Agglomération (15,9 %). Cinq EPCI affichent des taux supérieurs à la moyenne départementale : Marne et Gondoire (13,4 %), Melun Val de Seine (13 %), l'Orée de la Brie (12,6 %), du Pays de Fontainebleau (12,5 %) et du Pays de Meaux (12 %).

Taux de rotation des ménages

Source : Insee, recensement de la population 2022

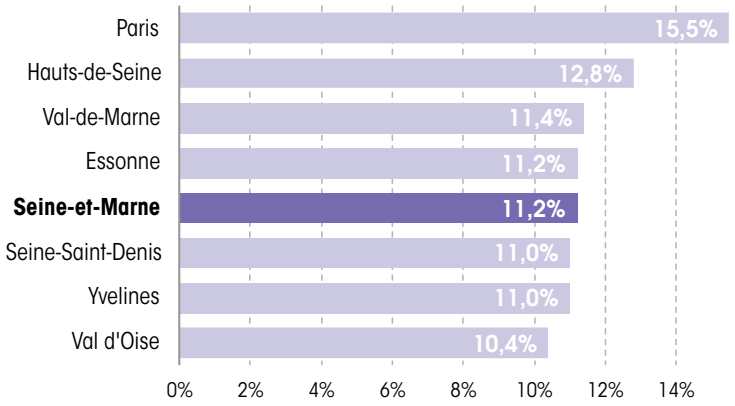

Comment est calculé le taux de rotation des ménages ?

Le taux de rotation des ménages témoigne de l'activité du marché du logement. Il est le rapport entre le nombre de ménages dont l'ancienneté d'emménagement est inférieure à 2 ans et le nombre total de ménages du parc étudié. Un faible taux de rotation témoigne d'une forte tension du marché, souvent accompagnée d'une faible vacance. Un fort taux de rotation traduit un marché détendu, sur lequel les gens ont un grand choix de parcours résidentiel.

Taux de rotation des ménages par EPCI seine-et-marnais

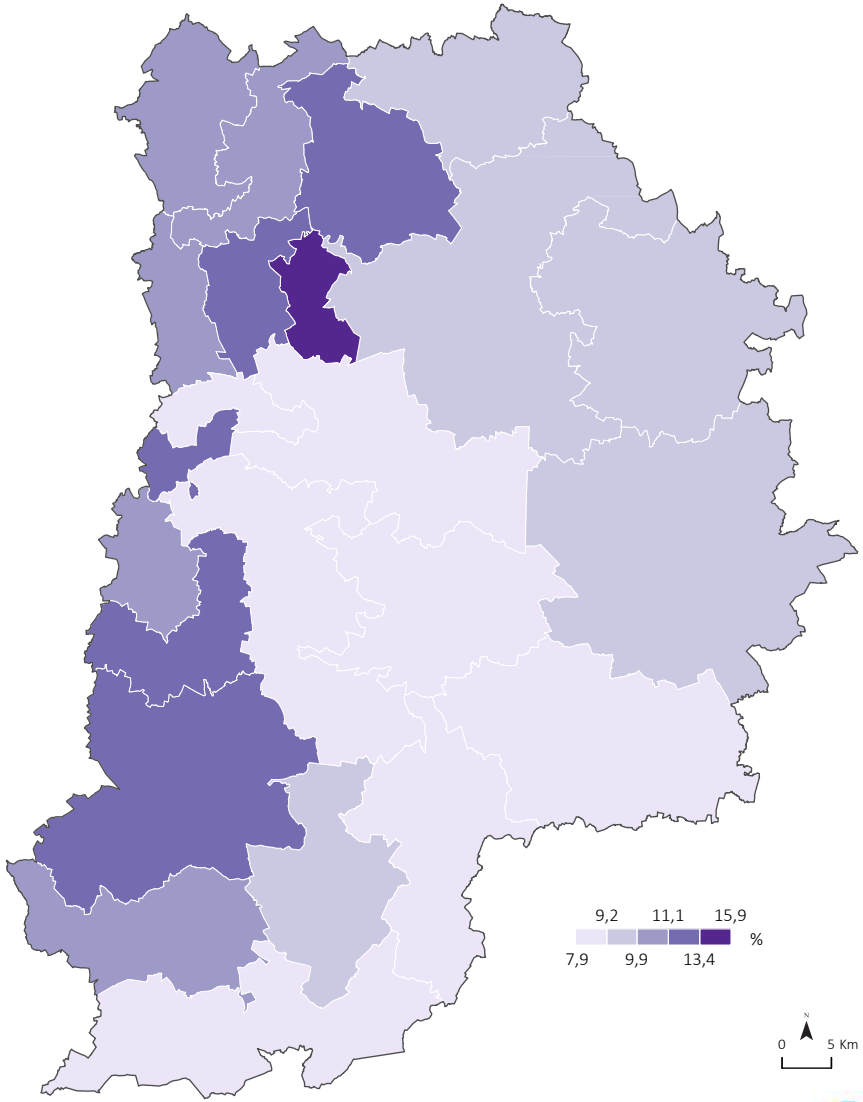

Observatoire départemental : C35_122
Source : Insee, recensement de la population 2022

Le taux de suroccupation le plus faible de la région Île-de-France

La Seine-et-Marne affiche le taux de résidences principales en suroccupation le plus faible d'Île-de-France (12,2 %). Les départements de grande couronne semblent moins touchés par le phénomène de suroccupation, avec des taux inférieurs à 16,5 %. À l'inverse, la petite couronne, et plus particulièrement Paris (31,4 %), est davantage concernée par la suroccupation de ses logements.

Au sein de la Seine-et-Marne, le taux de suroccupation le plus élevé s'observe dans les territoires Paris- Vallée de la Marne (17,3 %), du Pays de Meaux (15,4 %), Melun Val de Seine (15,2 %), Val d'Europe Agglomération (15,2 %) et Marne et Gondoire (15,2 %).

Taux de résidences principales en suroccupation
Source : Insee, recensement de la population 2022

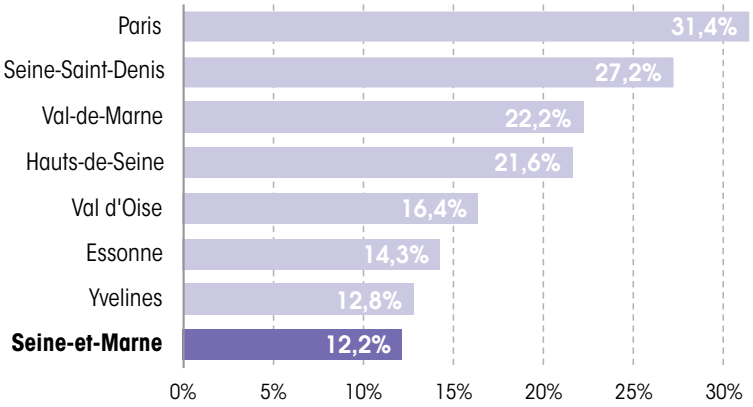

La suroccupation d'un logement repose sur la composition du ménage et le nombre de pièces du logement. Un logement est suroccupé s'il comporte une pièce de moins que le nombre théoriquement nécessaire au ménage occupant le logement (norme Insee).

Taux de résidences principales en suroccupation par EPCI seine-et-marnais

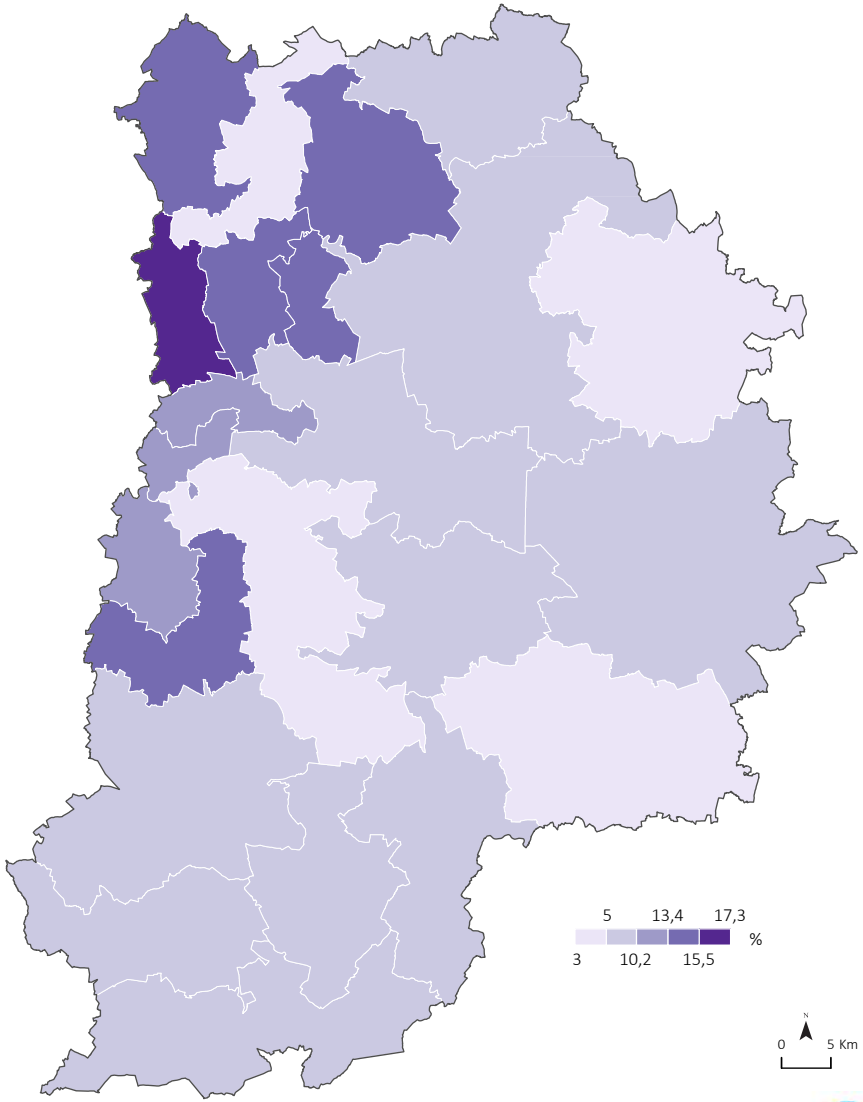

Observatoire départemental : C35_124
Source : Insee, recensement de la population 2022

Dynamiques immobilières

Une diminution des ventes à l'échelle francilienne

En 2024, la Seine-et-Marne a enregistré 16 885 ventes de logements. En 2021, dans la période de pandémie de COVID-19, un pic de 28 885 ventes a été observé. Depuis, on constate une perte de 12 000 ventes, soit une réduction moyenne de 3 000 ventes par an au cours des quatre dernières années. Cette baisse a atteint un niveau inférieur à celui d'avant la pandémie. À l'échelle francilienne, une diminution totale de 79 325 ventes a également été constatée durant la même période.

Taux d'évolution du nombre de ventes en Île-de-France

Source : DGFiP, Demande de Valeurs foncières (DV3F) 2023-2024

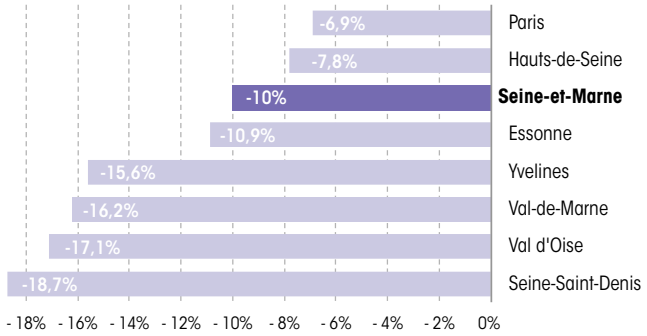

Nombre de ventes en Seine-et-Marne

Source : DGFiP, Demande de Valeurs foncières (DV3F) 2017-2024

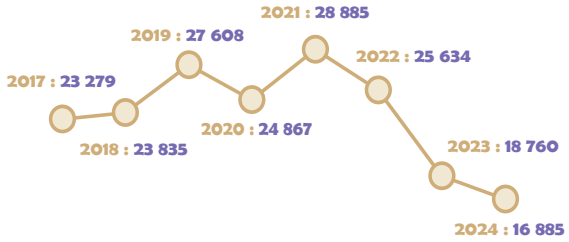

Une baisse moins marquée que dans d'autres départements franciliens

Le taux d'évolution du nombre de ventes en Seine-et-Marne affiche une variation négative de -10 % par rapport à 2023. Bien que tous les départements franciliens montrent une baisse entre 2023 et 2024, la diminution en Seine-et-Marne demeure une des plus faibles d'Île-de-France, juste derrière les Hauts-de-Seine (-7,8 %) et Paris (-6,9 %). Avec un taux de -18,7 %, la Seine-Saint-Denis enregistre la baisse la plus importante.

Évolution du nombre de ventes en Île-de-France

Source : DGFiP, Demande de Valeurs foncières (DV3F) 2023-2024

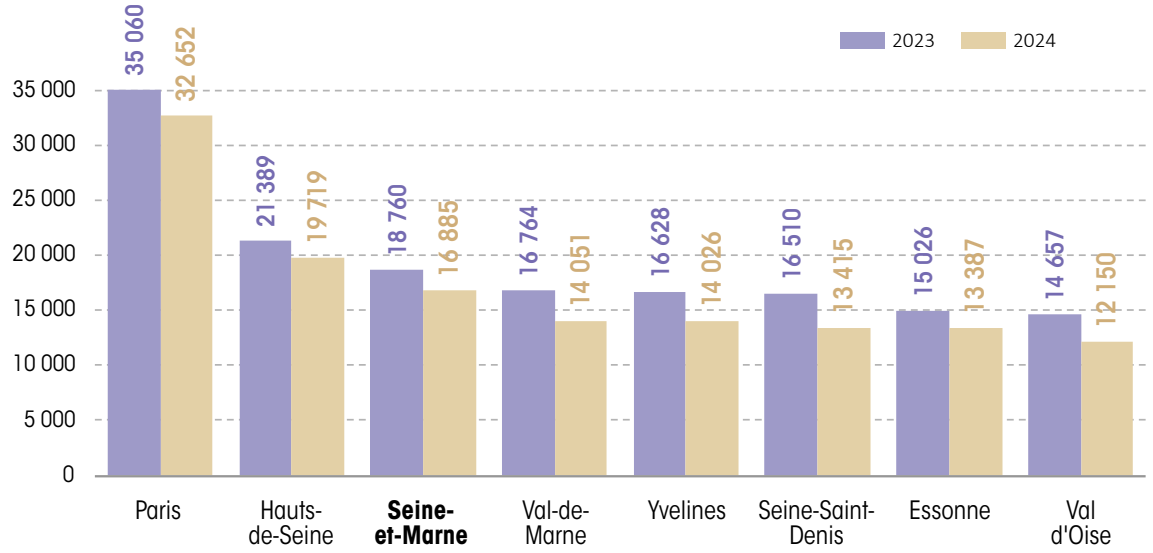

Une répartition des ventes de logements inégale selon les EPCI

L'analyse du nombre de ventes de logements pour 1 000 habitants dans les différents EPCI de Seine-et-Marne révèle des disparités significatives concernant le dynamisme du marché immobilier. Les EPCI Bassée-Montois (14,9 ‰), Brie des Rivières et Châteaux (14,6 ‰), du Pays de Fontainebleau (14,5 ‰) et Gâtinais Val de Loing (13,7 ‰) affichent les taux de ventes les plus élevés du département en 2024. Ces nombres de ventes peuvent être liés à l'attractivité de ces territoires, à la disponibilité de terrains pour la construction, ou bien à des politiques locales davantage favorables au développement immobilier.

À l'inverse, les EPCI les Portes Briardes entre Villes et Forêts (9,3 ‰), Plaines et Monts de France (9,5 ‰) et Pays de Montereau (9,6 ‰) figurent parmi ceux qui comptent le plus faible nombre de ventes. Ces chiffres peuvent témoigner d'un marché immobilier moins actif, ou alors d'une offre de logements insuffisante par rapport à la demande.

Nombre de ventes de logements pour 1 000 habitants par EPCI seine-et-marnais

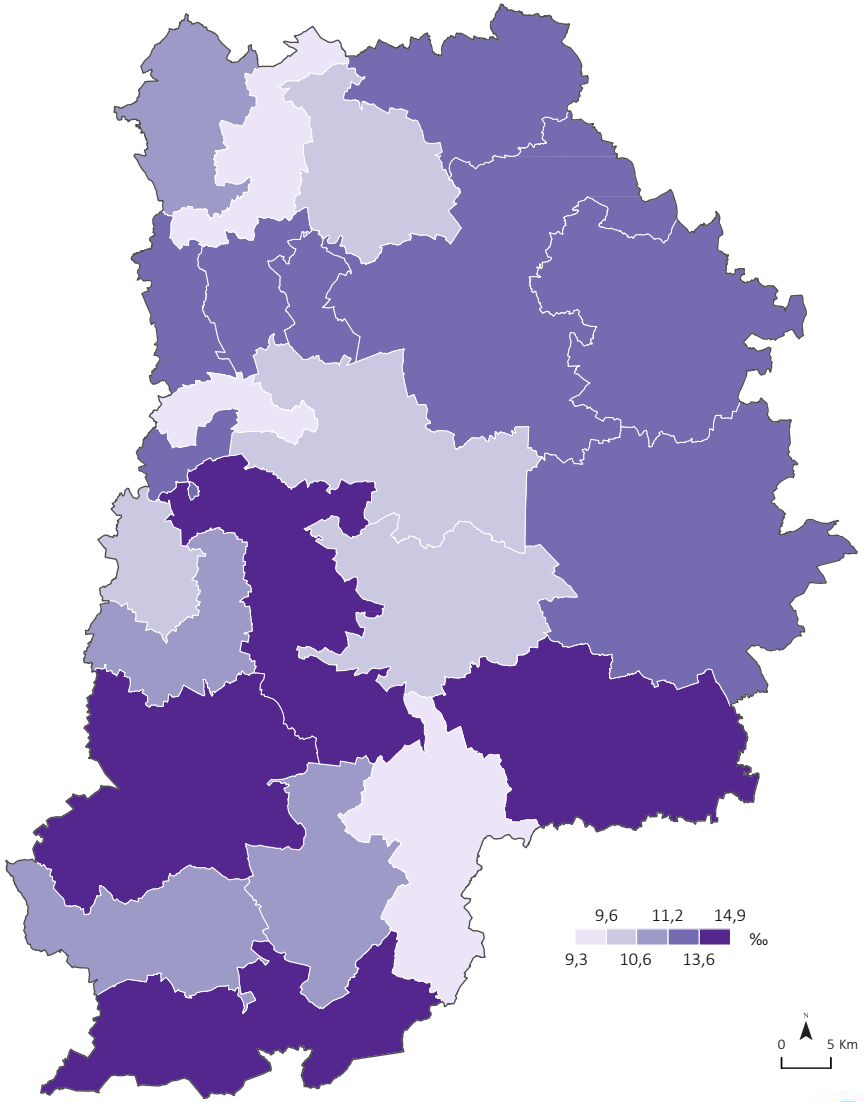

Observatoire départemental : C35_127
Source :DGFiP, Demande de Valeurs foncières (DV3F) 2024

Une évolution hétérogène du nombre des ventes dans le département

La tendance générale indique une baisse du nombre de ventes en Seine-et-Marne entre 2023 et 2024, avec une diminution de 10 % (soit 1 875 ventes en moins). Seulement cinq territoires ont enregistré une augmentation de leurs ventes durant cette période : Bassée-Montois (+23,1 %, +65 ventes), Brie des Rivières et Châteaux (+17,7 %, +89 ventes), Paris- Vallée de la Marne (+10,6 %, +282 ventes), Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart (+4,6 %, +52 ventes) et Gâtinais Val de Loing (+2,9 %, +7 ventes).

Les 18 autres EPCI ont vu leur nombre de ventes diminuer. Les baisses les plus significatives ont été constatées dans le Pays de Fontainebleau (-30,4 %, -440 ventes), Roissy Pays de France (-21,4 %,-292 ventes) et Coulommiers Pays de Brie (-21 %,-304 ventes).

	2023	2024	2023-2024	
	Nombre de ventes de logements	Nombre de ventes de logements	Écart du nombre de ventes	Taux d'évolution du nombre de ventes de logements ↓
CC Bassée-Montois	281	346	65	23,1%
CC Brie des Rivières et Châteaux	502	591	89	17,7%
CA Paris - Vallée de la Marne	2 650	2 932	282	10,6%
CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart	1 136	1 188	52	4,6%
CC Gâtinais Val de Loing	245	252	7	2,9%
CC Brie Nangissienne	302	290	-12	-4,0%
CC du Pays de l'Ourcq	218	206	-12	-5,5%
CC du Provinois	430	406	-24	-5,6%
CC Val Briard	340	309	-31	-9,1%
SEINE-ET-MARNE	**18 760**	**16 885**	**-1 875**	**-10,0%**
CC Pays de Montereau	485	435	-50	-10,3%
CA Marne et Gondoire	1 479	1 314	-165	-11,2%
CA Melun Val de Seine	1 693	1 495	-198	-11,7%
CC l'Orée de la Brie	376	328	-48	-12,8%
CC des Deux Morin	360	310	-50	-13,9%
CA Val d'Europe Agglomération	806	692	-114	-14,1%
CC Pays de Nemours	396	332	-64	-16,2%
CC Les Portes Briardes entre Villes et Forêts	531	431	-100	-18,8%
CC Moret Seine et Loing	546	436	-110	-20,1%
CA du Pays de Meaux	1 416	1 124	-292	-20,6%
CC Plaines et Monts de France	309	245	-64	-20,7%
CA Coulommiers Pays de Brie	1 451	1 147	-304	-21,0%
CA Roissy Pays de France	1 362	1 070	-292	-21,4%
CA du Pays de Fontainebleau	1 446	1 006	-440	-30,4%

Source : DGFiP, Demande de Valeurs foncières (DV3F) 2023-2024

Taux d'évolution du nombre de ventes par EPCI seine-et-marnais

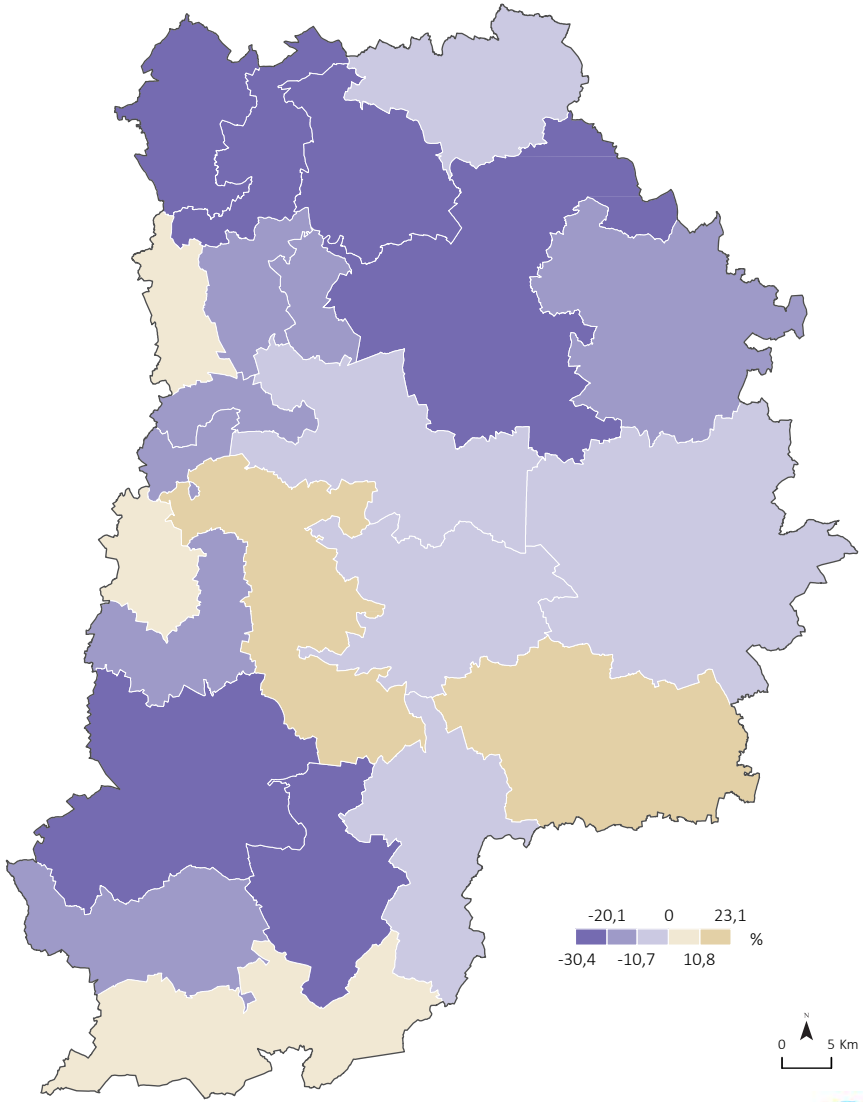

Observatoire départemental : C35_128
Source :DGFiP, Demande de Valeurs foncières (DV3F) 2023-2024

La Seine-et-Marne se distingue par le plus grand nombre de ventes de maisons dans la région Île-de-France

En 2024, 101 337 appartements et 34 948 maisons ont été vendus en Île-de-France, dont 8 109 appartements et 8 776 maisons en Seine-et-Marne.

Parmi les 34 948 ventes de maisons en Île-de-France, 25,1 % ont eu lieu en Seine-et-Marne, c'est la plus forte part de la région. Concernant les appartements, la Seine-et-Marne affiche la part la plus élevée des ventes en grande couronne, avec 8 % des ventes totales, devant les Yvelines (7,9 %), l'Essonne (7,3 %) et le Val d'Oise (6,6 %).

Entre 2023 et 2024, le nombre de ventes d'appartements et de maisons a diminué, respectivement de 9,6 % (-861 ventes) et de 10,4 % (-1 014 ventes). La Seine-et-Marne a enregistré la 6ème baisse la plus importante pour les appartements et la 5ème pour les maisons.


Le Chatelet-en-Brie

Nombre de logements vendus par type
Source : DGFiP, Demande de Valeurs foncières (DV3F) 2024

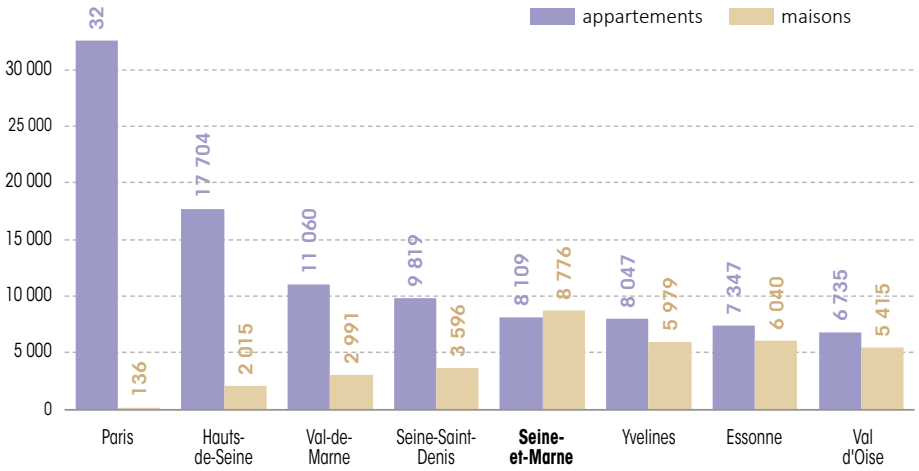

Taux d'évolution du nombre de logements vendus par type
Source : DGFiP, Demande de Valeurs foncières (DV3F) 2023-2024

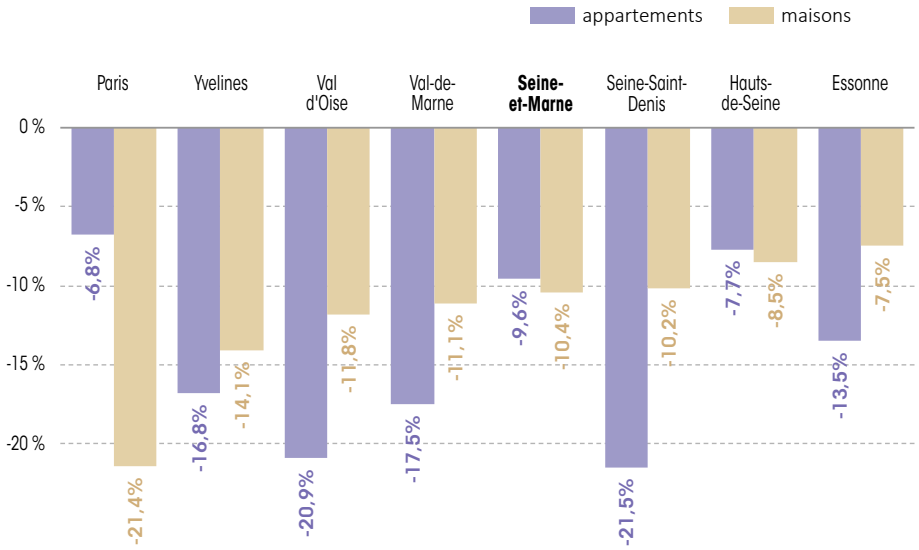

Une répartition des ventes d'appartements et de maisons inégale selon les EPCI

Les EPCI Paris- Vallée de la Marne (71,3 %), Marne et Gondoire (64,2 %) et Melun Val de Seine (59,3 %) se distinguent par les plus fortes parts de ventes d'appartements. Cela témoigne d'une forte demande pour ce type de logement dans ces territoires urbains.

À l'inverse, les EPCI Moret Seine et Loing (87,4 %), des Deux Morin (82,6 %) et Gâtinais Val de Loing (82,1 %) affichent les plus hautes parts de ventes de maisons du département. Ces observations reflètent la nature résidentielle de ces territoires, souvent caractérisés par des environnements plus ruraux.

Ces différences dans la répartition des ventes sont cohérentes avec la composition du parc de logements de chaque EPCI (voir partie « Caractéristiques du parc de logements »).

Part des ventes selon le type de logement par EPCI seine-et-marnais

Source : DGFiP, Demande de Valeurs foncières (DV3F) 2024

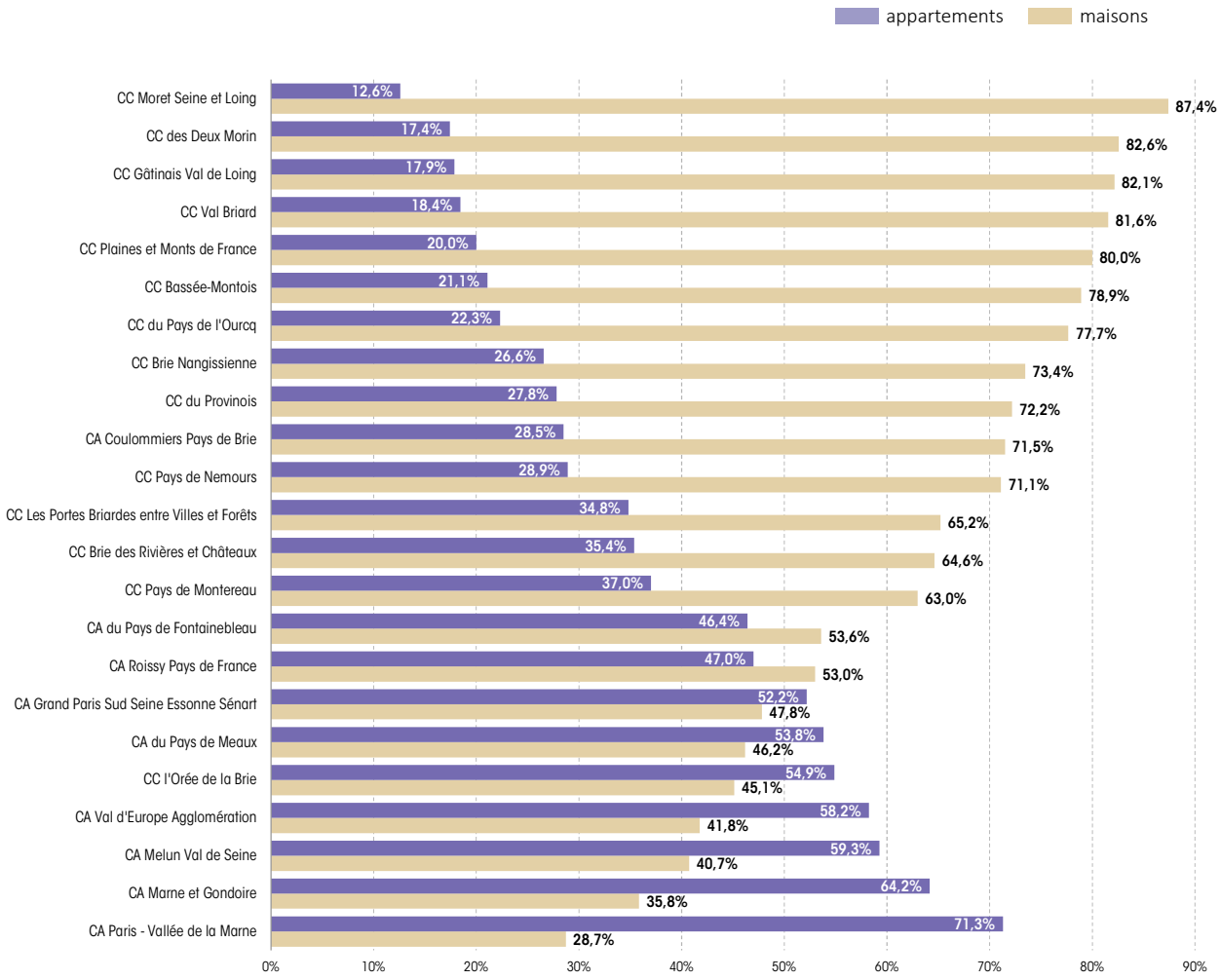

Ventes par nombre de pièces pour les appartements

En 2024, 63,1 % des appartements vendus en Seine-et-Marne sont des deux et trois pièces, soit 5 114 ventes.

Entre 2023 et 2024, la seule augmentation des ventes en Seine-et-Marne concerne les appartements de quatre pièces, avec une hausse de 3,3 % (soit 43 ventes supplémentaires). Il s'agit de la seule progression enregistrée en Île-de-France pour cette catégorie de logement. À l'inverse, les ventes des grands appartements (cinq pièces) ont subi une baisse significative de -16,9 %.

Répartition des appartements vendus par nombre de pièces
Source : DGFiP, Demande de Valeurs foncières (DV3F) 2024

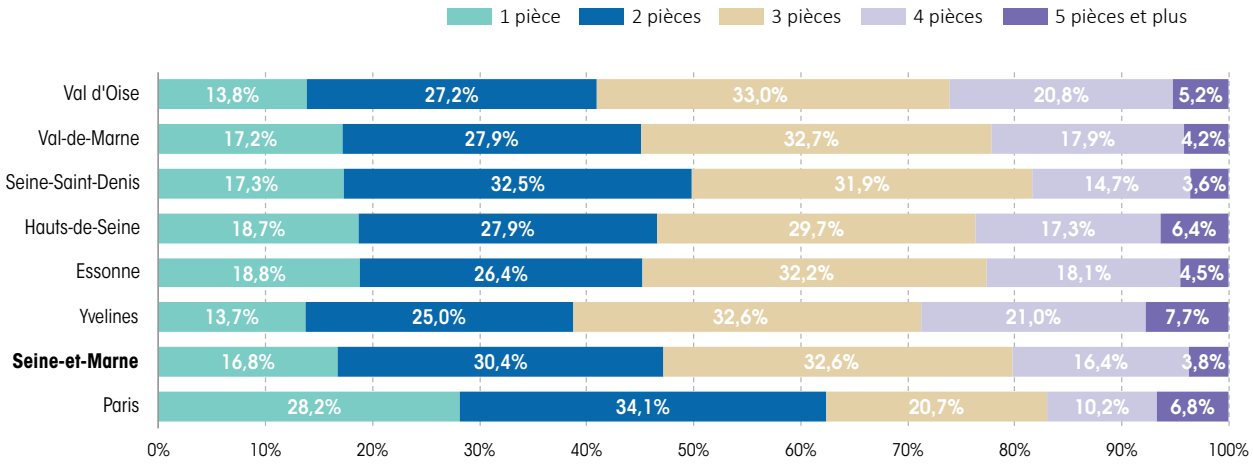

Taux d'évolution du nombre d'appartements vendus par nombre de pièces
Source : DGFiP, Demande de Valeurs foncières (DV3F) 2023-2024

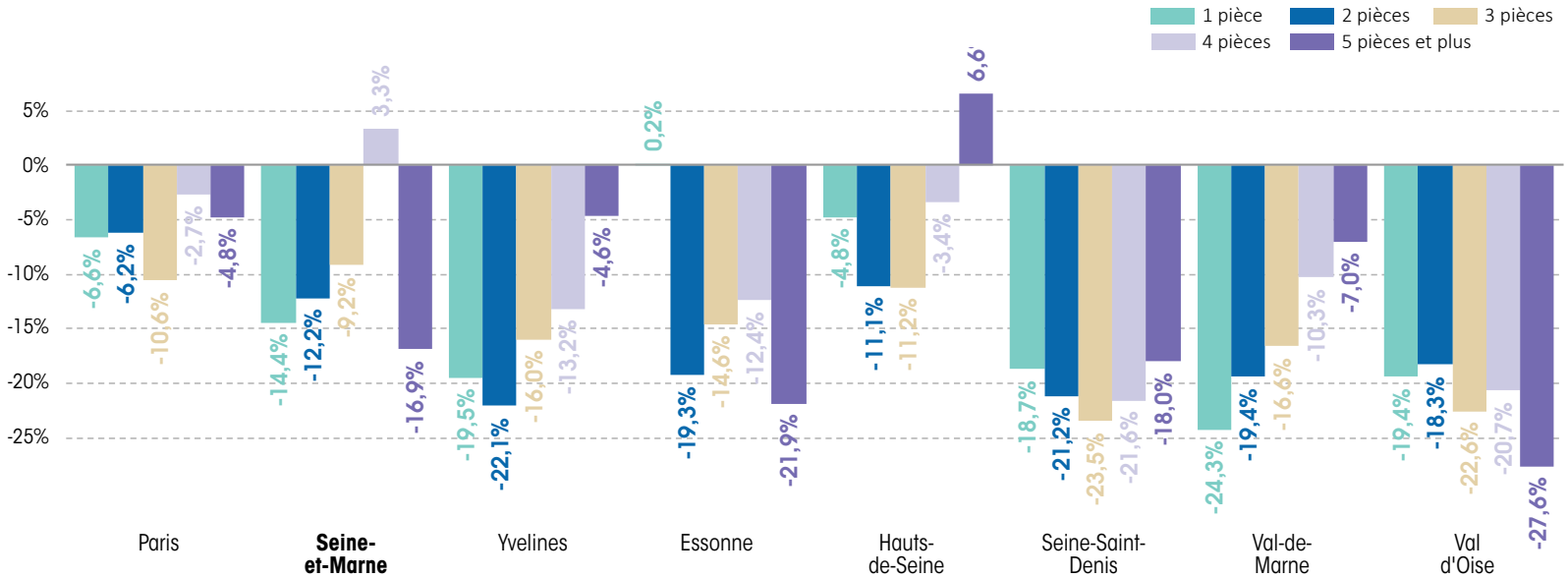

Ventes par nombre de pièces pour les maisons

En 2024, 76,6 % des maisons vendues en Seine-et-Marne sont des quatre pièces et plus, soit 6 719 ventes.

Dans le département, toutes les catégories de maisons ont enregistré une baisse entre 2023 et 2024. Les maisons de trois pièces se distinguent par la plus forte diminution (-13,9 %).

Répartition des maisons vendues par nombre de pièces

Source : DGFiP, Demande de Valeurs foncières (DV3F) 2024

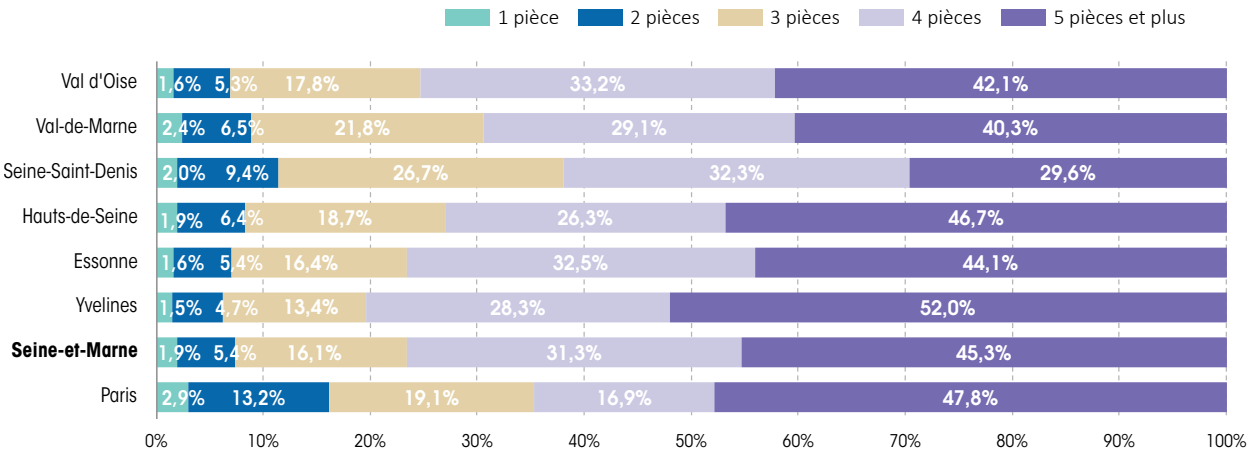

Taux d'évolution du nombre de maisons vendues par nombre de pièces

Source : DGFiP, Demande de Valeurs foncières (DV3F) 2023-2024

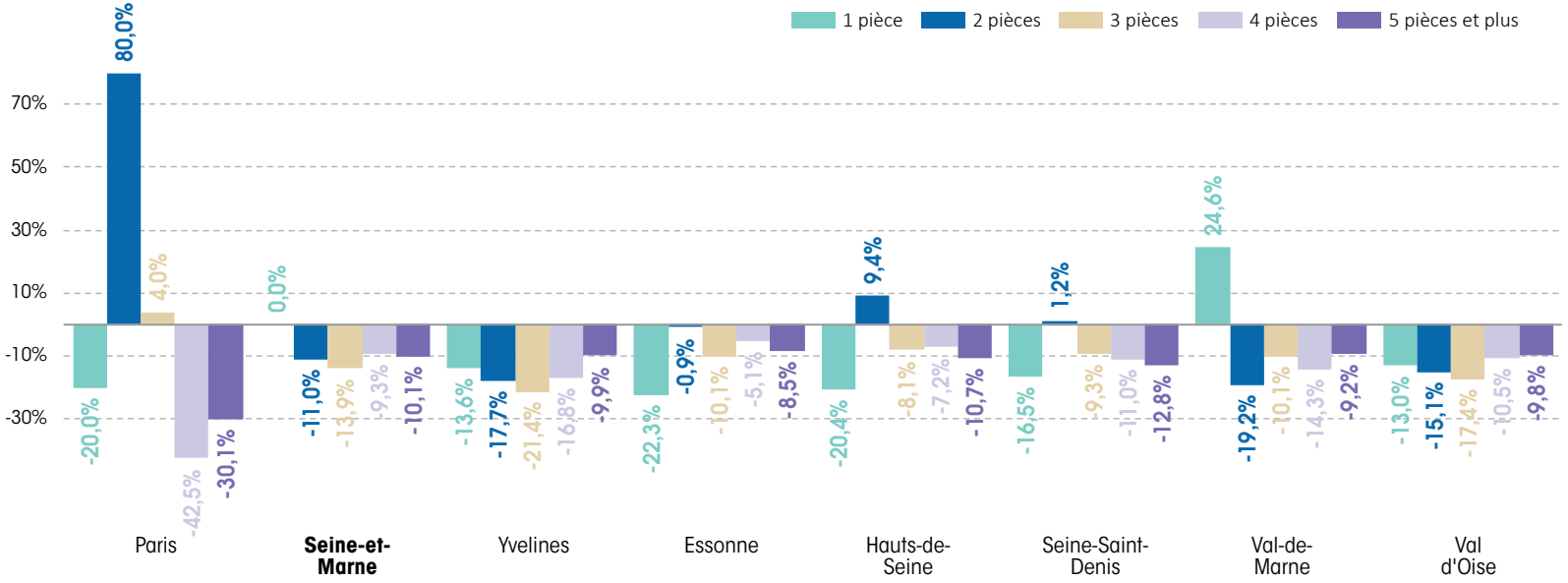

La répartition des ventes d'appartements et de maisons selon leurs tailles varie selon les EPCI

Avec plus de 50 % des ventes pour les appartements de trois ou quatre pièces dans tous les EPCI, cette catégorie de logements est la plus vendue du département. Les EPCI Plaines et Monts de France (79,6 %), Bassée-Montois (79,5 %) et Pays de Nemours (78,1 %) affichent les parts les plus élevées.

Les grands appartements (cinq pièces et plus) représentent généralement moins de 20 % des ventes par EPCI, à l'exception des territoires Brie Nangissienne (24,7 %) et Paris- Vallée de la Marne (20,7 %).

Répartition des appartements vendus par nombre de pièces par EPCI seine-et-marnais
Source : DGFiP, Demande de Valeurs foncières (DV3F) 2024

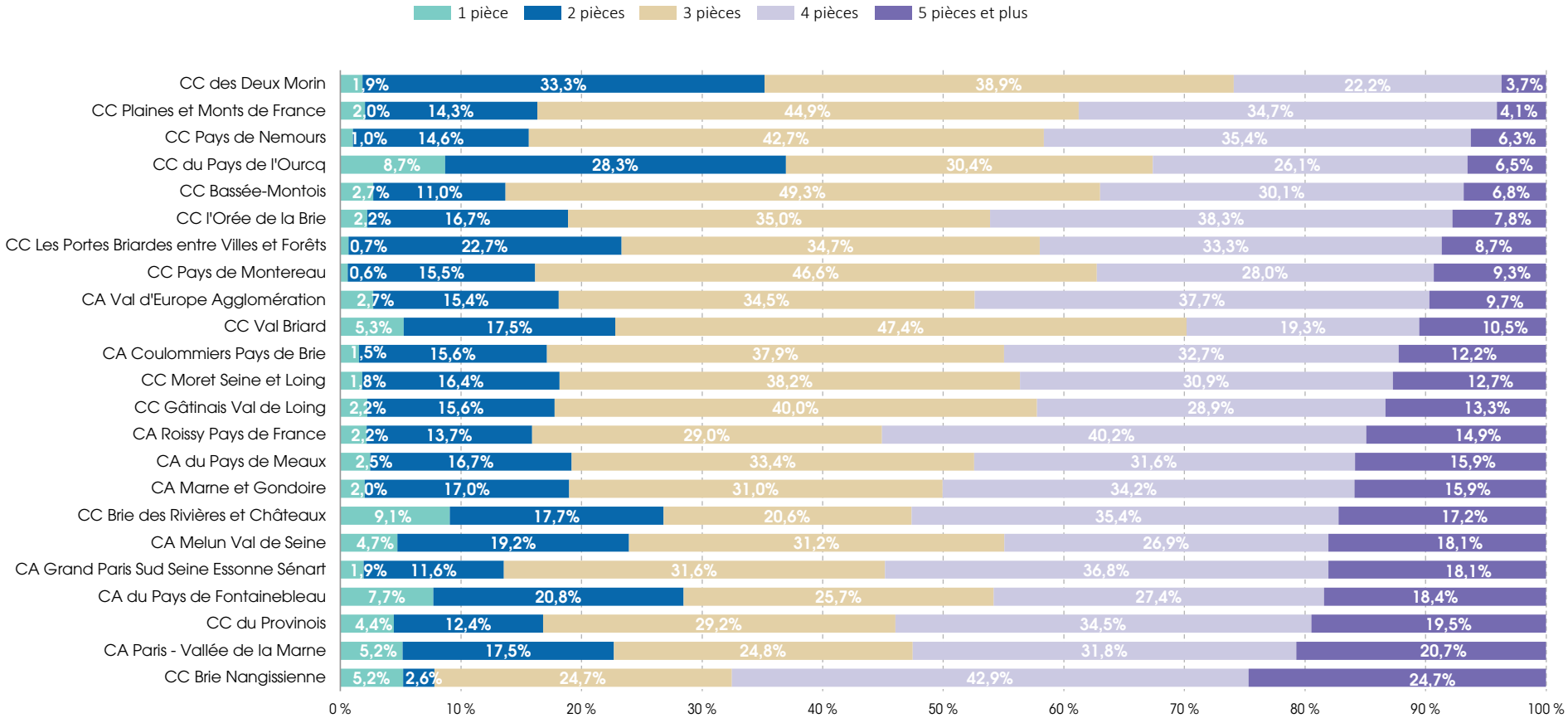

Les ventes des maisons sont davantage axées sur les grandes surfaces (quatre pièces et plus). L'Orée de la Brie se distingue par la plus forte part de ventes de maisons de cinq pièces et plus (60,1 %). Cette tendance est observable dans d'autres territoires, comme Les Portes Briardes entre Villes et Forêts (90,4 % de quatre pièces et plus vendus) et Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart (89,4 %).

La vente des maisons de trois pièces conserve une part significative dans plusieurs EPCI : Bassée-Montois (26 %), Moret Seine et Loing (25,7 %) et Pays de Montereau (24,1 %).

Ces observations reflètent la prédominance des familles avec enfants dans le département. L'orientation des ventes tend vers des logements plus grands afin de répondre à la demande de ce type de ménages (voir partie « Composition des ménages »).

Répartition des maisons vendues par nombre de pièces par EPCI seine-et-marnais

Source : DGFiP, Demande de Valeurs foncières (DV3F) 2024

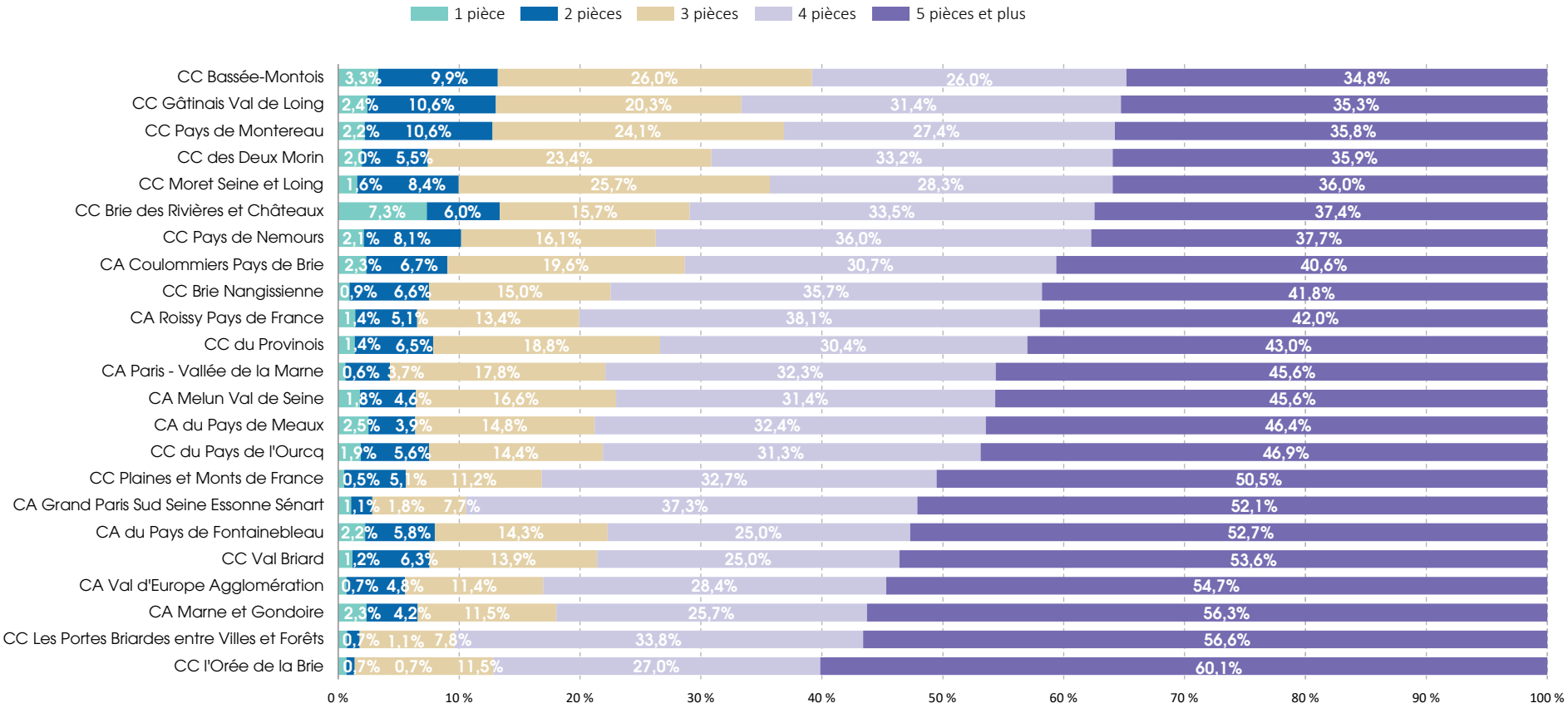



La Ferté-sous-Jouarre

Démographie médicale

Médecins généralistes libéraux

Une baisse du nombre de médecins seine-et-marnais au cours des dix dernières années

En 2024, ce sont 767 médecins généralistes libéraux qui sont en activité en Seine-et-Marne. On observe une diminution progressive des effectifs depuis dix ans (204 médecins en moins, soit en moyenne 20 médecins par an). Cette tendance est également observable à l'échelle nationale, où l'on constate une diminution de 5 614 médecins durant la même période, soit 53 511 médecins en France métropolitaine en 2024.

Une baisse plus marquée que dans le reste de la France

Le taux d'évolution de la Seine-et-Marne affiche une variation négative de -21 % par rapport à 2014. Bien que la majorité des départements affichent une diminution entre 2014 et 2024, la baisse seine-et-marnaise demeure plus importante que la moyenne nationale (-9,2 %).

À l'inverse, certains départements comme le Rhône (12,1 %) ou le Finistère (10,6 %) connaissent une augmentation du nombre de médecins sur leurs territoires.

Nombre de médecins généralistes libéraux en activité en Seine-et-Marne

Source : ARS, Fichier national des Professionnels de Santé 2014-2024

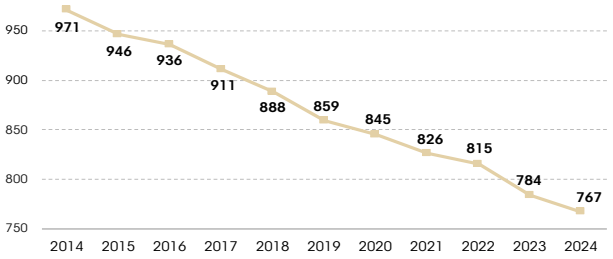

Taux d'évolution du nombre de médecins généralistes libéraux en activité entre 2014 et 2024

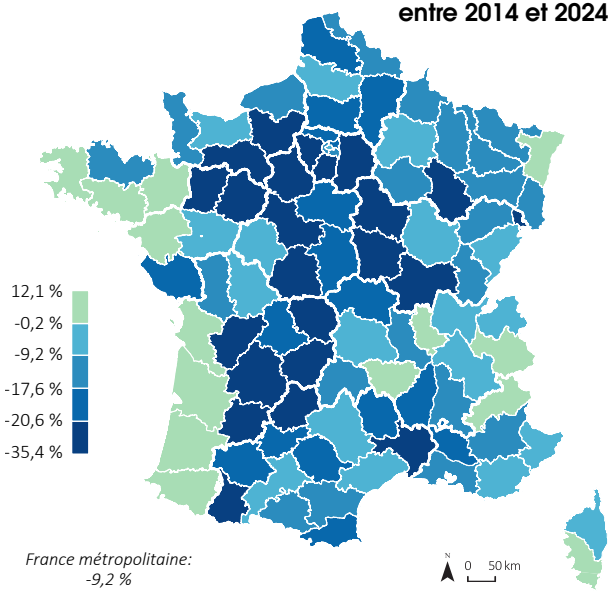

Observatoire départemental : C35_37
Source : ARS, Fichier national des Professionnels de Santé (FNPS) 2014-2024

Précisions méthodologiques

Dans ce chapitre, nous avons choisi de nous concentrer uniquement sur les médecins généralistes libéraux en activité au 31 décembre 2024.

Compte tenu de la complexité des modes d'exercices, des différents statuts du monde médical et de la multiplicité des sources de références, l'exhaustivité des caractéristiques de la démographie médicale ne peut pas être analysée dans le cadre de cet ouvrage.

Les médecins généralistes libéraux, actuellement en exercice, jouent un rôle clé dans le système de santé. Ils représentent généralement le premier point de contact dans le système médical et sont en mesure de traiter une variété de problèmes médicaux. Leur disponibilité est essentielle pour assurer l'accès aux soins, car au-delà de la prise en charge, ils sont souvent responsables de la coordination des soins.

N'étant pas salariés d'un hôpital ou d'une structure de santé, ils choisissent librement leur lieu d'installation. Cette flexibilité permet d'analyser leur répartition géographique et d'appréhender plus finement la situation médicale en Seine-et-Marne.

Une analyse plus approfondie fera l'objet d'une future étude de l'Observatoire départemental.

En Île-de-France, les départements de grande couronne sont davantage touchés par cette baisse

À l'échelle francilienne, l'Essonne (-22,2 %), les Yvelines (-22,1 %), la Seine-et-Marne (-21 %) et le Val d'Oise (-19,5 %) sont les départements qui connaissent les baisses les plus importantes.

En revanche, Paris présente une diminution beaucoup moins sévère, avec un taux de -1,5 %. Cette situation suggère une meilleure stabilité dans la rétention des praticiens et pourrait indiquer une attractivité de la capitale pour les médecins.

Taux d'évolution du nombre de médecins généralistes libéraux en activité entre 2014 et 2024

Source : ARS, Fichier national des Professionnels de Santé 2014-2024

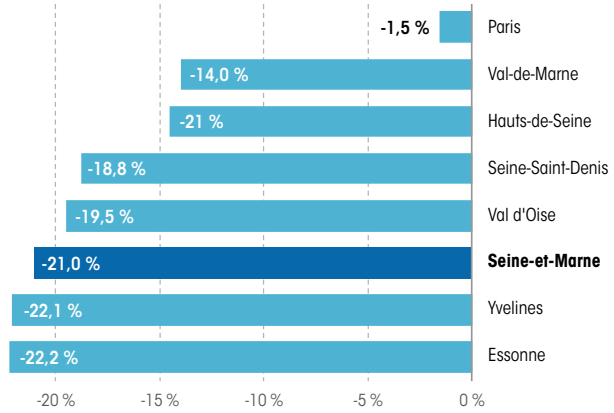

Évolution du nombre de médecins généralistes libéraux en activité entre 2014 et 2024

Source : ARS, Fichier national des Professionnels de Santé 2014-2024

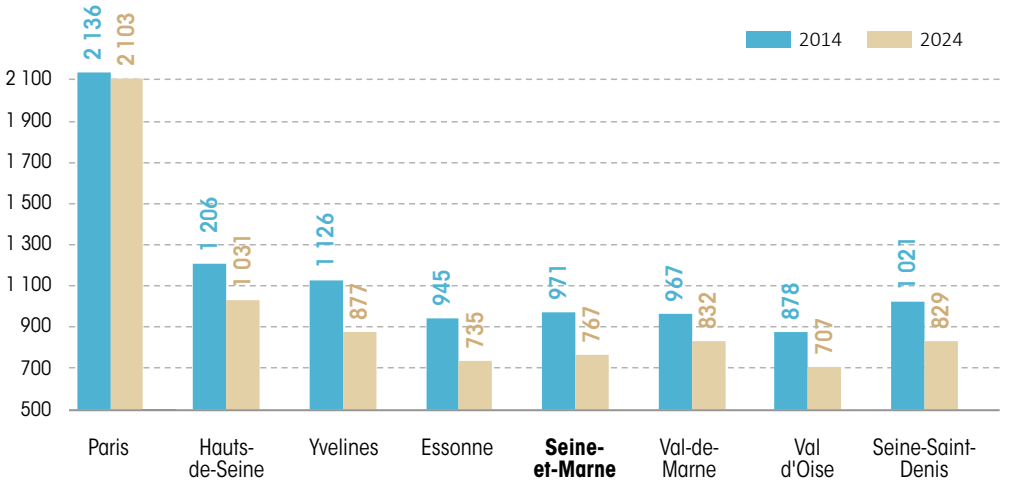

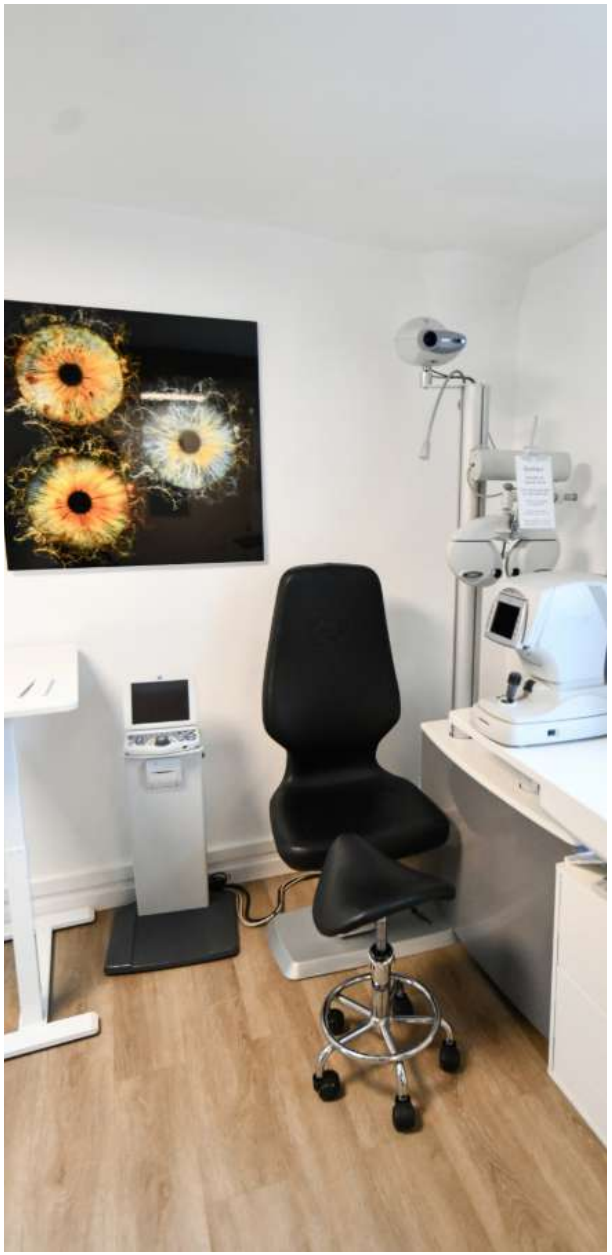

Une densité de médecins parmi les plus faibles de France métropolitaine

La densité des médecins en 2024 révèle des disparités significatives entre les départements.

Avec 5,3 médecins pour 10 000 habitants, la Seine-et-Marne possède une des densités les plus faibles de France métropolitaine, juste devant le Cher (5), l'Eure-et-Loir (5) et la Seine-Saint-Denis (5). Depuis 2014, cette densité a perdu 1,9 médecin pour 10 000 habitants, restant ainsi assez éloignée de la densité nationale s'élevant à 7,9 médecins.

Densité de médecins généralistes libéraux en activité pour 10 000 habitants

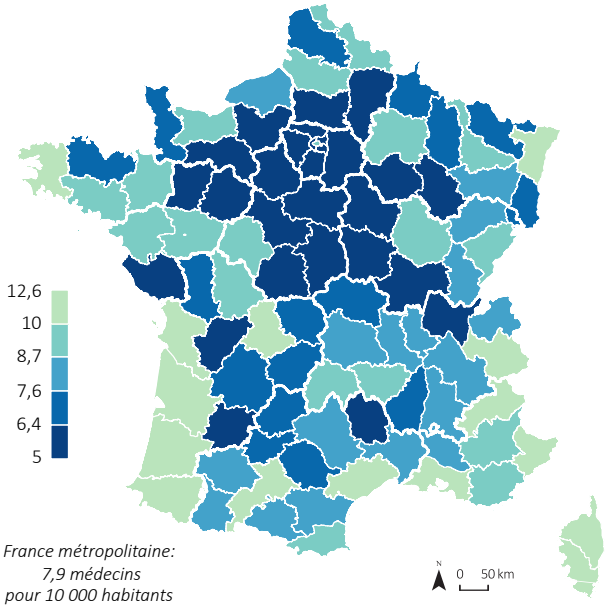

France métropolitaine:
7,9 médecins
pour 10 000 habitants

Observatoire départemental : C35_38
Source : ARS, Fichier national des Professionnels de Santé (FNPS) 2024

Évolution du taux de médecins généralistes libéraux en activité en Seine-et-Marne pour 10 000 habitants

Source : ARS, Fichier national des Professionnels de Santé 2014-2024 ;
Insee, recensement de la population 2014-2022

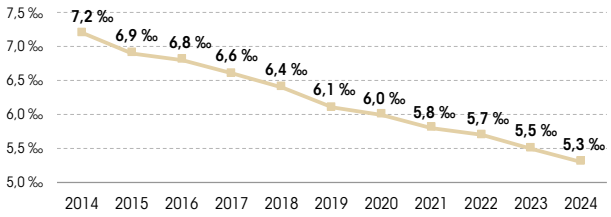

Taux de médecins généralistes libéraux en activité en Seine-et-Marne en 2024 pour 10 000 habitants

Source : ARS, Fichier national des Professionnels de Santé 2024 ;
Insee, recensement de la population 2022

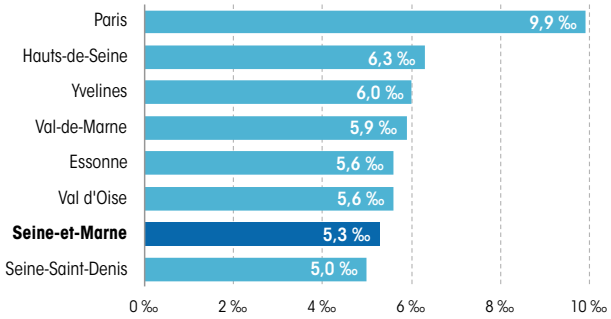

Une féminisation des médecins

En Seine-et-Marne, la répartition par sexe s'est modifiée ces dix dernières années avec une féminisation de la profession. Alors qu'en 2014 les femmes représentaient 34,2 % des médecins en activité, elles comptent désormais pour 46,4 % en 2024.

Part des femmes médecins généralistes libéraux en activité en Seine-et-Marne

Source : ARS, Fichier national des Professionnels de Santé 2014-2024

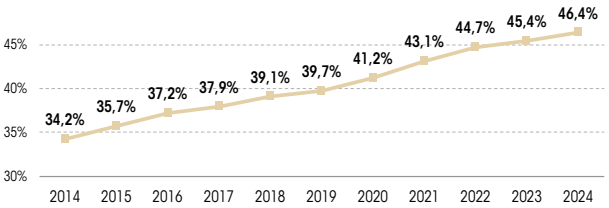



Une répartition inégale des médecins à l'échelle infra-départementale

La densité des médecins révèle des disparités significatives entre les EPCI. Alors que certaines intercommunalités, comme la CA du Pays de Fontainebleau et la CA du Pays de Meaux, affichent des densités élevées de médecins pour 10 000 habitants (supérieures à sept médecins), d'autres zones comme la CC Bassée-Montois et la CC du Pays de l'Ourcq, présentent des densités préoccupantes, inférieures à trois médecins pour 10 000 habitants.

La répartition des médecins varie considérablement entre les communes seine-et-marnaises. Un grand nombre de communes, en particulier dans les zones rurales ou moins densément peuplées, n'ont pas de médecins. Des villes plus peuplées, comme Meaux (55 médecins), Chelles (34 médecins) et Melun (32 médecins), concentrent une part importante des ressources médicales. 25 communes, principalement sur la frange ouest, concentrent ainsi plus de la moitié des médecins libéraux du département.

Un déséquilibre entre l'offre de soins et la croissance démographique

En Seine-et-Marne, la population générale et l'effectif de médecins en activité n'évoluent pas nécessairement dans le même sens depuis 2014. En effet, 18 EPCI connaissent à la fois une hausse de leur population et une baisse du nombre de médecins.

La CC Brie Nangissienne (-46,7 %), la CC Bassée-Montois (-45,5 %) et la CA Melun Val de Seine (-41 %) affichent les plus fortes baisses d'effectifs de médecins.

Seuls deux EPCI parviennent à maintenir leur nombre de médecins, la CC du Pays de l'Ourcq et la CC l'Orée de la Brie.

Densité des médecins généralistes libéraux en activité pour 10 000 habitants par EPCI seine-et-marnais

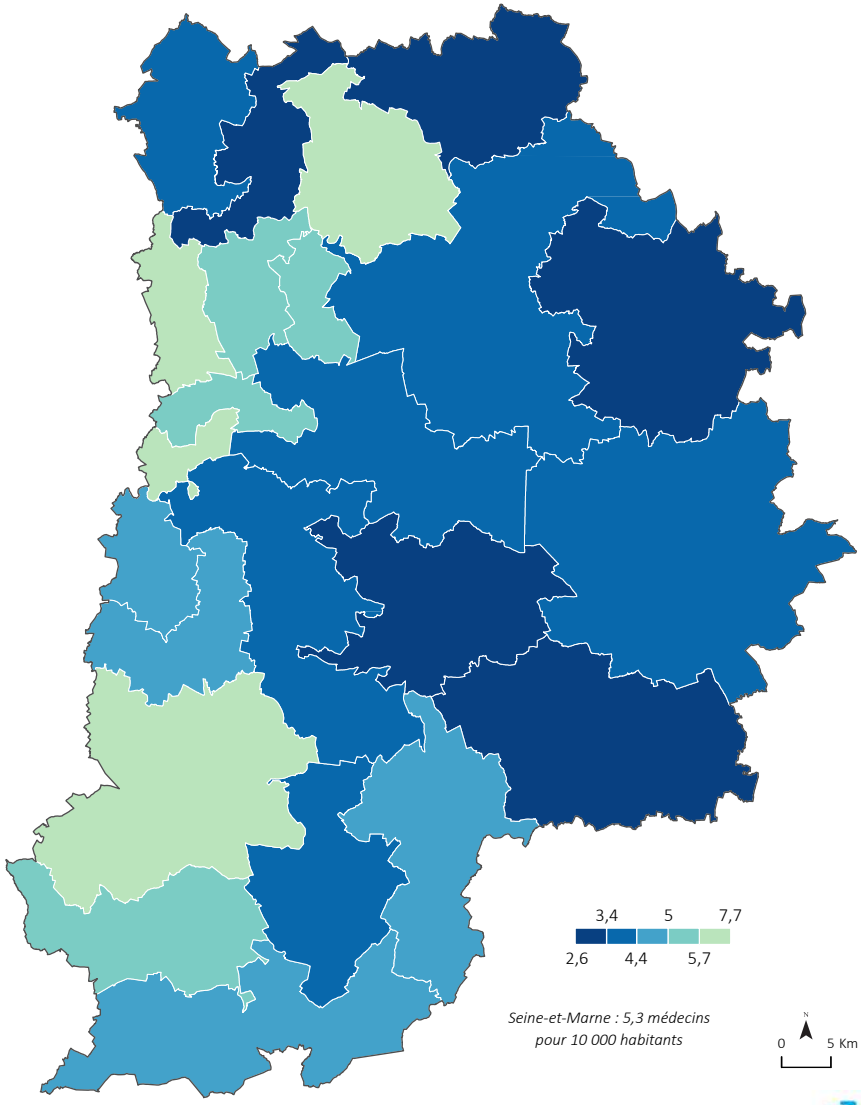

Observatoire départemental : C35_46
Source : ARS, Fichier national des Professionels de Santé (FNPS) 2024 ; Insee, recensement de la population 2022

Mise en regard des variations de population générale et des effectifs de médecins généralistes libéraux au sein des EPCI seine-et-marnais

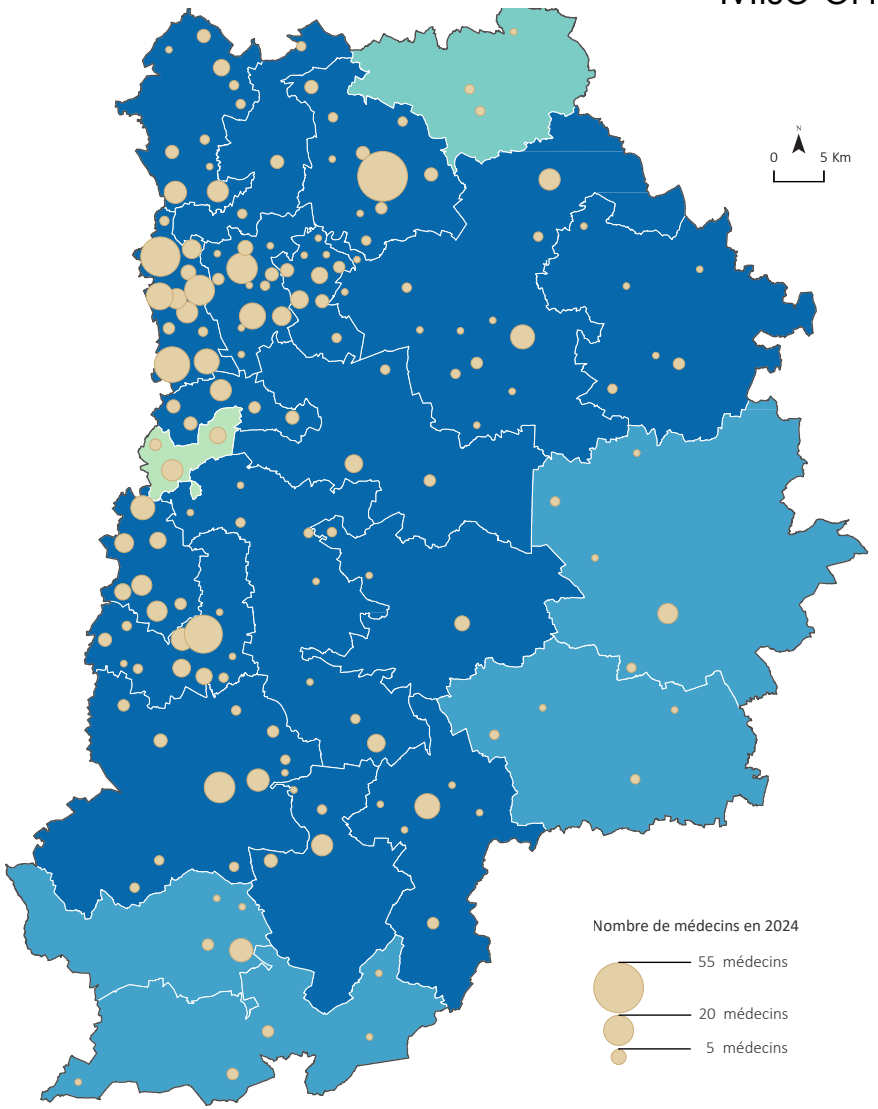

Baisse de la population et stabilisation de l'effectif des médecins	Évolution des effectifs de médecins stable	Évolution de la population négative
Hausse de la population et stabilisation de l'effectif des médecins	Évolution des effectifs de médecins stable	Évolution de la population positive
Baisse de la population et de l'effectif des médecins	Évolution des effectifs de médecins négative	Évolution de la population négative
Hausse de la population et baisse de l'effectif des médecins	Évolution des effectifs de médecins négative	Évolution de la population positive

	2014	2024	2014-2024	2016-2022
	Nombre de médecins généralistes libéraux en activité	Nombre de médecins généralistes libéraux en activité	Taux d'évolution du nombre de médecins généralistes libéraux en activité ↓	Taux d'évolution de la population
CC du Pays de l'Ourcq	5	5	0,0%	-2,7%
CC l'Orée de la Brie	19	19	0,0%	8,4%
CA Paris - Vallée de la Marne	152	151	-0,7%	2,2%
CA du Pays de Fontainebleau	56	53	-5,4%	1,3%
CC Val Briard	13	12	-7,7%	5,9%
CA Marne et Gondoire	69	63	-8,7%	6,1%
CA du Pays de Meaux	94	78	-17,0%	6,9%
CA Roissy Pays de France	52	43	-17,3%	4,1%
CC Plaines et Monts de France	10	8	-20,0%	5,3%
SEINE-ET-MARNE	**971**	**767**	**-21,0%**	**3,9%**
CC Pays de Nemours	22	17	-22,7%	-0,5%
CC Brie des Rivières et Châteaux	22	17	-22,7%	4,2%
CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart	70	54	-22,9%	5,2%
CA Val d'Europe Agglomération	39	29	-25,6%	9,1%
CC Moret Seine et Loing	23	17	-26,1%	0,5%
CC Les Portes Briardes entre Villes et Forêts	36	25	-30,6%	0,1%
CA Coulommiers Pays de Brie	60	39	-35,0%	5,0%
CC Gâtinais Val de Loing	14	9	-35,7%	-2,3%
CC des Deux Morin	14	9	-35,7%	0,0%
CC Pays de Montereau	33	21	-36,4%	7,0%
CC du Provinois	25	15	-40,0%	-1,0%
CA Melun Val de Seine	117	69	-41,0%	6,2%
CC Bassée-Montois	11	6	-45,5%	-1,3%
CC Brie Nangissienne	15	8	-46,7%	2,6%

Observatoire départemental : C35_36
Source : Insee, recensement de la population 2016-2022 ;
ARS, Fichier national des Professionnels de Santé (FNPS) 2014-2024

Une progression des jeunes médecins mais un retard au niveau national

La proportion de médecins libéraux de moins de 40 ans passe de 9,5 % en 2014 à 20,1 % en 2024, soit une augmentation de 10,6 points en dix ans. Toutefois, cette part de médecins de moins de 40 ans constitue l'une des plus faibles de France métropolitaine, inférieure de sept points à la moyenne nationale (27,2 %).

Une légère hausse des médecins de 60 ans et plus : un taux parmi les plus élevés de France

La proportion des médecins de 60 ans et plus augmente, passant de 27,6 % en 2014 à 37 % en 2024, soit une augmentation de 9,4 points. La Seine-et-Marne se distingue par un taux de médecins généralistes libéraux de plus de 60 ans parmi les plus élevés de France métropolitaine, dépassant la moyenne nationale de 5,9 points (30,9 %).

Une baisse significative parmi les tranches d'âge intermédiaires

La baisse la plus importante concerne les médecins de 55 à 59 ans (-156 médecins entre 2014 et 2024). Les causes de ce phénomène peuvent être la cessation d'activité ou bien le manque de nouveaux entrants.

Une répartition contrastée selon l'âge des médecins au niveau infra-départemental

Des territoires ruraux comme la CC Bassée-Montois, la CC Pays de Montereau, la CC Gâtinais Val de Loing et la CC Brie des Rivières et Châteaux, situés au sud du département, montrent une absence de médecins de moins de 40 ans. C'est également le cas au nord avec la CC des Deux Morin et la CC du Pays de l'Ourcq.

À l'inverse, certains territoires de la frange ouest (CC Val Briard, CC Plaines et Monts de France ou CC l'Orée de la Brie) semblent attirer davantage de jeunes médecins avec des parts de moins de 40 ans supérieures à 36 %.

Évolution de l'âge des médecins généralistes libéraux en activité en Seine-et-Marne
Source : ARS, Fichier national des Professionnels de Santé 2014-2024

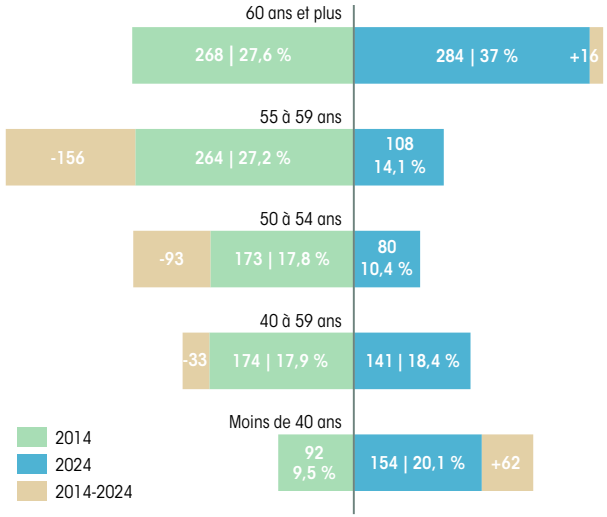

Part des médecins généralistes libéraux en activité selon leur âge

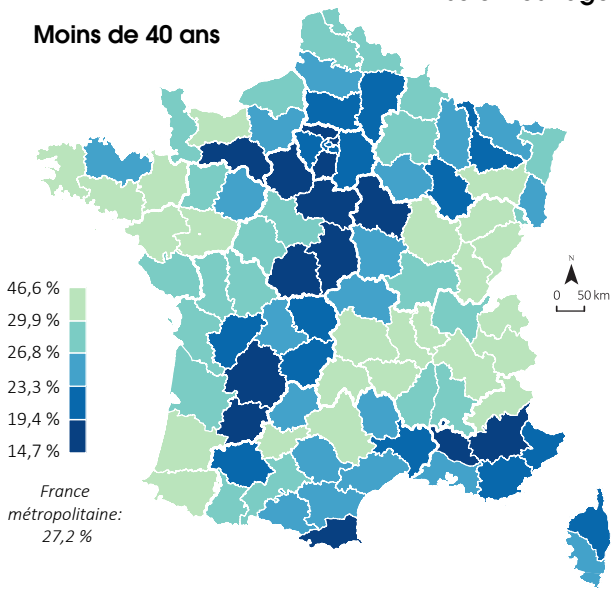

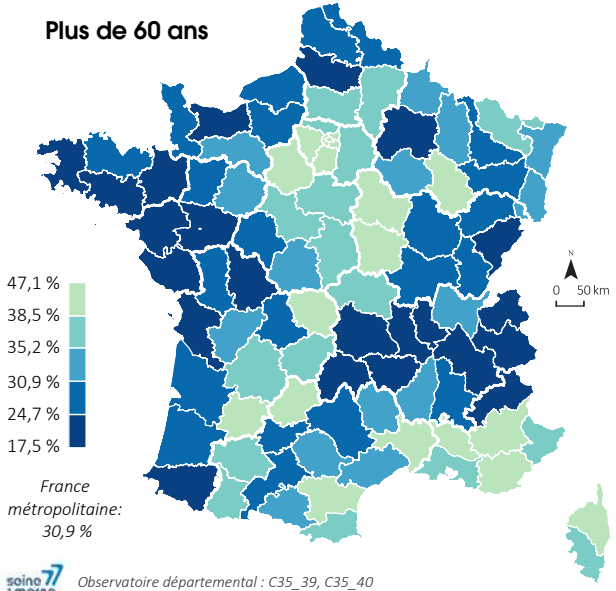

Observatoire départemental : C35_39, C35_40
Source : ARS, Fichier national des Professionnels de Santé (FNPS) 2024

Part des médecins généralistes libéraux en activité âgés de moins de 40 ans par EPCI seine-et-marnais

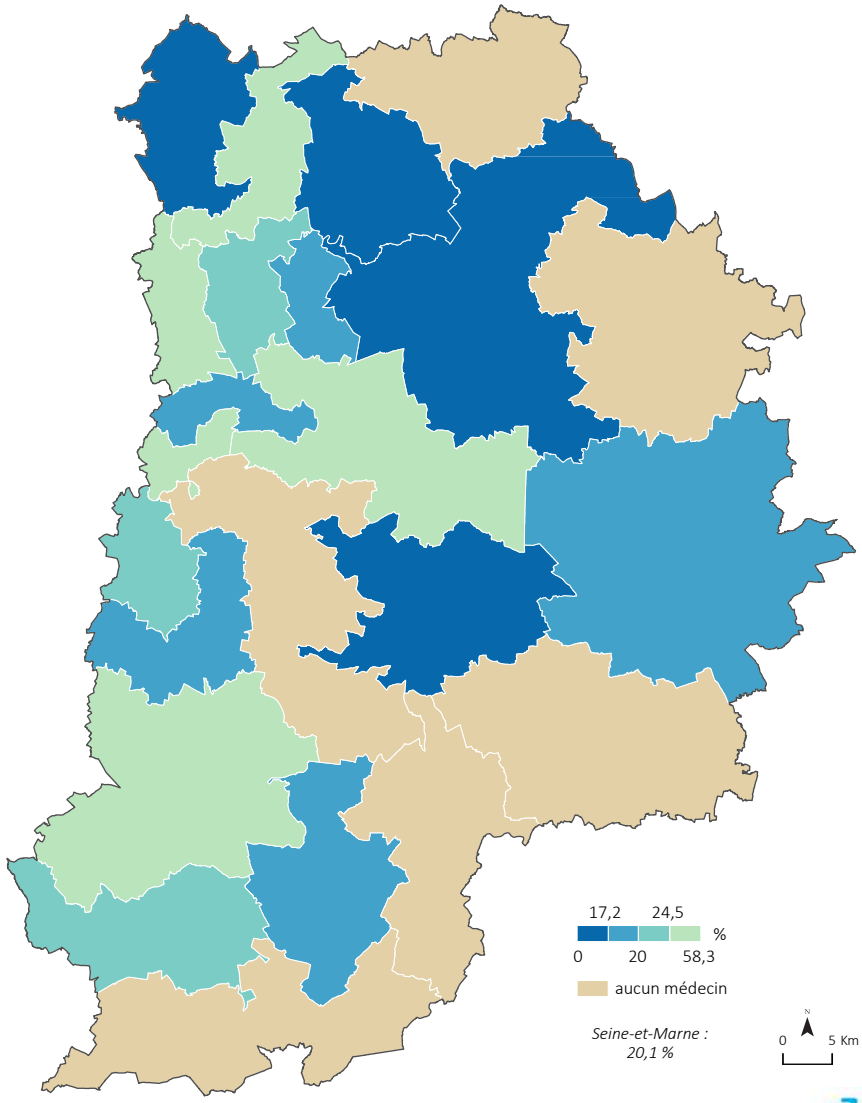

Observatoire départemental : C35_41
Source : ARS, Fichier national des Professionnels de Santé (FNPS) 2024

Part des médecins généralistes libéraux en activité âgés de plus de 60 ans par EPCI seine-et-marnais

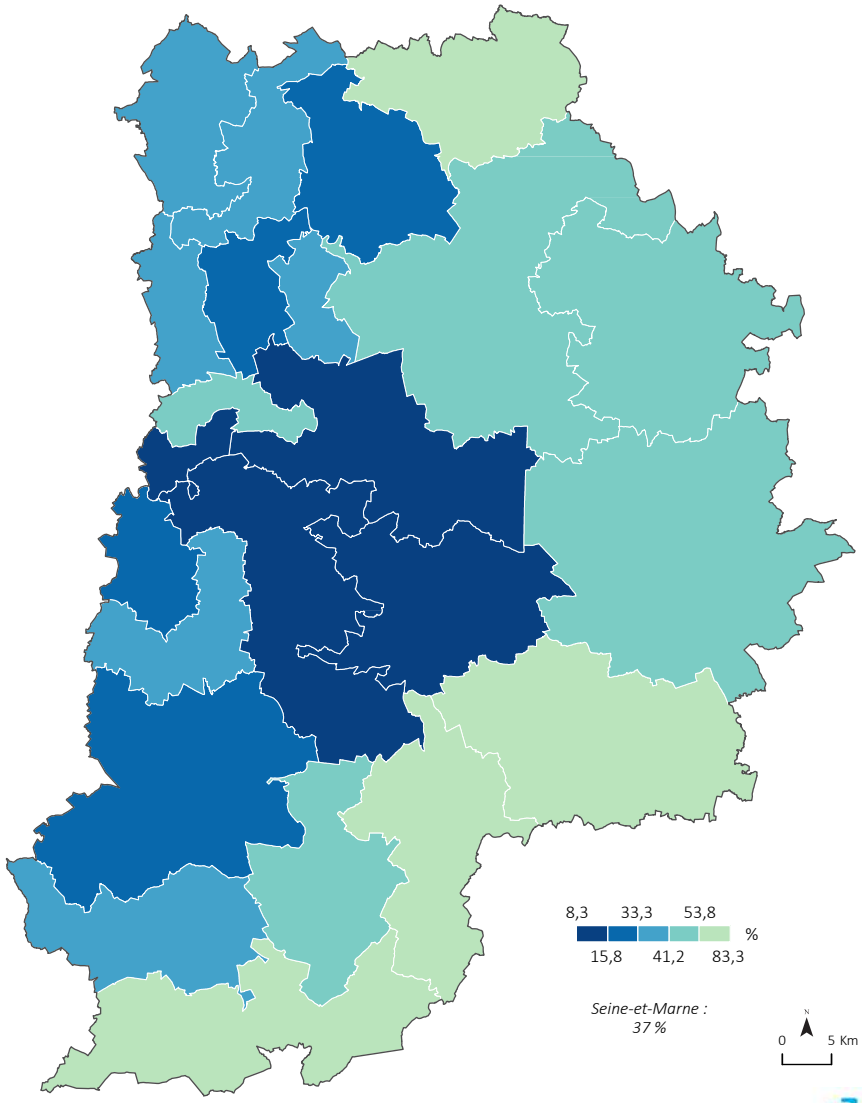

Observatoire départemental : C35_45
Source : ARS, Fichier national des Professionnels de Santé (FNPS) 2024

Classement des EPCI seine-et-marnais ayant la plus forte part de médecins généralistes libéraux en activité en Seine-et-Marne

Source : ARS, Fichier national des Professionnels de Santé 2024

	Classement	2024
		Part des médecins généralistes libéraux en activité âgés de moins de 40 ans
CC Val Briard	1er	58,3%
CC Plaines et Monts de France	2e	37,5%
CC l'Orée de la Brie	3e	36,8%
CA Paris - Vallée de la Marne	4e	29,1%
CA du Pays de Fontainebleau	5e	24,5%

	Classement	2024
		Part des médecins généralistes libéraux en activité âgés de plus de 60 ans
CC Bassée-Montois	1er	83,3%
CC du Pays de l'Ourcq	2e	80,0%
CC Gâtinais Val de Loing	3e	77,8%
CC Pays de Montereau	4e	76,2%
CA Coulommiers Pays de Brie	5e	53,8%

Répartition des médecins généralistes libéraux en activité par EPCI seine-et-marnais

Source : ARS, Fichier national des Professionnels de Santé 2024

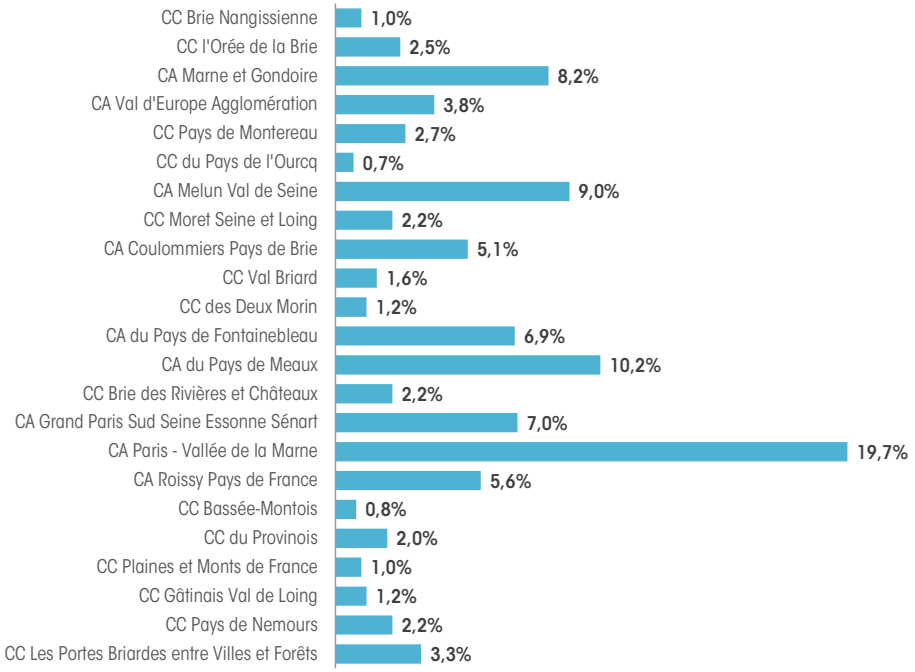

Démographie médicale seine-et-marnaise en quelques chiffres

Source : ARS, Fichier national des Professionnels de Santé 2024

767 médecins généralistes libéraux en activité

5,3 médecins pour 10 000 habitants

L'effectif a baissé de **-21 %** depuis 2014 (-204 médecins)

Âge moyen
52 ans

Moins de 40 ans
20,1 %

Plus de 60 ans
37 %

Taux de féminisation
46,4 %

Baisse et répartition hétérogène des médecins - Explications possibles :

- L'attractivité des territoires peut délaisser des zones moins attractives au profit des régions urbaines.
- Longues études et conditions de travail difficiles pouvant décourager les jeunes.
- Des opportunités de spécialisations et de formations accessibles uniquement dans certains territoires.
- Un numerus clausus qui a impacté pendant longtemps le nombre de médecins formés.
- Une rémunération jugée insuffisante par rapport à l'investissement des études.
- Des choix de vie personnelle (qualité de vie, coût du logement).

Scolarisation et diplôme

Taux de scolarisation

Des taux de scolarisation après 18 ans plus faibles en Seine-et-Marne par rapport aux autres départements franciliens

En France, l'instruction est obligatoire de 3 à 16 ans et les enfants doivent être inscrits dans un établissement scolaire (public ou privé). Ils peuvent aussi, sous conditions, recevoir cette instruction dans la famille. Les jeunes de 16 et 17 ans ont l'obligation de se former.

Cela explique le fait que la quasi-totalité des jeunes des tranches d'âge de 6 à 17 ans sont scolarisés et qu'il y a peu de différences entre les départements. L'instruction obligatoire commençant à 3 ans, la totalité des enfants de 2 à 5 ans n'est pas scolarisée. Un peu plus de sept enfants de cette tranche d'âge sur dix sont scolarisés.

Après 18 ans, les écarts entre départements deviennent plus significatifs et témoignent de la poursuite de la scolarisation au-delà des obligations légales. Pour l'ensemble des territoires, les taux de scolarisation diminuent logiquement après 18 ans, certains jeunes entrant sur le marché de l'emploi. Pour les tranches d'âge supérieures à 18 ans, la Seine-et-Marne est le département francilien avec les plus faibles taux de scolarisation.

Taux de scolarisation par âge

Source : Insee, recensement de la population 2022

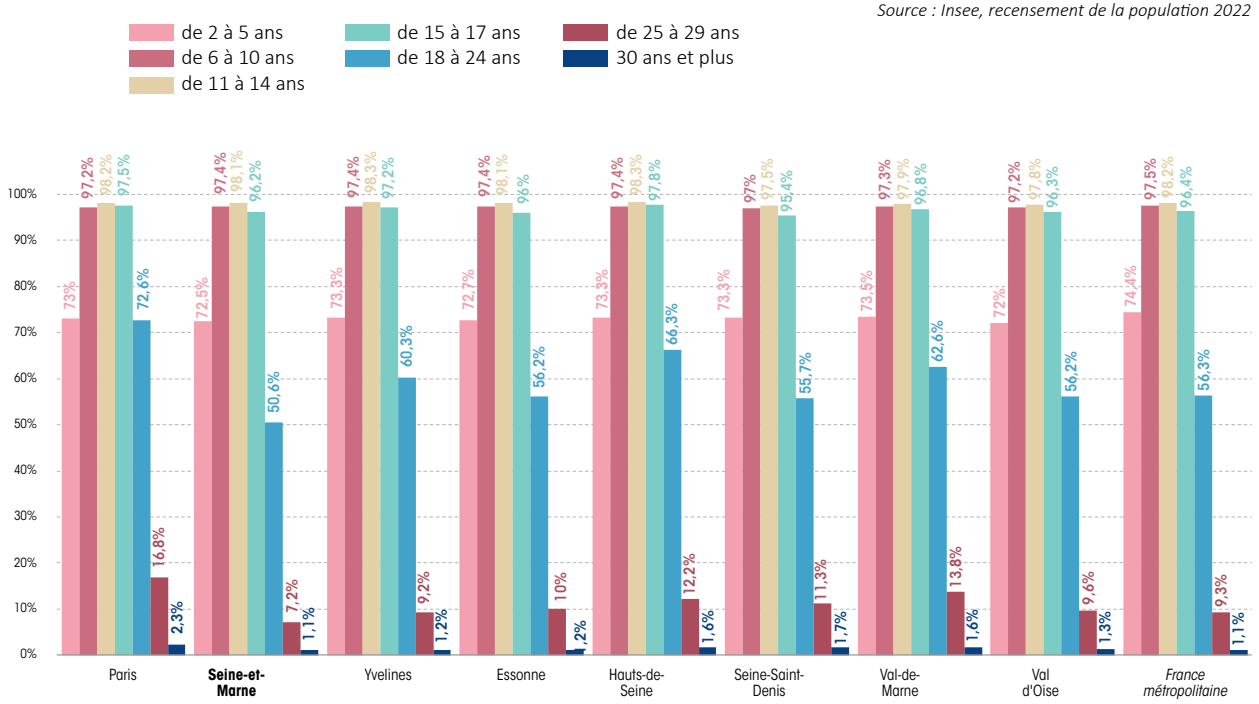

	2022						
	Nombre de personnes scolarisées âgées de 2 à 5 ans	Nombre de personnes scolarisées âgées de 6 à 10 ans	Nombre de personnes scolarisées âgées de 11 à 14 ans ↓	Nombre de personnes scolarisées âgées de 15 à 17 ans	Nombre de personnes scolarisées âgées de 18 à 24 ans	Nombre de personnes scolarisées âgées de 25 à 29 ans	Nombre de personnes scolarisées âgées de 30 ans et plus
Seine-Saint-Denis	73 501	120 034	91 975	64 472	87 760	13 362	16 319
Seine-et-Marne	**55 395**	**100 110**	**81 308**	**58 728**	**61 797**	**6 249**	**9 856**
Yvelines	56 275	98 389	80 282	59 133	70 996	7 699	11 030
Hauts-de-Seine	59 818	98 643	77 736	57 807	94 906	14 864	16 194
Paris	51 734	87 231	74 254	58 036	169 914	37 034	30 634
Essonne	51 368	89 335	71 246	50 984	65 969	8 357	9 564
Val d'Oise	52 278	91 462	70 133	50 663	62 984	7 611	10 143
Val-de-Marne	53 206	87 916	68 961	49 993	84 472	14 096	14 015

Source : Insee, recensement de la population 2022

50,6 % des jeunes Seine-et-Marnais de 18 à 24 ans sont scolarisés contre 72,6 % des Parisiens de 18-24 ans. C'est aussi le cas de 7,2 % des Seine-et-Marnais de 25 à 29 ans, un taux deux fois moins important qu'à Paris, qui concentre les plus forts taux de scolarisation. Enfin, après 30 ans, la part de personnes scolarisées reste marginale, une situation qui concerne 1,1 % des Seine-et-Marnais.

Une hausse des taux de scolarisation des 2 à 5 ans et des majeurs

Entre les recensements 2016 et 2022, les taux de scolarisation des 2 à 5 ans et des 18 ans et plus ont progressé en Seine-et-Marne. C'est également le cas dans les autres départements franciliens, à l'exception de Paris pour les 18-29 ans.

Ainsi, le taux de scolarisation des 2 à 5 ans est passé de 71,6 % à 72,5 % (+0,9 point) en Seine-et-Marne, c'est toutefois la hausse la plus faible d'Île-de-France. La hausse des taux de scolarisation des 18 à 24 ans est plus faible (+0,3 point), moindre que celle de la Seine-Saint-Denis (+2,7 points). La plus forte progression concerne la tranche d'âge des 25-29 ans, dont le taux de scolarisation est passé de 5,9 % à 7,2 % en Seine-et-Marne.

Évolution des taux de scolarisation par âge entre les recensements 2016 et 2022
(en points) - Source : Insee, recensement de la population 2016-2022

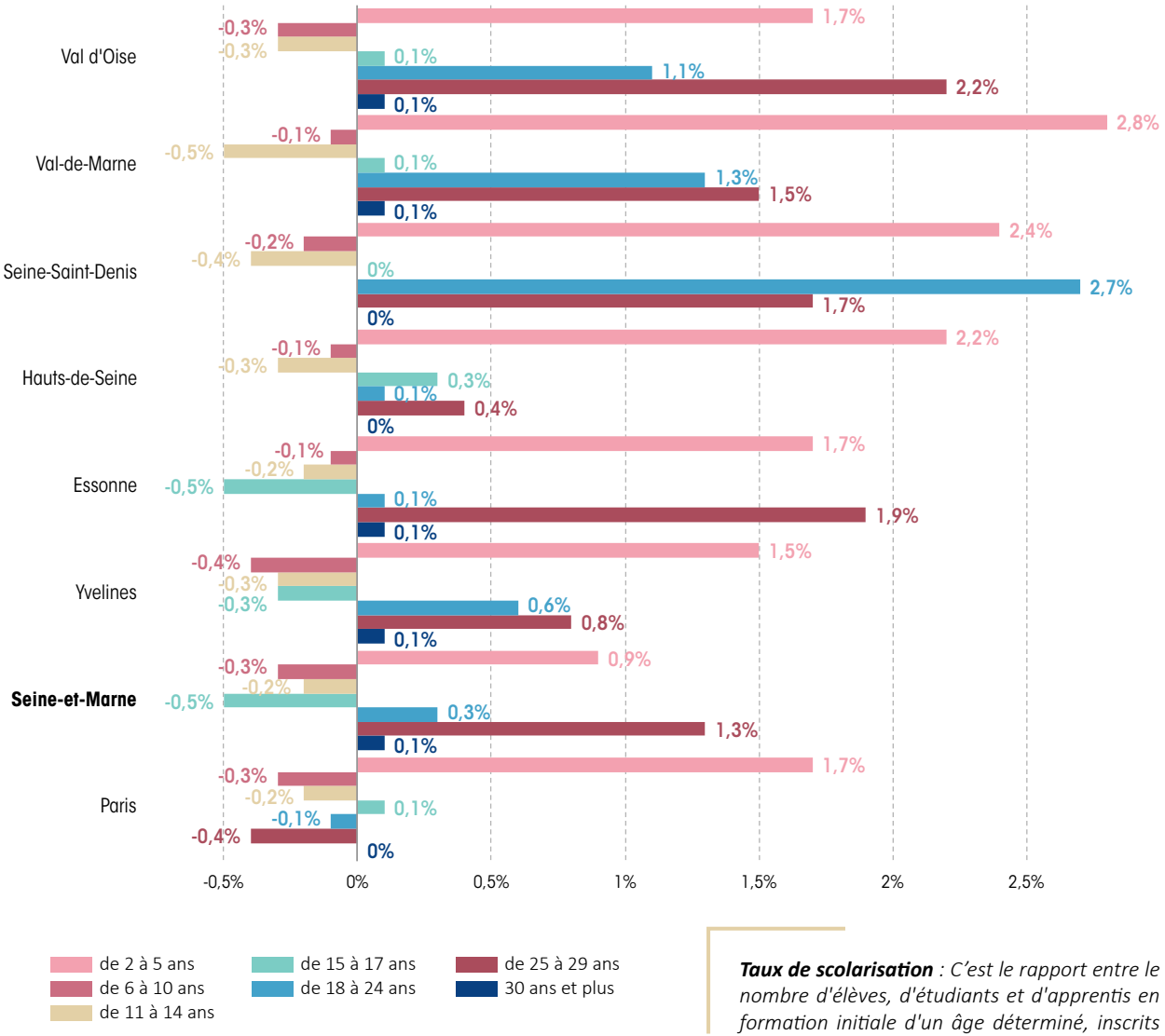

Taux de scolarisation *: C'est le rapport entre le nombre d'élèves, d'étudiants et d'apprentis en formation initiale d'un âge déterminé, inscrits dans un établissement d'enseignement, et le nombre de jeunes de cet âge.*

Des différences peu marquées entre filles et garçons, à l'exception des 18-24 ans

En Seine-et-Marne, on constate peu de différences entre les taux de scolarisation des filles et ceux des garçons. Il y a toutefois une exception pour la tranche d'âge des 18-24 ans, avec un plus fort taux de scolarisation des femmes et un écart important (9,1 points). En effet, en Seine-et-Marne, 55,3 % des femmes de cette tranche d'âge sont scolarisées contre 46,2 % des hommes. Ce phénomène s'observe aussi en Île-de-France et en France métropolitaine.

Les taux de scolarisation des femmes sont aussi très légèrement supérieurs pour les 15-17 ans et les 25-29 ans.

Taux de scolarisation par sexe en Seine-et-Marne

Source : Insee, recensement de la population 2022

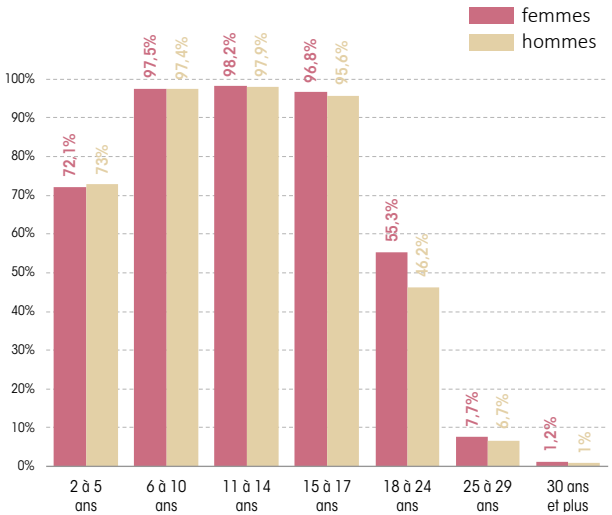

Des écarts entre EPCI particulièrement marqués concernant le taux de scolarisation des 18-24 ans et dans une moindre mesure des 25-29 ans et des 2-5 ans

Les écarts de taux de scolarisation entre EPCI sont peu marqués pour les tranches d'âge de 6 à 17 ans. Cela s'explique par l'instruction obligatoire puis l'obligation de formation avant 18 ans.

En revanche, pour la tranche d'âge 18-24 ans, les écarts de scolarisation sont particulièrement importants entre les territoires et on observe un gradient est-ouest. Les EPCI de l'est et du sud se caractérisent par des taux de scolarisation des 18-24 ans plus faibles, comme dans les CC des Deux Morin (34,6 %), de Bassée-Montois, de Gâtinais Val de Loing, du Pays de l'Ourcq, du Provinois, ou encore du Pays de Nemours.

À l'inverse, les jeunes majeurs (18-24 ans) des EPCI de l'ouest sont plus nombreux à poursuivre leur scolarisation, en particulier dans les CA Paris- Vallée de la Marne (58,6 %), du Pays de Fontainebleau (57 %), de Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart (55,7 %) ou encore de Marne et Gondoire (54,1 %).

Les taux de scolarisation marquent également des différences entre les territoires concernant les Seine-et-Marnais de 25-29 ans, avec des taux de scolarisation qui varient de 3,2 % à Bassée-Montois à 13,8 % pour le Pays de Fontainebleau.

C'est également le cas, dans une moindre mesure, concernant les taux de scolarisation des 2-5 ans, qui varient de 68,5 % à l'Orée de la Brie à 76 % pour la CC du Provinois.



	2022						
	Taux de scolarisation des personnes âgées de 2 à 5 ans	Taux de scolarisation des personnes âgées de 6 à 10 ans	Taux de scolarisation des personnes âgées de 11 à 14 ans	Taux de scolarisation des personnes âgées de 15 à 17 ans	Taux de scolarisation des personnes âgées de 18 à 24 ans ↓	Taux de scolarisation des personnes âgées de 25 à 29 ans	Taux de scolarisation des personnes âgées de 30 ans et plus
CA Paris - Vallée de la Marne	72%	97,5%	98,1%	96,9%	58,6%	10,5%	1,3%
CA du Pays de Fontainebleau	71,5%	97,1%	97,7%	97,1%	57%	13,8%	1,3%
CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart	73,1%	97%	97,9%	95,7%	55,7%	7,6%	1,3%
CA Marne et Gondoire	71,6%	97,1%	98,3%	96,6%	54,1%	7,7%	1,3%
CC Les Portes Briardes entre Villes et Forêts	71,7%	97,7%	97,7%	97,6%	52,2%	5,6%	0,9%
SEINE-ET-MARNE	**72,5%**	**97,4%**	**98,1%**	**96,2%**	**50,6%**	**7,2%**	**1,1%**
CC Plaines et Monts de France	71,2%	98,5%	98%	95,8%	50,2%	3,5%	0,7%
CA Val d'Europe Agglomération	73%	96,9%	98,2%	97%	50%	6,4%	1,2%
CC l'Orée de la Brie	68,5%	98,3%	98,5%	96,3%	50%	4,3%	0,7%
CA Roissy Pays de France	72,6%	96,9%	97,9%	96,9%	48,6%	4,9%	0,9%
CA Melun Val de Seine	72,4%	97,4%	97,9%	94,9%	48,5%	7,7%	1,4%
CC Val Briard	74,2%	98,4%	98,8%	96,4%	48%	4,1%	0,7%
CC Moret Seine et Loing	74,7%	98,1%	98,7%	97,8%	47,7%	6,9%	1,2%
CC Brie Nangissienne	75,6%	98,1%	98,7%	96,3%	47,5%	7,7%	0,8%
CA du Pays de Meaux	73,3%	96,9%	97,9%	94,9%	46,8%	5,8%	1,1%
CC Brie des Rivières et Châteaux	73,8%	98,2%	98,9%	94,9%	46,7%	3,4%	0,7%
CC Pays de Montereau	70,6%	97,1%	97,5%	96,6%	45,1%	7,8%	1,7%
CA Coulommiers Pays de Brie	72,8%	98%	98,1%	95,5%	44,1%	4,9%	0,8%
CC Pays de Nemours	73,7%	97,8%	97%	95,2%	42,2%	5,8%	1%
CC du Provinois	76%	97,7%	98,1%	94,8%	41,9%	5,1%	0,8%
CC du Pays de l'Ourcq	73,4%	96,8%	98,5%	96%	41,5%	4,2%	0,7%
CC Gâtinais Val de Loing	70,6%	97,7%	98,8%	96,3%	39,4%	3,4%	0,6%
CC Bassée-Montois	71,4%	98%	98,8%	96,3%	38,2%	3,2%	0,6%
CC des Deux Morin	72,5%	98,3%	98,5%	96,8%	34,6%	3,6%	0,7%

Source : Insee, recensement de la population 2022

Taux de réussite au baccalauréat

Un taux de réussite au baccalauréat se situant à un niveau intermédiaire en Île-de-France

Le taux de réussite au baccalauréat général des Seine-et-Marnais s'élève à 94 % en 2024, ce qui situe le département au 5ème rang d'Île-de-France, devant la Seine-Saint-Denis, le Val d'Oise et le Val-de-Marne.

Concernant le Bac technologique, 89 % des Seine-et-Marnais présents à l'examen sont admis en 2024. Cela classe le département au 3ème rang d'Île-de-France. Le taux de réussite des jeunes se présentant au bac professionnel est plus faible : 77,8 % en 2024. Ce phénomène s'observe pour l'ensemble des départements franciliens.

Un taux de réussite plus important chez les filles

En 2024 en Seine-et-Marne, le taux de réussite au baccalauréat des filles est plus important que celui des garçons.

L'écart est plus marqué concernant le baccalauréat technologique (6 points d'écart en défaveur des garçons) et le bac professionnel (5,6 points).

Taux de réussite au baccalauréat par type

Source : Ministère en charge de l'Éducation nationale, Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP), 2024

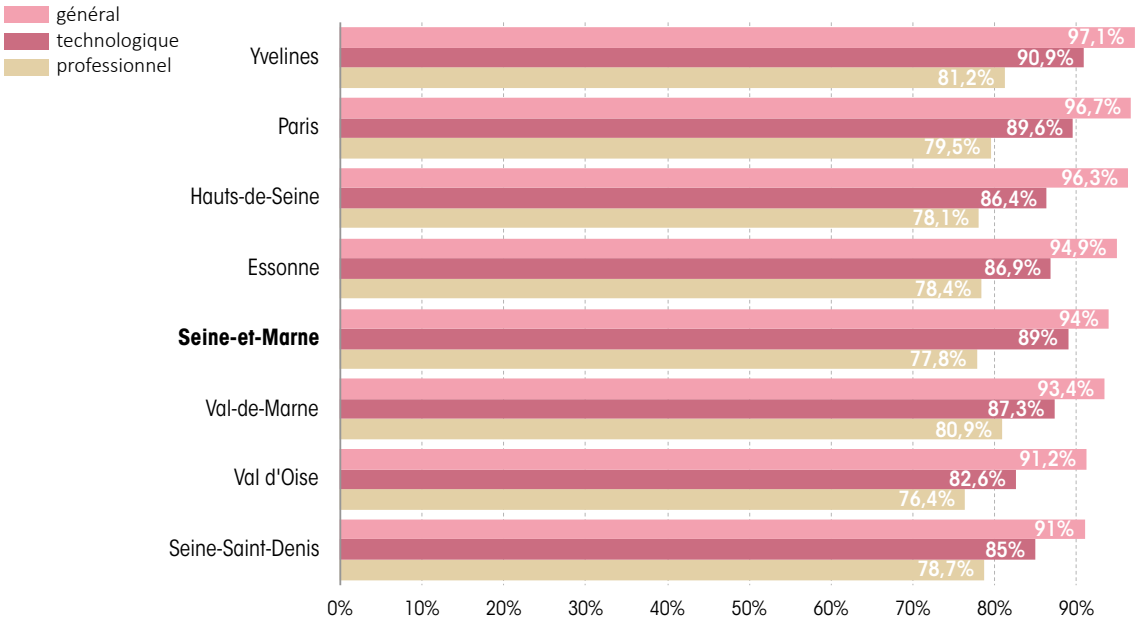

Taux de réussite au baccalauréat par sexe en Seine-et-Marne

Source : Ministère en charge de l'Éducation nationale, Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP), 2024

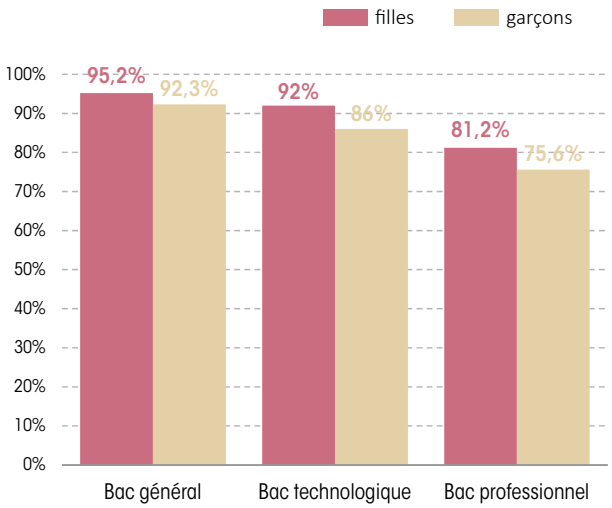

Niveau de diplôme

Un niveau de diplôme parmi les plus faibles d'Île-de-France mais proche de la moyenne nationale

Le niveau de diplôme de la population de 15 ans et plus non scolarisée révèle des différences marquées au sein de l'Île-de-France. Le niveau de diplôme des Seine-et-Marnais, est très proche de la moyenne nationale mais parmi les plus faibles de la région, avec la Seine-Saint-Denis.

24,3 % des habitants n'ont aucun diplôme ou au plus un diplôme national du brevet, ce qui est légèrement inférieur à la moyenne nationale (24,7 %) mais bien supérieur à Paris (14,9 %) et classe le département au 3ème rang francilien derrière la Seine-Saint-Denis et le Val d'Oise.

La part des titulaires d'un CAP ou BEP est très élevée (22,3 %), la plus forte d'Île-de-France, avec une orientation marquée vers les formations professionnelles courtes. C'est également le cas du baccalauréat, avec le taux le plus important d'Île-de-France.

En revanche la part de titulaires d'un Bac +5 est la plus faible de la région et inférieure à la moyenne nationale. Paris et dans une moindre mesure les Hauts-de-Seine, se distinguent par leurs fortes proportions de diplômés d'un Bac +5.

Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée âgée de 15 ans ou plus

Source : Insee, recensement de la population 2022

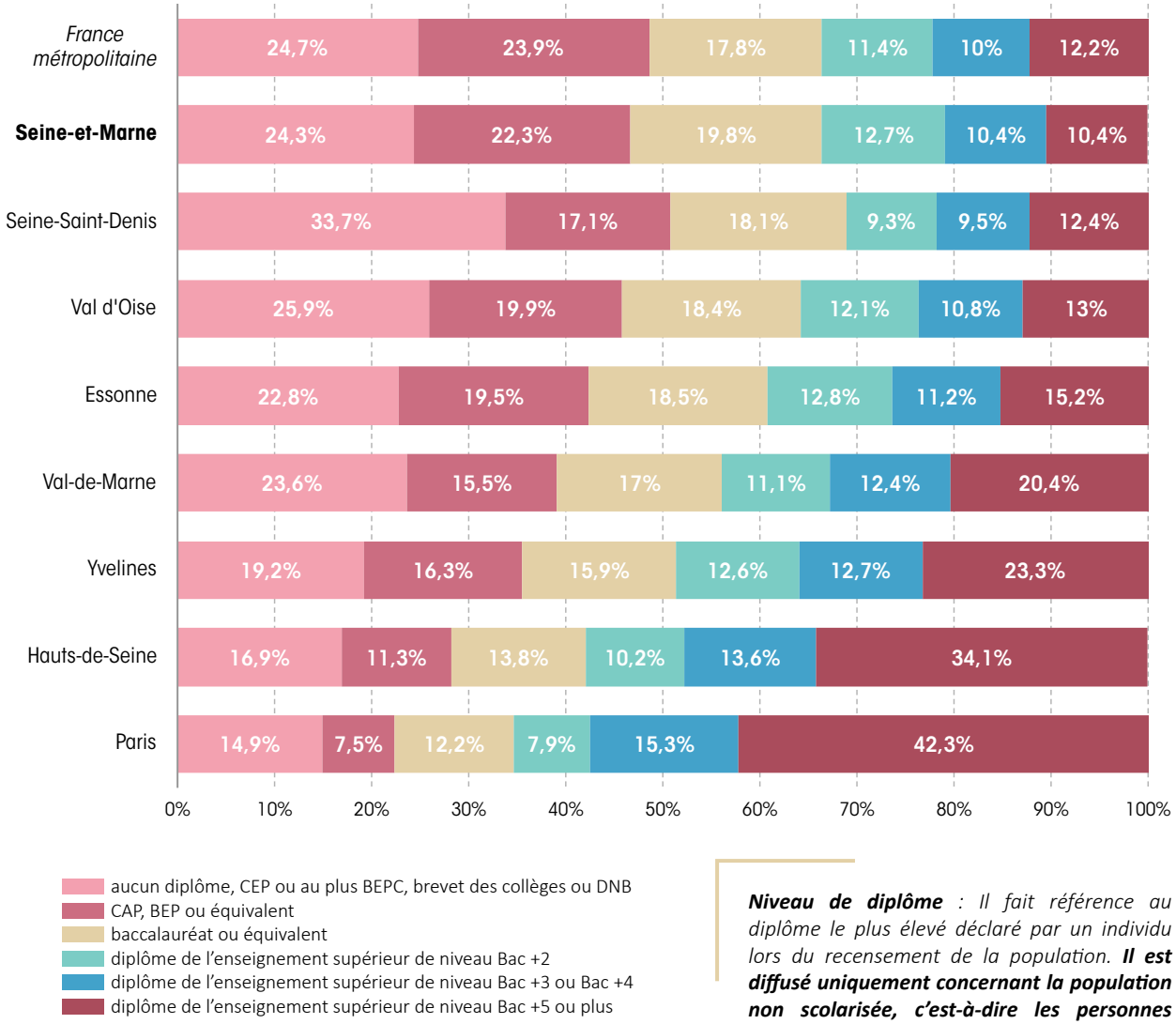

Niveau de diplôme** : Il fait référence au diplôme le plus élevé déclaré par un individu lors du recensement de la population. **Il est diffusé uniquement concernant la population non scolarisée, c'est-à-dire les personnes non inscrites dans un établissement d'enseignement et sorties du système scolaire.

Une hausse du niveau de diplôme

Évolution du diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus en Seine-et-Marne

Source : Insee, recensement de la population 2016-2022

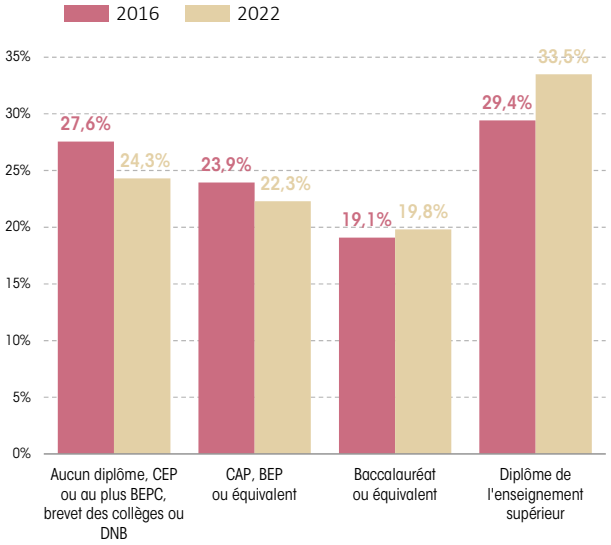

Le niveau de diplôme étant moins détaillé dans le recensement de la population 2016, tous les diplômes post-bac sont agrégés dans la catégorie « Enseignement supérieur » pour s'intéresser à l'évolution.

Entre les recensements 2016 et 2022, on observe une progression notable des diplômés de l'enseignement supérieur en Seine-et-Marne, en passant de 29,4 % à 33,5 %. La part de titulaires du baccalauréat augmente aussi très légèrement tandis que la part de non-diplômés ou titulaires au plus d'un diplôme national du brevet diminue. C'est également le cas de la part de titulaires d'un CAP ou BEP.

Des effets de générations

Il faut souligner que le niveau de diplôme de la population est soumis à des effets de générations, avec par exemple la massification de l'enseignement supérieur. Ainsi, si presque la moitié des Seine-et-Marnais de 65 ans et plus n'a pas de diplôme ou au plus le diplôme national du brevet, c'est le cas de seulement 13 % des 25-34 ans. À l'inverse, 5 % des 65 ans et plus ont un Bac +5 comme diplôme le plus élevé contre 19 % des 25-34 ans.

Concernant les jeunes de 15-24 ans, les deux tiers sont toujours scolarisés et un tiers d'entre eux sont sortis du système scolaire (62 623 jeunes). Parmi ces jeunes non-scolarisés, 20 % sont sortis du système scolaire sans diplôme (ou au plus le diplôme national du brevet), un taux similaire à celui de la France métropolitaine.

Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée par tranches d'âge en Seine-et-Marne

Source : Insee, recensement de la population 2022

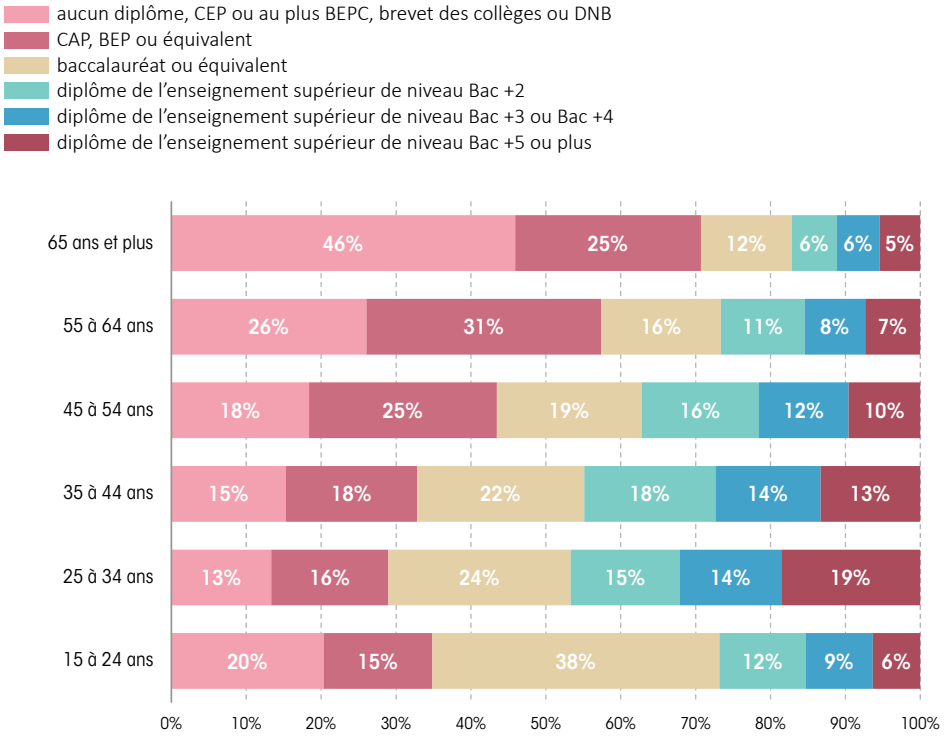

Un écart entre hommes et femmes plus ou moins marqué selon les catégories de diplôme

L'écart entre les hommes et les femmes varie selon le type de diplôme. La part de titulaires d'un baccalauréat comme diplôme le plus élevé est très similaire pour les hommes et les femmes en Seine-et-Marne (0,4 point d'écart). À l'inverse, l'écart est nettement plus marqué concernant la part de titulaires d'un CAP, BEP ou équivalent : 25,8 % pour les hommes contre 19,1 % pour les femmes.

La part d'hommes titulaires d'un Bac +5 est légèrement plus élevée que celle de femmes. Les femmes sont plus fréquemment titulaires d'un Bac +2, Bac +3 et Bac +4 que les hommes seine-et-marnais. Elles sont aussi légèrement plus nombreuses à être sans diplôme ou à avoir au plus le diplôme national du brevet (25,1 % contre 23,4 % pour les hommes).

Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée par sexe en Seine-et-Marne
Source : Insee, recensement de la population 2022

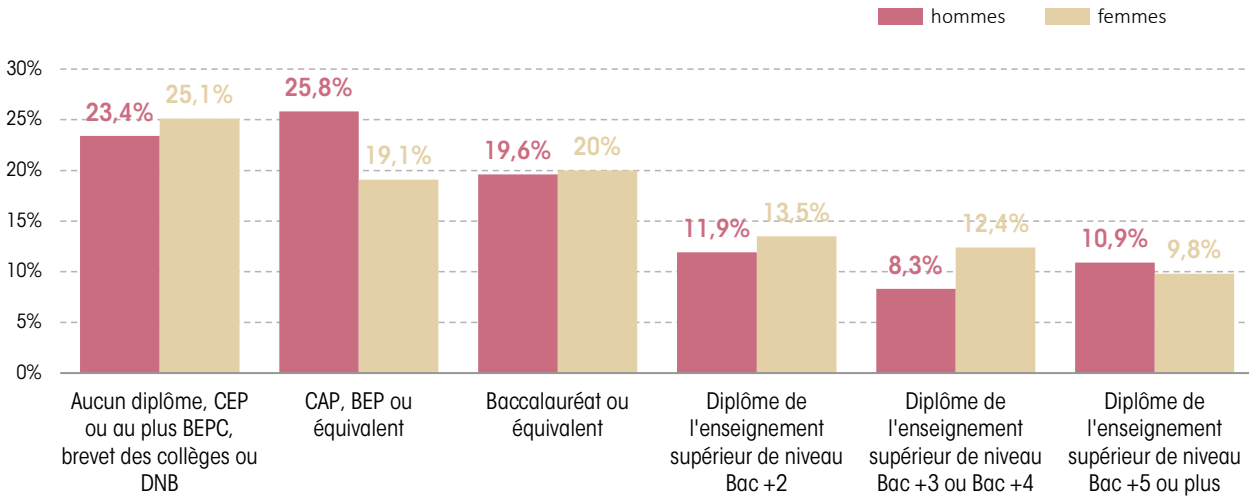

De fortes disparités territoriales suivant le niveau de diplôme

En Seine-et-Marne, on observe des différences assez marquées entre EPCI concernant le niveau de diplôme de la population non scolarisée. Elles peuvent en partie s'expliquer par les caractéristiques sociodémographiques des habitants (âge, catégories socioprofessionnelles, etc.).

La part de diplômés de l'enseignement supérieur est ainsi nettement plus élevée dans les EPCI du Pays de Fontainebleau (47,1 %), de Val d'Europe Agglomération (46 %) et de Marne et Gondoire (45,5 %) contre 20 % au Pays de Montereau et 33,5 % à l'échelle du département.

La part de personnes sans diplôme ou au plus titulaires du diplôme national du brevet est plus forte dans certains territoires aux franges est et sud de la Seine-et-Marne comme dans les EPCI du Pays de Montereau (33,8 %), du Provinois (32,4 %), de Gâtinais Val de Loing (30,3 %), du Pays de Nemours (29,8 %), des Deux Morin (29,7 %) ou encore de Bassée-Montois (28,5 %).

Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans et plus par EPCI seine-et-marnais

Source : Insee, recensement de la population 2022

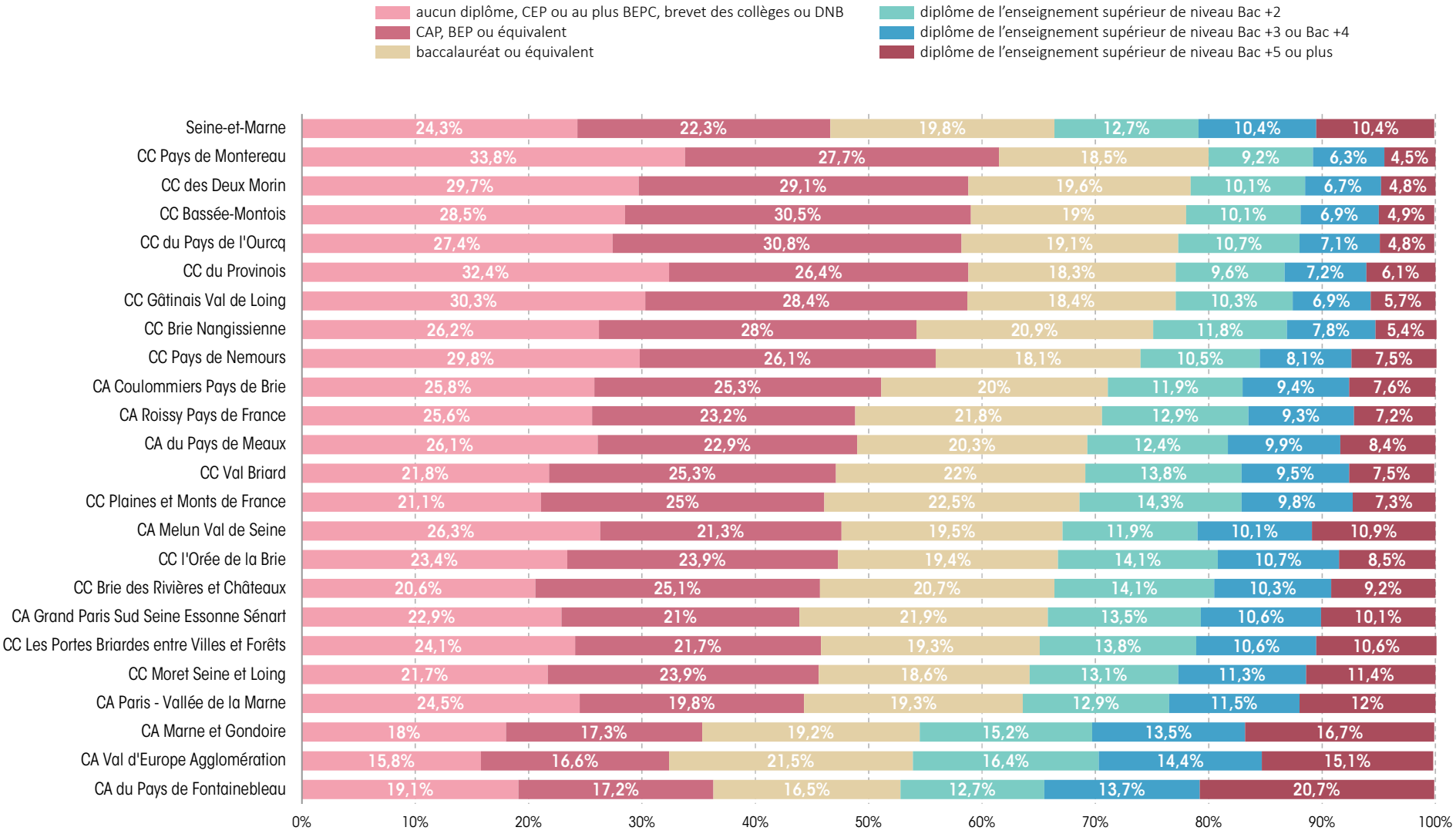

Part de personnes non scolarisées sans diplôme ou titulaires au plus d'un brevet des collèges par EPCI seine-et-marnais

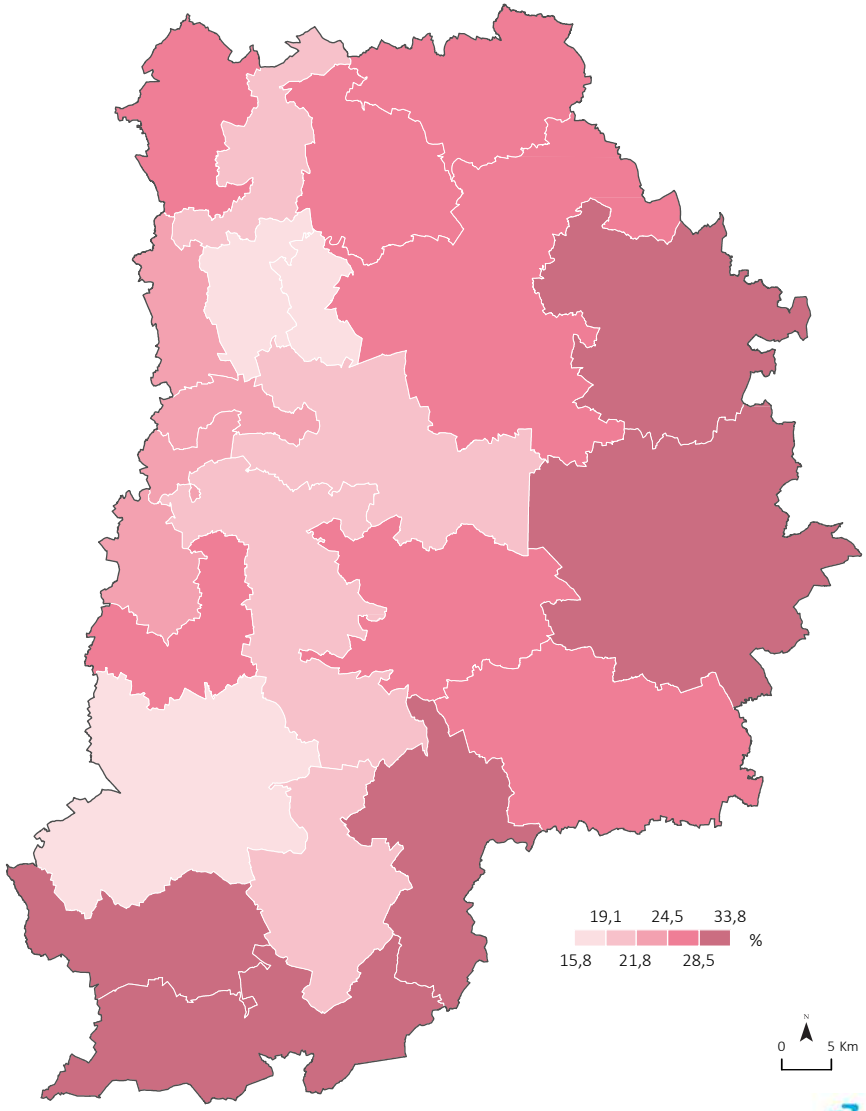

Observatoire départemental : C35_133
Source : Insee, recensement de la population 2022

Part de personnes non scolarisées titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur par EPCI seine-et-marnais

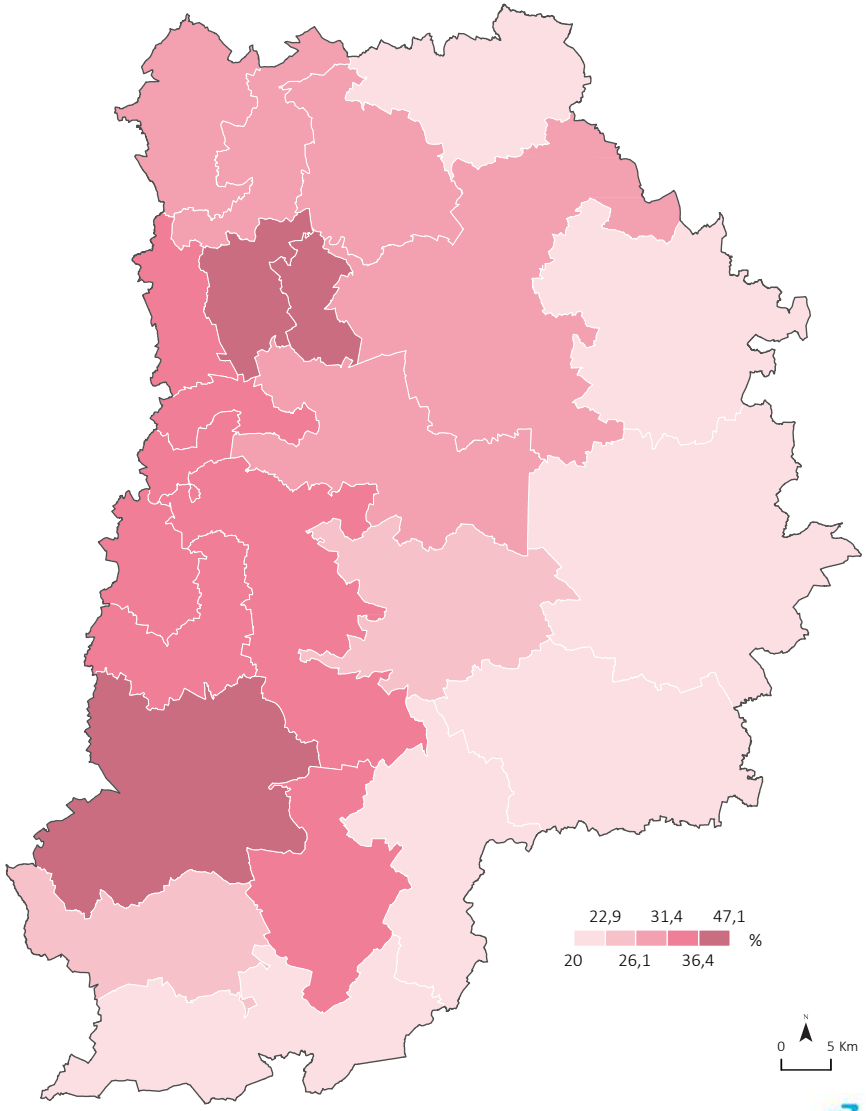

Observatoire départemental : C35_134
Source : Insee, recensement de la population 2022

Emploi et activité

Population active

Un fort taux d'activité au niveau français et le 3ème plus élevé d'Île-de-France

Population active *: elle regroupe la population active occupée (ayant un emploi) et les chômeurs de 15 à 64 ans.*

Au sens du recensement, la population active ayant un emploi (ou les actifs ayant un emploi/ occupés) comprend les personnes qui déclarent être dans une des situations suivantes :

- *exercer une profession (salariée ou non), même à temps partiel ;*
- *aider une personne dans son travail (même sans rémunération) ;*
- *être apprenti, stagiaire rémunéré ;*
- *être chômeur tout en exerçant une activité réduite ;*
- *être étudiant ou retraité tout en occupant un emploi.*

Inactifs *: ils comprennent les retraités, les élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés et les autres inactifs. Les inactifs sont par convention les personnes qui ne sont ni en emploi ni au chômage : jeunes de moins de 15 ans, étudiants et retraités ne travaillant pas en complément de leurs études ou de leur retraite, hommes et femmes au foyer, personnes en incapacité de travailler…*

Taux d'activité

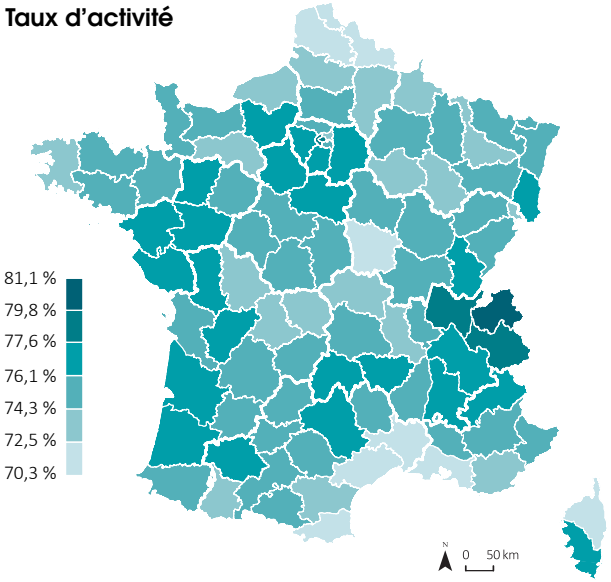

Observatoire départemental : C35_81
Source : Insee, recensement de la population 2022

Avec un taux d'activité s'élevant à 77,3 %, la Seine-et-Marne se classe au 9ème rang des départements de France métropolitaine et au-dessus de la moyenne nationale (75,3 %).

La Seine-et-Marne se classe également au 3ème rang francilien, derrière les Hauts-de-Seine (79,4 %) et Paris (78,7 %).

Parmi les 721 216 actifs seine-et-marnais, 645 266 sont des actifs occupés, c'est-à-dire en emploi, soit 69,1 % de l'ensemble de la population seine-et-marnaise de 15 à 64 ans.

Répartition de la population des 15-64 ans par type d'activité

Source : Insee, recensement de la population 2022

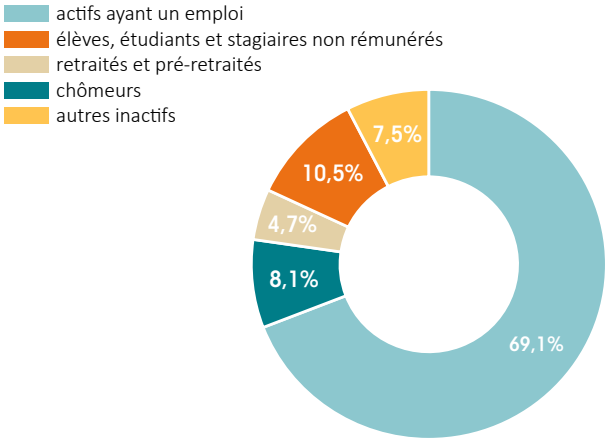



Un taux d'activité qui continue d'augmenter

Le taux d'activité continue d'augmenter, que ce soit en Seine-et-Marne ou dans les autres départements franciliens, à l'exception de la Seine-Saint-Denis.

Évolution du taux d'activité
Source : Insee, recensement de la population 2016-2022

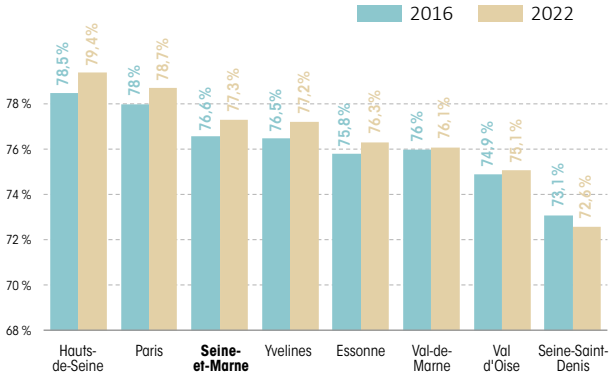

Le plus fort taux d'activité des jeunes et le plus faible taux d'activité d'Île-de-France chez les 55-64 ans

Avec un taux d'activité s'élevant à 42,6 % pour les jeunes seine-et-marnais de 15 à 24 ans (hors élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés), le département se distingue avec le plus fort taux francilien. Cela concerne 60 515 jeunes actifs occupés (en emploi) et 17 487 chômeurs de 15 à 24 ans en Seine-et-Marne. À l'inverse, dans les Hauts-de-Seine et les Yvelines, moins de jeunes sont actifs.

Concernant le taux d'activité des 25-54 ans, la Seine-et-Marne se situe à un niveau intermédiaire en Île-de-France, au 4ème rang derrière les Hauts-de-Seine, Paris et les Yvelines. Pour l'ensemble des départements, c'est dans cette tranche d'âge que les taux d'activités sont les plus élevés.

À l'inverse des jeunes, la Seine-et-Marne est le département francilien où le taux d'activité des 55-64 ans (65,5 %) est le plus faible, près de dix points de moins que dans les Hauts-de-Seine. Cela peut s'expliquer par une proportion de retraités et préretraités plus importante en Seine-et-Marne.

Taux d'activité par tranche d'âge
Source : Insee, recensement de la population 2022

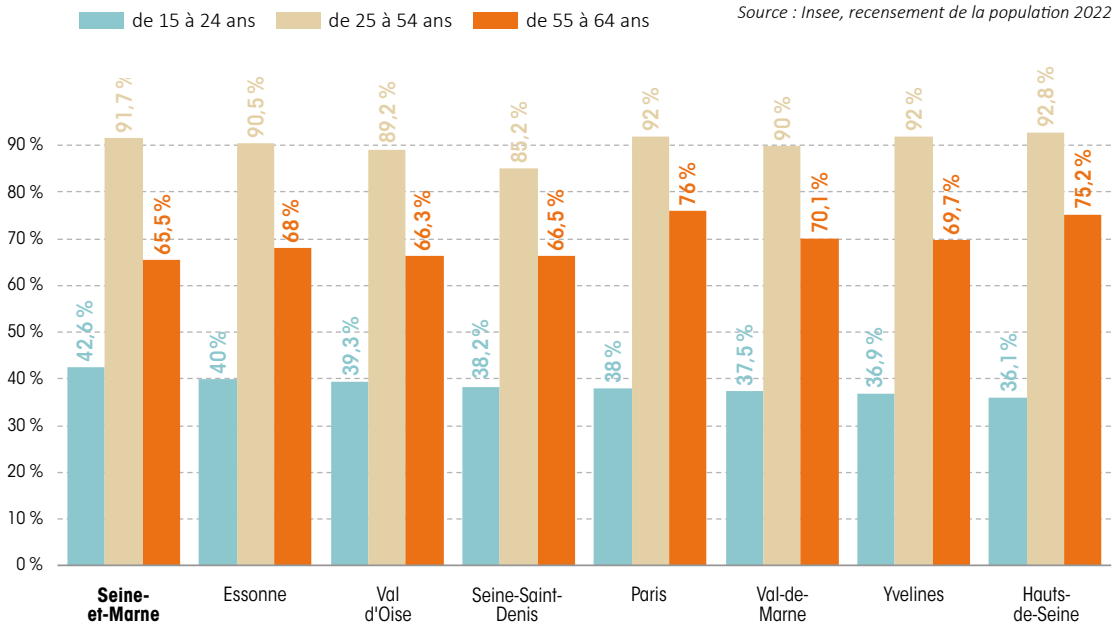

Le 3ème plus fort taux d'activité des femmes d'Île-de-France

En Seine-et-Marne, le taux d'activité des femmes demeure inférieur à celui des hommes (74,9 % contre 79,7 %), une situation qui s'observe dans l'ensemble des départements franciliens. Le taux d'activité des Seine-et-Marnaises est cependant l'un des plus forts d'Île-de-France, derrière celui des habitantes des Hauts-de-Seine et de Paris.

Concernant le taux d'activité des hommes seine-et-marnais, il classe le département à un niveau intermédiaire (4ème rang francilien). Le taux d'activité des jeunes seine-et-marnais est le plus élevé de la région, que ce soit pour les hommes ou pour les femmes. En revanche, si le taux d'activité des hommes de 55-64 ans est le plus faible, celui des femmes seine-et-marnaises est plus élevé et classe le département au 4ème rang francilien.

Taux d'activité par tranche d'âge et par sexe

Source : Insee, recensement de la population 2022

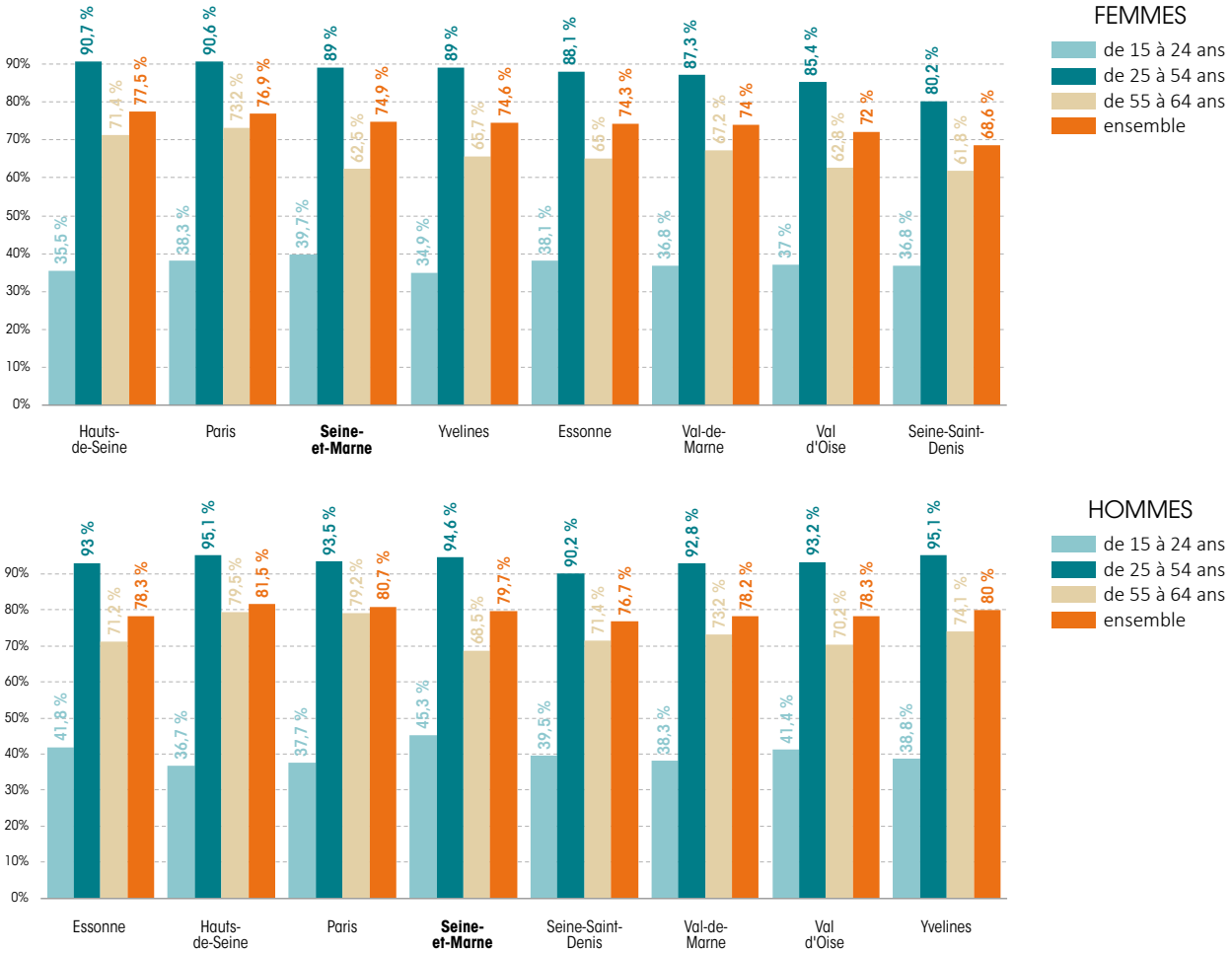

Un plus fort taux d'activité dans les territoires de Val d'Europe Agglomération, Val Briard, Brie des Rivières et Châteaux, Marne et Gondoire, Plaines et Monts de France

En Seine-et-Marne, le taux d'activité varie de manière assez conséquente selon les territoires, entre 69,9 % pour le Pays de Montereau à 81,2 % à Val d'Europe Agglomération. Les EPCI de Val Briard, Brie des Rivières et Châteaux, Marne et Gondoire, ou encore Plaines et Monts de France ont aussi des taux d'activités parmi les plus élevés du département.



Musée des peintres - Barbizon

Une hausse du taux d'activité plus importante dans les EPCI de Brie des Rivières et Châteaux, Val Briard et Coulommiers Pays de Brie

Les EPCI de Brie des Rivières et Châteaux (+2,1 points), Val Briard (+1,9 point) et Coulommiers Pays de Brie (+1,9 point) se distinguent par les plus fortes hausses de taux d'activités entre les recensements 2016 et 2022. Si dans la plupart des territoires, le taux d'activité continue à progresser même très légèrement, trois EPCI ont une légère baisse : le Pays de Montereau, les Portes Briardes entre Villes et Forêts, et Melun Val de Seine.

Évolution du taux d'activité par EPCI seine-et-marnais

Source : Insee, recensement de la population 2016-2022

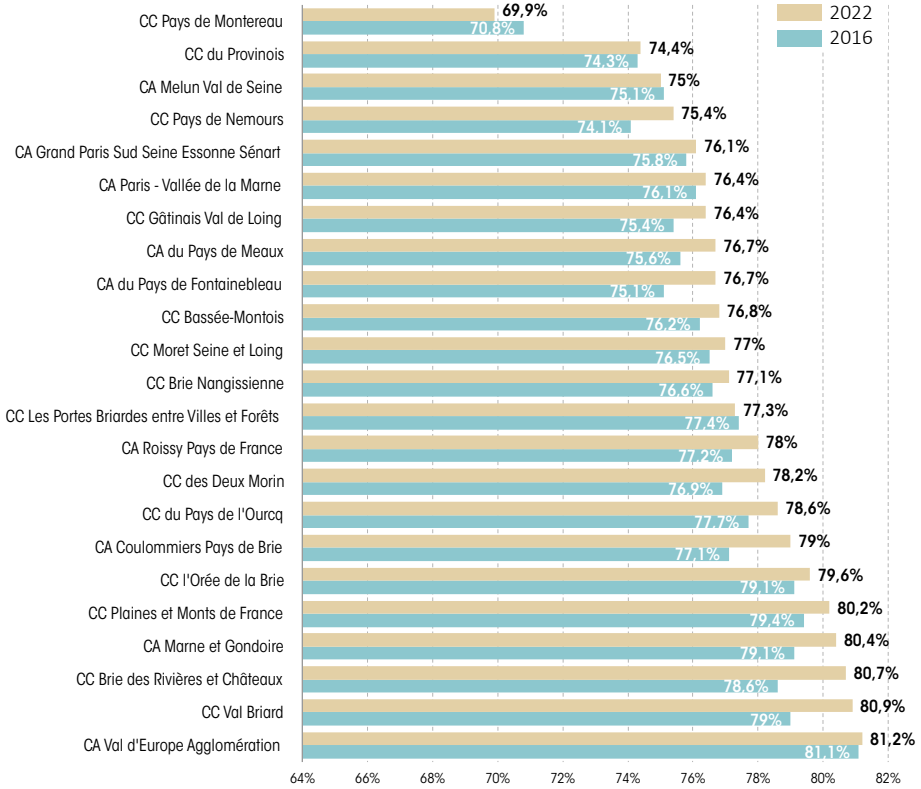

Taux d'activité par EPCI seine-et-marnais

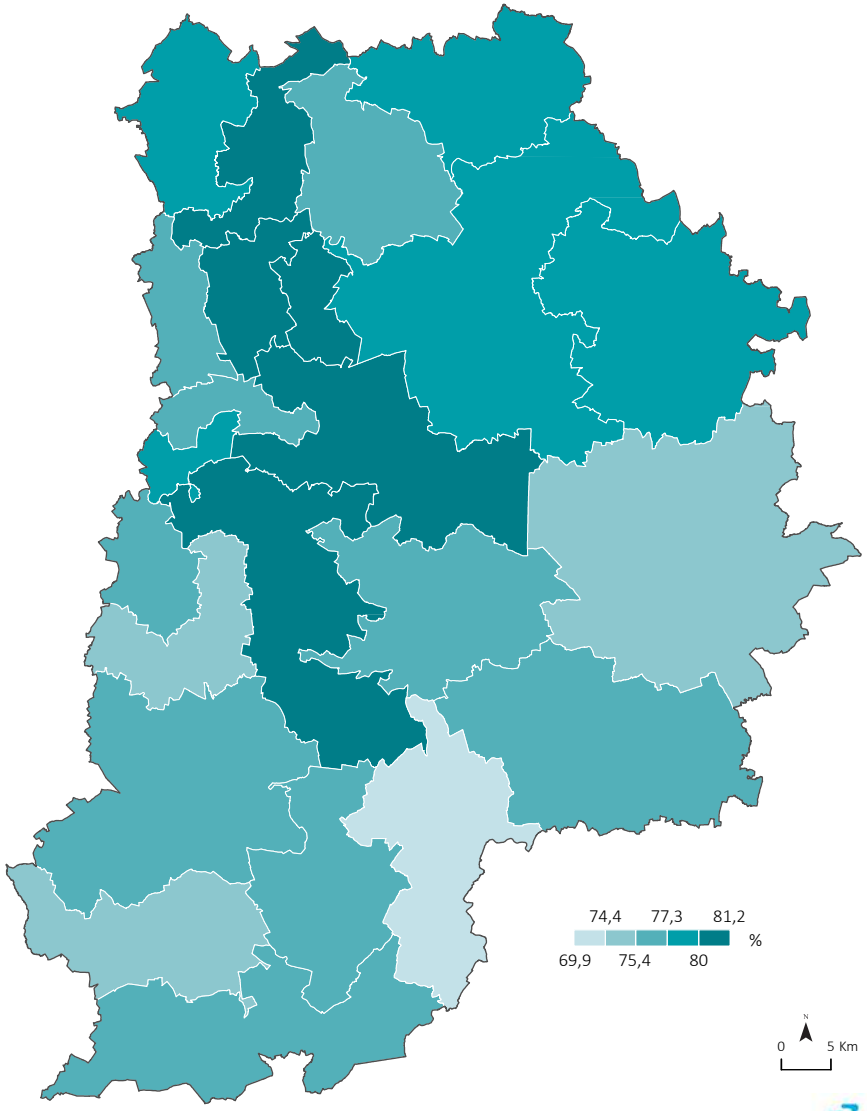

Observatoire départemental : C35_84
Source : Insee, recensement de la population 2022

Un écart de taux d'activité entre hommes et femmes plus marqué dans les EPCI du Pays de Montereau, de Melun Val de Seine, du Provinois et de Roissy Pays de France

Quel que soit l'EPCI, le taux d'activité des femmes est systématiquement inférieur à celui des hommes en Seine-et-Marne. Néanmoins les différences sont moins marquées dans les territoires de Moret Seine et Loing, du Pays de Meaux et de Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart. À l'inverse, le Pays de Montereau se distingue par l'écart le plus important, avec un taux d'activité de 64,9 % pour les femmes et de 75,1 % pour les hommes. C'est également le cas dans une moindre mesure des EPCI de Melun Val de Seine, du Provinois et de Roissy Pays de France.

	2022			
	Taux d'activité des femmes	Taux d'activité des hommes	Nombre d'actifs	Écart de taux d'activité entre les hommes et les femmes ↓
CC Pays de Montereau	64,9 %	75,1 %	18 978	10,2 %
CA Melun Val de Seine	71,7 %	78,6 %	66 067	6,9 %
CC du Provinois	71,5 %	77,4 %	15 692	5,9 %
CA Roissy Pays de France	75,1 %	81 %	49 567	5,9 %
CC Brie Nangissienne	74,3 %	80 %	13 862	5,7 %
CC des Deux Morin	75,5 %	80,9 %	12 753	5,4 %
CA du Pays de Fontainebleau	74,1 %	79,4 %	32 243	5,3 %
CC l'Orée de la Brie	77 %	82,2 %	13 866	5,2 %
CA Coulommiers Pays de Brie	76,4 %	81,6 %	47 794	5,2 %
CC du Pays de l'Ourcq	76,1 %	81,1 %	8 735	5 %
CA Paris - Vallée de la Marne	74 %	78,9 %	115 124	4,9 %
CC Les Portes Briardes entre Villes et Forêts	75 %	79,7 %	22 934	4,7 %
CC Pays de Nemours	73,1 %	77,8 %	13 595	4,7 %
CA Val d'Europe Agglomération	79 %	83,5 %	29 676	4,5 %
CC Bassée-Montois	74,6 %	78,9 %	10 961	4,3 %
CA Marne et Gondoire	78,3 %	82,6 %	59 475	4,3 %
CC Gâtinais Val de Loing	74,5 %	78,3 %	8 480	3,8 %
CC Val Briard	79,1 %	82,8 %	15 418	3,7 %
CC Brie des Rivières et Châteaux	78,9 %	82,5 %	21 192	3,6 %
CC Plaines et Monts de France	78,5 %	82 %	13 762	3,5 %
CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart	74,7 %	77,7 %	57 180	3 %
CA du Pays de Meaux	75,2 %	78,2 %	54 936	3 %
CC Moret Seine et Loing	76,2 %	77,7 %	18 928	1,5 %

Source : Insee, recensement de la population 2022

Taux d'activité des 15-24 ans par EPCI seine-et-marnais

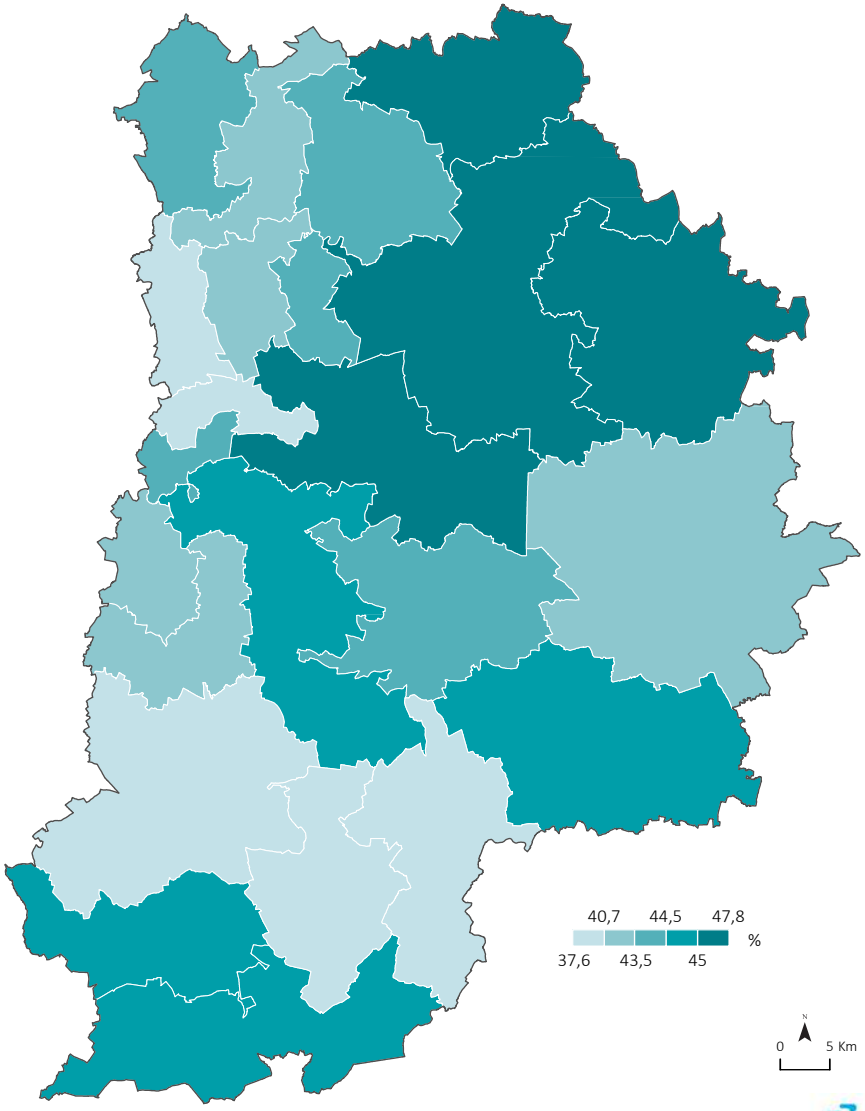

Observatoire départemental : C35_85
Source : Insee, recensement de la population 2022

Taux d'activité des 25-54 ans par EPCI seine-et-marnais

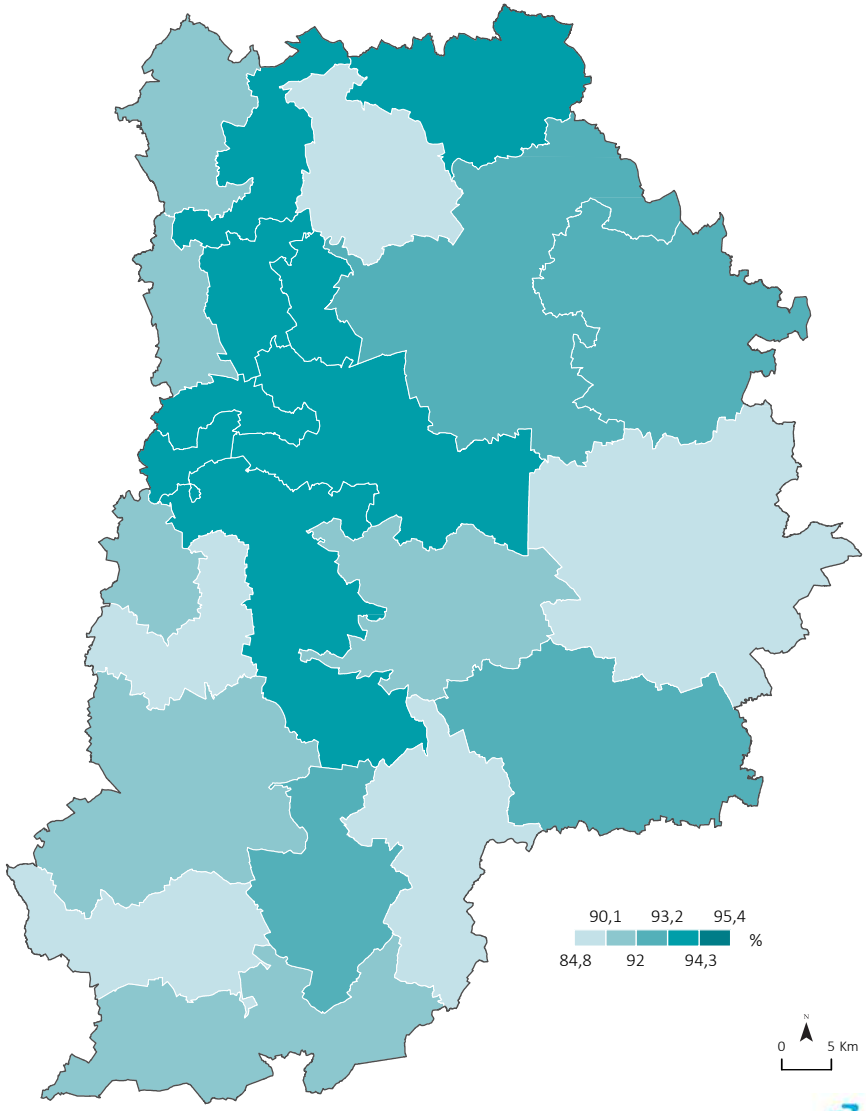

Observatoire départemental : C35_86
Source : Insee, recensement de la population 2022

Taux d'activité des 55-64 ans par EPCI seine-et-marnais

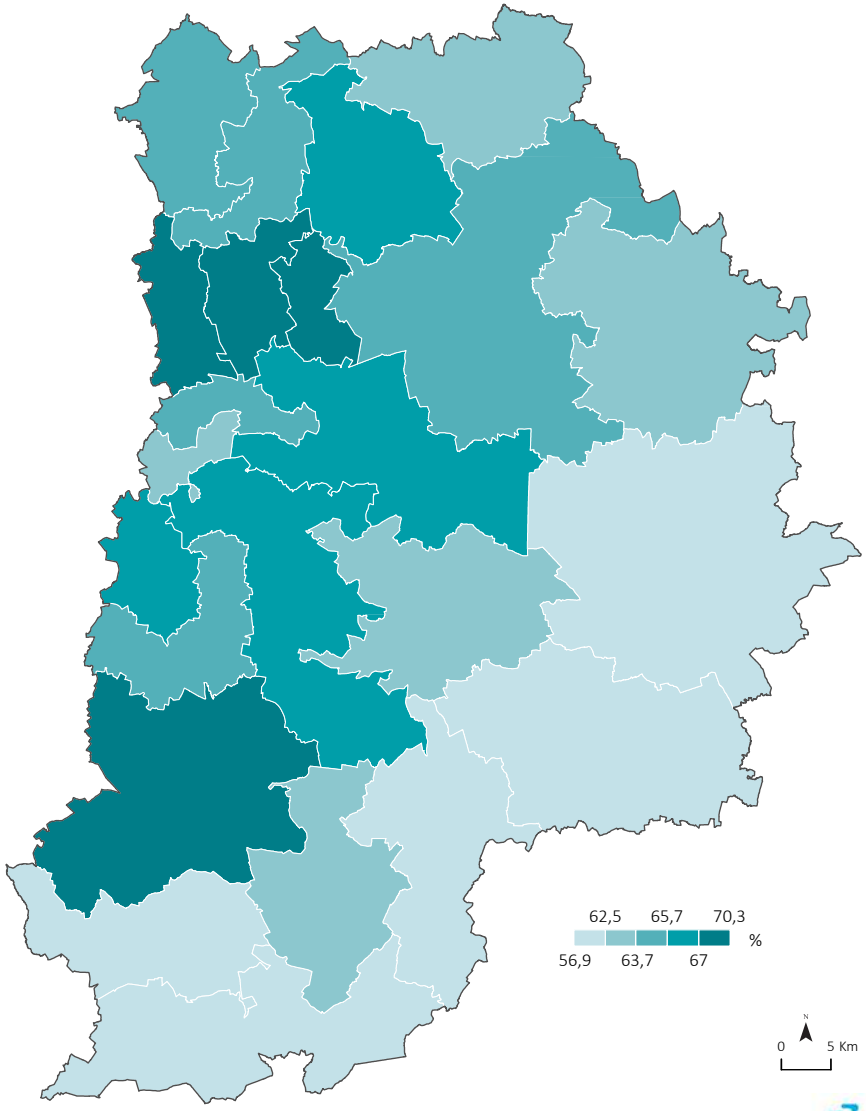

Observatoire départemental : C35_87
Source : Insee, recensement de la population 2022

Un taux d'activité variable selon les tranches d'âge

En Seine-et-Marne, le taux d'activité des jeunes varie de 37,6 % pour le Pays de Fontainebleau à 47,8 % pour le Pays de l'Ourcq. D'autres territoires du nord-ouest du département accueillent une part plus importante de jeunes actifs comme les EPCI des Deux Morin (47,5 %), de Val Briard (46 %), ou encore de Coulommiers Pays de Brie (45,9 %).

Concernant le 25-54 ans, si environ 95 % des habitants des EPCI de Plaines et Monts de France, Val Briard, Brie des Rivières et Châteaux, ou encore Val d'Europe Agglomération sont actifs, ce n'est le cas que de 85 % des habitants du Pays de Montereau.

Enfin, concernant les 55-64 ans, la part d'actifs est moins importante dans les EPCI du sud et de l'est du département. On observe toutefois des taux d'activité des 55-64 ans plus importants dans le Pays de Fontainebleau (68,8 %) et Val d'Europe Agglomération (70,3 %).

Taux d'activité par tranche d'âge et par EPCI seine-et-marnais

Source : Insee, recensement de la population 2022

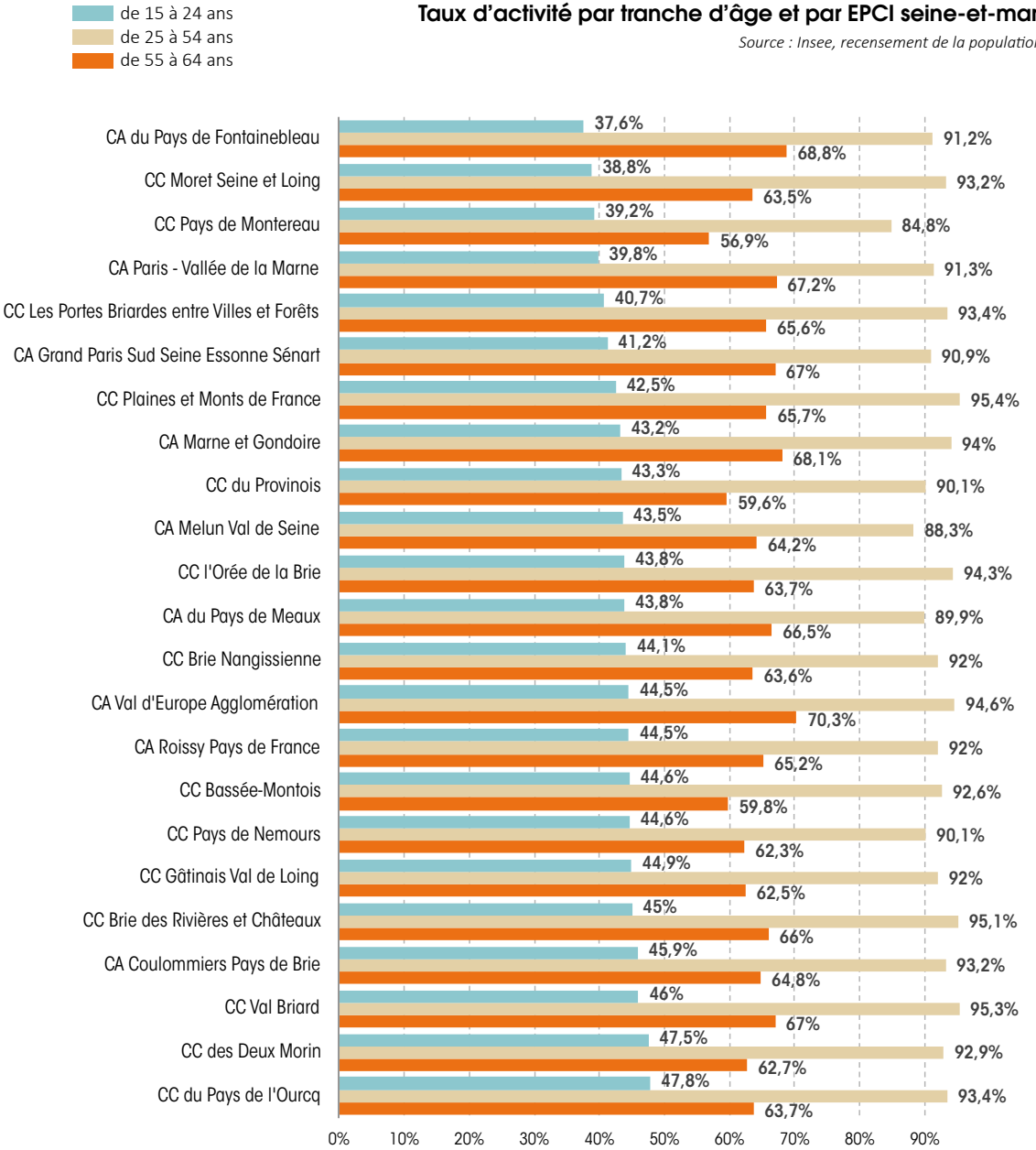

Actifs en emploi

Un fort taux d'emploi au niveau français et intermédiaire en Île-de-France

Avec un taux d'emploi s'élevant à 69,1 %, la Seine-et-Marne se classe au 19ème rang des départements de France métropolitaine. La Seine-et-Marne se classe également au 4ème rang francilien, derrière les Hauts-de-Seine (71,5 %), Paris (70,4 %) et les Yvelines (69,8 %).

Taux d'emploi

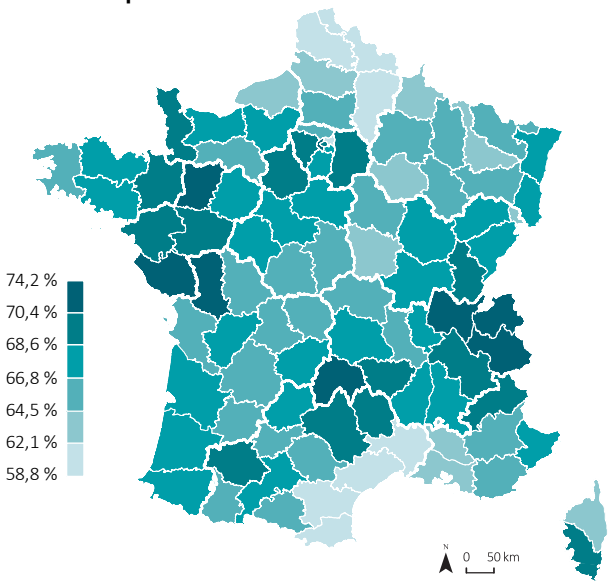

Observatoire départemental : C35_90
Source : Insee, recensement de la population 2022

Un taux d'emploi en hausse

Le taux d'emploi des 15-64 ans continue d'augmenter, que ce soit en Seine-et-Marne ou dans les autres départements franciliens. En Seine-et-Marne, il est passé de 67,6 % à 69,1 % au dernier recensement.

Évolution du taux d'emploi

Source : Insee, recensement de la population 2016-2022

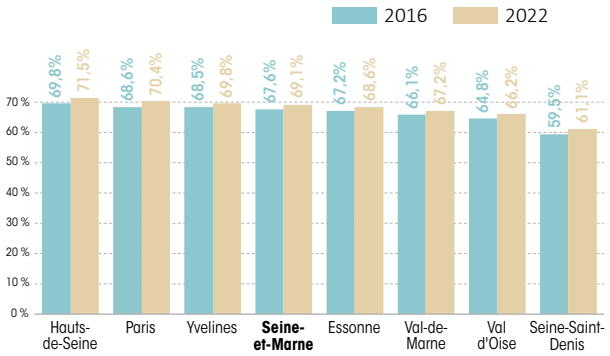

Taux d'emploi par sexe

Source : Insee, recensement de la population 2022

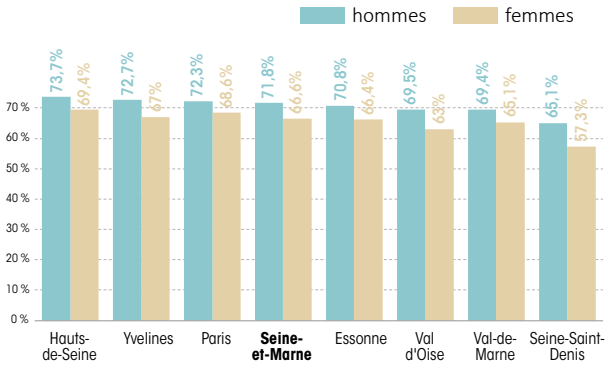

Un taux d'emploi plus important pour les hommes que pour les femmes

En Seine-et-Marne, le taux d'emploi des femmes s'élève à 66,6 % contre 71,8 % pour les hommes. Cela représente respectivement 328 669 hommes et 316 597 femmes de 15 à 64 ans qui sont en emploi.

Quel que soit le territoire, le taux d'emploi des hommes est plus important que celui des femmes. En Île-de-France, l'écart varie de 3,7 points en défaveur des femmes à Paris à 7,8 points en Seine-Saint-Denis. La Seine-et-Marne se situe à un niveau intermédiaire, avec un écart de 5,1 points.

> ***Taux d'emploi*** *: Il est calculé en rapportant la population active occupée (c'est-à-dire en emploi) âgée de 15 à 64 ans à la population totale de la même tranche d'âge.*



Savigny-le-Temple

Un taux d'emploi relativement important au niveau régional, à l'exception des 55-64 ans

Taux d'emploi par tranche d'âge

Source : Insee, recensement de la population 2022

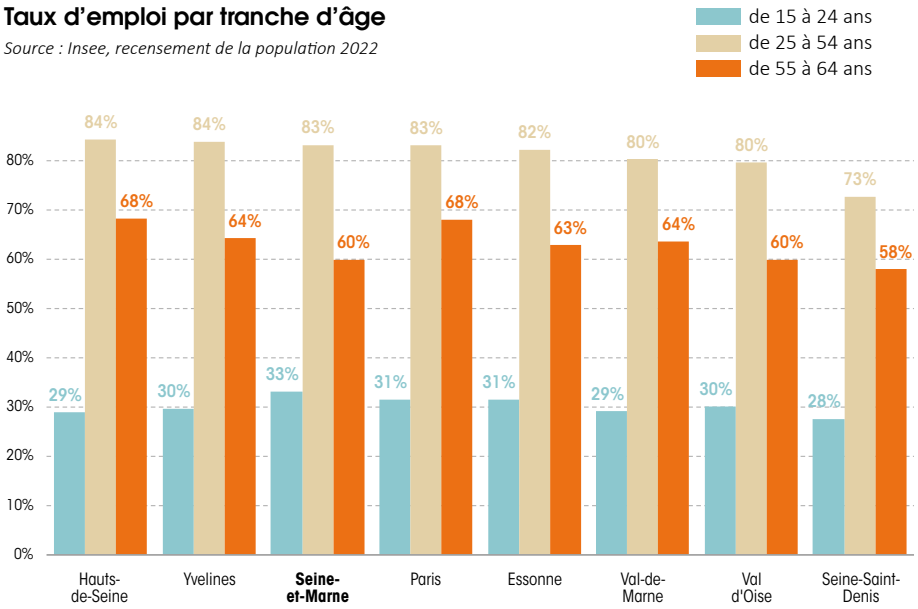

Un tiers des jeunes seine-et-marnais de 15 à 24 ans sont en emploi, soit 60 515 jeunes. C'est le taux le plus élevé d'Île-de-France, bien qu'il soit relativement faible à l'échelle de la France métropolitaine (32ème des départements avec le plus faible taux).

Le taux d'emploi des 25-54 ans (482 319 Seine-et-Marnais) est le 3ème plus élevé de la région, proche de celui des Hauts-de-Seine, des Yvelines et de Paris. La Seine-Saint-Denis se démarque par un taux plus faible.

Enfin, le taux d'emploi des 55-64 ans, bien qu'il soit l'un des plus faibles d'Île-de-France, demeure un des plus élevés au niveau national (9ème rang). Cela concerne 102 432 Seine-et-Marnais de 55-64 ans en emploi. Au sein de la région, ce sont à Paris et dans les Hauts-de-Seine que les taux d'emploi des 55-64 ans sont les plus élevés (68 %).

Un taux d'emploi plus élevé dans les EPCI de Brie des Rivières et Châteaux, Val d'Europe Agglomération, Val Briard ou encore Plaines et Monts de France

En Seine-et-Marne, le taux d'emploi des 15-64 ans varie de 59,5 % pour le Pays de Montereau à 75,3 % pour Brie des Rivières et Châteaux. Les territoires de Val d'Europe Agglomération, Val Briard ou encore Plaines et Monts de France sont également ceux où l'on observe les plus forts taux d'emploi du département. Ces territoires se caractérisent par un nombre élevé de Seine-et-Marnais en emploi quelle que soit la classe d'âge.

Concernant les jeunes seine-et-marnais (15-24 ans), leur taux d'emploi varie de 27,7 % à 38,8 %. Des territoires du centre de la Seine-et-Marne comme Val d'Europe Agglomération, Val Briard et Brie des Rivières et Châteaux se caractérisent par les taux les plus élevés, avec le Pays de l'Ourcq. Les EPCI de Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart, Paris Vallée de la Marne mais aussi d'autres territoires du sud du département accueillent une proportion plus faible de jeunes en emploi.

Le taux d'emploi des 25-54 ans varie de façon importante, de 73,3 % pour le Pays de Montereau à 90,2 % pour Brie des Rivières et Châteaux. Environ huit Seine-et-Marnais de 25 à 54 ans sur dix sont en emploi dans les EPCI de Melun Val de Seine, du Pays de Nemours, du Provinois et du Pays de Nemours. Ces taux, quoique importants, figurent parmi les plus faibles de Seine-et-Marne.

Concernant les Seine-et-Marnais de 55-64 ans, leur taux d'emploi varie de 51,4 % pour le Pays de Montereau à 64,3 % pour Val d'Europe Agglomération, suivi du Pays de Fontainebleau et de Val Briard. Les territoires aux franges sud et ouest du département se caractérisent par les taux d'emploi des 55-64 ans les plus faibles.

Taux d'emploi par EPCI seine-et-marnais

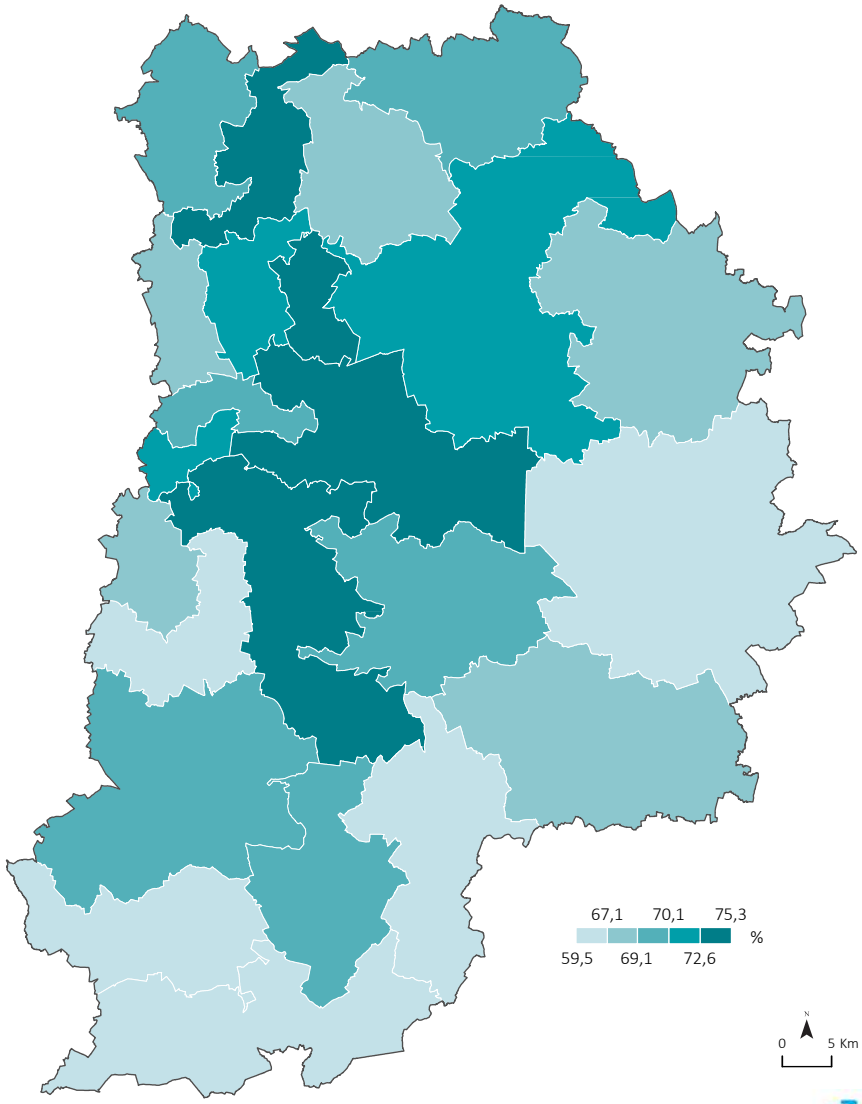

Observatoire départemental : C35_94
Source : Insee, recensement de la population 2022

Taux d'emploi des 15-24 ans par EPCI seine-et-marnais

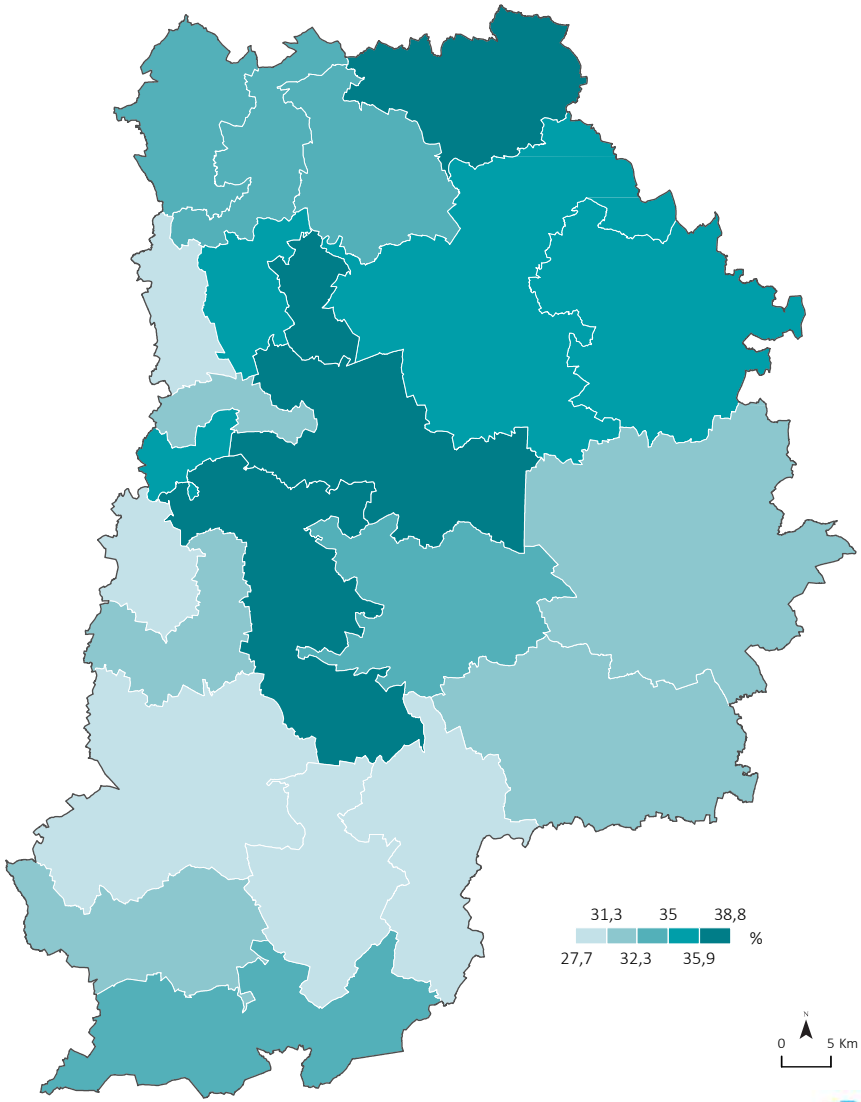

Observatoire départemental : C35_99
Source : Insee, recensement de la population 2022

Taux d'emploi des 25-54 ans par EPCI seine-et-marnais

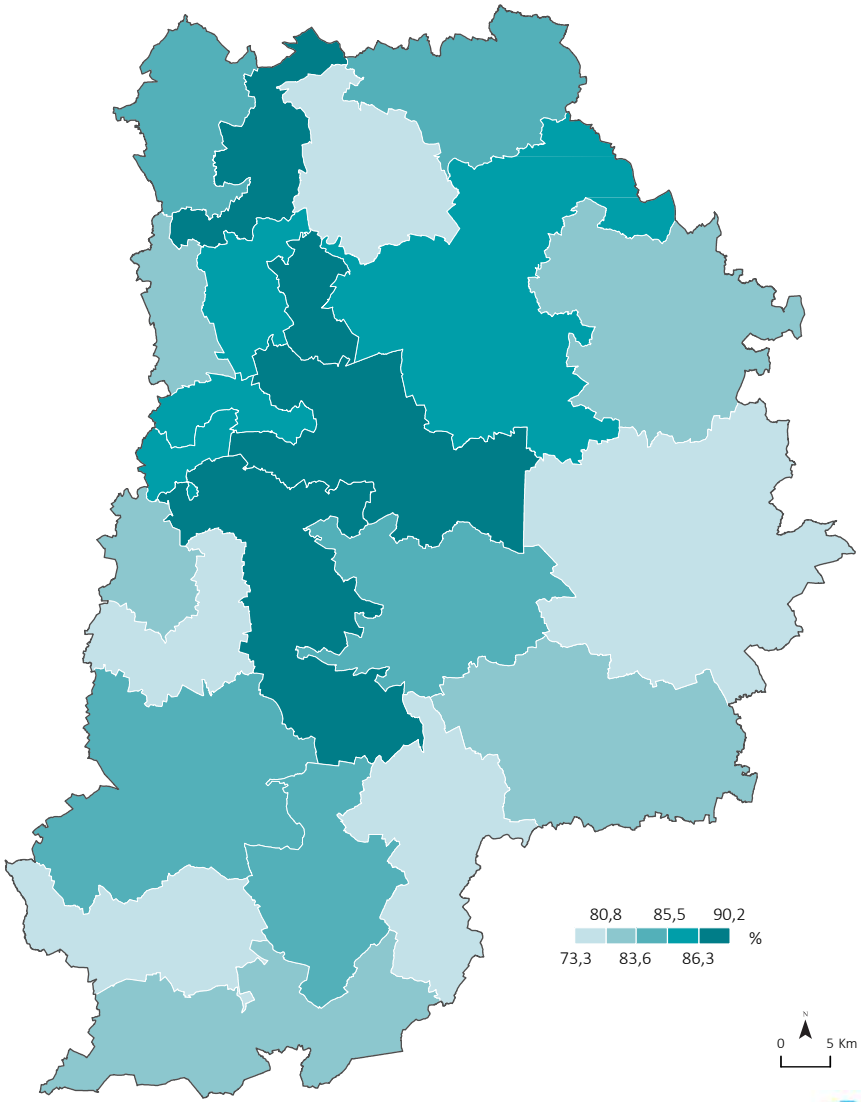

Observatoire départemental : C35_100
Source : Insee, recensement de la population 2022

Taux d'emploi des 55-64 ans par EPCI seine-et-marnais

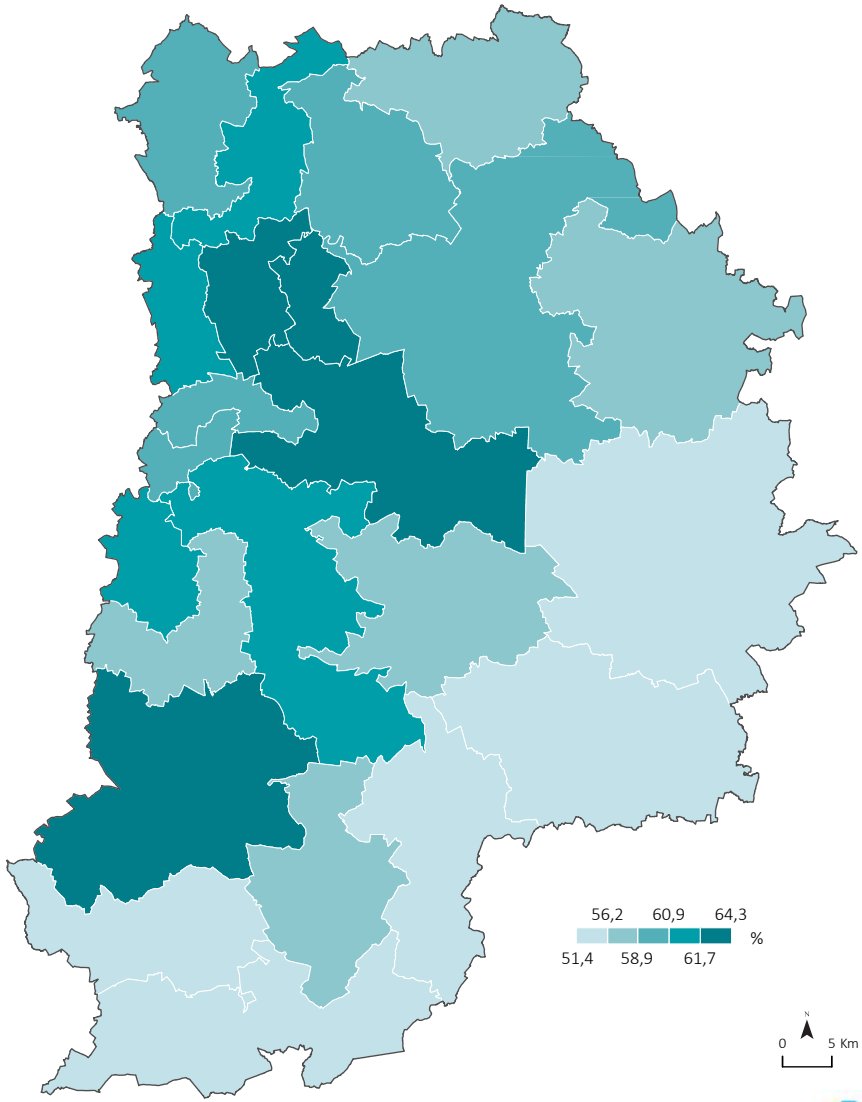

Observatoire départemental : C35_101
Source : Insee, recensement de la population 2022

Une hausse des taux d'emploi dans la quasi-totalité des EPCI

Évolution du taux d'emploi par EPCI seine-et-marnais

Source : Insee, recensement de la population 2016-2022

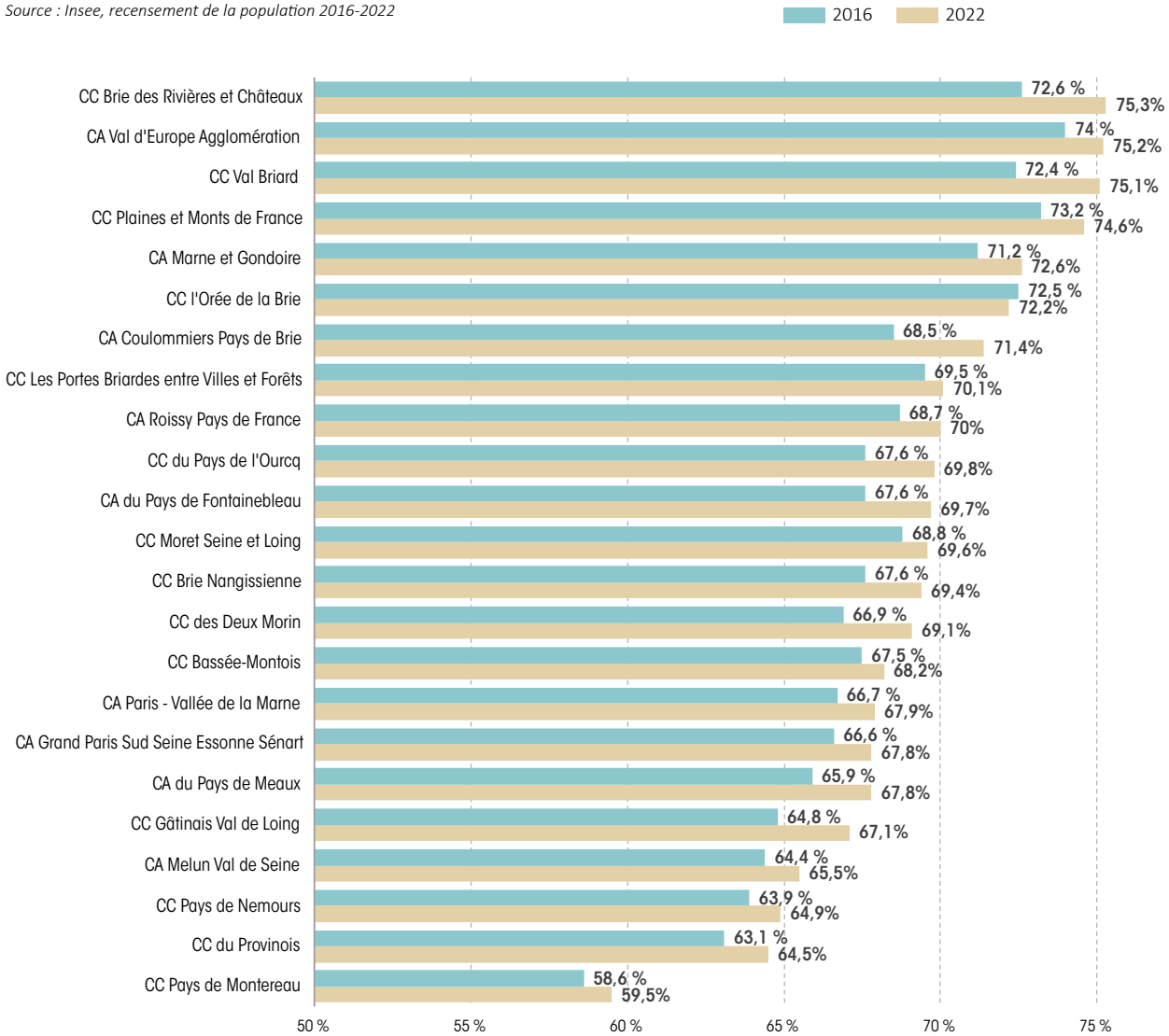

Entre les recensements 2016 et 2022, le taux d'emploi a augmenté dans presque tous les EPCI, à l'exception de l'Orée de la Brie (-0,3 point). Ce sont dans les territoires de Coulommiers Pays de Brie (+2,9 points), Brie des Rivières et Châteaux (+2,7 points) et Val Briard (+2,7 points) que les hausses ont été les plus marquées.

Les groupes socioprofessionnels des actifs en emploi

La nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) sert à la codification du recensement et des enquêtes que l'Insee réalise auprès des individus et des ménages. La PCS 2020 comporte plusieurs niveaux d'agrégation emboîtés. Au niveau le plus agrégé, il existe six groupes socioprofessionnels. Au deuxième niveau, les 29 catégories socioprofessionnelles correspondent aux deux premiers chiffres de la PCS 2020.

Groupes socioprofessionnels	Catégories socioprofessionnelles
Agriculteurs exploitants	10. Agriculteurs
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	21. Artisans
	22. Commerçants et assimilés
	23. Chefs d'entreprise de plus de 10 personnes
Cadres et professions intellectuelles supérieures	31. Professions libérales
	33. Cadres de la fonction publique
	34. Professeurs et professions scientifiques
	35. Professions de l'information, de l'art et des spectacles
	37. Cadres administratifs et commerciaux
	38. Cadres techniques d'entreprise
Professions intermédiaires	42. Professions de l'enseignement primaire et professionnel
	43. Intermédiaires de la santé et du travail social
	44. Religieux
	45. Intermédiaires de la fonction publique
	46. Intermédiaires des entreprises
	47. Techniciens
	48. Agents de maîtrise de production
Employés	52. Employés de la fonction publique
	53. Policiers, militaires et agents de sécurité privée
	54. Employés administratifs d'entreprise
	55. Employés de commerce
	56. Personnels des services aux particuliers
Ouvriers	62. Ouvriers qualifiés de type industriel
	63. Ouvriers qualifiés de type artisanal
	64. Conducteurs du transport
	65. Conducteurs d'engins et magasiniers
	67. Ouvriers non qualifiés de type industriel
	68. Ouvriers non qualifiés de type artisanal
	69. Ouvriers agricoles

Source : Insee, nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) 2020

Répartition des actifs en emploi par groupes socioprofessionnels

Source : Insee, recensement de la population 2022

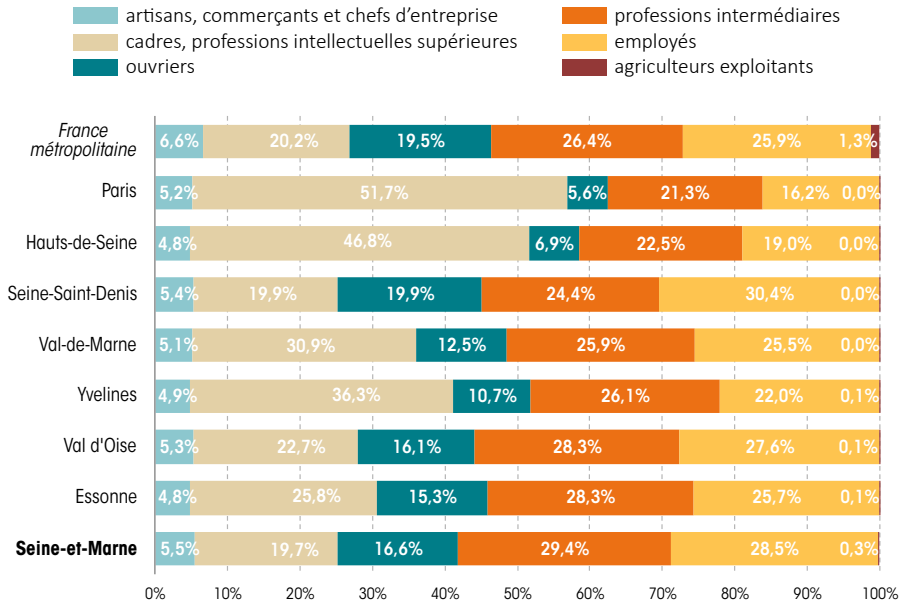

Évolution de la répartition des actifs en emploi par groupes socioprofessionnels en Seine-et-Marne

Source : Insee, recensement de la population 2016-2022

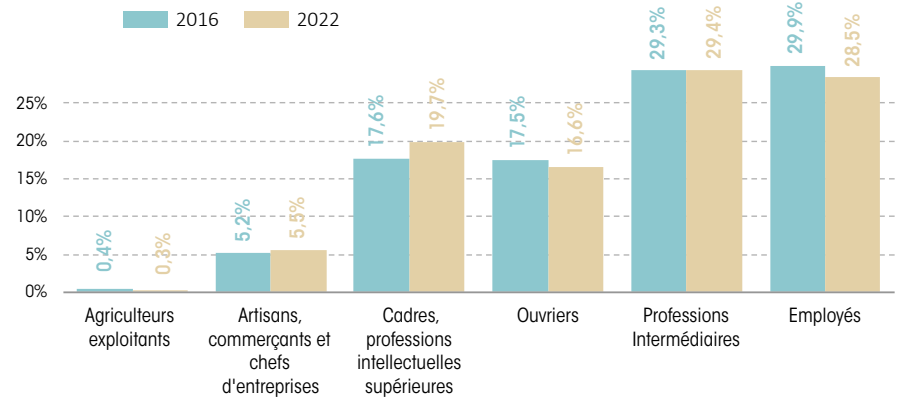

En Seine-et-Marne, la répartition des actifs en emploi par groupes socioprofessionnels révèle qu'il y a une majorité de professions intermédiaires (29,4 %) et d'employés (28,5 %). La Seine-et-Marne est le département français avec la part la plus importante de professions intermédiaires parmi ses habitants en emploi. Le taux d'employés seine-et-marnais est également le 2ème plus important d'Île-de-France.

Un actif seine-et-marnais en emploi sur cinq est cadre ou de profession intellectuelle supérieure au dernier recensement. C'est le 3ème groupe socioprofessionnel le plus représenté. C'est un taux relativement élevé au niveau français (18ème rang) mais le plus faible d'Île-de-France (19,7 %), proche de celui de la Seine-Saint-Denis. Les taux de cadres parmi les actifs en emploi sont particulièrement élevés à Paris et dans les Hauts-de-Seine.

Les ouvriers sont le 4ème groupe socioprofessionnel le plus représenté parmi les actifs seine-et-marnais qui sont en emploi. Avec un taux s'élevant à 16,6 %, il s'agit du deuxième département de la région avec le taux le plus important après celui de la Seine-Saint-Denis. Il faut toutefois souligner que la Seine-et-Marne est le 13ème département français avec le moins d'ouvriers.

5,5 % des Seine-et-Marnais en emploi sont artisans, commerçants et chefs d'entreprises. Ce taux, quoique plus faible que celui de la France métropolitaine, est le plus élevé d'Île-de-France. La même dynamique s'observe concernant les agriculteurs et exploitants qui représentent 0,3 % des Seine-et-Marnais en emploi. Il faut souligner que cette répartition évolue relativement peu, même si l'on observe une progression plus marquée de la part de cadres (+2,1 points) entre les recensements 2016 et 2022. On observe également une légère hausse des artisans, commerçants et chefs d'entreprises et une baisse des employés, ouvriers et agriculteurs exploitants.

Part d'agriculteurs exploitants parmi les actifs en emploi par EPCI seine-et-marnais

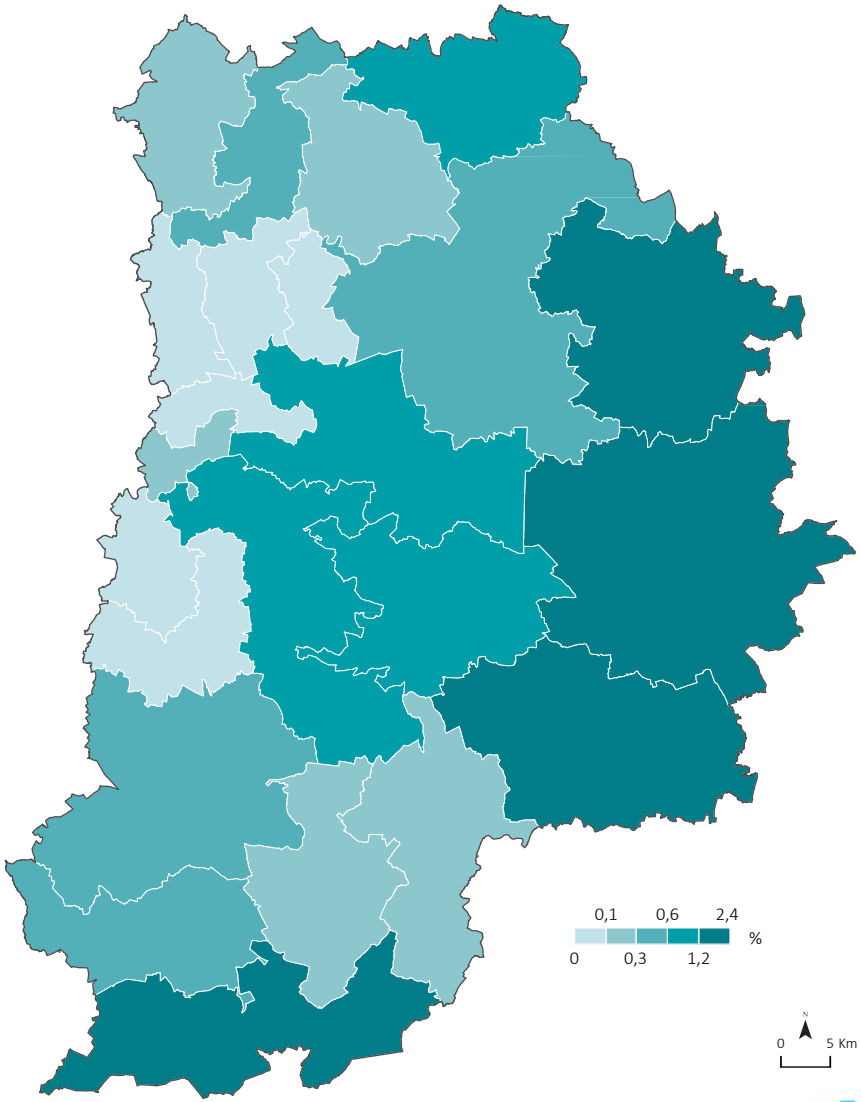

Observatoire départemental : C35_106
Source : Insee, recensement de la population 2022

Part d'artisans, commerçants et chefs d'entreprises parmi les actifs en emploi par EPCI seine-et-marnais

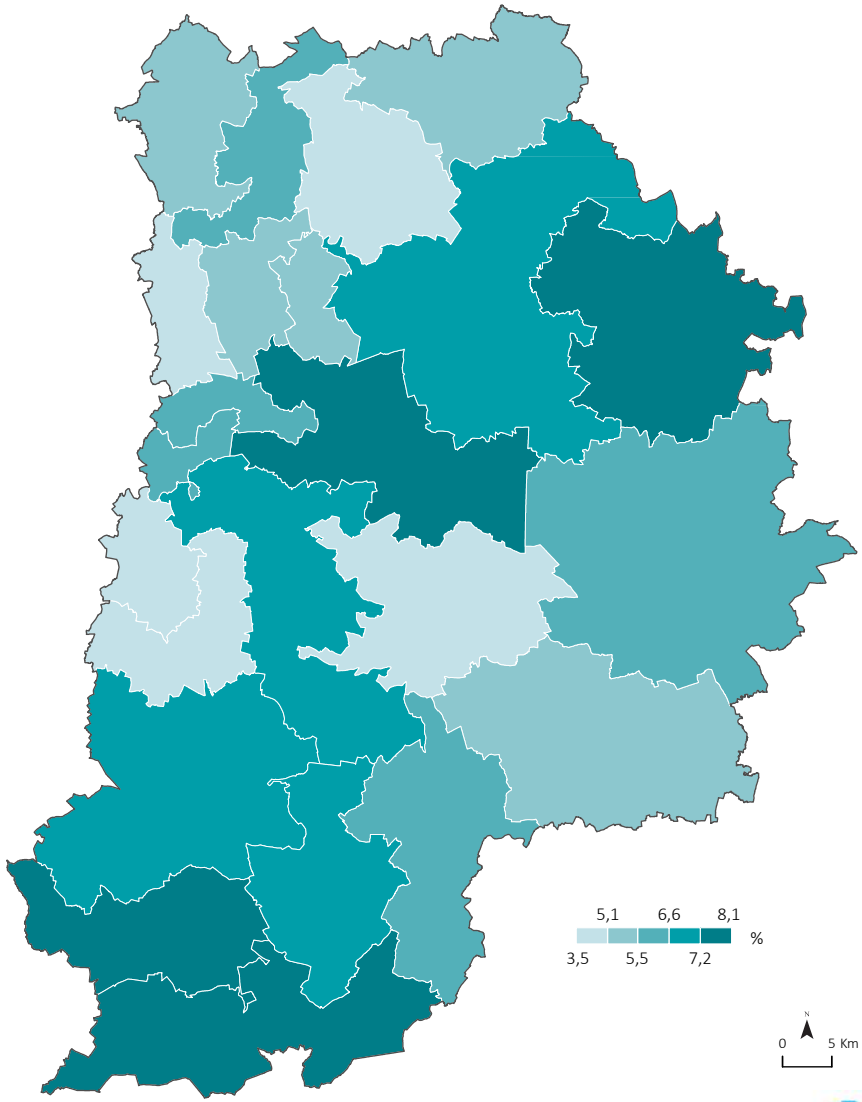

Observatoire départemental : C35_107
Source : Insee, recensement de la population 2022

Part d'ouvriers parmi les actifs en emploi par EPCI seine-et-marnais

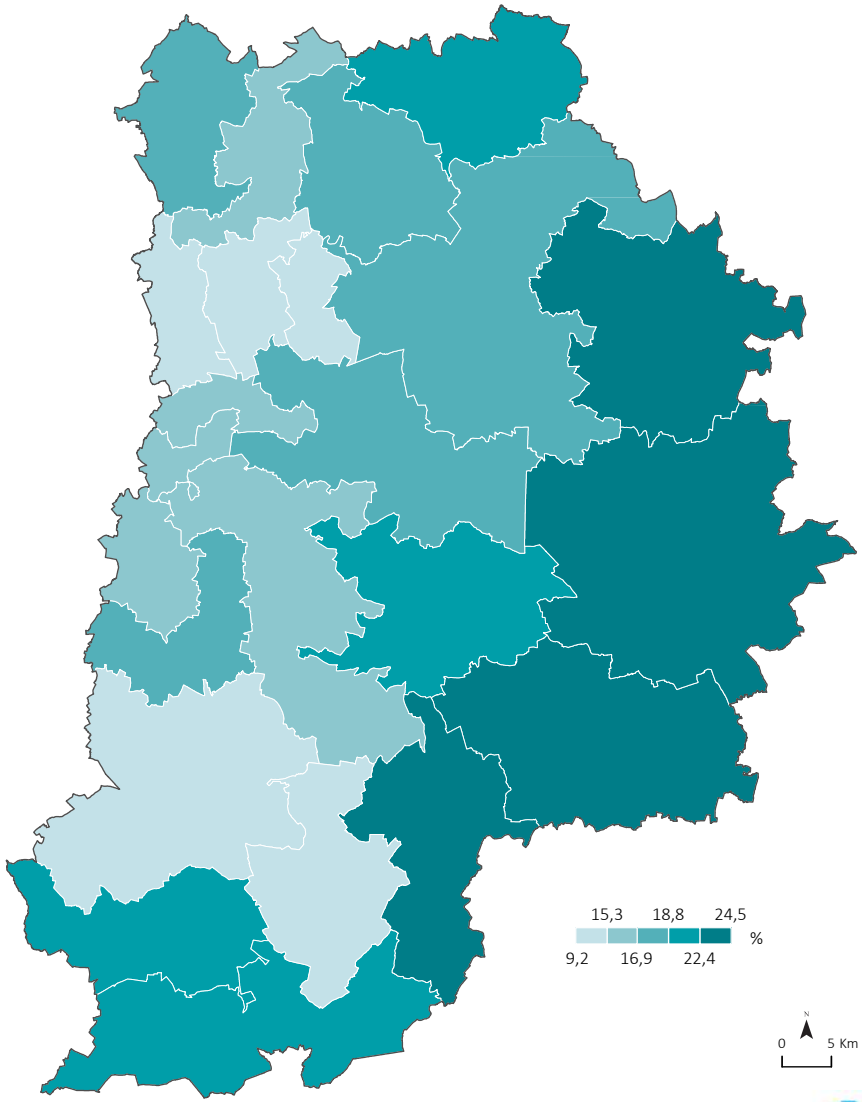

Observatoire départemental : C35_108
Source : Insee, recensement de la population 2022

Part d'employés parmi les actifs en emploi par EPCI seine-et-marnais

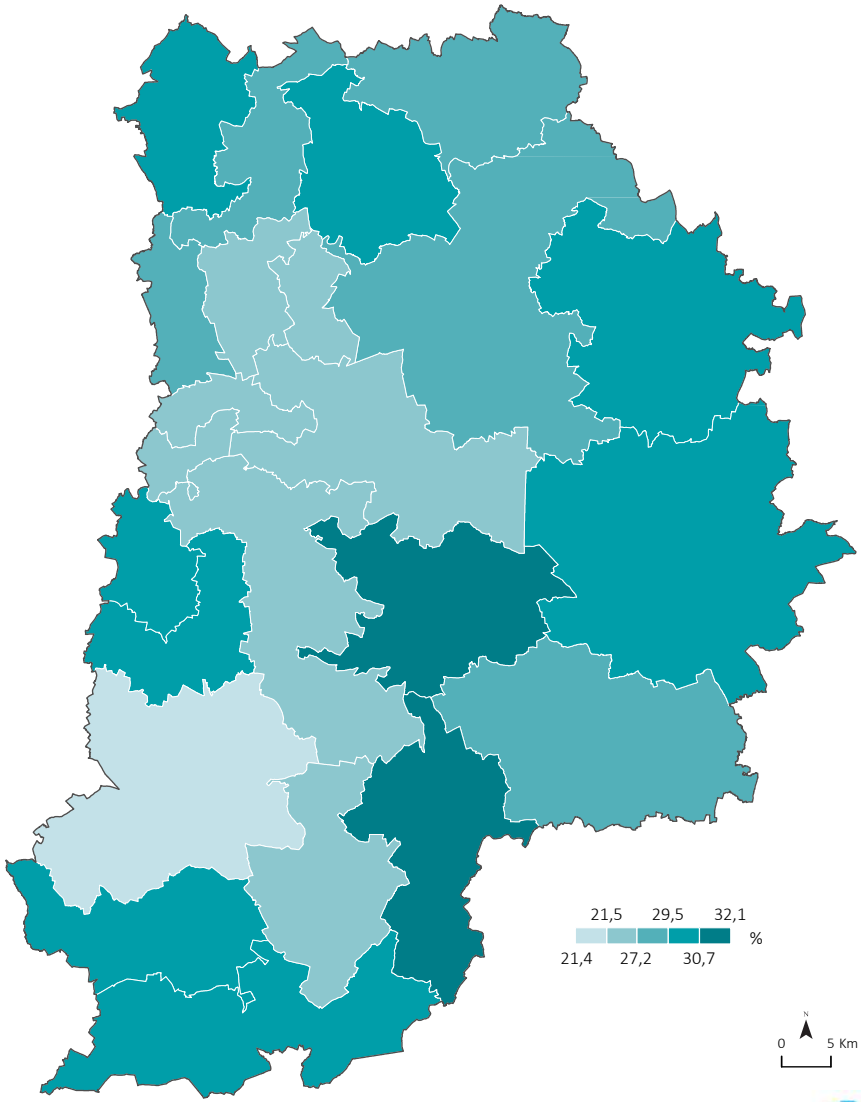

Observatoire départemental : C35_111
Source : Insee, recensement de la population 2022

Part de cadres et professions intellectuelles supérieures parmi les actifs en emploi par EPCI seine-et-marnais

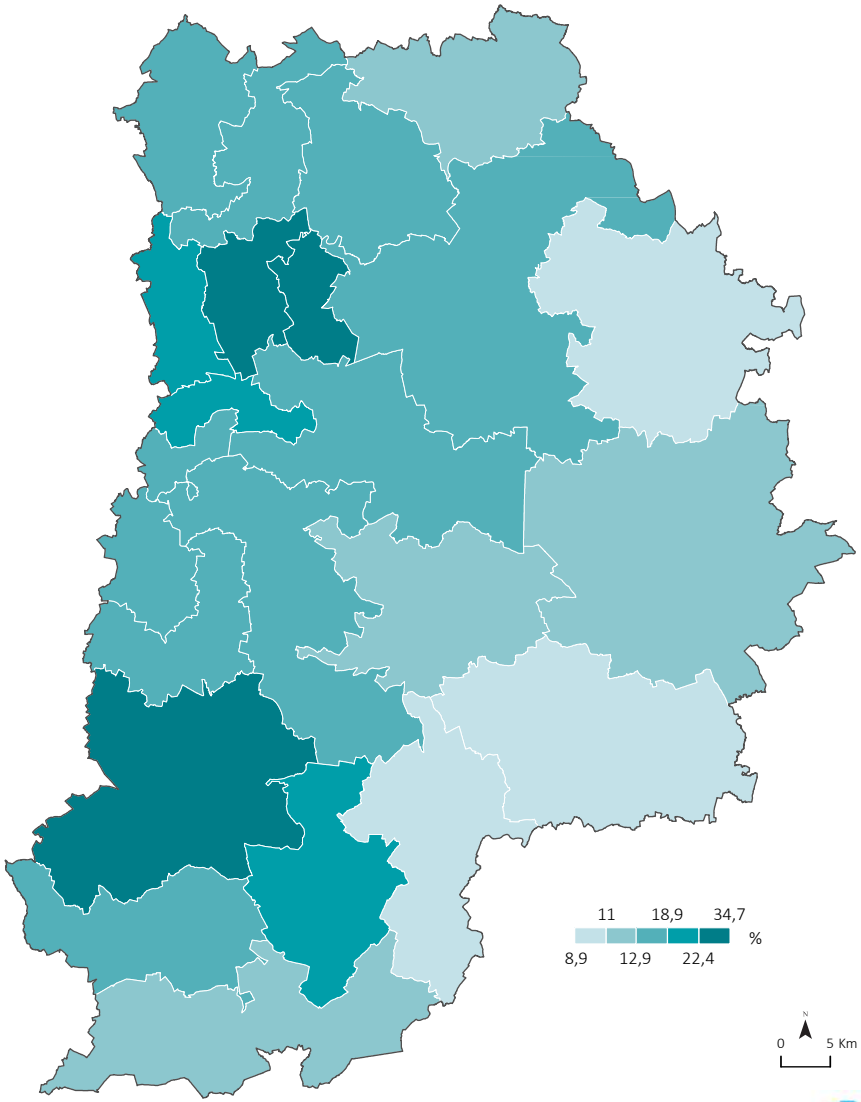

Observatoire départemental : C35_109
Source : Insee, recensement de la population 2022

Part de professions intermédiaires parmi les actifs en emploi par EPCI seine-et-marnais

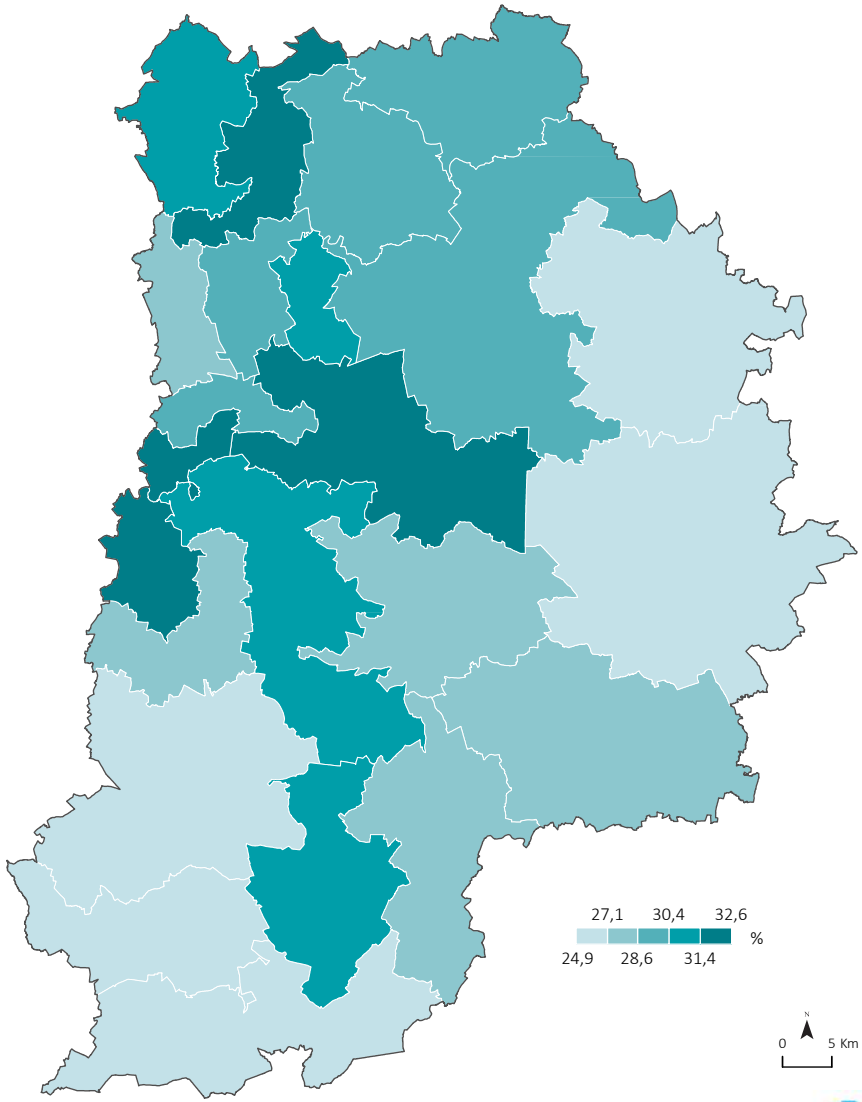

Observatoire départemental : C35_110
Source : Insee, recensement de la population 2022

Une répartition hétérogène des actifs en emploi par groupe socioprofessionnel au sein de la Seine-et-Marne

On observe de plus fortes proportions d'ouvriers et d'agriculteurs exploitants dans les EPCI de l'est de la Seine-et-Marne comme ceux des Deux Morin, du Provinois et de Bassée-Montois.

Les parts d'artisans, commerçants et chefs d'entreprises sont plus importantes dans les EPCI de Gâtinais Val de Loing (8,1 %), Val Briard (7,9 %) et des Deux Morin (7,6 %).

Concernant les employés, leurs parts parmi les actifs en emploi sont les plus fortes dans les EPCI de la Brie Nangissienne (32,1 %) et du Pays de Montereau (31,7 %). À l'inverse, leur proportion est la plus faible dans le Pays de Fontainebleau (21,4 %). C'est également le territoire avec le moins d'ouvriers.

Le Pays de Fontainebleau se distingue également comme le territoire avec la plus forte proportion de cadres (34,7 %), avec un écart très important avec le Pays de Montereau (8,9 %), territoire avec le plus faible taux de cadres et professions intellectuelles supérieures. Les EPCI de Marne et Gondoire et Val d'Europe Agglomération se caractérisent également par la forte présence de cadres parmi les actifs en emploi, respectivement 29 et 28,2 %.

Enfin, la part de professions intermédiaires est plus importante chez les habitants des EPCI de Plaines et Monts de France (32,6 %), de l'Orée de la Brie (32 %) et de Val Briard (31,9 %).

Le lieu de travail des actifs seine-et-marnais en emploi varie selon les territoires

56,4 % des Seine-et-Marnais en emploi travaillent au sein du département, dont 17,3 % au sein de la commune de résidence et 39,1 % dans une autre commune de Seine-et-Marne. Par ailleurs, plus de quatre Seine-et-Marnais en emploi sur dix (41,4 %) travaillent dans un autre département francilien et 2,1 % hors de l'Île-de-France.

Ces proportions sont très variables selon les EPCI. La proportion de Seine-et-Marnais travaillant en Seine-et-Marne varie de 37,5 % à Roissy Pays de France à 77,9 % pour les Deux Morin. On observe un gradient est-ouest et il est plus fréquent de travailler en Seine-et-Marne dans les EPCI de l'est, une situation concernant les trois quarts des actifs en emploi.

Il est plus fréquent de travailler dans un autre département francilien dans les territoires limitrophes du nord-ouest comme Roissy Pays de France (60 %), Paris - Vallée de la Marne (57,8 %), mais aussi dans une moindre mesure à Plaines et Monts de France (51,8 %) et Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart (52 %). Du fait de l'éloignement géographique, ce cas est nettement moins fréquent pour les habitants des EPCI de l'est et du sud de la Seine-et-Marne.

En revanche, il est plus fréquent dans ces territoires de l'est et du sud de travailler au sein d'une autre région de France métropolitaine, comme à Gâtinais Val de Loing (11,2 %), Bassée Montois, Pays de Nemours ou encore dans la CC du Provinois.



Répartition des actifs seine-et-marnais en emploi selon leur lieu de travail

Source : Insee, recensement de la population 2022

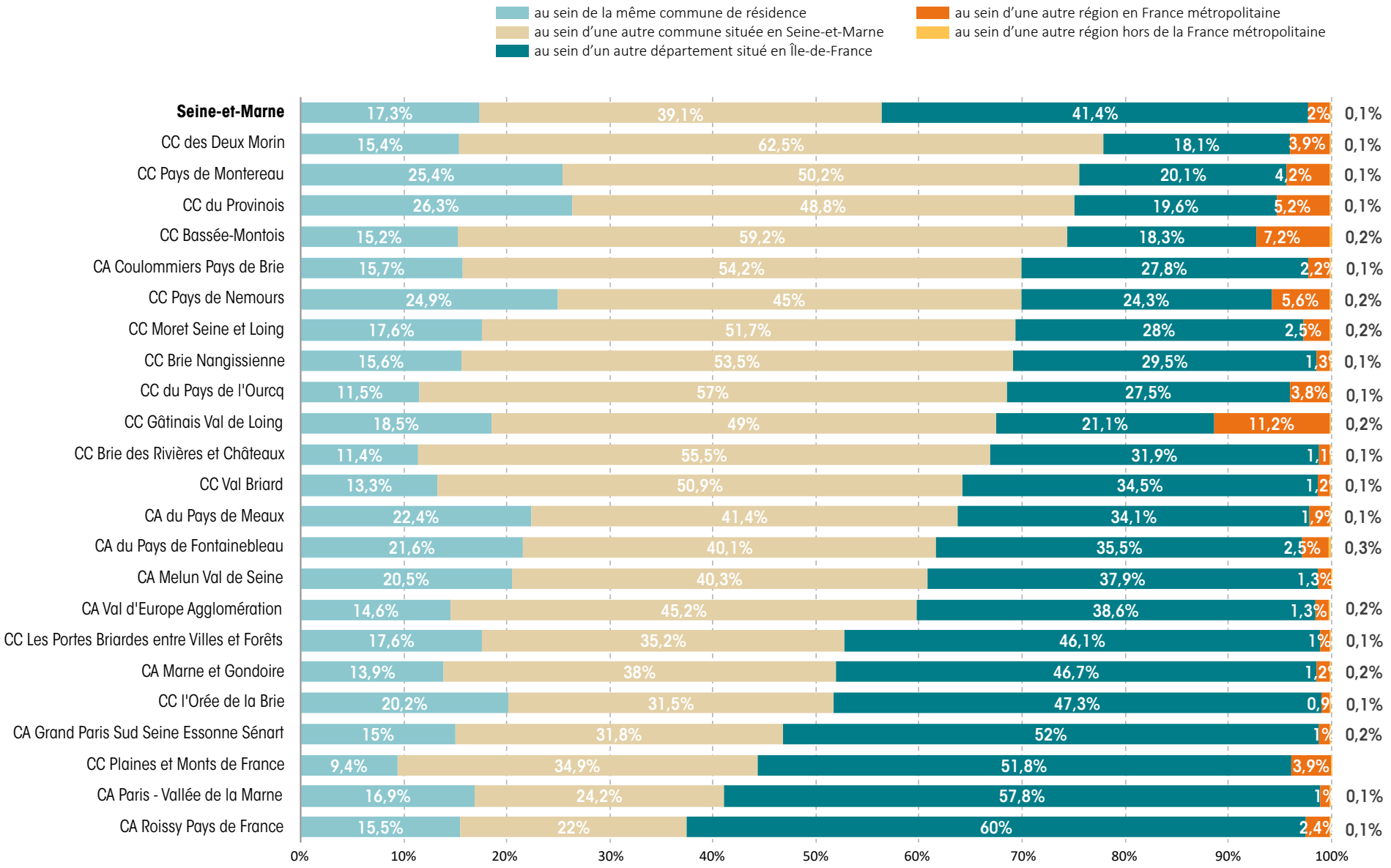



Théatre-Sénart - Lieusaint

Taux de chômage et demandeurs d'emploi

Taux de chômage

Le chômage : une notion complexe et des indicateurs variables

Taux de chômage
Le taux de chômage est le rapport entre le nombre de chômeurs et le nombre de personnes actives. Il est calculé en moyenne sur le trimestre (taux de chômage trimestriel) ou sur l'année (taux de chômage annuel).

Le taux de chômage au sens du BIT (Bureau international du travail) est l'indicateur de référence dans la mesure du chômage. En application de la définition internationale adoptée en 1982 par le BIT, un chômeur est une personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui répond simultanément à trois conditions :

- être sans emploi, c'est-à-dire ne pas avoir travaillé au moins une heure durant une semaine de référence ;
- être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours ;
- avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois.

C'est cette définition du chômeur qui est reconnue internationalement et qui sert au calcul du taux de chômage au sens du BIT. Cet indicateur permet ainsi de réaliser des comparaisons entre plusieurs pays. Le taux de chômage au sens du BIT est calculé par l'Insee au niveau national à partir de l'enquête emploi en continu.

Taux de chômage localisé
C'est l'indicateur de référence au niveau des régions et départements. Au sens strict, le taux de chômage au sens du BIT est disponible seulement au niveau national, mais l'Insee régionalise cet indicateur en synthétisant différentes sources : les estimations d'emploi, les séries de demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à France Travail (DEFM) et les résultats de l'enquête Emploi. Le taux de chômage localisé est le rapport entre le nombre de chômeurs et la population active résidente dans une zone donnée. Le taux de chômage localisé est disponible au niveau des régions, des départements et des zones d'emploi. Il n'existe pas de taux de chômage localisés à des niveaux géographiques plus fins ou suivant d'autres découpages administratifs comme les EPCI.

Chômeurs ≠ inscrits à France Travail

Les personnes inscrites à France Travail
Un demandeur d'emploi inscrit à France Travail n'est pas forcément un chômeur et inversement. Contrairement aux statistiques du chômage au sens du BIT (Insee), qui s'appuient sur une définition internationale du chômage et reposent sur des



données d'enquête, les statistiques sur les inscrits à France Travail sont élaborées à partir de données administratives, c'est-à-dire de données issues du système d'information de France Travail.

La définition des chômeurs au sens du BIT repose sur des critères stables dans le temps alors que la définition des demandeurs d'emploi ou personnes inscrites à France peut évoluer en fonction des changements des critères administratifs et réglementaires. On peut prendre l'exemple de la création de deux nouvelles catégories statistiques d'inscrits à France Travail (F et G) suite à l'inscription systématique de certains publics à la recherche d'un emploi (bénéficiaires et demandeurs du RSA, jeunes inscrits en mission locale…), dans le cadre de la mise en œuvre de la loi pour le plein emploi à partir de janvier 2025.

Le « chômage » déclaré dans le recensement de la population

Dans le recensement de la population, le nombre de chômeurs est calculé à partir du nombre de personnes se déclarant au chômage. Il s'agit d'une notion qui peut être à la fois plus large que la demande d'emploi (personnes pas nécessairement inscrites à France Travail) et les chômeurs BIT (personnes pas forcément en recherche active d'emploi) mais également plus restreinte (par exemple, une personne inscrite à France Travail qui travaille mais qui cherche un autre emploi ne se déclarera peut-être pas au chômage). Le « chômage » au sens du recensement peut être mesuré à des niveaux fins. Rapporté à la population active de la même année, il permet d'approcher la notion de « taux de chômage » pour les territoires. Néanmoins, l'ancienneté des données ne permet pas de le suivre de manière conjoncturelle. De plus, ce « chômage » déclaré dépend fortement de la perception que les personnes ont de leur propre situation et de la définition qu'elles font elles-mêmes du chômage. Enfin, il s'agit également d'un indicateur dont l'usage est moins répandu du fait de ses limites.

Un taux de chômage en Seine-et-Marne se situant à un niveau intermédiaire en France métropolitaine et en Île-de-France

Le taux de chômage localisé en Seine-et-Marne s'élève à 6,9 % en 2024 contre 7,2 % pour la France métropolitaine. Il classe le département au 51ème rang sur 96 des départements de France métropolitaine avec le plus fort taux de chômage.

Au sein de l'Île-de-France, la Seine-et-Marne se classe au 4ème rang, derrière la Seine-Saint-Denis (10,3 %), le Val d'Oise (8 %) et le Val-de-Marne (7,3 %). À l'inverse, c'est à Paris et dans les Hauts-de-Seine que les taux de chômage sont les plus bas en Île-de-France.

Taux de chômage annuel moyen

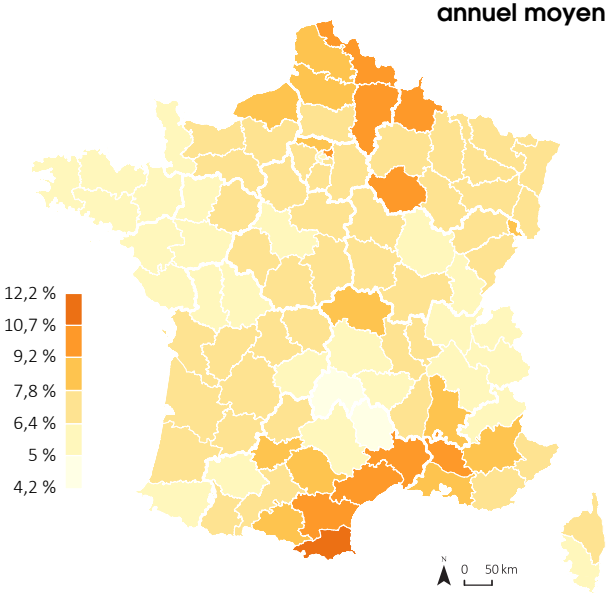

Observatoire départemental : C35_115
Source : Insee, taux de chômage localisés, enquête emploi 2024

Des différences peu marquées entre hommes et femmes en Seine-et-Marne

En Seine-et-Marne, le taux de chômage des femmes s'élève à 6,8 % contre 6,9 % pour les hommes, un écart faible. Au sein de l'Île-de-France, c'est à Paris et dans les Hauts-de-Seine que les écarts de taux de chômage entre les hommes et les femmes sont les plus marqués, en défaveur des hommes.

Le taux de chômage des 15-24 ans, nettement plus important que celui des autres classes d'âge

En Seine-et-Marne, comme dans les autres départements, le taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans est nettement plus élevé : 17,8 %. Cela classe le département au 3ème rang francilien derrière ceux de la Seine-Saint-Denis et du Val d'Oise.

À l'inverse, la Seine-et-Marne se démarque comme l'un des départements avec le plus faible taux de chômage des 50 ans et plus : 4,4 %. L'Essonne (3,9 %) et les Yvelines (4,3 %) ont les taux les plus faibles.

Pour les 25-49 ans, le taux de chômage en Seine-et-Marne s'élève à 6,1 %, un niveau intermédiaire au sein de la région.

Taux de chômage localisés annuels moyens par sexe

Source : Insee, taux de chômage localisés, enquête emploi 2024

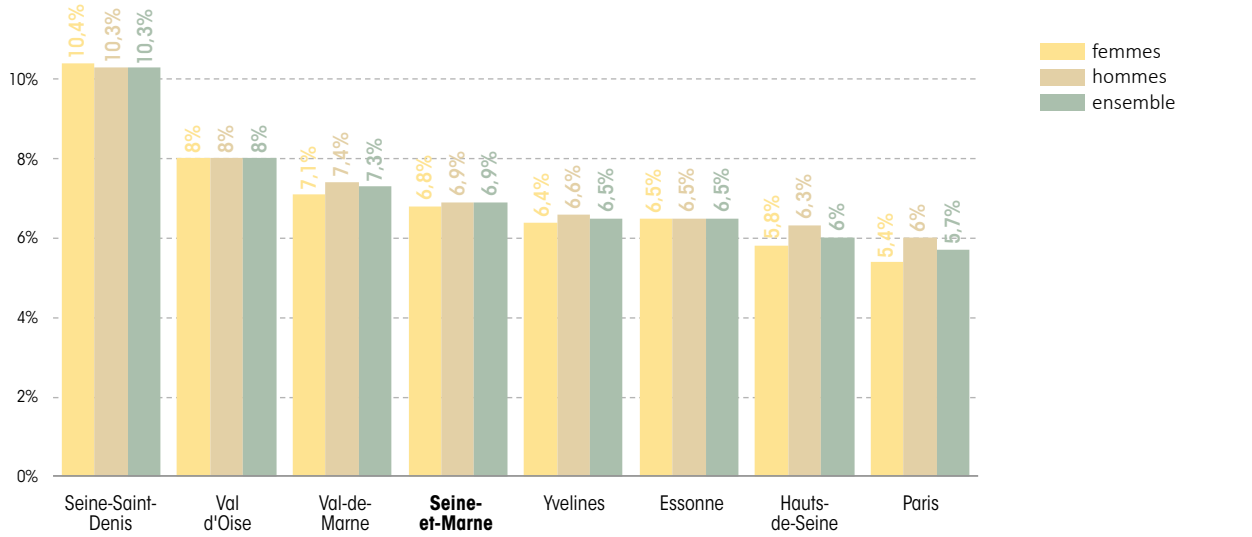

Taux de chômage localisés annuels moyens par tranche d'âge

Source : Insee, taux de chômage localisés, enquête emploi 2024

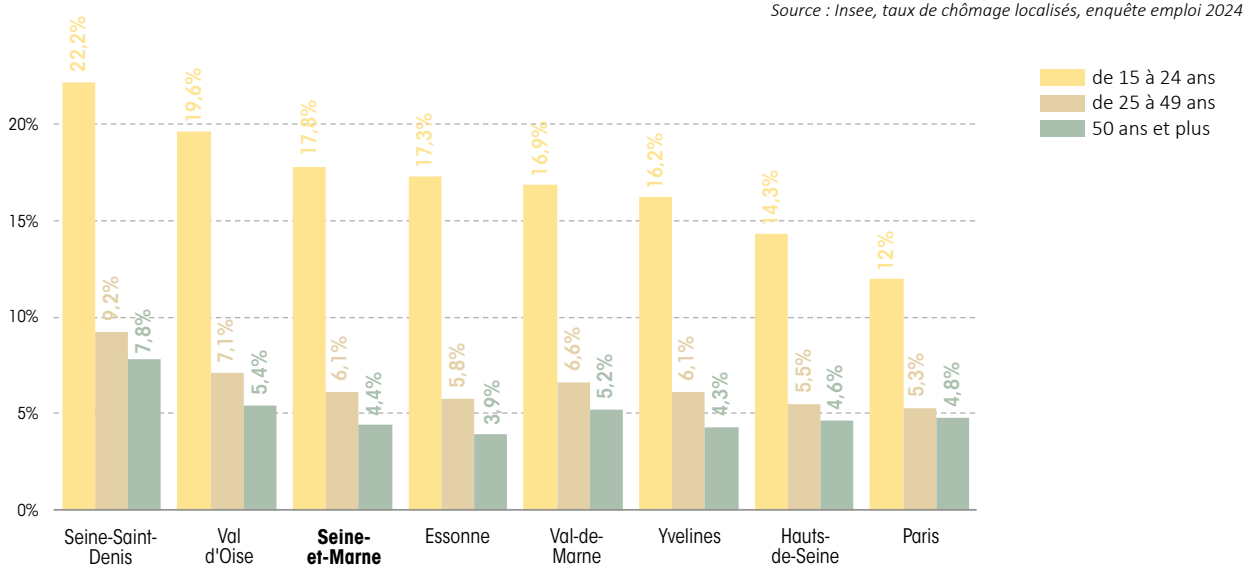

Une évolution du chômage en Seine-et-Marne comparable à celle des autres départements franciliens

Évolution des taux de chômage localisés (moyenne annuelle) entre 2019 et 2024

Source : Insee, taux de chômage localisés, enquête emploi, 2019-2024

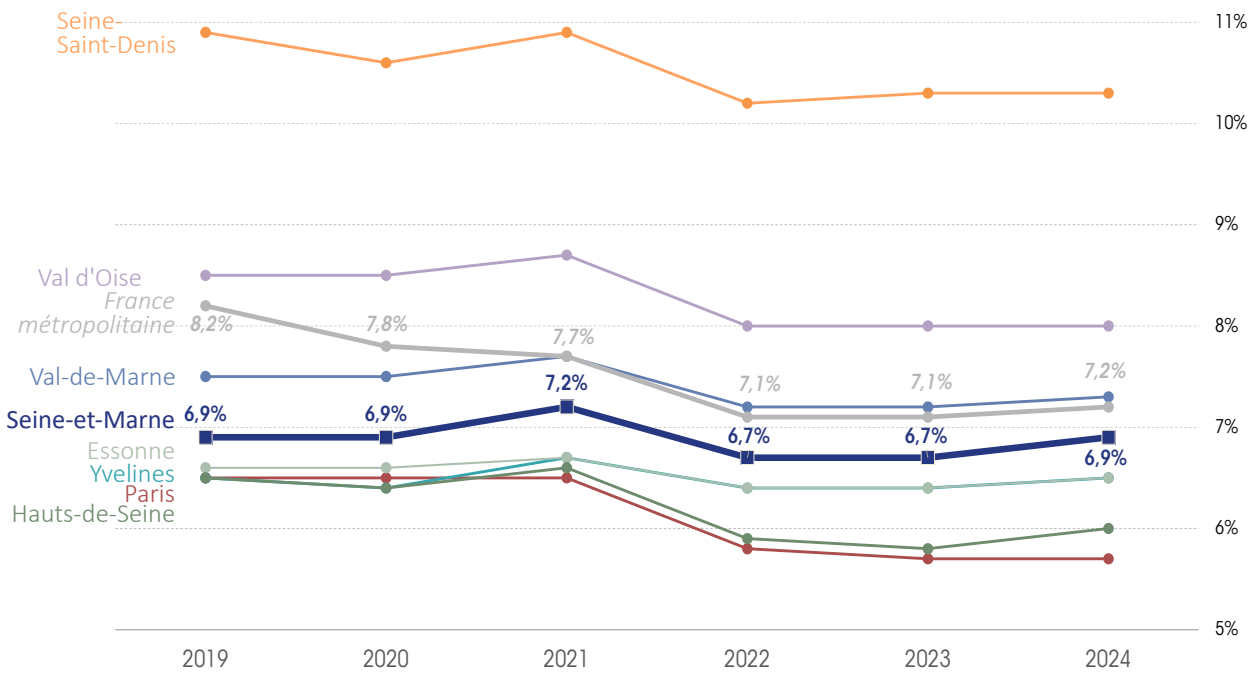

La Seine-et-Marne, comme les autres départements franciliens, connaît un taux de chômage plus élevé en 2021, du fait de la pandémie de Covid-19.

À noter que la moyenne annuelle masque la forte hausse du chômage dès le 3ème trimestre 2020 (visible uniquement dans les données trimestrielles) dans le contexte de la crise sanitaire. Le taux de chômage reste à un niveau plus important en 2021 avant de diminuer et se stabiliser à 6,7 % en 2022 et 2023. En 2024, le taux de chômage réaugmente légèrement pour atteindre 6,9 %, le niveau de 2019.

Malgré ces évolutions, la Seine-et-Marne demeure toujours à un niveau intermédiaire en Île-de-France, derrière le Val-de-Marne, le Val d'Oise et la Seine-Saint-Denis, plus touchés par le chômage. Paris reste au niveau le plus bas, suivi des Hauts-de-Seine.

Le taux de chômage de la Seine-et-Marne se rapproche néanmoins petit à petit de la moyenne nationale, avec un écart qui se réduit (0,3 point d'écart en 2024 contre 1,3 point en 2019).

Les inscrits à France Travail

Les inscrits à France Travail regroupent l'ensemble des personnes inscrites sur les listes de France Travail. L'inscription sur les listes de France Travail est soumise à certaines conditions, les inscrits peuvent être ou non indemnisés, certains peuvent occuper un emploi. Selon leur situation vis à vis de l'obligation de recherche d'emploi et de l'exercice ou non d'une activité, les inscrits à France Travail sont regroupés en sept catégories :

- A : personnes sans emploi, tenues de rechercher un emploi ;
- B : personnes ayant exercé une activité réduite courte (moins de 78 heures par mois), tenues de rechercher un emploi ;
- C : personnes ayant exercé une activité réduite longue (plus de 78 heures par mois), tenues de rechercher un emploi ;
- D : personnes sans emploi, non immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi ;
- E : personnes pourvues d'un emploi, à la recherche d'un autre emploi (créateurs d'entreprise, bénéficiaires de contrats aidés, etc.) ;
- F : personnes en parcours social pour les personnes les plus éloignées de l'emploi ;
- G : pour les demandeurs et bénéficiaires du RSA en attente d'orientation.

Ces deux dernières catégories sont nouvelles et, dans le cadre de la mise en œuvre de la loi pour le plein emploi, les bénéficiaires du RSA, les jeunes en recherche d'emploi suivis par les missions locales et les personnes en situation de handicap suivies par Cap emploi sont systématiquement inscrits à France Travail à compter de janvier 2025. Les catégories statistiques préexistantes - A, B, C, D et E- seront mécaniquement affectées par l'inscription systématique instaurée au 1er janvier 2025. C'est le cas de manière progressive, pour les bénéficiaires du RSA, qui seront inscrits dans les catégories A à E au fur et à mesure de leur orientation, en fonction de leur situation, dans les parcours d'accompagnement professionnel et socioprofessionnel.

Dans ce chapitre, nous nous focaliserons sur les inscrits de catégories ABC, qui sont tenus de rechercher un emploi. Ils représentent neuf inscrits à France Travail sur dix. Les données jusqu'au 4ème trimestre 2024 ne sont pas impactées par les évolutions de catégories, qui seront à suivre dans le futur.

Répartition des inscrits à France Travail par catégories au 4ème trimestre 2024

(arrondis à la dizaine) - Source : Dares, service statistique du ministère en charge du Travail 4ème trimestre 2024

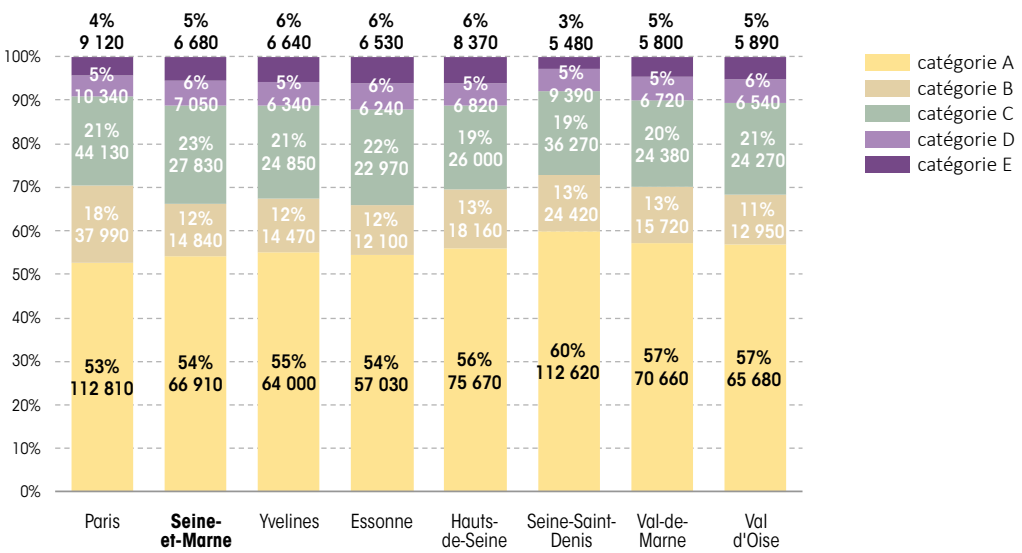

Au 4ème trimestre 2024, l'Île-de-France compte 1 006 720 demandeurs d'emploi inscrits à France Travail de catégories ABC dont 625 380 de catégorie A. La Seine-et-Marne compte 109 580 demandeurs d'emploi de catégorie ABC, dont 66 910 de catégorie A.

Dans la région, le nombre de demandeurs d'emploi de catégories ABC varie de 92 100 en Essonne au 4ème trimestre 2024 à 194 930 à Paris, suivi de la Seine-Saint-Denis (173 310). Concernant les inscrits à France Travail de catégorie A, leur nombre varie de 57 030 à 112 810 à Paris.

Nombre d'inscrits à France Travail aux 4èmes trimestres 2019 et 2024

	4e trimestre 2019		4e trimestre 2024	
	Catégories ABC	Catégorie A	Catégories ABC	Catégorie A ↓
Paris	198 270	127 200	194 930	112 810
Seine-Saint-Denis	168 630	117 700	173 310	112 620
Hauts-de-Seine	115 630	79 600	119 830	75 670
Val-de-Marne	106 310	72 910	110 760	70 660
Seine-et-Marne	**101 540**	**66 550**	**109 580**	**66 910**
Val d'Oise	101 230	69 770	102 900	65 680
Yvelines	95 640	64 110	103 320	64 000
Essonne	89 140	58 110	92 100	57 030

(arrondis à la dizaine) - Source : Dares, données corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO) 4èmes trimestres 2019- 2024

Évolution du nombre d'inscrits à France Travail entre les 4èmes trimestres 2019 et 2024 (catégories ABC)

(arrondis à la dizaine) - Source : Dares, données corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO) 4èmes trimestres 2019- 2024

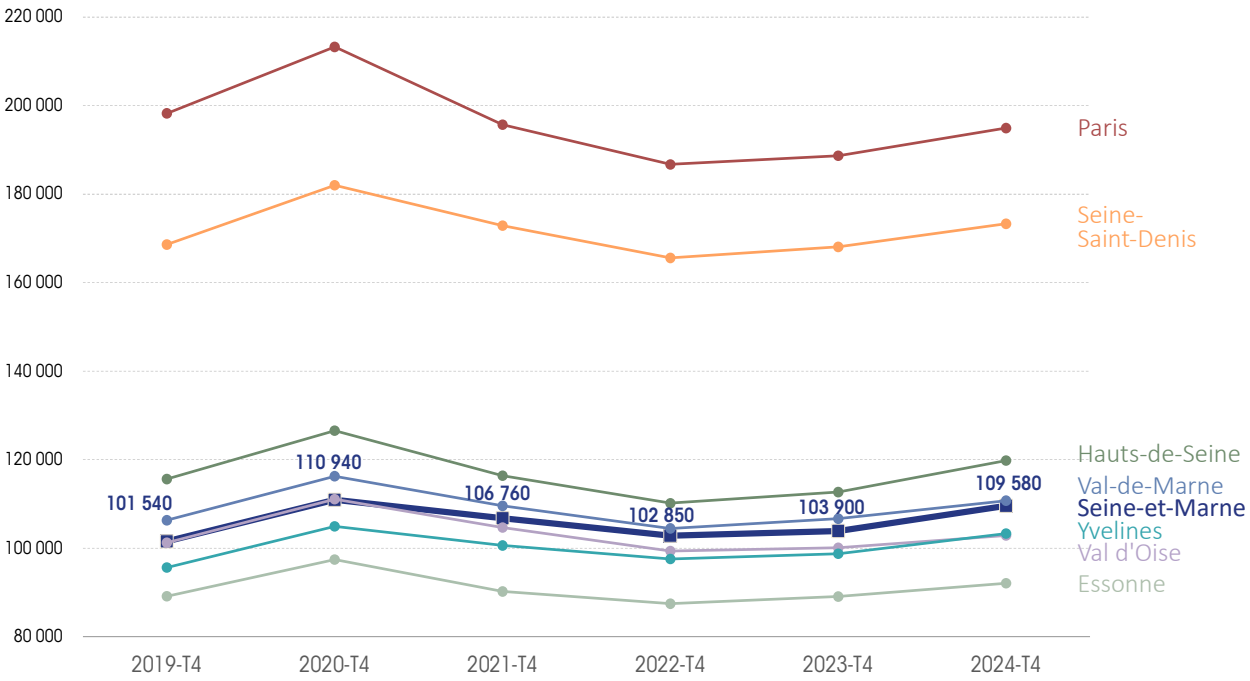

Un nombre de demandeurs d'emploi qui repart à la hausse

Les départements d'Île-de-France suivent globalement les mêmes tendances d'évolution ces dernières années : une forte hausse du nombre de demandeurs d'emploi de catégories ABC en 2020 du fait de la pandémie de Covid-19, suivie d'une baisse. Le nombre de demandeurs d'emploi repart légèrement à la hausse depuis 2023 et se poursuit de manière plus marquée en 2024.

Néanmoins, les hausses et baisses successives ont été plus ou moins importantes selon les territoires. Après les Yvelines, la Seine-et-Marne est le département francilien ayant la plus forte hausse du nombre d'inscrits à France Travail de catégories ABC (+7,9 %, +8 040 inscrits) entre les 4èmes trimestres 2019 et 2024. Cette hausse est principalement due au nombre plus important de demandeurs d'emploi de catégorie B (+30 %, +3 400 inscrits) et dans une moindre mesure de catégorie C (+18 %, +4 280 inscrits). En parallèle,

le nombre d'inscrits de catégorie A n'est pas revenu entièrement au niveau d'avant la pandémie (+1 %, +360 personnes) en Seine-et-Marne. À l'inverse, les autres départements de la région ont connu une diminution de leur nombre d'inscrits de catégorie A, en particulier à Paris.

Une part très similaire d'hommes et de femmes parmi les demandeurs d'emploi de catégories ABC

La répartition femmes-hommes parmi les inscrits à France Travail est globalement équilibrée.

Au 4ème trimestre 2024, 56 120 demandeurs d'emploi de catégorie ABC sont des femmes (51 %) et 53 470 sont des hommes (49 %). Ces taux sont relativement proches, mais la Seine-et-Marne se démarque comme le département francilien avec la part la plus importante de femmes.

À l'inverse, la Seine-Saint-Denis a une part plus importante d'hommes (53 %) parmi les inscrits à France Travail de catégorie ABC.

Taux d'évolution des inscrits à France Travail entre les 4èmes trimestres 2019 et 2024

(arrondis à la dizaine) - Source : Dares, données corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO) 4èmes trimestres 2019- 2024

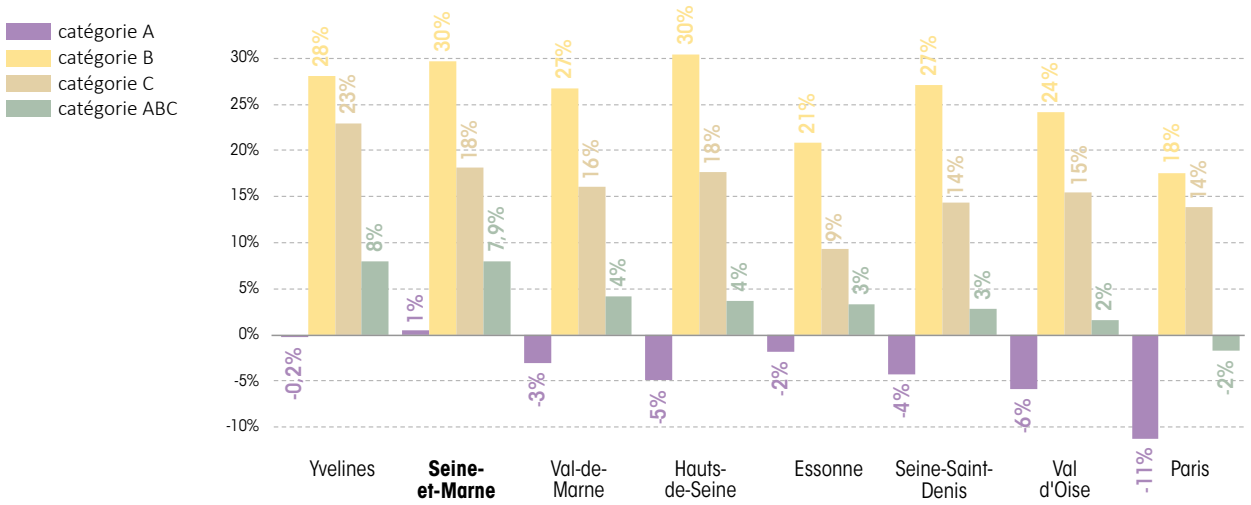

Répartition par sexe des inscrits à France Travail, catégories ABC, au 4ème trimestre 2024

(arrondis à la dizaine) - Source : Dares, données corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO) 4ème trimestre 2024

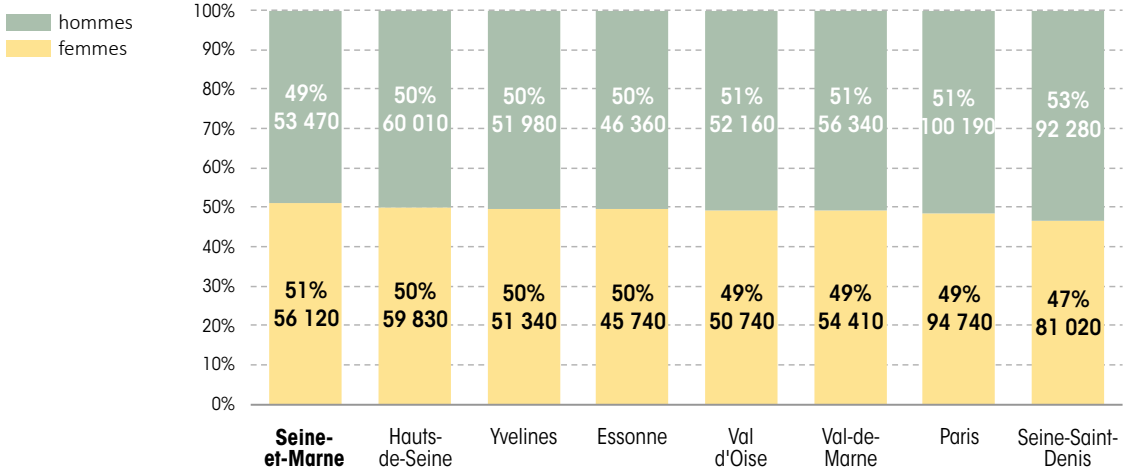

Un profil par âge des demandeurs d'emploi similaire à celui de l'Essonne et du Val d'Oise

La majorité des demandeurs d'emploi seine-et-marnais de catégories ABC ont entre 25 et 49 ans, ils représentent 62 % des inscrits à France Travail (ABC). C'est également le cas pour les autres départements franciliens.

La Seine-et-Marne a une répartition par âge de ses inscrits à France Travail de catégories ABC similaire à celle de l'Essonne et du Val d'Oise, avec 13 % de jeunes de moins de 25 ans et 25 % de demandeurs d'emploi de 50 ans et plus. Ce sont les taux les plus importants de jeunes en Île-de-France mais aussi les plus faibles concernant les 50 ans et plus. La situation inverse s'observe à Paris et dans les Hauts-de-Seine qui ont respectivement 8 et 9 % de jeunes de moins de 25 ans parmi les demandeurs d'emploi de catégories ABC. Ces départements se caractérisent également par les plus fortes parts de 50 ans et plus (29 %).

Répartition par âge des inscrits à France Travail, catégories ABC, au 4ème trimestre 2024

(arrondis à la dizaine) - Source : Dares, données corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO) 4ème trimestre 2024

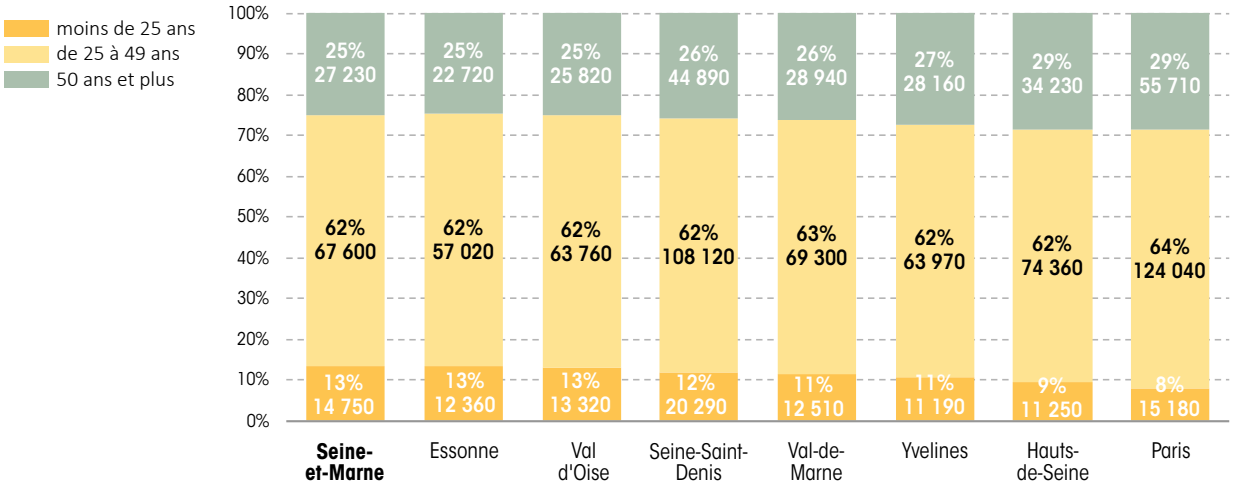



Revenus et précarité

Revenus des ménages

Quelques définitions

Revenu disponible
Le revenu disponible est le revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activité (nets des cotisations sociales), les indemnités de chômage, les retraites et pensions, les revenus fonciers, les revenus financiers et les prestations sociales reçues (prestations familiales, minima sociaux et prestations logements). De ces ressources, on déduit les impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation) et les prélèvements sociaux (CSG, CRDS).

Niveau de vie ou revenu disponible par unité de consommation
Le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). C'est la donnée retenue pour l'ensemble de cette partie. Le niveau de vie est le même pour tous les individus d'un même ménage.

L'UC est un système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes.

Pour comparer le niveau de vie des ménages, on ne peut s'en tenir à la consommation par personne. En effet, les besoins d'un ménage ne s'accroissent pas en stricte proportion de sa taille. Lorsque plusieurs personnes vivent ensemble, il n'est pas nécessaire de multiplier tous les biens de consommation par le nombre de personnes pour garder le même niveau de vie. Aussi, pour comparer les niveaux de vie de ménages de taille ou de composition différente, on utilise une mesure du revenu corrigé par unité de consommation à l'aide d'une échelle d'équivalence. L'échelle actuellement la plus utilisée (dite de l'OCDE) retient la pondération suivante : 1 UC pour le premier adulte du ménage ; 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus ; 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Médiane et déciles
Si on ordonne une distribution de salaires, de revenus, etc., les déciles sont les valeurs qui partagent cette distribution en dix parties d'effectifs égaux. Ce n'est donc ni la valeur moyenne de la tranche, ni l'intervalle entre deux valeurs mais bien des limites de tranches de revenus contenant 10 % de l'effectif total. Ainsi, pour une distribution de revenus :

- le 1er décile (généralement noté D1) est le revenu au-dessous duquel se situent 10 % des revenus. Le D1 est, de manière équivalente, le revenu au-dessus duquel se situent 90 % des revenus ;

- le 9e décile (D9) est le revenu au-dessus duquel se situent 10 % des revenus. Le D9 est aussi le revenu au-dessous duquel se situent 90 % des revenus ;

- la médiane correspond au cinquième décile : 50 % des revenus sont en-dessous de cette valeur et 50 % sont au-dessus.


Château de Fontainebleau

Les données sur les revenus datent de 2021 …
Mais pourquoi ne sont-elles pas plus récentes ?

Elles sont produites par l'Insee via le dispositif Filosofi, mis en œuvre pour disposer d'une observation du revenu disponible des ménages aux échelons géographiques infra-départementaux.

Les données issues de Filosofi proviennent du rapprochement des données fiscales (les déclarations de revenus des personnes physiques, la taxe d'habitation et le fichier d'imposition des personnes) fournies à l'Insee par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP) et des données sur les prestations sociales émanant des principaux organismes gestionnaires de ces prestations : la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf), la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) et la Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole (CCMSA). L'exploitation conjointe de ces sources permet de reconstituer un revenu déclaré (avant redistribution et imputation des revenus financiers non déclarés) et un revenu disponible (après redistribution et imputation des revenus financiers non déclarés). Le millésime Filosofi de l'année N est élaboré à partir des revenus perçus l'année N qui sont déclarés l'année N+1 et de la taxe d'habitation au 1er janvier de l'année N+1.

Le millésime 2021 de Filosofi est le dernier disponible. La production du millésime 2022 *qui aurait dû être diffusée par l'Insee début 2025* ***ne pourra avoir lieu en raison d'une qualité statistique insuffisante des sources****. Le dispositif Filosofi repose sur le concept de ménage fiscal qui nécessite de rattacher les foyers fiscaux faisant une déclaration de revenus à un logement.* ***La suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales*** *oblige à recourir à d'autres sources pour réaliser cette opération. Les sources fiscales pour 2022 n'ont pas permis de réaliser correctement cette étape avec une qualité statistique suffisante.* ***Un autre dispositif est en cours d'élaboration par l'Insee.***

Un fort revenu médian par rapport aux autres départements français, mais au niveau intermédiaire en Île-de-France

En 2021, le revenu médian des ménages seine-et-marnais s'élève à 24 640 €. Cela signifie que 50 % des ménages seine-et-marnais ont un revenu disponible par unité de consommation supérieur à ce montant et 50 % ont un revenu inférieur à 24 640 € par an.

La Seine-et-Marne se classe au septième rang des départements de France métropolitaine où le revenu médian (ou niveau de vie) est le plus élevé. Les autres départements franciliens présentent également des niveaux de revenus médians parmi les plus élevés, à l'exception de la Seine-Saint-Denis, qui se démarque par le plus faible revenu médian de France métropolitaine.

Revenu médian

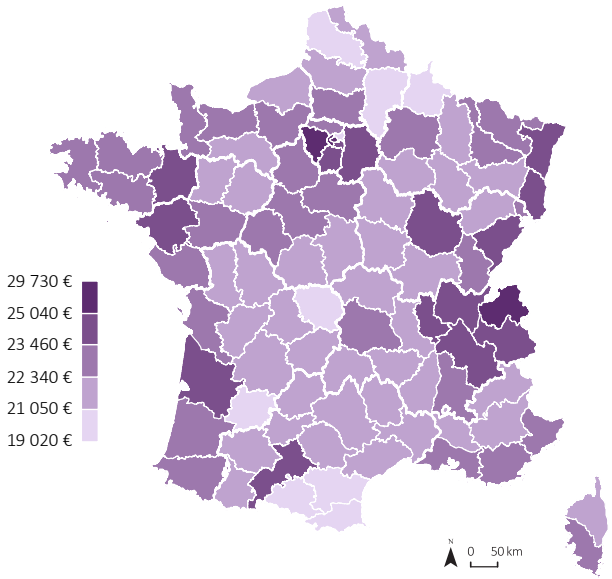

Observatoire départemental : C35_23
Source : Insee, Filosofi 2021

Revenu disponible par UC et par décile
Source : Insee, Filosofi 2021

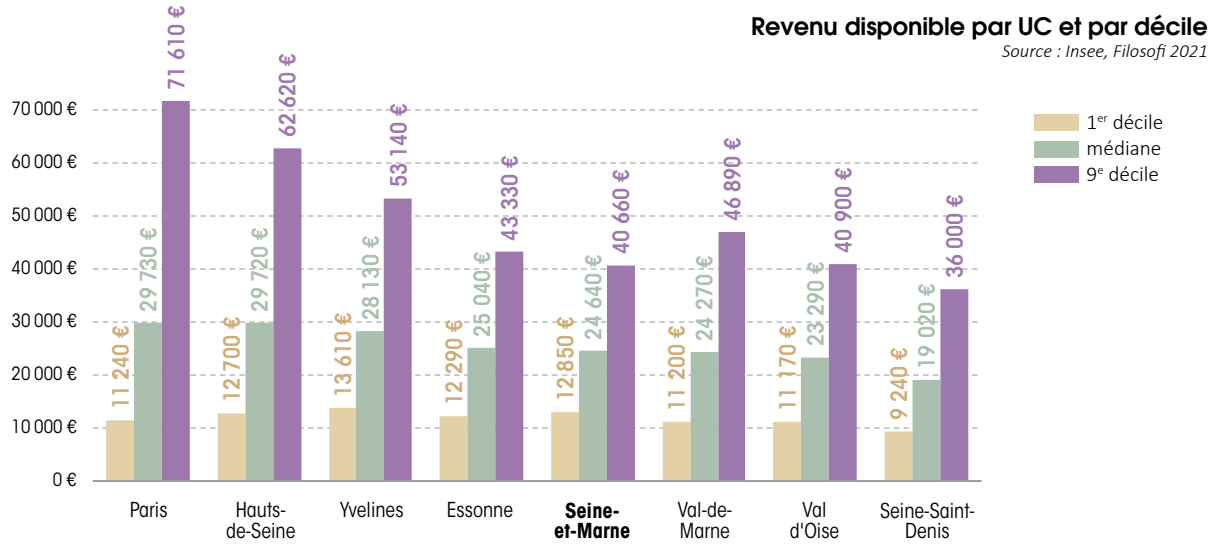

Au sein de l'Île-de-France, le revenu médian des ménages seine-et-marnais se situe à un niveau intermédiaire, proche de celui des ménages de l'Essonne, du Val-de-Marne et du Val d'Oise. Le niveau de vie des ménages est nettement plus élevé à Paris, dans les Hauts-de-Seine et les Yvelines.

Une dispersion des revenus moins marquée que dans le reste de l'Île-de-France

En Seine-et-Marne, les 10 % de ménages les plus précaires ont un revenu disponible par UC inférieur à 12 850 €. À l'inverse, les 10 % de ménages les plus aisés ont un revenu supérieur à 40 660 €. Leur revenu est ainsi au moins 3,2 fois plus important que celui des 10 % les plus précaires.


Chailly-en-Bière

Distribution des revenus disponibles par UC des ménages seine-et-marnais
Source : Insee, Filosofi 2021

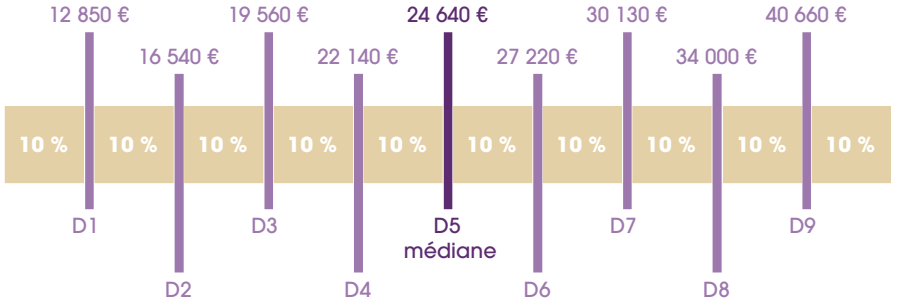

La dispersion des revenus est cependant moins importante en Seine-et-Marne que dans les autres départements franciliens, comme le montre le rapport interdécile.

Au niveau français, la Seine-et-Marne se classe au 32ème rang, loin derrière les autres départements franciliens qui se caractérisent par une plus forte dispersion des revenus.

Rapport interdécile (9e décile / 1er décile)
Source : Insee, Filosofi 2021

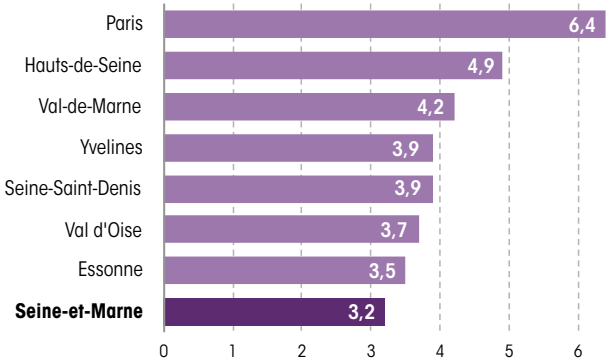

Des disparités selon les communes

En Seine-et-Marne, le revenu médian des ménages varie également selon les communes. Par exemple, à Fontainebleau, le revenu médian par UC est de 27 340 € : cela signifie que 50 % des ménages ont un revenu disponible par UC inférieur à ce montant et 50 % des ménages habitant dans la commune ont un revenu supérieur.

Les habitants de Barbizon, Bussy-Saint-Martin, Férolles-Attilly, Gressy, Seine-Port, Boissettes, Bois-le-Roi ou encore Noisy-sur-École ont les revenus médians les plus élevés du département. À l'inverse, ce sont dans les communes de Montereau-fault-Yonne, Le Mée-sur-Seine, La Ferté-Gaucher, Provins, Lizy-sur-Ourcq, Melun, Nemours, Nangis ou encore Meaux que les revenus médians des ménages sont les plus faibles. Cela est corrélé avec les plus forts taux de pauvreté de Seine-et-Marne. Le fait que ces communes accueillent des populations pauvres ne signifie pas que l'ensemble des habitants de ces communes soient dans une situation précaire.

Revenu médian des ménages par commune seine-et-marnaise

Les 10 communes avec le plus faible revenu médian en Seine-et-Marne

Source : Insee, Filosofi 2021

Montereau-fault-Yonne	16 280 €
Le Mée-sur-Seine	19 130 €
La Ferté-Gaucher	19 200 €
Provins	19 200 €
Lizy-sur-Ourcq	19 220 €
Melun	19 260 €
Nemours	19 330 €
Nangis	19 890 €
Meaux	20 010 €
Longueville	20 250 €

Les 10 communes avec le plus fort revenu médian en Seine-et-Marne

Source : Insee, Filosofi 2021

Barbizon	37 280 €
Bussy-Saint-Martin	34 890 €
Férolles-Attilly	34 290 €
Gressy	34 290 €
Seine-Port	33 990 €
Boissettes	33 530 €
Bois-le-Roi	33 500 €
Noisy-sur-École	33 450 €
Gouvernes	33 280 €
Saint-Sauveur-sur-École	33 090 €

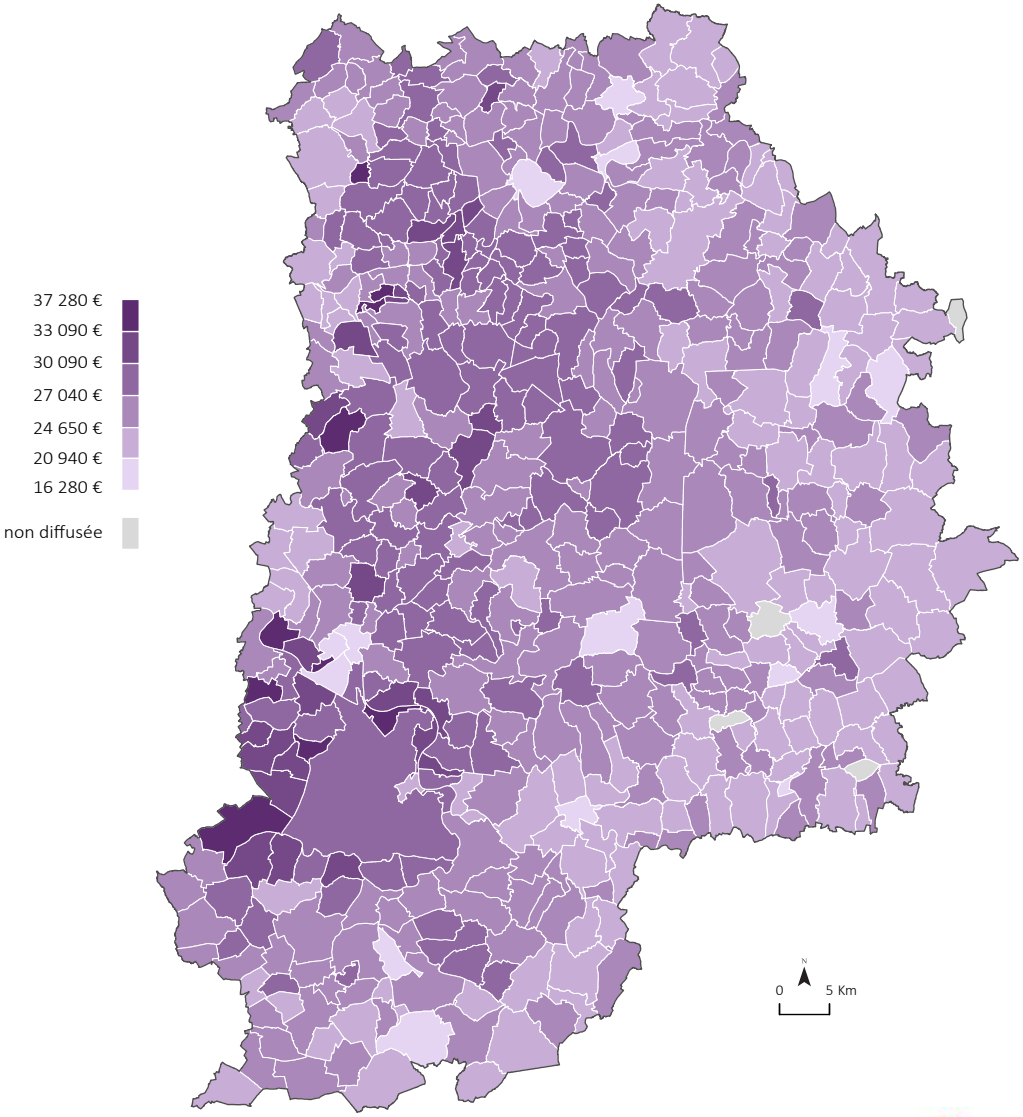

Observatoire départemental : C35_24
Source : Insee, Filosofi 2021

Des disparités selon les profils

Le niveau de vie des ménages varie néanmoins selon leurs profils, et ce malgré l'utilisation standard d'un revenu par unité de consommation afin de pouvoir comparer des ménages différents entre eux. Ainsi, en Seine-et-Marne, les 50-59 ans et 60-74 ans, les ménages propriétaires de leur logement et les couples sans enfant sont ceux avec les plus forts revenus médians. C'est également le cas des ménages dont l'origine principale des revenus déclarés concerne des revenus du patrimoine.

Revenu médian disponible par UC des ménages seine-et-marnais …
Source : Insee, Filosofi 2021

… selon l'âge du référent fiscal

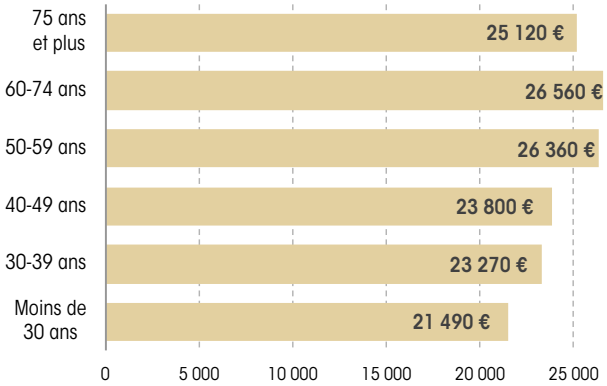

Lecture : 50 % des ménages dont le référent fiscal a 75 ans ou plus ont un revenu supérieur à 25 120 € et 50 % ont un revenu inférieur à ce montant.

… selon le logement

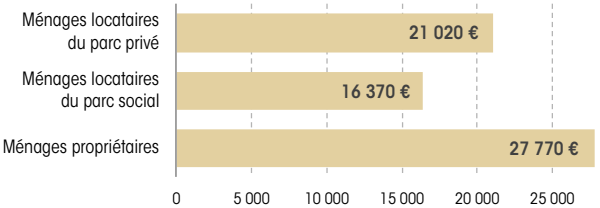

… selon la source majoritaire des revenus

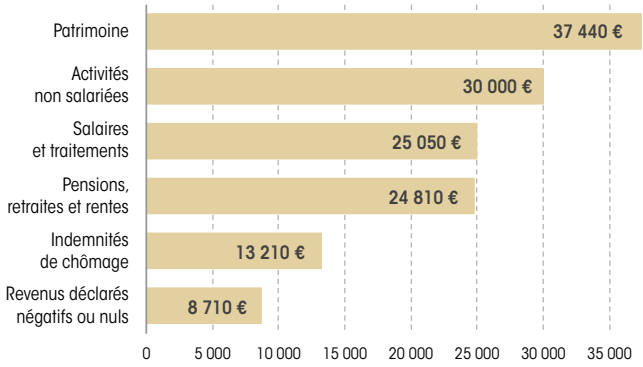

Lecture : les ménages qui déclarent comme source principale de leurs revenus des revenus du patrimoine ont un revenu médian de 37 440 € contre 25 050 € pour les ménages qui déclarent comme source principale des salaires. Cela signifie que 50 % des ménages déclarant majoritairement des revenus du patrimoine ont un revenu annuel inférieur à 37 440 € et 50 % ont un revenu supérieur à ce montant.

… selon le type de ménage

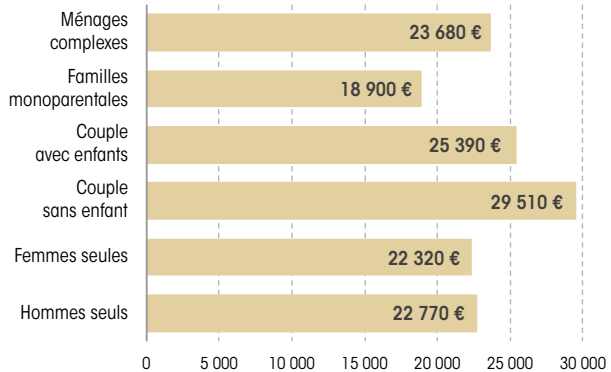

Ménages complexes *: au sens statistique du terme, sont ceux qui comptent plus d'une famille ou plusieurs personnes isolées partageant habituellement le même domicile, ou toute autre combinaison de familles et personnes isolées. Ces ménages sont qualifiés de complexes dans la mesure où le type de lien (lien de parenté, liens amicaux, etc.) peut être très variable entre les personnes. Ils comportent notamment les ménages au sein desquels cohabitent plusieurs générations, ainsi que les personnes vivant en colocation.*

1er et 9e déciles des revenus disponibles par UC des ménages seine-et-marnais …

Source : Insee, Filosofi 2021

Le revenu médian masque une dispersion plus ou moins marquée des revenus. Ainsi, au sein d'une même classe d'âge, les écarts peuvent être importants.

… selon le logement

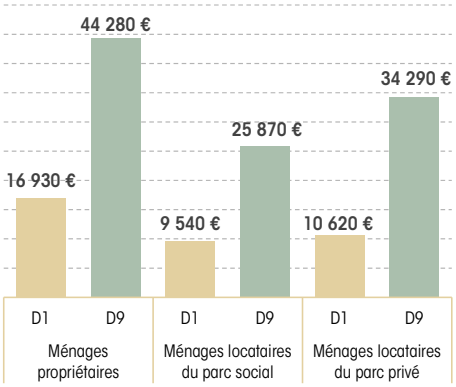

… selon la source majoritaire des revenus déclarés

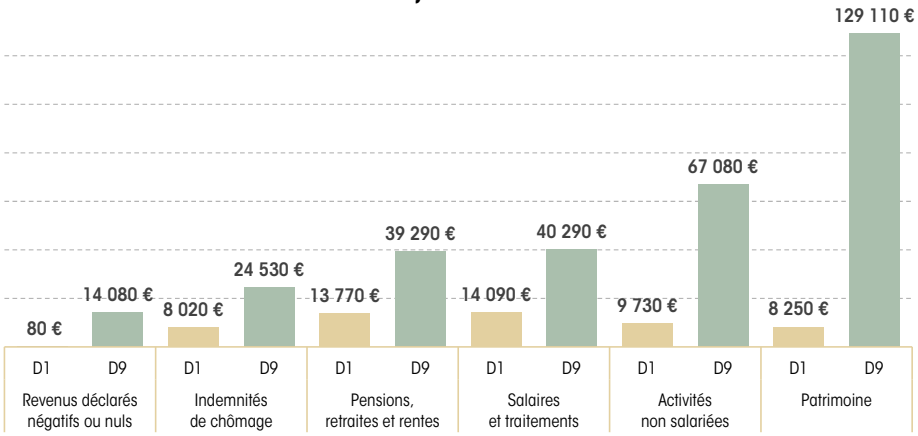

Lecture : 10 % des ménages les plus aisés qui déclarent, comme source principale, des revenus du patrimoine, gagnent plus de 129 110 € par an. Les déciles peuvent aussi masquer des situations de grande précarité, mais aussi de grandes fortunes. Il n'est néanmoins pas possible, avec les données disponibles, de s'intéresser par exemple aux 1 % les plus précaires ou les plus aisés.

… selon le type de ménage

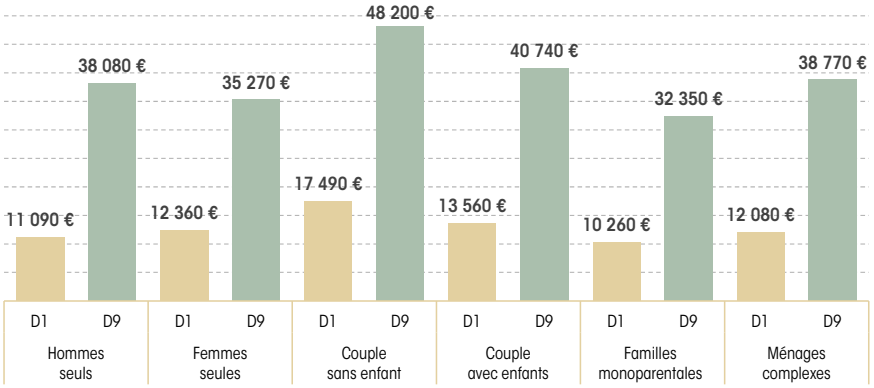

Lecture : 10 % de couples sans enfant les plus aisés gagnent plus de 48 200 € par an contre moins de 17 490 € pour les 10 % de couples sans enfant les plus précaires.

… selon l'âge du référent fiscal

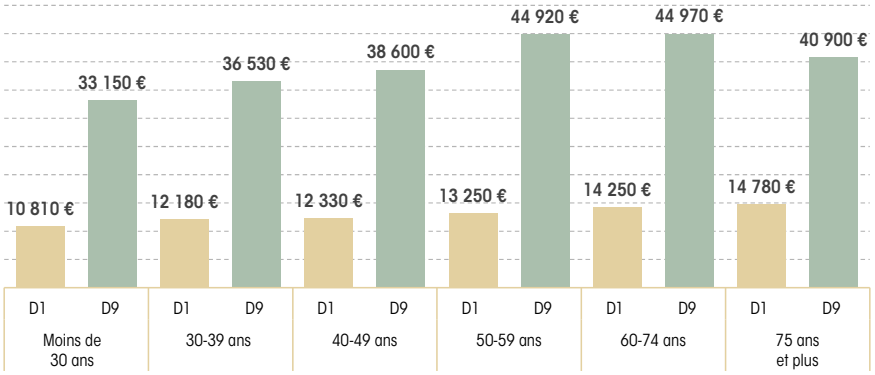

Lecture : 10 % de seniors (75 ans et plus) les plus modestes ont un revenu annuel inférieur à 14 780 € contre, a minima, 40 900 € pour les 10 % les plus aisés.

La majorité des revenus est liée à des revenus d'activité

En Seine-et-Marne, comme dans le reste de la région, la majorité des revenus des ménages est liée à des revenus d'activité (salaires, indemnités de chômage, revenus d'activités non salariées). Cette part (82,6 %) est néanmoins l'une des plus faibles de la région, juste devant la Seine-Saint-Denis.

Composition des revenus en Seine-et-Marne
Source : Insee, Filosofi 2021

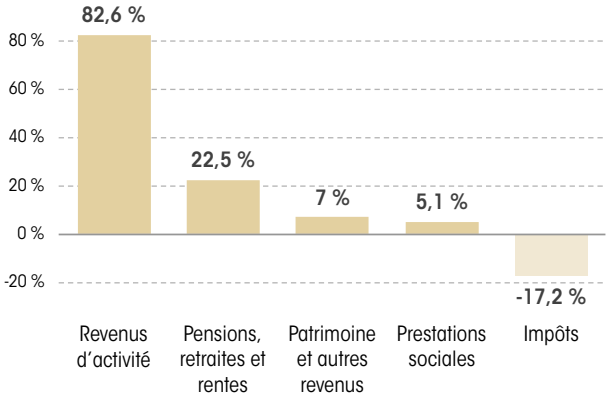

Les retraites représentent la seconde source de revenus la plus conséquente des ménages seine-et-marnais et classent le département au 3ème rang francilien derrière les Yvelines et l'Essonne. Suivent les revenus du patrimoine et les prestations sociales. La part des impôts à déduire est une des moins importantes d'Île-de-France, derrière la Seine-Saint-Denis et devant le Val d'Oise.

Paris et, dans une moindre mesure, les Hauts-de-Seine, se distinguent des autres départements franciliens par une part plus élevée de revenus du patrimoine mais aussi des impôts.

Composition des revenus
Source : Insee, Filosofi 2021

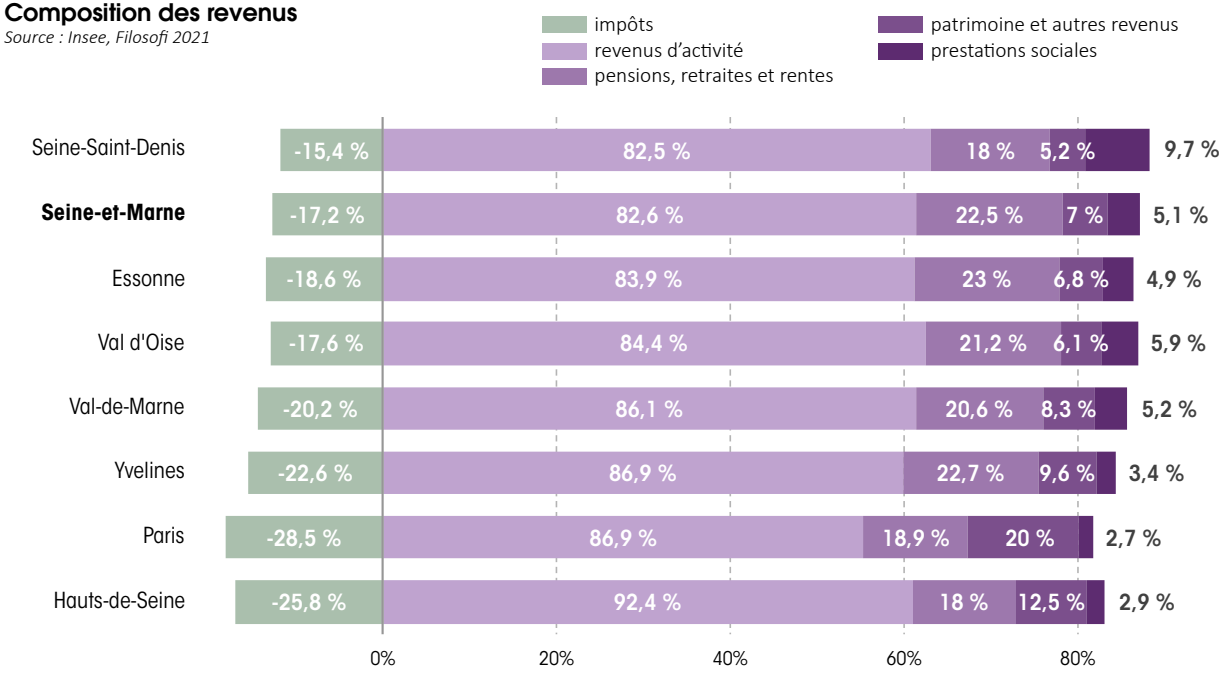

Des différences de composition de revenus selon le profil des ménages

La composition des revenus des ménages varie selon leurs profils et leurs niveaux de revenus.

Par exemple, la part des pensions, retraites et rentes représente logiquement une part plus importante des revenus des Seine-et-Marnais plus âgés. De même, les prestations familiales représentent une part plus importante des revenus des familles monoparentales.

Si les revenus du patrimoine représentent 20 % des revenus des 10 % des ménages les plus aisés, cette part est très minoritaire pour les ménages les plus précaires (1,9 %). À l'inverse, les prestations sociales représentent 41,5 % des revenus des ménages seine-et-marnais les plus modestes.

On observe également des différences infra-départementales dans la composition des revenus corrélée avec le profil et le niveau de ressources des ménages.

Ainsi, la part des pensions, retraites et rentes est plus importante dans les communes accueillant davantage de personnes âgées, notamment au sud et à l'est de la Seine-et-Marne. À Montmachoux, par exemple, 44,7 % des revenus des ménages sont constitués de pensions, retraites et rentes, contre seulement 9 % à Bailly-Romainvilliers.

De même, les communes avec les parts d'impôts les plus importantes sont des communes où le revenu médian des ménages est particulièrement élevé.

Les communes avec les plus fortes parts de revenus d'activité dans la composition du revenu disponible se situent majoritairement au centre, à l'ouest et au nord, en lien avec les revenus notamment issus des salaires.

Concernant les revenus du patrimoine, il y a aussi une forte variabilité de leurs parts dans les revenus des ménages selon les communes en Seine-et-Marne. On retrouve un lien avec le niveau de vie des ménages : dans les communes avec les plus forts revenus médians, les revenus du patrimoine représentent une part plus importante des revenus (35,6 % à Barbizon ou 20,5 % à Noisy-sur-École par exemple). On observe aussi des communes où le revenu médian est proche de celui du département, mais où les ressources issues du patrimoine sont particulièrement importantes, par exemple à Boulancourt (45,8 % de revenus du patrimoine pour un revenu médian de 25 030 €) ou à Verdelot (42,5 % pour un revenu médian de 24 250 €).

Composition des revenus des ménages avec un revenu supérieur au 9e décile et ceux inférieur au 1er décile en Seine-et-Marne

Source : Insee, Filosofi 2021

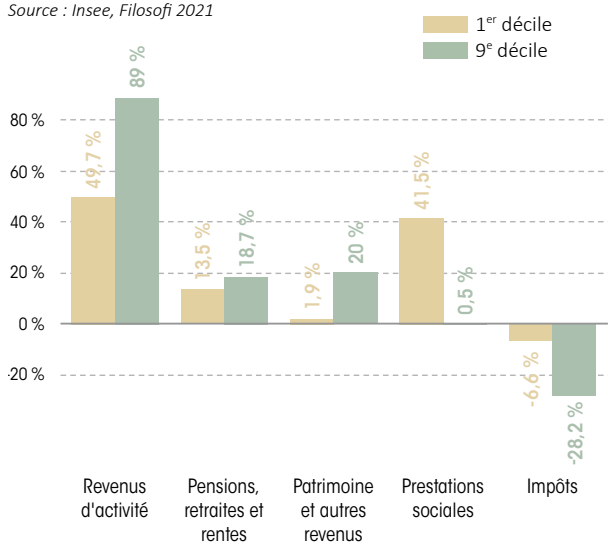


Nemours


Nemours

Part des revenus d'activité dans le revenu disponible par commune seine-et-marnaise

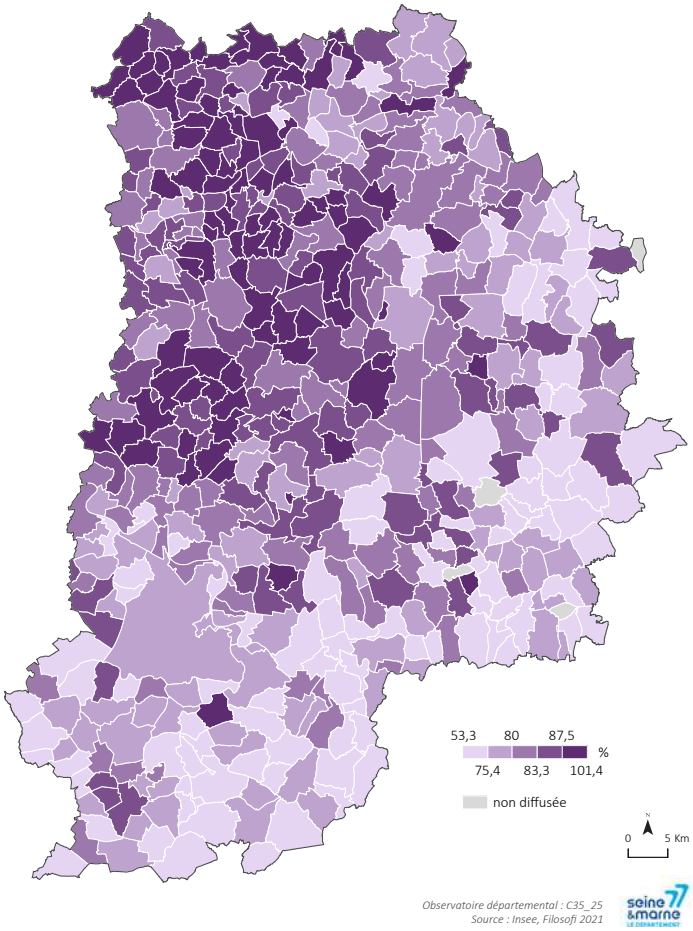

Revenus d'activités : regroupent les revenus d'activités salariées (les salaires, indemnités journalières de maladie, avantages en nature, certaines préretraites : y compris de source étrangère lorsqu'ils sont imposables en France), les revenus d'activités non salariées (les revenus nets de déficits et hors plus-values des indépendants : ils comprennent les Bénéfices Agricoles (BA), les Bénéfices Industriels et Commerciaux professionnels (BIC) et les Bénéfices Non Commerciaux professionnels (BNC)) et les indemnités de chômage.

Part des pensions, retraites et rentes dans le revenu disponible par commune seine-et-marnaise

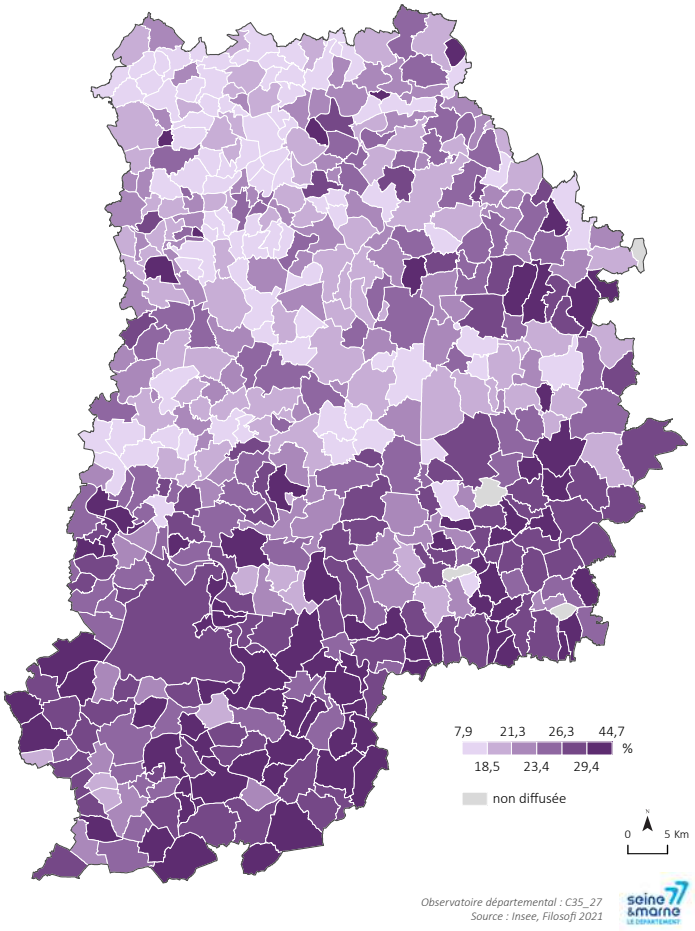

Pensions, retraites et rentes : incluent les retraites, les pensions d'invalidité et les pensions alimentaires nettes (déductions faites des pensions versées) ainsi que les rentes viagères (à titre gratuit et onéreux).

Part des revenus du patrimoine et autres revenus dans le revenu disponible par commune seine-et-marnaise

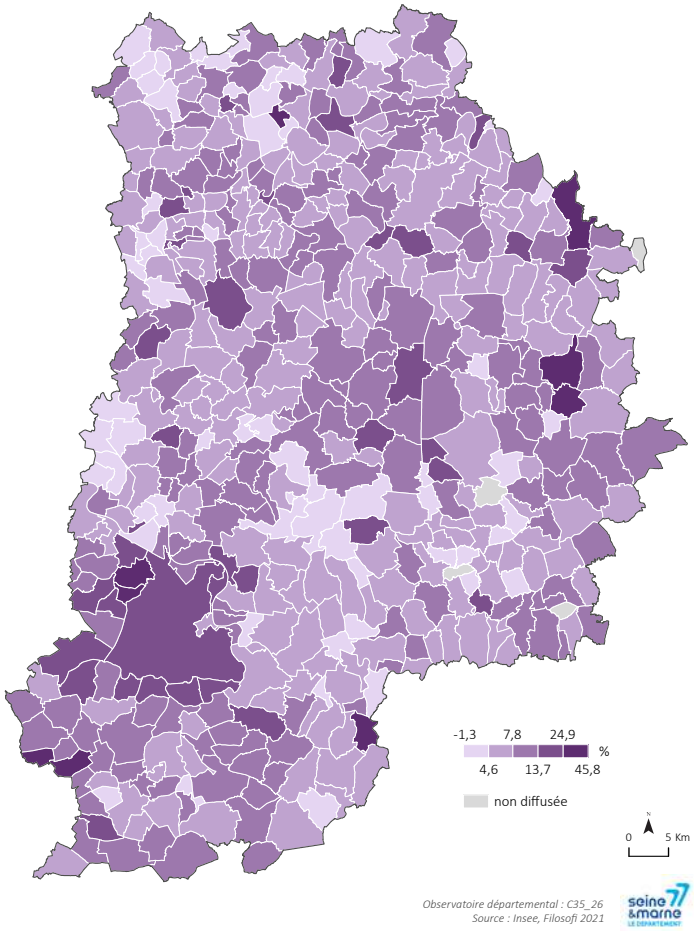

Revenus du patrimoine et autres revenus : regroupent les revenus fonciers nets (loyers, fermages, parts de SCI, affichage), les revenus accessoires (Bénéfices Industriels et Commerciaux (BIC) non professionnels, Bénéfices Non Commerciaux (BNC) non professionnels et recettes brutes de locations meublées non professionnelles), ainsi que les revenus de valeurs et de capitaux mobiliers, hors plus valus.

Part de l'ensemble des impôts dans le revenu disponible par commune seine-et-marnaise

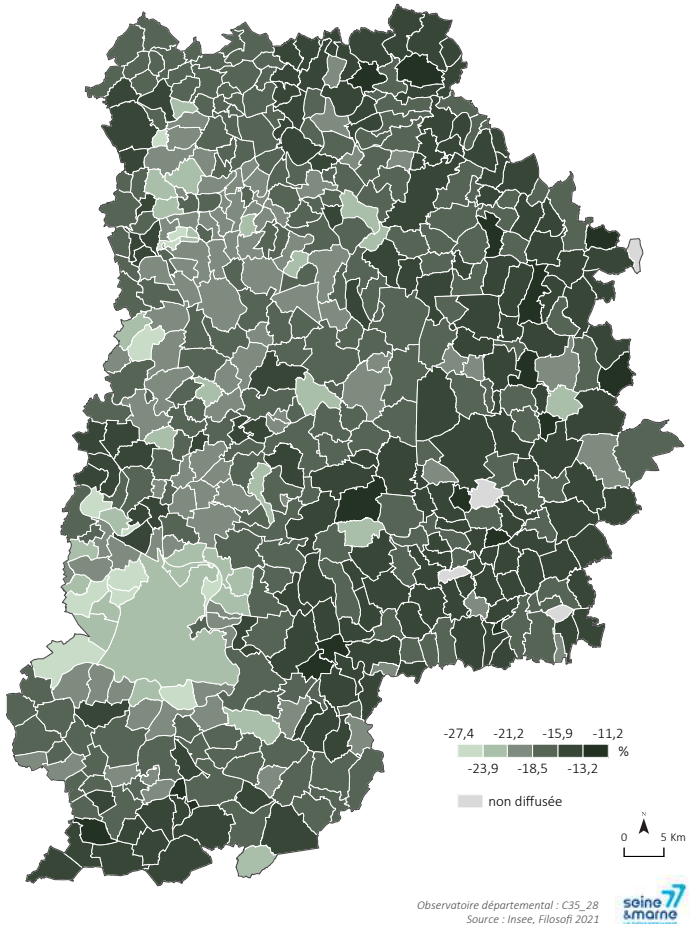

Impôts directs : regroupent les impôts sur le revenu des personnes physiques (IRPP), la taxe d'habitation, la contribution sociale généralisée (CSG), la contribution à la réduction de la dette sociale (CRDS), les prélèvements libératoires sur valeurs mobilières et autres prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine.

Précarité et prestations sociales

Des prestations sociales à un niveau intermédiaire en Île-de-France

Concernant les prestations sociales, la Seine-et-Marne se situe à un niveau intermédiaire en Île-de-France puisqu'elles représentent 5,1 % des revenus des ménages (dont 2,3 % de prestations familiales, 1,9 % de minimas sociaux et 0,9 % de prestations logements). C'est loin derrière la Seine-Saint-Denis (9,7 %), derrière le Val d'Oise (5,9 %) et le Val-de-Marne (5,2 %).

Une dynamique se dégage en Île-de-France : les prestations familiales sont majoritaires parmi les prestations sociales dans les départements de grande couronne, y compris en Seine-et-Marne. À l'inverse, dans les départements de petite couronne, ce sont les minima sociaux qui sont les plus importants. Les prestations logements représentent une part moindre des prestations sociales et des revenus des ménages.

Malgré cette tendance, il faut souligner que les minimas sociaux ne sont pas négligeables en Seine-et-Marne et représentent 37 % des prestations sociales dont bénéficient les ménages seine-et-marnais.

Au sein de la Seine-et-Marne, la part des prestations sociales dans les revenus varie de 0,9 % à Vulaines-lès-Provins à 16,5 % à Montereau-fault-Yonne.

Dans certaines communes, les prestations sociales représentent une part plus importante des revenus des ménages. Comme on l'observera, il y a une corrélation avec les communes avec un fort taux de pauvreté. C'est notamment le cas à Montereau-fault-Yonne, mais aussi Le Mée-sur-Seine, La Ferté-Gaucher, Lizy-sur-Ourcq, Melun, Nemours, Nangis, Provins, Dammarie-lès-Lys ou encore Meaux. Cela est corrélé à des taux de pauvreté particulièrement importants dans ces communes (tous supérieurs à 20 %) et à des revenus médians plus faibles.

Part de l'ensemble des prestations sociales dans le revenu disponible par commune seine-et-marnaise

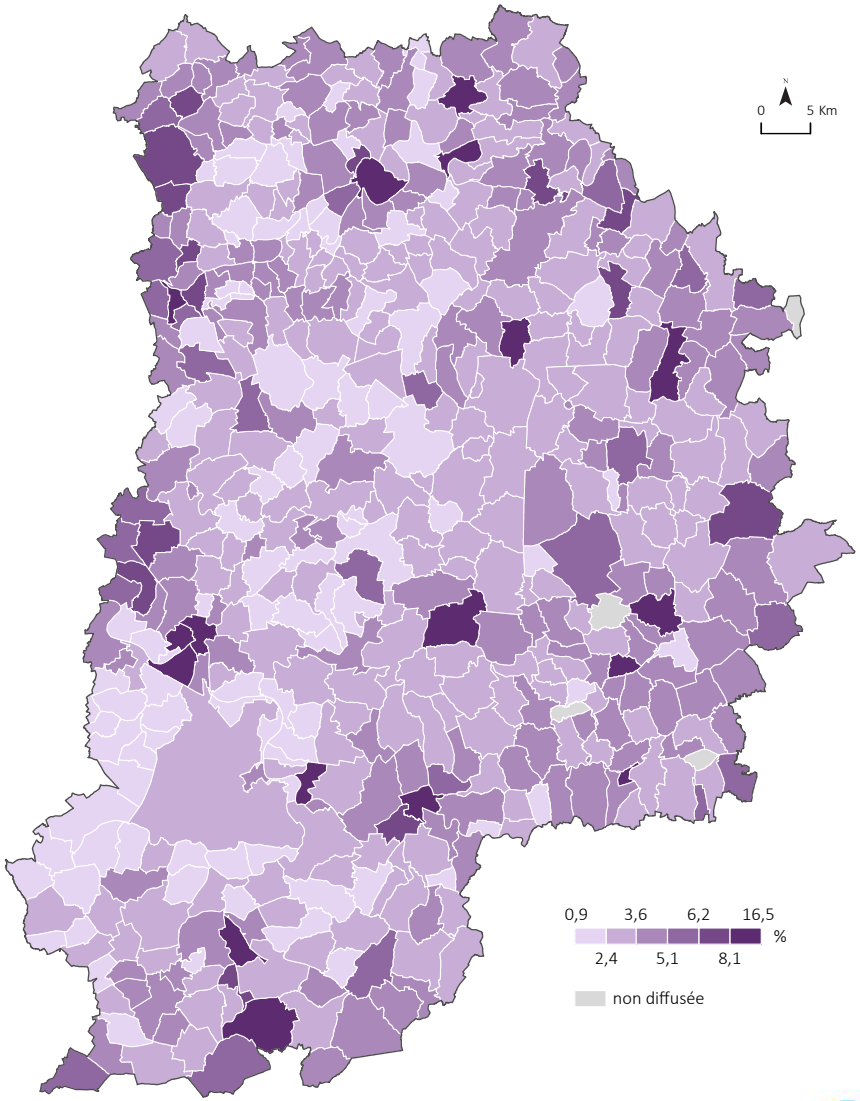

Observatoire départemental : C35_29
Source : Insee, Filosofi 2021

Part des prestations sociales parmi le revenu disponible des ménages

Source : Insee, Filosofi 2021

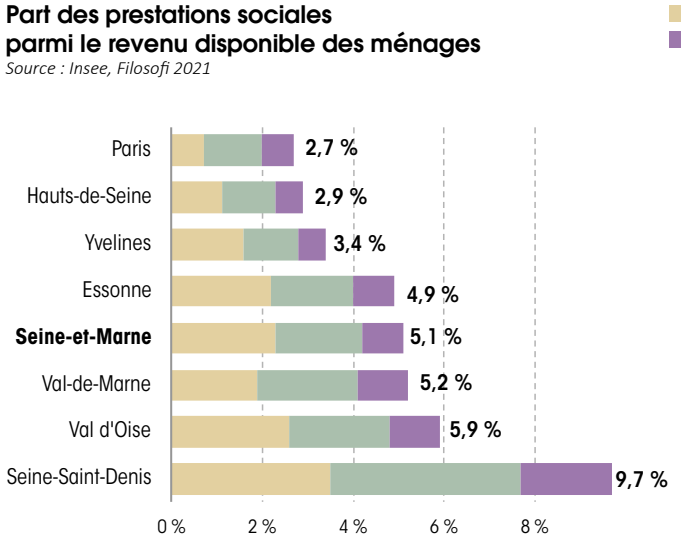

Répartition des prestations sociales par type

Source : Insee, Filosofi 2021

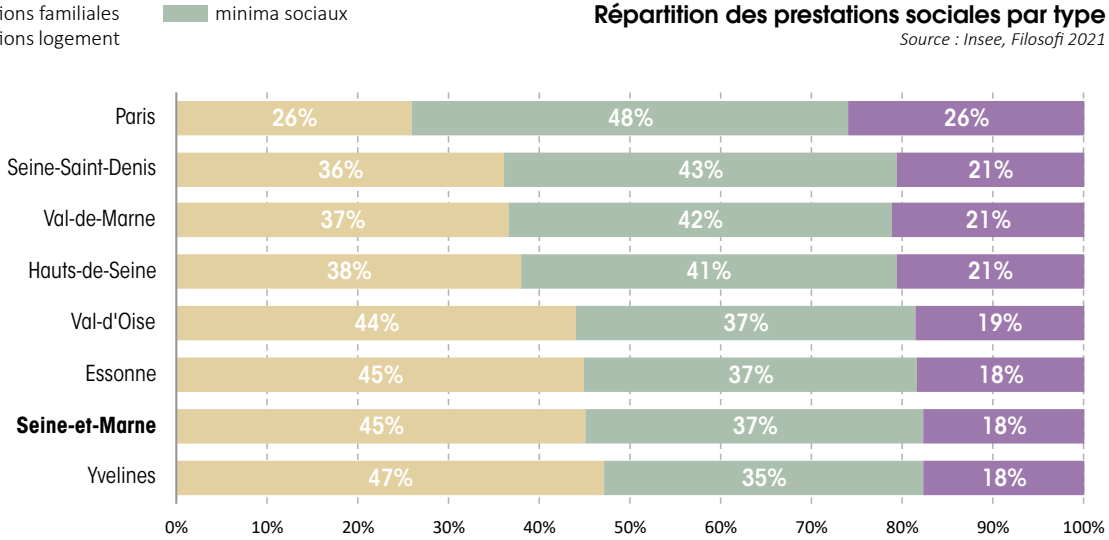

Les 10 communes avec la plus forte part de prestations sociales dans le revenu disponible en Seine-et-Marne

Source : Insee, Filosofi 2021

	2021		
	Part de l'ensemble des prestations sociales dans le revenu disponible ↓	Taux de pauvreté	Revenu médian
Montereau-fault-Yonne	16,5%	37,0%	16 280 €
Le Mée-sur-Seine	10,9%	24,4%	19 130 €
La Ferté-Gaucher	10,8%	23,6%	19 200 €
Lizy-sur-Ourcq	10,5%	24,6%	19 220 €
Melun	10,3%	26,0%	19 260 €
Nemours	10,2%	23,6%	19 330 €
Nangis	9,6%	23,2%	19 890 €
Provins	9,6%	26,6%	19 200 €
Dammarie-lès-Lys	9,5%	23,0%	20 310 €
Meaux	9,3%	22,9%	20 010 €

Prestations familiales *: regroupent les prestations relatives à l'accueil du jeune enfant et les autres prestations relatives à l'éducation des enfants.*

Prestations logement *: regroupent l'aide personnalisée au logement, l'allocation de logement à caractère familial et l'allocation de logement à caractère social.*

Minima sociaux *: comprennent le revenu de solidarité active (RSA) et les prestations de précarité relatives au minimum vieillesse et au handicap.*

Selon l'Insee, un individu est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Le seuil de pauvreté est classiquement fixé à 60 % du revenu déclaré par UC médian métropolitain, soit 1 218 € mensuels en 2021. En 2022, le seuil de pauvreté à 60 % est fixé à 1 216 € pour une personne vivant seule, 1 825 € pour un couple sans enfant et 2 554 € pour un couple avec deux enfants âgés de moins de 14 ans. D'autres seuils (40 et 50 %) existent.

La pauvreté monétaire est une mesure relative de la pauvreté. Le seuil de pauvreté varie chaque année selon l'évolution du niveau de vie médian de la population. Ainsi, un ménage dont le niveau de vie ne varierait pas entre deux années peut basculer dans la pauvreté.

La pauvreté ne se limite pas à sa dimension monétaire. C'est un phénomène multidimensionnel, qui recouvre d'autres dimensions comme les relations sociales, la santé, les conditions de logement ou l'insertion sur le marché du travail. Il existe ainsi d'autres définitions que la pauvreté monétaire. Par exemple, la pauvreté administrative, définie comme le fait de percevoir un minimum social, est un autre indicateur utilisé pour suivre l'évolution de la pauvreté de façon précoce. Elle ne recouvre pas totalement la pauvreté monétaire.

Une autre approche est celle de la privation matérielle et sociale, définie au niveau européen. Elle s'intéresse à l'incapacité de couvrir des dépenses de la vie quotidienne. En 2024, 12,7 % de la population métropolitaine vivant dans un logement ordinaire est en situation de privation matérielle et sociale. Ces personnes ne peuvent pas, pour des raisons financières, couvrir les dépenses d'au moins cinq éléments de la vie courante sur une liste de treize considérés comme souhaitables voire nécessaires pour avoir un niveau de vie acceptable (par exemple pouvoir chauffer suffisamment son logement, avoir un repas contenant des protéines au moins tous les deux jours, acheter des vêtements neufs, etc.). Il n'est cependant pas possible d'avoir cet indicateur à une échelle géographique fine.

Un faible taux de pauvreté

En 2021, le taux de pauvreté en France métropolitaine s'élève à 14,5 %. La Seine-et-Marne, avec un taux s'élevant à 12,4 %, se classe au 22ème rang des départements de France métropolitaine ayant le plus faible taux de pauvreté.

C'est également le 2ème département avec le plus faible taux de pauvreté d'Île-de-France, au même niveau que les Hauts-de-Seine et derrière les Yvelines (10,5 %). À l'inverse, la Seine-Saint-Denis se démarque comme le département avec le plus fort taux de pauvreté monétaire de France métropolitaine (28,4 %), suivi de départements du Sud, mais aussi du Nord avec des taux de pauvreté proches des 20 %.

Taux de pauvreté

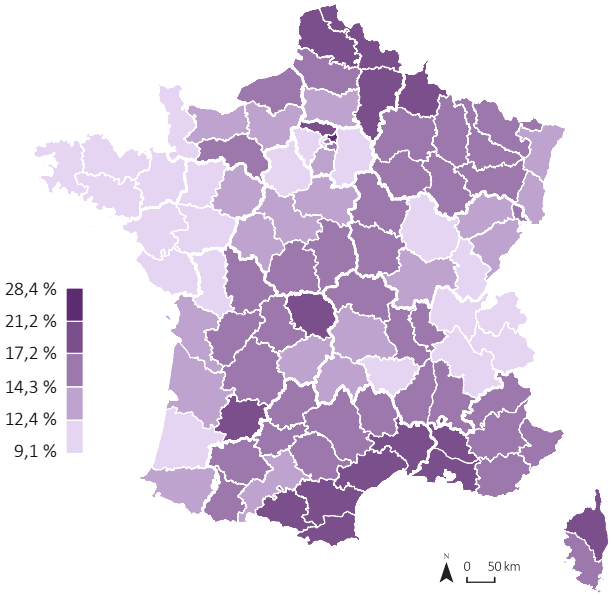

Observatoire départemental : C35_30
Source : Insee, Filosofi 2021

Taux de pauvreté
Source : Insee, Filosofi 2021

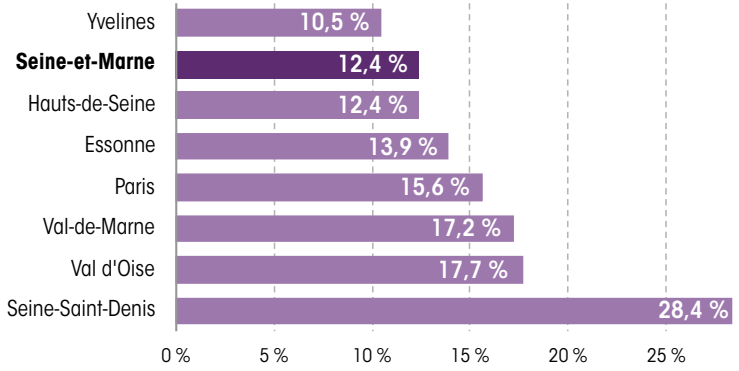

Certaines communes seine-et-marnaises davantage impactées par la pauvreté

En 2021, le secret statistique s'applique pour 122 communes sur 507 en Seine-et-Marne : on ne peut donc pas connaître leur taux de pauvreté.

50 communes ont un taux de pauvreté supérieur à la moyenne départementale. Dans certaines, le taux de pauvreté reste assez proche de celui du département, comme par exemple à Fontainebleau, Lagny-sur-Marne, Roissy-en-Brie ou encore Combs-la-Ville (12,7 %). Mais dans 14 communes, le taux de pauvreté est très élevé (supérieur ou égal à 20 %). Ce phénomène s'observe dans les communes très peuplées du département (supérieur à 20 000 habitants) : Montereau-fault-Yonne (37 %), Meaux (22,9 %), Melun (26 %), Dammarie-lès-Lys (23 %), Le Mée-sur-Seine (24,4 %). Cela corrobore un phénomène connu dans le reste de l'Ile-de-France, avec des taux de pauvreté plus importants dans des communes urbaines de plus de 20 000 habitants.

La situation dans la ville de Montereau-fault-Yonne est particulièrement préoccupante car plus d'un ménage sur trois vit sous le seuil de pauvreté.

Néanmoins, la pauvreté s'observe aussi dans des villes seine-et-marnaises moins peuplées, notamment Nemours (23,6 %), Provins (26,6 %) et Nangis (23,2 %), communes qui comptent respectivement 13 118, 11 824 et 8 883 habitants, ou encore à Souppes-sur-Loing (20 %), La Ferté-Gaucher (23,6 %) et Lizy-sur-Ourcq (24,6 %), communes de moins de 5 000 habitants. Elles demeurent toutefois les communes les plus peuplées de leur EPCI, illustrant le lien entre concentration de la population et pauvreté.

Des communes comme Armentières-en-Brie (32,6 %) et Bussières (24,1 %) dérogent à ce constat car elles sont très peu peuplées (respectivement 1 196 et 573 habitants) et très pauvres.

Taux de pauvreté par commune seine-et-marnaise

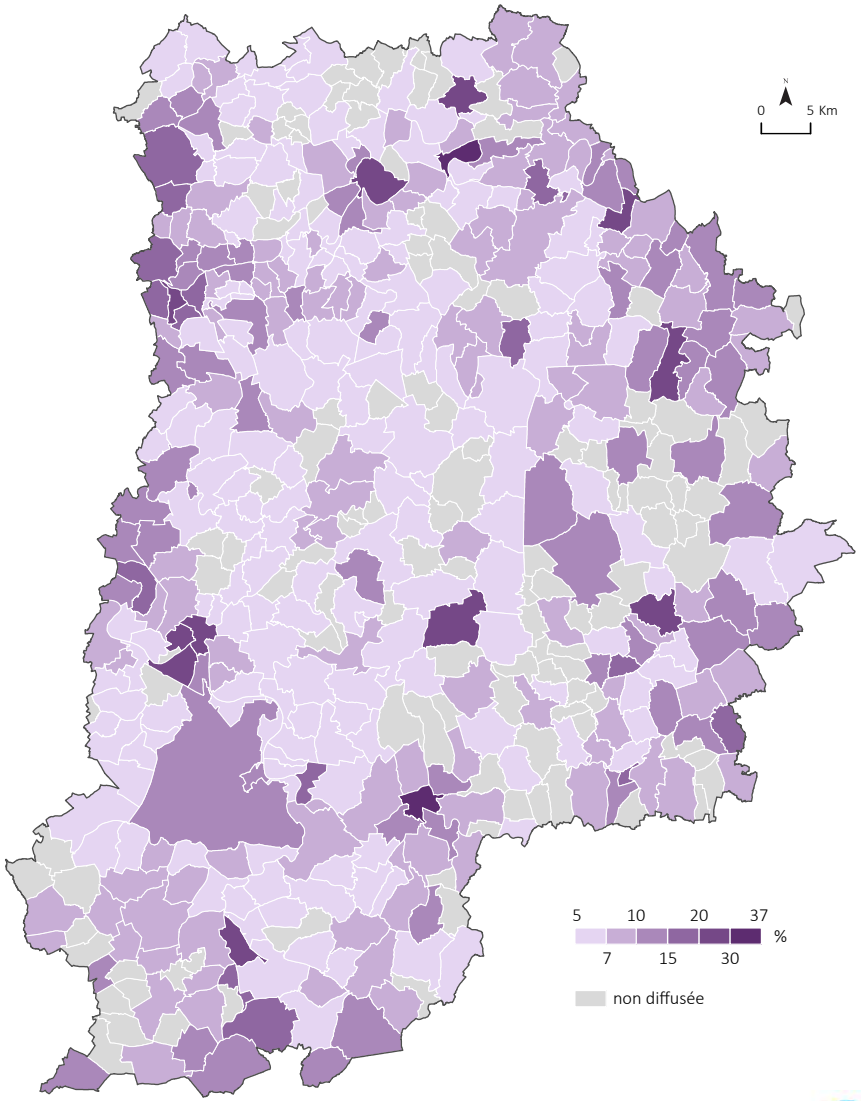

Observatoire départemental : C35_31
Source : Insee, Filosofi 2021

Des profils de ménages plus exposés à la pauvreté que d'autres

Certains profils de ménages sont davantage exposés à la pauvreté.

C'est le cas d'un quart des familles monoparentales, d'un tiers des locataires du parc social, d'un locataire du parc privé sur cinq et près d'un jeune de moins de 30 ans sur cinq.

C'est nettement plus élevé que le taux de pauvreté du département tous types de ménages confondus (12,4 %).

Taux de pauvreté en Seine-et-Marne …

Source : Insee, Filosofi 2021

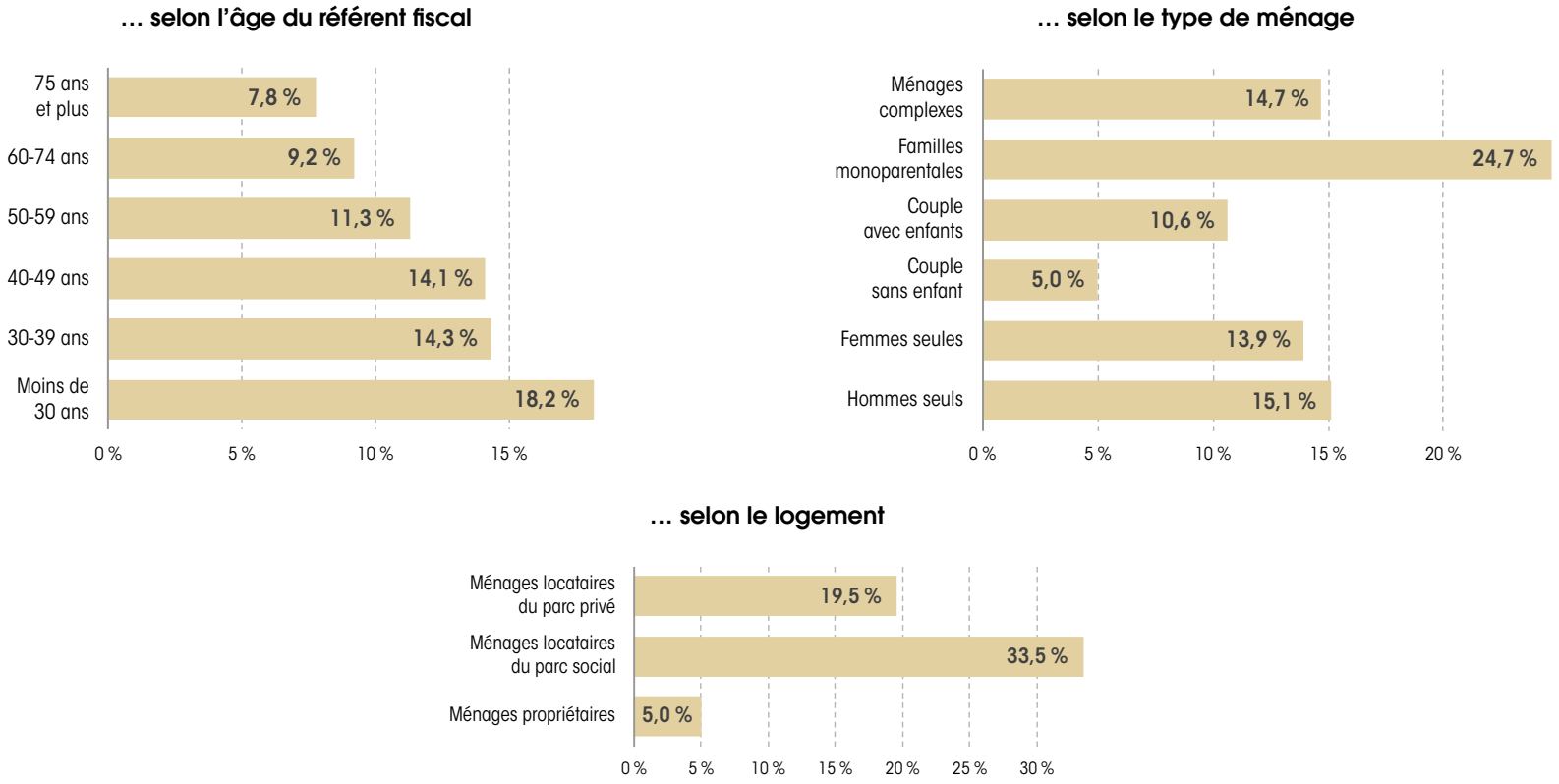



ENS La prairie Clemenceau - Moret-Loing-et-Orvanne

ACTIONS SOCIALES ET
DISPOSITIFS DE SOUTIEN

AUX POPULATIONS

Chiffres clés – Éléments de contexte

Qu'est-ce qu'une Maison départementale des Solidarités ?

Les Maisons départementales des Solidarités (MDS), au nombre de 14, sont les antennes déconcentrées du Département de Seine-et-Marne. Elles ont pour fonction d'assurer aux habitants et aux usagers un service public de proximité dans les domaines de la protection de l'enfance, l'insertion sociale et professionnelle, la lutte contre les exclusions, et l'accompagnement des personnes vulnérables. Elles offrent des services d'information, d'orientation et d'aide adaptés aux besoins des familles, des enfants, des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Réparties sur l'ensemble du territoire seine-et-marnais, elles administrent des territoires plus ou moins vastes et accueillent des populations plus ou moins nombreuses.



Observatoire départemental : C35_135
Source : Département de Seine-et-Marne

Population et son évolution

Source : Insee, recensement de la population 2016-2022

Maisons départementales des Solidarités (MDS) ↓	2022				2016-2022		
	Nombre d'habitants	Poids en Seine-et-Marne	Nombre de communes	Densité de population (hab/km²)	Taux d'évolution de la population	Taux de croissance annuel moyen de la population dû au solde naturel	Taux de croissance annuel moyen de la population dû au solde migratoire
MDS de Chelles	73 257	5,0%	3	2 796	+1,5%	+0,95%	-0,7%
MDS de Coulommiers	102 036	7,0%	69	120	+3,2%	+0,26%	0,3%
MDS de Fontainebleau	91 453	6,3%	33	178	+2,9%	+0,19%	0,3%
MDS de Lagny-sur-Marne	147 731	10,2%	38	652	+8,5%	+0,74%	0,6%
MDS de Meaux	114 969	7,9%	40	303	+5,7%	+0,85%	0,1%
MDS de Melun Val-de-Seine	118 950	8,2%	15	1 112	+5,5%	+0,91%	0,0%
MDS de Mitry-Mory	135 335	9,3%	42	385	+4,7%	+0,76%	0,0%
MDS de Montereau-fault-Yonne	74 818	5,2%	24	239	+4,7%	+0,22%	0,6%
MDS de Nemours	67 969	4,7%	64	78	-1,5%	-0,10%	-0,1%
MDS de Noisiel	123 991	8,5%	10	1 901	+2,0%	+1,01%	-0,7%
MDS de Provins	71 592	4,9%	92	59	-0,6%	+0,12%	-0,2%
MDS de Roissy-en-Brie	85 580	5,9%	4	1 635	+2,1%	+0,67%	-0,3%
MDS de Sénart	114 501	7,9%	8	1 172	+5,2%	+0,97%	-0,1%
MDS de Tournan-en-Brie	130 217	9,0%	65	156	+5,0%	+0,54%	0,3%
SEINE-ET-MARNE	**1 452 399**	**100%**	**507**	**246**	**+3,9%**	**+0,63%**	**0,02%**

Répartition de la population en six classes d'âge

Source : Insee, recensement de la population 2022

Maisons départementales des Solidarités (MDS) ↓	2022					
	Part de la population des moins de 15 ans	Part de la population des 15 à 29 ans	Part de la population des 30 à 44 ans	Part de la population des 45 à 59 ans	Part de la population des 60 à 74 ans	Part de la population des 75 ans et plus
MDS de Chelles	20,7%	18,1%	20,9%	18,5%	14,2%	7,6%
MDS de Coulommiers	19,5%	16,5%	19,3%	20,9%	15,8%	8,0%
MDS de Fontainebleau	17,6%	16,2%	18,5%	20,7%	16,9%	10,0%
MDS de Lagny-sur-Marne	20,5%	18,9%	22,7%	19,9%	12,4%	5,6%
MDS de Meaux	21,7%	19,9%	21,1%	18,8%	12,5%	6,0%
MDS de Melun Val-de-Seine	21,6%	19,9%	20,5%	17,8%	13,1%	7,1%
MDS de Mitry-Mory	21,7%	18,7%	21,3%	20,5%	12,4%	5,3%
MDS de Montereau-fault-Yonne	19,6%	17,0%	18,5%	19,9%	16,0%	9,0%
MDS de Nemours	17,5%	14,8%	17,0%	22,1%	18,5%	10,1%
MDS de Noisiel	20,5%	21,8%	21,7%	18,5%	13,3%	4,2%
MDS de Provins	19,1%	16,5%	17,9%	20,8%	16,9%	8,7%
MDS de Roissy-en-Brie	20,0%	19,7%	19,8%	20,3%	14,0%	6,2%
MDS de Sénart	22,9%	20,6%	21,1%	18,9%	11,8%	4,7%
MDS de Tournan-en-Brie	20,3%	17,5%	21,0%	21,1%	13,7%	6,5%
SEINE-ET-MARNE	**20,4%**	**18,6%**	**20,4%**	**19,8%**	**14,0%**	**6,7%**

Répartition des jeunes et des seniors

Source : Insee, recensement de la population 2022

Maisons départementales des Solidarités (MDS) ↓	2022			
	Population des moins de 20 ans	Part de la population des moins de 20 ans	Population des 60 ans et plus	Part de la population des 60 ans et plus
MDS de Chelles	19 629	28,6%	16 010	47,8%
MDS de Coulommiers	26 442	16,5%	24 294	52,9%
MDS de Fontainebleau	21 377	18,0%	24 651	55,0%
MDS de Lagny-sur-Marne	39 842	20,1%	26 613	52,9%
MDS de Meaux	32 970	17,5%	21 241	55,1%
MDS de Melun Val-de-Seine	33 731	21,9%	24 007	51,4%
MDS de Mitry-Mory	38 790	27,0%	23 938	49,7%
MDS de Montereau-fault-Yonne	19 896	25,0%	18 671	48,5%
MDS de Nemours	16 015	25,7%	19 463	48,4%
MDS de Noisiel	33 943	23,8%	21 678	50,3%
MDS de Provins	18 570	18,5%	18 386	52,8%
MDS de Roissy-en-Brie	23 084	17,7%	17 232	53,6%
MDS de Sénart	34 983	20,2%	18 917	52,9%
MDS de Tournan-en-Brie	35 034	20,2%	26 331	51,5%
SEINE-ET-MARNE	**394 305**	**27,1%**	**301 431**	**20,8%**

Les familles nombreuses

Source : Insee, recensement de la population 2022

Maisons départementales des Solidarités (MDS) ↓	2022	
	Familles nombreuses parmi les familles	Part des familles nombreuses parmi les familles
MDS de Chelles	2 477	12,4%
MDS de Coulommiers	3 130	10,8%
MDS de Fontainebleau	2 130	8,3%
MDS de Lagny-sur-Marne	3 935	9,5%
MDS de Meaux	4 375	14,2%
MDS de Melun Val-de-Seine	4 755	15,4%
MDS de Mitry-Mory	4 763	12,7%
MDS de Montereau-fault-Yonne	2 587	12,4%
MDS de Nemours	1 620	8,3%
MDS de Noisiel	4 376	13,3%
MDS de Provins	2 427	12,0%
MDS de Roissy-en-Brie	2 914	12,1%
MDS de Sénart	4 840	15,9%
MDS de Tournan-en-Brie	3 561	9,6%
SEINE-ET-MARNE	**47 890**	**12,0%**

Répartition des ménages selon leur structure

Source : Insee, recensement de la population 2022

Maisons départementales des Solidarités (MDS) ↓	2022									
	Personnes vivant seules	Part des personnes vivant seules	Familles monoparentales	Part des familles monoparentales	Couples sans enfant	Part des couples sans enfant	Couples avec enfant(s)	Part des couples avec enfant(s)	Autres ménages sans famille*	Part des autres ménages
MDS de Chelles	10 765	34,8%	3 965	12,8%	6 662	21,5%	9 113	29,4%	466	1,5%
MDS de Coulommiers	12 666	30,4%	4 627	11,1%	10 792	25,9%	13 170	31,6%	415	1,0%
MDS de Fontainebleau	14 806	36,3%	4 134	10,1%	10 717	26,3%	10 646	26,1%	474	1,2%
MDS de Lagny-sur-Marne	18 810	31,1%	7 039	11,6%	13 444	22,2%	20 349	33,6%	839	1,4%
MDS de Meaux	14 911	32,5%	6 502	14,2%	9 480	20,7%	14 340	31,2%	660	1,4%
MDS de Melun Val-de-Seine	18 218	36,8%	6 955	14,1%	9 901	20,0%	13 526	27,3%	874	1,8%
MDS de Mitry-Mory	13 982	27,1%	6 412	12,4%	11 173	21,7%	19 244	37,3%	779	1,5%
MDS de Montereau-fault-Yonne	9 417	30,9%	3 579	11,7%	7 964	26,1%	9 128	29,9%	426	1,4%
MDS de Nemours	9 476	32,6%	2 982	10,2%	8 191	28,2%	8 154	28,0%	289	1,0%
MDS de Noisiel	17 562	34,5%	7 144	14,0%	9 507	18,7%	15 612	30,7%	1 065	2,1%
MDS de Provins	9 169	31,1%	3 334	11,3%	7 892	26,8%	8 793	29,8%	310	1,1%
MDS de Roissy-en-Brie	9 429	28,3%	4 271	12,8%	7 691	23,1%	11 523	34,6%	399	1,2%
MDS de Sénart	12 531	29,2%	6 036	14,1%	8 415	19,6%	15 490	36,1%	462	1,1%
MDS de Tournan-en-Brie	13 890	27,1%	5 238	10,2%	13 001	25,4%	18 559	36,2%	569	1,1%
SEINE-ET-MARNE	**185 632**	**31,6%**	**72 218**	**12,3%**	**134 830**	**22,9%**	**187 647**	**31,9%**	**8 027**	**1,4%**

** rassemblent plusieurs personnes sans lien parent-enfant ni relation de couple entre elles.*

Répartition des personnes non scolarisées par diplôme le plus élevé

Source : Insee, recensement de la population 2022

Maisons départementales des Solidarités (MDS) ↓	2022											
	Titulaires d'aucun diplôme, CEP, BEPC, brevet des collèges ou DNB	Part des titulaires d'aucun diplôme, CEP, BEPC, brevet des collèges ou DNB	Titulaires d'un CAP, BEP ou équivalent	Part des titulaires d'un CAP, BEP ou équivalent	Titulaires du Baccalauréat ou équivalent	Part des titulaires du Baccalauréat ou équivalent	Titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur de niveau Bac +2	Part des titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur de niveau Bac +2	Titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur de niveau Bac +3 ou Bac +4	Part des titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur de niveau Bac +3 ou Bac +4	Titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur de niveau Bac +5 ou plus	Part des titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur de niveau Bac +5 ou plus
MDS de Chelles	12 575	24,5%	10 583	20,6%	9 499	18,5%	6 591	12,8%	5 663	11,0%	6 387	12,5%
MDS de Coulommiers	20 593	27,8%	19 846	26,7%	14 755	19,9%	8 094	10,9%	6 134	8,3%	4 847	6,5%
MDS de Fontainebleau	12 997	19,3%	12 979	19,3%	11 940	17,7%	8 888	13,2%	8 589	12,8%	11 950	17,7%
MDS de Lagny-sur-Marne	18 691	18,0%	19 284	18,6%	21 218	20,4%	16 370	15,8%	13 936	13,4%	14 344	13,8%
MDS de Meaux	21 411	27,0%	18 854	23,7%	15 931	20,1%	9 453	11,9%	7 469	9,4%	6 317	8,0%
MDS de Melun Val-de-Seine	22 252	27,2%	17 140	21,0%	15 680	19,2%	9 319	11,4%	8 223	10,1%	8 986	11,0%
MDS de Mitry-Mory	22 856	24,4%	22 273	23,8%	20 425	21,9%	12 338	13,2%	8 870	9,5%	6 680	7,1%
MDS de Montereau-fault-Yonne	15 245	28,6%	13 588	25,5%	9 823	18,4%	5 764	10,8%	4 636	8,7%	4 257	8,0%
MDS de Nemours	14 001	27,5%	13 496	26,5%	9 360	18,4%	5 741	11,3%	4 327	8,5%	4 015	7,9%
MDS de Noisiel	18 002	21,6%	13 926	16,7%	15 782	19,0%	11 166	13,4%	10 794	13,0%	13 542	16,3%
MDS de Provins	15 712	30,1%	14 570	27,9%	9 922	19,0%	5 226	10,0%	3 768	7,2%	2 937	5,6%
MDS de Roissy-en-Brie	15 118	25,3%	12 675	21,2%	11 879	19,9%	7 804	13,1%	6 357	10,6%	5 938	9,9%
MDS de Sénart	17 324	22,9%	15 915	21,0%	16 579	21,9%	10 185	13,5%	8 011	10,6%	7 627	10,1%
MDS de Tournan-en-Brie	20 939	22,5%	22 509	24,3%	19 133	20,6%	12 931	13,9%	9 465	10,2%	7 779	8,4%
SEINE-ET-MARNE	**247 716**	**24,3%**	**227 638**	**22,3%**	**201 926**	**19,8%**	**129 870**	**12,7%**	**106 242**	**10,4%**	**105 606**	**10,4%**

Répartition de la population active en emploi par groupe socioprofessionnel

Source : Insee, recensement de la population 2022

Maisons départementales des Solidarités (MDS) ↓	2022											
	Agriculteurs	Part des agriculteurs	Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	Part des artisans, commerçants et chefs d'entreprise	Cadres	Part des cadres	Professions intermédiaires	Part des professions intermédiaires	Employés	Part des employés	Ouvriers	Part des ouvriers
MDS de Chelles	0	0,0%	1 578	4,4%	7 034	5,5%	9 223	4,9%	8 982	4,9%	4 948	4,6%
MDS de Coulommiers	470	23,9%	3 193	9,0%	5 923	4,6%	12 872	6,8%	13 507	7,3%	9 098	8,5%
MDS de Fontainebleau	133	6,7%	2 560	7,2%	11 911	9,3%	11 389	6,0%	9 302	5,1%	4 550	4,2%
MDS de Lagny-sur-Marne	63	3,2%	3 964	11,2%	19 182	15,0%	22 590	11,9%	18 763	10,2%	8 480	7,9%
MDS de Meaux	116	5,9%	2 236	6,3%	7 519	5,9%	14 823	7,8%	15 484	8,4%	9 627	9,0%
MDS de Melun Val-de-Seine	16	0,8%	2 089	5,9%	9 172	7,2%	13 013	6,9%	14 944	8,1%	9 467	8,8%
MDS de Mitry-Mory	139	7,1%	3 520	9,9%	10 188	8,0%	19 649	10,3%	18 827	10,2%	10 922	10,2%
MDS de Montereau-fault-Yonne	62	3,1%	1 951	5,5%	4 592	3,6%	8 552	4,5%	8 458	4,6%	5 638	5,3%
MDS de Nemours	243	12,4%	2 309	6,5%	4 452	3,5%	7 531	4,0%	7 868	4,3%	5 530	5,2%
MDS de Noisiel	15	0,8%	2 474	7,0%	15 559	12,2%	15 881	8,4%	15 903	8,6%	6 910	6,4%
MDS de Provins	429	21,8%	1 747	4,9%	3 531	2,8%	8 021	4,2%	8 960	4,9%	6 873	6,4%
MDS de Roissy-en-Brie	0	0,0%	2 079	5,8%	8 051	6,3%	11 121	5,9%	10 831	5,9%	6 467	6,0%
MDS de Sénart	11	0,5%	1 797	5,1%	9 383	7,3%	16 060	8,5%	15 484	8,4%	8 482	7,9%
MDS de Tournan-en-Brie	273	13,9%	4 050	11,4%	11 179	8,8%	19 193	10,1%	16 879	9,2%	10 300	9,6%
SEINE-ET-MARNE	**1 969**	**0,3%**	**35 546**	**5,5%**	**127 677**	**19,7%**	**189 919**	**29,4%**	**184 193**	**28,5%**	**107 291**	**16,6%**

Revenu de solidarité Active (RSA)

Les allocataires du RSA

Les Départements sont des acteurs essentiels de l'aide et de l'action sociale en France puisqu'ils interviennent auprès des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, pour la protection de l'enfance mais aussi pour l'insertion professionnelle et sociale. Les Départements sont, entre autres, en charge du versement de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) et du Revenu de Solidarité Active (RSA).

Le RSA fait partie des minima sociaux, au même titre que l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH), l'Allocation Spécifique de Solidarité (ASS) et l'Allocation Spécifique aux Personnes Âgées (Aspa). Les minima sociaux visent à assurer un revenu minimal à une personne (ou à sa famille) en situation de précarité. Entré en vigueur le 1er juin 2009 en France métropolitaine et le 1er janvier 2011 dans les départements d'outre-mer, le RSA remplace le Revenu Minimum d'Insertion (RMI) et l'Allocation de Parent Isolé (API). Depuis le 1er janvier 2016, le volet activité du Revenu de Solidarité Active (RSA) est remplacé par la prime d'activité, en France métropolitaine et dans les départements d'Outre-mer (Dom).

Le RSA est une prestation sous conditions de ressources versée mensuellement sur la base des ressources du trimestre précédent. Il est ouvert aux personnes de 25 ans et plus, ainsi qu'aux jeunes de 18-24 ans dans des conditions spécifiques (parents isolés assumant la charge d'au moins un enfant né ou à naître ou jeunes ayant travaillé au moins deux années à temps plein au cours des trois dernières années). Le RSA vise ainsi à compléter les ressources d'un foyer pour qu'elles atteignent le revenu minimum garanti, qui varie selon la composition du foyer : 635 € pour une personne seule sans enfant à charge en 2024, 953 € par mois pour un couple sans enfant et 1 144 € pour un couple avec un enfant. Une majoration peut être accordée aux parents isolés avec enfant à charge, soit 1 088 € pour un parent isolé avec un enfant.

Au-delà de son importance pour réduire la pauvreté, le RSA ne se limite pas au versement d'une allocation et vise aussi l'insertion sociale et professionnelle de ses allocataires. Comme le rappelle la Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (DREES), « le RSA est à la fois une allocation visant à garantir un revenu minimum de ressources aux bénéficiaires et un dispositif d'accompagnement social et professionnel pour faciliter l'accès à l'emploi ou consolider les capacités professionnelles de ceux qui sont sans activité ou qui ne tirent de leur activité que des ressources limitées. ».

En Seine-et-Marne, des référents sont dédiés à l'accompagnement des allocataires sur le volet social, socio-professionnel et professionnel. Ces référents sont les MDS pour le volet social, les associations d'accompagnement vers l'emploi pour le volet socio-professionnel et France Travail sur le volet professionnel. Ces référents sont désignés en fonction des besoins repérés et/ou des "attentes" des allocataires.

> *Cheikh Tidiane Diallo et d'Isabelle Leroux (dir.), « Les dispositifs départementaux pour l'insertion sociale et professionnelle », dans L'aide et l'action sociales en France - édition 2020.*
>
> *Perte d'autonomie, handicap, protection de l'enfance et insertion, Panorama de la DREES, 2020, 244 p.*



Une part relativement faible d'allocataires du RSA comparée aux autres départements

En décembre 2024, on compte 1,62 million d'allocataires du RSA en France métropolitaine dont 347 293 qui vivent en Île-de-France.

La Seine-et-Marne, avec 3,6 % d'allocataires du RSA parmi la population (contre 4,1 % pour la France métropolitaine), se caractérise par un faible taux. Le département se classe au 43ème rang des départements de France métropolitaine comptant le moins d'allocataires du RSA.

Part d'allocataires du RSA

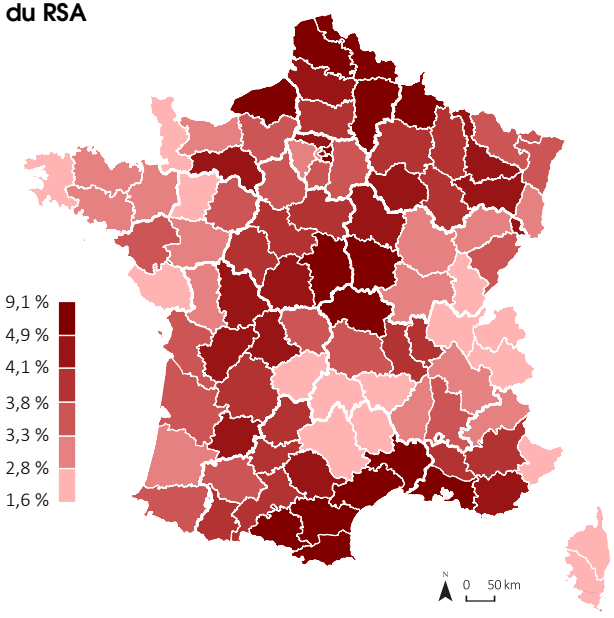

Observatoire départemental : C35_44
Source : CAF Open data 31 décembre 2024

Au niveau national, ce sont les départements du nord de la France, du pourtour méditerranéen et du centre de la France (Cher, Nièvre, Allier) où les taux d'allocataires sont les plus élevés.

Au sein de l'Île-de-France, la part d'allocataires du RSA parmi la population est également faible et classe le département au 3ème rang de ceux qui ont la plus faible part, derrière les Hauts-de-Seine (2,9 %) et les Yvelines (2,9 %). Le taux d'allocataires du RSA en Seine-et-Marne est similaire à celui de l'Essonne.

La part d'allocataires en Seine-Saint-Denis marque une importante exception (7,9 %), un chiffre particulièrement élevé qui lui fait occuper le 2ème rang national. La Seine-Saint-Denis se caractérise en outre par un nombre d'allocataires du RSA particulièrement important (84 253), environ 2,5 fois supérieur à la Seine-et-Marne.

Part des allocataires du RSA parmi la population des 18-66 ans
Source : CAF Open data 31 décembre 2024

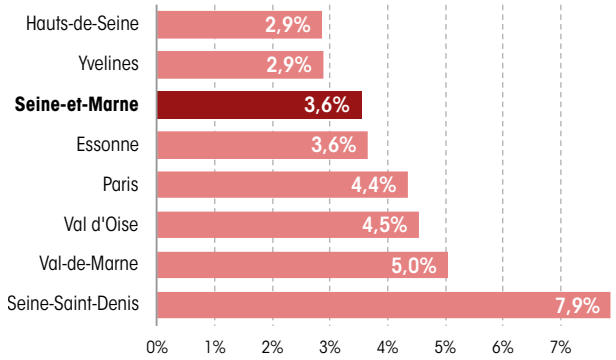

Nombre d'allocataires du RSA
Source : CAF Open data 31 décembre 2019- 2024

	2019	2020	2021	2024 ↓
Seine-Saint-Denis	85 810	91 437	87 587	84 253
Paris	63 348	71 730	67 947	63 229
Val-de-Marne	44 717	49 744	47 539	45 740
Val d'Oise	34 911	39 085	37 106	35 738
Seine-et-Marne	**29 767**	**33 476**	**32 624**	**32 044**
Hauts-de-Seine	31 183	34 940	33 357	30 436
Essonne	28 710	31 580	30 077	29 922
Yvelines	24 489	28 688	27 112	25 931
Île-de-France	*342 935*	*380 680*	*363 349*	*347 293*

Au sens de la CAF (Caisse d'allocations familiales), la notion d'allocataire renvoie à une notion de foyer et non d'individu. Compter des allocataires signifie compter des foyers constitués de personnes seules ou de plusieurs personnes (familles).

Les données utilisées dans cette partie sont issues de l'open data de la CAF (national) pour la comparaison entre la Seine-et-Marne et les autres départements. Le détail concernant les caractéristiques socio-démographiques des allocataires du RSA exploite les données de la CAF de Seine-et-Marne. De légères différences peuvent subsister.

Un nombre d'allocataires du RSA qui demeure à un niveau plus important qu'avant la pandémie de Covid-19

En s'intéressant à l'évolution du nombre d'allocataires du RSA en Seine-et-Marne, on observe une forte hausse pendant la pandémie de Covid-19 (+12,5 %, +3 709 allocataires entre 2019 et 2020), suivie d'une baisse ces dernières années (-4,3 % entre 2020 et 2024).

Malgré la tendance globale à la baisse du nombre d'allocataires du RSA ces dernières années, il demeure à un niveau plus important qu'en 2019 : +7,6 %, soit 2 277 allocataires du RSA supplémentaires en Seine-et-Marne entre 2019 et 2024.

En Île-de-France, la forte hausse du nombre d'allocataires du RSA durant la crise sanitaire n'a pas été résorbée de manière équivalente dans tous les départements.

Taux d'évolution du nombre d'allocataires du RSA entre 2019 et 2024

Source : CAF Open data 31 décembre 2019-2024

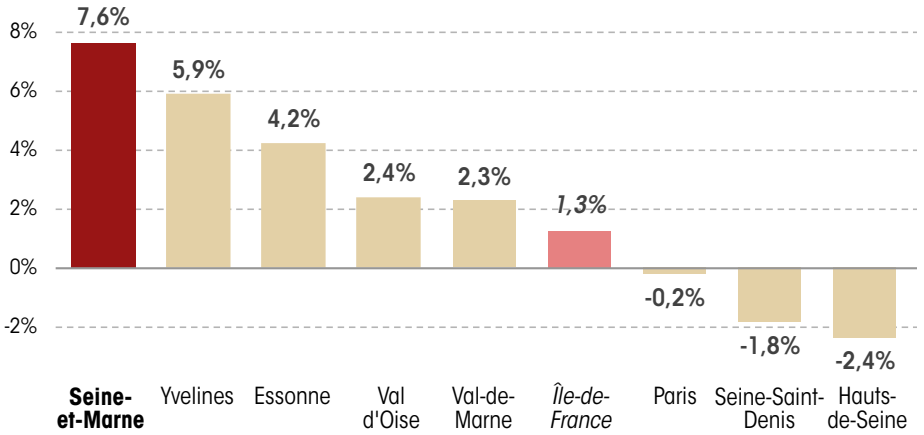

Évolution comparée du nombre d'allocataires du RSA de 2019 à 2024

Source : CAF Open data 31 décembre 2019-2024

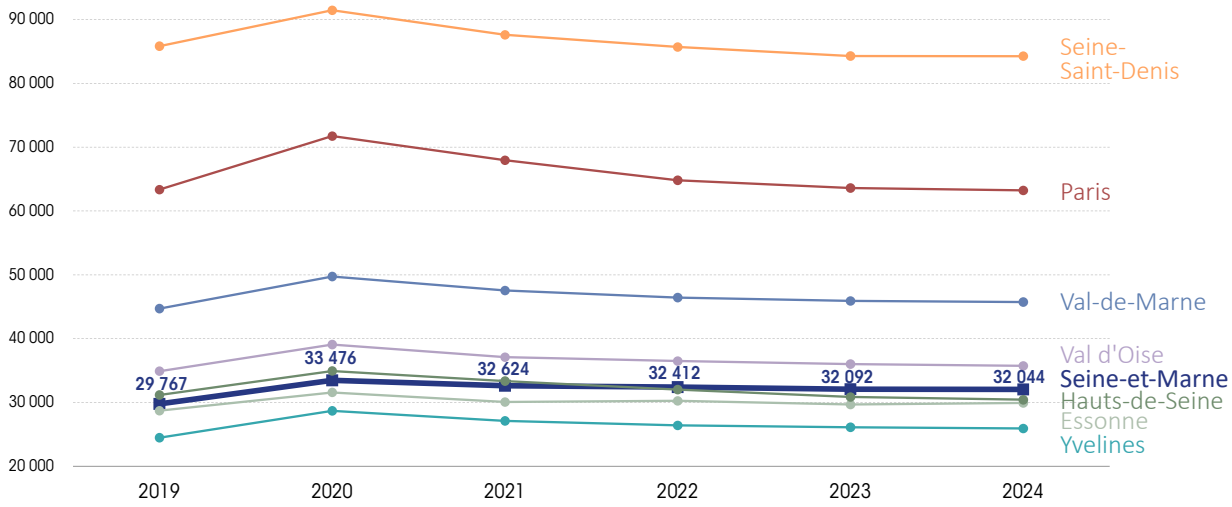

C'est en Seine-et-Marne que la hausse a été la plus marquée entre 2019 et 2024 (7,6 %), suivie des Yvelines (5,9 %) et de l'Essonne. Dans les départements de grande couronne, le nombre d'allocataires est à un niveau plus important qu'avant la pandémie de Covid-19.

Il faut souligner que la Seine-et-Marne est le département francilien qui a connu la plus faible baisse du nombre d'allocataires après la crise sanitaire : -4,3 % entre 2020 et 2024, contre -8,8 % pour la région Île-de-France.

À l'inverse, en 2024, les Hauts-de-Seine et la Seine-Saint-Denis se caractérisent par des niveaux d'allocataires du RSA inférieurs à ceux de 2019 (respectivement -2,4 % et -1,8 %). Paris est revenu à un niveau proche de son nombre d'allocataires de 2019 (-0,2 %).

Évolution des dépenses de RSA depuis 2019

On observe une hausse des dépenses liées au RSA depuis 2019, passant de 14,7 millions d'euros en janvier 2019 à près de 18 millions en décembre 2024. Par an, cela représente 178 millions de montants versés en 2019 en Seine-et-Marne et 211 millions en 2024.

Le coût moyen par allocataire et par an est passé de 6 038 € en 2019 à 6 620 € en 2024. Cette hausse s'explique en partie par l'évolution du nombre d'allocataires (comme en 2020 pendant la pandémie de Covid-19) mais n'y est pas entièrement corrélée. En effet, elle est aussi liée aux évolutions des montants versés. Chaque année au 1er avril, les prestations familiales et sociales, ainsi que certains minima sociaux, connaissent une revalorisation pour prendre en compte le niveau d'inflation des 12 mois précédents.

Entre 2019 et 2021, le montant forfaitaire du RSA socle mensuel a peu évolué tandis qu'à partir de 2022, dans un contexte de forte inflation, ce montant a nettement progressé. Il a aussi connu une revalorisation conséquente dans le cadre de la loi n°2022-1158 du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat.

Il faut aussi souligner que les montants versés diffèrent beaucoup selon la composition du foyer ou si le RSA vient en complément d'un revenu trop faible. Cela peut impacter les montants totaux versés.

Évolution comparée du nombre d'allocataires du RSA et des montants totaux versés par mois en Seine-et-Marne

Source : CAF Open data 2019-2024

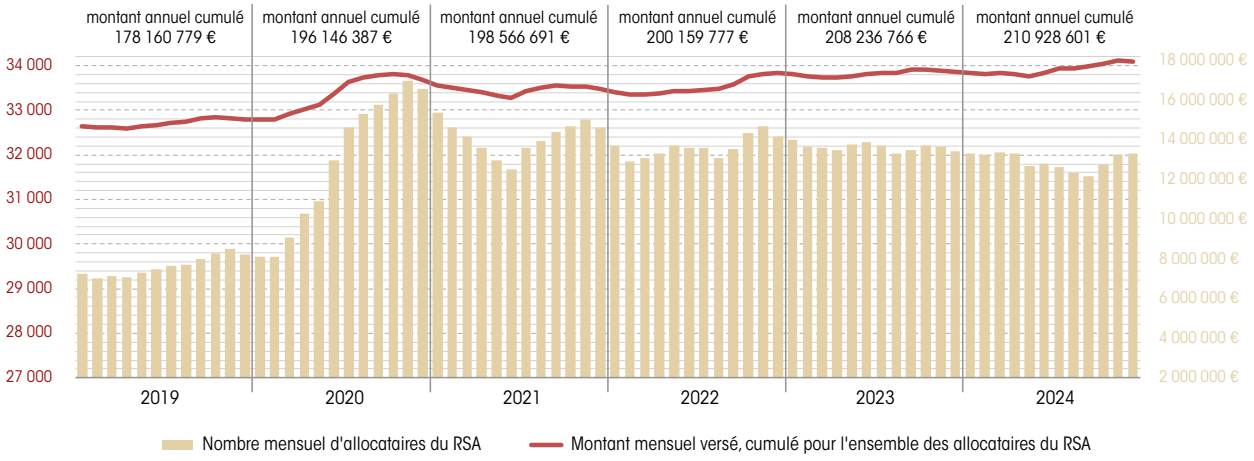

Évolution du coût moyen par allocataire et par an en Seine-et-Marne

Source : CAF Open data 2019-2024

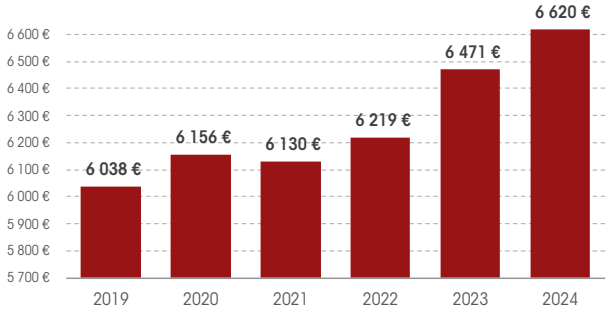

Évolution du montant forfaitaire mensuel du revenu de solidarité pour une personne seule et sans aucune ressources

Source : Institut des politiques publiques 2025

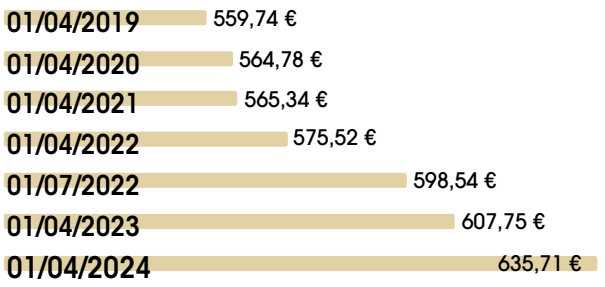

Une part plus importante d'allocataires du RSA dans les territoires de MDS de Melun, Montereau-fault-Yonne, Meaux et Chelles

La CAF de Seine-et-Marne compte 31 733 allocataires du RSA au 31 décembre 2024, soit 3,5 % des habitants de 18 à 66 ans. La faible part d'allocataires du RSA en Seine-et-Marne dans la population comparée aux autres départements, cache des disparités selon les niveaux de vie des ménages, mais aussi selon les territoires des MDS.

Le territoire de la MDS de Melun se distingue par le plus fort taux d'allocataires du département (6,6 %), soit 4 769 allocataires du RSA. Avec 5 % d'allocataires, la MDS de Montereau-fault-Yonne se caractérise également par un fort taux, de même que les territoires des MDS de Meaux (4,6 %) et Chelles (4,2 %), dans une moindre mesure. À noter que ces quatre territoires concentrent 38 % des allocataires du RSA du département. À l'inverse, moins d'habitants ont recours au RSA dans les territoires des MDS de Lagny-sur-Marne (2,7 %), Fontainebleau (2,6 %) et Tournan-en-Brie (2,1 %).

Évolution du nombre d'allocataires du RSA par territoire de MDS

Source : CAF de Seine-et-Marne 31 décembre 2019-2024

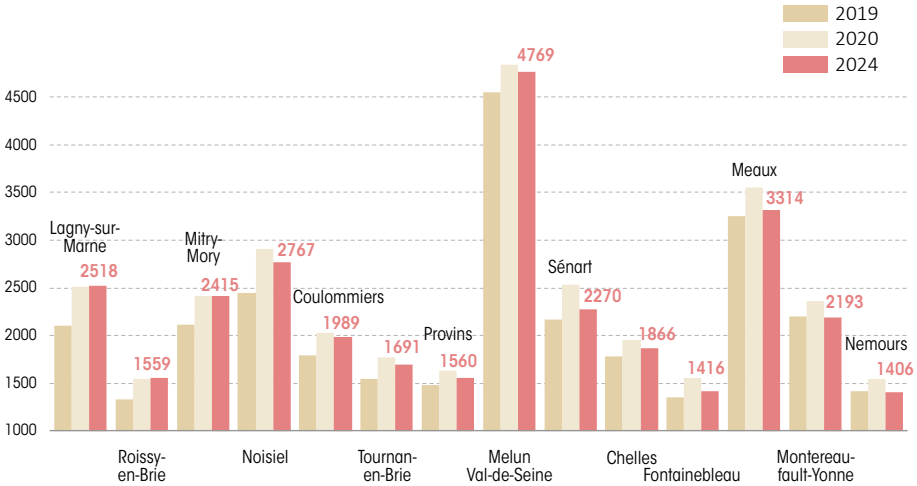

Part d'allocataires du RSA parmi la population des 18-66 ans par territoire de MDS

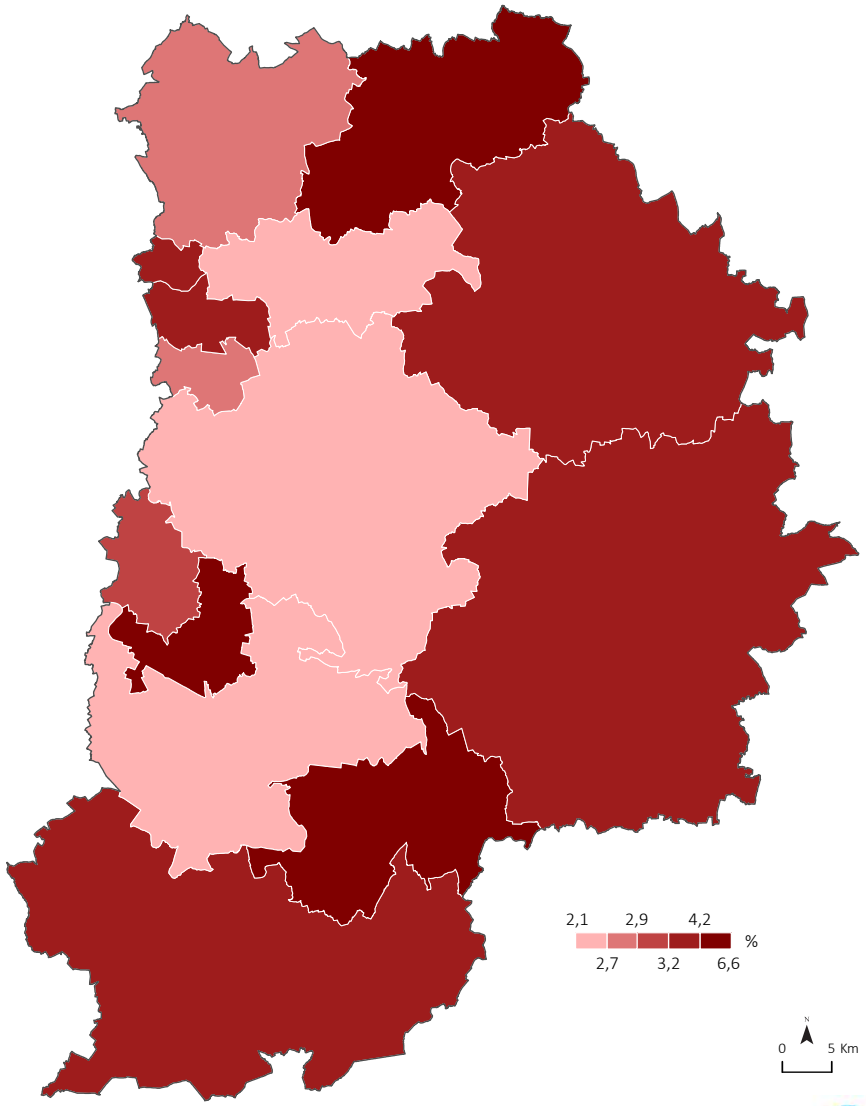

Observatoire départemental : C35_42
Source : CAF de Seine-et-Marne 31 décembre 2024

Une progression plus importante du nombre d'allocataires du RSA dans les territoires de MDS de Lagny-sur-Marne, Roissy-en-Brie et Mitry-Mory entre 2019 et 2024

Dans la quasi-totalité des territoires de MDS, le nombre d'allocataires du RSA a progressé entre 2019 et 2024 et est demeuré à un niveau plus important qu'avant la pandémie de Covid-19.

Les territoires de MDS de Lagny-sur-Marne, Roissy-en-Brie et Mitry-Mory ont connu les plus fortes hausses du nombre d'allocataires du RSA. Malgré cette hausse, en 2024, ils font partie des territoires où les parts d'allocataires du RSA sont les plus faibles. Seuls les territoires de MDS de Nemours (-0,4 %) et Montereau-fault-Yonne (-0,1 %) ont des nombres d'allocataires du RSA presque équivalents à ceux de 2019.

Taux d'évolution du nombre d'allocataires du RSA entre 2019 et 2024 par territoire de MDS
Source : CAF de Seine-et-Marne 31 décembre 2019-2024

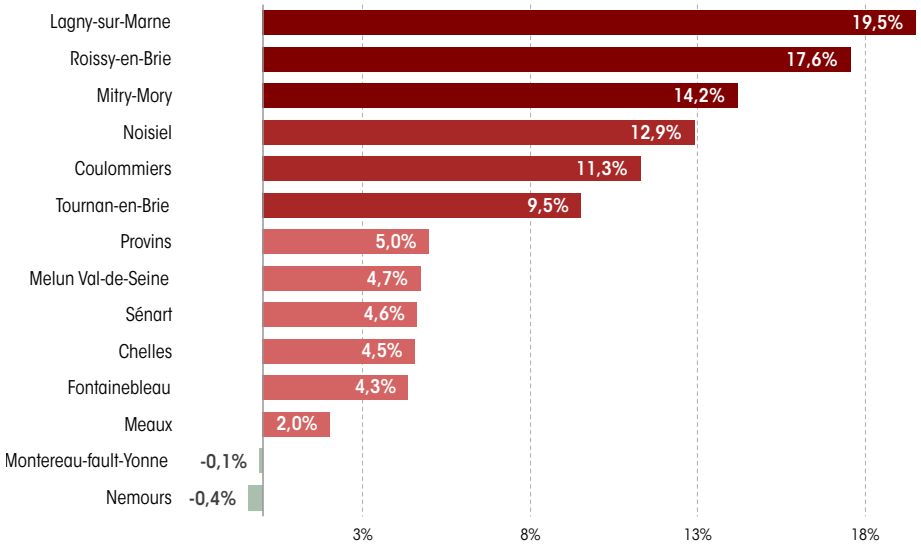

Taux d'évolution du nombre d'allocataires du RSA entre 2019 et 2024 par territoire de MDS

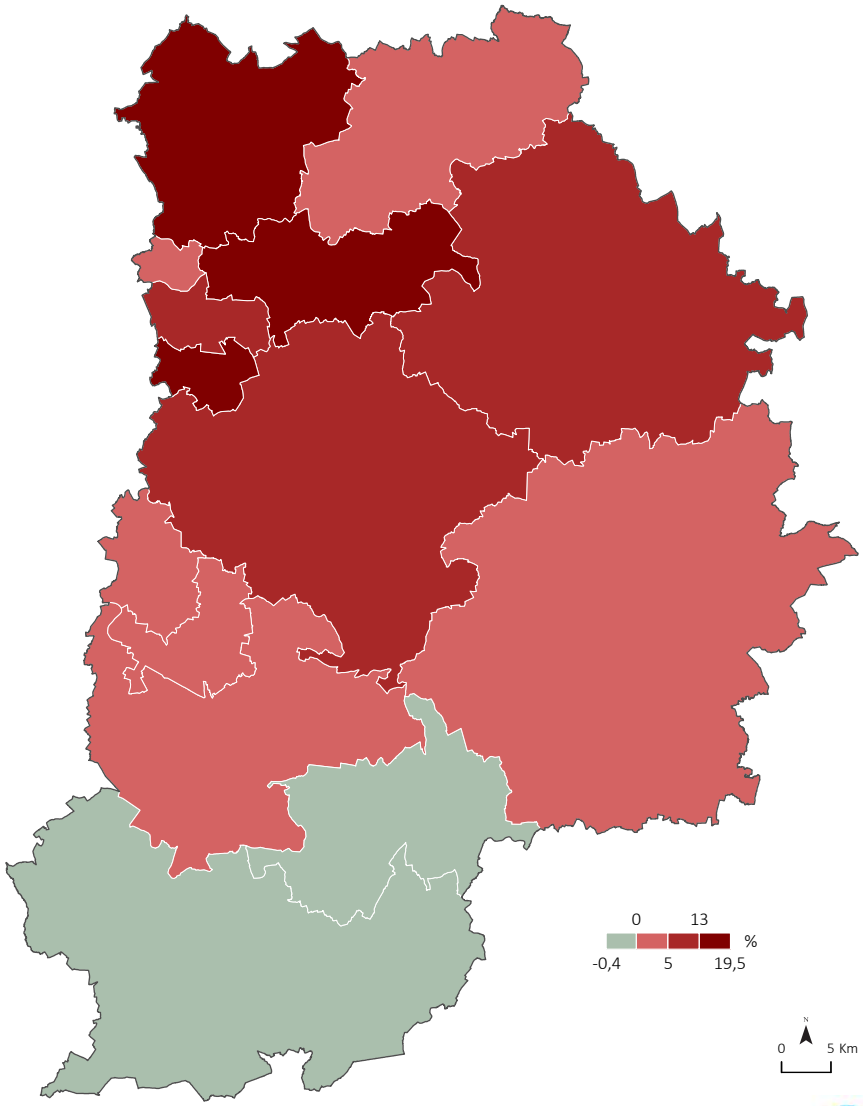

Observatoire départemental : C35_43
Source : CAF de Seine-et-Marne 31 décembre 2019-2024

Cela s'explique par les différentes évolutions pendant et après la pandémie de Covid-19. On distingue :

- des MDS qui ont connu des fortes hausses durant le Covid-19 sans avoir connu une baisse par la suite, par exemple Lagny-sur-Marne, Roissy-en-Brie ou Mitry-Mory ;

- des MDS avec des progressions conséquentes entre 2019 et 2024 en raison de baisses modérées du nombre d'allocataires post-Covid-19 par exemple à Noisiel, Coulommiers et Tournan-en-Brie ;

- des MDS avec des progressions modérées (entre +2 et +5 %) : ces territoires ont connu une hausse durant la pandémie de Covid-19, qui a été partiellement résorbée, par exemple Provins, Melun, Sénart, Chelles, Fontainebleau ou encore Meaux ;

- des MDS qui ont entièrement résorbé la hausse observée entre 2019 et 2020 comme Montereau-fault-Yonne et Nemours.

	2019	2020	2024	
	Nombre d'allocataires du RSA	Nombre d'allocataires du RSA	Nombre d'allocataires du RSA	Part d'allocataires du RSA parmi la population des 18-66 ans ↓
MDS de Melun Val-de-Seine	4 554	4 843	4 769	6,6%
MDS de Montereau-fault-Yonne	2 195	2 362	2 193	5,0%
MDS de Meaux	3 249	3 557	3 314	4,6%
MDS de Chelles	1 785	1 957	1 866	4,2%
MDS de Provins	1 486	1 629	1 560	3,7%
MDS de Nemours	1 412	1 548	1 406	3,5%
MDS de Noisiel	2 451	2 912	2 767	3,4%
MDS de Coulommiers	1 787	2 029	1 989	3,2%
MDS de Sénart	2 170	2 535	2 270	3,2%
MDS de Roissy-en-Brie	1 326	1 550	1 559	2,9%
MDS de Mitry-Mory	2 115	2 413	2 415	2,8%
MDS de Lagny-sur-Marne	2 107	2 509	2 518	2,7%
MDS de Fontainebleau	1 357	1 560	1 416	2,6%
MDS de Tournan-en-Brie	1 544	1 771	1 691	2,1%

	2019-2020	2020-2024	2019-2024	
	Taux d'évolution du nombre d'allocataires du RSA	Taux d'évolution du nombre d'allocataires du RSA	Taux d'évolution du nombre d'allocataires du RSA	Évolution du nombre d'allocataires du RSA
MDS de Melun Val-de-Seine	6%	-2%	5%	215
MDS de Montereau-fault-Yonne	8%	-7%	0%	-2
MDS de Meaux	9%	-7%	2%	65
MDS de Chelles	10%	-5%	5%	81
MDS de Provins	10%	-4%	5%	74
MDS de Nemours	10%	-9%	0%	-6
MDS de Noisiel	19%	-5%	13%	316
MDS de Coulommiers	14%	-2%	11%	202
MDS de Sénart	17%	-10%	5%	100
MDS de Roissy-en-Brie	17%	1%	18%	233
MDS de Mitry-Mory	14%	0%	14%	300
MDS de Lagny-sur-Marne	19%	0%	20%	411
MDS de Fontainebleau	15%	-9%	4%	59
MDS de Tournan-en-Brie	15%	-5%	10%	147

Source : CAF de Seine-et-Marne 31 décembre 2019-2024

Répartition des allocataires du RSA seine-et-marnais …

Source : CAF de Seine-et-Marne 31 décembre 2024

… selon l'âge

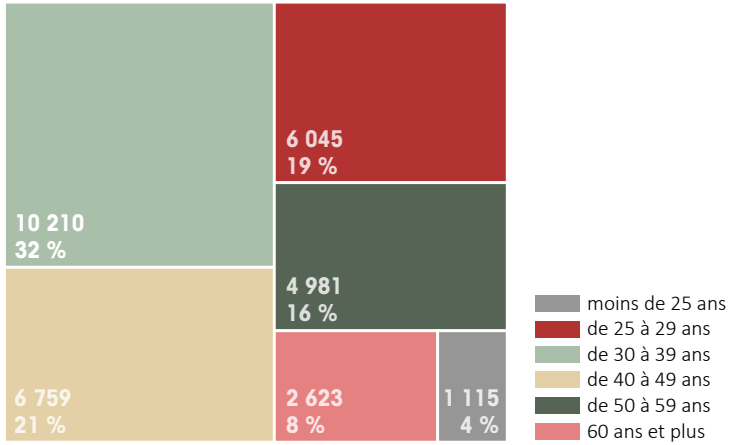

… selon le sexe

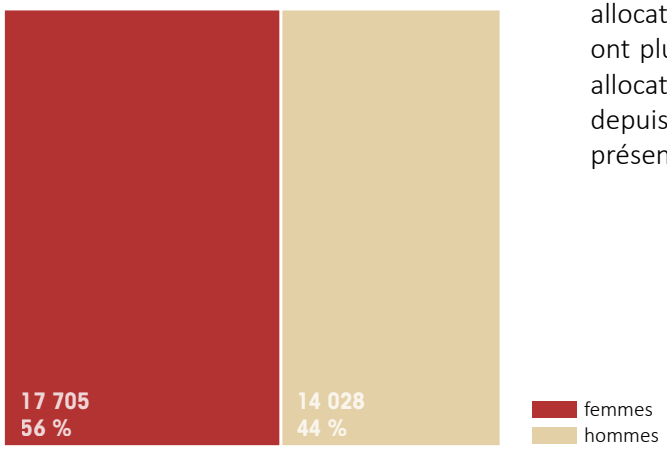

… selon la situation familiale

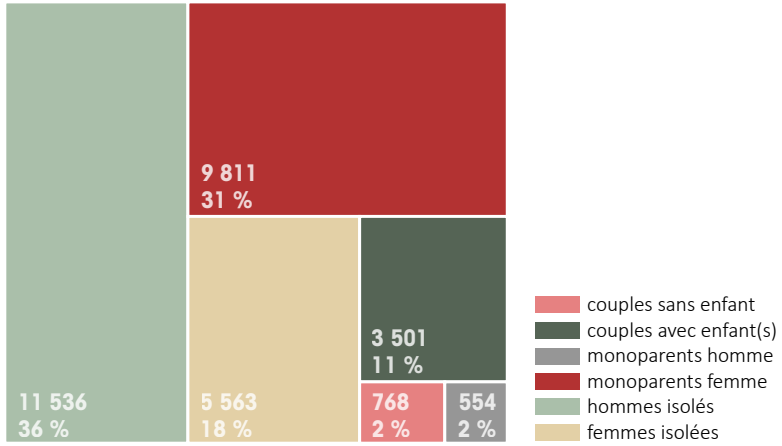

… selon l'antériorité dans le dispositif

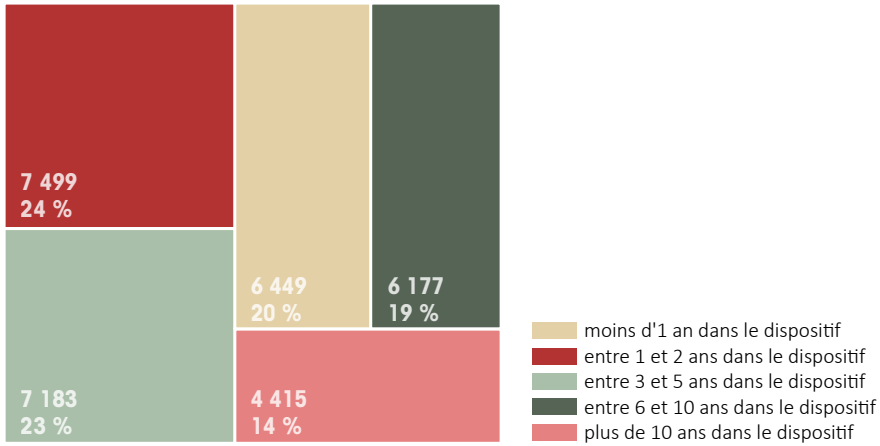

En Seine-et-Marne, en 2024, parmi les allocataires du RSA : on compte davantage de femmes, ainsi qu'une majorité de personnes seules et de familles monoparentales. Un tiers des allocataires a entre 30 et 39 ans et 45 % ont plus de 40 ans. Près d'un quart des allocataires du RSA sont dans le dispositif depuis moins de 2 ans contre un tiers présent depuis 6 ans ou plus.

Perte d'autonomie et handicap

La Maison départementale pour les personnes handicapées (MDPH)

La Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) est chargée de l'accueil, de l'information et de l'accompagnement des personnes handicapées et de leurs familles. Elle est le guichet unique pour l'accès aux droits et prestations des personnes handicapées, quelle que soit la nature du handicap.

Ainsi, la MDPH a une mission d'évaluation des besoins de compensation du handicap : à partir de l'expression des besoins et des attentes formulés par les personnes en situation de handicap dans leur projet de vie, l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH évalue leur situation, identifie leurs besoins et propose pour certaines situations un Plan personnalisé de compensation (PPC) du handicap.

La MDPH organise la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) qui donne un avis ou décide de l'attribution ou du rejet des aides et des prestations destinées à la compensation du handicap. La CDAPH est aussi l'instance décisionnelle en matière d'orientation vers un service ou établissement médico-social. C'est elle qui valide le plan personnalisé de compensation. Cette commission est composée de représentants du Département, de l'État, d'organismes de protection sociale, d'associations de personnes handicapées et d'associations gestionnaires d'établissements.

Une part de personnes ayant au moins un droit actif attribué par la CDAPH (MDPH) proche de la moyenne nationale

Au 31 décembre 2023, plus de 6,1 millions de personnes ont au moins un droit en cours ouvert par la CDAPH de la MDPH de leur département en France métropolitaine, dont 1 025 834 vivent en Île-de-France et 125 731 en Seine-et-Marne.

Part des personnes ayant au moins un droit actif attribué par la CDAPH (MDPH)

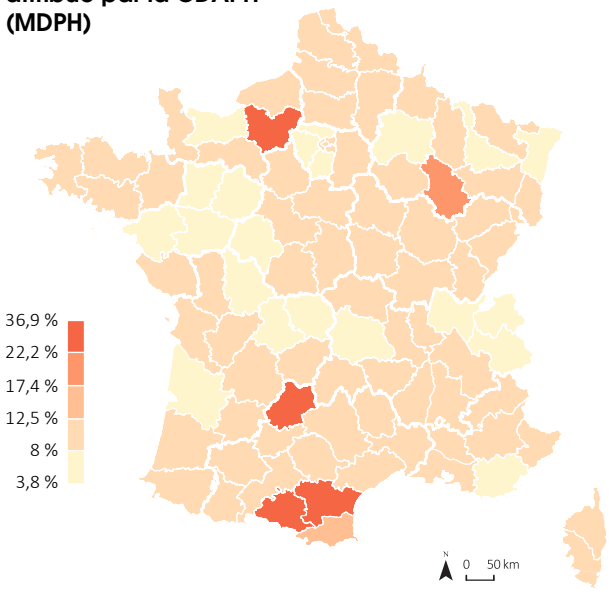

Observatoire départemental : C35_66
Source : CNSA, portrait des territoires, droits actifs au 31 décembre 2023

La Seine-et-Marne, avec 9 % de personnes en situation de handicap connues de la MDPH parmi la population (enfants et adultes confondus), se caractérise par un taux similaire à la moyenne nationale (9,3 %).

Au sein de l'Île-de-France, la Seine-et-Marne se classe au 3ème rang régional, derrière la Seine-Saint-Denis (10 %) et proche de Paris (9 %). Les autres départements de la Grande Couronne se caractérisent par les plus faibles taux de personnes ayant au moins un droit actif (en cours) ouvert auprès de la MDPH.



	2023	
	Nombre de personnes ayant au moins un droit ouvert auprès de la MDPH	Part parmi la population ↓
Seine-Saint-Denis	165 780	10%
Paris	190 423	9%
Seine-et-Marne	**125 731**	**9%**
Val-de-Marne	120 176	8%
Hauts-de-Seine	132 040	8%
Essonne	101 187	8%
Val d'Oise	88 481	7%
Yvelines	102 016	7%

Source : CNSA, Portrait de Territoires 2023

En Seine-et-Marne, un adulte sur dix et près d'un enfant sur vingt ont au moins un droit actif attribué par la CDAPH (MDPH)

Les données exploitées dans la suite de ce chapitre sont celles de la MDPH de Seine-et-Marne et concernent les droits actifs (en cours) au 31 décembre 2024.

Au 31 décembre 2024, en Seine-et-Marne, on compte 133 195 personnes avec au moins un droit actif attribué par la CDAPH (MDPH), dont 115 814 adultes et 17 381 enfants de moins de 20 ans.

C'est 11 % des adultes et 4 % des enfants du département qui ont au moins un droit actif ouvert par la CDAPH.

Une hausse du nombre de personnes ayant des droits attribués par la CDAPH (MDPH)

Depuis 2020, on constate une hausse du nombre de personnes avec au moins un droit en cours au 31 décembre de chaque année en Seine-et-Marne : +20 %, adultes et enfants confondus.

Cette augmentation est plus marquée pour les enfants que pour les adultes : +30 % contre +18 %, soit respectivement +4 051 enfants et +17 926 adultes. Cela peut traduire notamment une meilleure sensibilisation et une détection précoce du handicap.

Selon l'Observatoire national de la petite enfance (Onape), « *cette croissance continue des effectifs au fil des ans peut traduire une détection plus précoce du handicap en lien avec une médicalisation plus forte de certaines situations auparavant non considérées comme des pathologies ou avec la mise à disposition de nouveaux outils permettant de mieux repérer les situations de handicap. Les conséquences de certains troubles (notamment de l'attention ou de l'apprentissage) sont désormais reconnues comme occasionnant des limitations d'activités, justifiant leur prise en compte au titre de handicap. La hausse constante du nombre de bénéficiaires peut également refléter une meilleure acceptation du handicap par la famille, qui fait alors plus aisément la démarche de s'adresser à la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) pour pouvoir bénéficier d'une prestation facilitant la prise en charge des enfants scolarisés en milieu ordinaire.* » (Rapport d'activité 2019).

Évolution du nombre de personnes avec au moins un droit actif attribué par la CDAPH (MDPH de Seine-et-Marne)
Source : MDPH de Seine-et-Marne, données au 31 décembre 2020-2024

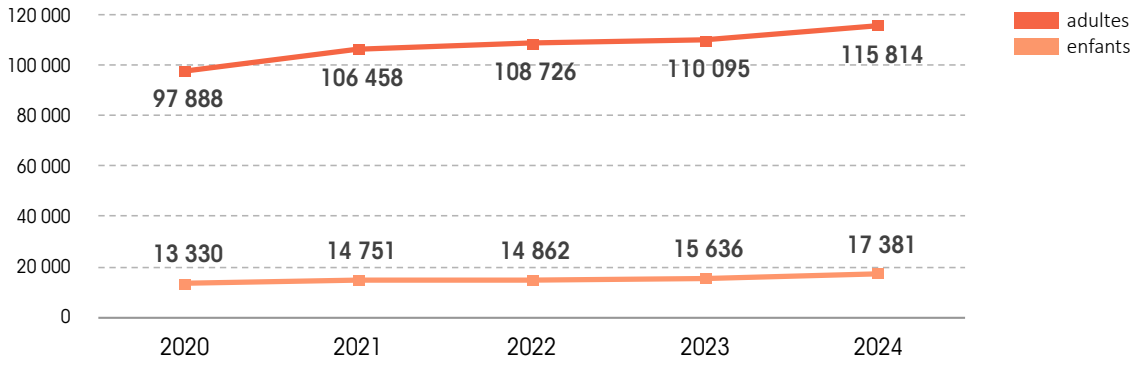

Une part plus importante de personnes ayant au moins un droit ouvert par la CDAPH (MDPH) dans les territoires de MDS de Melun, Provins et Montereau-fault-Yonne

En Seine-et-Marne, la part des personnes ayant au moins un droit en cours au 31 décembre 2024 ouvert par la CDAPH (MDPH) varie de 7,6 à 10,9 % adultes et enfants confondus. C'est dans les territoires de MDS de Melun, Provins et Montereau-fault-Yonne que cette part est la plus importante.

Si on distingue les adultes et les enfants, on constate que les différences territoriales sont un peu plus marquées pour les adultes. Leur part passe de 8,9 % à 13,2 % selon les territoires tandis que pour les enfants la répartition est plus homogène (passant de 3,8 % à Fontainebleau à 5,5 % à Provins).

	31 décembre 2024					
	Ayant au moins un droit attribué par la CDAPH (MDPH)					
	Nombre d'adultes	Nombre d'enfants	Nombre d'usagers (enfants et adultes)	Part d'adultes parmi la population des 20 ans et plus	Part d'enfants parmi la population des moins de 20 ans	Part d'usagers (enfants et adultes) parmi la population totale ↓
MDS de Melun Val-de-Seine	11 272	1 647	12 919	13,2%	4,9%	10,9%
MDS de Provins	6 732	1 016	7 748	12,7%	5,5%	10,8%
MDS de Montereau-fault-Yonne	7 051	885	7 936	12,8%	4,4%	10,6%
MDS de Nemours	6 184	736	6 920	11,9%	4,6%	10,2%
MDS de Chelles	6 321	853	7 174	11,8%	4,3%	9,8%
MDS de Meaux	9 609	1 457	11 066	11,7%	4,4%	9,6%
MDS de Sénart	9 300	1 574	10 874	11,7%	4,5%	9,5%
MDS de Coulommiers	8 384	1 206	9 590	11,1%	4,6%	9,4%
MDS de Roissy-en-Brie	6 522	994	7 516	10,4%	4,3%	8,8%
MDS de Mitry-Mory	10 204	1 512	11 716	10,6%	3,9%	8,7%
MDS de Noisiel	9 205	1 435	10 640	10,2%	4,2%	8,6%
MDS de Fontainebleau	6 546	816	7 362	9,3%	3,8%	8,1%
MDS de Tournan-en-Brie	8 823	1 540	10 363	9,3%	4,4%	8,0%
MDS de Lagny-sur-Marne	9 590	1 710	11 300	8,9%	4,3%	7,6%

Source : MDPH de Seine-et-Marne 31 décembre 2024

Part d'adultes avec au moins un droit MDPH actif parmi la population des 20 ans et plus par territoire de MDS

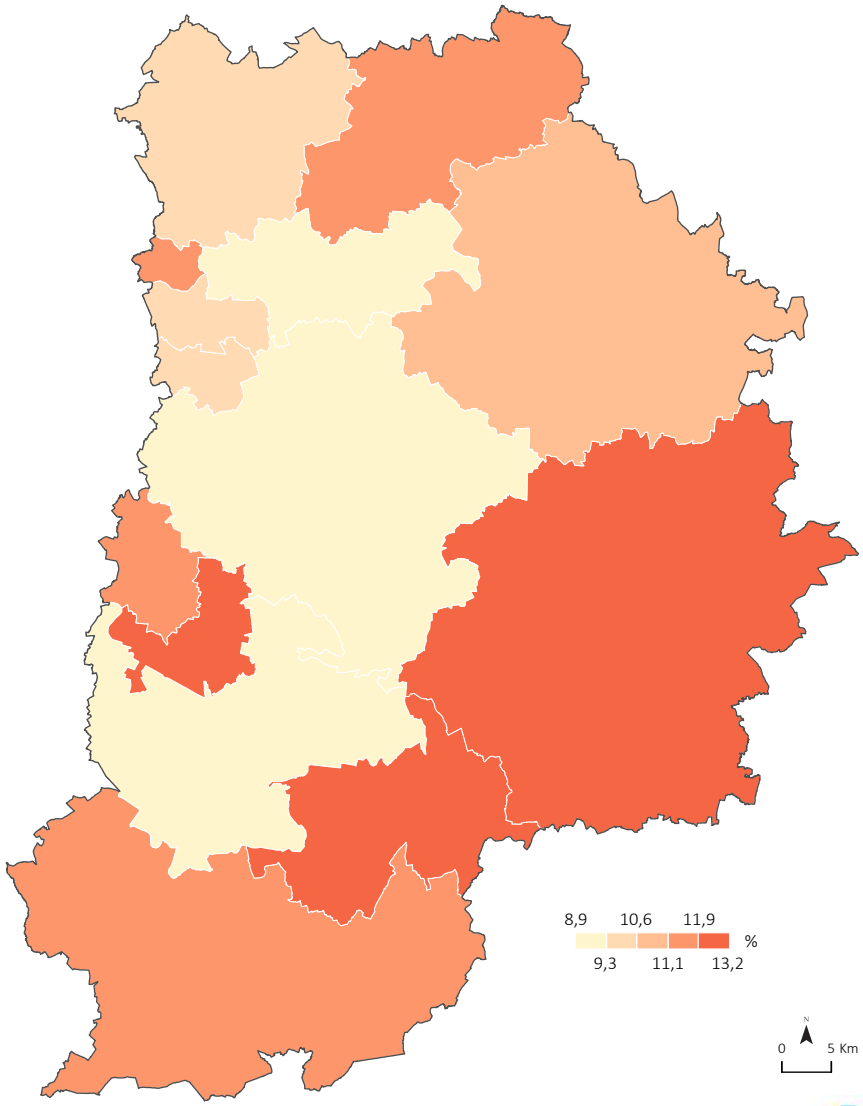

Observatoire départemental : C35_73
Source : MDPH de Seine-et-Marne, droits actifs au 31 décembre 2024

Part d'enfants avec au moins un droit MDPH actif parmi la population des moins de 20 ans par territoire de MDS

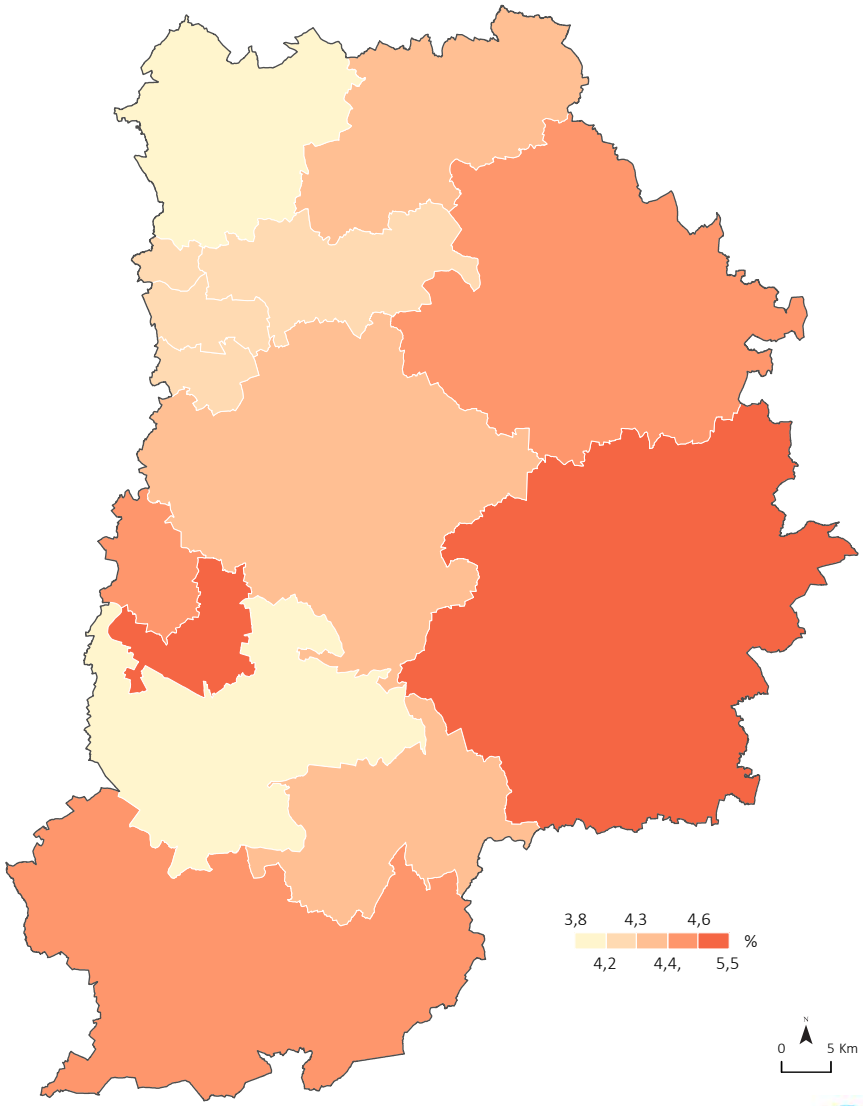

Observatoire départemental : C35_74
Source : MDPH de Seine-et-Marne, droits actifs au 31 décembre 2024

Une plus forte hausse dans les territoires de MDS de Lagny-sur-Marne, Noisiel et Mitry-Mory

Depuis 2021, tous les territoires de MDS ont connu une progression du nombre de personnes ayant au moins un droit en cours ouvert par la CDAPH (MDPH). La hausse du nombre de bénéficiaires a été plus conséquente dans les territoires des MDS de Lagny-sur-Marne (+15 %), Noisiel (+14 %) et Mitry-Mory (+13 %). Cette hausse s'explique à la fois par les plus fortes progressions d'adultes ayant un droit actif à la MDPH mais aussi des hausses conséquentes pour les enfants (sans être les plus fortes du département). Pour les enfants, ce sont les territoires de Provins (+26 %, +207 jeunes) et Tournan-en-Brie (+23 %, 286 jeunes) qui ont connu les plus fortes augmentations.

À noter que le taux d'évolution du nombre d'usagers est impacté principalement par les adultes du fait de leur surreprésentation (115 814 adultes pour 17 381 enfants) parmi les bénéficiaires.

	31 décembre 2021- 31 décembre 2024					
	Ayant au moins un droit en cours ouvert par la CDAPH					
	Évolution du nombre d'adultes	Taux d'évolution du nombre d'adultes	Évolution du nombre d'enfants	Taux d'évolution du nombre d'enfants	Évolution du nombre d'usagers	Taux d'évolution du nombre d'usagers ↓
MDS de Lagny-sur-Marne	1 216	15%	274	19%	1 490	15%
MDS de Noisiel	1 049	13%	217	18%	1 266	14%
MDS de Mitry-Mory	1 114	12%	231	18%	1 345	13%
MDS de Sénart	814	10%	231	17%	1 045	11%
MDS de Tournan-en-Brie	694	9%	286	23%	980	10%
MDS de Roissy-en-Brie	576	10%	123	14%	699	10%
SEINE-ET-MARNE	**9 356**	**9%**	**2 630**	**18%**	**11 986**	**10%**
MDS de Meaux	770	9%	189	15%	959	9%
MDS de Provins	438	7%	207	26%	645	9%
MDS de Melun Val-de-Seine	729	7%	246	18%	975	8%
MDS de Fontainebleau	411	7%	137	20%	548	8%
MDS de Montereau-fault-Yonne	442	7%	121	16%	563	8%
MDS de Nemours	371	6%	105	17%	476	7%
MDS de Chelles	313	5%	98	13%	411	6%
MDS de Coulommiers	374	5%	167	16%	541	6%

Source : MDPH de Seine-et-Marne 31 décembre 2021-2024

Une part plus importante de personnes ayant au moins un droit MDPH actif parmi la population avec l'avancée en âge

En Seine-et-Marne au 31 décembre 2024, 9 % des habitants (hommes comme femmes) ont au moins un droit MDPH actif, mais ce taux varie fortement selon l'âge. Ainsi, c'est un quart des Seine-et-Marnais de 75 ans et plus (soit 25 555 seniors) qui ont au moins un droit en cours attribué par la CDAPH contre seulement 4 % des 20-39 ans.

Un nombre plus important de 40-59 ans parmi les personnes ayant au moins un droit MDPH actif

Les 40-59 ans sont la classe d'âge la plus représentée parmi les personnes ayant au moins un droit en cours attribué par la CDAPH (MDPH). Ils représentent 34 % des femmes ayant au moins un droit actif à la MDPH et 29 % des hommes.

Les 60-74 ans sont la deuxième classe d'âge majoritaire pour les hommes, comme pour les femmes.

Légèrement plus de femmes parmi les personnes ayant au moins un droit MDPH en cours

Toutes classes d'âges confondues, on compte 68 948 femmes (soit 52 %) et 64 247 hommes (48 %) parmi les personnes ayant au moins un droit MDPH en cours au 31 décembre 2024.

Si cette répartition est relativement équilibrée au global, on observe que la part des femmes augmente avec l'avancée en âge. Elles ne représentent que 30 % des usagers de moins de 20 ans (contre 70 % de garçons), mais 58 % des usagers de 75 ans et plus ayant au moins un droit MDPH actif au 31 décembre 2024.

Part de personnes ayant au moins un droit attribué par la CDAPH (MDPH) par tranche d'âge parmi la population seine-et-marnaise
Source : MDPH de Seine-et-Marne, droits actifs au 31 décembre 2024

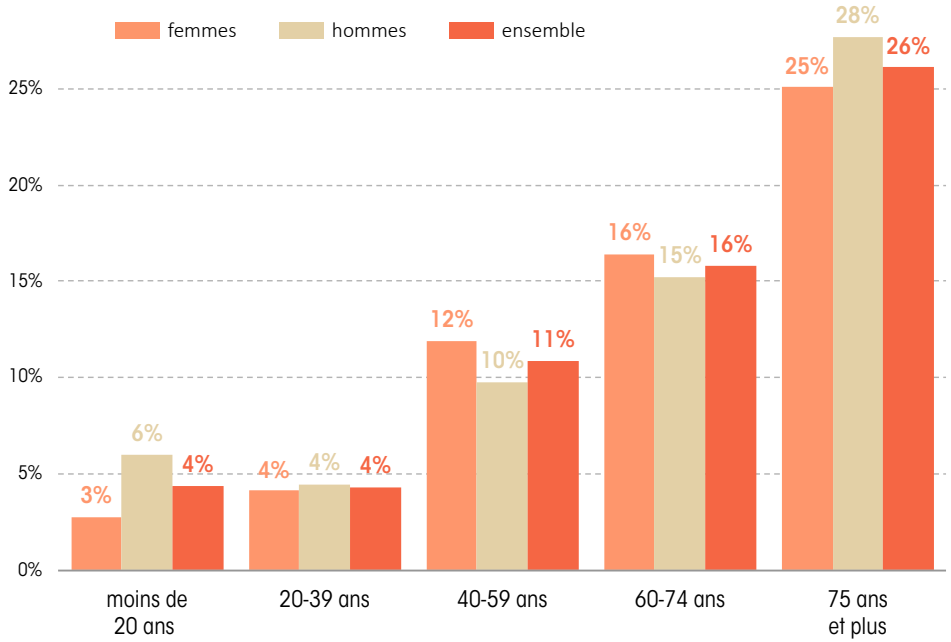

Répartition des personnes ayant au moins un droit MDPH en cours par sexe et âge en Seine-et-Marne
Source : MDPH de Seine-et-Marne, droits actifs au 31 décembre 2024

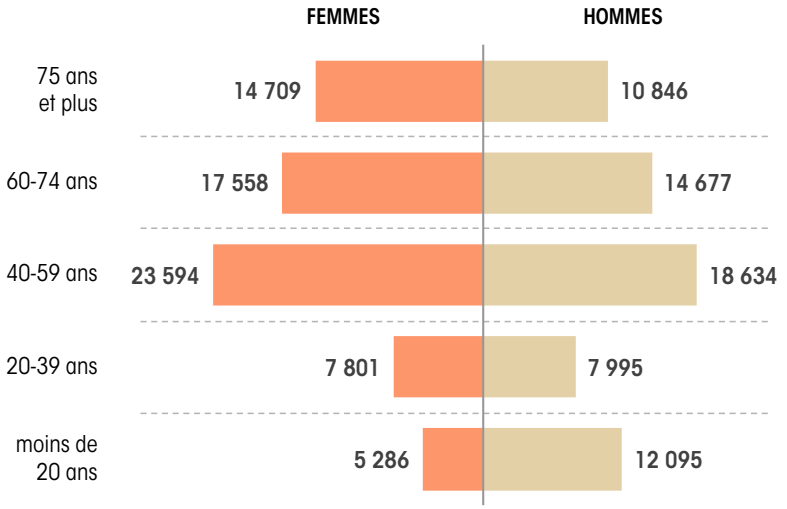

Glossaire des droits MDPH

AAH : Allocation aux adultes handicapés. Se référer au chapitre dédié.

CPR : Complément de ressources. Il s'agit d'un complément à l'allocation aux adultes handicapés (AAH) versé aux personnes dont le taux d'incapacité permanente est supérieur à 80 %. Il est destiné à soutenir l'autonomie dans le logement des personnes dont la capacité de travail est la plus faible. Le complément de ressources a été remplacé, en 2019, par la majoration pour la vie autonome (MVA). Toutefois, il continue à être versé aux personnes éligibles qui le percevaient avant le 1er décembre 2019.

AEEH : Allocation d'éducation de l'enfant handicapé. Se référer au chapitre dédié.

PCH : Prestation de compensation du handicap. Se référer au chapitre dédié.

AVPF : Assurance vieillesse des parents au foyer. Elle concerne les personnes qui ne travaillent pas, ou qui réduisent leur activité professionnelle, pour élever leurs enfants ou s'occuper d'un enfant ou d'un parent handicapé. La Caf peut les affilier gratuitement à l'AVPF, sous certaines conditions. Pour ces personnes, les périodes d'inactivité professionnelle sont alors assimilées à des périodes d'activité.

RQTH : Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé. La RQTH est une décision administrative qui permet aux personnes en situation de handicap de bénéficier de mesures favorisant l'insertion professionnelle. « Est considéré comme travailleur handicapé toute personne dont les possibilités d'obtenir ou de conserver un emploi sont effectivement réduites par suite de l'altération d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales ou psychiques. » (Article L. 5213-1 du Code du travail). La RQTH est attribuée pour une durée d'un à dix ans. Elle peut également être attribuée sans limitation de durée si la situation de la personne en situation de handicap n'est pas susceptible d'évolution favorable.

CMI : Carte mobilité inclusion. Les personnes en situation de handicap peuvent obtenir une carte mobilité inclusion sous certaines conditions. Cette carte est destinée à leur faciliter la vie quotidienne. En fonction de la situation et de leurs besoins, elle peut porter une ou plusieurs des mentions suivantes : invalidité, priorité, stationnement. La mention Priorité permet d'obtenir une priorité d'accès aux places assises dans les transports en commun, dans les espaces et salles d'attente ainsi que dans les établissements et les manifestations accueillant du public, d'obtenir une priorité dans les files d'attente. La mention Stationnement permet d'utiliser gratuitement et sans limitation de durée, toutes les places de stationnement ouvertes au public. Elle concerne également la tierce personne qui l'accompagne. La mention Invalidité permet d'obtenir une priorité d'accès aux places assises dans les transports en commun, les espaces et salles d'attente ainsi que dans les établissements et les manifestations accueillant du public ; de bénéficier sous certaines conditions de divers avantages fiscaux, pour la personne elle-même ou ses proches, de bénéficier de différents avantages commerciaux accordés, sous certaines conditions (par exemple : RATP, SNCF, Air France).

ESMS : Établissement ou un service médico-social. En fonction de ses besoins, évalués par l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH, la personne en situation de handicap peut bénéficier sur décision de la CDAPH d'un accompagnement ou d'un hébergement dans un établissement ou un service médico-social (ESMS). Un établissement ou service médico-social (ESMS) est une structure dont la vocation est d'accueillir et d'accompagner, dans son enceinte ou de manière ambulatoire, pour une brève durée ou au long cours, des personnes en situation de handicap, dépendantes ou en situation d'exclusion sociale. La personne peut donc être accueillie à temps complet, à la journée, en accueil de nuit ou en accueil temporaire avec ou sans hébergement. Il existe des ESMS pour adultes et d'autres pour enfants.

Répartition des droits actifs en Seine-et-Marne - Adultes
Source : MDPH de Seine-et-Marne 31 décembre 2024

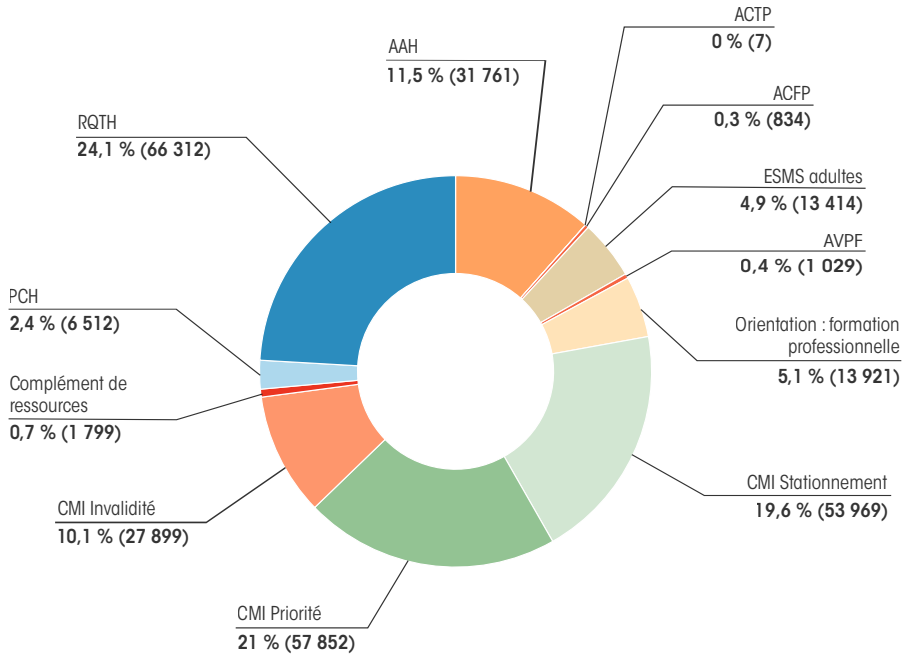

Répartition des droits actifs en Seine-et-Marne - Enfants
Source : MDPH de Seine-et-Marne 31 décembre 2024

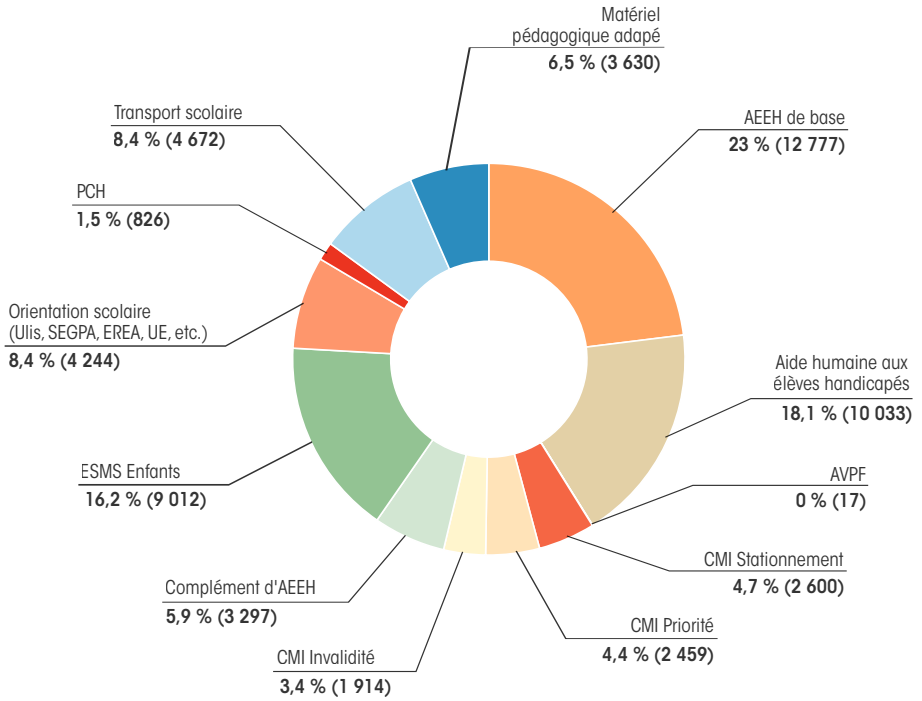

Une personne peut se voir attribuer plusieurs droits par la CDAPH (MDPH), par exemple un adulte qui se voit attribuer un droit à l'AAH et un droit à une CMI stationnement ou un enfant qui va bénéficier de droits à une aide humaine aux élèves handicapés et de matériel pédagogique adapté. Au 31 décembre 2024, on compte 275 309 droits actifs pour les adultes et 55 481 pour les enfants. En moyenne, un usager adulte a 2,4 droits actifs au 31 décembre 2024, bien que le nombre de droits en cours soit très variable en fonction des besoins évalués par la CDAPH. Un usager enfant a en moyenne 3,2 droits en cours.

Concernant les adultes, on note la prépondérance des CMI parmi les droits actifs, puisqu'elles représentent un droit attribué aux adultes sur deux (51 %, 139 720). La RQTH et les droits à l'AAH représentent les 2ème et 3ème types de droits actifs les plus fréquents.

Concernant les enfants, les droits actifs à l'AEEH et ses compléments sont les plus fréquents (29 %), suivis des aides humaines aux élèves handicapés (18 %) et des orientations vers les ESMS enfants (16 %). On note aussi que d'autres droits en lien avec la scolarité comme les orientations scolaires, le transport scolaire ou le matériel pédagogique adapté représentent presque un quart (23 %) des droits enfants actifs.

La scolarisation d'élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicap

À la rentrée scolaire 2023-2024, 11 361 élèves du 1er et 2nd degrés scolarisés en Seine-et-Marne étaient porteurs de handicap ou de maladies invalidantes, soit 3,7 % des élèves scolarisés en Seine-et-Marne.

On observe une forte prédominance des troubles des fonctions cognitives concernant 5 357 élèves (47 %), ainsi que des troubles psychiques (47 %, 5 335 élèves). Les autres types de troubles (fonctions motrices, fonctions auditives, fonctions motrices, fonctions viscérales) sont bien moins fréquents.

Le nombre d'élèves porteurs de handicap (11 361) est en hausse constante depuis dix ans et a plus que triplé puisqu'ils étaient seulement 3 657 à la rentrée scolaire 2013-2014. Cette hausse s'explique principalement par la progression du nombre d'élèves porteurs de troubles des fonctions cognitives (+3 989 élèves depuis 2013-2014, +292 %) et de troubles psychiques (+3 704 élèves, +227 %). Les autres types de troubles restent à l'inverse relativement stables sur dix ans. On peut faire l'hypothèse que cette progression est avant tout liée à une meilleure reconnaissance et prise en charge des troubles psychiques et des troubles des fonctions cognitives, qui peuvent engendrer des difficultés d'apprentissage.

Évolution du nombre d'enfants scolarisés du 1er et 2nd degrés par type de troubles en Seine-et-Marne

Source : Chiffres extraits du document élaboré par le comité départemental de suivi de l'école inclusive en novembre 2024, fournis par la MDPH

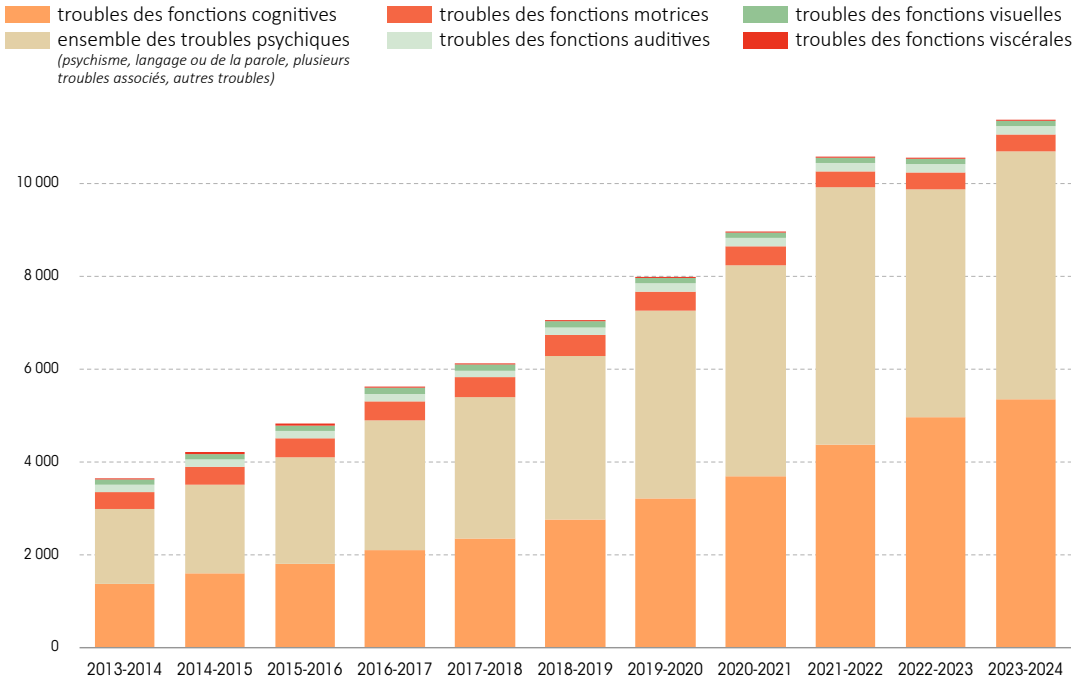

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
	Nombre d'élèves scolarisés porteurs de maladies invalidantes ou handicaps										
Troubles des fonctions cognitives	1 368	1 594	1 811	2 104	2 341	2 757	3 223	3 701	4 378	4 956	5 357
Ensemble des troubles psychiques *(psychisme, langage ou de la parole, plusieurs troubles associés, autres troubles)*	1 631	1 925	2 285	2 785	3 052	3 538	4 036	4 542	5 544	4 930	5 335
Troubles des fonctions motrices	364	382	407	417	429	441	413	412	348	364	376
Troubles des fonctions auditives	152	154	162	167	154	170	180	179	173	178	174
Troubles des fonctions visuelles	107	114	119	127	128	124	120	119	107	115	104
Troubles des fonctions viscérales	35	36	35	30	31	28	29	19	13	18	15
Total	3 657	4 205	4 819	5 630	6 135	7 058	8 001	8 972	10 563	10 561	11 361

Source : Chiffres extraits du document élaboré par le comité départemental de suivi de l'école inclusive en novembre 2024, fournis par la MDPH

Répartition des déficiences / pathologies

Parmi les adultes ayant au moins un droit en cours attribué par la CDAPH (MDPH) au 31 décembre 2024, 29 % ont une déficience motrice. C'est le premier type de déficiences parmi celles renseignées pour les personnes en situation de handicap en Seine-et-Marne. Suivent les déficiences intellectuelles et psychiques (22 %), les déficiences viscérales ou fonctionnelles (21 %), ainsi que les autres déficiences (20 %). Il faut toutefois souligner qu'une personne peut avoir des déficiences multiples.

Pour les enfants ayant au moins un droit en cours, on observe que 58 % d'entre eux présentent des déficiences intellectuelles et psychiques. Les déficiences du langage et de la parole sont le deuxième type de déficiences le plus fréquemment constaté pour les enfants (22 %).

Répartition par déficiences / pathologies codées en Seine-et-Marne - Adultes
Source : MDPH de Seine-et-Marne 31 décembre 2024

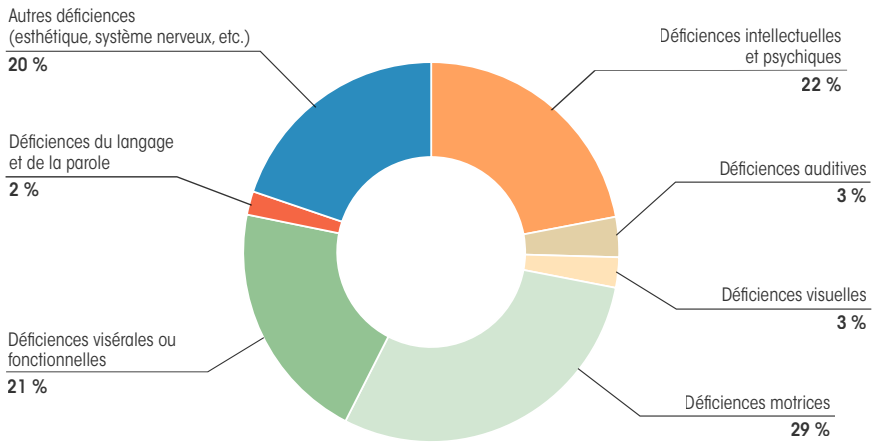

Répartition par déficiences / pathologies codées en Seine-et-Marne - Enfants
Source : MDPH de Seine-et-Marne 31 décembre 2024

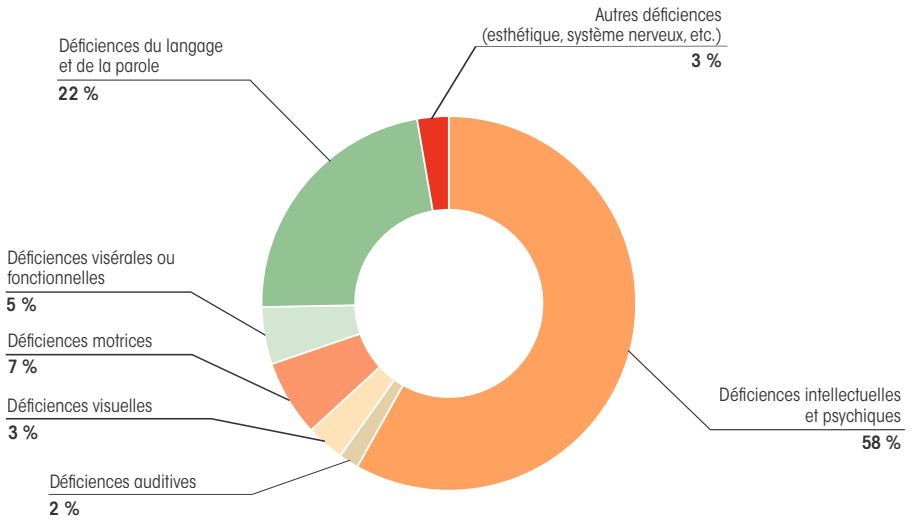

L'Allocation personnalisée d'Autonomie (APA)

L'APA est une prestation sociale destinée à aider les personnes âgées de 60 ans et plus en situation de perte d'autonomie. Elle vise à financer des aides humaines et matérielles nécessaires pour améliorer la qualité de vie des bénéficiaires et favoriser leur maintien à domicile ou leur accueil en établissement.

L'APA est attribuée aux personnes âgées qui répondent à des critères précis d'autonomie, évalués selon la grille AGGIR (Groupe Iso-Ressources). Cette grille, structurée en six paliers distincts (du GIR 1 « dépendance totale » au GIR 6 « aucune dépendance »), permet aux professionnels d'évaluer le degré de perte d'autonomie des seniors. Pour bénéficier de l'APA, la perte d'autonomie du senior doit être comprise entre le GIR1 et le GIR 4. Selon la source des données, on entend par bénéficiaire de l'APA soit un individu ayant des droits ouverts au 31 décembre de l'année indiquée, soit un individu payé au 31 décembre de l'année indiquée.

Le montant de l'APA varie en fonction du degré de dépendance du bénéficiaire et de ses ressources financières.

Les dossiers de demande APA sont transmis aux services dédiés du Département, qui les instruisent. C'est également le Département qui procède au versement des aides.

Il existe deux types d'APA pour les seniors dépendants :

- une APA à domicile : pour les seniors vivant en ménage ordinaire ou en résidence autonomie ;

- une APA en établissement : l'aide financière est directement versée à l'institution qui prend en charge le senior dépendant.



Une part relativement faible des bénéficiaires de l'APA comparée aux autres départements

En décembre 2023, 1 328 869 bénéficiaires de l'APA vivent en France métropolitaine, dont 139 015 en Île-de-France et 16 562 en Seine-et-Marne.

La Seine-et-Marne, avec 5,5 % de bénéficiaires de l'APA parmi la population de 60 ans et plus (contre 7,3 % pour la France métropolitaine), se classe au 8ème rang des départements de France métropolitaine comptant le moins de bénéficiaires de l'APA.

Part des bénéficiaires de l'APA parmi la population des 60 ans et plus

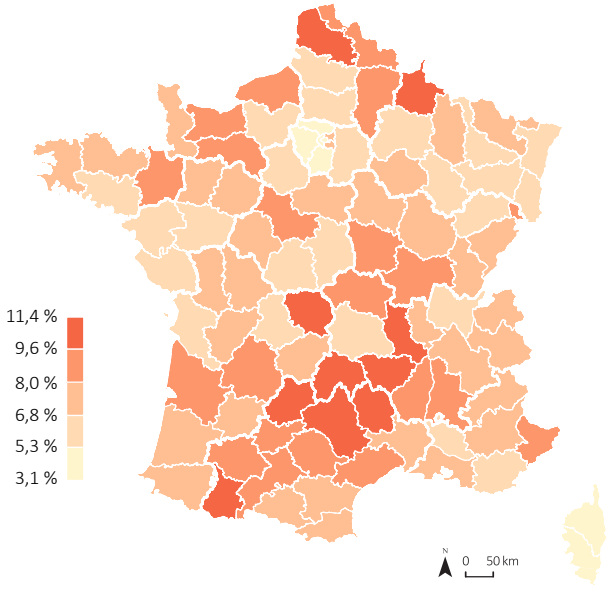

Observatoire départemental : C35_57
Source : DREES, Enquête Aide sociale 2023

Nombre de bénéficiaires de l'APA et part parmi la population des 60 ans et plus
Source : DREES, Enquête Aide sociale 2023

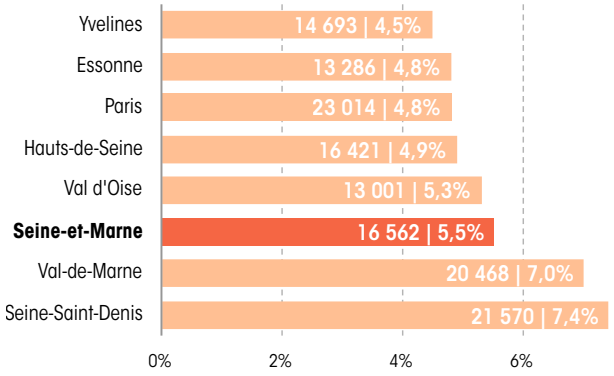

Au niveau national, la répartition est assez hétérogène. Néanmoins, les taux de bénéficiaires de l'APA les plus élevés apparaissent au nord (Ardennes, Pas-de-Calais, Nord, Aisne, Seine-Maritime) et dans une partie centrale et sud de la France (Lozère, Hautes-Pyrénées, Lot, Aveyron ou Creuse).

Une part parmi les plus élevées de la région Île-de-France

Au sein de l'Île-de-France, la part des bénéficiaires de l'APA parmi les 60 ans et plus en 2023 est élevée et classe le département au 3ème rang de ceux qui ont la plus forte part, derrière le Val-de-Marne (7 %, soit 20 468 bénéficiaires) et la Seine-Saint-Denis (7,4 %, soit 21 570 bénéficiaires). Le taux de bénéficiaires de l'APA en Seine-et-Marne est le même que celui de la région Île-de-France.

Une des plus fortes hausses du nombre de bénéficiaires entre 2019 et 2023 en Île-de-France

La Seine-et-Marne affiche une des hausses les plus marquées entre 2019 et 2023 (8,6 %, +1 316 bénéficiaires), derrière le Val-de-Marne (9,2 %, +1 732) et les Hauts-de-Seine (11,6 %, +1 707). Une hausse nettement supérieure à la hausse francilienne (0,2 %, +281 bénéficiaires sur la même période).

Taux d'évolution du nombre de bénéficiaires de l'APA entre 2019 et 2023
Source : DREES, Enquête Aide sociale 2019-2023

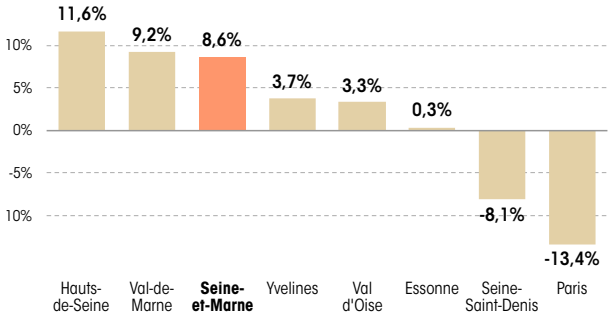

Dans cette 1ère partie, les données utilisées sont issues de l'open data de la DREES (Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques). Elles vont permettre de comparer la Seine-et-Marne avec les autres départements.

Précautions méthodologiques :
- *année disponible la plus récente : 2023 ;*
- *par bénéficiaire, on entend un individu payé au titre du mois de décembre de l'année indiquée.*

Les seniors de 85 ans et plus davantage bénéficiaires de l'APA

Le département de Seine-et-Marne compte 17 969 bénéficiaires de l'APA au 31 décembre 2024, soit 6 % des habitants de plus de 60 ans. Cette part de seniors bénéficiaires de l'APA varie selon l'âge : si seulement 1,1 % des Seine-et-Marnais âgés de 60 à 74 ans touchent l'APA, c'est le cas d'un senior sur trois (32,7 %) pour les 85 ans et plus.

Part des bénéficiaires de l'APA parmi les seniors seine-et-marnais par tranche d'âge

Source : CD77, SPAMS 2024

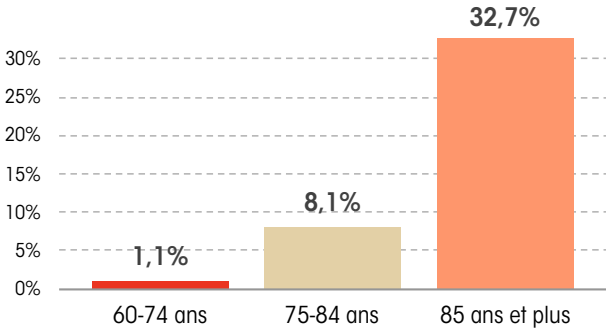

Une part plus importante de bénéficiaires de l'APA dans les territoires de MDS de Montereau-fault-Yonne, Meaux, Nemours, Provins et Chelles

En 2024, le territoire de la MDS de Montereau-fault-Yonne se distingue par le plus fort taux de bénéficiaires du département (7,5 %), soit 1 400 bénéficiaires de l'APA. Avec 7,2 % de bénéficiaires, les MDS de Meaux et de Nemours se caractérisent également par des forts taux, de même que les territoires des MDS de Provins (7 %) et Chelles (6,5 %). À noter que ces cinq territoires concentrent 79,6 % des bénéficiaires de l'APA du département.

À l'inverse, moins d'habitants ont recours à l'APA dans les territoires des MDS de Noisiel (4,2 %), Roissy-en-Brie (4,7 %) et Tournan-en-Brie (4,8 %).

Évolution du nombre de bénéficiaires de l'APA par territoire de MDS

Source : CD77, SPAMS 2015-2024

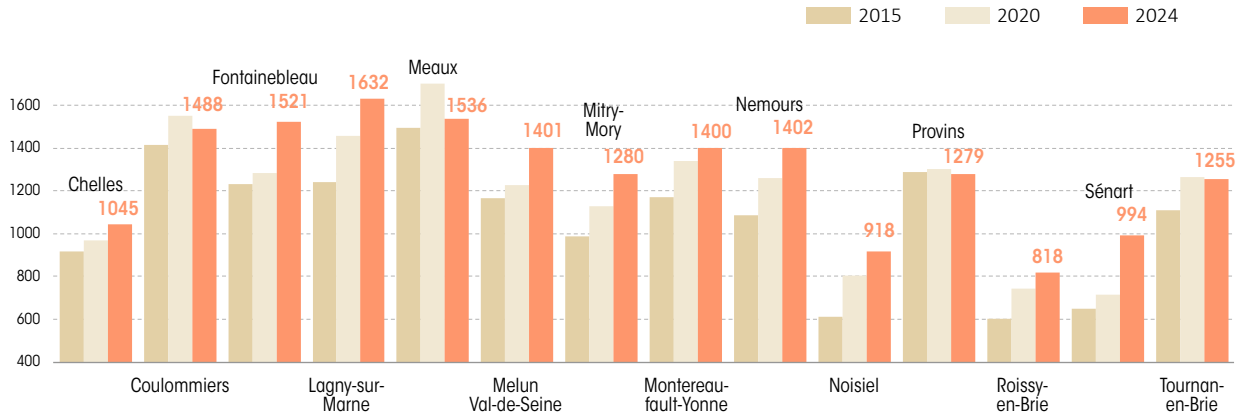

Dans cette 2ème partie, les données utilisées sont issues des données internes du Département. Elles vont permettre d'analyser l'évolution des bénéficiaires à l'échelle infradépartementale. Des légères différences avec les données de l'open data peuvent subsister.

Précautions méthodologiques :

- *année disponible la plus récente : 2024 ;*
- *par bénéficiaire, on entend un individu ayant un droit ouvert à la prestation au 31 décembre de l'année indiquée.*

Part des bénéficiaires de l'APA parmi la population des 60 ans et plus par territoire de MDS

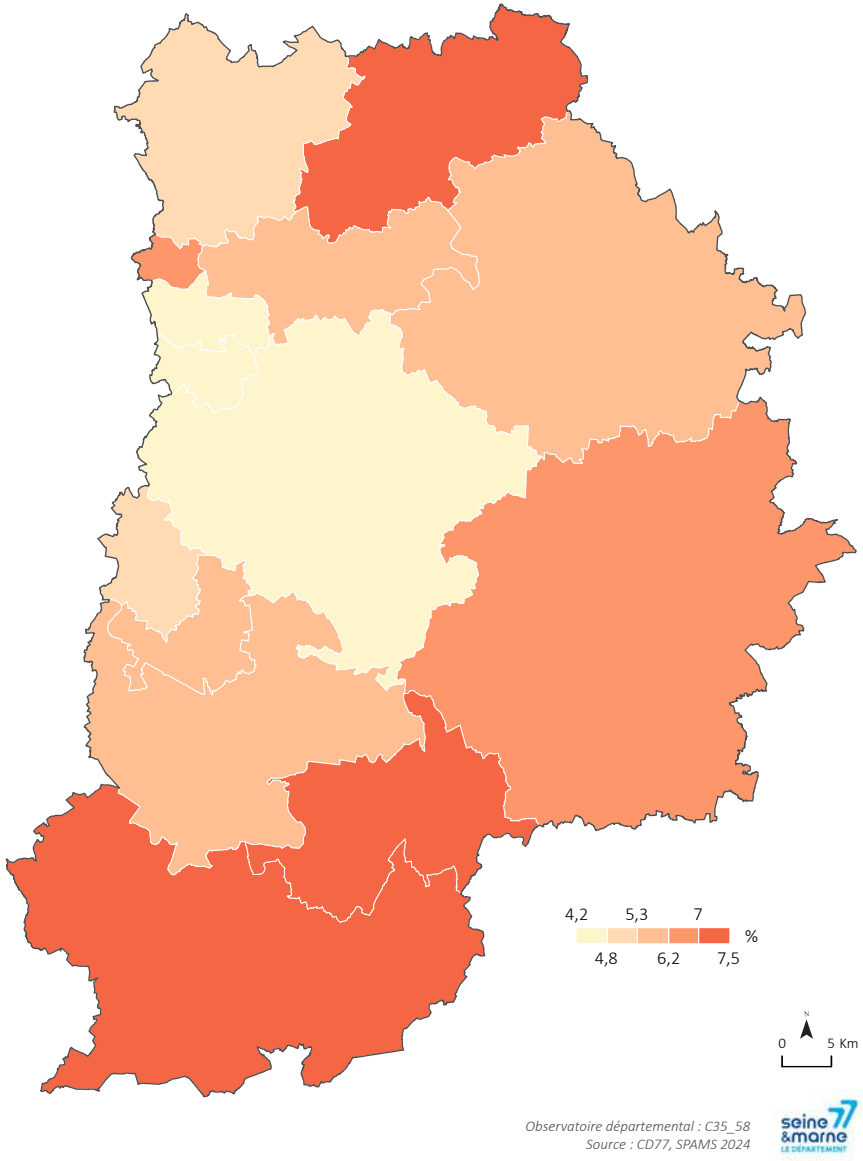

Observatoire départemental : C35_58
Source : CD77, SPAMS 2024

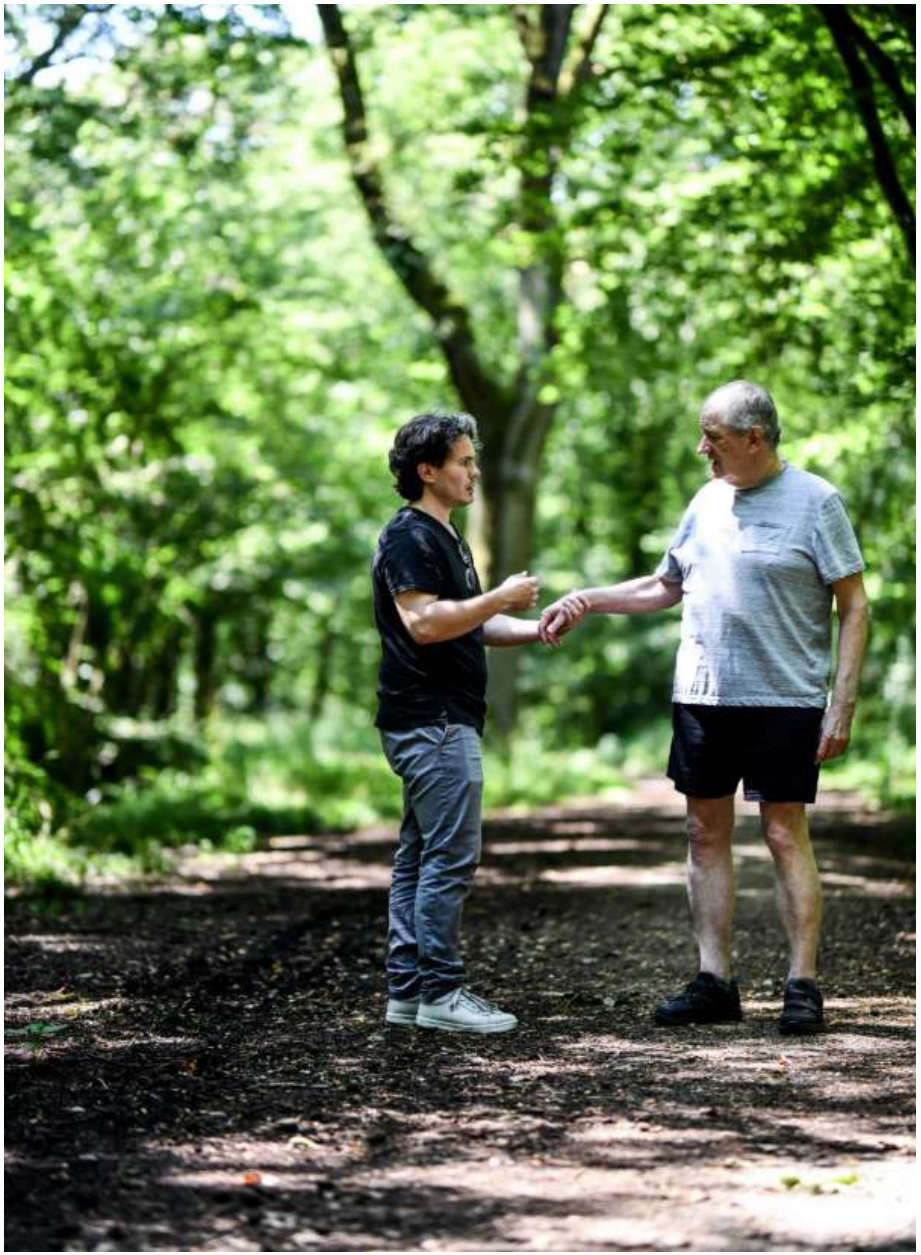

Une baisse du nombre de bénéficiaires de l'APA dans les territoires de MDS de Meaux, Provins, Coulommiers et Tournan-en-Brie

La tendance globale est à la hausse depuis 2019 (+6,5 % entre 2019 et 2024, soit 1 097 bénéficiaires supplémentaires).

	2019	2024		2019-2024	
	Nombre bénéficiaires de l'APA	Nombre bénéficiaires de l'APA	Part des bénéficiaires de l'APA parmi la population des 60 ans et plus	Taux d'évolution du nombre de bénéficiaires de l'APA ↓	Évolution du nombre de bénéficiaires de l'APA
MDS de Sénart	751	994	5,3%	32,4%	243
MDS de Fontainebleau	1 300	1 521	6,2%	17,0%	221
MDS de Mitry-Mory	1 103	1 280	5,3%	16,0%	177
MDS de Noisiel	802	918	4,2%	14,5%	116
MDS de Roissy-en-Brie	716	818	4,7%	14,2%	102
MDS de Lagny-sur-Marne	1 430	1 632	6,1%	14,1%	202
MDS de Melun Val-de-Seine	1 249	1 401	5,8%	12,2%	152
MDS de Nemours	1 269	1 402	7,2%	10,5%	133
MDS de Montereau-fault-Yonne	1 320	1 400	7,5%	6,1%	80
MDS de Chelles	1 013	1 045	6,5%	3,2%	32
MDS de Tournan-en-Brie	1 298	1 255	4,8%	-3,3%	-43
MDS de Coulommiers	1 555	1 488	6,1%	-4,3%	-67
MDS de Provins	1 345	1 279	7,0%	-4,9%	-66
MDS de Meaux	1 721	1 536	7,2%	-10,7%	-185

Source : CD77, SPAMS 2019-2024

Quatre territoires de MDS ont vu leur nombre de bénéficiaires de l'APA diminuer entre 2019 et 2024 : le territoire de MDS de Meaux (-185 bénéficiaires), Provins (-66), Coulommiers (-67) et de Tournan-en-Brie (-43).

Concernant les dix autres territoires, le nombre de bénéficiaires a progressé entre 2019 et 2024. Le territoire de MDS de Sénart a connu la plus forte hausse (32,4 %, soit 243 bénéficiaires supplémentaires), devant la MDS de Fontainebleau (17 %) et la MDS de Mitry-Mory (16 %).

Taux d'évolution des bénéficiaires de l'APA parmi la population des 60 ans et plus entre 2019 et 2024 par territoire de MDS

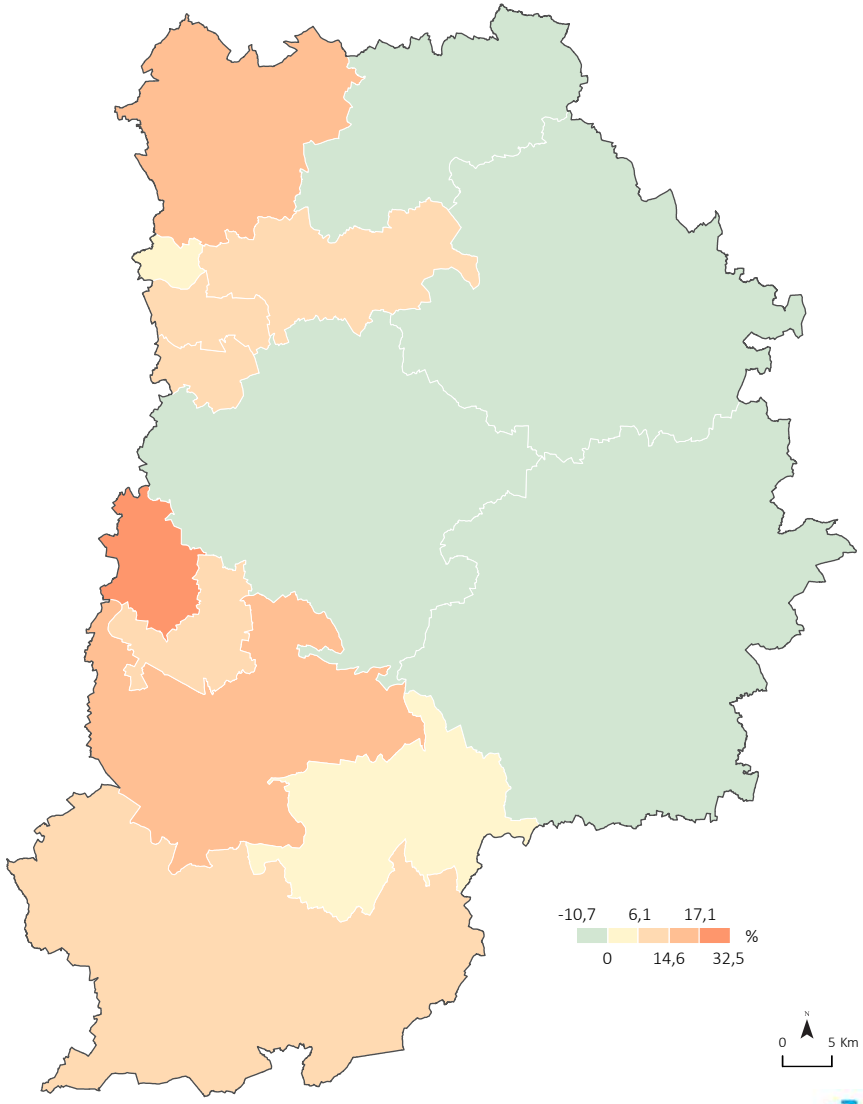

Observatoire départemental : C35_59
Source : CD77, SPAMS 2019-2024

L'APA à domicile majoritaire face à l'APA en établissement

La population bénéficiaire de l'APA à domicile (66 %, soit 11 929 seniors) est majoritaire comparée aux bénéficiaires en établissement (34 %, soit 6 040 seniors).

Répartition des bénéficiaires de l'APA par type en Seine-et-Marne
Source : CD77, SPAMS 2024

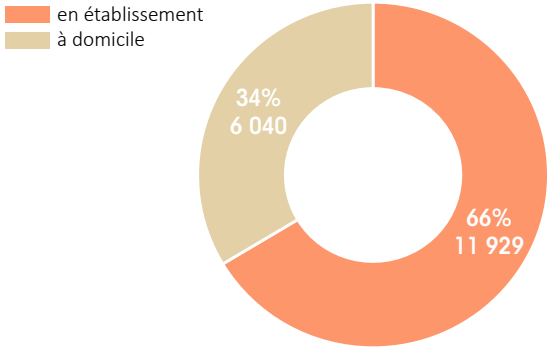

Un nombre plus important de bénéficiaires de l'APA avec l'avancée en âge

Les seniors les plus âgés sont majoritairement bénéficiaires de l'APA. En décembre 2024, plus d'un bénéficiaire de l'APA sur deux a 85 ans ou plus (57 %, soit 10 248 seniors). Un sur trois (30 %) a entre 75 et 84 ans (soit 5 381 seniors) et environ un sur huit a entre 60 et 74 ans (13 %, soit 2 340 seniors).

Répartition des bénéficiaires de l'APA par âge en Seine-et-Marne
Source : CD77, SPAMS 2024

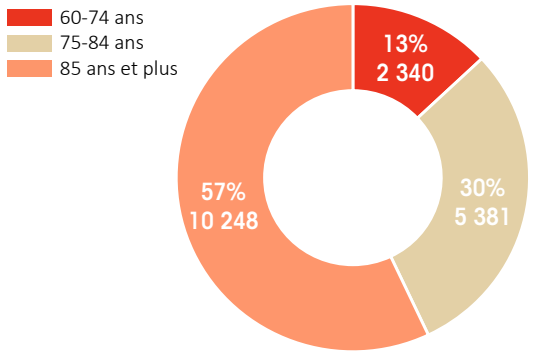

Davantage de seniors modérément dépendants parmi les bénéficiaires de l'APA

67 % des bénéficiaires de l'APA sont modérément dépendants (GIR3 et GIR4).

Répartition des bénéficiaires de l'APA par sexe en Seine-et-Marne
Source : CD77, SPAMS 2024

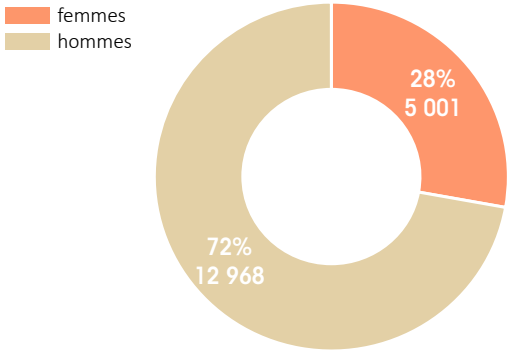

Un plus grand nombre de femmes parmi les bénéficiaires

Les femmes, ayant une espérance de vie plus élevée, sont également très largement majoritaires parmi les bénéficiaires et d'autant plus avec l'avancée en âge. Elles représentent 72 % des bénéficiaires toutes tranches d'âge confondues en Seine-et-Marne en 2024, soit 12 968 femmes pour 5 001 hommes (28 %). Néanmoins, la part d'hommes percevant l'APA est en progression ces dernières années (+1 point depuis 2019).

Répartition des bénéficiaires de l'APA par GIR en Seine-et-Marne
Source : CD77, SPAMS 2024

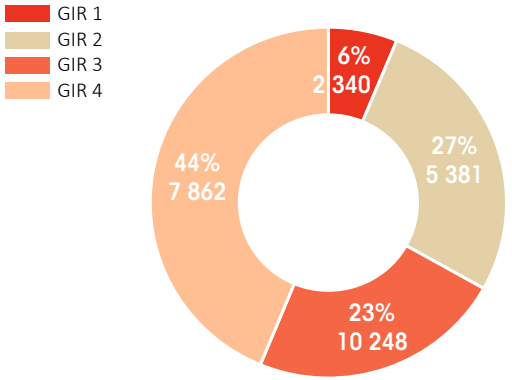

La Prestation de Compensation du Handicap (PCH)

La Prestation de Compensation du Handicap (PCH) est une aide financière versée par le Département. Elle sert à compenser la perte d'autonomie dans la vie quotidienne en couvrant les dépenses liées au handicap (aide humaine, aide technique, aménagement du logement ou du véhicule, aide animalière). Elle peut être utilisée à domicile ou en établissement.

La PCH répond à des critères d'attribution liés à l'âge :

- avoir moins de 20 ans et percevoir (ou être éligible à) un complément de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) ;
- avoir moins de 60 ans, sauf si la personne exerce encore une activité professionnelle ;
- quel que soit l'âge au moment de sa demande de renouvellement de l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) ;
- au-delà de 60 ans (et sans limite d'âge), si la personne remplissait déjà les conditions d'attribution avant ses 60 ans, si elle continue à travailler ou si elle n'opte pas pour l'allocation personnalisée d'autonomie (APA).

La PCH répond à des critères d'attribution liés au niveau de handicap :

- la personne rencontre une difficulté "absolue" à réaliser une activité (mobilité, entretien personnel, communication, tâches et exigences générales et relations avec autrui). Une difficulté absolue correspond à une activité irréalisable pour la personne ;
- la personne rencontre une difficulté "grave" à réaliser au moins deux activités. Une difficulté grave correspond à une activité difficile à réaliser et altérant la personne.

Dans cette partie, on entend par bénéficiaire de la PCH un individu ayant des droits ouverts au 31 décembre de l'année indiquée.



Une part relativement faible des bénéficiaires de la PCH comparée aux autres départements

En décembre 2023, 393 590 bénéficiaires de la PCH vivent en France métropolitaine, dont 53 143 en Île-de-France et 5 770 en Seine-et-Marne.

La Seine-et-Marne, avec quatre bénéficiaires de la PCH pour 1 000 Seine-et-Marnais (contre 6 ‰ pour la France métropolitaine), se classe au 5ème rang des départements de France métropolitaine comptant le moins de bénéficiaires de la PCH.

Part des bénéficiaires de la PCH pour 1 000 habitants

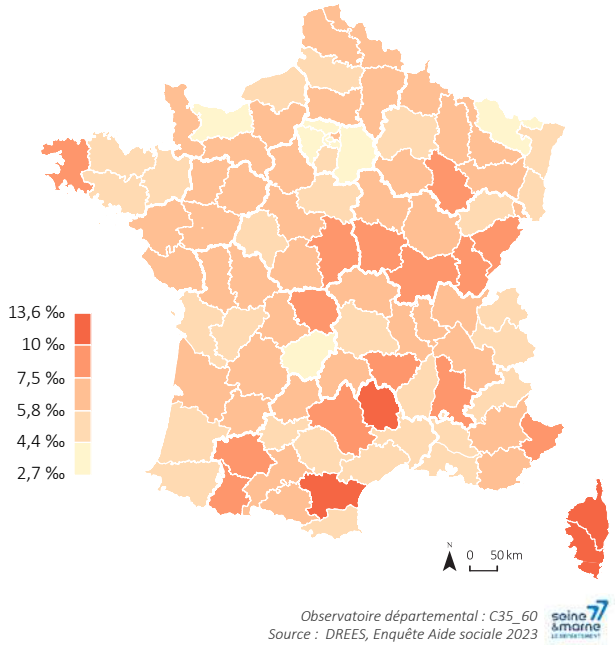

Observatoire départemental : C35_60
Source : DREES, Enquête Aide sociale 2023

Part des bénéficiaires de la PCH pour 1 000 habitants
Source : DREES, Enquête Aide sociale 2023

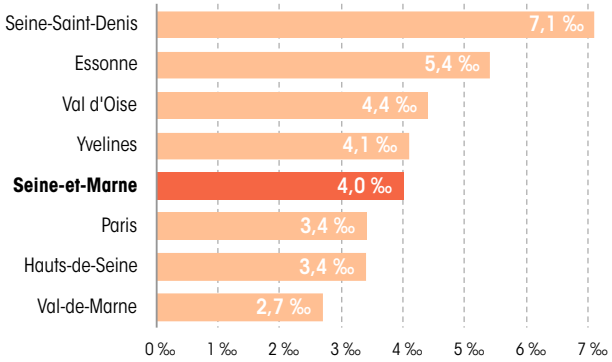

Au niveau national, la répartition est hétérogène. Les taux de bénéficiaires de la PCH les plus élevés apparaissent en Lozère (13,6 ‰), dans l'Aude (12,4 ‰), dans le Finistère (10 ‰) ou bien dans le Gers (9,6 ‰).

Une part proche de la moyenne régionale

Au sein de l'Île-de-France, la part des bénéficiaires de la PCH classe le département au 5ème rang de ceux qui ont la plus forte part, devant Paris (3,4 ‰), les Hauts-de-Seine (3,4 ‰) et le Val-de-Marne (2,7 ‰). Le taux de bénéficiaires de la PCH en Seine-et-Marne est similaire à celui de la région Île-de-France (4,3 ‰).

Une hausse du nombre de bénéficiaires entre 2019 et 2023, proche de la moyenne francilienne

Avec 28,5 % d'évolution, soit 1 278 bénéficiaires supplémentaires entre 2019 et 2023, la Seine-et-Marne affiche une hausse proche de la moyenne francilienne (29,5 %). La Seine-Saint-Denis (61,9 %), les Hauts-de-Seine (52,2 %) et l'Essonne (28,7 %) possèdent les évolutions les plus fortes d'Île-de-France.

Taux d'évolution du nombre de bénéficiaires de la PCH entre 2019 et 2023
Source : DREES, Enquête Aide sociale 2019-2023

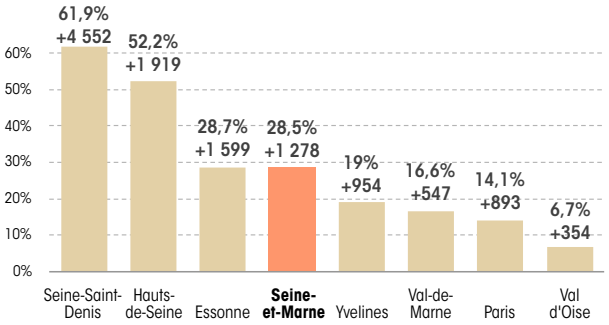

Dans cette 1ère partie, les données utilisées sont issues de l'open data de la DREES (Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques). Elles vont permettre de comparer la Seine-et-Marne avec les autres départements.

Précautions méthodologiques :
- *année disponible la plus récente : 2023 ;*
- *par bénéficiaire, on entend un individu ayant un droit ouvert à la prestation au 31 décembre de l'année indiquée.*

Les Seine-et-Marnais âgés de 20 à 69 ans sont davantage bénéficiaires de la PCH

Le département de Seine-et-Marne compte 5 952 bénéficiaires de la PCH au 31 décembre 2024, soit 4,1 bénéficiaires de la PCH pour 1 000 Seine-et-Marnais. Cette part de bénéficiaires de la PCH varie selon l'âge. Les bénéficiaires de la PCH sont principalement concentrés chez les 20 à 69 ans, avec un pic notable chez les 60-69 ans (7,6 ‰). À l'inverse, les enfants de 6-9 ans et les personnes âgées de 70 ans et plus semblent moins représentés.

Part de bénéficiaires de la PCH par tranche d'âge en Seine-et-Marne

Source : CD77, SPAMS 2024

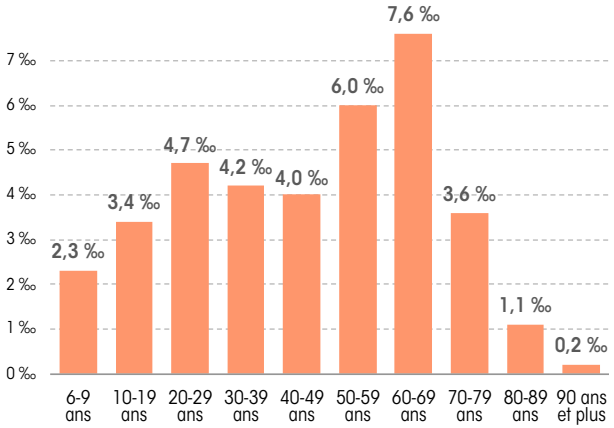

Une part plus importante de bénéficiaires de la PCH dans les territoires de MDS de Melun, Montereau-fault-Yonne et Nemours

Le territoire de la MDS de Melun se distingue par le plus fort taux de bénéficiaires du département (5,2 ‰), soit 613 bénéficiaires de la PCH. Les MDS de Montereau-fault-Yonne (4,7 ‰) et de Nemours (4,5 ‰) se caractérisent également par des forts taux, de même que les territoires des MDS de Chelles (4,4 ‰) et de Meaux (4,4 ‰).

À l'inverse, avec 3,4 ‰, les territoires des MDS de Lagny-sur-Marne, Fontainebleau et Tournan-en-Brie accueillent moins d'habitants ayant recours à la PCH.

Évolution du nombre de bénéficiaires de la PCH par territoire de MDS

Source : CD77, SPAMS 2015-2024

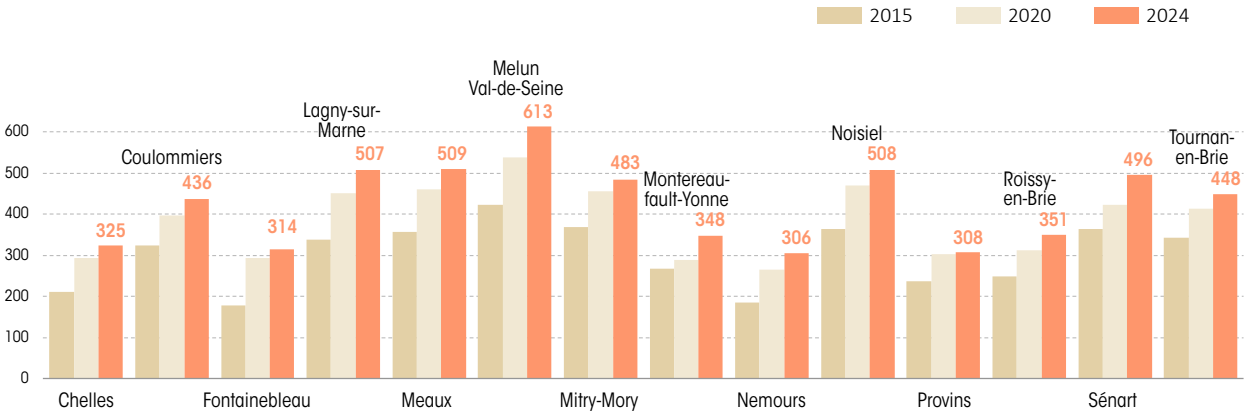

Dans cette 2ème partie, les données utilisées sont issues des données internes du département. Elles vont permettre d'analyser l'évolution des bénéficiaires à l'échelle infradépartementale. Des légères différences avec les données de l'open data peuvent subsister.

Précautions méthodologiques :

- *année disponible la plus récente : 2024 ;*
- *par bénéficiaire, on entend un individu ayant un droit ouvert à la prestation au 31 décembre de l'année indiquée.*

Part des bénéficiaires de la PCH pour 1 000 seine-et-marnais par territoire de MDS

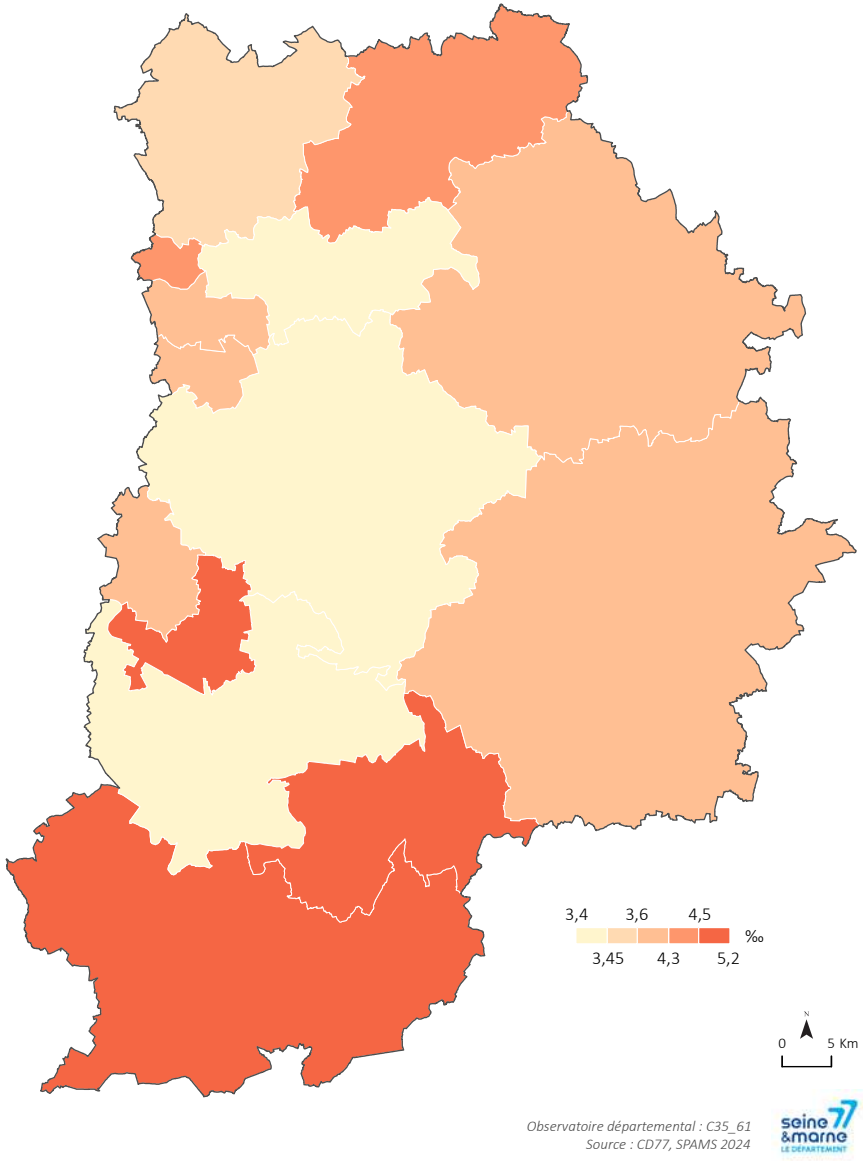

Observatoire départemental : C35_61
Source : CD77, SPAMS 2024

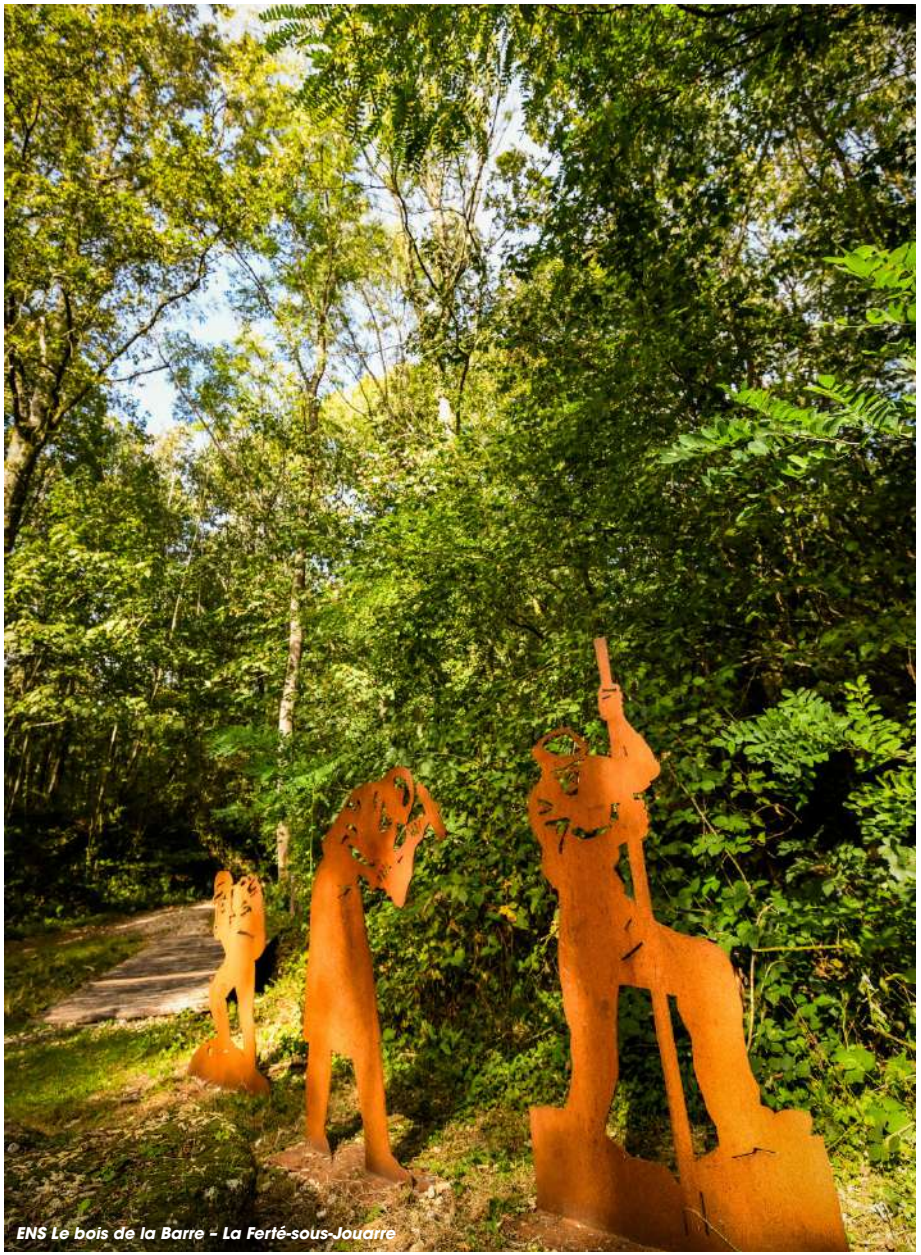

ENS Le bois de la Barre - La Ferté-sous-Jouarre

Une hausse du nombre de bénéficiaires de la PCH plus importante dans les territoires de MDS de Nemours, Chelles, Roissy-en-Brie

La tendance globale du nombre de bénéficiaires est à la hausse depuis 2019 : +21,6 % entre 2019 et 2024, soit 1 056 bénéficiaires supplémentaires.

	2019	2024		2019-2024	
	Nombre de bénéficiaires de la PCH	Nombre de bénéficiaires de la PCH	Part des bénéficiaires de la PCH parmi la population totale	Taux d'évolution du nombre de bénéficiaires de la PCH ↓	Évolution du nombre de bénéficiaires de la PCH
MDS de Nemours	230	306	4,5 ‰	33,0%	76
MDS de Chelles	249	325	4,4 ‰	30,5%	76
MDS de Roissy-en-Brie	270	351	4,1 ‰	30,0%	81
MDS de Melun Val-de-Seine	486	613	5,2 ‰	26,1%	127
MDS de Sénart	396	496	4,3 ‰	25,3%	100
MDS de Lagny-sur-Marne	411	507	3,4 ‰	23,4%	96
MDS de Fontainebleau	255	314	3,4 ‰	23,1%	59
MDS de Meaux	418	509	4,4 ‰	21,8%	91
MDS de Noisiel	425	508	4,1 ‰	19,5%	83
MDS de Mitry-Mory	408	483	3,6 ‰	18,4%	75
MDS de Montereau-fault-Yonne	299	348	4,7 ‰	16,4%	49
MDS de Provins	271	308	4,3 ‰	13,7%	37
MDS de Tournan-en-Brie	394	448	3,4 ‰	13,7%	54
MDS de Coulommiers	384	436	4,3 ‰	13,5%	52

Source : CD77, SPAMS 2019-2024

L'ensemble des territoires de MDS a vu son nombre de bénéficiaires de la PCH augmenter entre 2019 et 2024. Le territoire de MDS de Nemours a connu la plus forte hausse (33 %), devant la MDS de Chelles (30,5 %) et la MDS de Roissy-en-Brie (30 %).

Taux d'évolution des bénéficiaires de la PCH entre 2019 et 2024 par territoire de MDS

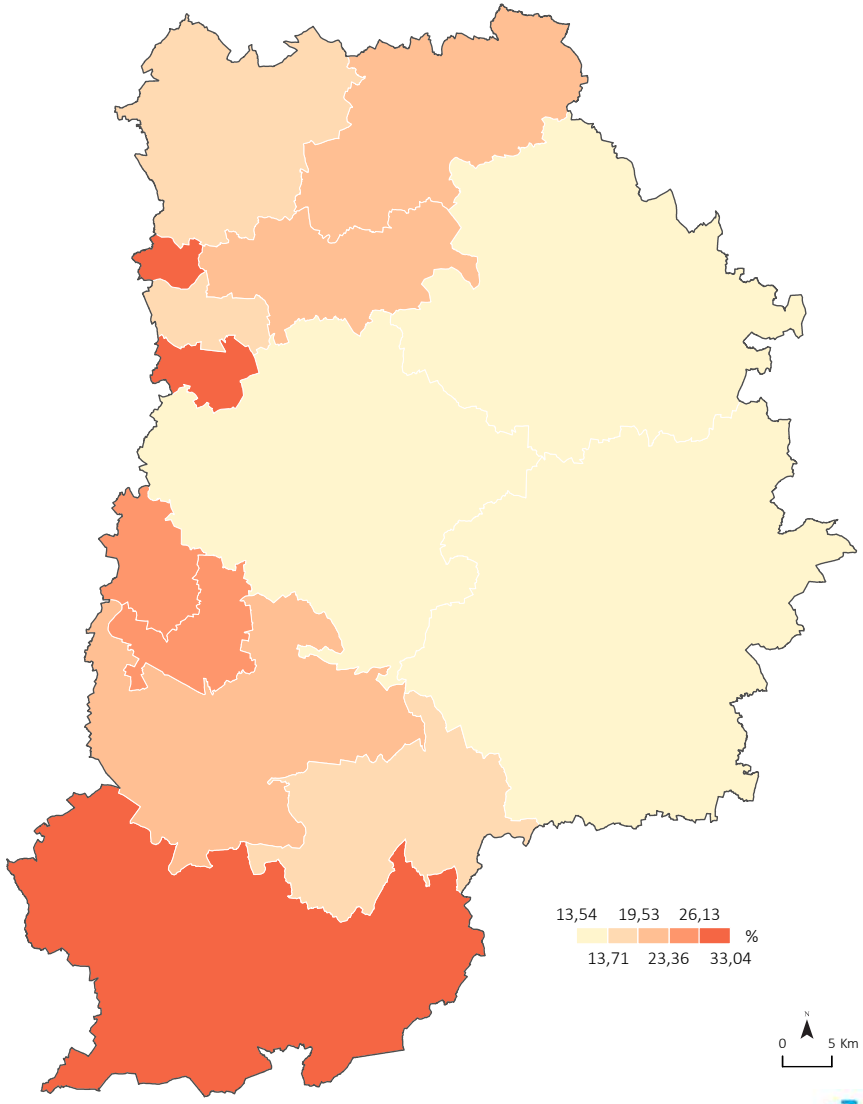

Observatoire départemental : C35_62
Source : CD77, SPAMS 2024

La PCH est majoritairement sollicitée à domicile

La population bénéficiaire de la PCH à domicile (86 %, soit 5 117 individus) est majoritaire comparée aux bénéficiaires en établissement (14 %, soit 835 individus). La volonté des bénéficiaires, quel que soit leur âge, semble donc tendre davantage vers un soutien à domicile que vers une institutionnalisation.

	2024	
	PCH à domicile	PCH en établissement
Moins de 20 ans	870	32
Plus de 20 ans	4 247	803

Source : CD77, SPAMS 2024

Répartition des bénéficiaires de la PCH par type en Seine-et-Marne

Source : CD77, SPAMS 2024

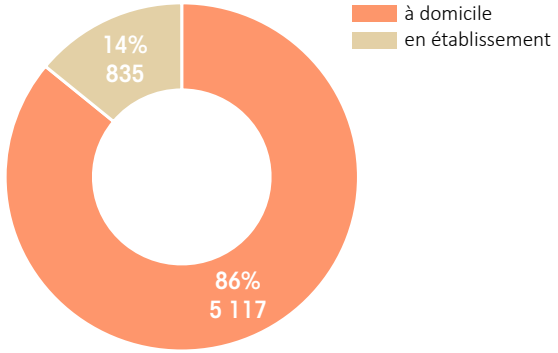

Un nombre plus important de 50-69 ans parmi les bénéficiaires de la PCH

37,7 % des bénéficiaires de la PCH ont entre 50 et 69 ans. Cela pourrait être dû à l'augmentation des maladies chroniques et des handicaps qui se manifestent à cet âge.

Les personnes très âgées (80 ans et plus) peuvent avoir tendance à privilégier d'autres aides, comme l'APA, ce qui peut expliquer leur faible proportion parmi les bénéficiaires de la PCH.

Répartition des bénéficiaires de la PCH par âge en Seine-et-Marne

Source : CD77, SPAMS 2024

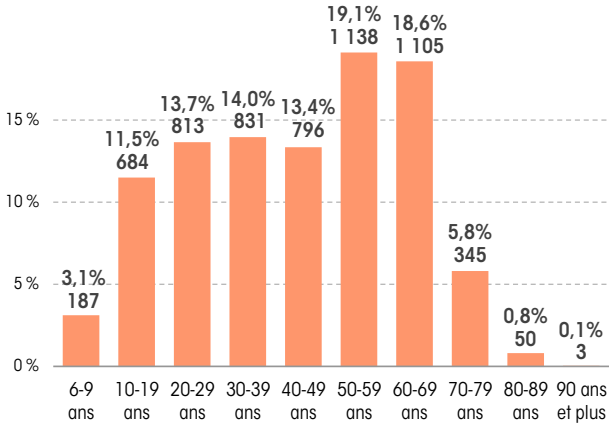

Une répartition des bénéficiaires par sexe relativement équilibrée

La répartition par sexe des bénéficiaires de la PCH montre une légère prédominance masculine (55 % des bénéficiaires de la PCH sont des hommes). Néanmoins, la répartition reste équilibrée avec une part significative de femmes parmi les bénéficiaires (45 %). Cela pourrait suggérer que les femmes, en raison de leur espérance de vie plus élevée, demeurent touchées par des handicaps à un âge plus élevé. À partir de 60 ans, elles pourraient alors s'orienter davantage vers d'autres aides comme l'APA.

Répartition des bénéficiaires de la PCH par sexe en Seine-et-Marne

Source : CD77, SPAMS 2024

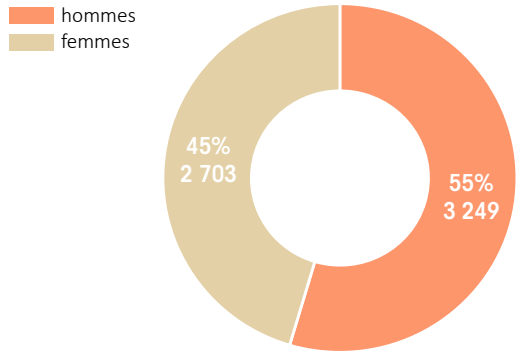

L'Allocation aux Adultes handicapés (AAH)

L'AAH est une aide permettant d'assurer un revenu minimum aux personnes en situation de handicap. Il s'agit du second minimum social en France après le RSA, quant au nombre de bénéficiaires. Elle est versée par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), ou la Mutualité Sociale Agricole (MSA) pour les personnes concernées par le régime agricole. L'AAH est une allocation différentielle qui peut compléter les ressources du demandeur jusqu'au minimum légal (1 016 € pour une personne seule et sans enfant en décembre 2024).

L'AAH est accordée sur décision de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH - rattachée à la MDPH). Celle-ci évalue notamment l'état de santé du demandeur et fixe son taux d'incapacité, en lien avec le Guide-Barème pour l'évaluation des déficiences et incapacités des personnes handicapées du Code de l'action sociale et des familles. Le fait d'atteindre les seuils de 50 % et 80 % d'incapacité peut donner lieu à l'ouverture de droits à certaines prestations, dont l'AAH, sous d'autres conditions (ressources, âge, etc.). Un taux d'incapacité de 50 % correspond à des troubles importants entraînant une gêne notable dans la vie sociale de la personne. L'entrave peut, soit être concrètement repérée dans la vie de la personne, soit compensée afin que sa vie sociale demeure préservée, mais au prix d'efforts importants. Toutefois, l'autonomie est conservée pour les actes élémentaires de la vie quotidienne. Les actes essentiels de la vie quotidienne qui sont pris en compte dans l'évaluation concernent le fait de se comporter de façon logique et sensée ; de se repérer dans le temps et les lieux ; d'assurer son hygiène corporelle ; de s'habiller et se déshabiller de façon adaptée ; de manger des aliments préparés ; d'assumer l'hygiène de l'élimination urinaire et fécale ; d'effectuer des mouvements (se lever, s'asseoir, se coucher) et des déplacements (au moins à l'intérieur du logement).

Un taux d'incapacité d'au moins 80 % correspond à des troubles graves entraînant une entrave majeure dans la vie quotidienne de la personne avec une atteinte de son autonomie individuelle. Lorsqu'une personne doit être aidée, totalement ou partiellement, ou surveillée dans l'accomplissement d'actes élémentaires de la vie quotidienne, ou ne les assure qu'avec les plus grandes difficultés, le taux de 80 % est atteint. C'est également le cas lorsqu'il y a déficience sévère avec abolition d'une fonction (vue ou audition par exemple).

Au-delà de ces critères d'incapacité, l'AAH s'adresse aux personnes qui ne peuvent pas prétendre à une pension de retraite, à un avantage invalidité ou à une rente d'accident du travail d'un montant au moins égal à l'AAH. Il existe des critères médicaux, sociaux et des conditions de ressources :

- avoir 20 ans (ou plus de 16 ans pour un jeune qui n'est plus considéré à la charge de ses parents au sens des prestations familiales) ;

- avoir un taux d'incapacité supérieur ou égal à 80 %, ou compris entre 50 et 79 % avec une restriction substantielle et durable d'accès à l'emploi ;

- résider en France et être en possession d'un titre de séjour en cours de validité pour les étrangers ;

- disposer de ressources inférieures à un plafond, variable selon la composition familiale (enfants à charge).

Les règles concernant l'attribution de cette aide ont évolué au gré de différentes réformes, comme celle de la déconjugalisation de l'AAH, entrée en vigueur en octobre 2023. Les revenus du conjoint ne sont plus pris en compte dans le calcul de l'AAH et le plafond de ressources est désormais similaire pour les personnes seules et en couple. Des réformes ont aussi porté sur les durées d'attribution de l'AAH, qui varient en fonction du taux d'incapacité. Pour les bénéficiaires qui ont un taux d'incapacité compris entre 50 % et 79 %, le versement de l'AAH varie de un à deux ans, mais peut être étendu à cinq ans si le handicap et la restriction pour l'accès à l'emploi ne sont pas susceptibles d'évolutions favorables au cours de la période d'attribution. À l'issue de la durée d'attribution, la personne en situation de handicap peut formuler, si nécessaire, une demande de renouvellement auprès de la MDPH.

Pour les bénéficiaires dont le taux d'incapacité est au moins égal à 80 %, la durée maximale d'attribution

était de 10 ans. Depuis 2019, l'AAH peut être attribuée sans limitation de durée à toute personne qui présente un taux d'incapacité permanente d'au moins 80 % et dont les limitations d'activité ne sont pas susceptibles d'évolution favorable compte tenu des données de la science. Le taux d'incapacité a aussi un impact pour les personnes handicapées vieillissantes. À compter de l'âge légal de la retraite, seuls les bénéficiaires ayant un taux d'incapacité d'au moins 80 % peuvent conserver l'AAH, lorsque la retraite perçue est inférieure au montant de la prestation. Le versement de l'AAH prend fin à partir de l'âge légal de départ à la retraite pour les bénéficiaires dont le taux d'incapacité est inférieur à 80 %.



Une faible part d'allocataires de l'AAH comparée aux autres départements français mais un des plus importants d'Île-de-France

La Seine-et-Marne, avec 2,1 % de bénéficiaires de l'AAH parmi les personnes âgées de 20 ans et plus (contre 2,6 % pour la France métropolitaine), se classe au 12ème rang des départements de France métropolitaine comptant le moins de bénéficiaires de l'AAH.

Les différences de taux de bénéficiaires selon les territoires s'expliquent en partie par des facteurs sociodémographiques (âge, état de santé de la population), sanitaires (offre d'hébergement dans les établissements dédiés aux personnes handicapées) et économiques (niveau de vie).

Les autres départements franciliens, à l'exception de la Seine-Saint-Denis, se caractérisent également par une faible part de bénéficiaires de l'AAH.

En décembre 2024, 1,31 million de bénéficiaires de l'AAH vivent en France métropolitaine, dont 188 823 en Île-de-France.

La part de bénéficiaires de l'AAH parmi la population varie peu en Île-de-France, à l'exception d'un taux plus élevé en Seine-Saint-Denis (3 %) et légèrement plus faible dans les Yvelines et les Hauts-de-Seine (1,7 %). La Seine-et-Marne se classe au 2nd rang régional avec 21 892 allocataires de l'AAH.

Part des bénéficiaires de l'AAH

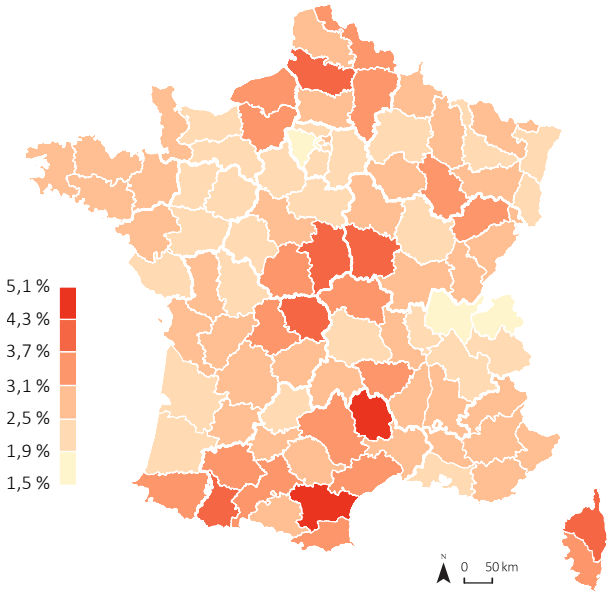

Observatoire départemental : C35_47
Source : CAF Open Data décembre 2024

	2024	
	Nombre de bénéficiaires de l'AAH	Part de bénéficiaires de l'AAH parmi la population des 20 ans et plus ↓
Seine-Saint-Denis	36 160	3,0%
Seine-et-Marne	**21 892**	**2,1%**
Val d'Oise	18 309	2,0%
Val-de-Marne	21 126	2,0%
Paris	34 284	2,0%
Essonne	18 461	1,9%
Hauts-de-Seine	20 696	1,7%
Yvelines	17 895	1,7%

Source : CAF Open Data 2024

Davantage de bénéficiaires de l'AAH avec un taux d'incapacité d'au moins 80 %

En Seine-et-Marne, en 2024, 57 % des bénéficiaires de l'AAH ont un taux d'incapacité supérieur (ou égal) à 80 %, contre 43 % qui ont un taux d'incapacité compris entre 50 et 79 %. Cela représente respectivement 12 371 et 9 520 bénéficiaires de l'AAH.

La Seine-et-Marne fait partie des départements franciliens avec les plus fortes parts de bénéficiaires qui ont un taux d'incapacité d'au moins 80 %. Dans les Yvelines, on compte davantage de bénéficiaires avec un taux d'incapacité compris entre 50 et 79 % (53 %).

Une importante hausse du nombre de bénéficiaires de l'AAH, notamment portée par la progression de ceux avec un taux d'incapacité de 50 à 79 %

Entre 2016 et 2024, le nombre de bénéficiaires de l'AAH a progressé de 35 % en Seine-et-Marne (+5 685 bénéficiaires). C'est la 3ème plus forte hausse d'Île-de-France après le Val d'Oise (+44 %) et la Seine-Saint-Denis (+43 %) et devant les Yvelines (+34 %). Si tous les départements franciliens ont connu une hausse, les Hauts-de-Seine et Paris ont été les moins impactés.

Ces dernières années, la progression du nombre de bénéficiaires de l'AAH a notamment été portée par ceux dont le taux d'incapacité est compris entre 50 et 79 %. Ce phénomène s'observe aussi au niveau national et francilien. L'évolution du nombre de bénéficiaires de l'AAH s'explique en partie par les différentes réformes concernant les durées d'attribution de l'AAH. En effet, selon la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des Statistiques (DREES) du ministère de la Santé, « l'entrée en vigueur du décret qui a étendu de deux à cinq ans la durée maximale d'attribution de l'AAH pour les personnes dont le taux d'incapacité est compris entre 50 % et 79 % a une influence directe sur la hausse de leurs effectifs depuis 2017 »*.

La hausse par rapport à 2023 peut en partie s'expliquer par l'effet de la réforme de la déconjugalisation de l'AAH, qui a conduit en Seine-et-Marne à une progression significative des bénéficiaires de l'AAH en couple (+17 % pour les couples sans enfant, soit 369 bénéficiaires supplémentaires).

Répartition des bénéficiaires de l'AAH par taux d'incapacité

Source : CAF Open Data décembre 2024

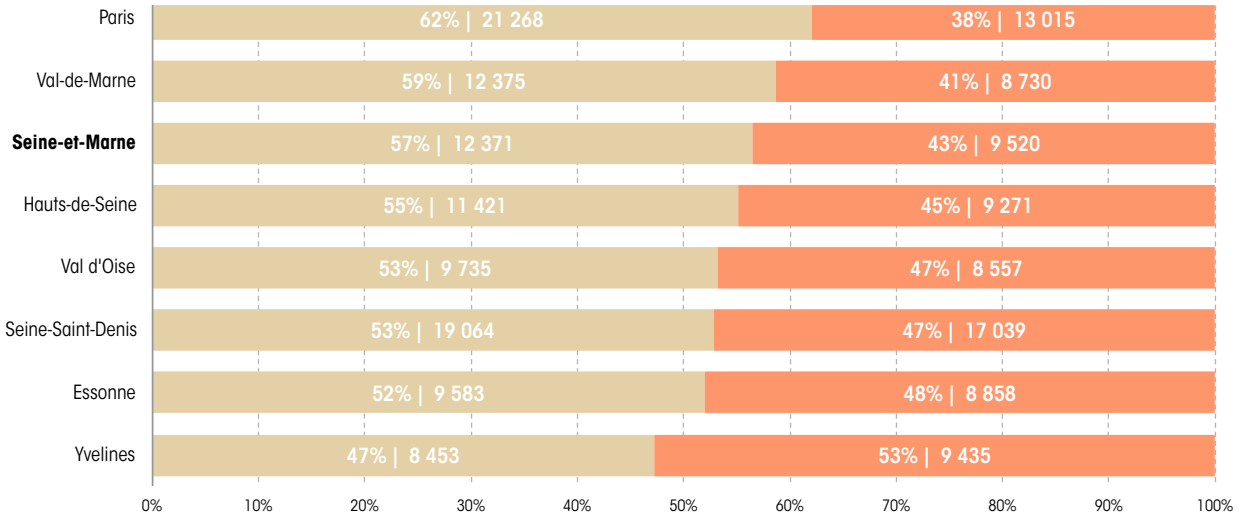

** Pierre-Yves Cabannes et Martin Chevalier (dir.), « Minima sociaux et prestations sociales. Ménages aux revenus modestes et redistribution - édition 2023 », Panorama de la DREES, septembre 2023.*

Évolution du nombre de bénéficiaires de l'AAH

Source : CAF Open Data décembre 2016-2024

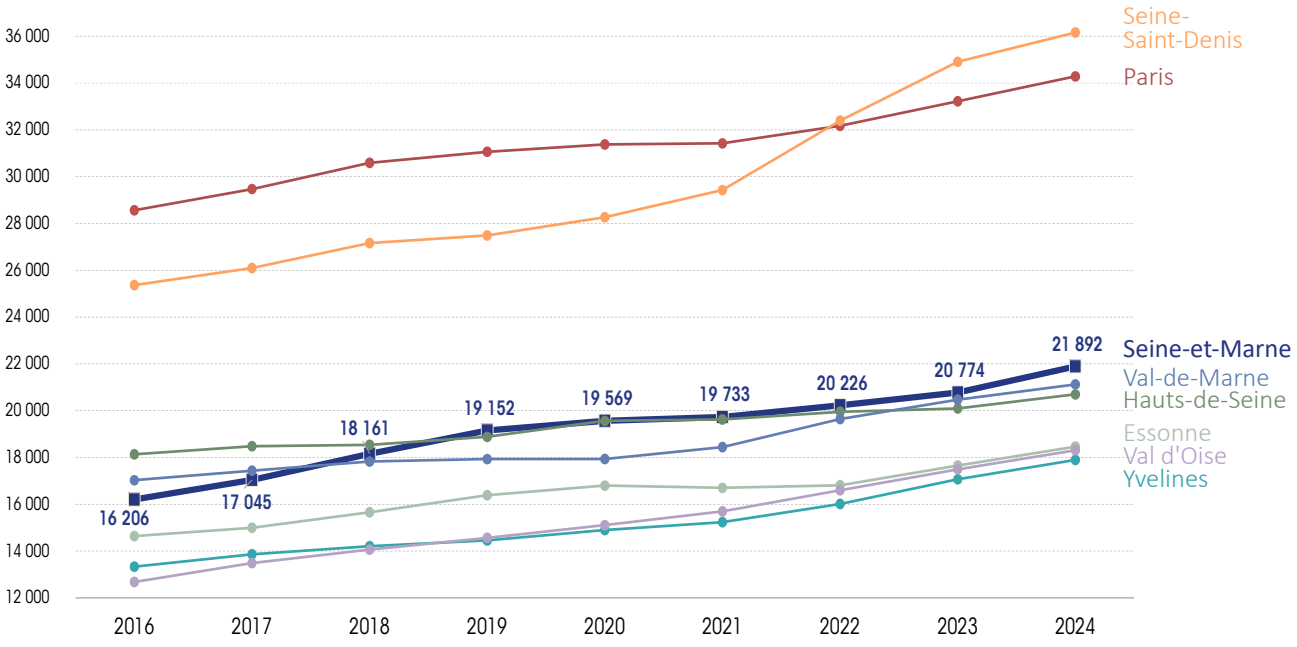



	2016-2024					
	Évolution du nombre de bénéficiaires de l'AAH			Taux d'évolution du nombre de bénéficiaires de l'AAH		
	Taux d'incapacité entre 50% et 79%	Taux d'incapacité supérieur ou égal à 80%	Tous taux condondus (hors taux inconnus)	Taux d'incapacité entre 50% et 79%	Taux d'incapacité supérieur ou égal à 80%	Tous taux confondus (hors taux inconnus) ↓
Val d'Oise	5 849	-239	5 610	216%	-2%	44%
Seine-Saint-Denis	6 552	4217	10 769	62%	28%	43%
Seine-et-Marne	**5 235**	**450**	**5 685**	**122%**	**4%**	**35%**
Yvelines	3 607	951	4 558	62%	13%	34%
Essonne	3 487	330	3 817	65%	4%	26%
Val-de-Marne	3 044	1041	4 085	54%	9%	24%
Paris	3 428	2298	5 726	36%	12%	20%
Hauts-de-Seine	1 809	751	2 560	24%	7%	14%

Source : CAF Open Data 2016-2024

Une plus forte part de bénéficiaires dans les territoires de MDS de Melun mais aussi ceux de l'est et du sud du département

Le territoire de MDS de Melun se distingue par le taux de bénéficiaires de l'AAH le plus important, 2,9 % contre 2,1 % à l'échelle départementale.

D'autres territoires de MDS de l'est et du sud ont des taux de bénéficiaires de l'AAH plus importants que la moyenne départementale : Provins, Meaux, Montereau-fault-Yonne et Coulommiers.

À l'inverse, seuls 1,5 % des adultes vivant dans les territoires des MDS de Fontainebleau, Tournan-en-Brie et Lagny-sur-Marne perçoivent l'AAH, un taux inférieur à la moyenne départementale. Les habitants de Mitry-Mory, Roissy-en-Brie et Noisiel perçoivent aussi moins fréquemment l'AAH.

Cela ne signifie pas nécessairement qu'il y a moins de personnes en situation de handicap dans ces territoires. En effet, toutes les personnes en situation de handicap et avec de faibles revenus ne sollicitent pas nécessairement l'AAH. Il existe un important non-recours aux aides sociales, que ce soit par méconnaissance ou pour d'autres raisons.

Par ailleurs, ces territoires accueillent, en partie, des populations davantage favorisées dont les ressources peuvent dépasser les plafonds pour l'attribution de l'AAH (12 193 euros par an pour une personne seule sans enfant en 2025).

Les données utilisées dans la première partie pour la comparaison entre la Seine-et-Marne et les autres départements sont issues de l'open data de la CAF (national). Le détail concernant les caractéristiques socio-démographiques des allocataires de l'AAH et leurs répartitions par territoire de MDS exploite les données de la CAF de Seine-et-Marne. De légères différences peuvent subsister.

Part de bénéficiaires de l'AAH parmi la population des 20 ans et plus par territoire de MDS

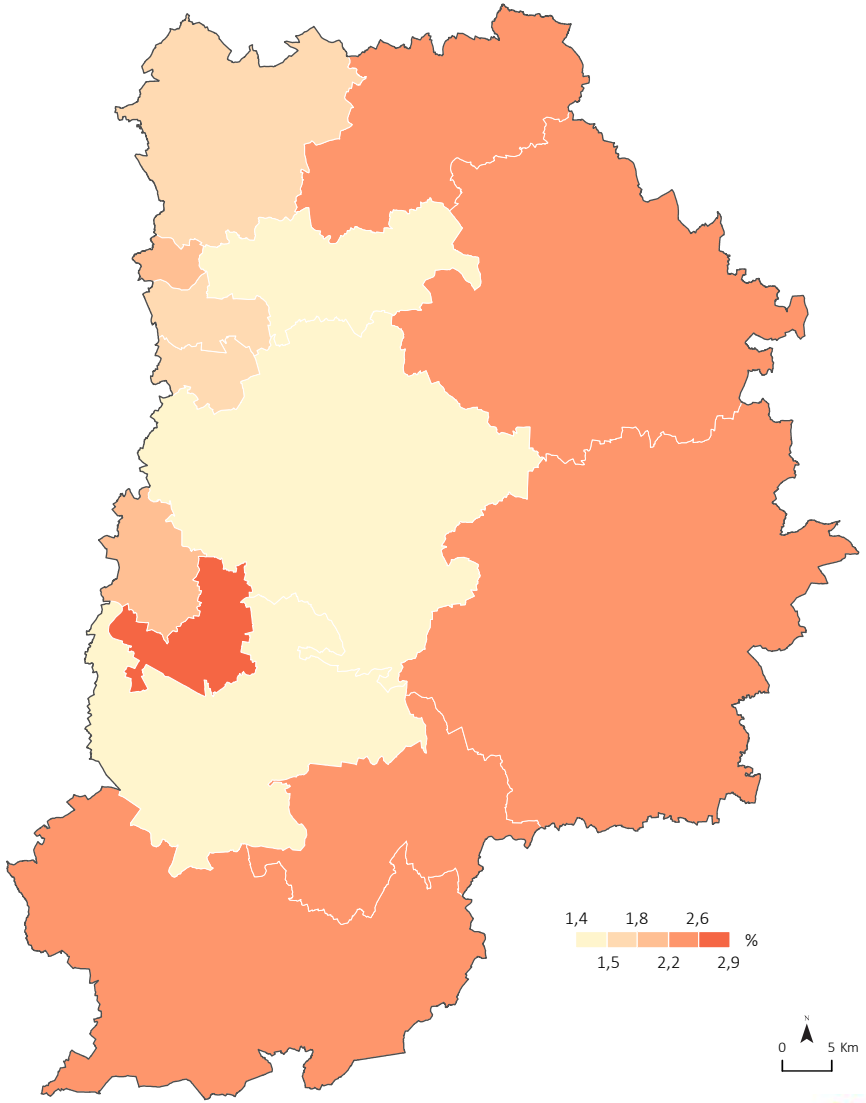

Observatoire départemental : C35_52
Source : CAF de Seine-et-Marne 2024

Une plus forte hausse du nombre de bénéficiaires de l'AAH dans les territoires de MDS de Lagny-sur-Marne, Mitry-Mory, Fontainebleau et Tournan-en-Brie

Depuis 2019, le nombre de bénéficiaires de l'AAH a fortement progressé dans le territoire de la MDS de Lagny-sur-Marne (+30 %), qui a connu la plus forte hausse du département, nettement supérieure à la moyenne départementale (+14 %).

C'est également le cas, dans une moindre mesure, des territoires de MDS de Mitry-Mory, Fontainebleau, Tournan-en-Brie ou encore Sénart.

La progression du nombre de bénéficiaires de l'AAH peut avoir des hypothèses d'explications multiples et complexes. Concernant le territoire de la MDS de Lagny-sur-Marne, on peut souligner sa croissance démographique très importante portée, tant par les naissances, que par l'arrivée de nouveaux habitants. On peut émettre l'hypothèse qu'une partie des nouveaux arrivants du territoire sont en situation de handicap et potentiellement bénéficiaires de l'AAH. Dans certains cas, on peut aussi noter la présence d'établissements d'accueil pour personnes en situation de handicap, qui peut contribuer à expliquer la hausse, comme c'est le cas à Dampmart, Pomponne, Serris ou Lagny-sur-Marne par exemple.

	2019	2024	2019-2024	
	Nombre de bénéficiaires de l'AAH	Nombre de bénéficiaires de l'AAH	Taux d'évolution ↓	Évolution en nombre
MDS de Lagny-sur-Marne	1 228	1 595	29,9%	367
MDS de Mitry-Mory	1 298	1 605	23,7%	307
MDS de Fontainebleau	854	1 043	22,1%	189
MDS de Tournan-en-Brie	1 159	1 388	19,8%	229
MDS de Sénart	1 393	1 649	18,4%	256
MDS de Nemours	1 030	1 197	16,2%	167
MDS de Montereau-fault-Yonne	1 151	1 314	14,2%	163
MDS de Coulommiers	1 630	1 853	13,7%	223
MDS de Roissy-en-Brie	967	1 097	13,4%	130
MDS de Provins	1 234	1 349	9,3%	115
MDS de Noisiel	1 521	1 650	8,5%	129
MDS de Meaux	1 886	2 037	8,0%	151
MDS de Chelles	1 024	1 104	7,8%	80
MDS de Melun Val-de-Seine	2 316	2 472	6,7%	156

Source : CAF de Seine-et-Marne 2019-2024

Une part plus forte de bénéficiaires parmi les seine-et-marnais plus âgés

La prévalence de l'AAH augmente globalement avec le vieillissement : si seulement 0,3 % des Seine-et-Marnais de moins de 20 ans touchent l'AAH, c'est le cas de 3,1 % des Seine-et-Marnais de 50-59 ans.

Part de bénéficiaires de l'AAH par tranche d'âge parmi la population de Seine-et-Marne
Source : CAF de Seine-et-Marne 2024

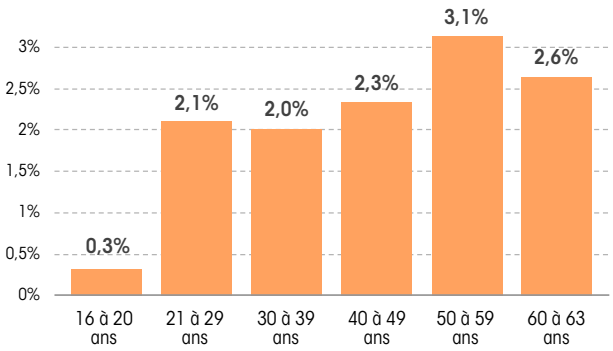

Il faut noter qu'il existe d'autres aides pour les jeunes en situation de handicap, comme l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH), une aide financière versée aux parents et destinée à compenser les dépenses liées à la situation de handicap de l'enfant de moins de 20 ans. Les jeunes de moins de 20 ans peuvent également faire une demande pour la Prestation de Compensation du Handicap (PCH), tout comme les adultes - voir chapitres dédiés. La PCH, contrairement à l'AAH, n'est pas un minimum social, elle vise à prendre en charge des besoins précis. Depuis 2017, les bénéficiaires de l'AAH dont le taux d'incapacité est d'au moins 80 % et qui atteignent l'âge légal de départ à la retraite ne sont plus obligés de demander en priorité l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa). Néanmoins, depuis le 1er janvier 2020, le montant du « minimum vieillesse » est supérieur au montant maximal de l'AAH, ce qui peut inciter les bénéficiaires qui peuvent y prétendre à se tourner vers l'ASPA.

Le profil des bénéficiaires seine-et-marnais de l'AAH ...

Les bénéficiaires seine-et-marnais de l'AAH sont majoritairement des personnes seules, de plus de 40 ans. Les bénéficiaires isolés sont des personnes seules sans enfant à charge tandis que les bénéficiaires monoparentaux sont parents de familles monoparentales. Les autres situations familiales sont moins fréquentes, malgré une progression des couples sans enfants.

... par situation familiale

Source : CAF de Seine-et-Marne 2024

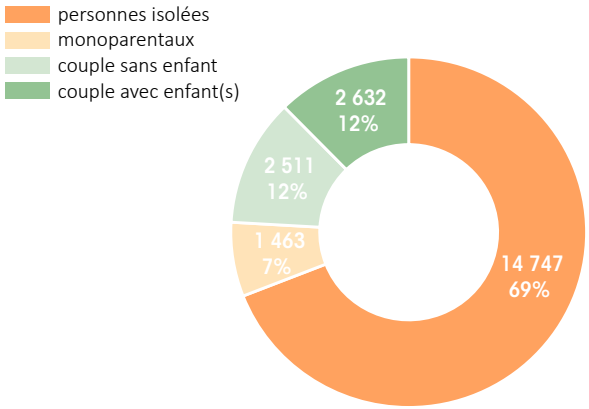

... par âge

Source : CAF de Seine-et-Marne 2024

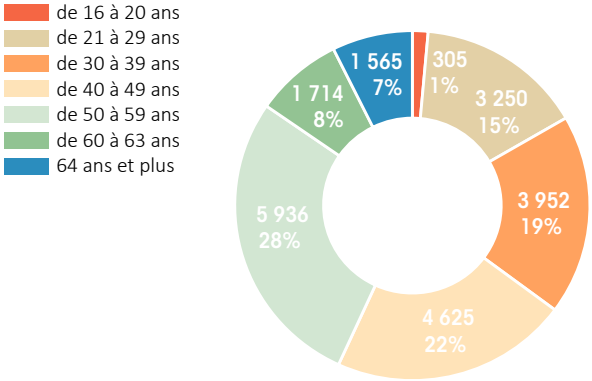

La répartition femmes-hommes est relativement équilibrée parmi les bénéficiaires, malgré des profils différenciés. Ainsi en Seine-et-Marne, 10 819 hommes perçoivent l'AAH en décembre 2024 (51 %) contre 9 433 femmes (49 % des bénéficiaires). Si cette répartition est équilibrée au global, la part d'hommes et de femmes bénéficiaires de l'AAH est nettement plus variable selon l'âge et la situation familiale. Ainsi, parmi les bénéficiaires de l'AAH en situation de monoparentalité, 91 % sont des femmes contre 9 % d'hommes, soit respectivement 1 325 et 138 bénéficiaires. À l'inverse, les hommes sont plus nombreux à être célibataires sans enfant : ils représentent 58 % des bénéficiaires seuls contre 42 % de femmes. De même, les bénéficiaires les plus jeunes sont en majorité des hommes, avec le vieillissement, la part de femmes progresse. Ainsi, si 62 % des bénéficiaires de moins de 20 ans sont des hommes, 57 % des bénéficiaires de 60 ans et plus sont des femmes.

Répartition des bénéficiaires de l'AAH par sexe et âge en Seine-et-Marne

Source : CAF de Seine-et-Marne 2024

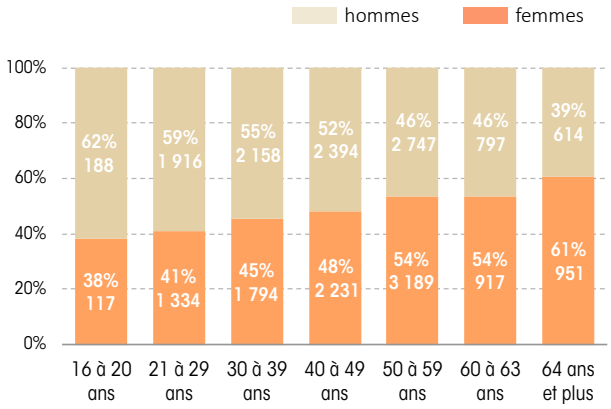

L'Allocation d'Éducation de l'Enfant handicapé (AEEH)

L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) est une aide financière destinée à compenser les dépenses liées à la situation de handicap d'un enfant de moins de 20 ans. L'AEEH est versée aux parents. Elle peut être complétée par une majoration pour parent isolé et par des compléments pour compenser des surcoûts et des pertes de salaires en fonction du niveau de handicap de l'enfant.



L'AEEH est attribuée par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH), après évaluation de la situation de l'enfant. En fonction du régime auquel le bénéficiaire est affilié, la gestion du versement de cette allocation est assurée par la Caisse d'allocations familiales (CAF) ou la Mutualité sociale agricole (MSA).

Elle permet d'aider dans le paiement de certaines dépenses :

- dépenses mensuelles liées au handicap de l'enfant (soins, éducation...) ;
- nécessité d'embaucher une tierce personne pour s'occuper de l'enfant ;
- nécessité de réduire ou cesser l'activité professionnelle pour s'occuper de l'enfant.

Lorsque l'enfant est atteint d'un handicap dont la nature et la gravité exigent des dépenses particulièrement coûteuses, un complément de l'AEEH peut être attribué. Les compléments d'AEEH sont ajoutés à l'allocation de base.

Il existe six catégories de compléments, déterminées en fonction du degré de handicap de l'enfant, et des besoins financiers ou humains nécessaires pour s'occuper de lui. Pour la détermination du complément d'AEEH, le handicap de l'enfant est classé par la CDAPH (du niveau 1 au niveau 6). Chaque complément correspond à un niveau de handicap différent, évalué par la CDAPH en fonction de l'aide humaine nécessaire, des frais supplémentaires ou des limitations d'activité professionnelle imposées aux parents.

Pour percevoir l'AEEH, l'enfant doit remplir l'ensemble des conditions suivantes :

- avoir moins de 20 ans ;
- avoir un taux d'incapacité supérieur ou égal à 80 %. Ce taux peut être compris entre 50 % et moins de 80 % si l'enfant bénéficie d'un accompagnement par un établissement ou un service médico-social, d'un dispositif de scolarisation adapté, des soins et/ou des rééducations en lien avec son handicap, préconisés par la CDAPH ;
- ne pas percevoir de revenus professionnels supérieurs à 55 % du Smic mensuel brut, soit 990,99 € ;
- résider en France de façon permanente ;
- ne pas être en internat avec prise en charge intégrale des frais de séjour par l'Assurance maladie, l'État ou le Département.

La durée d'attribution de l'AEEH et de ses compléments dépend principalement du taux d'incapacité de l'enfant et de l'évolution de sa situation de santé. Les droits à l'AEEH sont généralement attribués pour une durée déterminée, mais ils peuvent être renouvelés selon les besoins. Lorsque le taux d'incapacité de l'enfant est compris entre 50 et 79 %, l'AEEH et ses compléments peuvent être attribués pour une durée de deux à cinq ans. Lorsque l'état de l'enfant est susceptible de s'améliorer, l'AEEH peut être attribuée pour trois à cinq ans. Enfin, si le taux d'incapacité est supérieur ou égal à 80 %, l'AEEH peut être attribuée jusqu'à 20 ans.

Les montants de l'AEEH varient fortement en fonction de l'attribution de compléments. En 2025, ils s'élèvent à :

- 151,80 € par mois pour l'allocation de base de l'AEEH ;
- les montants des compléments d'AEEH varient en fonction des catégories de complément, allant de 113,55 € (catégorie 1 à 1 288,13 € (catégorie 6) ;
- la majoration pour parent isolé varie de 61,67 € (catégorie 2) à 507,58 € (catégorie 6).

Une part relativement élevée de bénéficiaires de l'AEEH comparée aux autres départements

En décembre 2024, 470 479 bénéficiaires de l'AEEH vivent en France métropolitaine, dont 93 533 en Île-de-France et 13 662 en Seine-et-Marne.

La Seine-et-Marne, avec 3,5 % de bénéficiaires de l'AEEH parmi les moins de 20 ans (contre 3,1 % pour la France métropolitaine), se classe au 31ème rang des départements de France métropolitaine comptant le plus de bénéficiaires de l'AEEH en 2024.

Part des bénéficiaires de l'AEEH

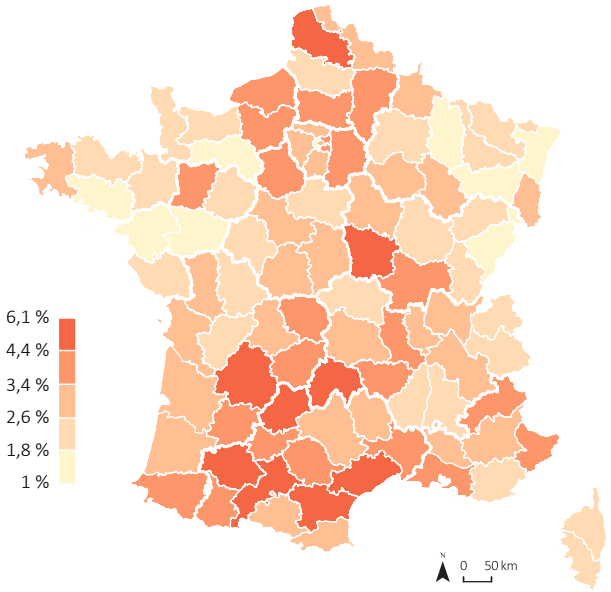

Observatoire départemental : C35_63
Source : CAF Open Data décembre 2024

Le taux de bénéficiaires en Seine-et-Marne demeure nettement plus faible que ceux de l'Hérault (6,1 %), la Haute-Garonne (5,7 %), le Pas-de-Calais (5,3 %), le Gers, le Cantal ou encore la Dordogne.

Au sein de l'Île-de-France, la Seine-et-Marne se classe au 3ème rang régional, à un niveau équivalent à la Seine-Saint-Denis (3,5 %) et derrière le Val-de-Marne (3,6 %).

À l'inverse, le taux de bénéficiaires de l'AEEH est plus faible dans les Hauts-de-Seine (1,5 %) et dans une moindre mesure dans le Val d'Oise et à Paris.

	2024	
	Nombre de bénéficiaires de l'AEEH	Part de bénéficiaires de l'AEEH parmi les moins de 20 ans ↓
Val-de-Marne	12 764	3,6%
Seine-Saint-Denis	16 965	3,5%
Seine-et-Marne	**13 662**	**3,5%**
Essonne	11 877	3,3%
Yvelines	11 782	3,0%
Paris	11 008	2,8%
Val d'Oise	9 614	2,7%
Hauts-de-Seine	5 861	1,5%

Source : CAF Open Data décembre 2024

Les données utilisées dans la 1ère partie pour la comparaison entre la Seine-et-Marne et les autres départements sont issues de l'open data de la CAF (national). Le détail concernant les caractéristiques socio-démographiques des bénéficiaires de l'AEEH et leurs répartitions par territoire de MDS exploite les données de la CAF de Seine-et-Marne. De légères différences peuvent subsister.

Une hausse du nombre de bénéficiaires de l'AEEH depuis 2016

Entre 2016 et 2024, le nombre de bénéficiaires de l'AEEH a presque doublé en Seine-et-Marne : +89 % en Seine-et-Marne, +6 434 enfants bénéficiaires. C'est la 4ème plus forte hausse d'Île-de-France après la Seine-Saint-Denis, le Val-de-Marne et l'Essonne. Si tous les départements franciliens ont connu une hausse, les Hauts-de-Seine et Paris ont été nettement moins impactés. Ce phénomène n'est pas spécifique à l'Île-de-France, durant la même période, la hausse en France métropolitaine s'est élevée à +76 %. Selon la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), « cette hausse des effectifs de bénéficiaires traduit en premier lieu une meilleure détection du handicap ainsi qu'un développement des réponses médico-sociales apportées à celui-ci. De plus, les conséquences de certaines pathologies sont désormais reconnues comme occasionnant des limitations d'activités, justifiant leur prise en compte au titre du handicap. »*.

En Seine-et-Marne entre 2023 et 2024, on observe une très légère baisse du nombre de bénéficiaires (-1,5 %, -203 bénéficiaires), a contrario des autres départements franciliens. Cette baisse, difficile à interpréter, devra être suivie dans les prochaines années pour déterminer si cette variation reflète ou non un changement de tendance. Elle pourrait résulter de multiples facteurs tels que des effets d'âge, d'un non-recours, d'une évaluation plus stricte concernant la détermination du handicap, d'un non-renouvellement de droits pour les enfants ayant un taux d'incapacité entre 50 et 79 %, du fait pour les familles de privilégier d'autres aides, etc.

** Bellamy Vanessa, Le handicap en chiffres, Panorama de la DREES, édition 2024. La DREES est sous tutelle du Ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles et du Ministère auprès du Premier ministre, chargé du budget et des comptes publics.*

Évolution du nombre de bénéficiaires de l'AEEH
Source : CAF Open Data décembre 2016-2024

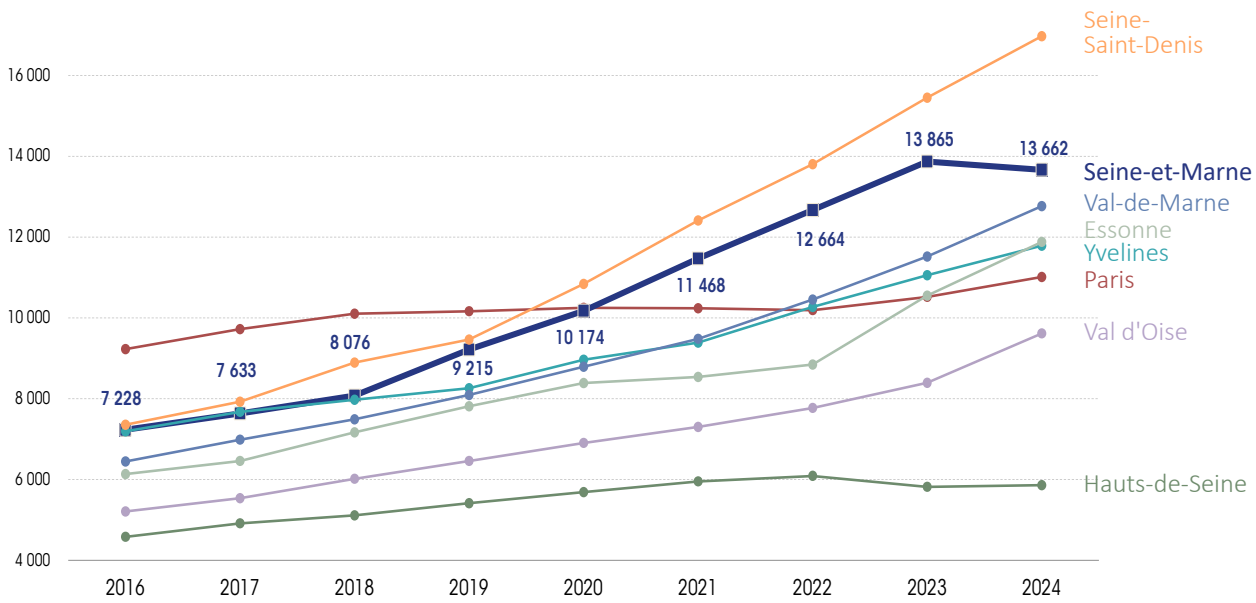

Taux d'évolution du nombre de bénéficiaires de l'AEEH entre 2016 et 2024
Source : CAF Open Data décembre 2016-2024

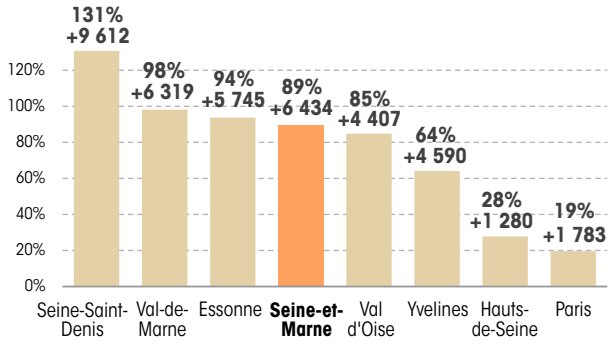

Une part plus importante de bénéficiaires de l'AEEH dans les territoires de MDS de Provins et Melun mais la plupart des territoires ont un taux proche de la moyenne départementale

Le territoire de MDS de Provins se distingue par la plus forte part d'enfants bénéficiaires de l'AEEH, 4,2 % contre 3,5 % à l'échelle départementale. C'est également le cas pour les enfants de la MDS de Melun qui bénéficient plus fréquemment de l'AEEH (3,8 %).

Globalement, la plupart des territoires de MDS ont des taux de bénéficiaires de l'AEEH proches de la moyenne départementale. Les territoires de MDS de Fontainebleau et Mitry-Mory accueillent cependant le moins de bénéficiaires de l'AEEH, respectivement 2,9 % et 3,2 % des enfants vivant dans ces territoires. Le nombre d'enfants bénéficiaires varie de 563 à 1 370 selon le territoire de MDS concerné.

	2019	2024	2019-2024	
	Nombre de bénéficiaires de l'AEEH	Nombre de bénéficiaires de l'AEEH	Taux d'évolution ↓	Évolution en nombre
MDS de Melun Val-de-Seine	798	1 283	61%	485
MDS de Provins	489	776	59%	287
MDS de Fontainebleau	396	616	56%	220
MDS de Mitry-Mory	794	1 233	55%	439
MDS de Montereau-fault-Yonne	447	692	55%	245
MDS de Coulommiers	614	947	54%	333
MDS de Chelles	464	687	48%	223
MDS de Meaux	772	1 140	48%	368
MDS de Lagny-sur-Marne	930	1 370	47%	440
MDS de Tournan-en-Brie	824	1 176	43%	352
MDS de Roissy-en-Brie	555	775	40%	220
MDS de Sénart	888	1 238	39%	350
MDS de Noisiel	806	1 123	39%	317
MDS de Nemours	415	563	36%	148

Source : CAF de Seine-et-Marne 2019-2024

Part de bénéficiaires de l'AEEH parmi la population des moins de 20 ans par territoire de MDS

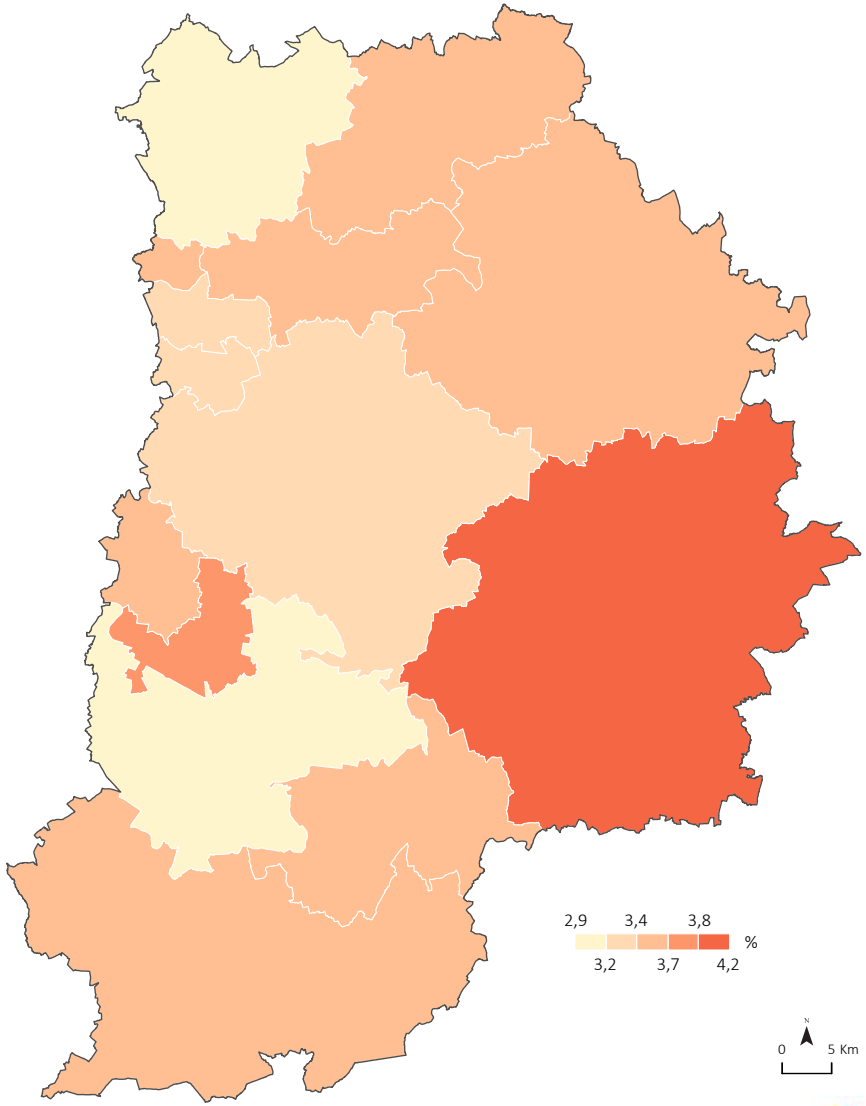

Observatoire départemental : C35_64
Source : CAF de Seine-et-Marne 2024

Une hausse du nombre de bénéficiaires de l'AEEH plus marquée dans les territoires de MDS de Melun et Provins

Depuis 2019, le nombre de bénéficiaires de l'AEEH a plus fortement progressé dans les territoires de MDS de Melun (+61 %) et de Provins (+59 %), une hausse supérieure à la moyenne départementale (+48 %).

Tous les territoires de MDS ont globalement suivi la même trajectoire, avec une hausse du nombre de bénéficiaires entre 2019 et 2024 mais de façon plus ou moins marquée. La hausse a été nettement moins forte à Nemours par exemple.

Entre 2023 et 2024, tous les territoires de MDS ont connu un léger infléchissement du nombre de bénéficiaires de l'AEEH à l'exception de Provins et Montereau-fault-Yonne.

Évolution du nombre d'enfants bénéficiaires de l'AEEH en Seine-et-Marne
Source : CAF de Seine-et-Marne 2019-2024

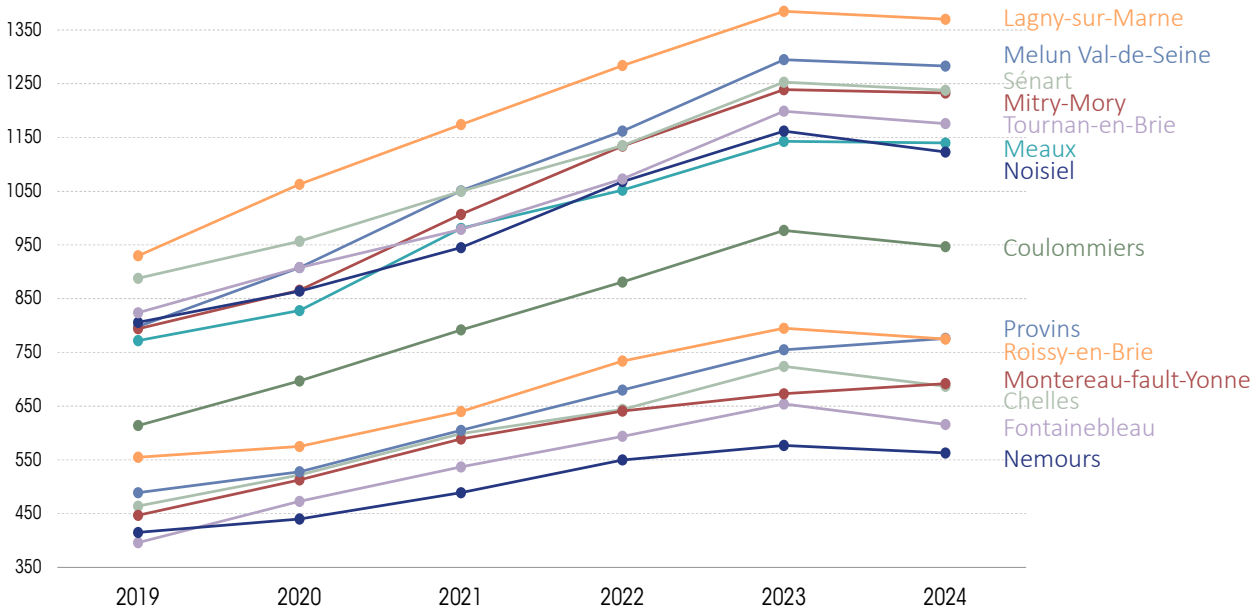



Les enfants de 6-10 ans et de 11-14 ans sont les plus concernés

La part d'enfants bénéficiaires de l'AEEH varie selon l'âge : si seulement 0,4 % des Seine-et-Marnais de moins de 3 ans touchent l'AEEH, c'est le cas d'un enfant sur vingt (5 %) pour les 6-10 ans et les 11-14 ans.

Part de bénéficiaires de l'AEEH parmi les enfants seine-et-marnais par tranche d'âges
Source : CAF de Seine-et-Marne 2024

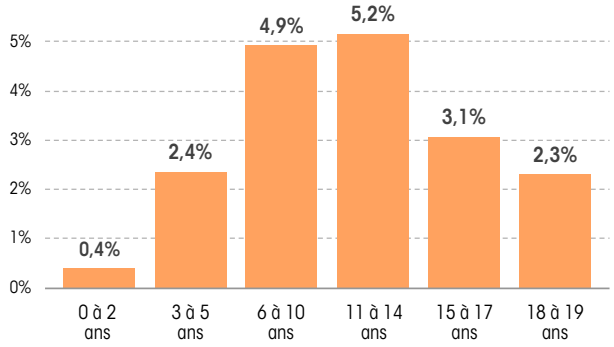

Le profil des bénéficiaires seine-et-marnais de l'AEEH....

Sept enfants bénéficiaires de l'AEEH sur dix sont des garçons en Seine-et-Marne en 2024.

La majorité des bénéficiaires ont entre 6 et 14 ans et vivent essentiellement dans un foyer constitué d'un couple.

Un tiers des enfants bénéficiaires de l'AEEH vit dans un foyer monoparental.

À noter que certains foyers peuvent accueillir plusieurs enfants en situation de handicap, ce qui explique la différence entre le nombre d'enfants bénéficiaires par sexe et âge et le nombre de foyers avec enfants bénéficiaires de l'AEEH.

... par âge

Source : CAF de Seine-et-Marne 2024

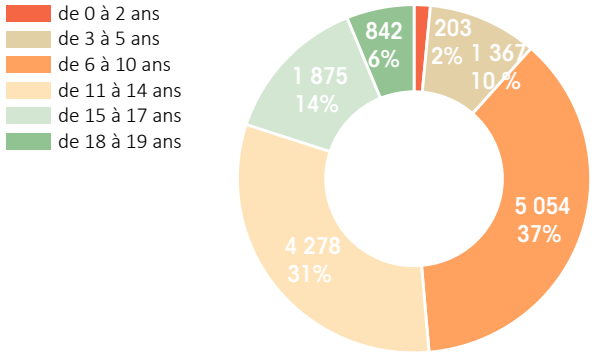

... par sexe

Source : CAF de Seine-et-Marne 2024

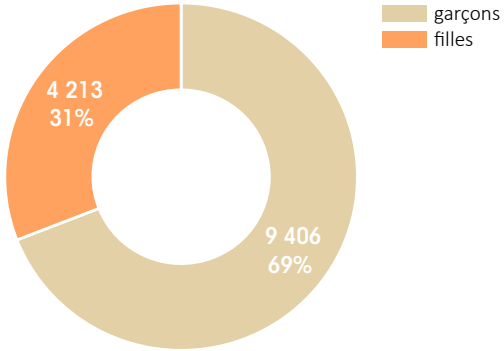

... par situation familiale

Source : CAF de Seine-et-Marne 2024

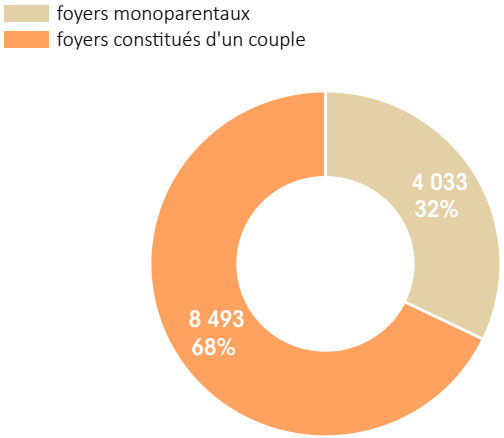

Aide sociale à l'enfance

Les enfants bénéficiaires d'une mesure de l'Aide sociale à l'Enfance (ASE)

En France, la mission de protection de l'enfance est une compétence du Département, celle-ci est réglementée notamment par le Code de l'action sociale et des familles. Le cadre légal précise les différentes modalités d'intervention des services du Département au titre de l'aide sociale à l'enfance :

- centralisation et traitement des informations préoccupantes dès qu'un mineur est en situation de danger ou en risque de danger ;

- mise en place de mesures éducatives au domicile des parents lorsque des éléments d'inquiétudes en termes de protection de l'enfance sont repérés mais ne justifient pas le retrait de l'enfant du domicile (mesure de milieu ouvert). Ces mesures peuvent s'inscrire dans le cadre administratif si les parents demandent, acceptent ou ne s'opposent pas au travail de collaboration avec les services du Département (AED : aide éducative à domicile). Ou dans le cadre judiciaire si les parents s'y opposent ou si la mesure administrative ne permet pas de remédier à la situation de danger ou de risque de danger (AEMO : assistance éducative en milieu ouvert). Des modalités renforcées de ces mesures existent (AED-R, AEMO-R) ;

- mise en place d'une mesure d'accueil physique du jeune au sein d'un lieu d'accueil habilité ASE (famille d'accueil, établissement, etc.) lorsque les éléments de danger justifient son retrait du domicile familial. Soit dans le cadre administratif si les parents acceptent, demandent, ne s'opposent pas au travail de collaboration avec les services du Département, soit dans le cadre judiciaire si les parents s'y opposent ou si la mesure administrative ne permet pas de remédier à la situation de danger ou de risque de danger ;

- adaptation de la prise en charge ASE à la problématique de protection de l'enfance : jeunes victimes de violences physiques, sexuelles, psychologiques, graves carences éducatives, mineurs sans représentant d'autorité parentale sur le territoire national tels que les mineurs non accompagnés (MNA), jeunes victimes de prostitution, etc.



Une faible part de bénéficiaires d'une mesure ASE comparée aux autres départements français

En France métropolitaine, ce sont 382 747 jeunes qui sont bénéficiaires d'une mesure de l'ASE au 31 décembre 2023, soit 24 enfants pour 1 000 de moins de 21 ans.

Part d'enfants bénéficiaires d'une mesure ASE pour 1 000 jeunes de moins de 21 ans

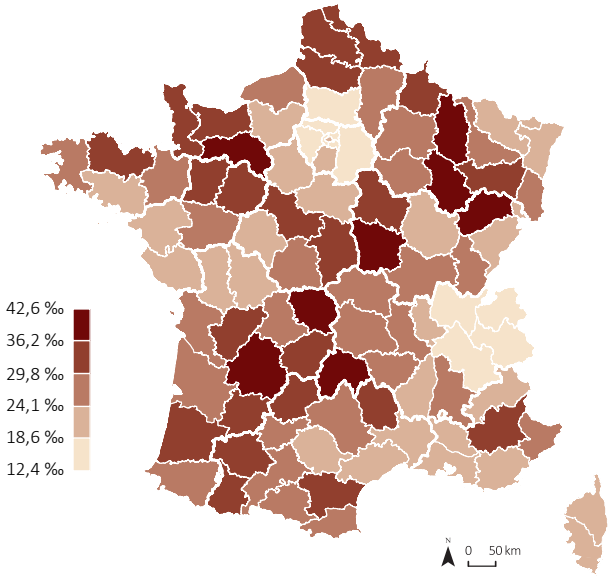

Observatoire départemental : C35_78
Source : DREES, enquête Aide sociale décembre 2023

Les données utilisées dans la première partie pour la comparaison entre la Seine-et-Marne et les autres départements sont issues de l'enquête Aide sociale de la DREES. Les dernières données disponibles datent de 2023.

En Île-de-France, 53 576 enfants sont concernés par une mesure de l'ASE, soit 16 enfants pour 1 000. La Seine-et-Marne, avec 16 enfants bénéficiaires d'une mesure ASE pour 1 000 jeunes de moins de 21 ans, se classe au 6ème rang des départements de France métropolitaine où ce taux est le plus faible. Ce taux est similaire à celui de la région francilienne. Les départements français qui ont les parts de bénéficiaires les plus faibles sont en Île-de-France, dans les Alpes et dans une moindre mesure dans le quart sud-est de la France et dans les Pays de la Loire.

Part d'enfants bénéficiaires d'une mesure ASE pour 1 000 jeunes de moins de 21 ans
Source : DREES, enquête Aide sociale décembre 2023

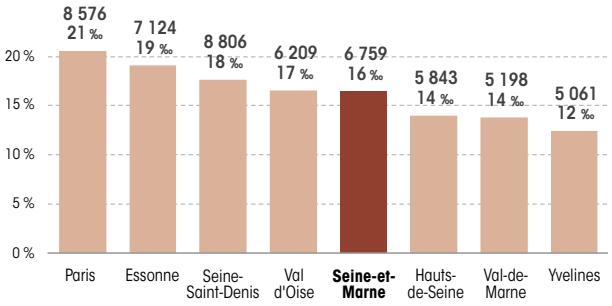

Au sein de l'Île-de-France, la part d'enfants seine-et-marnais bénéficiaires d'une mesure ASE se situe à un niveau intermédiaire, derrière celles de Paris (21 ‰), de l'Essonne (19 ‰), de la Seine-Saint-Denis (18 ‰) et du Val d'Oise (17 ‰).

La plus forte part d'actions éducatives d'Île-de-France

La répartition des mesures entre actions éducatives (dans les cas où le maintien dans l'environnement familial est possible) et accueils physiques (mesure de séparation) marque des différences selon les départements.

La Seine-et-Marne se distingue comme le département francilien avec la plus faible part de mesures d'accueil physique par l'ASE (50 %). À l'inverse, la part d'actions éducatives (50 %) est la plus forte d'Île-de-France, suivie par l'Essonne (49 %) et les Hauts-de-Seine (44 %). C'est dans le Val-de-Marne et en Seine-Saint-Denis que le déséquilibre entre accueils physiques et aides à domicile est le plus marqué en faveur de l'accueil physique (respectivement 65 et 64 %).

Répartition entre mesures d'accueil physiques et actions éducatives (à domicile)
Source : DREES, enquête Aide sociale décembre 2023

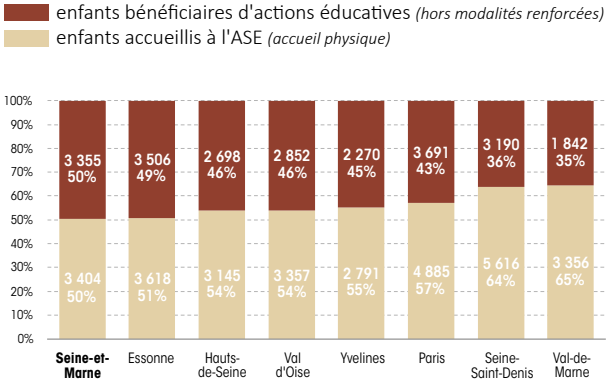

Un nombre de bénéficiaires d'une mesure ASE revenu aux niveaux de 2019 en Seine-et-Marne

La Seine-et-Marne, avec une hausse de +1,5 % du nombre de bénéficiaires d'une mesure ASE depuis 2019, fait partie des départements franciliens qui ont un nombre d'enfants bénéficiaires d'une mesure ASE proche de celui de 2019. C'est également le cas de l'Essonne (+0,8 %).

Paris et les départements de petite couronne ont connu une baisse du nombre d'enfants bénéficiaires entre 2019 et 2023. À l'inverse, le Val d'Oise a connu une hausse particulièrement marquée (+1 604 enfants, +34,8 % depuis 2019). Les Yvelines ont aussi connu une hausse conséquente (+12,2 %).

Il faut toutefois souligner que, ces dernières années, la tendance en Seine-et-Marne est à la hausse du nombre de bénéficiaires d'une mesure ASE, après une baisse marquée en 2020. De plus, tous les départements ont connu une augmentation entre 2022 et 2023. Cela pourrait en partie s'expliquer par la loi du 7 février 2022 qui a rendu obligatoire l'accompagnement par les départements, jusqu'à leurs 21 ans, des jeunes ayant été accueillis par l'aide sociale à l'enfance (ASE) durant leur minorité.

Évolution du nombre d'enfants bénéficiaires d'une mesure ASE
Source : DREES, enquête Aide sociale décembre 2019-2023

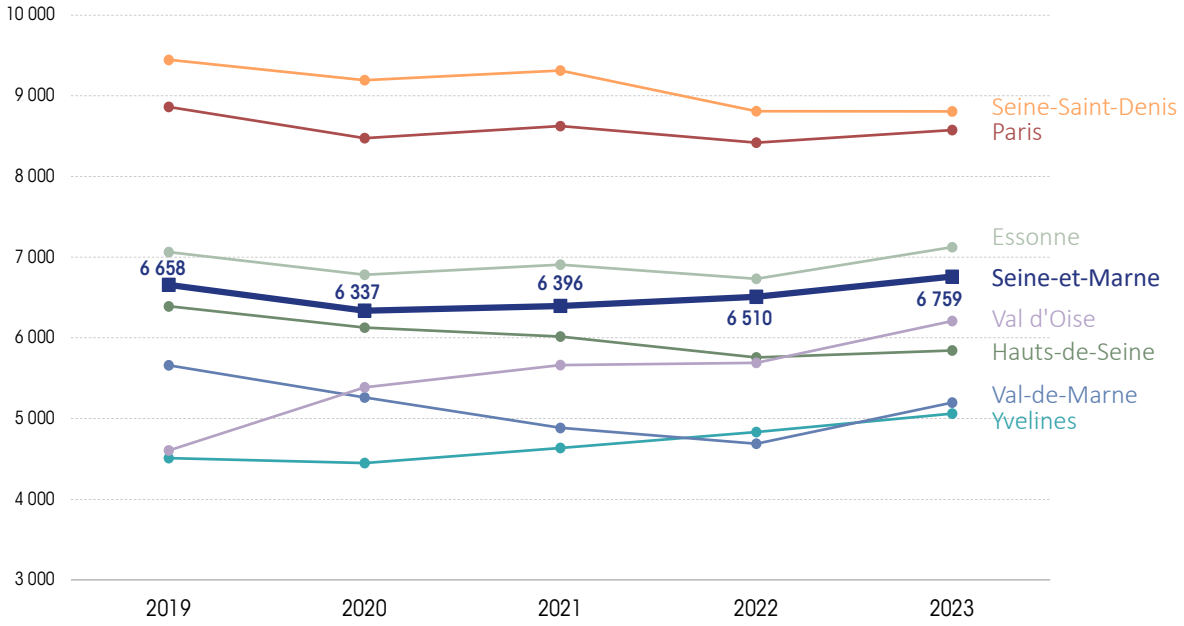

	2019-2023	
	Évolution du nombre d'enfants bénéficiaires d'une mesure ASE	Taux d'évolution du nombre d'enfants bénéficiaires d'une mesure ASE ↓
Val d'Oise	1 604	34,8%
Yvelines	552	12,2%
Seine-et-Marne	**101**	**1,5%**
Essonne	60	0,8%
Paris	-287	-3,2%
Seine-Saint-Denis	-640	-6,8%
Val-de-Marne	-461	-8,1%
Hauts-de-Seine	-548	-8,6%

Source : DREES, enquête Aide sociale décembre 2019-2023

Les enfants bénéficiaires d'une mesure ASE en Seine-et-Marne

En 2024, on compte 5 940 enfants bénéficiaires d'une mesure ASE en Seine-et-Marne, hors mineurs non accompagnés (données internes du Département), dont 2 434 font l'objet d'un accueil physique à l'ASE (mesure de séparation) et 3 506 reçoivent une aide à domicile (soit 59 % des bénéficiaires d'une mesure ASE).

Enfants bénéficiaires d'une mesure ASE, hors MNA (5 940)

Enfants accueillis à l'ASE Accueils physiques (2 434)

- Placement familial associatif (178)
- Famille d'accueil du Département : placement chez un assistant familial (638)
- Établissement (1 158)
- Particuliers : mesures d'accueil physique au domicile, chez un tiers (413)
- Lieu d'accueil indéfini : mesure non mise en oeuvre en termes d'accueil, informations manquantes (47)

Actions éducatives (3 506)

- Aide éducative à domicile (AED) et AED-renforcée (1 253)
- Assistance éducative en milieu ouvert (AEMO) et AEMO-renforcée (2 253)

Source : Département de Seine-et-Marne, SPAMS 31 décembre 2024

Les données utilisées dans cette partie sont des données internes du Département de Seine-et-Marne au 31 décembre 2024.

Des différences existent avec les données de la première partie qui sont datées de 2023, incluent les mineurs non-accompagnés et ne comptabilisent pas les modalités renforcées pour les actions éducatives.

Les données internes concernent les enfants bénéficiant d'une mesure en Seine-et-Marne (comprenant les jeunes majeurs en contrat jeune majeur) domiciliés sur le territoire de Seine-et-Marne, ce qui exclut les mineurs non accompagnés (MNA) car non rattachables à un réel domicile (environ 800 au 31 décembre 2024), ainsi que certains jeunes non-MNA dont le domicile ou l'autorité parentale est hors département. Les actions éducatives incluent les modalités renforcées contrairement à celles de la DREES).



Parmi les enfants accueillis physiquement à l'ASE, 48 % le sont au sein d'un établissement comme les foyers de l'enfance, les maisons d'enfants à caractère social (MECS), les villages d'enfants, etc. L'accueil des enfants peut s'effectuer au sein d'établissements publics ou privés, gérés par une association loi de 1901. Le Département de Seine-et-Marne en assure l'autorisation, l'habilitation, le contrôle, ainsi qu'une part des financements.

Plus d'un quart des enfants sont accueillis chez un(e) assistant(e) familiale salarié(e) du Département et 178 sont accueillis par une famille d'accueil employée par des associations. 17 % des enfants sont accueillis par des particuliers, comme par exemple chez des tiers dignes de confiance.

Répartition des enfants accueillis en Seine-et-Marne selon leur mode d'accueil
Source : Département de Seine-et-Marne, SPAMS 31 décembre 2024

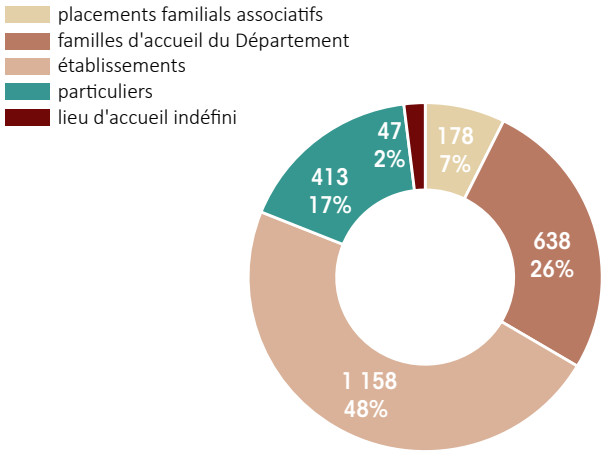

Parmi les mesures éducatives à domicile, la majorité (64 %) se fait dans le cadre d'une AEMO, autrement dit une mesure dans le cadre judiciaire.

1 253 enfants bénéficient cependant d'une action éducative dans le cadre d'une mesure administrative (AED), témoignant du fait que les parents demandent, acceptent ou ne s'opposent pas au travail de collaboration avec les services du Département.

Répartition des actions éducatives en Seine-et-Marne par type
Source : Département de Seine-et-Marne, SPAMS 31 décembre 2024

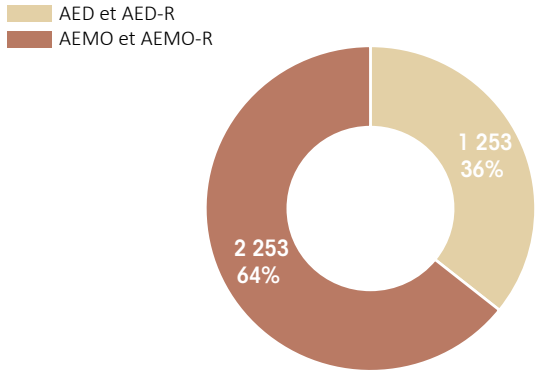

Des mesures judiciaires encore prédominantes à l'origine de l'accueil physique à l'ASE

Parmi les 2 434 enfants accueillis à l'ASE en Seine-et-Marne au 31 décembre 2024, une majorité le sont suite à une décision judiciaire.

Seuls 19 %, soit 466 enfants accueillis, le sont suite à une mesure administrative, dans un cadre non contraignant, à la demande ou en collaboration avec les parents. Ce taux peut cependant être plus ou moins élevé selon les territoires.

Répartition des enfants accueillis à l'ASE en Seine-et-Marne par type de décisions
Source : Département de Seine-et-Marne, SPAMS 31 décembre 2024

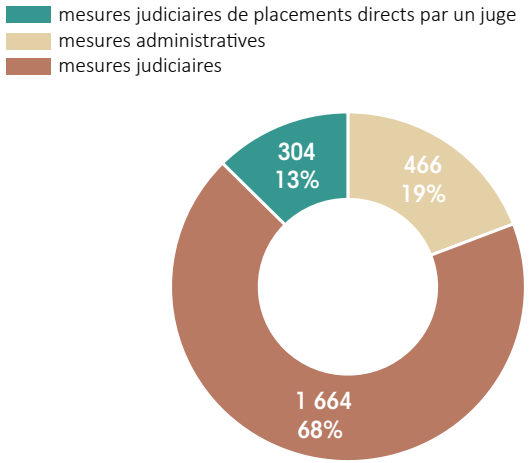

La part d'enfants bénéficiaires d'une mesure ASE parmi la population des moins de 21 ans

Ce sont ainsi 14 enfants de moins de 21 ans pour 1 000 qui requièrent une intervention des services de l'ASE dans le département au 31 décembre 2024. Ce taux est assez similaire chez les garçons (15 ‰) et chez les filles (14 ‰).

On observe aussi qu'il est plus fréquent pour les enfants seine-et-marnais de bénéficier d'une action éducative que d'un accueil physique à l'ASE. En effet, cela concerne respectivement neuf enfants pour 1 000 jeunes de moins de 21 ans et six enfants pour 1 000.

Part d'enfants bénéficiaires d'une mesure ASE, d'un accueil physique ou d'une action éducative pour 1 000 jeunes de moins de 21 ans en Seine-et-Marne par sexe

Source : Département de Seine-et-Marne, SPAMS 31 décembre 2024

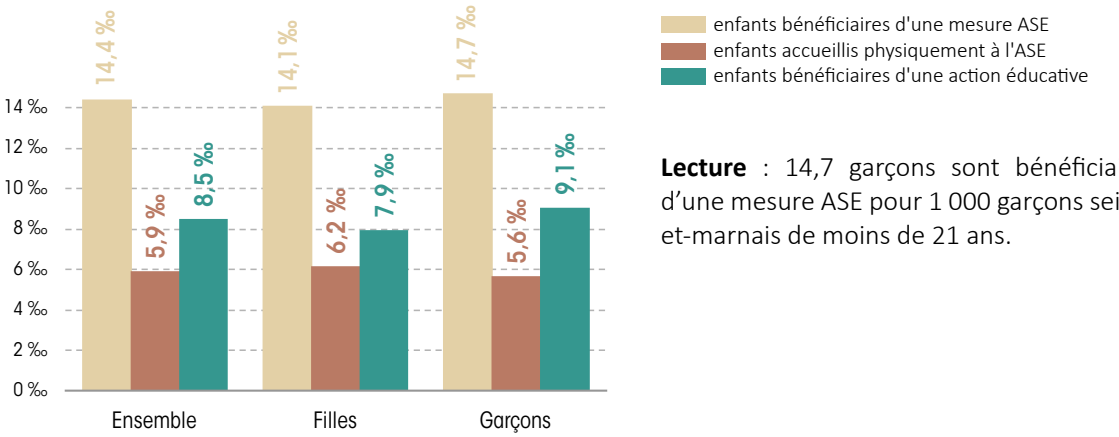

Lecture : 14,7 garçons sont bénéficiaires d'une mesure ASE pour 1 000 garçons seine-et-marnais de moins de 21 ans.

Une part croissante d'enfants pris en charge par l'ASE parmi la population avec la montée en âge

Si huit enfants de moins de 4 ans pour 1 000 bénéficient d'une mesure de l'ASE, ce taux monte à 21 ‰ chez les Seine-et-Marnais de 16 à 17 ans. On observe que la part de jeunes pris en charge par l'ASE parmi la population est croissante avec l'âge des enfants et adolescents.

La part d'enfants seine-et-marnais bénéficiaires d'une action éducative demeure plus importante que celle d'enfants accueillis physiquement à l'ASE, à l'exception des plus jeunes (0-3 ans).

Part d'enfants mineurs bénéficiaires d'une mesure ASE, d'un accueil physique ou d'une action éducative pour 1 000 jeunes en Seine-et-Marne par âge

Source : Département de Seine-et-Marne, SPAMS 31 décembre 2024

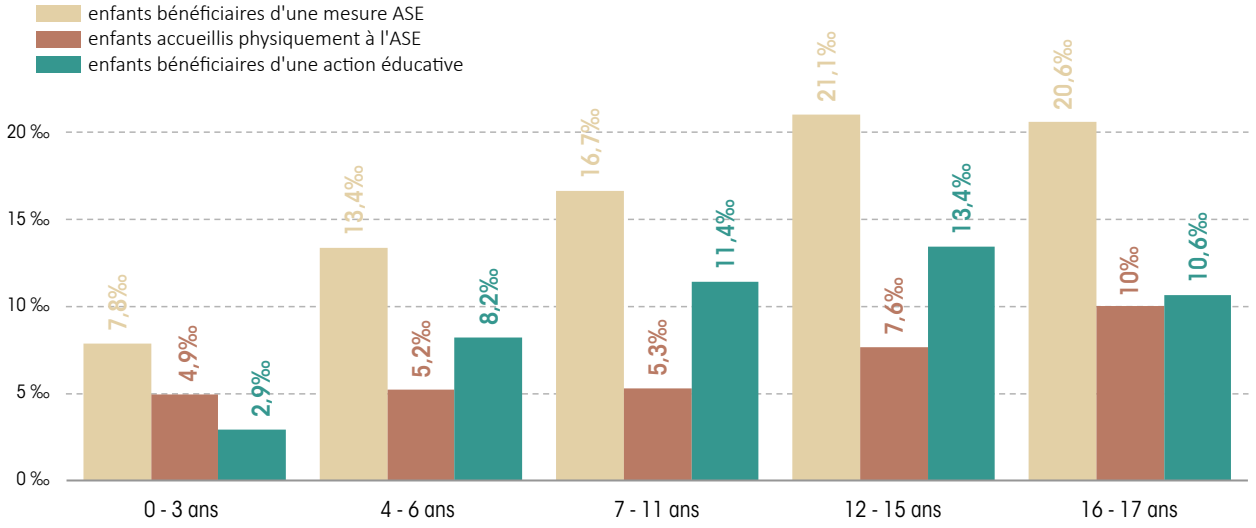

Légèrement plus de garçons parmi les enfants bénéficiaires de l'ASE

Parmi les 5 940 enfants bénéficiaires d'une mesure ASE en Seine-et-Marne au 31 décembre 2024, 52 % sont des garçons et 48 % des filles.

On compte une part plus importante de garçons parmi les bénéficiaires d'actions éducatives (54 %) tandis que la répartition est plus équilibrée en ce qui concerne les enfants accueillis physiquement à l'ASE.

Plus de la moitié des enfants bénéficiaires d'une mesure ASE ont entre 7 et 15 ans

58 % des enfants bénéficiaires d'une mesure ASE ont entre 7 et 15 ans, soit 3 459 enfants.

C'est même 65 % des enfants bénéficiaires d'une action éducative tandis que la répartition des enfants accueillis physiquement à l'ASE par tranches d'âge est plus variée.

La part de très jeunes enfants (0-3 ans) est plus importante concernant les accueils physiques (15 %), tout comme celle des 16-17 ans.

Répartition des enfants bénéficiaires d'une mesure ASE, d'un accueil physique ou d'une action éducative en Seine-et-Marne par sexe
Source : Département de Seine-et-Marne, SPAMS 31 décembre 2024

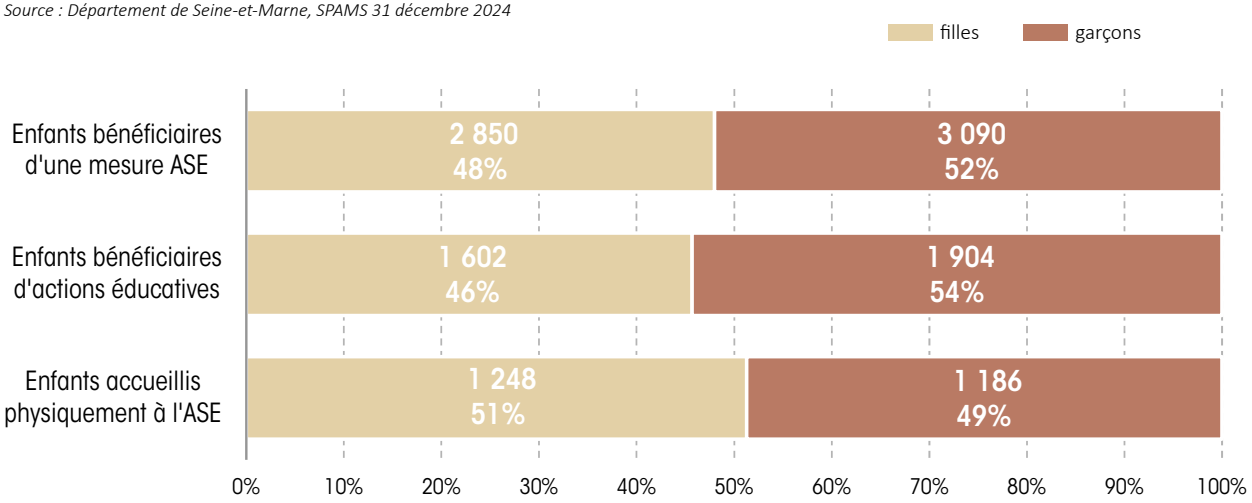

Répartition des enfants bénéficiaires d'une mesure ASE, d'un accueil physique ou d'une action éducative en Seine-et-Marne par âge
Source : Département de Seine-et-Marne, SPAMS 31 décembre 2024

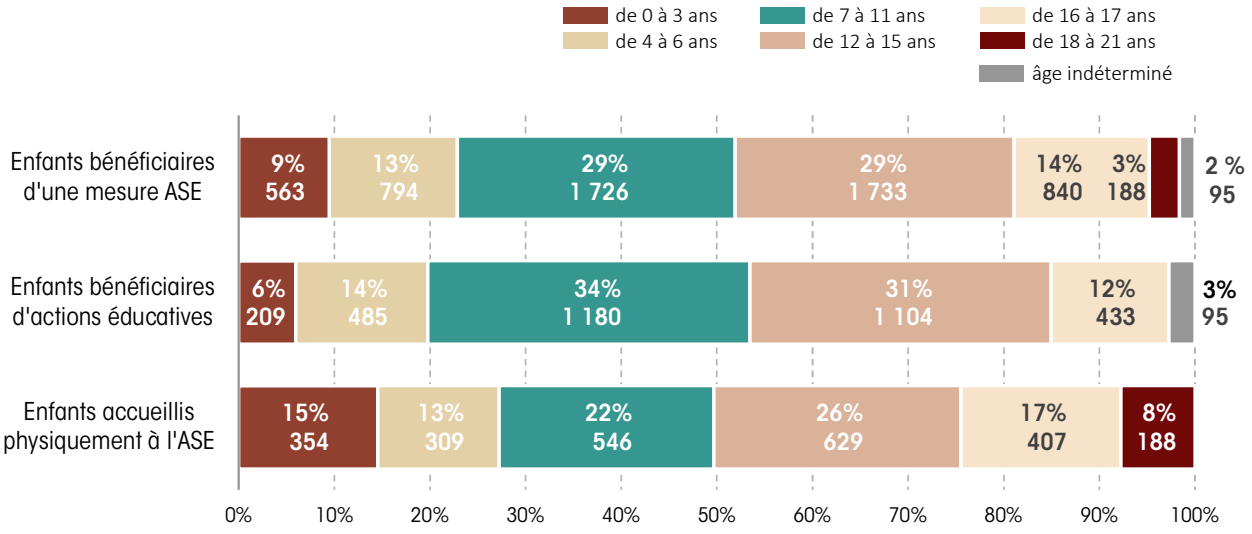

Une plus forte part d'enfants bénéficiaires d'une mesure ASE dans les territoires de l'est et du sud

En décembre 2024, les territoires de MDS avec les plus fortes parts d'enfants bénéficiaires d'une mesure ASE (hors MNA) sont ceux de Coulommiers (23 ‰), Nemours (23 ‰) et Provins (22 ‰).

À l'inverse, les territoires de MDS de Mitry-Mory, Tournan-en-Brie, et dans une moindre mesure Fontainebleau et Lagny-sur-Marne accueillent moins d'enfants bénéficiaires d'une mesure ASE (entre huit et onze enfants bénéficiaires pour 1 000 jeunes de moins de 21 ans).

Le nombre de bénéficiaires varie de 226 à Fontainebleau à 664 pour la MDS de Melun Val-de-Seine.

Part d'enfants bénéficiaires d'une mesure ASE pour 1 000 jeunes de moins de 21 ans par territoire de MDS

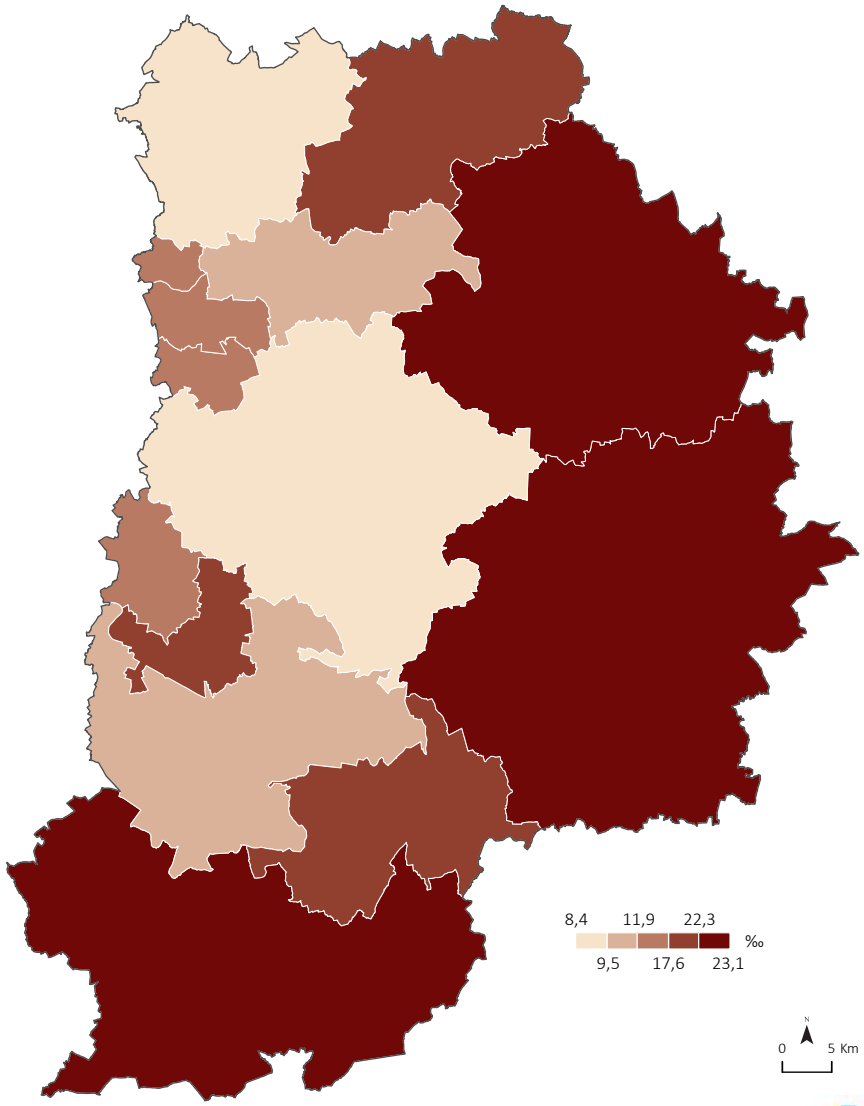

Observatoire départemental : C35_80
Source : Département de Seine-et-Marne, SPAMS décembre 2024

Une répartition entre accueils physiques et actions éducatives très hétérogène

La part d'accueils physiques et d'actions éducatives varie fortement selon les territoires.

Ainsi 74 % des enfants bénéficiaires d'une mesure ASE dans le territoire de MDS de Mitry-Mory sont concernés par une action éducative contre 47 % dans les territoires de MDS de Meaux et Melun Val-de-Seine où la répartition entre accueils physiques et actions éducatives est relativement équilibrée.

Répartition entre enfants accueillis physiquement à l'ASE et enfants bénéficiaires d'une action éducative en Seine-et-Marne par territoires de MDS
Source : Département de Seine-et-Marne, SPAMS 31 décembre 2024

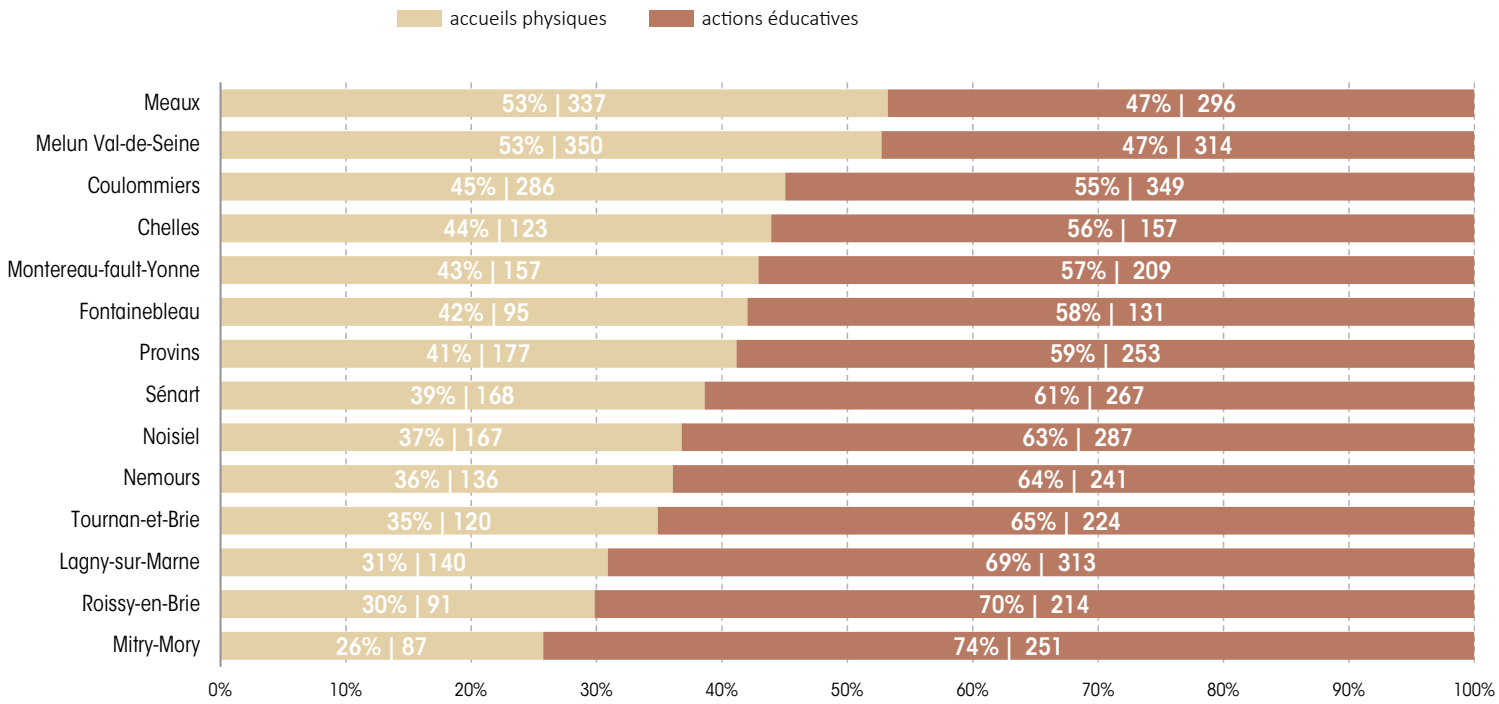

seine &marne
LE DÉPARTEMENT

Département de Seine-et-Marne
Hôtel du Département
CS 50377
77010 Melun cedex
01 64 14 77 77

seine-et-marne.fr

Département de Seine-et-Marne - SIMP - 10/2026 - IMPRIM'VERT®